FORTIFICATIONS DE VAUBAN INSCRITES
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2024



Doubs le Département
Grand Besançon Métropole
Ville de Besançon
Citadelle Besançon
UNESCO
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008
Réseau des sites majeurs Vauban

Photo de couverture : © M. Perrey
Vue aérienne du centre-ville de Besançon communément appelé « La Boucle »

Plan de gestion, de conservation
et de développement durable 2019-2024

LA CITADELLE, L ’ENCEINTE URBAINE ET LE FORT GRIFFON DE BESANÇON

- Validé par délibération du Conseil municipal de Besançon, le 19 septembre 2019

- Validé par le Conseil d’administration du Réseau Vauban, le 13 novembre 2019

Vers l'extension du bien en série « Fortifications de Vauban »

L'Unesco, en inscrivant le bien en série « Fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial en 2008, a entériné sa valeur universelle exceptionnelle, VUE, faisant des douze sites majeurs des sites uniques au monde, et à ce titre dignes de figurer au rang des sites les plus remarquables de la planète.
Cette inscription, source de grande fierté, est à la fois une promesse et un engagement.
C'est la promesse de voir exister dans nos territoires une richesse patrimoniale à rayonnement mondial, de tirer parti localement de cette plus-value culturelle qu'est la valeur universelle exceptionnelle du bien qu'ont en partage les douze sites majeurs qui le composent.
C'est aussi et surtout l'engagement pris devant la communauté internationale de protéger et de transmettre ce patrimoine aux générations futures : le transmettre dans son authenticité et son intégrité, conscients de la responsabilité qui nous incombe de le maintenir et de le faire vivre et rayonner.
Le plan de gestion des fortifications de Vauban, constitué de douze plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, expose avec force détails les moyens mis en œuvre aujourd'hui et à moyen terme, pour réaliser cette promesse et tenir cet engagement.
À l'échelle du Réseau Vauban, le travail d'actualisation des plans de gestion 2019-2024, mené selon une méthodologie commune, a confirmé et réaffirmé notre volonté d'avancer tous ensemble, en conjuguant nos efforts pour accomplir des projets partagés qui sont tout à la fois la justification et la condition de l'existence d'un réseau.
À l'échelle locale, celle de chaque site, les commissions locales et techniques chargées de rédiger les plans de gestion, puis de valider et suivre les programmes d'actions qui en découlent, ont été réactivées. Ces commissions, composées des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés par la gestion et la valorisation du bien, accompagnés par les services déconcentrés de l'État, forment localement eux aussi des réseaux qui sont autant de garanties que toutes les parties prenantes œuvreront et avanceront main dans la main pour la meilleure gestion des sites.
L'année 2018, qui nous a vu.e.s célébrer le dixième anniversaire de l'inscription, correspond également à la fin de l'exercice du plan de gestion précédent. Elle est autant le symbole de notre satisfaction face au travail accompli depuis dix ans, qu'elle marque le besoin de regarder vers l'avant et d'évoluer, en compagnie de tous les partenaires fidèles du Réseau.



© Jean-Charles Sexe

En effet, pendant la période 2019-2024 couverte par le nouveau plan de gestion et afin de protéger la VUE des fortifications de Vauban, le Réseau devra faire d'un chantier incontournable sa priorité, celui de la modification des limites des zones tampons dans les douze sites majeurs, jugée nécessaire par l'État Français.
Ce nouveau plan de gestion voit également se concrétiser une ambition supplémentaire qui induira des changements importants, pour le bien en série comme pour notre Réseau : conformément à la recommandation du Comité du Patrimoine Mondial datant de 2008, le Réseau s'emploie à intégrer dans le bien en série trois nouveaux sites fortifiés, afin de non plus « seulement » protéger et maintenir la VUE, mais bien de l'améliorer, la parachever, lui apporter toute sa cohérence. De la même façon que les douze sites majeurs sont uniques et représentatifs d'une facette de l'œuvre de Vauban, les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein en Allemagne apporteront chacun à leur façon leur contribution à la VUE du bien et seront des garants supplémentaires de son authenticité et de son intégrité.
Ces deux projets, révision des zones tampons et extension du bien à trois nouveaux sites, se rejoignent dans le projet unique de modification des limites du bien, qui sera traduit dans un nouveau dossier de candidature.
L'actualisation des plans de gestion 2019-2024 a été un moyen stimulant de nous reposer les bonnes questions et d'anticiper les changements à venir : en cela, il opère la transition du bien à douze vers un bien à quinze.
Au nom des sites majeurs de Vauban, j'exprime mes sincères remerciements à tous les partenaires qui se sont engagés et s'engageront à nos côtés pour protéger et valoriser notre Patrimoine mondial commun, aujourd'hui et le regard tourné vers l'avenir.



Jean-Louis Fousseret
Président du Réseau des sites majeurs de Vauban

Sommaire

P 13 Préambule
P 23 Introduction

P 25 **Partie 1 / Description et importance du site Vauban**

P 26 **1.1 Le bien « Fortifications de Vauban » sur son territoire**
P 26 **1.1.1 Présentation générale du territoire**
P 26 **/ Repères historiques**
P 27 **/ Situation géographique**
P 28 **/ Données démographiques**
P 28 Évolution de la population de 1968 à 2015
P 29 Population par âge en 2015
P 29 **/ Données socio-économiques**
P 31 **/ Les secteurs d'excellence**
P 31 Pôle européen des microtechniques
P 31 Besançon, capitale du temps
P 32 Besançon, partenaire incontournable du médical
P 32 Besançon, pôle numérique et mobilités
P 32 Besançon, pôle billettique – monétique
P 33 **/ La forme urbaine et les grands projets**
P 36 **/ Données touristiques et culturelles**
P 36 Besançon au cœur d'une nouvelle échelle touristique : la grande région Bourgogne-Franche-Comté
P 37 Axe 1 – Partager une ambition commune impliquant tous les acteurs
P 37 Axe 2 – Repenser la chaîne de l'accueil
P 37 Axe 3 – Étoffer et personnaliser l'offre
P 37 Axe 4 – Gagner en notoriété
P 38 Axe 5 - Encourager la vocation à l'excellence
P 38 En quelques chiffres
P 41 **/ Besançon, ville de patrimoine, des arts, de la culture, des congrès**
P 42 **/ Le Grand Besançon, tourisme doux et destination Outdoor**
P 43 **/ Impacts de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial**
P 44 **1.1.2 Le bien patrimonial inscrit et les protections juridiques**
P 44 **/ Le bien inscrit : des défenses façonnées pour un méandre dominé**
P 45 La Citadelle
P 45 L'enceinte urbaine de la Boucle
P 46 L'enceinte urbaine de Battant
P 46 **/ Les régimes de propriété**
P 46 **/ Protections au titre des monuments historiques**
P 49 **/ Le Site Patrimonial Remarquable**
P 50 **/ Protections environnementales et paysagères**

P 51 **/ Documents d'urbanisme**
P 51 SCoT
P 51 PADD
P 51 PLUi et PLU
P 52 La zone tampon du bien « Fortifications de Vauban »
P 52 **/ Risques et mesures de protection du bien**
P 54 La gestion des flux touristiques
P 55 Pressions urbanistiques
P 55 La pression végétale
P 55 La gestion des risques naturels
P 55 Sismiques
P 56 Mouvements de terrain
P 57 Inondations
P 58 La gestion des risques liés à la sécurité des visiteurs
P 59 **1.2 Importance du site**
P 59 **1.2.1 Le site dans l'œuvre de Vauban**
P 59 **/ Valeur technique ou artistique**
P 60 1675 à 1683 : la construction de la Citadelle
P 60 Le front Saint-Étienne
P 60 La demi-lune 59
P 60 Les demi-bastions et la courtine
P 61 Le corps de bâtiment
P 62 Le front Royal
P 62 La demi-lune 61
P 62 Les demi-bastions, la courtine, le fossé et la tenaille
P 62 Le corps de bâtiment
P 62 Les chemins de ronde
P 63 La guérite du Roi et la guérite de la Reine
P 63 Le front de Secours
P 64 Le corps de bâtiment
P 64 Les autres défenses du front de Secours
P 64 Les constructions du corps de place
P 64 Le bâtiment des cadets
P 64 La citerne « des Espagnols »
P 64 Le logement de l'aumônier et du chirurgien-major
P 64 Le puits
P 65 La chapelle
P 65 Les trois magasins à poudre du corps de place
P 65 Le logement du major et la manutention
P 65 Le bâtiment du garde d'artillerie et l'arsenal
P 66 L'arsenal
P 66 1675 - 1695 : la reconstruction des fortifications de la Boucle
P 66 La tour et la vieille porte Notre-Dame
P 66 Le bastion de la porte Notre-Dame et son corps de garde
P 67 La courtine entre le bastion de la porte Notre-Dame et la tour bastionnée de Chamars
P 67 Le bastion de la Ville
P 67 La tour bastionnée de Chamars

P 68 Le corps de garde de Chamars
P 68 Les courtines entre la tour bastionnée de Chamars et le bastion de l'archevêque
P 68 La tour bastionnée du Marais
P 68 Le bastion de l'Archevêque
P 68 La tour bastionnée des Cordeliers
P 69 La courtine entre la tour bastionnée des Cordeliers et les casemates du flanc des Cordeliers et du flanc de Poitune
P 69 Le quai Vauban et la courtine entre la tour des Cordeliers et le bastion du Saint-Esprit
P 69 Le bastion du Saint-Esprit
P 69 La tour bastionnée Saint-Pierre
P 70 Le bastion Saint-Paul
P 70 La courtine entre le bastion Saint-Paul et la tour bastionnée de Bregille
P 70 La tour bastionnée de Bregille
P 70 La tour bastionnée de Rivotte
P 70 Le demi-bastion de Rivotte
P 71 Le chemin de ronde, entre la porte Rivotte et le glacis de la Citadelle
P 71 La porte Rivotte
P 71 La porte Taillée
P 72 Les défenses de la rive droite et le fort Griffon
P 72 Le bastion d'Arènes
P 72 La courtine, la demi-lune et la porte d'Arènes
P 72 Le bastion de Charmont et la porte de Charmont du XIVe siècle
P 72 La demi-lune de Charmont
P 72 Le fort Griffon
P 73 La demi-lune de Battant
P 73 La courtine et le corps de garde de la porte de Battant
P 74 Le bastion de Battant et la tour Montmart
P 74 La courtine de Battant, la tour de la Pelote et la contre-garde
P 75 Le glacis et le chemin couvert
P 75 **/ La rareté**
P 75 Les tours bastionnées
P 77 La Citadelle et le fort Griffon
P 77 Les traverses
P 77 **/ Valeur identitaire**
P 80 **1.2.2 Usage moderne du Bien**
P 80 **/ Valeur fonctionnelle**
P 80 La Citadelle
P 80 Le musée de la Résistance et de la Déportation
P 80 Le musée Comtois
P 82 Le Muséum d'Histoire naturelle et son Jardin zoologique
P 84 L'Espace Vauban
P 84 Spectacle multimédia « Histoire de mieux la voir » à la chapelle Saint-Étienne
P 85 Espaces de réception et les services de restauration
P 86 La boutique
P 86 La programmation culturelle
P 86 L'enceinte urbaine
P 88 Tour bastionnée de Bregille

P 88 / Valeur économique
P 90 / Valeur éducative et sociale
P 91 / Valeur politique et mémorielle

P 94 **Partie 2 / Description et importance du site Vauban**

P 95 **2.1 Organisation des acteurs**
P 95 **2.1.1 La gouvernance**
P 95 / Le comité de pilotage
P 97 / Le Comité technique
P 20 **2.1.2 Le référent UNESCO au sein de la Ville de Besançon**
P 97 **2.1.3 Les partenaires**
P 97 / Partenariat avec l'Armée
P 98 / Partenaires sociaux
P 98 / Partenariat avec les acteurs du secteur culturel et touristique
P 98 / Partenariat avec les autres collectivités territoriales
P 98 / Partenariat avec l'Éducation Nationale
P 99 / Partenariat avec l'Université
P 99 / Les mécènes
P 100 **2.2 Enjeux et objectifs, vers un projet scientifique et culturel**
1- La connaissance, la gestion, la préservation et la mise en valeur du patrimoine Vauban
2- La mise en valeur des fortifications de Vauban
3- L'émergence d'un projet scientifique et culturel concerté et durable
4- L'optimisation de la gouvernance de gestion du bien
5- Intégrer et concilier les enjeux de préservation et de valorisation de la VUE

P 105 **Partie 3 / Programme pluriannuel d'actions et sa mise en œuvre pour la période 2019-2024**

P 164 **Liste des abréviations**

P 165 **Annexes**

P 166 **Annexe 1**
Bilan du plan de gestion, de conservation et de développement durable 2013-2018
P 246 **Annexe 2**
Délibération du Conseil Municipal de Besançon
P 247 **Annexe 3**
Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban
Annexe 4
- Extrait du CPER 2015-2020 concernant les fortifications de Besançon
- Diagnostic des restaurations sur le site de la Citadelle et des fortifications Unesco (Atelier CAIRN) dans le cadre du CPER 2015-2020

Annexe 5

- Actes du séminaire du 25 janvier 2017 « Territoire d'exception et transition énergétique » de l'Association des biens français Patrimoine Mondial
- Éléments graphiques de la mission spatialisation VUE fortifications de Vauban concernant le site de Besançon réalisés par Aline Lecœur (2012)

Annexe 6

Schéma de développement touristique du Grand Besançon – 2023

Annexe 7

Questionnaire envoyé aux agents et élus Ville de Besançon et Grand Besançon en mai 2019

Annexe 8

Référentiel « Fortifications de Vauban »

Annexe 9

Composition du Conseil scientifique et technique

Préambule

Depuis 1972, l'Unesco encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme porteurs d'une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adopté par l'UNESCO en 1972.

Les États parties à la Convention, en unissant leurs efforts pour chérir et protéger le patrimoine naturel et culturel du monde, expriment l'engagement commun de préserver notre héritage pour les générations futures. La France a ratifié la convention en 1975 et s'engage ainsi à sauvegarder le patrimoine mondial sur son territoire.`

/ Les Fortifications de Vauban Patrimoine mondial

Le bien en série



En juillet 2008, 12 sites fortifiés par Vauban, considérés comme les plus représentatifs de son œuvre et les mieux préservés sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au titre des « Fortifications de Vauban » :
Il s'agit des sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Ils sont fédérés au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban depuis 2005, où ils sont représentés par leurs gestionnaires et propriétaires.

Les fortifications de Vauban constituent un bien en série, ce qui signifie que chaque composante, chacun des douze sites qui en fait partie, possède des qualités intrinsèques qui contribuent à la valeur de l'ensemble, et que seul cet ensemble en tant que tel justifie une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Qu'implique l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ?

- L'inscription signifie que la valeur du bien est jugée tellement importante qu'elle rayonne au-delà des frontières et que sa disparition serait une perte pour l'humanité tout entière. Elle lui attribue donc une notoriété et un rayonnement internationaux ;
- Elle implique l'engagement ferme de l'État et des collectivités locales à assurer la transmission de ce patrimoine fortifié aux générations futures, à le faire connaître, et à inscrire cette ambition et les moyens pour y parvenir dans un plan de gestion ;
- L'inscription est un gage d'exigence en matière de conservation, de restauration, de protection et de mise en valeur du patrimoine ;
- À l'échelle des 12 sites et de leurs territoires, c'est surtout un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages. Une inscription au patrimoine mondial engage l'État signataire de la Convention à « assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel (…) sur son territoire »[1].

Seuls les biens menacés, et principalement ceux situés dans des pays qui n'ont que de faibles moyens, peuvent faire appel au fonds du patrimoine mondial au titre des « biens en péril ». La reconnaissance de l'Unesco n'est pas une fin en soi et implique la préservation et la protection du caractère exceptionnel et universel du bien grâce à la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces, sous la responsabilité de l'État en étroite collaboration avec les gestionnaires du bien et les autres acteurs concernés par sa gestion[2].

Le présent plan de gestion décrit les activités de gestion réalisées et programmées dans l'objectif d'assurer la préservation des fortifications de Vauban et de leur valeur universelle exceptionnelle, en responsabilité conjointe entre l'État et les collectivités territoriales, selon l'article L.612-1 du code du patrimoine[3].

La valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle (VUE) et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection du Comité du patrimoine mondial.

La VUE des fortifications de Vauban repose sur les critères i, ii et iv :

- Critère (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- Critère (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- Critère (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle, telle qu'adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 7 juillet 2008, est la suivante :

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e^ siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

1 / Article 4 de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culture et naturel*
2 / Article 117 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2017).*
3 / Extrait de l'article 612-1 du Code du patrimoine « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative »

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée. »

C'est cette valeur universelle exceptionnelle, impliquant notamment les conditions d'intégrité des biens inscrits, qui doit être protégée. Chaque site, représentant une facette de l'œuvre de Vauban, est porteur d'une part de cette VUE, le tout formant une déclinaison complète et exemplaire du travail d'architecture militaire du grand ingénieur :

- la citadelle d'Arras : citadelle neuve de plaine du premier système
- la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- la tour Dorée à Camaret-sur-Mer : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- la ville neuve de Longwy : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement
- la place forte de Mont-Dauphin : création d'une place forte du premier système en montagne
- la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- la ville neuve de Neuf-Brisach : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

De la modification des limites du bien à un nouveau dossier de candidature

Dès l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour y inclure trois nouveaux sites : Lille, Le Quesnoy, et un site hors de France. Représentatifs d'une des facettes de l'œuvre de Vauban au même titre que les 12 sites majeurs déjà inscrits, ces trois sites viennent compléter la valeur universelle exceptionnelle du bien en y ajoutant :

- la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille ;
- une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy ;
- un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne[4].

4 / Parmi l'ensemble des ouvrages dus à Vauban ou placés sous son influence et aujourd'hui situés hors des frontières de France, le choix s'est porté, pour satisfaire à cette demande, sur la porte du Rhin à Breisach am Rhein (Allemagne). Outre les qualités intrinsèques de cette porte voulue par Vauban et exécutée par Jacques Tarade - dont la façade sur le Rhin est ornée d'une statuaire qui fait figure de manifeste en faveur du pouvoir de Louis XIV exceptionnelle et rare – cet ouvrage a été retenu pour le lien qu'il entretient avec le bien « Fortifications de Vauban ». Faisant face au site de Neuf-Brisach (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2008), la reconnaissance par le Comité du patrimoine mondial de cette porte permettrait, notamment, de restituer le dispositif défensif de verrou pensé par Vauban pour la frontière terrestre du Rhin.



Cette extension du bien en série, qui devra être validée par le Comité du patrimoine mondial (CPM) à l'issue d'un nouveau processus de candidature, est donc un véritable défi en tant qu'elle induit, de manière peu courante, l'adjonction de nouvelles composantes à un bien sériel et fonctionnel doté d'une VUE approuvée par le CPM et qu'il pourra s'agir de faire évoluer. Cela nécessite de réviser le bien entier afin qu'il se conforme aux exigences d'un nouveau dossier de demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'une de ces exigences porte sur les zones tampons des 12 sites majeurs, jugées aujourd'hui insuffisantes par la France et inaptes à protéger le bien[1]. Ces zones tampons, dessinées au moment de la préparation de la candidature initiale de 2008, ont, jusqu'à présent, bien joué leur rôle de surplus de protection pour le bien. Aujourd'hui elles apparaissent obsolètes du point de vue des nouveaux dispositifs législatifs pensés et appliqués par l'État français, mais aussi, et plus généralement, compte tenu des cadres à travers lesquels est pensé et mis en application le dispositif de zone tampon des biens Unesco. Il s'agit donc ici de maintenir l'intégrité du bien tout en orientant à l'avenir la gestion de ses abords, par exemple face à d'éventuels projets d'implantations d'équipements (l'implantation de dispositifs éoliens s'inscrivant de manière prégnante dans la co-visibilité des biens inscrits est, par exemple, une préoccupation pour plusieurs sites concernés).

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, document-cadre des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, définit ainsi la notion d'intégrité du bien :

Intégrité

« 88. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Étudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :
a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;
b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;
c) subit des effets négatifs liés au développement et/ou au manque d'entretien.
89. Pour les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi), le tissu physique du bien et / ou ses caractéristiques significatives doivent être en bon état, et l'impact des processus de détérioration doit être contrôlé. Il doit exister une proportion importante des éléments nécessaires à la transmission de la totalité des valeurs que représente le bien. Les relations et les fonctions dynamiques présentes dans les paysages culturels, les villes historiques, ou les autres propriétés vivantes essentielles à leur caractère distinctif doivent également être maintenues. »

UNESCO - Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Dans le cas des fortifications de Vauban, bâtiments défensifs dont la construction fut déterminée par le terrain et l'environnement géographique, la protection du seul bâti et de ses abords proches n'est plus adaptée. La zone tampon devra tenir compte de la dimension paysagère de la VUE : préserver les fortifications de Vauban suppose de protéger le paysage qui fut le théâtre et le motif de leur édification. La modification des limites du bien concerne donc également les 12 sites déjà inscrits, qui doivent veiller à protéger l'intégrité de leur bien à l'aide de l'appareil juridique et législatif à leur disposition, regroupé dans une zone tampon encore à définir.

/ Un système de gestion coordonné par le Réseau des sites majeurs de Vauban

Dans le cas d'un bien en série tel que les fortifications de Vauban, un système de gestion commun est indispensable pour en garantir la gestion coordonnée et cohérente. La gestion du bien en série « Fortifications de Vauban » est coordonnée par le Réseau des sites majeurs de Vauban, et se répartit sur plusieurs niveaux de gouvernance :

- celle du Comité du patrimoine mondial, qui assure le suivi de la gestion du bien au travers, notamment, de la transmission et de l'analyse du rapport périodique
- celle du Réseau des sites majeurs en collaboration avec l'État via le ministère de la Culture et la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, coordinatrice du bien en série,
- celle de chaque site en collaboration avec la DRAC de la région concernée

Le plan de gestion des « Fortifications de Vauban », composé de 12 plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, est le document qui cadre et oriente la gestion du bien. Il est validé en dernière instance par le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, nommé coordonnateur du bien en série par l'arrêté du Premier ministre du 22 mai 2019.

Créé en novembre 2005, le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association loi 1901 qui fédère les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de même que les trois sites candidats depuis 2017, via une modification des statuts de l'association.
Présidé par le Maire de Besançon et Président de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, il est destiné à coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel.

L'association a pour but de :

- coordonner et fédérer les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, en collaboration avec les services de l'État ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Les membres du Réseau Vauban se réunissent plusieurs fois par an en conseil d'administration et autant de fois que nécessaire dans le cadre de groupes de travail sur la gestion ou la valorisation du bien, ou de réunions thématiques. Une équipe composée de trois personnes, la Mission Réseau Vauban, anime le Réseau et assure la coordination des programmes d'activités.
En 2015, le Réseau Vauban s'est doté d'un document-cadre, fil conducteur à son programme d'actions : le projet stratégique 2015-2020, qui, tenant compte des moyens disponibles, identifie les champs d'actions prioritaires pour le Réseau. La période de référence de ce projet stratégique touchant à sa fin au moment de la rédaction du présent plan de gestion 2019-2024, le Réseau s'appuiera sur les enjeux, objectifs et programme d'actions définis dans la partie commune du nouveau plan de gestion pour orienter ses activités.

Par ailleurs, la charte de gestion, remaniée à l'aune des nouveaux enjeux du Réseau Vauban, exprime l'engagement collectif des gestionnaires des douze sites majeurs de Vauban. Validée par l'assemblée générale du Réseau Vauban et par les organes délibérants de site, elle est annexée à chacun des douze plans de gestion locaux et à la partie commune au Réseau, l'ensemble composant le plan de gestion du bien. En prévision du chantier de redéfinition des zones tampons, aux périmètres désormais intercommunaux, cette charte de gestion est amenée à devenir un support pour les gestionnaires de site qui seront invités à la diffuser et à la faire signer auprès d'autres collectivités[7].

5 / Rapport de l'Inspection des patrimoines mai-décembre 2011 : Rapport sur la protection du bien inscrit par l'Unesco sur la Liste du patrimoine mondial « Les fortifications de Vauban ».
6 / Statuts de l'association de 2005, modifiés en 2015
7 / La charte de gestion Dispositions communes pour un système de gestion du bien sériel « Fortifications de Vauban », signée par tous les membres du Réseau Vauban, figure en annexe du plan de gestion.

Un Conseil scientifique et technique accompagne le Réseau et ses membres sur des questions liées à la gestion du bien et nécessitant une validité scientifique. Composé de dix experts français et étrangers, il fédère diverses disciplines et compétences et se réunit deux fois par an[8].

Dans le but d'orienter la gestion des sites et de leurs abords, un Référentiel Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des «FORTIFICATIONS DE VAUBAN» a été produit par le Réseau, en collaboration avec le CST. Ce référentiel se veut un outil d'aide au service des responsables de la gestion des sites : les gestionnaires, leurs partenaires et les services de l'État[9].

La dimension de réseau permet la mobilisation, dans l'objectif partagé d'assurer la meilleure gestion du bien, de professionnels aux missions et activités variées – élus, gestionnaires et techniciens des sites, experts, scientifiques, réseaux du patrimoine et de la culture – réunis pour renouveler l'approche du patrimoine fortifié de Vauban dans le présent, pour l'avenir, en s'appuyant sur les ressources historiques et les acquis scientifiques existants.

/ Le plan de gestion des fortifications de Vauban : un plan de gestion en 13 documents

Le plan de gestion selon l'Unesco

Systèmes de gestion

108. Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.
109. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures.
110. Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel.
111. Tout en reconnaissant la diversité évoquée ci-dessus, les éléments communs d'un système de gestion efficace peuvent inclure :

> une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés ;
> un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;
> la participation des partenaires et acteurs concernés ;
> l'affectation des ressources nécessaires ;
> le renforcement des capacités ; et
> une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

UNESCO - Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Depuis 1997, l'UNESCO demande que chaque bien qui souhaite être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial fasse état d'un plan de gestion qui présente la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle exceptionnelle sont et vont être préservées et mises en valeur. Depuis 2016, le plan de gestion est également obligatoire, au titre de la loi française, pour tout bien inscrit au patrimoine mondial (art. L612-1 du code du patrimoine). Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir tous les prérequis nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial. C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. C'est un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

Le plan de gestion, de conservation et de développement durable élaboré par le Réseau des sites majeurs de Vauban : un plan de gestion de transition

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, compte tenu du caractère sériel du bien, se compose de 12 plans de gestion locaux et d'une partie commune au Réseau. Cette dernière rassemble les éléments (enjeux, projets, bilan, etc.) que les composantes du bien ont en commun.

8 / La composition détaillée du Conseil scientifique et technique figure en annexe de ce plan de gestion.
9 / Ce référentiel a été soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition écologique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Il figure en annexe de ce plan de gestion.

Le plan de gestion du bien est élaboré pour une période de six ans. Le premier plan de gestion du Réseau, couvrant la période 2007-2012 et le deuxième couvrant la période 2013-2018 ont été élaborés pour la partie locale par les membres du Réseau eux-mêmes définissant leurs enjeux et objectifs possibles sur le terrain, afin qu'il serve de document de référence à tout acteur légitimé pour intervenir sur le bien inscrit ou dans la zone tampon.
Ce troisième plan de gestion 2019-2024 bénéficie des expériences des deux précédents : il est plus que jamais élaboré depuis la base, par les sites eux-mêmes dans des plans de gestion individuels.
L'actualisation du plan de gestion des fortifications de Vauban est l'occasion pour les gestionnaires des sites majeurs de Vauban de poursuivre une réflexion approfondie sur leur patrimoine et sur la gestion patrimoniale de leur territoire. Ils se rendent compte de la nécessité d'associer toutes les parties prenantes du territoire pour la gestion du patrimoine, sa préservation et sa valorisation. La coordination de tous ces acteurs (représentants des collectivités concernées, des services déconcentrés de l'État, acteurs du territoire, etc.) est matérialisée dans les commissions locales/comités de pilotages et comités techniques, instances participatives instaurées pour rédiger, suivre et animer le plan de gestion.

Ce plan de gestion 2019-2024 est par ailleurs étayé et complété par une partie commune aux composantes du bien « Fortifications de Vauban », délivrée dans un volume à part ; un document exhaustif qui balaie le fonctionnement global du système de gestion du bien (dont l'élément central et fédérateur est le Réseau), apprend du bilan de la période passée puis définit pour le Réseau des enjeux, des objectifs et un programme d'actions à la mesure de ses nouveaux défis. Le cadre opérationnel donné par le projet stratégique 2015-2020 étant sur le point de se terminer, le programme d'actions du plan gestion commun 2019-2024 fait figure de transition pour l'élaboration d'un projet stratégique à venir, dont la durée d'application s'ajustera à celle du plan de gestion du bien.

Une méthodologie commune

L'actualisation du plan de gestion 2019-2024 a été lancée en février 2018 et s'est achevée en octobre 2019. Cette période a été rythmée par des temps d'échange lors des réunions de la commission Gestion du bien (réactivée pour l'occasion) bénéficiant de l'accompagnement de l'État français (ministère de la Culture, Bureau de la Protection des espaces) et par des temps de rédaction, avec pour fils conducteurs une méthodologie et un calendrier communs fournis par la Mission Réseau Vauban. Ce travail en commun est la garantie que les enjeux locaux sont conciliés avec les enjeux du Réseau et que tous les documents du bien en série ont la même valeur et sont conçus dans la même dynamique.

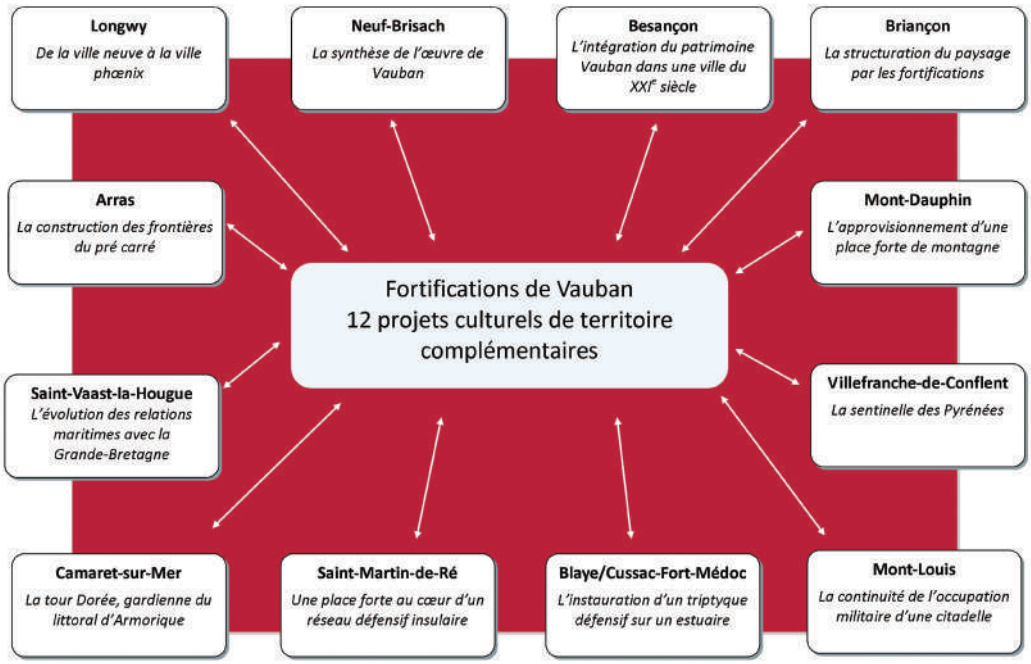
La méthodologie commune s'est appliquée à travers plusieurs éléments :
- des bilans et auto-évaluations faits par les sites en amont de la rédaction
- un sommaire commun à tous les plans de gestion, incitant chaque site à faire son état des lieux, actualiser sa gouvernance et définir des grands enjeux dont découlent des programmes d'actions
- la déclinaison dans chaque plan de gestion d'un projet culturel commun mis en œuvre dans les territoires
- la mise en place dans chaque site de comités accompagnés par les correspondants pour le patrimoine mondial des DRAC
- un calendrier synchronisé

Ce plan de gestion a été validé par plusieurs instances :
- les organes délibérants des sites : conseils municipaux et/ou conseils communautaires à la fin de l'été/début de l'automne 2019
- le Préfet de chaque région concernée par la gestion d'un ou plusieurs sites majeurs, donnant avis au Préfet coordonnateur
- le Conseil d'administration du Réseau Vauban
- le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, coordonnateur du bien en série à l'automne 2019

/ Le projet culturel du bien en série

Le plan de gestion des sites majeurs de Vauban s'accompagne d'un projet culturel composé de douze thématiques, douze projets complémentaires déclinés sur les sites. À travers ces thématiques exprimant l'identité de chaque site, le projet culturel des fortifications de Vauban vise à représenter et à mettre en valeur toutes les facettes de l'œuvre de Vauban réunies dans le bien. Il permet à chaque site de superposer une vision d'ensemble à la vision locale pour s'approprier le bien en série.
Ces projets sont un moyen pour les sites de fédérer à leur échelle les acteurs concernés par la gestion du bien. Les thématiques choisies sont évolutives, adaptables aux impératifs du travail de terrain, et s'appliquent idéalement dans une perspective de collaboration intercommunale, cette échelle étant devenue prégnante suite aux remaniements administratifs territoriaux. Ces projets sur le territoire reflètent une identité culturelle dont les sites s'emparent comme leur projet individuel ou comme un élément interdépendant des stratégies et politiques locales.

Les thématiques retenues sont les suivantes :
- Arras et la construction des frontières du « pré carré ».
- Besançon et l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XXIe siècle.
- Blaye/Cussac-Fort-Médoc et l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes.
- Briançon et la structuration du paysage par les fortifications.
- Camaret-sur-Mer et la tour Dorée, gardienne du littoral d'Armorique.
- Longwy, de la ville neuve à la ville phœnix.
- Mont-Dauphin et l'approvisionnement d'une place forte de montagne.
- Mont-Louis ou la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle.
- Neuf-Brisach ou la synthèse de l'œuvre de Vauban.
- Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire.
- Saint-Vaast-la-Hougue ou l'évolution des relations maritimes avec la Grande-Bretagne.
- Villefranche-de-Conflent, la sentinelle des Pyrénées.



La période 2019-2024 est une période de transition esquissée précocement : elle débute au lendemain d'une année charnière, 2018, qui a vu le Réseau célébrer les dix ans de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial, son équipe coordinatrice, la Mission Réseau Vauban, se renouveler entièrement et certains piliers parmi les membres, élus ou techniciens, quitter le Réseau.
C'est une période de transition pendant laquelle le Réseau mènera le projet de modification des limites du bien, l'extension du bien à trois nouveaux sites et la révision des zones tampons, pour aboutir à une nouvelle candidature devant l'Unesco.

Introduction

Pilote du Réseau des sites majeurs Vauban, la Ville de Besançon a pris l'initiative d'une candidature de l'œuvre de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité en 2004. Douze sites fortifiés, appartenant à treize collectivités territoriales, les plus représentatifs du génie de Vauban sont alors sélectionnés parmi les 160 places et ouvrages fortifiés du poliorcète. Ces sites croisent plusieurs critères typologiques qui rendent compte de toutes les facettes de son génie en matière de défense : l'évolution de ses conceptions défensives, une déclinaison géographique complète (plaine, bord de mer et montagne), le type d'ouvrage (fort, enceinte urbaine ou citadelle), l'association à une inondation défensive ou à un lotissement urbain, la transformation d'ouvrages préexistants ou la création de forteresses.

Par décision du Comité du Patrimoine mondial, lors de sa 32e session en juillet 2008 à Québec, « Les fortifications de Vauban » sont inscrites sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial de l'Humanité. Les douze sites majeurs de Vauban inscrits sur cette Liste sont Besançon, Briançon, Mont-Dauphin, Villefranche-de-Conflent, Mont-Louis, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Saint-Martin de Ré, Camaret-sur-Mer, Saint-Vaast-la-Hougue, Arras, Longwy et Neuf- Brisach. Les fortifications de Vauban appartiennent à la catégorie des biens en série. Chaque élément, mais également la série dans son ensemble, doit présenter une Valeur Universelle Exceptionnelle : « une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'Humanité. La protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale toute entière ».
Le site inscrit de Besançon se distingue par la thématique « des défenses façonnées pour un méandre dominé ». À l'issue de la première conquête de la Franche-Comté en 1668, Vauban décida de renforcer l'enceinte naturelle formée par le méandre du Doubs qui entoure la cité par des tours bastionnées et de construire une citadelle sur l'éperon rocheux qui ferme le méandre. Plus tard, il bâtit le fort Griffon, seconde citadelle sur la rive droite du Doubs. Le site de Besançon illustre la façon dont Vauban sut profiter de la configuration des lieux et de la morphologie naturelle du terrain pour adapter son système de défense.

La reconnaissance par l'UNESCO de la valeur universelle des fortifications de Vauban a suscité une prise de conscience de la population locale de l'exceptionnalité de son patrimoine et a ravivé l'intérêt des touristes pour la citadelle, troisième site touristique payant le plus visité de la région Bourgogne - Franche-Comté.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial implique également un engagement permanent de la part des gestionnaires de site et des autorités nationales, dès lors soumis à un certain nombre de responsabilités :
- Protéger et gérer le site inscrit ;
- évaluer et rendre compte de l'état de conservation des sites et des mesures de protection mises en place. L'État partie est également soumis à la présentation d'un rapport périodique (tous les six ans) pour faire le point sur l'application de la Convention ;
- interpréter et promouvoir les valeurs du Patrimoine mondial ;
- offrir des modèles innovants de protection et de conservation des sites ;
- être des laboratoires d'excellence pour la conservation d'autres sites ;
- partager cette expérience par des projets de coopération et d'assistance internationales.

Afin de répondre aux « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial », la Ville de Besançon s'est dotée d'un plan de gestion, de conservation et de développement durable pour les périodes 2007-2012 et 2013-2018.
Ces documents, véritables outils de planification des actions de valorisation, de promotion, de conservation et de restauration du bien inscrit au Patrimoine mondial prennent en considération les caractéristiques propres du site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments disponibles en lien avec le bien.

Le processus d'actualisation des plans de gestion des sites majeurs de Vauban engagé en 2018 recouvre la période 2019-2024. Il a permis de remobiliser l'ensemble des acteurs locaux, publics et privés, autour de la problématique de valorisation du patrimoine Vauban, de prendre en compte les évolutions des connaissances du site et les changements majeurs ainsi que le programme d'actions et son calendrier de mise en œuvre.

Le présent document, outil de travail et d'orientations, est constitué de trois parties :

I - Description et importance du site Vauban
Un diagnostic actualisé du site inscrit a permis de dégager ses forces et ses faiblesses ainsi que les opportunités et les menaces du territoire par rapport au patrimoine Vauban. Ce diagnostic révèle l'importance des chantiers urbains au sein de la zone tampon et la prise en compte de la Valeur Universelle Exceptionnelle du site bisontin. Enfin, il mesure l'importance de la valeur économique, éducative et sociale du site inscrit.

II - Stratégie de gestion du site
Un recensement et une identification des acteurs concernés par le site inscrit permettent de fixer le rôle et les responsabilités de chacun et d'aboutir à une organisation la plus efficace possible des instances de décision, de coordination, de suivi, d'assistance et d'expertise. Un bilan des opérations menées entre 2013 et 2018 a également été dressé : actions de restauration, conservation, médiation, mise en tourisme... Cette analyse des actions ainsi que la prise en compte des mutations économiques, sociales et culturelles de la ville ont permis de redéfinir de nouvelles orientations culturelles et de décliner de nouveaux enjeux pour les cinq prochaines années.

III - Programme pluriannuel d'actions 2019 - 2024 et sa mise en œuvre
Ces nouveaux enjeux s'inscrivent dans un contexte économique difficile, notamment une réduction des budgets pour les collectivités territoriales. Toutefois, ce plan d'actions aborde vingt-quatre objectifs dont la gestion de la zone tampon, les travaux de conservation et de restauration, la mise en valeur paysagère, la mise en valeur culturelle et touristique, la communication, le tourisme durable, le programme de recherche, le cadre de vie urbain... Un système de suivi et d'évaluation est également préconisé pour optimiser l'état d'avancement du plan de gestion.

Partie I

Description et importance du site Vauban

1.1 Le bien « Fortifications de Vauban » sur son territoire

Par leur emprise, les fortifications de Vauban sont indissociables de l'identité de la ville. En effet, elles occupent une superficie de 195 hectares qui enserre le cœur de la cité bisontine.
Dix ans après l'inscription des fortifications de Vauban au Patrimoine mondial de l'Humanité, l'actualisation du plan de gestion, de conservation et de développement durable est l'occasion de réaliser un nouvel état des lieux du site inscrit.
Cette première partie permet de comprendre le territoire dans lequel s'insèrent les fortifications bisontines. Les principales données économiques, sociales, démographiques, touristiques et culturelles de la ville qui y sont présentées révèlent les richesses du territoire.
D'une manière générale, le site a profondément marqué de son empreinte l'urbanisme, la culture, le tourisme et la vie quotidienne de Besançon depuis trois siècles et demi. La Citadelle et son caractère emblématique constituent la force essentielle de son identité : une position dominante, une vocation culturelle contemporaine très diversifiée ainsi qu'un remarquable état de conservation.
Cette partie descriptive du site Vauban a l'avantage d'apporter à l'ensemble des partenaires et acteurs locaux un socle commun de connaissances réactualisées concernant, entre autres, les données historiques, les protections juridiques, la fréquentation touristique, la politique urbanistique...

1.1.1 / Présentation générale du territoire

Ce « territoire-enclos » de 120 hectares environ bénéficie d'une protection naturelle et constitue un lieu favorable à l'installation humaine et au développement urbain. La colline de l'actuelle Citadelle forme également une position de défense qui n'a cessé de jouer un rôle important jusqu'au XIX^{e} siècle.

/ Repères historiques

La ville de Besançon s'inscrit dans un site géographique exceptionnel, produit d'une longue et complexe évolution géologique. Protégée par un méandre du Doubs dominé par une colline, cette place forte naturelle a révélé tout au long de l'histoire son exceptionnel caractère défensif. C'est à l'intérieur de cette « boucle », fortifiée par des remparts successifs, que Besançon se développa pendant plus de vingt siècles.
Situé au croisement des grands axes de circulation, le site est choisi à l'époque gauloise par le peuple des Séquanes pour y implanter une première agglomération fortifiée appelée *Vesontio*. Dotée de ressources abondantes, la cité se développa et présenta très tôt un urbanisme bien structuré.
En 58 av. J.-C., la conquête de la cité par Jules César amorça sa romanisation par la création de nouvelles voies et l'édification de nombreux édifices publics monumentaux.
L'affaiblissement de l'administration romaine, à partir du milieu du III^{e} siècle, influa sur la physionomie de la cité et amorça de profondes mutations qui transformèrent *Vesontio* en un grand centre religieux durant tout le Moyen Âge. Son renouveau se traduisit principalement par l'édification de nombreuses églises et abbayes ; des fortifications, élevées au cours du Moyen Âge central, en assuraient la protection.
En 1519, Charles Quint devint empereur du Saint-Empire romain germanique. Sous son règne, Besançon a connu l'une des périodes les plus prospères de son histoire. L'urbanisme profita de cet essor et les défenses furent considérablement améliorées.
Définitivement conquise par les Français en 1674, la ville accèda alors au statut de capitale provinciale. De grands travaux de construction et d'embellissement furent entrepris et son plan s'en trouva remanié. Vauban, qui participa à la conquête, fut chargé de la mise en défense de la cité. Il conçut et réalisa un ensemble de fortifications, constitué d'une Citadelle, de tours bastionnées et de remparts, parfaitement adaptés à la géographie si caractéristique du site.

Le XIXe siècle a été caractérisé par le développement des industries textiles et horlogères. La création de la gare, des voies ferrées et de grandes avenues durant la seconde moitié de ce siècle entraînèrent la construction de nouveaux quartiers en dehors des fortifications.

/ Situation géographique

La ville de Besançon se trouve dans la pointe nord-ouest du département du Doubs, dans la vallée du Doubs. Chef-lieu de département du Doubs (frontalier de la Suisse sur 170 km), Besançon se situe dans la région Bourgogne-Franche-Comté, qui totalise 2 820 623 habitants (données 2014). La ville de Besançon s'inscrit dans une communauté urbaine de 432,29 km^2 composée de 68 communes depuis le 1er juillet 2019 : le Grand Besançon Métropole.
Par sa position géographique au centre de l'Europe, Besançon, et plus généralement la région Bourgogne-Franche-Comté est un passage obligé des mouvements humains et économiques. Ainsi, la cité bisontine bénéficie d'une situation privilégiée sur l'axe structurant européen Rhin-Rhône, voie de communication entre la mer du Nord et la Méditerranée, entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud. Elle est distante d'environ 90 km de Dijon en Bourgogne, de Lausanne en Suisse et de Belfort aux portes de l'Alsace et de l'Allemagne. Sa distance avec Paris est de 327 km à vol d'oiseau pour un cap de 304°. Il est à remarquer également que Besançon se situe presque exactement au milieu d'un segment Lyon - Strasbourg, chacune de ces villes étant distante de 190 km environ.



Carte de la région Bourgogne – Franche-Comté, © comersis.com

Besançon bénéficie d'une accessibilité routière performante. L'autoroute A36 irrigue le département dans le sens sud-ouest/nord-est et relie Besançon et Montbéliard à Lyon, Bâle et Francfort.
L'A36 réalise également la jonction entre l'A35 (Strasbourg - Bâle), l'A39 (Dijon-Luxembourg via le Jura) et entre l'A6 (Paris-Lyon via Dijon) et l'A31 (Dijon - Luxembourg). Elle facilite ainsi l'accessibilité à la plaine rhénane, au sillon rhodanien et aux départements voisins (Côte d'Or, Jura, Haut-Rhin).
La Route Nationale 57 traverse le département dans le sens nord-sud (Luxembourg - Lausanne) et permet une bonne accessibilité depuis le Benelux et l'Europe du Sud via la Suisse. Besançon a été l'une des premières destinations du TGV Paris/Lyon. Depuis 2011, la ligne LGV qui relie les villes du Grand Est positionne Besançon comme carrefour stratégique des axes européens est-ouest/nord-sud, mettant Besançon à 1 h 30 de Paris ou 3 h 20 de Marseille.



Carte de localisation de Besançon © Grand Besançon

/ Données démographiques

Depuis plusieurs décennies, Besançon, ainsi que le quart nord-est de la France, se distingue par une croissance démographique moindre que le reste du territoire national. En effet, malgré un solde naturel excédentaire, cet espace subit une forte migration de ses populations vers les régions métropolitaines de l'arc atlantique et du Grand Sud.
La capitale comtoise se situe, en termes de poids démographique, au 33e rang du classement des villes de France.



Grand-rue de Besançon © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Évolution de la population de 1968 à 2015

Alors que la ville de Besançon bénéficiait d'une augmentation régulière de sa population entre 1982 et 1999, la tendance s'est inversée entre 1999 et 2015 avec une variation de 0,0 % entre 2010 et 2015. La densité moyenne est évaluée à 1793,6 habitants par km^2 en 2015.

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2015
Nb. habitants	113 220	120 315	113 283	113 828	117 691	117 392	116 676
Densité moyenne	1740,5	1849,6	1741,5	1749,9	1809,2	1804,6	1793,6

Population par âge en 2015

La population bisontine est une population jeune, symptomatique des villes universitaires. Le maintien et le développement de l'Université Bourgogne - Franche-Comté sont des enjeux importants dans le dynamisme local puisque les étudiants représentent 19,5 % de la population bisontine (chiffre 2015).



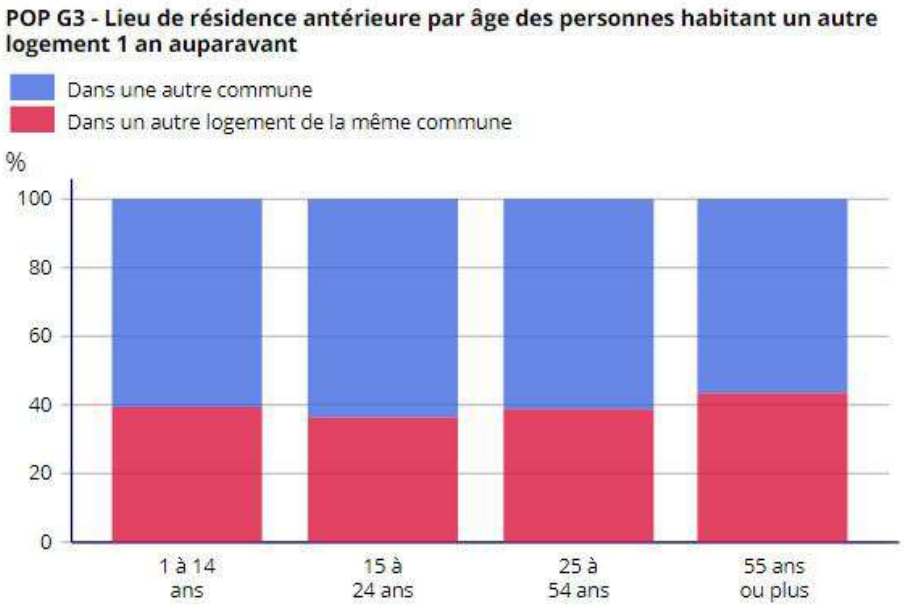
Amphithéâtre de l'Université Bourgogne-Franche-Comté © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

La population étudiante rapporte à l'économie locale à peu près 100 millions d'euros par an dont la moitié est consacrée aux postes de consommation courante (nourriture, sorties...) et un tiers au logement. La Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, couramment appelée le Grand Besançon, concentre 6,8 % de la population de la région Bourgogne-Franche-Comté. Le Grand Besançon dénombrait 192 816 habitants en 2015 contre 189 980 en 2010. Il conserve un rythme d'accroissement soutenu (+0,3 %/an) et gagne chaque année près de 570 habitants supplémentaires. La commune de Besançon connaît, quant à elle, une légère diminution de population, toutefois moins marquée que les années précédentes (-238 habitants entre 2010 et 2015). Ce phénomène de décroissance démographique constaté dans l'ancienne capitale franc-comtoise depuis le milieu des années 2000 perd de l'ampleur et semble amorcer une inflexion de tendance pour les années à venir[1].

/ Données socio-économiques

Capitale de l'ex région Franche-Comté, la ville de Besançon s'intègre dans la première région industrielle française. Elle est le siège d'administrations déconcentrées de l'État, du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil Départemental du Doubs. Elle offre également tous les services commerciaux, sociaux et financiers utiles aux entreprises et à leurs salariés.
Bassin économique de 250 000 habitants, le Grand Besançon constitue un pôle économique qui offre des compétences humaines et technologiques de la plus haute qualité.

1 / Source Audab



Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Le palmarès 2015, réalisé par le magazine *L'Expansion*, hisse Besançon à la 1ère place de sa catégorie (100 000 à 200 000 habitants) des territoires les plus « business friendly », soit bénéficiant du meilleur environnement pour développer son activité. Parmi les critères, la qualité des formations supérieures, l'écosystème d'affaires articulé autour de la recherche, de l'entreprise, des pôles compétitifs et des zones d'activités de pointe comme TEMIS et TEMIS Santé.



Maison des microtechniques, pôle Temis © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Avec le concours de l'ensemble des acteurs du développement économique, le Grand Besançon a défini en 2010 une stratégie de développement économique (pour la période 2010-2015) :
« Grand Besançon 2015, entrepreneurial, technologique et tertiaire » est décliné en trois priorités :

- Accompagner les entreprenants ;
- soutenir la Recherche & Développement et l'innovation ;
- développer l'offre d'immobilier, de foncier et d'infrastructures pour les entreprises.

Le Grand Besançon a procédé à l'actualisation de sa stratégie de développement économique qui court jusqu'en 2020, afin de l'ajuster aux évolutions.

L'objectif initial tend à bâtir une agglomération « Entrepreneuriale, technologique et tertiaire ». La croissance démographique, la fusion des régions, la réduction des dotations de l'État, le transfert de compétences (enseignement supérieur, emploi/insertion), sont autant d'éléments qui ont été pris en compte.
Pour le soutien prioritaire à la création de richesses et d'emplois sur son territoire, le Grand Besançon entend fournir aux entrepreneurs toutes les conditions de croissance et de développement. Pour ce faire, la communauté urbaine favorise l'offre immobilière et foncière d'activités, accompagne les projets économiques (528 détectés à ce jour), aide à la diversification du tissu économique, et soutient l'enseignement supérieur, la formation continue, l'innovation et la recherche.
Conforter les filières porteuses (luxe, aéronautique, numérique, médical) et structurer celles qui ont un fort potentiel (économie résidentielle, agroalimentaire, industries créatives et culturelles, tourisme d'affaires…), devraient également permettre de maintenir une moyenne de trente projets concrétisés et cent emplois créés par an.

/ Les secteurs d'excellence

Besançon, pôle européen des microtechniques

Les entreprises du Grand Besançon, fortes de leurs savoir-faire et de leurs compétences dans les domaines des microtechniques, travaillent pour l'horlogerie, le biomédical, la télésanté, l'aéronautique, la sûreté, les TIC, l'énergie, l'environnement et toutes les filières sources d'innovations. Le petit et le précis sont inscrits dans les gènes de l'industrie locale, les entreprises de l'agglomération se caractérisent par leur capacité à innover. À la petite dimension et à la précision, elles ont ajouté l'intelligence et se positionnent aujourd'hui sur des secteurs à forte valeur ajoutée tels que le biomédical, la sûreté, la défense, la monétique ou l'énergie. Adossés au Pôle de compétitivité des microtechniques, entreprises et centres de recherche travaillent en réseau pour inventer les produits de demain, des implants bio-résorbables aux valves neurologiques intelligentes, des micro-robots aux résonateurs à quartz considérés comme les plus fiables au monde.
Le Grand Besançon est aussi un pôle mondial du temps-fréquence. Partant de la longue tradition horlogère pour aboutir à la mise en place d'oscillateurs ultrastables, le temps-fréquence est emblématique de la région. À Besançon, la métrologie du temps et sa fantastique précision se sont mises au service des GPS comme aux systèmes les plus pointus utilisés par la NASA ou l'aérospatial. C'est aussi le premier pôle universitaire entre Paris et Lyon, au sein du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Bourgogne - Franche-Comté (PRES) qui compte 23 000 étudiants, dont 17 669 inscrits à l'Université.

Besançon, capitale du temps

Terre traditionnelle de l'horlogerie française, Besançon poursuit sa mue avant-gardiste et innovante dans un domaine de pointe où elle excelle depuis plus de 200 ans.
Un savoir-faire unique qui se perpétue génération après génération, épousant les évolutions technologiques phares de son époque. Aujourd'hui, la capitale horlogère garde un pouvoir d'attractivité certain grâce à une synergie de compétences autour de l'horlogerie. Et ce n'est pas une coïncidence si des marques prestigieuses s'implantent ou se développent dans la capitale comtoise pour mener leurs projets et pour inventer les montres de demain.
Aujourd'hui, de nombreuses grandes marques horlogères et d'accessoires du luxe ont trouvé à Besançon le cadre propice à leur développement : AKTEO, BENJAMIN MULLER, BREITLING, DECAYEUX LUXE, DODANE, EBS BIJOUX, FESTINA, LEBOEUF, LES ATELIERS BRUNO LAVILLE, MADEMOISELLE ANNE, MANUFACTURE HORLOGERE VUILLEMIN, MATY, PRÊTRE ET FILS, SEIKO, SFM JOAILLERIE, SMB - MONTRES LIP, TRENDY ELEMENTS, UTINAM.



Boutique de montres et d'horloges mécaniques design et contemporaines UTINAM, Grande Rue à Besançon © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Besançon, partenaire incontournable du secteur médical

Maîtrise des compétences microtechniques et multi technologiques dans la très petite dimension trouvent naturellement leurs applications dans le secteur médical et plus particulièrement dans 4 domaines d'excellence : implants et prothèses, matériel médico-chirurgical et instrumentation, ingénierie tissulaire et cellulaire et imagerie médicale.
En Franche-Comté et plus particulièrement à Besançon, de la microchirurgie aux implants, 250 entreprises locales participent, directement ou indirectement, à l'essor de la production biomédicale mondiale. Un véritable cluster mêlant formations spécifiques, pôle de recherche, entreprises et zones dédiées. Tout est mis en œuvre pour favoriser le développement de ces entreprises de pointe qui conjuguent microtechniques et applications biomédicales et qui fournissent l'ensemble des secteurs de la filière : ORL, ophtalmologie, urologie, neurologie, orthopédie, cardiovasculaire, chirurgie plastique, digestive, imagerie, biologie…

Besançon, pôle numérique et mobilités

Avec l'établissement public Réseau Lumière créé en 2000, Besançon fait figure de territoire précurseur pour le développement de réseaux numériques haut et très haut débit. Dès sa création, le Réseau Lumière donnait en effet à Besançon, une desserte numérique de premier plan reliant les établissements publics, les nœuds de raccordement des abonnés (NRA) et développant le dégroupage pour les opérateurs alternatifs. Une stratégie volontariste a permis de mettre en œuvre le THD sur l'agglomération en se rapprochant des usagers (particuliers et entreprises) avec la fibre optique. Besançon a déjà obtenu 3 fois le label Ville internet @@@@@.

Besançon, pôle billettique – monétique

Le Grand Besançon accueille les 3 grands leaders de la billettique et monétique qui sont PARKEON (Schlumberger), IER et VIX TECHNOLOGY. Avec le Pôle des microtechniques et en partenariat avec Véhicule du futur, le Grand Besançon favorise le développement des mobilités du futur.

/ La forme urbaine et les grands projets



Vue aérienne du centre-ville de Besançon communément appelé « La Boucle » © M. Perrey

La ville de Besançon se distingue tout autant par la densité de son patrimoine architectural - 190 monuments classés, « les fortifications de Vauban » inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, un Site Patrimonial Remarquable très étendu - que par l'importance de ses espaces verts : 2 400 hectares dont 2 024 hectares de forêts offrent ainsi un cadre de vie exceptionnel à ses habitants.
Le destin de Besançon est nettement lisible dans les potentialités du site - un large méandre fermé par une haute colline séparée des monts environnants par deux cluses étroites - qui ont constitué d'emblée un site défensif propre à accueillir une agglomération. Ce génie du lieu, utilisé par les Séquanes et repéré par César, orienta, pendant au moins 2 000 ans, la dynamique urbaine de la ville, *oppidum* puis place forte. Sur ce site, à la topographie particulière et strictement délimitée par la rivière, les Romains, après leur conquête, ajoutèrent un découpage de l'espace, à la fois pratique et sacré, fondé sur une division par croisement de deux axes principaux (*décumanus*, rue Bersot/rue de la Préfecture et *cardo*, Grande Rue) et de leurs parallèles, délimitant des îlots. C'est à partir de ce découpage et du tracé qui y est lié que se sont répartis les constructions et les édifices publics et religieux. Ils marquent par leur monumentalité et leur emplacement symbolique la forme urbaine générale. Cette manière d'organiser l'espace, très ancienne, est encore celle qui marque le paysage du centre ancien actuel.
Le centre-ville - compact, resserré avec un bâti continu, ponctué de bâtiments publics monumentaux, organisé le long de rues et de places - est encore bien délimité par la rivière et les anciens remparts. Dans cet ensemble à l'aspect homogène, des disparités et caractéristiques particulières apparaissent entre les deux quartiers principaux de la Boucle et de Battant, l'un plus monumental, l'autre plus vernaculaire. Pour Rivotte et Tarragnoz - étroites bandes allongées sans vis-à-vis entre la rivière et la falaise - les contraintes géographiques et le relief s'ajoutent à l'aspect typique des faubourgs, pour dessiner un paysage urbain bien à part. Dans la Boucle, mais aussi dans une moindre mesure à Battant, des changements de maillage sont aussi visibles entre les parties de bâti continues et celles où de vastes emprises foncières contiennent de grands bâtiments de fonction institutionnelle (casernes, cités administratives, hôpital, lycées et collèges, etc.). Les différences d'organisation perceptibles entre le tissu le plus ancien et celui plus récent des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles tiennent à des distinctions de styles, bien sûr, mais aussi à des groupements plus diversifiés et plus souples pour le plus ancien (courbes et contrecourbes des rues), plus réguliers et strictement alignés pour le plus récent (perspectives axées). Le rythme de division des séries est également différent, plus court (façades étroites, orientation verticale) pour le tissu ancien, plus long (façades allongées, orientation horizontale) pour les parties construites au XIX^{e} siècle surtout. La dynamique commerciale modifie

aussi largement la perception et l'aspect de l'espace public, on retrouvera par exemple à proximité du pont Battant (rue piétonne, place Pasteur, place de la Révolution, mais aussi rue d'Arènes, rue de La Madeleine, rue Battant) des rues, ou parties de rues, où des vitrines, des terrasses de café, la présence plus nombreuse de passants, marquent le caractère des lieux. Dans le même registre de caractère persistant, le quartier dit Saint-Jean, au pied de la Citadelle, a gardé, quant à lui, l'aspect solennel et réservé de l'ancienne clôture ecclésiastique médiévale.
Les constructions du centre ancien se distinguent par l'utilisation de la pierre de Chailluz (calcaire gris-bleu et beige-ocre) que l'on remarque sur les façades des maisons hautes aux toits pentus.



Rue du centre-ville de Besançon © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Cette pierre provient de niveaux géologiques de l'ère secondaire et est extraite du sous-sol de la région depuis 1569, date à laquelle il est imposé aux bâtisseurs d'élever des façades sur rue en pierre. Le morcellement du terrain en parcelles profondes et resserrées explique l'étroitesse de certaines façades. C'est ainsi qu'au cours des siècles, va se perpétuer la tradition d'escaliers extérieurs dont les volées superposées s'accrochent aux murs mitoyens des cours pour laisser le plus de places possibles aux appartements.



Escaliers extérieurs dans une cour intérieure du centre-ville © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

L'hypercentre se prête mal à la circulation moderne. Il attire et dissuade tout à la fois la circulation des voitures individuelles. Besançon fut une des premières villes à instaurer des rues piétonnes. Ce

réseau piétonnier est principalement assuré par les deux axes nord-sud de la Grand-rue et de la rue des Granges complétés par les rues intermédiaires. La charge la plus importante de trafic se reporte sur les deux axes nord-sud longeant le Doubs, de Chamars à Tarragnoz (à l'ouest) et de la gare Viotte à Rivotte (à l'est).
Depuis l'ouverture en 1996 du tunnel routier de 500 m sous la Citadelle, la rocade ceinturant le cœur historique a pu être complétée au sud.

Le réseau de circulation urbaine se caractérise par des modes de transport doux. La Ville de Besançon a mis en place un vaste service de location de vélos « Vélocité » dont les 30 stations sont largement réparties aux points-clés du centre-ville.
Le réseau des transports en commun est également très développé. En effet, Besançon est l'une des villes où l'on utilise le plus les transports en commun : 15 lignes desservent ainsi la Boucle. L'ensemble des lignes emprunte un tronc commun ainsi constitué : une boucle passant par la place du Huit Septembre 1944, par la Grande Rue et la rue des Granges, au cœur du fuseau central, dans la partie la plus commerciale et la plus patrimoniale.
Le réseau de transport en commun s'est enrichi en 2014 de deux lignes de tramway qui relient la ville d'ouest en est.



Tramways de Besançon © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Les caractéristiques patrimoniales et la forme de la ville n'empêchent pas la collectivité d'engager une vaste politique de chantiers urbains dans une optique de développement durable et de redynamisation du centre-ville. Plusieurs projets sont en cours :
- Écoquartier des Vaîtes ;
- écoquartier Vauban ;
- écoquartier Viotte ;
- lotissement communal Les planches-Relançons ;
- Saint-Jacques-Arsenal, Cité des savoirs et de l'innovation ;
- reconversion du site des Prés-de-Vaux

Deux grands projets font partie du programme national de rénovation urbaine (PNRU) lancé en 2004 :
- Planoise (NPNRU), quartier durable et intelligent ;
- Grette (NPNRU), quartier durable.



Démolition de l'ancienne caserne Vauban pour un projet immobilier d'éco quartier
© J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

/ Données touristiques et culturelles

Besançon au cœur d'une nouvelle échelle touristique : la grande région Bourgogne - Franche-Comté

Les schémas de développement touristique des ex-régions Bourgogne et Franche-Comté arrivant simultanément à terme en fin d'année 2015, la nouvelle collectivité régionale a décidé d'engager la démarche d'élaboration d'un nouveau schéma, le premier ayant vocation à s'appliquer sur le territoire de Bourgogne - Franche-Comté, portant sur la période 2017-2022.
L'accessibilité du territoire de Bourgogne - Franche-Comté est un point fort de la région, pour la plupart des modes de transport. Elle est desservie par un réseau autoroutier parmi les plus denses de France en termes de kilomètres d'infrastructure comme en nombre de sorties autoroutières.
Ce réseau place la région au cœur de grands flux touristiques de passage reliant le Nord de l'Europe au Sud de la France, mais aussi de l'Est de l'Europe vers Paris : c'est aussi la route des flux asiatiques lors de leurs voyages de groupe en Europe avec une entrée sur le continent par les aéroports allemands et suisses et un passage presque systématique par Paris.
Ce réseau se complète avec les travaux de liaison vers la Suisse et la finalisation de la Transjurane en Suisse qui permet de relier le réseau français au réseau suisse via Belfort.
Du point de vue ferroviaire, l'accessibilité régionale est globalement satisfaisante. La situation de la partie bourguignonne de la région entre Paris et Lyon sur la première ligne TGV explique cette bonne desserte, complétée par la ligne TGV Rhin-Rhône reliant Paris à Mulhouse par la Franche-Comté et ses deux nouvelles gares TGV.
Le réseau ferroviaire évolue avec la remise en service d'une ligne Belfort-Delle à la Suisse permettant de renforcer la liaison vers ce pays.
En matière d'accessibilité, l'aérien présente des caractéristiques particulières. La région compte deux aéroports : Dole-Jura, avec une fréquentation passagère limitée et des destinations surtout tournées vers le tourisme émetteur (Europe du Sud et Afrique du Nord) et Dijon-Longvic, toujours en activité pour les liaisons d'affaires.
La région est entourée d'aéroports internationaux importants sur lesquels elle pourrait appuyer son accessibilité lointaine au besoin : Bâle-Mulhouse, Lyon, Paris, Genève.

La région compte une offre de sites touristiques dense et repartie sur le territoire avec (source : CRT) :
▪ 3 512 monuments classés ou inscrits à la liste des Monuments historiques ;
▪ plus de 430 lieux de visite ;
▪ 8 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (région qui en compte le plus en France avec l'Occitanie).
▪ 1 330 km de voies navigables sur les canaux bourguignons, la Saône et le Doubs et une cinquantaine de ports de plaisance,
▪ 112 sentiers balisés de randonnées,
▪ 253 km de pistes cyclables « Eurovélo 6 » entre Montbéliard et Chalon-sur-Saône,
▪ 3 Parcs Naturels régionaux (Morvan, Haut-Jura, Ballons des Vosges),
▪ 5 stations thermales,
▪ 31 parcours de golfs,
▪ 27 domaines skiables.
La région Bourgogne - Franche-Comté compte ainsi plus 761 878 lits touristiques au 1er janvier 2017 (source CRT – Chiffres clés édition 2017). Le nombre de nuitées en 2016 dans les hôtels de tourisme s'élève à 7 109 800 dans la région.
Les emplois, générés par la venue de touristes en Bourgogne - Franche-Comté, sont au nombre de 29 700 en 2012 (source : INSEE, DADS Acoss 2013). Selon les saisons, la région peut compter jusqu'à 41 200 emplois liés au tourisme. L'économie touristique intérieure de la région s'élève à environ 4,1 milliards d'Euros (source : DGE – Secrétaire d'État au Tourisme – donnée 2011). Ce chiffre brut place la région en 11e position sur les 13 régions métropolitaines et représente environ 5,7 % du PIB régional.

En ce qui concerne plus spécifiquement Besançon, le premier Schéma de Développement Touristique a été porté par la Ville de 2002 à 2009. Le second a été conduit conjointement par la Ville et le Grand Besançon de 2010 à 2016. Aujourd'hui, s'il s'agit du troisième Schéma de Développement Touristique élaboré à Besançon, le premier piloté par le Grand Besançon suite à l'élargissement des compétences des communautés d'agglomération issue de la loi NOTRe. Le Schéma de Développement Touristique du Grand Besançon s'inscrit dans le Schéma de Développement régional du Tourisme et des Loisirs adopté par la nouvelle grande Région. Document-cadre, il décline un plan d'actions à mener au cours des sept prochaines années, de 2017 à 2023, autour des cinq axes stratégiques :

Axe 1 – Partager une ambition commune impliquant tous les acteurs.
Afin d'ancrer ce projet dans le territoire, le Grand Besançon veut résolument s'engager dans une démarche participative à laquelle tous les acteurs du tourisme peuvent adhérer, pour échanger, proposer et contribuer à l'élaboration d'une stratégie partagée. Il s'agit de l'enjeu majeur du nouveau Schéma de Développement Touristique.

Axe 2 – Repenser la chaîne de l'accueil.
Un nouveau schéma d'accueil et de diffusion de l'information devra être élaboré. À titre d'exemple, la création d'un espace d'accueil touristique dans la zone des Prés-de-Vaux est à l'étude, afin de répondre à une demande non satisfaite. Il s'agira dans ce cadre d'appréhender l'ensemble de la chaîne d'accueil des touristes, et tous les points de contact potentiels, pour le développement d'un réseau le plus efficace possible.

Axe 3 – Étoffer et personnaliser l'offre.
Parce que toutes les actions de promotion sont vaines sans une offre solide, diversifiée et dense, il conviendra de trouver les moyens de dynamiser et de personnaliser les prestations proposées aux touristes. L'objectif sera de proposer des solutions sur mesure, pour chaque segment de clientèle visé. Des offres « packagées » ciblées pourront ainsi être mises en place. La base multi-activités d'Osselle sera l'un des projets phares de cet axe de développement.

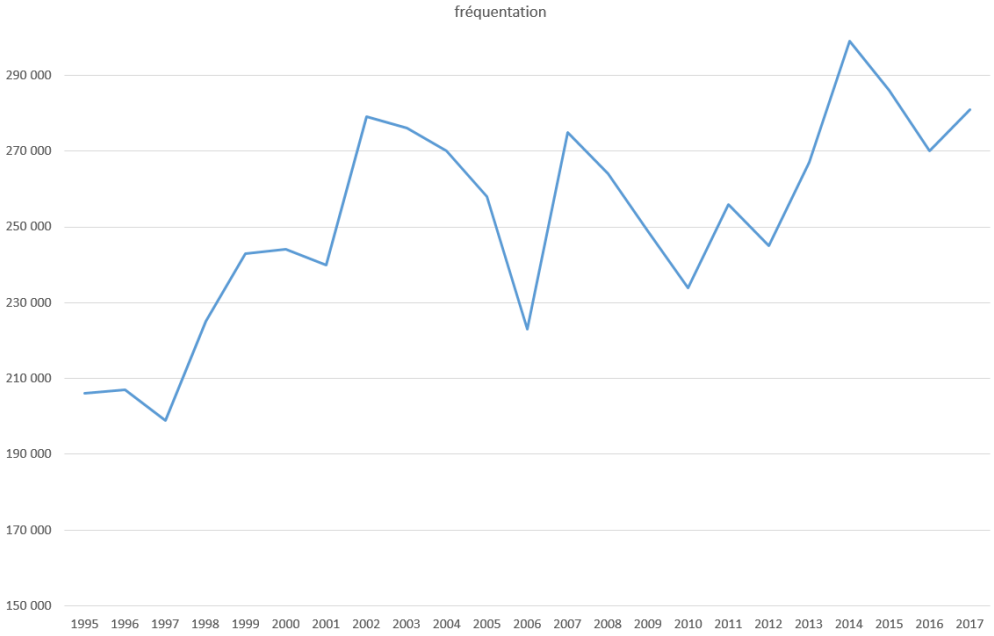
Axe 4 – Gagner en notoriété
L'objectif sera de développer les flux touristiques en se focalisant sur les offres « phares », innovantes et sur la promotion des produits ou territoires les plus attractifs. Pour ce faire, la marque UNESCO sera davantage valorisée pour distinguer notre territoire, et la marque « Montagnes du Jura » deviendra partenaire du Grand Besançon.

Axe 5 - Encourager la vocation à l'excellence
La professionnalisation des acteurs du Tourisme sera renforcée par la formation. Un plan d'action généralisé « Qualité Tourisme » sera mis en œuvre à l'échelle du Grand Besançon. Ce label, porté par le Ministère en charge du tourisme, fera l'objet d'une action volontariste et dynamique, afin que notre destination devienne une référence en la matière.

Parallèlement aux trois schémas de développement touristique élaborés depuis 2002 (2002-2009, 2010-2016, 2017-2023), la Ville s'est dotée d'un schéma d'orientation pour la culture 2010-2020. Ce document recense 32 propositions pour les arts et la culture et fixe deux orientations stratégiques : favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre et aux pratiques culturelles et artistiques et soutenir la création et la recherche dans les différents domaines des arts et de la culture.

En quelques chiffres...

En 2017, le Grand Besançon a compté 655 232 nuitées touristiques générant pour l'hébergement marchand une retombée économique de 50 463 810 euros.
La grande majorité des hôtels sont classés 3 étoiles. Viennent ensuite les hôtels 2 étoiles avec 275 chambres disponibles (1 hôtel possède 1 étoile et un autre en possède 4).
Entre 2016 et 2017, on observe une augmentation de la fréquentation des nuitées dans les hôtels de près de 6 %. La part des étrangers représente 22 % des arrivées totales en 2017. La clientèle chinoise, après celle des Allemands, a été la plus nombreuse à séjourner dans l'agglomération.
Globalement, les sites touristiques du Grand Besançon (Citadelle, Musée du Temps, Maison natale Victor Hugo, Cathédrale Saint-Jean, Musée de plein air des maisons comtoises) ont connu en 2017 une augmentation du nombre de visiteurs de 2.5 %, soit 414 344 visiteurs en 2017 (hors Cathédrale Saint-Jean) contre 406 019 visiteurs en 2016 (hors Cathédrale Saint-Jean).
La Citadelle de Besançon a enregistré une fréquentation de 281 288 visiteurs en 2017. L'augmentation sensible de la fréquentation en 2002 et 2007 a été liée à des événements majeurs : la rénovation du Jardin zoologique, la commémoration du tricentenaire de la mort de Vauban et particulièrement la mobilisation locale et nationale autour de la candidature. À noter que depuis 2014, les chiffres de fréquentation prennent en compte la totalité de la fréquentation du site, y compris la partie non payante. La fréquentation est en moyenne de 280 000 visiteurs sur les années correspondant au dernier plan de gestion.
Les entrées gratuites représentent en moyenne 37 % de la fréquentation. Elles correspondent aux enfants de moins de 4 ans, aux visites des abonnés à partir de leur deuxième passage sur le site, aux actions commerciales (jeux avec partenaires médias), aux accompagnateurs et chauffeurs de groupes, aux gratuités accordées dans le cadre de projets spécifiques (La Citadelle prend ses quartiers, Parcours culturels...).
Un abonnement en forfait illimité 12 mois est proposé aux visiteurs afin de développer la relation entre les Grands Bisontins et la Citadelle. Différentes autres formules sont proposées : « abonnement Famille », « abonnement Famille solo », « abonnement Solo », « abonnement Grands-parents », « abonnement Duo ». Le nombre d'abonnés, à part un pic de 7 290 en 2014, se maintient entre 4 000 et 5 000 chaque année.



Les chiffres de fréquentation révèlent la forte appropriation du patrimoine Vauban par la population locale. La part des visiteurs étrangers reste faible, comme cela avait déjà été constaté dans le bilan du dernier plan de gestion. Le développement de ces publics peut donc constituer une opportunité pour le développement de la fréquentation de la Citadelle.

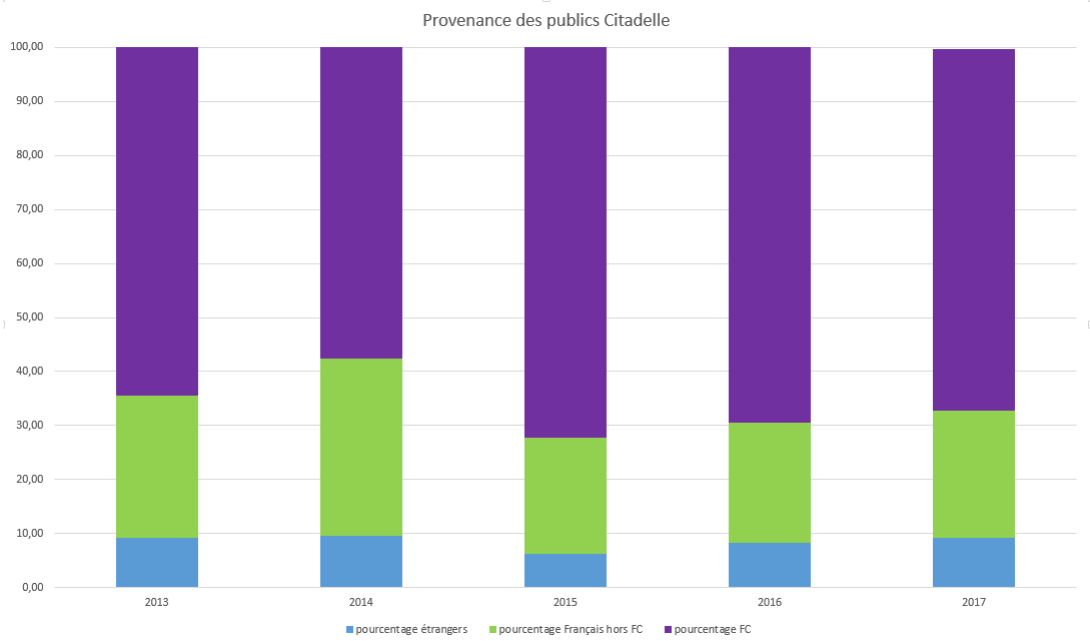
Une enquête des publics a été menée au cours de la saison estivale 2016. Les objectifs étaient d'appréhender le profil des visiteurs de la Citadelle, leurs habitudes et motivations, leur perception de l'offre et des services (points de satisfaction et d'amélioration).

La dernière enquête remontait à 2012 et avait été réalisée par le même organisme KHEOLIA, spécialisé dans les enquêtes dans les espaces touristiques et de loisirs, ce qui permet des points de comparaison.

L'étude a été réalisée en deux temps : un questionnaire en face à face à la Citadelle (3 675 interviews) et une étude plus approfondie en ligne (1 312 répondants).

La Citadelle accueille un public hétérogène composé à parts égales de familles avec des enfants en bas âge (49 %), d'adultes (39 %) et de seniors (10 %) venus sans enfant. Les Catégories Socio-professionnelles CSP + (36 %) et les CSP – (38 %) sont représentées à part quasi égale parmi les visiteurs, retraités (15 %) et étudiants (12 %) sont également largement présents.

La Citadelle est fréquentée à la fois par des habitués et de nouveaux visiteurs (41 % de primo visiteurs). 28 % des visiteurs étaient déjà venus à la Citadelle au cours des 2 dernières années.



La fréquentation annuelle est répartie entre les publics individuels (85 %) et les groupes (15 %, dont 70 % de groupes enfants et 30 % de groupes adultes ou mixtes). Les visiteurs viennent en majeure partie de Franche-Comté (62 %, dont près de 20 % du Grand Besançon) ; 11 % sont des visiteurs étrangers (parmi eux, top 3 par pays : Suisse 25 %, Allemagne 21 % et Pays-Bas 15 %). La manière de visiter le site et les motivations sont différentes selon les profils : les habitués viennent en voiture (65 %) ou en bus de ville (16 %) et restent moins de 4 h sur site. Ils sont motivés pour la promenade (66 %), faire plaisir aux enfants (60 %) ou pour faire découvrir le site à leurs proches (40 %). Les espaces animaliers sont l'attrait principal de visite (72 %) et correspondent à ce qu'ils préfèrent; les primo-visiteurs viennent quant à eux en voiture (48 %), à pied (23 %) ou en bus de ville (19 %) et sont motivés avant tout par la curiosité (65 %), la promenade (53 %) et l'exemplarité de l'architecture du site (51 %). L'attrait premier est la diversité du site avec l'ensemble de ses centres d'intérêt (50 %) et leurs meilleurs moments de visite sont la promenade sur les chemins de ronde (54 %), le Jardin zoologique (51 %) et le Musée de la Résistance et de la Déportation (26 %). À noter que l'inscription au Patrimoine mondial n'apparaît pas comme un critère de décision dans le choix de visite du lieu.

Toutes ces données ne présentent pas d'évolution notable vis-à-vis des résultats obtenus en 2012. Les points de satisfaction concernent la qualité de l'accueil, la propreté, la sécurité. Les points d'amélioration sont la facilité à trouver le site, le stationnement, la perception des espaces animaliers.
En 2017, deux programmes de visites guidées ont été proposés. Le total des participants (individuels et groupes) s'élève à 12 927 personnes, réparties en 929 visites guidées.



Visite guidée à la Citadelle © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

/ Besançon, ville de patrimoine, des arts, de la culture, des congrès

Besançon et sa communauté urbaine disposent d'un gisement touristique et culturel riche : cinq musées de France, six bibliothèques municipales, trois scènes labellisées par le Ministère de la Culture, un orchestre symphonique, 190 édifices inscrits ou classés au titre des Monuments historiques, un patrimoine architectural exceptionnel inscrit à l'UNESCO, de nombreux artistes et de compagnies de renommée nationale et internationale, plus de deux cents groupes constitués dans le domaine des musiques actuelles…
Chaque année, ce sont des centaines de spectacles, concerts et expositions, qui sont proposés aux Bisontins ou aux visiteurs de passage, par les 2 Scènes-Scène Nationale de Besançon, le Centre Dramatique National, La Rodia - Scène des musiques actuelles, Micropolis, l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, le Festival de musique, le Conservatoire du Grand Besançon, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, le Musée du temps, la Citadelle, le Fonds régional d'art contemporain, l'Institut supérieur des Beaux-Arts, les bibliothèques et par les nombreuses associations culturelles et patrimoniales. La richesse de la vie culturelle bisontine impressionne et témoigne d'un engagement fort et déjà ancien de tous, acteurs privés et publics, pour les arts et la culture à Besançon.



Salle des musiques actuelles La Rodia © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)



Musée du Temps © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Cette riche programmation est rendue possible par l'existence d'équipements culturels majeurs tels que l'Opéra-Théâtre, le nouveau Théâtre (Centre dramatique national de Besançon et de Franche-Comté) ou encore le théâtre de l'Espace. En matière de musique et d'art, l'Orchestre Victor Hugo, l'École régionale des Beaux-arts, le Conservatoire à rayonnement régional et le Fonds régional d'art contemporain enrichissent l'offre culturelle. Le Festival international de musique et le Concours international des jeunes chefs d'orchestre démontrent une fois de plus le rayonnement international de Besançon.
Ville d'art et d'histoire depuis 1986, Besançon est l'une des villes françaises où la concentration de monuments est la plus forte : 190 édifices ou ensembles bâtis protégés globalement ou partiellement et un ensemble de perspectives urbaines parfaitement préservées. Les musées de la Ville (labellisés Musée de France) participent également à la renommée nationale et internationale de la ville de Besançon : le Musée des Beaux-arts et d'Archéologie, le Musée du Temps et les trois Musées de la Citadelle : le Musée Comtois, Musée d'ethnographie régionale, le Muséum d'Histoire naturelle, caractérisé par une importante collection vivante, et le Musée de la Résistance et de la Déportation, dont la collection d'art concentrationnaire est unique en Europe.
Le Musée des Beaux-arts et d'Archéologie de Besançon possède la plus ancienne collection publique française puisque son origine remonte à 1694 soit un siècle avant la création des principaux musées en France. Il a été entièrement rénové et a rouvert ses portes en novembre 2018. Le Musée du Temps, unique dans notre pays, est abrité, depuis l'année 2002, dans le plus beau palais Renaissance de tout l'Est de la France : le palais Granvelle. Le premier musée a bénéficié d'une fréquentation de 44 890 visiteurs en 2013 avant sa fermeture pour rénovation tandis que le second a réalisé un chiffre de fréquentation de 38 848 visiteurs en 2017.

La Ville de Besançon a également ouvert, à l'automne 2013, la Maison natale de Victor Hugo. À la différence des autres maisons où il vécut, la Maison natale de Victor Hugo n'est ni un musée, ni un lieu de mémoire. Dans une scénographie contemporaine laissant une grande place au multimédia,

ce sont les combats de l'homme engagé qui sont présentés, ajoutant ainsi un atout touristique supplémentaire le long du cheminement d'accès à la Citadelle. En 2017, l'établissement a accueilli 16 344 visiteurs.



Maison natale de Victor Hugo © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Deux programmes architecturaux innovants : la création de la Cité des arts et de la culture[2] en 2013 et la construction d'une nouvelle salle de musiques actuelles[3] (la Rodia) en 2011 ont également contribué à renforcer l'attractivité culturelle de Besançon.

En 2017, Besançon a accueilli 44 congrès, et 8 185 congressistes. L'impact économique indirect du secteur congrès et évènements professionnels est donc évalué à 2 964 132 €, en hausse de 36 % par rapport à 2016.

/ Le Grand Besançon, tourisme doux et destination Outdoor

Besançon s'intègre également dans une région marquée par le tourisme vert ou tourisme de nature. Première ville verte française et capitale de la deuxième région boisée de France, la ville s'insère dans un environnement propice aux activités de pleine nature.
Depuis 2009, le Grand Besançon a développé le tourisme fluvial en proposant trois haltes fluviales équipées pour l'accueil de bateaux, d'une durée d'une journée à une année : halte du moulin Saint-Paul, halte de la Cité des arts et de la culture, halte fluviale de Deluz. 75 emplacements et 40 km de voie d'eau sont à la disposition des plaisanciers.
De nombreux bateaux-promenades naviguent sur le Doubs et profitent des vues imprenables sur la Citadelle. Les bateaux-promenades « le Battant » et « le Vauban » proposent le tour de la Boucle à la découverte du système de fortification de Vauban (bastions, tours bastionnées). La location de petits bateaux électriques complète l'offre en matière de tourisme fluvial.

2 / La Cité des arts et de la culture, créée en 2013 par l'architecte Kengo Kuma, abrite le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) et le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) sur une superficie de 11 000 m².

3 / Compte tenu de la taille de l'équipement (deux salles équipées de 950 et 320 places), la Rodia rayonne sur la Franche-Comté et les régions avoisinantes, y compris la Suisse romande.



Véloroute longeant le Doubs © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)



Halte fluviale de la Cité des Arts © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

De plus, l'Outdoor – ou sport de nature – s'est développé depuis une quinzaine d'années et englobe plusieurs disciplines : randonnée, trek, balade, trail, sport extrême… Ces activités sportives peuvent être pratiquées dans le Grand Besançon. D'ailleurs, le schéma touristique de l'Agglomération, validé pour la période 2017-2023, a intégré des balades urbaines, découvertes sportives du patrimoine, rendez-vous sportifs pour le tourisme d'affaires, « packs » touristiques… Les parcours de trail, de randonnées ou de VTT proposés tiennent compte de la richesse patrimoniale du territoire, en valorisant des sites remarquables relevant du patrimoine archéologique, architectural et naturel. En quelques chiffres, le Grand Besançon compte 200 km d'itinéraire mode doux (vélo, roller) et 1 000 km de sentiers balisés (trails et pédestres). Avec 4 600 coureurs en 2017 pour la 14e édition du Trail des Forts, cette épreuve atypique mixe harmonieusement nature et patrimoine et se distingue par son tracé technique et ses escapades historiques au cœur des fortifications inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO. L'Agglomération du Grand Besançon est la seule intercommunalité à avoir contribué à la rédaction de la première Norme AFNOR relative au Trail, véritable reconnaissance nationale.

/ Impacts de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial

L'inscription des fortifications de Vauban au Patrimoine mondial de l'Humanité a marqué un tournant dans la vie touristique de Besançon et de son agglomération. Cette inscription a renforcé la réflexion globale sur la valorisation culturelle et touristique des fortifications de Vauban : la politique des publics, la gestion des déplacements urbains, la gestion des flux touristiques dans le centre ancien,

l'interprétation du site fortifié Vauban, le développement de la capacité hôtelière...
Le site bisontin a bénéficié d'une meilleure visibilité sur le plan national, voire international. L'inscription a également donné un coup de projecteur sur les richesses patrimoniales locales.
L'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) a mené une enquête clientèle durant l'été 2012 sur un échantillonnage de 682 répondants. Cette enquête confirme que l'image et la notoriété de la ville ont été confortées depuis quelques années. Par exemple, 71,70 % des répondants avaient connaissance du classement UNESCO. 17,7 % des personnes ont été influencées par le classement dans le choix de leur séjour. Parmi ceux qui ne savaient pas que Besançon était inscrite à l'UNESCO, 20 % estiment que d'une manière générale le classement UNESCO est important.

1.1.2 / Le bien patrimonial inscrit et les protections juridiques

/ Le bien inscrit : des défenses façonnées pour un méandre dominé



Plan des fortifications de Besançon

La ville s'inscrit dans un site géographique naturel particulièrement remarquable. Elle s'est développée dans un important méandre du Doubs de près d'un kilomètre de diamètre, prenant la forme d'une boucle fermée et surplombée par le mont Saint-Étienne, un haut plateau ouvert sur le Jura, abrupt du côté de la ville, dont la pointe est intégralement occupée par la Citadelle. La ville a ensuite débordé de ce cadre initial pour s'étendre dans une cuvette entourée de sept collines coiffées d'autant de forts : Chaudanne (422 m), Bregille (447 m), mont Saint-Étienne (Citadelle - 3712 m), Montboucon (374 m), Planoise (490 m), Rosemont (466 m), chapelle des Buis (491 m).
L'empreinte des différentes fortifications (antérieures et postérieures à Vauban) s'inscrit dans le

relief. L'œuvre de fortification de Vauban sur le site bisontin façonne particulièrement le paysage.
Le site inscrit de Besançon se répartit sur l'ensemble du centre-ville et occupe une superficie de 195 hectares. L'enceinte urbaine et les tours bastionnées épousent la boucle du Doubs. La Citadelle ferme la rive gauche tandis que le fort Griffon occupe la rive droite du Doubs.
La restauration, la conservation et la mise en valeur du patrimoine Vauban se conjuguent avec l'évolution urbaine de la ville et se confrontent à ces nouvelles perspectives architecturales. Par exemple, les tours bastionnées de Bregille et Rivotte cohabitent avec la Cité des arts et de la culture.
La restauration du patrimoine Vauban a fait l'objet d'un Contrat de Projet État-Région (CPER) pour un montant de 9,9 millions d'euros HT durant la période 2007-2013 puis d'un second pour la période 2015-2020, de 4,2 millions d'euros. Ces investissements témoignent des enjeux touristiques et culturels du patrimoine Vauban pour Besançon.



Tour du Roi à la Citadelle après restauration (CPER)
© J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

La Citadelle

Lors de la première conquête française de 1668, Vauban dessine les plans de la Citadelle et commence la construction par le front de Secours. Le traité d'Aix-la-Chapelle restitue la Franche-Comté à l'Espagne. Après la reconquête de 1674, Vauban est chargé de la réorganisation de la ville et de sa fortification. L'ensemble des principaux travaux fixés par Vauban à la Citadelle est achevé en 1683. Acquise par la ville de Besançon en 1959, la Citadelle est aujourd'hui un lieu de mémoire, de culture et de tourisme. Elle est composée des éléments suivants : le front Saint-Étienne, le front Royal, le front de Secours, les chemins de ronde et le corps de place.

L'enceinte urbaine de la Boucle

De 1677 à 1693, selon les projets de Vauban, la quasi-totalité des fortifications de l'enceinte urbaine de la Boucle et de Battant sont reconstruites. L'enceinte urbaine de la Boucle comporte les ouvrages défensifs suivants : la tour et la vieille porte Notre-Dame, le corps de garde de la porte Notre-Dame, la courtine entre le bastion de la porte Notre-Dame (aujourd'hui disparue) et la tour bastionnée de Chamars, le bastion de la Ville, la tour bastionnée de Chamars, le corps de garde de Chamars, les courtines entre la tour bastionnée de Chamars et le bastion de l'Archevêque, la tour bastionnée du Marais, le bastion de l'Archevêque, la tour bastionnée des Cordeliers, la courtine entre la tour

bastionnée des Cordeliers et les casemates du flanc des Cordeliers et les casemates du flanc des Cordeliers et du flanc de Poitune, le quai Vauban et la courtine entre la tour des Cordeliers et le bastion du Saint-Esprit, le bastion du Saint-Esprit, les vestiges de la tour bastionnée Saint-Pierre, le bastion Saint-Paul, la tour bastionnée de Bregille, la tour bastionnée de Rivotte, le demi-bastion de Rivotte, le chemin de ronde entre la porte de Rivotte et le glacis de la Citadelle, la porte Rivotte et la porte Taillée.

L'enceinte urbaine de Battant

L'enceinte urbaine de Battant comprend : le bastion d'Arènes, la courtine, la demi-lune et la porte d'Arènes, le bastion de Charmont et la porte de Charmont du XIV^{e} siècle, la demi-lune de Charmont, le fort Griffon, la demi-lune de Battant, la courtine et le corps de garde de la porte de Battant, le bastion de Battant, la tour Montmart, la courtine de Battant, la tour de la Pelote et la contre-garde, le glacis et le chemin couvert.

/ Les régimes de propriété

Le patrimoine Vauban est détenu par quatre types de propriétaires : la Ville de Besançon, le Conseil Départemental du Doubs, Voies Navigables de France (VNF) et des propriétaires privés.
La Ville de Besançon détient la grande majorité des ouvrages Vauban. Elle a renforcé sa politique d'acquisition de ce patrimoine. Les tours bastionnées de Rivotte et de Bregille ont été acquises en 2010 pour la somme globale de 918 000 €. Ces dernières étaient détenues respectivement par le ministère de l'Urbanisme et Voies navigables de France (VNF).

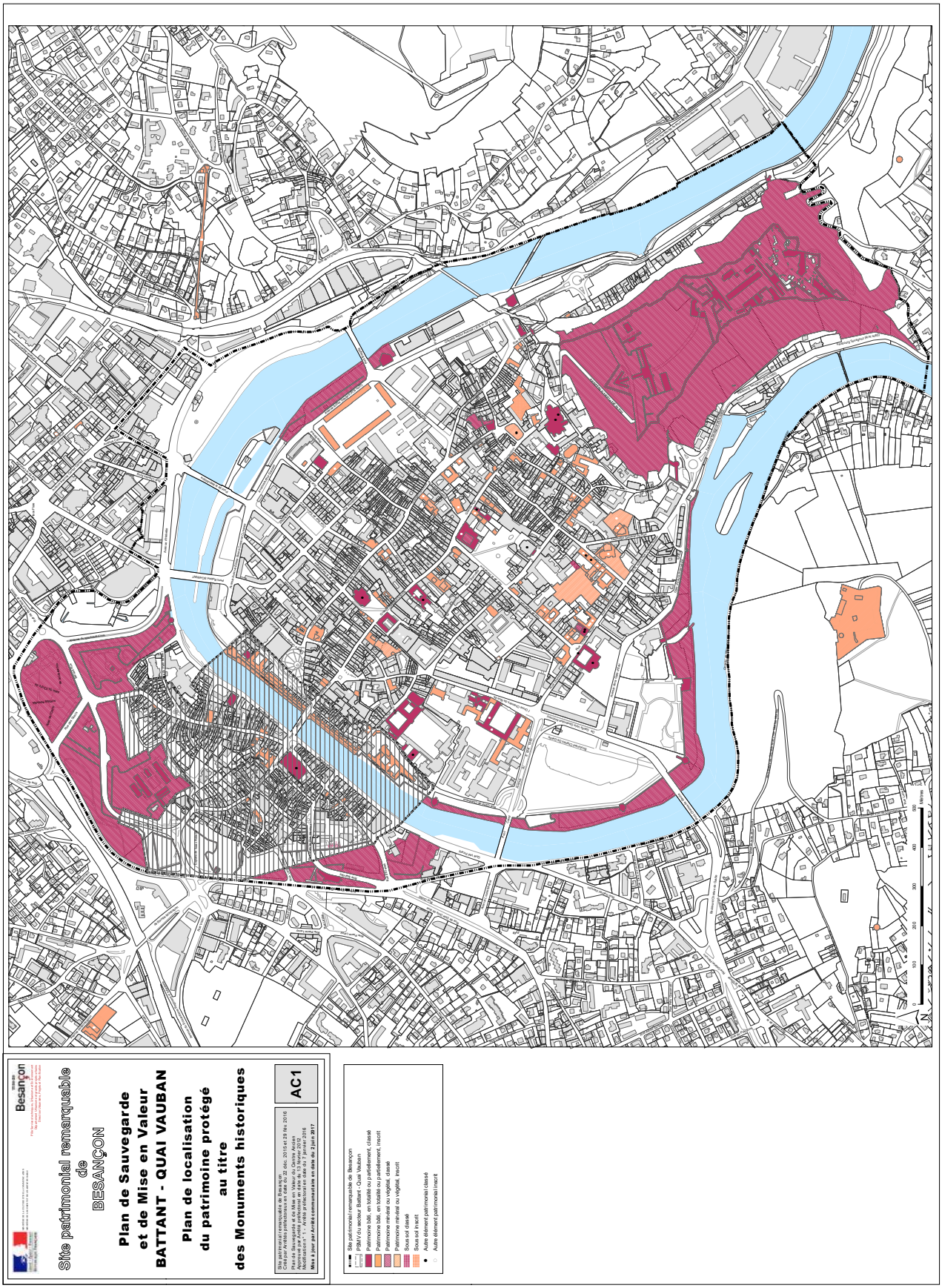
Propriétaire	Ouvrages / Bâtiments
Conseil départemental du Doubs	Le fort Griffon Les courtines du fort Griffon La courtine de la gare d'eau au Bastion de la Ville La courtine du Bastion de la Ville à la tour de Chamars
Voies navigables de France	Le moulin Saint-Paul
Ville de Besançon	La Citadelle La tour Notre-Dame La courtine du bastion de la porte Notre-Dame à la gare d'eau La tour bastionnée de Chamars La tour bastionnée du Marais La tour bastionnée des Cordeliers Le corps de garde de Chamars La courtine de la tour Chamars à la tour du Marais La courtine de la tour du Marais au bastion de l'Archevêque La courtine du bastion de l'Archevêque à la tour des Cordeliers La courtine de la tour des Cordeliers au pont Battant La courtine du pont Battant à la tour bastionnée Saint-Pierre La courtine de la tour Saint-Pierre à la tour de Bregille La courtine de la tour bastionnée de Rivotte au bastion de Rivotte La porte Rivotte La courtine du bastion d'Arènes au corps de garde d'Arènes La porte, le souterrain et le bastion de Charmont La courtine du fort Griffon à l'ancienne porte de Battant Le glacis du front Nord La tour Montmart La tour de la Pelote
Propriétaires privés	Le corps de garde de l'ancienne porte d'Arènes Le corps de garde du bastion d'Arènes Les corps de garde de l'ancienne porte de Charmont Le corps de garde du bastion Notre-Dame

/ Protections au titre des monuments historiques

Le bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est protégé par le cadre législatif et réglementaire suivant :

- Arrêté du 14 mars 1924 prononçant le classement au titre des Monuments historiques de la porte Taillée et de la porte Rivotte ;
- Arrêté du 16 septembre 1933 prononçant le classement au titre des Monuments historiques des façades et toitures des maisons n° 1 à 18, 20 à 32, 34, 36, 38 et 40 du quai Vauban ainsi que la chaussée et le quai ;
- Arrêté du 8 juin 1942 prononçant le classement au titre des Monuments historiques de l'ensemble des bâtiments constituant la Citadelle de Besançon ;
- Arrêté du 21 octobre 1942 prononçant le classement au titre des Monuments historiques de la tour de la Pelote ;
- Arrêté du 26 octobre 1942 prononçant le classement au titre des Monuments historiques du colombier militaire ;
- Arrêté du 28 octobre 1942 prononçant le classement au titre des Monuments historiques des anciens remparts de Vauban à Besançon ;
- Arrêté du 5 janvier 1944 prononçant le classement au titre des Monuments historiques du bastion de la porte Rivotte ;
- Arrêté du 14 mars 1944 prononçant le classement au titre des Monuments historiques des glacis de la Citadelle, la porte Taillée et la porte Rivotte faisant partie des anciens remparts de Vauban.

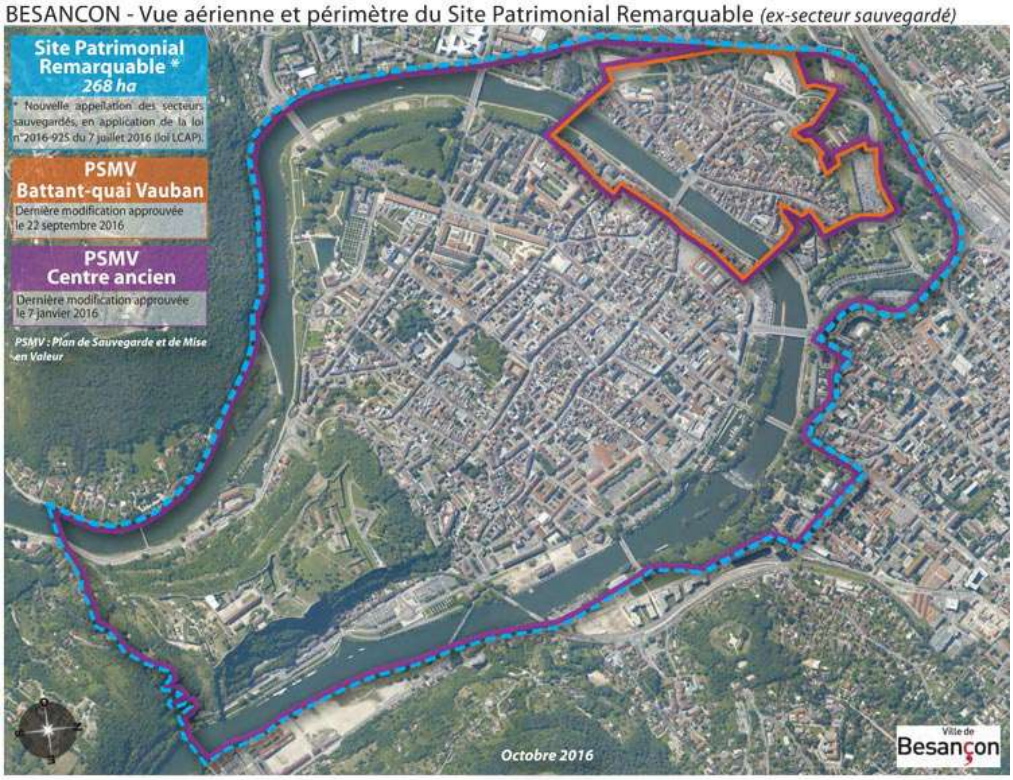
La préparation du dossier de candidature de l'œuvre de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO a identifié et mis en exergue quelques imprécisions et insuffisances des protections Monuments historiques des fortifications bisontines. Le 28 novembre 2006, la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne - Franche-Comté (DRAC) a présenté un dossier relatif à la mise à niveau des protections au titre des Monuments historiques des fortifications de Besançon. La commission a rappelé les arrêtés de classement existants pour les deux enceintes et la Citadelle. Elle a ensuite proposé de protéger au titre des Monuments historiques :
- Pour l'enceinte urbaine : les bâtiments et ouvrages militaires, leurs glacis, le moulin Saint-Paul, les corps de garde des portes du moulin de Chamars ainsi que l'ajout des sols, sous-sols et des vestiges archéologiques ;
- Pour la Citadelle : les bâtiments et ouvrages militaires, l'assiette foncière de la Citadelle, de ses glacis flancs et versants ainsi que les sous-sols et vestiges archéologiques qu'ils contiennent.
Cette extension du classement parmi les Monuments historiques de la Citadelle, de l'enceinte urbaine de la Boucle et de Battant permet de protéger intégralement le patrimoine militaire que Vauban et ses prédécesseurs nous ont légué. Enfin, ces mesures de protection complétées garantissent la préservation de ces monuments, de leurs abords ainsi que de leurs sous-sols.
Une délibération du conseil municipal datant du 14 juin 2007 a approuvé cette mise à niveau ainsi que la modification du périmètre Monuments historiques induit par celle-ci. Cette harmonisation des protections au titre des Monuments historiques des fortifications de la ville de Besançon garantit la protection globale de ce patrimoine remarquable.



Carte de localisation des édifices inscrits ou classés au titre des Monuments historiques © T. Chenal (DPH Ville Besançon)

/ Le Site Patrimonial Remarquable

BESANCON - Vue aérienne et périmètre du Site Patrimonial Remarquable *(ex-secteur sauvegardé)*



Cartographie du Site Patrimonial Remarquable © Besançon.fr

Suite à la promulgation de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, le Site Patrimonial Remarquable de Besançon s'est substitué au périmètre de l'ancien secteur sauvegardé unifié par les arrêtés préfectoraux du 22 décembre 2015 et du 29 février 2016. Il est couvert par les deux PSMV de Battant-quai Vauban et du Centre Ancien. En effet, Besançon possédait une singularité en France puisqu'elle possède deux secteurs sauvegardés en centre-ville, aujourd'hui réuni en un Site Patrimonial Remarquable. Le quartier Battant est un secteur sauvegardé depuis le 31 décembre 1964 tandis que le centre ancien est classé depuis le 1er décembre 1994. Par conséquent, la totalité du centre historique fait l'objet de mesures de conservation. La ville dénombre ainsi 190 édifices ou ensembles bâtis classés ou inscrits au titre des Monuments historiques dont la plupart se situent dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable tout comme l'ensemble des fortifications[4].

Dès les années 60, la ville est entrée dans une démarche de mise en valeur de son centre, permettant ainsi de veiller à la préservation et à l'évolution de ses richesses patrimoniales. Même si les orientations diffèrent quelque peu d'un périmètre à l'autre, l'ensemble du centre-ville est couvert par une même procédure.

Pour information :

- 31 décembre 1964 : arrêté ministériel portant création du secteur sauvegardé de Battant - quai Vauban. Ce secteur couvrant 30 ha concerne les fortifications sur la rive droite du Doubs, entre le bastion d'Arènes et le fort Griffon (non compris), puis la courtine à l'est du fort Griffon, ainsi que le quai Vauban.

Les objectifs principaux du secteur sauvegardé de Battant concernaient la reconquête d'un quartier dégradé et paupérisé, la valorisation patrimoniale, le traitement de l'insalubrité, le renforcement de la fonction d'habitation et de la mixité sociale.

- 31 janvier 1992 : décret interministériel portant approbation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du secteur sauvegardé de Battant - quai Vauban
- 1er décembre 1994 : arrêté ministériel portant création d'un second secteur sauvegardé à Besançon, sur le centre ancien. Ce secteur de 238 hectares inclut la Citadelle, les glacis, fortifications et tours bastionnées à l'intérieur de la boucle du Doubs, ainsi que les glacis autour de Battant et le fort Griffon.

4 / Sur les 190 Monuments historiques entièrement ou pour partie inscrits ou classés, plus des 2/3 appartiennent à des propriétaires privés (72 %). 27 % des immeubles classés au titre des Monuments historiques appartiennent à des propriétaires publics dont la Ville de Besançon qui en détient environ 17 %.

- Pour ce secteur sauvegardé, les objectifs principaux tenaient à la volonté de doter l'ensemble du cœur historique de Besançon d'un dispositif de protection homogène, de poursuivre le travail de valorisation, de favoriser l'appropriation du patrimoine par la population, de maintenir le caractère multifonctionnel de l'activité du centre, et d'accompagner les mutations urbaines, notamment sur les grandes emprises foncières.
- 7 janvier 2003 : modification n° 1 du PSMV de Battant, quai Vauban
- 24 mai 2011 : révision n° 1 du PSMV de Battant - quai Vauban, de portée limitée
- 13 février 2012 : arrêté préfectoral portant approbation du PSMV du secteur sauvegardé du centre ancien

Après 2012, la gestion des deux secteurs sauvegardés s'est poursuivie par le suivi de la mise en application des deux PSMV, l'examen et l'accompagnement des projets, et un travail partenarial entre services de la Ville et de l'État.
La perspective actuelle est celle d'une refonte complète du PSMV de Battant-quai Vauban, approuvé depuis 30 ans, et une simplification des procédures par la fusion des deux périmètres de secteurs sauvegardés bisontins.

/ Protections environnementales et paysagères

La ville de Besançon s'intègre dans un contexte environnemental fort. Le tiers de son territoire est constitué de forêts, d'espaces naturels, d'espaces verts représentant 2408 hectares de surface verte. C'est une spécificité particulière qui imprègne fortement l'environnement des fortifications de Vauban.
Le bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO dispose également des protections environnementales et paysagères suivantes :
- Décret du 3 décembre 1924 portant sur le classement de la Citadelle de Besançon ;
- arrêté du 21 octobre 1931 prononçant le classement de la Citadelle, vue de la percée située devant la gare Viotte à Besançon ;
- arrêté du 15 septembre 1977 prononçant l'inscription du centre ancien de Besançon et ses abords.
Sur le plan juridique, la protection de ces sites est assurée par le livre III, Titre IV du Code de l'Environnement. Le classement offre une protection renforcée par rapport à l'inscription, en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site. Ces protections permettent d'assurer et de garantir pour l'avenir la préservation de ces portions de paysage urbain, rural et naturel remarquables.
Des arrêtés préfectoraux de protection de biotope complètent le dispositif règlementaire précédent :
- Arrêté préfectoral de biotope du 19 avril 1985 portant sur les falaises de Rivotte à la Grotte Saint-Léonard ;
- arrêté de protection de biotope du 19 avril 1985 portant sur les falaises de Tarragnoz.
Les mesures de ces arrêtés tendent à favoriser sur tout ou partie du territoire du département la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces. Par exemple, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APB) favorisent les périodes de nidification du faucon pèlerin ou bien encore du harle bièvre (espèce particulière de canard, rare en Franche-Comté). Aucune intervention ne peut avoir lieu entre le 15 février et le 15 juin sur les falaises de part et d'autre de la Citadelle, afin de respecter les périodes de nidification des espèces protégées. La Citadelle fait également l'objet d'un inventaire Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I. L'inventaire a été réalisé en 1979. Les données et la délimitation de la zone ont été mises à jour et validées en 2003. L'existence d'une ZNIEFF n'a pas d'effet juridique direct sur le terrain. Cette ZNIEFF est annexée au document d'urbanisme de la ville de Besançon. La Citadelle est également labellisée « Refuge chiroptères » depuis 2017, notamment pour sa colonie de grands rhinolophes, la deuxième après celle de la Saline d'Arc-et-Senans en nombre d'individus.

/ Documents d'urbanisme

SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération bisontine a été approuvé à une large majorité par le Comité syndical lors de la séance du 14 décembre 2011.
Parmi les trois ambitions annoncées, la première « Mettre les atouts du territoire au service de son attractivité » propose, entre autres, de renforcer l'attractivité touristique à l'échelle nationale, européenne et internationale[5] : « Besançon bénéficie d'une forte image de « Ville verte », de « Ville d'art et d'histoire », mais reste encore souvent trop méconnue du grand public. L'inscription des Fortifications de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO représente une reconnaissance majeure des atouts du territoire. Force d'attractivité potentielle, cette inscription au Patrimoine mondial doit constituer dès à présent un vecteur majeur du développement touristique sur lequel le SCoT doit s'appuyer, en faisant de Besançon la tête de pont d'un réseau de sites UNESCO francs-comtois et suisses. La valorisation et la préservation de l'environnement, en particulier dans le périmètre proche de la Citadelle Vauban et la protection des collines environnantes, participeront à cet objectif. En complément de la promotion due à l'inscription UNESCO, il faudra envisager la valorisation de l'ensemble des fortifications. L'effet d'entrainement indéniable constitué par le classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO doit également permettre à l'agglomération d'asseoir son rayonnement en valorisant son patrimoine culturel incluant notamment les personnages célèbres de notre territoire tels que Victor Hugo, les frères Lumière ou Colette... »
L'un des autres objectifs est de « réinvestir le patrimoine emblématique du cœur de la ville centre ». L'ambition du SCoT est de rendre lisible le cœur d'agglomération, de relier les espaces entre eux, d'organiser l'unité, de qualifier la complémentarité des pôles centraux, de doter cet espace des qualités urbaines qui le rendront évident à pratiquer et à rayonner. Dans cet objectif, les acteurs urbains, économiques et institutionnels devront organiser la cohérence entre les opérations (notamment Saint-Jacques, Canot, Vauban, Cités Cornet-Sarrail) et s'entendre sur un projet global dans une logique de recomposition urbaine. Cette démarche devra être conçue comme stratégique, pour qualifier les pôles et les dynamiques urbaines à mettre en œuvre pour définir la complémentarité des fonctions des sites et partenariale, afin de consolider le projet.

PADD

Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Il est établi dans le respect des objectifs et des principes fondamentaux énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme.
Reposant sur un socle de valeurs solides, celles de solidarité, de fraternité, du travail de qualité, de créativité, de responsabilité, à l'égard de l'environnement notamment, le développement de Besançon se caractérise par un sens de l'équilibre et de la dimension humaine.
En s'appuyant sur ce socle décliné dans le projet « Besançon 2020 », Besançon doit mener son développement en faisant face aux défis d'une économie de plus en plus mondialisée, d'une Union Européenne qui s'élargit, d'une mobilité accrue par les réseaux de transport et par l'importance de l'immatériel, des savoirs dans l'économie, d'une cohésion sociale plus nécessaire que jamais, de la responsabilité face à l'environnement.
Face à ces défis, Besançon choisit résolument le dynamisme du développement dans une logique d'agglomération et dans une optique de développement durable.
Le PADD affirme cette volonté d'une ville dynamique, équilibrée, solidaire et durable, plaçant l'homme au cœur du projet.

PLUi et PLU

Depuis la prise de compétence PLUi, le 27 mars 2017, le Grand Besançon est en charge du suivi des documents d'urbanisme en vigueur dans ses communes. Il établit actuellement une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité de son territoire. Dans l'intervalle, et avec l'accord des communes concernées, le Grand Besançon poursuit les procédures engagées (élaborations, révisions, modifications...) et a en charge le suivi des documents d'urbanisme des 68 communes de la communauté urbaine.

5 / http://www.scot.grandbesancon.fr/dmdocuments/projet-amenagement-et-developpement-durable.pdf

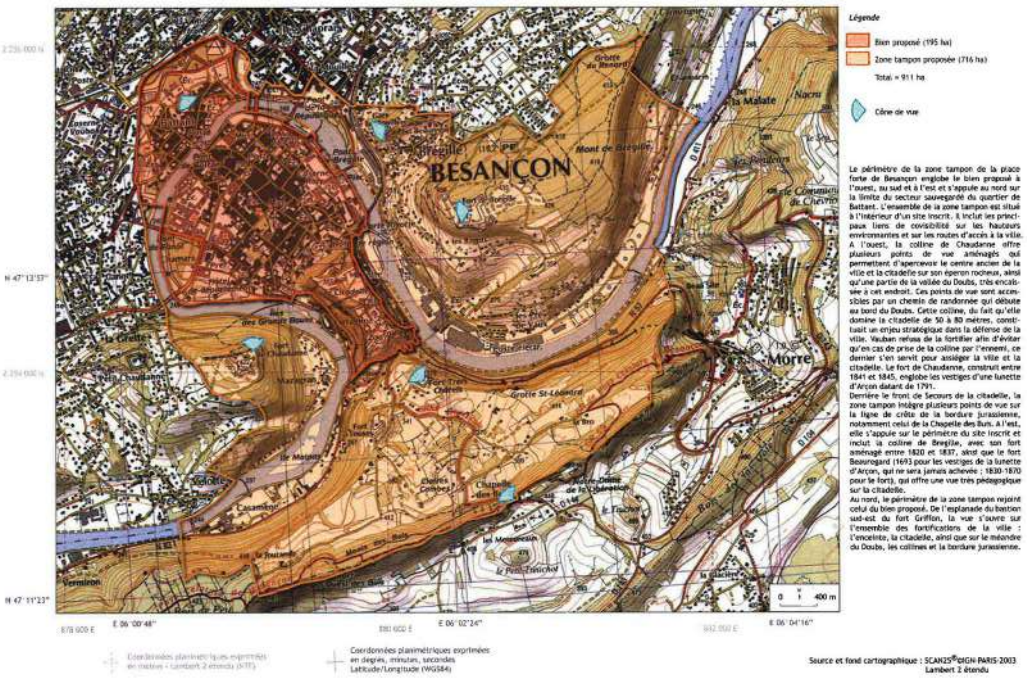
Ainsi, le PLU de la ville de Besançon, approuvé par délibération le 5 juillet 2007 par le Conseil municipal, est encore en vigueur. La dernière modification, la n°8, date du 09 mars 2017 et il a également fait l'objet d'une mise à jour, n° 18, le 04 octobre 2017.
Outil règlementaire qui définit et règlemente l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal, le PLU organise le cadre de vie des Bisontins et traduit le projet de ville définit à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), en compatibilité avec les autres documents de planification à plus grande échelle (PLUi, Schéma de Cohérence Territoriale).
Le PLU de Besançon comporte des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, ces orientations précisent, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les principes que devront respecter les opérations d'aménagement sur les espaces concernés, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.
L'arsenal dense de protections juridiques existantes couvrant l'ensemble du centre ancien apparaît comme un ensemble de garde-fous conséquent et garant du respect de l'intégrité des éléments patrimoniaux de Besançon.
Ces dispositifs relèvent d'une maîtrise d'ouvrage de l'État, et conduisent à un examen et à un suivi quasi quotidien des projets qui s'y développent, de manière partenariale entre services de l'État et la Ville de Besançon, autorité gestionnaire du droit des sols.
Des instances consultatives telles que la Commission Locale du Site patrimonial remarquable (ex secteur sauvegardé), qui se réunit au moins une fois l'an, et plus fréquemment si besoin, permet un débat collégial sur les projets urbains impactant, dans lequel sont associés des représentants de l'État, de la collectivité et des personnes qualifiées en matière de patrimoine. Lors du renouvellement de la composition de la Commission locale en 2008, la responsable du Réseau des sites majeurs Vauban a été intégrée pour siéger dans le collège des personnes qualifiées.

La zone tampon du bien « Fortifications de Vauban »

Une zone tampon contribue à fournir un degré supplémentaire de protection à un bien du Patrimoine mondial. Le concept de zone tampon a été introduit pour la première fois dans les « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial » en 1977[6].
Lors du dossier d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, la Ville de Besançon a mené une réflexion sur la zone tampon et a élaboré un périmètre basé sur les périmètres de protection existants : PSMV, PLU, Monuments historiques… :
Le périmètre de la zone tampon de la place forte de Besançon englobe le bien proposé à l'ouest, au sud et à l'est et s'appuie au nord sur la limite du secteur sauvegardé du quartier de Battant. L'ensemble de la zone tampon est situé à l'intérieur d'un site inscrit. Il inclut les principaux liens de co-visibilité sur les hauteurs environnantes et sur les routes d'accès à la ville.
À l'ouest, la colline de Chaudanne offre plusieurs points de vue aménagés qui permettent d'apercevoir le centre ancien de la ville et la Citadelle sur son éperon rocheux, ainsi qu'une partie de la vallée du Doubs, très encaissée à cet endroit. Ces points de vue sont accessibles par un chemin de randonnée qui débute au bord du Doubs. Cette colline qui domine la Citadelle de 50 à 80 m constituait un enjeu stratégique dans la défense de la ville. Vauban refusa de la fortifier afin d'éviter qu'en cas de prise de la colline par l'ennemi, ce dernier s'en servît pour assiéger la ville et la Citadelle. Le fort Chaudanne, construit entre 1841 et 1845, englobe les vestiges d'une lunette d'Arçon datant de 1791.
Derrière le front de Secours de la Citadelle, la zone tampon intègre plusieurs points de vue sur la ligne de crête de la bordure jurassienne, notamment celui de la Chapelle des Buis. À l'est, elle s'appuie sur le périmètre du site inscrit et inclut la colline de Bregille, avec son fort aménagé entre 1820 et 1837, ainsi que le fort Beauregard (1693 pour les vestiges de la lunette d'Arçon, qui ne sera jamais achevée ; 1830-1870 pour le fort), qui offre une vue très pédagogique sur la Citadelle.
Au nord, le périmètre de la zone tampon rejoint celui du bien. De l'esplanade du bastion sud-est du fort Griffon, la vue s'ouvre sur l'ensemble des fortifications de la ville : l'enceinte, la Citadelle, ainsi que sur le méandre du Doubs, les collines et la bordure jurassienne.
L'Inspection générale des patrimoines a confirmé en 2011 le caractère complet des outils devant

6 / La zone tampon est une zone de vigilance accrue autour du bien inscrit, dans laquelle des projets d'aménagement ou de construction pourraient potentiellement avoir un impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien

assurer la pérennité du bien inscrit. Une réserve portait toutefois sur la zone tampon, jugée trop faible et fragile. Dès 2007, la Ville de Besançon avait proposé, dans son premier plan de gestion, l'extension de cette zone tampon, en calant son périmètre sur celui du PLU validé par le Conseil municipal du 5 juillet 2007, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France. La Ville de Besançon confirme cette proposition, pour la partie sise sur son territoire et se propose de retravailler cette zone tampon qui doit de nouveau évoluer sur un territoire plus élargi. Ce travail constituera un objectif prioritaire au cours des 5 prochaines années.



Zone tampon proposée lors de l'inscription du bien de Besançon sur la Liste du Patrimoine mondial (voir carte agrandie en annexe 10)

/ Risques et mesures de protection du bien

Un certain nombre de directions et services du Grand Besançon et de la Ville de Besançon (Service municipal d'archéologie préventive, la direction de l'Urbanisme, la direction des Espaces Verts, Direction architecture et Bâtiments, Voirie, Transport…) interviennent régulièrement sur le site inscrit afin de conserver sa Valeur Universelle Exceptionnelle. En effet, la préservation de la qualité du site dans son environnement urbain et paysager constitue une priorité pour Besançon.



Corps de garde de la citadelle avant 2008



Corps de garde de la citadelle après 2008

La gestion des flux touristiques

La gestion des flux touristiques est une problématique récurrente à la Citadelle. Le monument s'étend sur 11 hectares et surplombe de 115 m le centre-ville de Besançon. La topographie du site et sa fréquentation très saisonnière génèrent des problématiques d'accès.
Cinq possibilités d'accès à la Citadelle ont été identifiées. Les trois premières permettent d'atteindre la porte nord de la Citadelle, les deux dernières la porte sud. On distingue trois accès routiers et deux accès exclusivement piétons.
L'accès principal se fait du côté nord par la cathédrale Saint-Jean, la rue de la Convention et la rue des Fusillés de la Résistance. Cet accès de type routier est ouvert à tous les modes, y compris les cars touristiques et la ligne urbaine de bus « Citadelle ». La route est suffisamment large pour que deux automobiles se croisent, à l'exception de la première section entre la cathédrale et le premier virage.



Ligne « Citadelle » au départ du parking Chamars © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)



Escaliers pour accéder à la Citadelle côté quartier Rivotte © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Le premier moyen de transport pour se rendre à la Citadelle est l'automobile (46,1 %) devançant le bus (29,9 %) et la marche à pied (22,7 %). L'usage des deux-roues reste très marginal[7]. Les données plus récentes concernent uniquement la part bus, qui a diminué entre 2012 et 2014 pour atteindre 21 % en 2014, puis légèrement remonter depuis (23 % en 2016), avec un pic aux alentours des 30 % sur l'été.
L'accès automobile à la Citadelle constitue une difficulté. La signalisation routière n'est pas suffisante, de nombreux visiteurs cherchent leur chemin longtemps avant de parvenir à trouver le site. Un effort particulier devra être fait sur ces questions dans le plan d'action 2019-2024.
La montée de la Citadelle à pied est également très difficile. Le visiteur doit emprunter une centaine de marches durant 10 à 15 minutes. Dès son entrée à la Citadelle, le visiteur doit poursuivre son cheminement vers le front Royal en empruntant une rampe de 18 %. Il serait donc opportun de réfléchir à une mise en scène de ces accès qui immergerait déjà le visiteur dans l'identité du site, « Citadelle imprenable ».
Le stationnement avec accès direct se limite aux abords immédiats de la porte nord. Le parking de proximité étant rapidement saturé (90 places seulement) il faut se garer loin et emprunter une navette payante. Une ligne spécifique (la ligne Citadelle) dessert la Citadelle au moyen de véhicules standards de 70 places de fin mars à octobre. Elle a pour point de départ le parking Chamars.

7 / Ces données sont extraites de l'étude menée par la Communauté d'agglomération du Grand Besançon : « Étude d'opportunité et de faisabilité d'un mode de transport pertinent permettant une accessibilité du site pour les visiteurs et les salariés ».



Kiosque de Chamars © J.C. Sexe
(photothèque Ville Besançon)

Les touristes peuvent y acheter un billet couplé « Bus + Citadelle ». Cette desserte est précieuse, mais tributaire de la circulation automobile et peu coordonnée aux autres lignes du réseau urbain[8]. De plus, cette ligne ne peut répondre qu'à une partie de la demande durant la haute saison. Depuis 2018, les tickets couplés « Citadelle+Tram » sont vendus sur les différentes bornes du réseau Besançon mobilité.

Pressions urbanistiques

Le Service Municipal d'Archéologie Préventive (SMAP), créé en 2009, a pour mission d'étudier, conserver, valoriser le patrimoine archéologique bisontin, par les fouilles archéologiques, mais également par l'étude du patrimoine en général.
Pour l'archéologie, la lutte contre les pressions urbanistiques est principalement assurée par l'application du Livre V du Code du patrimoine, relatif à l'archéologie. L'établissement d'un arrêté préfectoral de zonage, déterminant les zones géographiques de saisine en vue de la détection, de la conservation ou de la sauvegarde du patrimoine archéologique (arrêté du 13 juin 2006[9]) est un des outils principaux pour Besançon.
Au sein même des services de la Ville, le service d'archéologie a permis le développement d'une véritable sensibilisation des services techniques à la question du patrimoine historique enfoui ou non visible sur le territoire communal. Il a ainsi pu mettre en place une politique de veille archéologique, de recueil systématique des données, de synthèse au regard des archives historiques conservées. Il intervient également lors de travaux sur le patrimoine protégé au titre des Monuments historiques, notamment par la surveillance et la mise en œuvre des prescriptions de la Conservation régionale des Monuments historiques relatives aux techniques de travaux et de matériaux à respecter pour la préservation du patrimoine.

La pression végétale

Le site inscrit subit également des pressions liées au développement de la végétation ligneuse spontanée. Cette dernière se développe sur les éléments architecturaux et leurs abords immédiats. Une partie de cette végétation peut porter préjudice à la bonne conservation des ouvrages, à court ou long terme. Il convient de bien distinguer les différents types de végétation qui n'ont pas tous le même impact sur la pérennité des ouvrages :
- Les végétaux ligneux ont un impact fortement préjudiciable à plus ou moins long terme. Sur les remparts, ils repoussent les pierres de tête, et, s'installant à l'intérieur des joints, ils finissent par écarter les pierres et peuvent alors déstabiliser l'ouvrage.
- La végétation herbacée, en revanche, ne porte aucun préjudice aux ouvrages ; son impact peut être qualifié de « neutre ».

8 / La communauté urbaine Grand Besançon Métropole est Autorité Organisatrice des Transports sur l'ensemble de son périmètre. Le réseau « Ginko » qui regroupe 17 lignes urbaines de bus, 2 lignes de tramway et 27 lignes périurbaines organisées autour de quatre pôles d'échanges.

9 / Cet arrêté a été intégré au PLA dès 2007. Il permet ainsi l'examen systématique par les services de la DRAC (Service régional de l'Archéologie) des dossiers impliquant un impact pour le patrimoine archéologique. Le SMAP met ensuite en œuvre le cahier des charges scientifiques émis par ces derniers au regard de la nature du projet instruit.



Entretien des abords de la tour bastionnée des Cordeliers
© J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

La végétation ligneuse doit être supprimée de façon récurrente. Il est indispensable d'intervenir le plus précocement possible, dès le stade de jeunes semis ou rejets après recépage. Une partie est supprimée lors de l'entretien courant des espaces. Les façades et les abords les moins accessibles font l'objet, quant à eux, d'interventions ponctuelles de suppression de la végétation à visée conservatoire, réalisées par des prestataires. L'intervention consiste à couper à ras la végétation ligneuse :
- Au niveau des murs ;
- au niveau des couronnements ;
- sur une bande d'environ 2 m aux abords des ouvrages.

L'opération est renouvelée autant de fois que nécessaire et peut être complétée par une dévitalisation des souches.

La gestion des risques naturels

Sismiques

Initialement classé en zone de sismicité 0, c'est-à-dire que les dispositions constructives parasismiques n'y sont pas obligatoires, le territoire bisontin est depuis le 1er mai 2011 classé en zone de sismicité 3, soit une sismicité modérée. Pour information, le zonage réglementaire national définit en métropole 4 zones : de 1 pour très faible sismicité à 4 pour sismicité moyenne (la 5e zone correspondant au contexte spécifique des Antilles). Cette classification récente, et qui s'applique à l'échelle d'un territoire communal dans son ensemble, entraîne à Besançon, des exigences tant pour le bâti neuf que pour le bâti ancien, qui diffèrent selon la catégorie du bâtiment (habitation, accueillant du public...). L'attention des pétitionnaires sur l'existence du risque et le respect des règles para-sismiques est attirée lors de l'instruction des autorisations de travaux.

Mouvements de terrain

Les éboulements, glissements de terrain, effondrements et retraits ou gonflements des argiles sont autant de risques présents à Besançon.
Le site inscrit de Besançon possède également des zones potentielles de chutes de pierres et de blocs. Les zones susceptibles de recevoir des pierres et des blocs en provenance des falaises ont été cartographiées. La Direction Voirie de la Ville a été chargée, sur la base d'études menées par le Groupe mécanique des Roches du Centre d'Étude Technique de l'Équipement de Lyon, de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la sécurisation de ces zones au niveau des parois et des versants pour assurer la sécurité des biens et des personnes qui pourraient être exposés aux risques de chute de blocs[10].

10 / Les travaux effectués en 2006 - 2007 ont ainsi permis de sécuriser les falaises de la Citadelle, du côté du faubourg Rivotte et coté du faubourg Tarragnoz en partenariat avec la SNCF et la DDE et de renforcer la Porte Taillée. Les zones de la Roche d'Or, Chaudanne, Casamène et Mazagran ont fait également l'objet de travaux de protection.

La sécurisation contre les chutes de pierres se fait grâce à différentes méthodes :



Filet de protection contre les chutes de pierre disposé sur les falaises de la Citadelle © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

- Ancrage du rocher lui-même sur la falaise, celui-ci est littéralement « cloué » sur la falaise, si la roche le permet ;
- lorsque le rocher ne peut pas être ancré, un filet assure le maintien en place ;
- pour diriger les roches de petite taille dans leurs chutes, un filet, ancré au sommet de la falaise, est tendu sur toute la hauteur de cette dernière. Le bas de la falaise est régulièrement vidé de ces roches pour éviter l'encombrement des filets.

De plus, la Direction Voirie assure des interventions ponctuelles d'évacuation de rochers menaçant de tomber ou déjà au sol ainsi que la mise en place d'ouvrages plus modestes, comme un muret, chemin de Mazagran, chargé de retenir les cailloux issus des groises par ruissellement ou gel/dégel. Des purges régulières sont effectuées pour éviter les débordements.

En complément de ces travaux de sécurisation, les zones concernées ont été regroupées sous un zonage « g3 » spécifique aux « zones d'aléa falaise », pour lesquelles des dispositions règlementaires spécifiques en vue de ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes sont associées.

Inondations

Besançon est aussi soumis aux risques « inondation ». En effet, le Doubs est un élément structurant du paysage comme de l'histoire de la ville. La cité s'est longtemps cantonnée dans le méandre de la rivière, se protégeant contre les assaillants et contre les débordements de la rivière avec les connaissances et les moyens de l'époque. Son développement hors de la Boucle est plus récent, mais, que les motifs soient agricoles ou industriels, elle a colonisé les espaces proches du Doubs avec des densités de construction variables. Aujourd'hui, ces espaces en lien direct avec la rivière connaissent des occupations et des densités de population inégales, mais sont tous confrontés au risque d'inondation.

Un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) du Doubs central a été prescrit le 8 juin 2001 par arrêté préfectoral, approuvé le 28 mars 2008 et notifié le 2 mai. Une révision du PPRi du Doubs Central a été prescrite par le préfet du Doubs par arrêté du 4 décembre 2015. Cette révision, approuvée par arrêté préfectoral du 9 mars 2017, a pour but la prise en compte des aménagements effectués par la Ville de Besançon dans le cadre de la réalisation du système d'endiguement du centre-ville et de la mise en service du tramway.

Le PPRi est constitué :
- D'une carte des aléas établie au regard des niveaux de risques identifiés (quatre niveaux d'aléa de faible à très fort, croisant les données de hauteur et de vitesse de l'eau) ;
- d'une carte des enjeux établie au regard de la nature des occupations et utilisations du sol ainsi que de l'importance des projets urbains de restructuration ou de renouvellement ;
- puis d'une carte règlementaire générée par le croisement des cartes précédentes.

Le PPRi est établi au regard des effets d'une crue centennale. Dans le cas bisontin, le débit de la crue centennale retenu après modélisation est de 1750 m3/s. On estime à présent que ce débit pourrait correspondre à la crue de 1910.

Le centre historique de Besançon, par sa situation géographique à l'intérieur du méandre du Doubs, figure parmi les secteurs qui peuvent être concernés de façon notable par un évènement de cette ampleur. Les études menées pour affiner l'impact de la crue et explorer les mesures de protection possibles ont toutefois montré que des dispositifs pouvaient être installés avec un gain significatif. Ainsi, la Ville de Besançon a donc entrepris de réduire la vulnérabilité de son centre historique et le risque encouru par la population en réalisant un ouvrage de protection contre les crues en bordure du Doubs. Cet ouvrage préexistait en grande partie (fortifications Vauban) : l'aménagement a consisté à fermer les points d'entrée restants. L'aménagement diminuerait de 2/3 la surface inondable de la Boucle, soit 37 ha hors d'eau.



Emplacement des dispositifs anti-crues dans le centre-ville de Besançon

La gestion des risques liés à la sécurité des visiteurs

La Ville de Besançon - Direction Citadelle s'inscrit dans le plan de relance du tourisme et a signé au premier trimestre 2018 une convention de site avec le préfet de Département du Doubs et le Directeur départemental de la sécurité publique du Doubs, dont l'objet est de concourir à la sécurité des visiteurs accueillis sur le site, par des mesures de prévention et de protection et par la prise en charge des victimes en cas d'accidents ou d'incidents. La mise en place d'un système de vidéo-protection sur le site, déporté sur le Centre de sécurité Urbaine, entre dans le cadre de ces mesures de prévention et de protection. Des agents de sécurité sont également présents à l'entrée du site durant les périodes de forte affluence, comme les vacances et lors des manifestations. Un label « securi-site » a donc été attribué et son existence est signalée sous forme de logos affichés en plusieurs endroits du site, notamment aux entrées et dans les espaces de circulation.

1.2 Importance du site

Le site inscrit de Besançon s'inscrit dans un bien sériel : le Réseau des sites majeurs Vauban. Les 12 sites majeurs de Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ont été sélectionnés parmi les 160 places et ouvrages fortifiés par Vauban : Besançon, Briançon, Mont-Dauphin, Villefranche-de-Conflent, Mont-Louis, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Saint-Martin-de-Ré, Camaret-sur-Mer, Saint-Vaast-la-Hougue, Arras, Longwy, Neuf-Brisach. Ils constituent les exemples les plus représentatifs de l'œuvre de Vauban et croisent plusieurs critères typologiques pour rendre compte de toutes les facettes de son génie en matière de défense :
- L'évolution de ses conceptions défensives, organisées après sa mort en premier, deuxième et troisième système ;
- une déclinaison géographique complète (plaine, bord de mer et montagne) ;
- le type d'ouvrage : fort, enceinte urbaine ou Citadelle ;
- l'association à une inondation défensive ou à un lotissement urbain ;
- la transformation d'ouvrages préexistants ou la création de forteresses.

À l'issue de la Première Conquête de la Franche-Comté en 1668, Vauban décide de renforcer l'enceinte naturelle, formée par la boucle du Doubs qui entoure la vieille ville, par des tours bastionnées et de construire une Citadelle sur l'éperon rocheux qui ferme le méandre. Plus tard, il bâtit le fort Griffon, seconde Citadelle sur la rive droite du Doubs. Le site de Besançon illustre la façon dont Vauban sait profiter de la configuration des lieux et de la morphologie naturelle du terrain pour adapter son système de défense.

1.2.1 / Le site dans l'œuvre de Vauban

/ Valeur technique ou artistique

Le site inscrit de Besançon est constitué de trois parties :
- La Citadelle, pièce maîtresse de l'ensemble sur la partie la plus étroite et la plus élevée de la Boucle ;
- l'enceinte de la rive droite avec trois bastions, trois demi-lunes et une petite Citadelle (le fort Griffon) ;
- un système novateur que Vauban a inventé sur la rive gauche : les casemates flanquantes et les tours bastionnées dont cinq sur six subsistent aujourd'hui.

Destinés à la fois à la défense et à la surveillance d'une ville récemment intégrée au royaume de France, la Citadelle et le fort Griffon permettaient de couvrir toute la Boucle par les feux du roi. En effet, les collines de part et d'autre de la Citadelle étaient un réel souci du point de vue de la défense, parce qu'elles étaient plus élevées et offraient, de ce fait, des positions stratégiques à l'assaillant.
Le pont de Battant, maillon stratégique entre la Citadelle et le fort griffon, pouvait être détruit en cas de prise de l'une des deux afin de préserver l'autre, par des charges de poudres placées dans les casemates sous le pont, toujours visibles aujourd'hui.
Les travaux de Vauban dans la ville sont réalisés en trois étapes :
- De 1675 à 1683 : la ville est pourvue d'une puissante Citadelle ;
- de 1675 à 1695 : les fortifications de la Boucle sont reconstruites ;
- à partir de 1680 (et jusqu'au XIX^{e} siècle), des casernes sont édifiées sur des espaces libres de la cité.

1675 à 1683 : la construction de la Citadelle

Construite sur le sommet du mont Saint-Étienne, la Citadelle de Besançon ferme l'isthme de la boucle que forme le Doubs. Le pédoncule sur lequel elle est implantée présente des falaises de plus de 100 m de hauteur dominant la rivière de part et d'autre. Son point culminant s'élève à 371 m.



Vue aérienne de la citadelle © J.P. Tupin (photothèque Ville Besançon)

La construction de la Citadelle débuta en mars 1668 selon les plans de Vauban[11]. Après le traité d'Aix-la-Chapelle, les travaux ont été poursuivis par les Espagnols jusqu'en 1674. Ces derniers participèrent à la construction du front Royal et du front de Secours, reliés par des murailles de faible hauteur. Après la Seconde Conquête, Vauban remania les constructions réalisées sous la période espagnole et ajouta un troisième front en avant des deux autres : le front Saint-Étienne.
La Citadelle de Besançon est donc structurée en trois fronts : le front Saint-Étienne, le front Royal et le front de Secours.

Le front Saint-Étienne

Le front Saint-Étienne correspond à la première ligne de défense de la Citadelle construite de 1675 à 1683. Il a été élevé à l'emplacement de l'église éponyme, que Vauban a rasée pour élever cette défense face à la ville.

La demi-lune 59

Elle commande l'accès à la Citadelle par le front d'attaque au moyen d'un passage couvert. Elle comprend deux étages de feux : une galerie abritant six casemates voûtées avec embrasures de tir donnant sur la ville. Une banquette d'infanterie équipe le terre-plein couvrant les niches.

Les demi-bastions et la courtine

Le système défensif du front Saint-Étienne se compose de deux demi-bastions à flancs retirés et à orillons, dotés chacun d'un souterrain ainsi que de traverses de briques. Les demi-bastions ont conservé leurs échauguettes aux saillants. Elles sont doubles et permettent de contrôler à la fois le fossé et la vallée du Doubs de part et d'autre de la Citadelle.
Le front Saint-Étienne possède également une série d'ouvrages militaires :
- Un magasin aux palissades et un magasin à poudre (datant du XIX^{e} siècle) adossés à la traverse du demi-bastion de droite (87) ;
- un hangar aux manœuvres adossé contre la traverse du demi-bastion 88.

11 / Les matériaux de construction de la Citadelle proviennent de la carrière ouverte au sommet du mont Saint-Étienne à l'emplacement où est bâti le corps de place, de l'extraction de la roche lors du creusement des fossés, des bâtiments détruits sur place (maisons canoniales, églises)

Le corps de bâtiment



Pavillon d'entrée du front Saint-Etienne de la citadelle
© J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Le pavillon d'entrée du front Saint-Étienne s'élève sur trois niveaux auxquels s'ajoutent des combles. Ce pavillon est encadré au premier étage de deux corps de caserne comprenant chacun une chambre pour un officier et six chambres pour les soldats.
L'entrée du pavillon est encadrée de deux pilastres refendus d'ordre monumental sur lesquels repose un fronton courbe. Les armes de France flanquées de trophées et drapeaux surplombent la porte. On observe encore les traces de fleurs de lys martelées à la Révolution.
Une rampe d'accès « la communication 110 » reliant le front Saint-Étienne au front Royal par les glacis intérieurs est taillée dans le roc. Ce souterrain débute à l'arrière du magasin à poudre du demi-bastion 87 du front Saint-Étienne et dessert deux casemates souterraines.



Demi-lune du front Saint-Etienne de la citadelle
© J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Le front Royal

La construction du front Royal a débuté en 1668 durant la période espagnole. Remanié par Vauban entre 1675 et 1683, ce front est similaire au front précédent : un pavillon d'entrée s'élève sur trois niveaux, précédé d'une demi-lune et flanqué de courtines de deux demi-bastions dotés de traverses.



Front royal de la citadelle © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

La demi-lune 61
Cet ouvrage défensif ne possède qu'un étage de feu supérieur. Ses flancs sont attachés de part et d'autre du chemin couvert. Une traverse en capitale permet de protéger les défenseurs contre les tirs en enfilade provenant des hauteurs de Bregille ou de Chaudanne.

Les demi-bastions, la courtine, le fossé et la tenaille
Creusé dans le roc, le fossé, mesurant environ 20 m de largeur sur 17 m de profondeur, se ferme par des murs protégeant les flancs de la Citadelle.
La courtine s'étend des deux côtés du corps de bâtiment jusque dans les angles des bastions. Une embrasure est percée de chaque côté du pavillon d'entrée. La courtine est masquée par une tenaille bastionnée s'appuyant aux angles d'épaules des demi-bastions dont les faces sont plus élevées que les flancs afin de protéger l'artillerie.
Des inscriptions sont présentes sur la courtine, de part et d'autre du pavillon d'entrée : le nom de Charles-Eugène de Ligne prince d'Arenberg, gouverneur de la province, à gauche, et à droite celui de Prosper-Ambroise Precipiano, gouverneur des forts faits et à faire [en Franche-Comté].
Le demi-bastion de l'est (62) est aussi appelé « bastion du Roi ». Il possède, sur la face, un terre-plein de banquette d'infanterie. Le demi-bastion de l'ouest (63) se nomme « bastion de la Reine ».

Le corps de bâtiment
Il se compose du pavillon d'entrée et de deux ailes. Encadrée de deux pilastres, la porte est surmontée d'un tableau et d'un fronton courbe, contenant à l'origine les armes du prince d'Arenberg (actuellement martelés), gouverneur de la Franche-Comté. Ce pavillon était l'ancien logis du gouverneur. Le premier étage se compose de locaux de services et des chambres pour les domestiques. Le second étage comprenait différentes pièces pour le gouverneur ainsi que la salle des orgues.

Les chemins de ronde
Vauban fait ériger des courtines de 5 à 20 m de hauteur et de 5 à 6 m d'épaisseur afin de mettre les hommes à l'abri des vues et des tirs d'enfilade. Ces murailles sont couronnées par un chemin de ronde au parapet de briques. Elles épousent parfaitement le contour du rocher sur le bord duquel elles sont construites .



Remparts de la citadelle © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)



Échauguette de la citadelle © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

La guérite du Roi et la guérite de la Reine



Tour de la Reine à la citadelle © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

De plan barlong, les tours de guet sont portées par l'épaississement de la muraille à l'extrémité des chemins de ronde. Une fleur de lys garnit l'arêtier de la guérite de la Reine et deux autres celui de la guérite du Roi. Une cheminée occupe l'un des angles intérieurs de cette dernière. Les fenêtres des deux guérites possédaient des volets (aujourd'hui disparus) qui coulissaient latéralement dans les murs.

Le front de Secours



Front de secours de la citadelle (au premier plan) © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Achevée entre 1675 et 1683 par Vauban, la construction du front de Secours a cependant débuté en 1668 sous les Français puis sous les Espagnols de 1668 à 1672.

Le corps de bâtiment
Le pavillon d'entrée est composé de trois étages et d'une toiture à quatre pans. Il est également flanqué de deux corps de caserne. Comme les pavillons des deux autres fronts, les pièces du rez-de-chaussée sont voûtées et celles des étages sont plafonnées. Le premier étage du pavillon d'entrée est composé de six pièces et d'un passage au sud permettant de circuler d'un côté à l'autre. Le deuxième étage accueille des chambres de domestiques et la chambre des orgues.
Des casernes entourent le pavillon central. Il s'agit de bâtiments à deux niveaux surmontés de combles avec des lucarnes. La caserne ouest-est composée de modules superposés comprenant une cellule de part et d'autre d'un escalier à deux volées et palier intermédiaire.

Les autres défenses du front de Secours
La courtine est encadrée par des demi-bastions (rajoutés par Vauban) à orillons avec flancs retirés et à deux étages de feu. L'étage inférieur sous casemates était à l'origine à ciel ouvert.
Chacune des casemates possède un magasin à poudre taillé dans le roc sous l'orillon. Des évents permettent l'évacuation des fumées.
Le fossé devant la courtine mesure 20 m de longueur sur 16 m de largeur. Il est surcreusé aux extrémités qui sont fermées par des murs prolongeant ceux des chemins de ronde.

Les constructions du corps de place
Vauban a organisé la disposition des édifices autour d'un grand mur-traverse perpendiculaire aux fronts, de 135 m de long, scindant ainsi le corps de place en deux parties.

Le bâtiment des Cadets
Construit entre 1675 et 1682, le bâtiment des Cadets se composait de quatre corps de bâtiments distincts qui s'adossaient deux à deux de part et d'autre de la traverse qui scinde le corps de place. Ce bâtiment se présente aujourd'hui comme un long corps de caserne quadrangulaire à trois niveaux et un comble couvert de tuiles plates.



Bâtiments de cadets à la Citadelle © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

La citerne « des Espagnols »
La citerne est édifiée entre 1668 et 1672. Elle possède une contenance de 460 000 litres.

Le logement de l'aumônier et du chirurgien-major
Ce bâtiment a été construit sur le rocher entre 1668 et 1672. Ce rocher indique le niveau du corps de place. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

Le puits
Le puits a été foré dans le rocher jusqu'à 132 m de profondeur. L'édifice carré surmontant le puits est construit vers 1682 tandis que les travaux de forage se terminent vers 1693. Une roue de 4,50 mètres de diamètre permettait de monter l'eau.

La chapelle



Chapelle Saint-Etienne de la citadelle
© J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

L'édifice fut consacré le 11 septembre 1683 sous le vocable de Saint-Étienne par l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont, ce qui marqua l'achèvement de la Citadelle. La façade est percée d'une porte flanquée de deux pilastres ioniques qui soutiennent un fronton cintré. La toiture de tuiles plates soutient un clocheton hexagonal couvert d'un dôme et surmonté d'une croix. La nef de la chapelle mesure 28 m de longueur pour une largeur de 10 m et présente une hauteur sous voûte de 12 m. Elle est éclairée par des fenêtres en plein cintre.

Les trois magasins à poudre du corps de place
Un magasin à poudre enterré est adossé au mur d'enceinte à côté de la chapelle et du front de Secours.
Le magasin à poudre dit « des Espagnols » près du front Royal est adossé au mur du côté ouest. Il fut édifié de 1668 à 1672 et remanié par Vauban après 1674. Les murs présentent la particularité de posséder une double paroi. De forme parallélépipédique, ce magasin à poudre se compose de deux étages. Il possède une contenance de 43 600 kg.
Le magasin à poudre à proximité de la courtine du front de Secours est réalisé selon les instructions de Vauban. Il est entouré sur les côtés ouest et nord d'une enceinte de sécurité rectangulaire.

Le logement du major et la manutention
Ces deux bâtiments, construits entre 1675 et 1683, étaient à l'origine indépendants puis ont été réunis aux XVIII^{e} et XIX^{e} siècles. Le logement du major se compose de trois niveaux sur sous-sol. La cave servait de magasin aux liquides. La cuisine et les fours de la boulangerie étaient situés au rez-de-chaussée. L'étage réunissait un cabinet, des chambres et une cuisine. Enfin, les combles servaient au stockage des sacs de farine.

Le bâtiment du garde d'artillerie et l'arsenal
Ces deux constructions ont été construites entre 1675 et 1683. Un bâtiment rectangulaire à deux niveaux servait de logement aux gardes d'artillerie puis aux gardes d'artillerie et du génie. Chaque étage se compose de six chambres desservies par un escalier en pierre à volées droites.

L'arsenal

Délimité par un mur d'enceinte perpendiculaire, le corps de bâtiment s'étend sur 35 m de longueur et 11 m de profondeur. Dans l'angle nord-ouest se trouvait l'entrepôt pour les outils du génie. Le magasin aux grenades et les forges étaient installés dans la partie nord du bâtiment. Le rez-de-chaussée abritait le hangar aux affûts. La salle d'armes se situait à l'étage éclairé par six fenêtres.

1675 - 1695 : la reconstruction des fortifications de la Boucle

L'enceinte urbaine réalisée par Vauban sur la rive gauche du Doubs succéda aux fortifications médiévales restaurées et complétées par Charles Quint au XVI^{e} siècle. Pour avoir conduit le siège de 1674 contre la ville, Vauban en connaissait tous les points faibles. Il sut concevoir le système le mieux adapté au terrain pour la défendre. Cette enceinte urbaine construite par Vauban sur la rive gauche du Doubs ceinture la Boucle depuis la porte Malpas, construite à l'ouest de l'isthme que forme le plateau de la Citadelle, jusqu'à la porte Taillée, à l'est.

La tour et la vieille porte Notre-Dame

La tour a été entièrement remaniée par Vauban entre 1675 et 1691et permettait de commander l'accès à la ville. Cette porte médiévale fut murée en 1690 et Vauban construisit une nouvelle porte en contrebas, démolie en 1894. Le chemin de ronde part du pied du rocher, là où se dresse le bastion 88 de la Citadelle et suit l'arête rocheuse jusqu'à la tour Notre-Dame. Vauban augmente la hauteur de la courtine par deux étages de feu.



Tour Notre-Dame © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Le bastion de la porte Notre-Dame et son corps de garde

Ce bastion jouxtait autrefois la porte du même nom qui a été détruite au printemps 1894. Il se compose de deux faces et d'un flanc. La partie inférieure, comprenant une casemate avec embrasures, est aujourd'hui murée et enfouie sous la chaussée. La partie supérieure est garnie d'un parapet percé de meurtrières d'infanterie et d'embrasures d'artillerie.

La courtine entre le bastion de la porte Notre-Dame et la tour bastionnée de Chamars



Courtine entre le bastion de la porte Notre-Dame et la tour bastionnée de Chamars © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Le premier tronçon, jusqu'à l'ancienne entrée de la gare d'eau, a été construit par Vauban, entre 1675 et 1692, sur un mur plus ancien. Au XVII^{e} siècle, son pied baignait dans le Doubs. Le terre-plein était équipé d'une banquette d'artillerie et la courtine était percée d'embrasures tous les 2 m environ.

Le bastion de la Ville

Il a été construit en pierre calcaire autour des moulins de la ville puis modifié à la fin du XVIII^{e} siècle, au XIX^{e} et au XX^{e} siècle. En effet, lorsque les moulins cessèrent de fonctionner, leurs défenses se transformèrent en un véritable bastion dont les embrasures prenaient le Doubs en enfilade en amont et en aval.

La tour bastionnée de Chamars

Possédant les mêmes volumes que les tours des Cordeliers et du Marais, la tour de Chamars est la seule qui ait conservé sa galerie d'accès en arrière des remparts. Elle a été construite entre 1688 et 1692 et a subi quelques modifications en 1839 et 1840. On parvient au rez-de-chaussée casematé, par un couloir en pente logé dans le bâtiment construit à la gorge. L'étage est formé par une plate-forme pourvue d'un parapet en brique, avec chaînage et encadrement en pierre, que percent six créneaux.



Tour bastionnée de Chamars © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Le corps de garde de Chamars

Seul corps de garde de ce modèle qui subsiste à Besançon, il compte un seul niveau divisé en deux pièces et surmonté d'un comble. Une galerie en bois est accolée à sa façade sud. Il se situait autrefois à l'entrée de l'enceinte intérieure de Chamars, aujourd'hui disparue.

Les courtines entre la tour bastionnée de Chamars et le bastion de l'archevêque

Les courtines ont été construites en pierre, entre 1688 et 1695. Elles étaient soutenues par un rempart avec banquette de tir. En avant se dressaient deux fausses braies. Les courtines ont été abaissées de 2 à 3 m au XIX^{e} siècle entre l'actuel pont Charles de Gaulle et la tour bastionnée du Marais. Une partie de la courtine a disparu lors de l'aménagement du pont Charles de Gaulle, non loin de la tour bastionnée de Chamars.

La tour bastionnée du Marais

La tour du Marais présente les mêmes caractéristiques et les mêmes dimensions que celle des Cordeliers. L'escalier de droite a perdu une partie de la volée qui jouxtait le flanc de la tour. La voûte de l'escalier de gauche émerge à ras de terre. Le bâtiment d'accès a été démoli jusqu'à hauteur des escaliers latéraux. Les embrasures du rez-de-chaussée sont en partie murées et barreaudées.

Le bastion de l'Archevêque



Bastion de l'archevêque © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Le bastion fut construit entre 1687 et 1690 autour du moulin de l'Archevêque afin de le protéger. Il se composait d'une face du côté de la rivière, équipée d'une banquette d'infanterie, et d'un flanc nord à trois embrasures orientées en direction du bastion d'Arènes, sur la rive droite du Doubs.

La tour bastionnée des Cordeliers



Tour bastionnée des Cordeliers © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

La tour des Cordeliers a été construite pour défendre le terrain marécageux de Chamars, divisé alors en deux parties par un bras du Doubs et jugé trop dangereux par Vauban. Celui-ci fortifia l'endroit par un rempart ponctué de trois tours bastionnées, et doublé d'une muraille intérieure. L'intervalle compris entre les deux lignes pouvait être inondé par un ensemble de barrages et d'écluses. Cette tour pentagonale à deux étages avec escarpes revêtues en maçonnerie fut achevée en 1693.

La courtine entre la tour bastionnée des Cordeliers et les casemates du flanc des Cordeliers et du flanc de Poitune

La courtine, construite au XVII^{e} siècle, a été abaissée jusqu'au parapet au XIX^{e} siècle, et le talus du rempart a été nivelé. Dans le soubassement de cette courtine se situent deux casemates construites entre 1692 et 1695 ; la plus éloignée de Chamars comptait deux canons et l'autre, dénommée casemate des Cordeliers, trois. L'ensemble tirait vers l'aval, en flanquement de la tour des Cordeliers et du bastion d'Arènes.

Le quai Vauban et la courtine entre la tour des Cordeliers et le bastion du Saint-Esprit



Quai Vauban et bastion du Saint-Esprit © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Le quai fut bâti à partir de 1692 sous les ordres du directeur des fortifications, Isaac Robelin, ingénieur chargé avec Vauban de la défense de la ville. Le quai est doté d'une escarpe haussée et d'un alignement de maisons, construites sur un plan uniforme, dont le rez- de-chaussée à arcades porte deux étages et un comble à deux niveaux de petites lucarnes. Faute de fonds, le projet ne put être réalisé entièrement et les travaux cessèrent en 1695. Pour célébrer la gloire de Louis XIV, un arc de triomphe fut édifié à l'entrée du pont en 1686. Dans son soubassement sont aménagées des batteries casematées.

Le bastion du Saint-Esprit

Cet ouvrage défensif d'artillerie et d'infanterie, situé sur le quai Vauban, à l'est du pont de Battant, fut construit entre 1692 et 1695. Il a été dérasé en 1895. Ses faces et son flanc droit possédaient à l'origine une banquette d'infanterie et deux emplacements d'artillerie qui battaient le Doubs jusqu'à la contre-garde de la Pelote. L'escarpe des faces est encore intacte, mais le rempart a été dérasé et la plate-forme du bastion a perdu sa banquette d'infanterie et ses emplacements de pièces d'artillerie. Le flanc droit a été raccourci.

La tour bastionnée Saint-Pierre

Construite entre 1687 et 1690, la tour Saint-Pierre est la seule des six tours bastionnées bisontines qui ait été détruite. C'était l'unique, parmi l'ensemble des tours bastionnées, à posséder une couverture. Dérasée en 1897, il ne subsiste plus que sa partie de droite du rez-de-chaussée.

Le bastion Saint-Paul

Vauban reprit la défense du moulin (d'origine médiévale) en dressant au-devant un bastion triangulaire qui pointe son saillant à l'aplomb du barrage. L'ouvrage est flanqué par la tour bastionnée de Bregille au sud et les vestiges de la tour bastionnée Saint-Pierre au nord. Bordé par le canal du Rhône au Rhin, il se présente comme un bastion pentagonal dont la face gauche fait face au nord, la face droite à l'est.

La courtine entre le bastion Saint-Paul et la tour bastionnée de Bregille

Ces ouvrages ont été construits entre 1680 et 1690, ils étaient à l'origine protégées par une fausse braie démolie lors de l'aménagement du chemin de halage. Un peu avant la tour bastionnée de Bregille, elle était interrompue par une porte (détruite au début du XX^{e} siècle) qui donnait accès au pont de bois construit par Vauban pour franchir le Doubs à cet endroit.

La tour bastionnée de Bregille

La tour de Bregille est la seule tour entièrement construite en pierre, même le parapet, habituellement en brique. La toiture est couverte de tuiles plates, reposant sur une belle charpente. Bâtie en 1689, la tour fut profondément remaniée au XIX^{e} siècle. L'étage du couloir d'accès a disparu ainsi que l'échauguette en capitale. Cette tour de forme pentagonale est similaire à la tour bastionnée de Rivotte, dont elle devait assurer le flanquement. Son rôle était aussi de défendre le moulin Saint-Paul et l'entrée de la ville par le pont de Bregille, ouvert à la circulation dès 1689. De plus, il lui fallait appuyer l'arrière et les flancs de la lunette de Bregille, placée par Vauban en tête de pont sur la rive droite du Doubs. Cette lunette fut rasée à la fin du XIX^{e} siècle.

La tour bastionnée de Rivotte



Tour bastionnée de Rivotte © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Elle commandait un des nombreux barrages édifiés sur le Doubs pour faire fonctionner les moulins. Elle est moins trapue que la tour bastionnée de Bregille, à laquelle elle était liée par une double courtine. Le rez-de-chaussée casematé, voûté à l'épreuve, est construit en belle maçonnerie aux larges pans évasés à la partie inférieure. Notons les maçonneries de briques, dont les éclats provoqués par les obus étaient moins dangereux pour les défenseurs que les éclats de pierre. Il possède des embrasures pour dix pièces d'artillerie (trois par face et deux par flanc). La plate-forme, à l'étage, pouvait contenir onze pièces d'artillerie.

Le demi-bastion de Rivotte

Construit entre 1687 et 1690, le demi-bastion de Rivotte a été modifié entre 1874 et 1884, lors de la construction de la voie ferrée Besançon-Le Locle, qui repose sur les casemates du bastion, dont le rez-de-chaussée est intact. Le parapet, avec son chemin de ronde bordant la voie ferrée et coupant le bastion en diagonale, est percé de meurtrières. De la courtine restent l'escarpe revêtue et le cordon. Les escaliers d'accès ont disparu par endroits et les casemates ont été modifiées.

Le chemin de ronde, entre la porte Rivotte et le glacis de la Citadelle

Il relie l'enceinte de la ville sur la rive gauche et l'éperon nord-est du support rocheux de la Citadelle. Remanié par Vauban entre 1687 et 1690, il a été restauré au XIXe siècle. Il s'agit d'un chemin de ronde en gradins, avec des escaliers (modifiés en 1836) et un parapet percé de meurtrières, le tout construit en calcaire du pays et pierre de taille appareillée.

La porte Rivotte



Porte Rivotte © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

La porte Rivotte a été remaniée par Vauban. Les deux tours coiffées de toits en poivrières encadrent la porte. Les tours sont percées à la fin du XIXe siècle de passages piétons. En 1893, les fossés sont comblés et le pont disparaît. Des tronçons de courtines adjacentes subsistent. Avec la porte Taillée, c'est la seule qui subsiste parmi les sept que comprenait jadis l'enceinte de Vauban.

La porte Taillée



Porte taillée et sa tour © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Disposée sur une arête rocheuse qui descend de l'éperon de la Citadelle jusque dans le lit du Doubs, la porte barre la cluse et offre un contrôle des accès à la ville. Cette arête, percée d'une porte et sommée d'une tour, constitue une sorte d'avant-poste précédant de 600 m la véritable porte de la ville, dite « de Rivotte ».

Les défenses de la rive droite et le fort Griffon

Sur la rive droite du Doubs, Vauban remanie l'enceinte médiévale. Il fait construire une ligne de remparts massifs entourant les quartiers d'Arènes, de Charmont et de Battant. Ces défenses étaient reliées à la Citadelle par d'autres murailles, qui bordaient la rive gauche du Doubs. Le point le plus élevé est occupé par le fort Griffon, petite Citadelle surveillant à la fois la campagne et la ville, lui-même dominé par les terrains qui l'environnent. La ceinture était ponctuée de trois portes, dont les bâtiments ont disparu au XX^{e} siècle. Elles étaient protégées chacune par un bastion à deux étages et une demi-lune. Aujourd'hui, une partie des remparts a cédé la place à la voirie et les fossés sont devenus des routes ou des parcs de stationnement.

Le bastion d'Arènes

Il fut construit entre 1675 et 1690. À l'origine, le flanc gauche baignait dans le Doubs, ainsi que l'extrémité du fossé et du rempart. Un autre fossé en eau longeait l'intérieur du flanc gauche, de la gorge et du flanc droit. La traverse occupait la capitale. Un jardin avait été aménagé à l'intérieur. L'ouvrage a été profondément remanié au XIX^{e} siècle, lors de la création des voies de circulation routière.

La courtine, la demi-lune et la porte d'Arènes

La courtine s'étendait du bastion d'Arènes au bastion de Charmont. Dans sa partie gauche, elle a été arasée à 2 m de haut. En son centre se trouvait la porte d'Arènes avec, à l'intérieur du rempart, les corps de garde, bâtiments composés d'un rez-de-chaussée et d'un étage coiffé d'une couverture à quatre pans. La porte d'Arènes a été démolie dans les années 1930. Le fossé a été comblé à la fin du XIX^{e} siècle et la demi-lune a disparu lors de l'aménagement de la voirie tout comme la partie droite de la courtine et son raccordement au bastion de Charmont.

Le bastion de Charmont et la porte de Charmont du XIV^{e} siècle

Le bastion de Charmont occupe une partie de l'ancienne enceinte du Moyen Âge, à l'emplacement de la porte de Charmont, édifiée au XIV^{e} siècle. Vauban s'en est servi judicieusement en l'utilisant comme souterrain sous le bastion, qui se composait de deux faces avec orillons et flancs retirés courbes et possédait à l'origine deux étages de feux : une banquette d'infanterie surmontée d'un cavalier d'artillerie. La nouvelle porte de Charmont, réalisée en 1687 à droite du bastion, a été détruite en 1894. Les extrémités du rempart ont alors été maçonnées au niveau des corps de garde. Ces bâtiments sont composés d'un rez-de-chaussée et d'un étage coiffé d'une toiture à quatre pans. Les escaliers situés entre les corps de garde et la porte du XVII^{e} siècle permettent d'accéder au chemin de ronde du rempart. Ces passages sont maintenant privés. Au XX^{e} siècle, les travaux d'aménagements urbains ont considérablement modifié le bastion.

La demi-lune de Charmont

Construite entre 1675 et 1695, elle a été remaniée aux XIX^{e} et XX^{e} siècles lors de l'aménagement de la voirie. Les deux faces, en pierre, étaient à l'origine de la même longueur. La gorge est formée de deux escarpes de dimensions inégales. Le chemin d'accès, qui a disparu au cours des travaux d'élargissements successifs, franchissait la demi-lune dans la partie sud. La traverse a été restaurée en béton, ainsi que l'abri, aujourd'hui tronqué. Les parapets et les banquettes ne sont plus aujourd'hui que des talus.

Le fort Griffon



Fort Griffon © M. Perrey (photothèque Ville Besançon)



Panneau de la cour intérieure du fort griffon© J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Le bastion construit à l'actuel emplacement du fort Griffon à la fin du XVIe siècle par l'architecte italien Jean Griffoni sera remanié à plusieurs reprises au cours du XVIIe siècle, principalement par Vauban entre 1680 et 1684. Le fort Griffon est construit sur la crête militaire, au flanc du coteau qui descend doucement vers le Doubs et sur lequel s'est développé le quartier de Battant, tête de pont de la ville. Il représente la position clé de la rive droite. Par son tracé prévu pour tirer à la fois sur la campagne et sur la ville, il doit être considéré comme une petite Citadelle pouvant servir de réduit pour la tête de pont.
C'est un fort à trois bastions. Le front de tête, au nord, est occupé par le grand bastion. Il comprenait deux étages de feux : une banquette d'infanterie au sommet du parapet, une banquette d'artillerie sur le cavalier. Le front de gorge, au sud, est constitué de deux bastions reliés par une courtine. Ils étaient équipés de banquettes d'artillerie. Le bastion de gauche, à l'ouest, possédait un magasin à poudre, remplacé ultérieurement par un bâtiment occupant tout le bastion.
Un groupe de petits bâtiments est construit à gauche de la porte et contre le parapet du rempart. La cour est encadrée par trois corps de caserne et la chapelle, tous construits par Vauban. L'arsenal, entre la caserne septentrionale et le grand bastion dominant la campagne, ferme la gorge de ce dernier. Des souterrains voûtés supportent l'étage, où se trouvaient d'un côté une salle d'armes, de l'autre un hangar aux affûts, et, entre les deux, un hangar au bois. Une galerie couverte longeait ces salles. La caserne septentrionale, située le long du grand bastion, est construite sur seize caves voûtées. Le bâtiment compte un rez-de-chaussée et deux étages desservis par quatre escaliers. Il est constitué de cellules élémentaires indépendantes avec chacune une cage d'escalier centrale encadrée, à chaque étage, de deux chambres sur chacune des façades. Chaque chambre ainsi que les cages d'escalier étaient éclairées par une fenêtre. Les chambres étaient chauffées par des cheminées appuyées dos à dos sur le mur de refend longitudinal.
La caserne méridionale, du côté de la ville, présente quelques différences avec ce modèle type de Vauban. Elle possède également un rez-de-chaussée et deux étages sur des caves voûtées. Au premier étage, une passerelle communiquait directement avec le rempart.
Les deux casernes sont édifiées en pierre de taille et leurs façades, rythmées de fenêtres des deux côtés, sont soutenues par des bandeaux horizontaux. Les toitures à quatre pans, couvertes de tuiles plates à l'ancienne, sont ponctuées de lucarnes.
À l'origine, à raison de quatre lits par chambre et de trois hommes par lit, ces bâtiments devaient pouvoir contenir ensemble 1 152 hommes.
La chapelle est un bâtiment rectangulaire dont le petit côté, à l'est, forme une abside à trois pans. Elle est couverte d'une fausse voûte surbaissée, constituée de lambris enduits de plâtre. Les murs nord et sud sont chacun ouverts par deux hautes fenêtres cintrées, largement ébrasées vers l'intérieur. Sa longueur dans l'œuvre est de 17,55 m et sa largeur de 8,30 m. La toiture est couverte de tuiles plates et ponctuée de trois lucarnes côté nord, et deux, côté sud.

La demi-lune de Battant

Construite entre 1687 et 1690, elle permettait l'accès à la ville par sa face droite et protégeait la porte Battant, disparue en 1956. C'est un ouvrage en forme de losange écrasé d'un côté. Sa capitale est orientée nord-sud et comprenait, au sommet, une échauguette, aujourd'hui disparue, mais dont le couloir d'accès existe encore. Le parapet avec banquette d'infanterie s'étendait sur les deux faces.

La courtine et le corps de garde de la porte de Battant

Ils ont été construits vraisemblablement entre 1687 et 1690. La courtine joignait le fort Griffon à la porte et au bastion de Battant. L'extrémité jouxtant le fort a été arasée et est difficilement lisible. La porte, le corps de garde de droite et la partie de la courtine joignant le bastion de Battant ont disparu en 1956. En revanche, le corps de garde de gauche est intact. C'est un bâtiment rectangulaire en pierre calcaire appareillée, avec un étage que coiffe un toit à quatre pans couvert de tuiles plates. Un bâtiment est annexé en arrière. Le rez-de-chaussée s'ouvre sur une élégante galerie de trois arcades. L'étage donne sur une terrasse qui communique par un escalier extérieur avec le rempart et par un autre escalier, situé à l'opposé, avec la rue militaire, actuel « chemin de ronde du fort Griffon ». Un dernier escalier, construit entre le rempart et le corps de garde, aboutissait au pied de la porte disparue.

Le bastion de Battant et la tour Montmart



Tour Montmart © J.C. Sexe
(photothèque Ville Besançon)

Le bastion est vraisemblablement construit à partir de 1687. C'est un ouvrage triangulaire dont la capitale est orientée nord-nord-est sud-sud-ouest. Il se compose de deux faces, deux orillons et deux flancs retirés courbes. Il comprenait, à l'origine, deux étages de feux. Le flanc droit et l'orillon sont complétés par un demi-bastion qui domine le ravin de la Mouillère. Dans l'angle formé par l'orillon droit et le flanc retiré courbe s'ouvre le souterrain de retraite, fermé par une grille. Le flanc gauche se rattachait à la courtine de Battant, aujourd'hui disparue. La face gauche a été équipée d'une passerelle pour piétons la reliant au glacis. Des toilettes publiques ont été aménagées à la base du flanc gauche. Tout le parapet du bastion a été arasé à hauteur du cordon. Au centre du bastion se dresse la tour Montmart. Construite sans doute au XIII^{e} siècle, elle faisait partie de l'enceinte médiévale de Battant. Lors du remaniement des défenses de la rive droite, Vauban l'intégra dans le cavalier de Battant et la transforma en magasin à poudre.

La courtine de Battant, la tour de la Pelote et la contre-garde



Tour de la Pelote © M.-L. Bassi
(DPH-Ville Besançon)

En suivant la pente du terrain, la courtine relie le bastion de Battant à la tour de la Pelote située au bord du Doubs. Son pied épouse les berges du ruisseau de la Mouillère. Le parapet a été arasé, au XX^{e} siècle, jusqu'à hauteur du cordon. Dans la partie basse de la courtine, du côté de la « grapille »

de Battant, se trouve la porte du souterrain qui devait servir d'abri. Il comprenait une petite cour à ciel ouvert, dont le mur de façade a aujourd'hui disparu, et une grande salle voûtée à l'épreuve construite perpendiculairement à la courtine. Au pied de la courtine se situe la tour de la Pelote. Cette construction faisait partie de l'ancienne enceinte et date de la deuxième moitié du XVe siècle.
C'est une tour quasi cylindrique, située à l'origine au bord du ruisseau de la Mouillère et du Doubs. Vauban l'a incluse dans les fortifications de Battant en y appuyant la courtine qui venait du bastion. De l'autre côté du ruisseau de la Mouillère, il établit une contregarde pour la protéger et doubler sa ligne de feu. Un batardeau, muni d'une vanne et d'une grille aujourd'hui disparues, barrait le ruisseau de la Mouillère entre la contregarde et le pied de la tour.
La tour, construite en pierre, comprend quatre niveaux, dont un niveau de combles. Chacune des pièces des étages est équipée d'une cheminée. Des embrasures pour les tireurs sont ménagées dans l'épaisseur des murs. Le rôle de la contre-garde de la Pelote, construite en pierre, vraisemblablement entre 1687 et 1695, était double : protéger la tour et augmenter sa ligne de feu en la doublant. La gorge est parallèle au ruisseau de la Mouillère et elle était entourée d'eau.

Le glacis et le chemin couvert

Le chemin couvert, construit entre 1687 et 1695, au sommet de la contrescarpe, était la première ligne de défense de la place. Il était protégé par le glacis permettant ainsi de voir l'ennemi arriver. Entre Arènes et Charmont, le glacis, le chemin couvert et le fossé ont complètement disparu, conséquence de l'urbanisation de la fin du XIXe siècle. Entre la demi-lune de Charmont et celle de Battant, le glacis subsiste et a été transformé en une promenade. La place d'armes saillante en face du fort Griffon a perdu ses escaliers, ainsi que les places d'armes rentrantes à droite de Charmont et à gauche de Battant (partiellement pour cette dernière).

/ La rareté

Grâce à son sens aigu de l'observation et son expérience, Vauban a réussi à adapter chacune de ses constructions au milieu où elles évoluent (plaine, montagne, bord de mer...). Le site inscrit de Besançon se distingue par « des défenses façonnées pour un méandre dominé ». Le Doubs formant un méandre très fermé s'est enfoncé dans l'un des premiers plis du Jura jusqu'à en sectionner l'anticlinal. Il forme une boucle presque parfaite, entourée de sept collines.
Les innovations militaires et architecturales de Vauban à Besançon sont principalement les flancs à orillons pour permettre à l'artillerie d'être à l'abri et les tours bastionnées. L'ingénieur des fortifications s'employa pendant près de vingt ans à la défense du site bisontin, forteresse avancée face aux pays germaniques. Il transforma Besançon en un immense chantier militaire et marquera la ville entière de son empreinte.

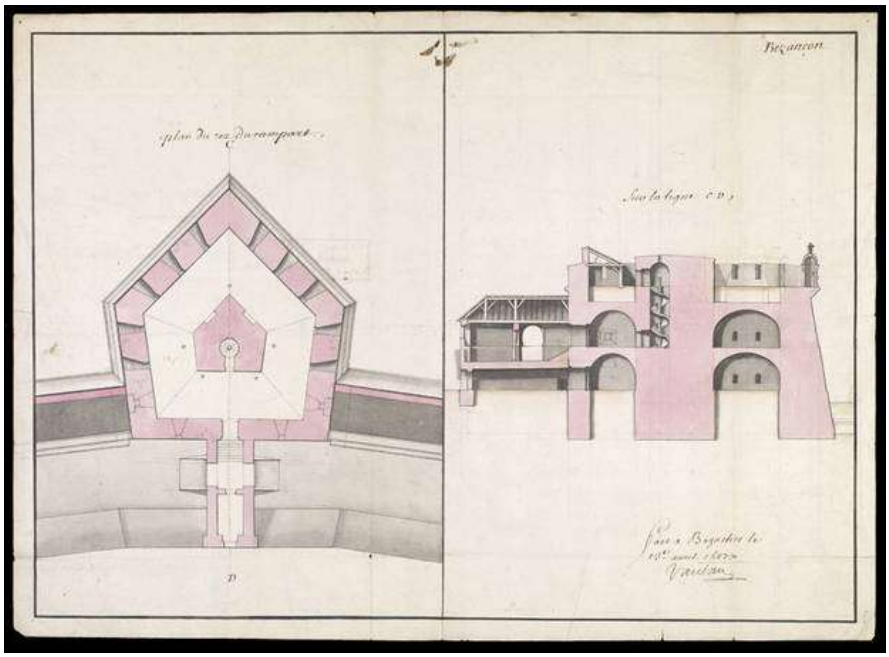
Les tours bastionnées



Tour bastionnée de Chamars © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Créé par Vauban pour Besançon, ce nouveau modèle de tours permit de répondre à la menace que constituaient les hauteurs environnantes (collines de Chaudanne et Bregille) et au problème de l'exiguïté du terrain en bordure de la rivière, empêchant d'y établir des bastions.
Les trois premières tours - Chamars, Marais et Cordeliers - ont été construites selon le même modèle. Elles possèdent deux niveaux (le rez-de-chaussée est en pierre de taille et le parapet en brique). Lors de la construction, les tours bastionnées n'étaient pas couvertes (à l'exception de la tour Saint-Pierre). Leur toiture date du XIX^{e} siècle. La tour Chamars est la seule à avoir conservé sa galerie d'accès. Le rez-de-chaussée est casematé et voûté à l'épreuve. La tour bastionnée Saint-Pierre est la seule à avoir été détruite. Elle a été dérasée en 1897. Les deux dernières tours, Bregille et Rivotte, sont construites sur un plan similaire. Elles sont de forme pentagonale et sont caractérisées par un puits se trouvant dans le pilier central. La tour de Bregille est la seule à avoir été construite entièrement en pierre.

Le mémoire dans lequel Vauban a exposé son nouveau projet a disparu, seule la feuille de dessin donnant le plan, le profil et l'élévation d'une tour est conservée, signée par lui le 13 avril 1687. Le projet fut adopté en 1688. L'Atlas de plans, profils et élévation d'ouvrages (12J35, Archives départementales du Doubs) de 1755 donne les dessins cotés de chacune des tours bisontines.



Plan et coupe d'une tour bastionnée de Besançon © Service historique de la Défense

L'avantage de ces tours réside principalement dans les casemates voûtées, couvertes par une épaisse couche de terre. La terrasse est étroite et le parapet assez haut pour servir de parados. Dans les plus grandes tours, le pilier central maçonné constitue également un masque efficace. En outre, la traverse accolée à la tour protège efficacement le rempart. Le nombre d'embrasures, grâce à la multiplication verticale, est suffisant. Vauban a par ailleurs installé des systèmes d'aération pour évacuer les fumées provoquées par les tirs.
Les tours bastionnées ont une forme pentagonale, dont la base épouse le terre-plein du rempart. L'intérieur se compose d'un ou de deux étages voûtés, percés d'embrasures, et d'une terrasse crénelée. Un passage voûté forme traverse sur le rempart, tout en respectant la continuité du chemin de ronde grâce à une baie. Un jeu d'escaliers, dont la disposition varie, donne accès aux étages et à deux poternes ouvertes dans la courtine, tout contre l'angle que forme celle-ci avec le flanc de la tour. Selon leur emplacement et en fonction des différents remaniements ultérieurs, les tours bastionnées diffèrent légèrement entre elles, mais leurs caractéristiques essentielles restent les mêmes. Avec leurs deux ou trois étages de feu, elles retrouvent en hauteur ce qui leur manquait en surface. Initialement, en temps de paix, elles étaient couvertes d'un toit sur charpente, amovible en temps de guerre.

La Citadelle et le fort Griffon

Vauban n'a pas seulement fortifié le mont Saint-Étienne et la rive gauche du Doubs. Il a également édifié des ouvrages défensifs sur la rive droite, dans les quartiers d'Arènes, de Charmont et de Battant. Sur les hauteurs de Charmont, Vauban remanie le bastion construit au XVI^{e} siècle par l'ingénieur italien Griffoni et le transforme en fort : le fort Griffon. Cet ouvrage fonctionne d'une part comme un grand bastion (le fort est constitué de trois bastions) et d'autre part comme une petite Citadelle pouvant servir de réduit à la tête de pont. Le bastion situé au sud-est regarde la ville. Ses armes sont braquées sur la cité.
La Boucle du Doubs est donc cernée par deux ouvrages défensifs qui peuvent s'avérer répressifs en cas de révolte des Bisontins (la Citadelle au sud et le fort Griffon au nord).

Les traverses



Traverse de la citadelle © H. Chapron (Citadelle)

Afin de remédier au manque de terre pour réaliser les traverses pare-éclats talutées, Vauban conçoit des traverses en briques. Il utilise le même matériau pour les parapets ou les murs de certaines constructions, car, en cas de bombardement, les éclats de brique sont moins dangereux pour les défenseurs que les éclats de pierre. On ignore aujourd'hui le lieu de fabrication de ces briques. Ces traverses sont caractéristiques de la Citadelle bisontine. En effet, les collines de Chaudanne et de Bregille, à environ 750 m de part et d'autre de la Citadelle, dominent cette dernière respectivement d'environ 50 m et 80 m, présentant ainsi un réel danger. Vauban les protégea des tirs en enfilade en aménageant plusieurs traverses dans le front Saint-Étienne et dans le front Royal. Le grand mur-traverse reliant le front Royal et le front de Secours, auquel est adossé le bâtiment des Cadets, répond également à ce besoin. Entre le front Saint-Étienne et le front Royal, Vauban a cherché une autre solution : il a fait aménager un souterrain permettant aux défenseurs de circuler entre ces fronts, tout en restant à l'abri des tirs. Les sommets des guérites, demi-lunes et chemins de ronde ainsi que les traverses sont en briques. Les toitures des bâtiments sont couvertes de tuiles comtoises, les murs et les traverses sont couverts de lauzes.

/ Valeur identitaire

Les fortifications sont le témoin d'un passé glorieux et d'une histoire singulière : une ville libre impériale sous la garde du roi d'Espagne.
Les fortifications Vauban sont indissociables de l'identité de la ville. Après le rachat de la Citadelle par la Ville de Besançon, les Bisontins ont développé, au fil des décennies, une relation presque affective avec leur patrimoine Vauban. L'enceinte urbaine, plus précisément les chemins de halage au pied des remparts qui entourent entièrement le cœur de la ville, est un lieu de promenade très fréquenté par la population locale et les visiteurs. Le parc Saint-Étienne, partie gratuite de la Citadelle, est également fréquenté hors visite de la Citadelle. L'inscription au Patrimoine mondial par l'UNESCO, le 7 juillet 2008, a renforcé l'appropriation des fortifications Vauban par la population locale.

Certaines promenades publiques bisontines ont été aménagées par les services municipaux qui ont su tirer parti des espaces et contraintes liées aux structures militaires (glacis, mur fortifié) pour donner lieu à des espaces d'agrément : la promenade des Glacis et la promenade Chamars sont, de ce point de vue, emblématiques.
La promenade Chamars prolongée par la Gare d'eau est située dans la boucle, le long de la ceinture urbaine du centre ancien. Elle compose avec le système fortifié un ensemble remarquable tout en offrant d'autres éléments architecturaux caractéristiques, comme les vases de Boutry ou la fontaine avec son bassin rond. L'allée d'arbres sise le long du rempart ménage un espace d'expression privilégié pour la tour bastionnée du Marais.

La ville est entourée de collines, dont la situation dominante a été utilisée au XIX^{e} siècle à des fins militaires avec la construction de forts, dont certains sont aujourd'hui encore en bon état de conservation. Les forts de Bregille, Chaudanne, Beauregard constituent en effet un des vecteurs majeurs de découverte de l'ensemble fortifié. Chaque colline offre un point de vue différent sur la Citadelle et les enceintes et permet ainsi d'appréhender l'ensemble fortifié dans toute sa richesse. Ces collines sont plébiscitées pour des usages de promenades et de loisirs ainsi que pour les vues panoramiques qu'elles offrent sur la ville et sur le patrimoine fortifié. Outre l'entretien du patrimoine vernaculaire comme les murs en pierre sèche et les cabordes, la Communauté d'Agglomération y a aménagé des sentiers, et la Direction des Espaces verts de la Ville y a implanté des outils d'interprétation. Ces collines constituent des relais de découverte d'autant plus signifiants qu'elles sont indissociables de l'histoire du site fortifié, depuis les Gaulois jusqu'à Séré de Rivières.
L'image de la citadelle et de la ville enserrée dans ses fortifications est également fréquemment utilisée comme vecteur identitaire par les entreprises, les commerces, les médias, les associations culturelles, les professionnels du tourisme...
Un travail mené en 2017-2018 avec des membres du conseil bisontin des jeunes a abouti notamment à leur faire exprimer leur attachement pour le site de la Citadelle sous forme d'un court témoignage : "La Citadelle c'est un symbole, un lieu immortel, des histoires, des rêves et de l'espoir pour tout le monde. On a les animaux, les bâtiments historiques, les musées, on ne peut pas la décrire en quelques mots".
Les personnels travaillant à la Citadelle ont, quant à eux, réfléchi en janvier 2018 sur les mots qui décrivent selon eux le mieux les caractéristiques et les valeurs du site. Le résultat a été présenté sous forme d'un nuage de mots.



Nuage de mots, Citadelle



Promenade de la Gare d'eau © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)



Promenade Charmars avec la tour bastionnée du Marais © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)



Festival international de musique 2017 avec la Citadelle en arrière-plan © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)



Commerce La pâtisserie de la Citadelle © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)



Gâteau Le marquis de Vauban créé à l'occasion du 10e anniversaire de l'inscription des fortifications bisontines au patrimoine mondial



Logo de l'association de musique Le bastion, installée dans le bastion Saint-Paul

1.2.2 / L'usage moderne du Bien

La problématique de reconversion du patrimoine Vauban s'est exprimée relativement tôt à Besançon, dès la seconde moitié du XXe siècle. Cette mutation a été rendue nécessaire par le changement de statut de la place forte, l'éclatement des limites historiques, de l'évolution, du contexte stratégique et des besoins de l'Armée.
Les fortifications Vauban constituent pour Besançon un levier de développement économique, social et culturel.

/ Valeur fonctionnelle

La reconversion du patrimoine Vauban permet à la fois sa réappropriation par le public tout en maintenant sa restitution au plus près de sa configuration d'origine.
Les fonctions assignées à la Citadelle de Besançon ont évolué au fil des siècles : forteresse militaire, caserne, prison et aujourd'hui lieu de mémoire, de culture et de tourisme. La Citadelle abrite trois musées labellisés Musée de France : le Musée comtois, le Musée de la Résistance et de la Déportation et le Muséum d'Histoire naturelle. L'enceinte urbaine et le parc Saint-Étienne/esplanade Simone Veil (partie gratuite de la Citadelle) sont aujourd'hui un lieu de promenade pour les habitants et les visiteurs. Enfin, le fort Griffon est actuellement occupé par le Conseil départemental du Doubs, propriétaire du bien.

La Citadelle

Assurés par un établissement public jusqu'en 2011, la gestion et le développement du site fortifié et de ses musées sont depuis 2016 effectués en régie par la direction Citadelle, dépendant du Pôle Culture de la Ville.
L'étude, la conservation et la mise en valeur de l'ensemble des fortifications inscrites sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO sont également depuis cette date une mission partagée entre la Direction Citadelle pour la Citadelle et la Direction du Patrimoine Historique pour l'ensemble.
La diversité des centres d'attractivité de la Citadelle, singulière et plurielle, impose par sa richesse. On peut toutefois s'interroger sur ses incidences pour le visiteur en termes de visibilité de l'ensemble et des entités particulières. En effet, la compréhension de ce site multiculturel constitué de quatre identités singulières pâtit de l'absence d'un concept fort, d'un fil conducteur, d'un message fédérateur. Devant ce constat, la Direction Citadelle a entamé en 2018 un travail visant à aboutir à une vision partagée par les équipes de la Citadelle, qui permettra d'élaborer un nouveau projet stratégique co-construit à l'horizon 2020. Ce projet s'inscrira en cohérence avec les orientations du schéma d'orientation pour la culture Besançon 2010-2020, qui avait pour objectif général de faire de la Citadelle le fer de lance du développement du tourisme culturel de la ville et un outil de compréhension de l'œuvre de Vauban à Besançon.
Il s'agira, tout en continuant de valoriser les attraits du parc zoologique du Muséum et des collections Naturalia, de mieux mettre en valeur la dimension historique du site, de mettre en œuvre la rénovation des espaces d'exposition permanents du Musée de la Résistance et de la Déportation et de mieux prendre en compte les atouts des collections du Musée comtois.
Plusieurs axes seront ainsi travaillés :
- Conserver et valoriser le site ;
- veiller à l'adéquation de l'offre avec les valeurs portées par l'UNESCO ;
- conforter les trois Musées de France et mettre en œuvre l'interprétation du site ;
- valoriser la Citadelle et l'ensemble du site comme lieu de promenade et de détente convivial et festif pour un public de proximité ;
- faire de la Citadelle un haut lieu du tourisme régional, un lieu de référence pour la communauté scientifique, un lieu d'éveil, de création et de diffusion artistiques, un pôle de réception repositionné.

Le Musée de la Résistance et de la Déportation



Musée de la Déportation et de la résistance, Citadelle © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Le Musée de la Résistance et de la Déportation, créé à l'initiative d'une ancienne déportée, Denise Lorach (1916-2001), est un musée pionnier qui présente à travers ses collections uniques l'engagement résistant et atteste de la réalité concentrationnaire.
À partir de 1969, l'Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation fédère résistants et déportés et collecte sur le territoire comtois des archives et des objets témoignant de l'Occupation et de la Résistance en Franche-Comté. La qualité du propos historique de l'exposition permanente incite les nombreux visiteurs, mais également témoins et chercheurs à enrichir les collections au fil des ans. Toute la richesse du musée provient aussi bien de ces collections « muséales » que des archives qu'il conserve. Cette complémentarité est l'une des singularités et l'une des forces du musée.
Ce musée occupe la partie sud du bâtiment des cadets et possède une forte légitimité à la Citadelle puisque 100 résistants y furent fusillés durant l'Occupation.
Vingt salles réparties sur deux niveaux traitent à l'aide de photographies, textes, documents et objets originaux des thèmes liés à la Seconde Guerre mondiale : le nazisme depuis son origine, la guerre et le régime de Vichy, la Résistance franc-comtoise, nationale, européenne, la Déportation et la Libération. Un centre de ressources met à disposition de nombreux ouvrages et complète cet ensemble.
Le musée accueille chaque année plus de 50 000 visiteurs.
Après des travaux de mise aux normes en 2016 et 2017, l'équipe travaille aujourd'hui sur un projet global de rénovation du musée dont la réouverture est prévue à l'horizon 2022.

Le Musée comtois

Installé au Front royal de la Citadelle depuis 1960, le Musée comtois conserve des collections remarquables qui couvrent de nombreux domaines : vie domestique, artisanat et industrie, croyances et divertissements… Reconnu « Musée de France », il abrite aujourd'hui plus de 30 000 objets et près de 70 000 photographies (dont les plus anciennes photographies connues de Besançon).
Ses collections sont de véritables clés de compréhension de la société franc-comtoise, à la fois ancienne et contemporaine, et interrogent sur les mutations sociales et économiques.
Le parcours d'exposition permanente, constitué de 15 salles, présente sur 3 niveaux de nombreux objets datant essentiellement de la fin du XIX^{e} et du début du XX^{e} siècle. Parmi les thématiques évoquées figurent notamment la fabrication du comté, la nécessité de s'adapter au territoire et aux contraintes du climat, ou encore les croyances religieuses. Au dernier étage, une exceptionnelle collection de marionnettes illustre l'engouement local pour cet art du spectacle vivant, aux forts accents satiriques. Collection rare et spécifique à la région, ces marionnettes montrent la richesse de la création et de la liberté d'expression, chères à l'esprit franc-comtois.
Le Musée comtois perpétue et enrichit l'héritage de son fondateur, l'abbé Jean Garneret (1907-2002), qui contribua activement au développement de l'ethnologie régionale. Il poursuit sa quête de compréhension des êtres humains et de leurs façons de vivre en proposant régulièrement des expositions temporaires ouvertes sur le monde et la société d'aujourd'hui. Une redéfinition de son projet scientifique et culturel est en cours.




Musée comtois, Citadelle © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Le Muséum d'Histoire naturelle et son Jardin zoologique

Implanté au cœur de la Citadelle de Besançon depuis 1959 à l'initiative du maire Jean Minjoz, le Muséum se distingue par la grande variété de ses collections, constituées non seulement de collections d'histoire naturelle (plus d'un million d'objets recouvrant plusieurs champs disciplinaires : botanique, zoologie, paléontologie, ethnologie extra-européenne…), mais aussi d'un parc animalier présentant un panel d'espèces très diversifié, investi dans des missions de conservation ex-situ.
Afin de rendre plus lisibles les objectifs scientifiques, éducatifs et culturels du Muséum et de poursuivre la mise en cohérence de ses différents secteurs au sein du site, la Ville de Besançon a initié un vaste projet dédié à la biodiversité (sa définition, ses principaux mécanismes, ses enjeux sociétaux et environnementaux, l'état des connaissances scientifiques et de la recherche en la matière). Intitulé « Naturalium », un nouvel espace d'exposition permanente a été déployé au rez-de-chaussée du Bâtiment des Officiers. Inauguré à une date symbolique (le 22 mai 2017, journée mondiale de la biodiversité), il est le fruit d'une collaboration entre les équipes du Muséum, de nombreux chercheurs et partenaires universitaires, l'Éducation nationale et la DRAC. Les travaux sur le bâtiment ont permis de créer, à l'étage, un ensemble de réserves ainsi qu'une salle de travail permettant d'accueillir les chercheurs, affirmant ainsi le Muséum comme un acteur à part entière de la culture scientifique et technique.
Le parcours du Naturalium s'articule autour de plus de 400 objets de collection, avec la présentation souvent inédite de pièces patrimoniales en zoologie, botanique ou encore en paléontologie[12]. Le choix délibéré de l'accessibilité et de l'innovation numérique permet de proposer un parcours interactif, à la fois didactique et ludique, au fil de six salles proposant une alternance d'ambiances immersives, pour saisir les enjeux de la biodiversité et les actions possibles à l'échelle individuelle et collective.

12 / Toutes les collections du Muséum ne sont pas exposées au Naturalium. Par exemple, le Muséum possède l'une des plus importantes collections d'herbiers de France, que l'on peut consulter sur e-ReColNat, réseau mondial de numérisation de collections naturalistes.



Naturalium, *Citadelle © J. Renard (Citadelle)*

Cet espace introductif est complété par des modules pédagogiques implantés dans les autres espaces du Muséum, réaffirmant le lien entre les collections muséales et les animaux vivants. Le parc zoologique se compose quant à lui d'un insectarium (insectes et amphibiens), d'un aquarium (poissons, crustacés et tortues), d'un jardin zoologique (mammifères et oiseaux du monde entier), d'une petite ferme et d'un noctarium (animaux nocturnes, essentiellement rongeurs). Environ 44 600 animaux sont ainsi présentés à la Citadelle, soit 41 espèces de mammifères, 24 espèces d'oiseaux, 32 espèces de poissons, 16 espèces d'amphibiens, 9 espèces de reptiles, 3 espèces d'écrevisses, 63 espèces d'insectes et 24 espèces d'araignées. Le parc zoologique possède une vocation de conservation des espèces menacées qu'il a clairement affirmée en intégrant à partir de 1998 l'Association Européenne des Zoos et Aquariums (EAZA[13]). Les espèces présentées sont sélectionnées pour leur intérêt de conservation et leur rareté. Le Muséum de Besançon s'est par ailleurs spécialisé au cours de ces dernières années dans la reproduction d'espèces en danger d'extinction[14]. Ainsi, 70 % des espèces présentées au Jardin zoologique sont élevées dans le cadre de programmes d'élevages européens ou internationaux.



Parc zoologique, Citadelle © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Les aménagements du parc zoologique de la Citadelle font l'objet d'une concertation régulière entre les services de la Direction régionale des Affaires culturelles, l'Architecte en chef des Monuments historiques et la Ville de Besançon.
Une attention particulière a porté sur le choix des matériaux et de leurs coloris. En 1999, lors de la deuxième phase du programme d'aménagement du parc zoologique, l'ACMH précise que la

13 / L'EAZA (European Association of Zoos and Aquaria) est une association de parcs zoologiques et aquariums européens ayant pour objectif de promouvoir la coopération entre établissements zoologiques dans le but de préserver les espèces animales et de promouvoir la recherche scientifique et l'éducation du public à la préservation de l'environnement. Créée en 1988, cette organisation a instauré des standards pour l'accueil et les soins à donner aux animaux, ainsi qu'un code éthique qui garantit la qualité des structures qui en sont adhérentes.

14 / Par exemple l'Apron du Rhône. 150 à 200 naissances ont par ailleurs été enregistrées au Jardin zoologique (oiseaux et mammifères hors rongeurs).

« structure nouvelle doit être un insert qui permet de comprendre et de dissocier le cadre qui la reçoit. Elle doit être décollée des murs, des sols et autonome, mais en relation avec le cadre ». Toutes les installations effectuées sont ainsi réversibles. Les nouveaux projets sont conçus dans le même esprit.
La faune et la flore sauvages particulières qui se développent sur le site Vauban font également l'objet d'un travail de protection et de mise en valeur mené conjointement par les équipes en charge du monument et celles du Muséum. Ainsi, une application numérique de visite permet aux visiteurs de découvrir certaines espèces présentes sur le site aux endroits où l'on peut les observer.

L'Espace Vauban

L'Espace Vauban occupe le rez-de-chaussée de la partie nord du bâtiment des cadets et constitue une excellente introduction à la visite de la Citadelle. Quatre salles d'exposition évoquent Vauban et son siècle. Elles retracent les deux conquêtes françaises de la Franche-Comté, la construction de la Citadelle (notamment par le biais d'un film d'animation 3D) et la vie qu'y menaient les Cadets du Roi de 1682 à 1694. Cet espace a été enrichi par la présentation d'objets originaux : une cantine attribuée à Vauban prêtée par le Musée d'Ecouen et un canon datant du siège de Besançon prêté par le Musée du Temps. Une maquette tactile à destination du public malvoyant et du jeune public, présentant les matériaux utilisés par Vauban, a également été installée en 2016. La rénovation de cet espace ancien devra être envisagée dans le cadre de ce plan de gestion.



Espace Vauban © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Spectacle multimédia « Histoire de mieux la voir » à la chapelle Saint-Étienne

Ce dispositif multimédia d'une durée de 15 minutes, disponible depuis 2014, conduit le visiteur à s'immerger dans l'histoire du site de manière vivante de l'Antiquité jusqu'à la date de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, avec une part importante consacrée au XVII^{e} siècle. Cette création scénarisée et spectaculaire qui utilise toutes les surfaces murales et le plafond de la chapelle présente des archives, des images réelles (tournages de reconstitutions historiques et images drone) et virtuelles (séquences 3D sur le relief de Besançon, la stratégie de Vauban…) et des effets sonores de qualité.
L'ensemble des institutions culturelles locales (Bibliothèque d'Étude et de Conservation, Archives départementales du Doubs, Bibliothèque municipale de Besançon, Musée de la Résistance et de la Déportation, Musée comtois, Musée du Temps, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie…) a fourni des documents d'archives, des oeuvres picturales, des plans originaux, des cartes, des tentures, de nombreux objets d'art pour illustrer le projet.
Des travaux ont été menés dans la chapelle afin de rendre ce spectacle accessible à tous (présence notamment d'une boucle magnétique et de casques traducteurs) tout en préservant la possibilité de l'utiliser dans d'autres contextes, dans le respect de l'édifice.



Spectacle multimédia historique dans la chapelle de la Citadelle
© C. Lixon (Citadelle)

Espaces de réception et les services de restauration

La Citadelle de Besançon propose également plusieurs salles dédiées notamment aux réunions et séminaires : le Relais des cadets, les Terrasses de Vauban, la Chapelle Saint-Étienne. La Citadelle permet ainsi aux entreprises de valoriser leurs événements professionnels, dîners de gala et cocktails dans un cadre historique exceptionnel. Le Hangar aux manœuvres accueille les événements de grande envergure : assemblées, colloques, déjeuners, dîners de gala, cocktails et soirées de prestige.



Chapelle de la Citadelle aménagée pour une réception © C. Lixon (Citadelle)



Hangar aux manœuvres, Citadelle © C. Lixon (Citadelle)

Des espaces de restauration sont également présents : le Grand Couvert et la Taverne, ouverts en haute et moyenne saison. Le Grand Couvert peut assurer jusqu'à 149 couverts journaliers, à l'intérieur (88) et en terrasse (71), uniquement le midi. Les menus et produits proposés sont en cohérence avec les valeurs du site inscrit à l'UNESCO, notamment son engagement en faveur de la biodiversité et du développement durable, et privilégie les filières courtes, le slow food pour l'espace snack, des recettes ou noms de plats en lien avec l'esprit des lieux (ex : « Menu des Cadets ») et portant une attention particulière au public étranger (traduction des menus).



Restaurant Le grand couvert, Citadelle © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

La boutique

Une boutique se situe au front Royal, à la sortie de la partie payante de la Citadelle. La vente de produits dérivés fait écho aux trois musées présents à la Citadelle et au monument, dont une gamme de produits personnalisés « Citadelle ». Les produits régionaux sont également mis en avant.
De nombreux ouvrages permettent de compléter la visite du site et traitent des thématiques suivantes : les animaux, la Résistance, la Déportation, le patrimoine comtois, Vauban, la construction de la Citadelle.









Le merchandising de la boutique de la Citadelle : librairie, produits régionaux, peluches en lien avec les programmes de conservation animaliers, produits dérivés Vauban © R. Locatelli (Citadelle)

La programmation culturelle

La Citadelle propose chaque année une riche programmation culturelle en lien avec l'actualité du monument et des musées : visites, spectacles…, elle participe également aux grandes manifestations nationales (Commémorations, Nuit des Musées, Journées du Patrimoine, Fête de la Science…) et offre, en saison estivale, des propositions complémentaires, souvent en nocturne.

L'enceinte urbaine

L'enceinte urbaine et les tours bastionnées sont aujourd'hui des lieux de promenade pour la population locale. Les remparts de la Gare d'Eau, propriété du Conseil départemental du Doubs, offrent un cadre exceptionnel pour la détente.



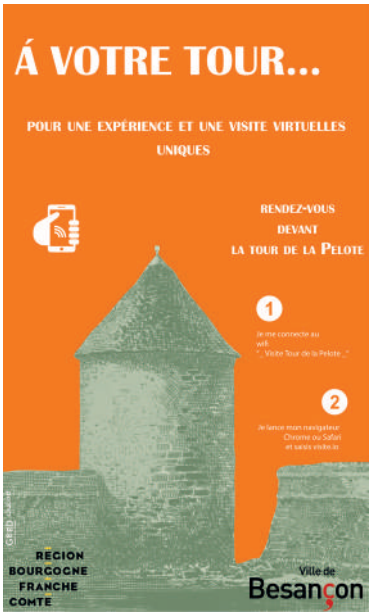
Lieux de promenade sur l'enceinte urbaine © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

Les tours de Chamars et des Cordeliers proposent depuis 2013 une programmation d'activités culturelles. Bisontins, visiteurs et touristes ont la possibilité de découvrir cette richesse patrimoniale lors de diverses manifestations. De plus, des visites guidées accompagnées par un guide-conférencier se déroulent dans les deux tours.

Une application numérique à destination du grand public a été créée en juillet 2018 afin de mettre en valeur la tour de la Pelote. Tour à canon construite au XV^{e} siècle pour défendre la ville, intégrée par la suite au programme de fortification établi par Vauban, la tour de la Pelote est devenue un restaurant dans les années 1960. Un incendie, en décembre 2013, a mis fin à cette activité et a détruit la totalité de la charpente du XVII^{e} siècle.

Une importante restauration du monument historique a été entreprise. La charpente a été restituée à l'identique selon des techniques et des savoir-faire traditionnels et l'intégralité de l'édifice a retrouvé son authenticité architecturale.

La tour de la Pelote présente une configuration intérieure spécifique qui la rend difficilement accessible à la visite d'un grand nombre de personnes. Aussi, la Ville de Besançon (Direction du Patrimoine Historique) a mis en place une application numérique. Avec un smartphone ou une tablette, le public peut, aux abords de la tour, se connecter au WiFi dédié « Tour de la Pelote » et une visite virtuelle de tous les espaces intérieurs est alors proposée.



Affiche d'information pour l'application numérique Tour de la Pelote

Tour bastionnée de Bregille

La tour Rivotte est occupée depuis les années 80 par l'association « Le Bastion », née de la volonté de musiciens soucieux de trouver un lieu pour répéter à Besançon *intra-muros*. L'association comprend plus de 650 adhérents (musiciens et membres actifs) et plus de 230 groupes différents représentant tous les styles musicaux. La tour abrite 11 locaux de répétitions pour une amplitude d'ouverture hebdomadaire de 68 heures par semaine et environ 15 000 heures de répétition annuelles.



Association Le bastion

/ Valeur économique

La Citadelle de Besançon est le site culturel et touristique le plus visité de l'ancienne région Franche-Comté et contribue à dynamiser le tourisme régional. L'inscription des fortifications bisontines au Patrimoine mondial de l'Humanité a eu un impact économique pour la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération, mais également pour les entreprises locales.
La Citadelle de Besançon est un lieu touristique payant qui a généré, en 2017, 1 462 196 € en droits d'entrée. La politique tarifaire est fondée sur un billet unique donnant accès à tous les musées, à certains événementiels, aux expositions temporaires et aux espaces animaliers. Cinq types de tarifs d'entrée sont proposés aux visiteurs (tarifs 2018) :
- Tarif adulte : 10,80 €
- Tarif réduit : 8,70 € (y compris pour les enfants de 8 à 17 ans). Le tarif réduit s'applique également à tous en basse saison depuis 2016, l'offre étant moins complète en hiver et la durée d'ouverture plus courte.
- Enfant (4 - 7 ans) : 5,10 €. La différentiation entre les enfants de moins de 7 ans et ceux plus grands est effective depuis 2015, auparavant ils faisaient l'objet d'un tarif unique 4 - 17 ans.
- Personne en situation de handicap : 5 €
- Moins de 4 ans : gratuit

Ces tarifs ont été augmentés au cours de la période considérée et sont passés de 9,40 € en tarif plein en 2013 à 10,80 € en 2018. De nouvelles offres expliquent cette hausse (notamment sensible en 2015 : + 1 euro) : création du Spectacle multimédia dans la chapelle en 2014, ouverture du Naturalium en 2017…
Des tarifs spécifiques existent pour les balades nocturnes et autres propositions (soirées photo…) ainsi que pour les visites guidées du site et des ateliers pour les scolaires. Les visites grand public des Musées sont gratuites.

Les principes de la politique tarifaire de la Citadelle sont les suivants :
- Présenter une grille tarifaire la plus simple possible ;
- proposer des tarifs enfants attractifs ;
- maîtriser les augmentations du coût des ateliers et animations pour les scolaires ;
- favoriser les visites guidées ;
- favoriser les abonnements pour les familles et les individuels ;
- favoriser un accès équitable à l'offre Citadelle ;
- accorder aux professionnels du tourisme (autocaristes, voyagistes, OT, hébergeurs) une remise de 10 % (au lieu de 8 %).

Ceci dans un objectif d'élargissement durable des publics, et dans le respect du principe d'accès équitable à la culture comme moyen d'expression et de diffusion encourageant la compréhension mutuelle, comme rappelé dans la convention UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

La Citadelle poursuit une politique active en matière de mécénat et réception grâce à un service dédié.
Le mécénat permet de réunir des fonds pour des projets à forte valeur ajoutée et ainsi d'accroître le rayonnement national et international du site. Il permet à des entreprises de soutenir des organismes d'intérêt général en bénéficiant d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don et de contreparties dont la valeur ne doit pas dépasser 25 % du don.
Le prestige de l'inscription au Patrimoine mondial de l'Humanité constitue une valeur ajoutée à l'activité « Réception ». Plusieurs salles de la Citadelle sont équipées pour accueillir ce type d'activité : la chapelle Saint-Étienne, le Hangar aux manœuvres, les Terrasses de Vauban et le Relais des Cadets. Des entreprises régionales et nationales peuvent y organiser des cocktails, des conférences et des dîners prestigieux.

Année	Effectifs	Nombre de manifestations	CA net HT
2013	1519	26	17 000,31 €
2014	3580	46	39 657,54 €
2015	2281	40	29 464,77 €
2016	1854	36	22 923,81 €
2017	1977	31	25 312,73 €

Le Bien inscrit de Besançon génère également des emplois. Par exemple, la Citadelle de Besançon dénombre 77 emplois permanents en 2018 (ETP). 24 ETP en vacation renforcent le personnel permanent durant la haute saison et occupent principalement des fonctions de surveillants ou agents d'accueil. Les services de la Ville de Besançon sont également mobilisés pour la gestion de la fortification : la direction des Bâtiments, la direction des Espaces Verts, les services techniques de la ville, les guides-conférenciers « Ville d'art et d'histoire » en poste à l'Office de Tourisme et des Congrès...



Agent de la Citadelle © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)



Équipe de soigneurs du parc zoologique de la Citadelle © J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

L'ensemble des activités de la Citadelle permet d'importantes recettes de fonctionnement, dont 1 778 K€ de droits d'entrée et recettes boutique en 2017 (pic à 1 824 K€ en 2015).
Les activités de restauration quant à elles ont généré un CA de 611 783 € en 2017 pour le Grand Couvert (pour 17 668 couverts – 17 790 en 2016) et de 247 433 € pour la Taverne (pour 24 728 tickets).

Compte administratif Citadelle	2017
CAGB *(ancienne communauté d'agglomération)*	50 000 €
Département	25 000 €
Région	62 500 €
DRAC	44 000 €
DREAL	7 320 €
Droits d'entrée (y compris animations)	1 608 293 €
Boutique/distributeurs	225 382 €
Réceptif	30 500 €
Mécénat	377 360 €
Restauration	36 000 €

Les prestations de services ou marchés publics relatifs à la valorisation du site inscrit engendrent également d'importantes activités économiques. Ainsi, en 2017, la création d'une application numérique de visite et l'équipement de la Citadelle d'un réseau WiFi pour ce faire a généré un marché d'environ 100 000 euros au profit de la société bisontine Livdéo, en 2018-2019 le projet de refonte de la signalétique de la Citadelle permettra de faire travailler deux sociétés, Visto (environ 60 000 euros dont 48 000 prit en charge par la Région) et Signaux Girod (environ 100 000 euros).

/ Valeur éducative et sociale

Le ministère de la Culture a attribué le label « Ville d'art et d'histoire » à la ville de Besançon le 14 février 1986. La convention signée avec le ministère détaille les grands axes des actions à engager dans ce cadre :
- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale et paysagère ;
- initier le public jeune ;
- développer le tourisme culturel.

Logo Ville d'art et d'histoire

Considérant que les premiers habitants sont les premiers ambassadeurs de leur ville ou pays, des visites et conférences à thème sont programmées à leur attention en fonction de la spécificité et de l'actualité du patrimoine, de l'urbanisme et de l'architecture. La qualité architecturale et paysagère est un enjeu de société qui doit pouvoir être largement débattu localement. Cette appropriation des habitants témoignage de la maturité de la démocratie locale. Des actions spécifiques pour la population dont celle des quartiers périphériques sont mises en place pour créer un sentiment

d'appartenance à une communauté pour l'inciter à préserver le patrimoine et mieux comprendre les enjeux du développement urbain et paysager. Certaines formes de sensibilisation sont privilégiées à l'intention des personnels des services d'urbanisme, d'accueil des offices de tourisme et des mairies, hôteliers et restaurateurs, propriétaires de gîtes, taxis.
Un service éducatif initie le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme. Ces ateliers accueillent les élèves de la maternelle à la terminale en temps et hors temps scolaire (vacances, été des 6-12 ans). Un guide-conférencier intervient également dans les établissements scolaires.
Le Service «Ville d'art et d'histoire » et la Direction Citadelle s'inscrivent également dans les Parcours artistiques et culturels initiés par la Ville de Besançon à destination des élèves de primaire, qui permettent d'aborder ces thématiques sur un temps construit sur l'année, avec en moyenne 6 séances avec une même classe, sans compter un temps de restitution où sont invitées les familles.
La Direction Citadelle, le Service « Ville d'art et d'histoire » et l'Office de Tourisme et des Congrès ont développé conjointement une politique éducative et sociale autour des fortifications de Vauban.
La Citadelle s'est dotée en 2014 d'un agent de médiation à temps complet pour intervenir auprès des différents publics (à 50 % environ auparavant), dont l'action est complétée depuis lors par celle d'un deuxième médiateur de mars à fin août et par des visites assurées par des guides conférenciers de l'Office de Tourisme. Un service dédié à la Valorisation du monument a également vu le jour en mars 2018.

Héritage commun à l'humanité, la Citadelle porte avec elle les principes et valeurs universels de l'UNESCO, puissamment relayée par les trois Musées de France qu'elle rassemble. Complémentaires et partageant une même volonté de transmission, d'éducation et de sensibilisation, chaque pôle apporte sa contribution pour veiller à la conservation et à la valorisation du patrimoine, favoriser la cohésion sociale, construire la paix, préserver la biodiversité et favoriser le développement durable, préserver la diversité culturelle et favoriser le dialogue des cultures.

Le site patrimonial et ses trois musées se revendiquent ainsi « lieu d'éveil, de création et de diffusion artistiques » et se donnent pour mission d'initier, faire comprendre le passé, le présent et l'avenir, donner envie d'en connaître davantage et aiguiser l'esprit critique.
Le projet stratégique de la Citadelle, en cohérence avec le schéma de développement culturel 2010-2020, veillera aussi à :
- Favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle ;
- contribuer à la programmation évènementielle culturelle de la ville en saison estivale ;
- développer l'appropriation du site par les Bisontins, leur faire prendre conscience de l'importance de sa protection, les inciter à en être des ambassadeurs ;
- promouvoir activement le site sur le plan national et international, de manière ciblée auprès des touristes potentiels.

/ Valeur politique et mémorielle

Lieu touristique et culturel, la Citadelle est également un lieu de mémoire et de commémoration (cérémonie du 8 septembre, commémoration de la libération des camps...). Au XX^{e} siècle, la Citadelle est le témoin d'une pesante histoire politique. Durant la Seconde Guerre mondiale, la Citadelle est utilisée comme lieu de cantonnement pour des troupes allemandes. C'est également ici que les résistants arrêtés dans les environs et condamnés à mort sont fusillés. Les quatre poteaux et la stèle indiquant les noms des fusillés installés entre le puits et la chapelle Saint-Étienne témoignent de ce passé. Une statue « le témoin » de Georges Oudot est installée par la municipalité dans l'enceinte de la Citadelle en 1969. Les noms des camps de concentration nazis ont également été gravés sur la citerne dite « des Espagnols ».
Afin d'associer toute la population à la commémoration de la Libération de Besançon, l'entrée de la Citadelle est gratuite chaque année, le 8 septembre. Cette gratuité est également appliquée le dernier dimanche d'avril pour la journée nationale du Souvenir et de la Déportation.



Cérémonie de commémoration du 8 septembre 1944 à la Citadelle
© J.C. Sexe (photothèque Ville Besançon)

En 1959, le Muséum de Besançon, installé au centre-ville depuis 1943, déménage dans la place forte sous l'impulsion du maire de l'époque Jean Minjoz qui a exercé une forte influence sur la reconversion du patrimoine Vauban. La Citadelle ouvre au public le 8 septembre 1959, jour du 15e anniversaire de la Libération de la ville, à l'occasion de l'exposition « Papillons et coléoptères ». Depuis sa création, de nombreuses personnalités politiques sont venues visiter le musée de la Résistance et de la Déportation, lieu symbolique.



Visite de François Mitterrand en compagnie de Denise Lorach en 1987 à la Citadelle



David Levy, 1er ministre israélien, et Denise Lorach en 1987 à la Citadelle



Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, lors de l'inauguration de l'exposition « Les Armes de l'esprit – Germaine Tillon 1939-1954 » en 2015

Partie II

Stratégie de gestion du bien

La stratégie de gestion du site inscrit a pour fondement la préservation de sa Valeur Universelle Exceptionnelle pour l'ensemble de l'humanité et les générations futures. Cette seconde partie recense l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la gestion et la valorisation du site inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité et explicite leurs domaines d'interventions. Elle présente également le mode de gouvernance choisi pour une gestion efficace du site inscrit, caractérisé par une diversité de propriétaires et gestionnaires.
La poursuite de l'enjeu culturel et de développement « l'intégration du Patrimoine Vauban dans une ville du XXIe siècle » constitue le fondement de la stratégie de gestion pour la période 2019 - 2024. De plus, la poursuite des enjeux locaux définis dès 2007 confirme l'importance du patrimoine Vauban pour Besançon.

2.1 Organisation des acteurs

Le bien inscrit de Besançon est une propriété partagée entre la Ville de Besançon, propriétaire de l'enceinte urbaine et de la Citadelle (et de ses collections) et le Conseil Départemental du Doubs, propriétaire du fort Griffon et des remparts de la Gare d'eau.
Outre ces deux maîtres d'ouvrage, de nombreux acteurs agissent pour la gestion et la valorisation du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial : l'Office de Tourisme et des Congrès, les collectivités territoriales telles que la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, le Conseil régional Bourgogne - Franche-Comté, mais aussi les services déconcentrés de l'État, de nombreuses associations et entreprises....

2.1.1 / La gouvernance

/ Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est chargé de mettre en œuvre le plan de gestion dans une logique opérationnelle et d'exécution. Réactivé et renouvelé à l'occasion de la réactualisation du plan de gestion, il se réunit une à deux fois dans l'année. Il s'assure du suivi et de la mise en œuvre des orientations et des actions définies dans le plan de gestion, tout en favorisant la concertation et la transversalité. Ainsi, l'ensemble des chantiers - procédures, réflexions, projets, des plus concrets aux plus prospectifs - sera connu par tous les acteurs concernés. Il permet de régler les problèmes relevés dans le suivi et se veut un laboratoire d'idées en faisant émerger les projets, les idées, les solutions de financements. Enfin, il valide les propositions du comité technique.
Il est composé des personnes suivantes :

- Directeur Régional des Affaires Culturelles
- Directeur de la DREAL
- Architecte des Bâtiments de France (UDAP)
- Conservateur régional des monuments historiques (DRAC)
- Correspondant DRAC pour l'UNESCO
- Président de Grand Besançon Métropole
- Maire de Besançon
- Élus de Grand Besançon Métropole
- Élus de la ville de Besançon
- Directeur général des services - Ville de Besançon
- Directeur général adjoint des services en charge du Pôle culture - Ville de Besançon
- Directeur général des services techniques - Ville de Besançon
- Directeur général adjoint des services en charge du Pôle développement - Ville de Besançon
- Directeur du Réseau des sites majeurs de Vauban

SCHÉMA ORGANISATIONNEL DES ACTEURS

LES INSTANCES POLITIQUES

Le Conseil Municipal de Besançon
Le Conseil Départemental du Doubs

LES COMITÉS D'EXPERTS

ÉTUDE - CONSERVATION - RESTAURATION
DRAC Bourgogne - Franche-Comté : Conservation régionale des Monuments Historiques - Architecte des Bâtiments de France
Département Architecture et Bâtiment (Ville de Besançon)
Direction Patrimoine Historique
Direction des Espaces Verts (Ville de Besançon)
Direction du Patrimoine et de la Culture (Conseil Départemental du Doubs)
Architecte en chef des monuments historiques

TECHNICIEN REFERENT UNESCO - VILLE
ELU REFERENT - VILLE

LES COMITÉS D'EXPERTS

VALORISATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE
Office de Tourisme / Grand Besançon Métropole : Mission rayonnement attractivité
Direction Patrimoine Historique - Service Transmission Valorisation et Médiation
Direction Patrimoine Historique - Expertise monument historique et Archéologie
Citadelle - Valorisation du monument
Région: pôle Patrimoine
Direction de la communication (Grand Besançon, Ville de Besançon, Citadelle)

MISSION DE VEILLE
Ville de Bensançon
Comité de Veille Zone Tampon : DPH
DPH - Service Archéologie
Direction de l'Urbanisme
DRAC / CRMH

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN - Rôle de conseil et de coordination

LES PARTENAIRES

PARTENAIRES FINANCIERS	**PARTENAIRES TOURISTIQUES**	**ASSOCIATIONS CULTURELLES LOCALES**	**AUTRES**
Les institutions : DRAC,DREAL, Conseil Régional, Département, CAGB, Ville Entreprises privées: Mécénat	CDT ; CRT ; Franche-Comté Evasion ; Sites Vauban ; Groupe des sites UNESCO Bourgogne-Franche-Comté	AVALFORT, Renaissance du Vieux Besançon, Compagnies artistiques	19e Régiment du Génie ; Les Universités ; ADDSEA ; Éducation nationale

/ Le Comité technique

Comme le comité de pilotage, le comité technique a été réactivé à l'occasion de la réactualisation du plan de gestion 2019-2024. Véritable cellule opérationnelle, il a élaboré les enjeux et objectifs du plan de gestion, avant de les soumettre au Comité de pilotage pour validation. Il assure la coordination des différentes interventions, ainsi qu'un suivi régulier de la mise en œuvre des actions du plan de gestion.
Il est composé de techniciens des services suivants :

- DREAL
- DRAC, conservation régionale des monuments historiques
- Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
- Conseil départemental du Doubs
- Direction Urbanisme Projets et Planification - Communauté urbaine Grand Besançon Métropole
- Direction Voirie - Communauté urbaine Grand Besançon Métropole
- Direction Architecture et Bâtiments - Communauté urbaine Grand Besançon Métropole
- Direction des Grands Travaux - Communauté urbaine Grand Besançon Métropole
- Direction Communication - Communauté urbaine Grand Besançon Métropole
- Service Tourisme - Communauté urbaine Grand Besançon Métropole
- Mission Attractivité et Rayonnement - Communauté urbaine Grand Besançon Métropole
- Direction Patrimoine Historique - Ville de Besançon
- Direction Espaces Verts - Ville de Besançon
- Direction Citadelle Patrimoine mondial - Ville de Besançon
- Service Démocratie Participative - Ville de Besançon
- Mission Développement Durable - Ville de Besançon
- Office du Tourisme et des Congrès

2.1.2 / Le référent UNESCO au sein de la Ville de Besançon

Le référent assure le suivi et l'actualisation du plan de gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO. Il coordonne les actions des différents acteurs publics et privés en lien avec les services de la Ville (les directions Citadelle, Urbanisme, Bâtiments, Voirie et Espaces verts), les services de l'État compétents en la matière (DRAC Bourgogne - Franche-Comté) et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole. Il met en œuvre un dispositif de suivi de la préservation du site comprenant une veille permanente sur le terrain et organise les réunions des comités.
Cette mission est dévolue au directeur du Patrimoine Historique de la Ville de Besançon depuis 2017. Auparavant, un poste de chargé de mission – Mission Vauban – était spécifiquement dédié et était rattaché à l'Établissement Public Citadelle – Patrimoine mondial. Après un temps d'inactivité, la mission de référent UNESCO a été, en toute logique, confiée à la Direction Patrimoine Historique dans le but d'apporter de la cohérence tant dans le volet opérationnel que dans celui de la connaissance scientifique sur les fortifications de Vauban et du patrimoine bisontin. Toujours dans ce souci de cohérence patrimoniale, la Direction Citadelle a participé activement à la réactualisation du plan de gestion et collabore au processus de suivi de la gestion du bien.

2.1.3 Les partenaires

/ Partenariat avec l'Armée

Une nouvelle convention de partenariat a été signée le 20 juin 2011 entre la Ville de Besançon, la Direction Citadelle - Patrimoine mondial et le 19e régiment du Génie. Ce jumelage prévoit notamment de nouvelles opérations d'enlèvement de la végétation sur les remparts et des actions de valorisation culturelle, patrimoniale et historique. Les objectifs de la présente convention visent à soutenir la conservation et la valorisation du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, conserver les savoir-faire techniques du personnel militaire du régiment et parfaire leur entraînement sportif, développer une collaboration culturelle, patrimoniale et historique avec la cellule Traditions de ce régiment, favoriser la vulgarisation de la connaissance du patrimoine militaire auprès du grand public au moyen d'actions de valorisation et de conservation.

/ Partenaires sociaux

L'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) organise des chantiers éducatifs d'insertion à la Citadelle pour insérer des jeunes en difficulté et s'initier aux métiers de la manutention et de l'entretien.

/ Partenariat avec les acteurs du secteur culturel et touristique

Une charte de partenariat a été signée en octobre 2018 pour fédérer la totalité des sites et biens inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO sur le territoire de la région Bourgogne - Franche-Comté : Basilique et colline de Vézelay (inscription 1979) ; Abbaye cistercienne de Fontenay (inscription 1981) ; De la grande saline de Salins-les-Bains à la saline royale d'Arc-et-Senans, la production du sel indigène (1982/extension 2009), Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France / Basilique de Vézelay, Église d'Asquins et Église de La Charité-sur-Loire (inscription 1998) ; Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France : Prieuré de La Charité sur Loire (inscription 1998) ; Fortifications de Vauban (inscription 2008) ; Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes (inscription 2011) ; Climats du vignoble de Bourgogne (inscription 2015) ; Œuvre architecturale de Le Corbusier / Chapelle Notre-Dame du Haut à Ronchamp (inscription 2016).
Ce regroupement volontaire des sites a pour but de valoriser et de promouvoir le potentiel touristique des sites et biens de la Région Bourgogne - Franche-Comté inscrits au Patrimoine mondial, notamment dans le nouveau Schéma régional de Développement Touristique et des Loisirs. Il est né d'une forte volonté de rassemblement, de mise en commun, de partage et d'échange. Ce partenariat est voué à développer la notoriété de notre territoire et à développer sa fréquentation touristique.
Par ailleurs, la Ville de Besançon, l'Office de Tourisme et des Congrès, la Direction Citadelle - Patrimoine mondial développent de nombreuses relations avec des partenaires touristiques sur le plan régional, national et européen (le Comité départemental du Tourisme, le Comité régional du Tourisme, l'association Franche-Comté Évasions…)
Les associations locales à caractère culturel ou patrimonial valorisent leurs créations artistiques au sein du site fortifié. L'association patrimoniale Renaissance du Vieux Besançon édite des cahiers spéciaux sur le patrimoine Vauban bisontin (la construction de la Citadelle, la conquête de la Franche-Comté...).
L'association Avalfort contribue à la valorisation des forts de Besançon.
Les compagnies théâtrales locales (compagnie Keichad, Théâtre Envie, compagnie Philémon, Compagnie Teraluna, collectif Spotlight…) participent à la programmation annuelle de la Citadelle.

/ Partenariat avec les autres collectivités territoriales

La région Bourgogne - Franche-Comté, le département du Doubs et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole soutiennent activement les actions menées et octroient chaque année des subventions à la Ville dont à la Direction Citadelle - Patrimoine mondial. Chaque collectivité apporte ses compétences particulières : le développement touristique, l'action culturelle, la signalisation et les modes d'accès à la citadelle.
Des partenariats se profilent également avec d'autres collectivités conservant des patrimoines fortifiés.

/ Partenariat avec l'Éducation nationale

Un partenariat régulier est mis en place avec l'Éducation nationale pour la médiation du bien auprès des jeunes publics. Ainsi, les parcours culturels sont créés avec un conseiller pédagogique référent. La Délégation Académique à l'action Culturelle a également mis à disposition de la Direction Citadelle pour son service Valorisation du monument un professeur chargé de mission qui participe à la création des activités proposées aux scolaires. Les Musées de la Citadelle sont également dotés de professeurs chargés de mission. La Citadelle accueille en outre régulièrement des stagiaires de l'École Supérieur du Professorat et de l'Éducation et organise des formations inscrites au plan académique de formation des enseignants.

/ Partenariat avec l'Université

Les partenariats sont nombreux entre la Citadelle et ses Musées et l'Université : accueil d'étudiants en stage, master recherche, accueil dans le cadre des cursus de biologie et d'histoire, montage d'évènements en commun comme Citamix, participation d'universitaires aux conseils scientifiques, etc.

/ Les mécènes

Le Cercle des Mécènes de la Citadelle regroupe à ce jour 19 entreprises régionales et nationales.
Ces acteurs soutiennent l'action de la Citadelle par attachement au patrimoine local ou parce qu'il s'agit d'un site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les Mécènes qui soutiennent la valorisation des fortifications de Vauban
Le Groupe Bonnefoy, Moyse Développement et Egis Rail ont apporté leur soutien à la réalisation du spectacle multimédia historique installé depuis mai 2014 dans la Chapelle Saint-Étienne.
Pateu Robert a apporté son soutien à la réalisation d'un livret découverte jeune public.
La Caisse d'Épargne de Bourgogne - Franche-Comté apporte en 2016 son soutien à la création d'une maquette tactile de la Citadelle. Cet outil s'inscrit dans le cadre global de valorisation et d'interprétation du site.
Le groupe Moyse développement soutient également depuis 2017 le chantier de jeunes organisé pour contribuer à la restauration du Monument.

Les Mécènes qui soutiennent les actions du Musée de la Résistance et de la Déportation
La France Mutualiste a apporté son soutien à la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation qui sera doté, en 2018-2022, d'une nouvelle muséographie ainsi qu'en 2016 et 2017 à la réalisation d'un film destiné à conserver la mémoire de la scénographie du musée.
La Fondation La France Mutualiste a apporté son soutien à l'exposition « Les armes de l'esprit, Germaine Tillion, 1939-1954 » présentée au public du 26 mai au 20 septembre 2015, relatant le parcours concentrationnaire de Germaine Tillion, son engagement résistant et ses recherches après-guerre sur la déportation des femmes françaises de Ravensbrück.

Les Mécènes qui soutiennent la préservation de la biodiversité
La Fondation ENGIE, SECIP, SUEZ ainsi que GRDF ont apporté leur soutien à la création d'un nouvel espace spécifique au Muséum de la Citadelle, le Naturalium, une galerie interactive autour de la préservation de la biodiversité. La SMCI a apporté en 2015 son soutien à la réhabilitation des 5 volières pour primates du Jardin zoologique du Muséum de la Citadelle. La SMCI, le Groupe BONNEFOY, la Fondation ENGIE, SECIP, BBCI, EUROVIA AFC et SOGEA FRANCHE-COMTE ont apporté quant à eux leur soutien à la rénovation de l'aquarium de la Citadelle, espace de sensibilisation à la préservation de la biodiversité aquatique locale.

Les Mécènes qui soutiennent la programmation culturelle de la Citadelle
Le Groupe Bonnefoy a apporté son soutien aux expositions temporaires Marionnettes, territoires de création, présentée au Musée comtois du 15 juin au 7 novembre 2012, et Espèces en voie d'apparition de François Riou, présentée dans la Chapelle Saint-Étienne du 15 mai au 15 septembre 2013.
La SMCI a apporté son soutien aux expositions temporaires Marionnettes, territoires de création ; Espèces en voie d'apparition ; « Les Robes grises » présentée au Musée de la Résistance et de la Déportation du 3 février au 8 mai 2012 ; « Forgerons de lames » présentée au Musée comtois du 1er juin au 2 novembre 2014.
La Caisse des Dépôts a apporté son soutien à la réalisation de plusieurs projets artistiques destinés aux publics dits éloignés : « La Citadelle prend ses quartiers » et « Les Portes du temps » ainsi qu'à la réalisation de l'exposition « Tentations ou l'art de Vouivre » en 2015. Plus récemment, elle a contribué à la réalisation des balades nocturnes estivales, en soutenant de jeunes talents de la danse.
Pateu Robert a apporté son soutien à la réfection de la Cave du Front royal, qui accueille notamment régulièrement le « Festival de caves ». La Poste a participé à l'édition du catalogue de l'exposition dédiée à Germaine Tillion, ethnologue et figure incontournable de la Résistance française, présentée

par le Musée de la Résistance et de la Déportation (du 26 mai au 20 septembre 2015), à l'occasion de son entrée au Panthéon.

Le soutien au développement d'usages innovants
Orange et la Citadelle ont signé un accord cadre concernant le développement d'usages innovants qui permettra d'utiliser le nouveau potentiel offert par les NTIC pour développer au sein de la Citadelle d'une part et sur le plan national et international d'autre part, la diffusion des connaissances et accroître l'attractivité de la Citadelle et de ses musées. Dernier partenariat en date, le don de 30 tablettes tactiles permettant au jeune public de découvrir le monument à l'aide d'une application numérique de visite.

2.2 Enjeux et objectifs, vers un projet scientifique et culturel

Avant de présenter les enjeux et les objectifs des cinq prochaines années, il convient de dresser un bilan rapide de la période 2013-2018, qui a mis en évidence les points positifs aussi bien que les fragilités de la gestion du bien inscrit. Cette auto-évaluation a servi de base de réflexion pour le nouveau programme d'actions qui vise à améliorer les défaillances et renforcer et développer les points positifs.
Le processus d'actualisation du plan de gestion, de conservation et de développement durable pour la période 2019-2024 a permis d'insuffler une nouvelle dynamique et de poursuivre un projet renouvelé pour les fortifications de Vauban à Besançon.
L'ensemble des acteurs locaux a porté son effort d'analyse sur les actions de protection, de conservation et de valorisation menées sur la fortification pour la période 2013-2018. Ce travail de diagnostic a permis de mettre en lumière ses domaines d'excellence, de mesurer les impacts et les bienfaits de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité des fortifications de Vauban, mais aussi de pointer les faiblesses du site inscrit et de sa gestion afin de les améliorer.
Dans le but de poursuivre les actions engagées depuis le 7 juillet 2008, les acteurs locaux ont souhaité mettre l'accent sur « L'intégration du Patrimoine Vauban dans une ville du XXIe siècle », projet de territoire pour la Ville de Besançon entre 2013 et 2018, sujette à des bouleversements urbains, paysagers et économiques. Cet enjeu démontrait le potentiel de développement économique, touristique, culturel et social que représente l'œuvre de Vauban pour la Ville et traduisait aussi la nécessité de renforcer l'unicité de ce patrimoine éclaté « enceinte urbaine - fort Griffon - Citadelle ».
Globalement, l'implication de tous les acteurs doit être soulignée. Au sein de la collectivité, les élus et les services ont œuvré sans relâche pour la conservation, la valorisation et la promotion du patrimoine bisontin inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Les travaux de conservation et de restauration des fortifications ont été importants. Le CPER a accordé une somme de 9 900 000 € HT sur la période 2008 – 2013. Un second CPER a pu être négocié permettant la continuité des restaurations à hauteur d'environ 6 000 000 € (TTC) sur la période 2015-2020. Ainsi, la volonté de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du site inscrit de Besançon est et restera une préoccupation centrale et majeure des actions de la collectivité (Annexe 1).
La Direction du Patrimoine Historique, qui a repris en 2016 la mission Vauban, associée à la Citadelle – Patrimoine Mondial, ont œuvré à conserver une dynamique centrée sur la diffusion des valeurs de l'UNESCO. Une mission Vauban créée en 2008 puis transférée à la Direction Patrimoine Historique a permis d'optimiser la coordination des acteurs publics et privés pour le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion et a renforcé le travail de veille pour une meilleure prise en compte du site fortifié par Vauban dans son espace urbain et paysager.
Une réflexion portée sur la mise en valeur paysagère des fortifications de Vauban a été menée de 2009 à 2012 et a permis d'aboutir à un projet global de gestion du paysage sur l'ensemble des fortifications de la ville. Après la rédaction d'un diagnostic, des principes généraux d'aménagement paysager ont été posés pour mettre en valeur et rendre visible la fortification en maîtrisant la

végétation aux abords, en limitant l'impact de la voiture et en trouvant de nouveaux usages attractifs. Ainsi, des travaux de valorisation du paysage (mise en valeur conservatoire, mise en vue des éléments remarquables d'architecture, mise en paysage) ont été développés pour une meilleure lecture des fortifications de Vauban. Un renforcement de l'interprétation du site de la Citadelle ou plus précisément un rééquilibrage de l'offre sur la valorisation du monument a favorisé une appropriation culturelle et sociale de ce patrimoine par la population locale et les touristes.
L'offre pédagogique et les formules de visite sur la thématique Vauban se sont développées de même qu'une programmation événementielle axée sur la notion de « lieu de mémoire vivant » pour la Citadelle.
L'impact touristique et économique de l'inscription n'a pas été négligeable pour la ville de Besançon : un développement de l'hôtellerie, une permanence des chantiers de restauration depuis plus de 10 ans, un développement du mécénat culturel qui s'appuie sur l'inscription au Patrimoine mondial… La ville a gagné en notoriété depuis cette prestigieuse inscription au Patrimoine mondial. Toutefois, le travail sur l'image des lieux reste à conforter.
En effet, des points de faiblesses ont pu être mis en exergue. L'accessibilité (physique) du site de la Citadelle reste encore une problématique récurrente pour le développement touristique et devra faire l'objet d'une réflexion approfondie durant la période 2019 - 2024.
L'élaboration d'une nouvelle étude sanitaire puis le projet d'un nouveau programme pluriannuel de travaux de restauration à partir de 2020 montreront la poursuite des efforts menés depuis l'inscription et le souci de restituer l'œuvre de Vauban.
Parallèlement tous les acteurs de la Collectivité et de l'État devront se réunir pour réévaluer la zone tampon du site qui présente des fragilités depuis l'inscription. Cette concertation est aujourd'hui devenue impérative pour respecter et préserver la V.U.E du bien.
Si le développement touristique et l'image du site ont été travaillés au cours des 10 dernières années, il convient toutefois de renforcer et d'augmenter les actions visant à améliorer l'image et la notoriété par des collaborations transversales intensifiées entre tous les acteurs du tourisme en lien avec le site inscrit.
Enfin, un effort sur le suivi de la gestion du bien est une nécessité qu'il faut maintenir tout au long de la période 2019-2024 pour assurer une cohérence et renforcer les liens entre tous les acteurs de gestion, de conservation et de la valorisation des fortifications de Vauban. C'est en ce sens qu'un comité de pilotage et un comité technique ont été réactivés et devront être pérennes pour les cinq prochaines années.

Les enjeux pour la période 2019-2024 se veulent en concordance et dans la continuité de ceux définis depuis l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 2008. Le travail de fond, engagé par Besançon, pour garantir la pérennité du bien reste au cœur de la stratégie de gestion de la Ville. D'autres enjeux, tout aussi capitaux, devront répondre aux défis actuels : urbains, sociaux, économiques, culturels et environnementaux, et s'inscrire dans les autres grandes politiques publiques développées par la Ville, en matière sociale et environnementale par exemple.
Cinq grandes orientations composent le programme visant à la préservation et à la valorisation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du site bisontin.

1- La connaissance, la gestion, la préservation et la mise en valeur du patrimoine Vauban constituent l'un des axes majeurs de la politique de développement de la Ville de Besançon. Leurs implications, nombreuses et importantes, dans les domaines les plus divers (patrimoine, urbanisme, culture, arts, recherche universitaire, tourisme, économie) en font naturellement un axe structurant pour la Ville et sa Région.
Cette première orientation répond au degré d'exigence de l'UNESCO pour préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du site inscrit. Besançon souhaite être exemplaire en matière de gestion et valorisation d'un site inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité. La Ville est aussi chef de file du Réseau des sites majeurs Vauban, ce qui renforce ce souci de l'excellence. Les études de valorisation paysagère menées de 2009 à 2012 ont abouti à une série de préconisations et de propositions d'aménagements pour accroitre la lisibilité de la fortification. Enfin, la restauration du site fortifié selon un savoir-faire local s'accompagnera d'une expertise scientifique menée par la Direction Patrimoine Historique de la Ville. L'approfondissement de la connaissance historique de l'œuvre de Vauban à Besançon garantira l'ensemble des travaux menés sur la fortification en terme paysager,

urbain, architectural...

2- La mise en valeur des fortifications de Vauban sera l'occasion d'une (re) découverte et d'une (ré) appropriation du patrimoine architectural et de l'histoire politique et sociale pour de nombreux habitants de Besançon et de sa région. Cette mise en valeur contribuera également à la définition d'une identité forte et valorisante pour ce territoire ainsi qu'au développement de sa notoriété nationale et internationale.

Cette deuxième orientation vise d'une part à favoriser l'appropriation par les habitants de ce patrimoine exceptionnel, dont les dimensions sociale et identitaire sont fortes, et d'autre part à poursuivre et à développer de nouvelles pratiques culturelles et touristiques en conciliant la protection du site inscrit et son exploitation économique. L'amélioration de la qualité de l'offre culturelle et touristique est un vaste chantier et demande une forte mobilisation financière de la part de l'ensemble des acteurs locaux. Afin de favoriser le meilleur accès de tous, le développement et l'utilisation des nouvelles technologies doivent permettre de répondre aux attentes actuelles des publics. Des parcours d'interprétation restent encore à développer, dans une optique de développement durable : la préservation de l'environnement du site inscrit.

L'accessibilité à la Citadelle reste encore un sujet de réflexion pour le moyen terme. Quels sont les principes d'accessibilité à retenir pour optimiser la fréquentation touristique ?

3- L'émergence d'un projet scientifique et culturel concerté et durable garantit à la fois la gestion, la préservation et la mise en valeur des biens, et le développement de l'activité économique et sociale du centre-ville ancien, et plus généralement de la ville.

La troisième orientation est une poursuite des actions engagées depuis l'inscription des fortifications de Vauban au Patrimoine mondial. L'organisation des acteurs locaux mérite encore une meilleure structuration afin d'aboutir à un projet collectif autour des fortifications de Vauban. Cette orientation vise à restituer auprès des publics une seule entité « citadelle - enceinte urbaine - fort Griffon ».

4- L'optimisation de la gouvernance de gestion du bien pour construire un projet collectif autour des fortifications de Vauban et de leur inscription sur le Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette quatrième orientation a pour but de resserrer les liens entre tous les acteurs locaux autour des problématiques et des valeurs de l'UNESCO et du patrimoine fortifié. Après un peu plus de 10 ans d'inscription, il est aujourd'hui nécessaire de remobiliser et de relancer l'engouement pour Vauban et son œuvre qui s'est un peu atténué avec les années. Du point de vue purement opérationnel, il s'agit de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation du plan de gestion. Une réflexion s'est d'ores et déjà engagée à l'occasion de la réactualisation de ce plan et se poursuivra pour aboutir à des solutions pérennes.

5- Intégrer et concilier les enjeux de préservation et de valorisation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien bisontin avec la politique globale de la collectivité en faveur de la Biodiversité.

Besançon a été choisie en 2018, parmi 54 collectivités candidates, pour être la Capitale française de la Biodiversité. Elle s'attelle entre autres à rechercher la conciliation entre la préservation de la biodiversité et les différents usages des espaces de nature (production économique, déplacements, aménagement, prévention des risques, patrimoine, activités sportives ou culturelles...). C'est ainsi 200 ha de parcs et d'espaces verts urbains – dont 12 sites labellisés ÉcoJardin – qui sont au centre des questions émergentes en matière d'écologie urbaine. Ces espaces de nature situés dans la cité ou à ses portes sont très souvent en lien direct avec les fortifications de Vauban. Berges du Doubs, jardins et promenades arborées se développent sur ou au pied des fortifications ; collines riches d'une flore diversifiée, pelouses calcaires et massifs forestiers ont un impact direct dans le paysage élargi du bien inscrit au Patrimoine mondial. Un schéma de valorisation écologique, paysager et social en milieu urbain, qui a débuté en 2014 et qui devrait finir en 2024, a été établi par la collectivité avec pour objectif de repenser le rapport entre le naturel et le milieu urbain afin de reconnecter les habitants et les espaces urbains à la nature visant une meilleure biodiversité urbaine. Le plan d'action de ce document de planification doit désormais concilier la gestion du bien Patrimoine mondial aux pratiques et aux objectifs des enjeux de la biodiversité. Cette orientation devra se décliner de manière transversale à l'échelle de tous les acteurs.

La stratégie de gestion du site reposera sur huit objectifs complémentaires pour la période 2019-2024 :

Enjeux	Objectifs
ENJEU N° 1 **Veiller à la qualité de l'évolution de l'espace urbain et paysager en relation avec le patrimoine Vauban**	OBJECTIF N° 1.1 Poursuivre la réflexion sur la zone tampon et les protections juridiques
	OBJECTIF N° 1.2 Informer et sensibiliser à la gestion des risques
	OBJECTIF N° 1.3 Veiller à la compatibilité des projets de construction ou d'aménagements publics avec la qualité du patrimoine inscrit sur la Liste du patrimoine mondial
	OBJECTIF N° 1.4 Poursuivre la mise en valeur paysagère du patrimoine Vauban dans son espace urbain
ENJEU N° 2 **Connaître, préserver et restituer l'œuvre architecturale de l'ingénieur Vauban**	OBJECTIF N° 2.1 Diagnostiquer, élaborer et mettre en œuvre un programme de travaux pluriannuel pour les fortifications de Vauban
	OBJECTIF N° 2.2 Restituer l'œuvre de Vauban et en approfondir la connaissance scientifique
	OBJECTIF N° 2.3 Veiller à la compatibilité des nouveaux usages des fortifications avec sa préservation
ENJEU N° 3 **Diversifier les modes de découverte des fortifications**	OBJECTIF N° 3.1 Créer des dispositifs d'interprétation des fortifications Vauban et mettre à jour ceux existants
	OBJECTIF N° 3.2 Enrichir l'offre de médiation culturelle
	OBJECTIF N° 3.3 S'adresser à tous les publics
	OBJECTIF N° 3.4 Poursuivre le développement d'événementiels ou temps forts
	OBJECTIF N° 3.5 Poursuivre une ligne éditoriale sur la thématique Vauban
	OBJECTIF N° 3.6 Poursuivre et développer de nouveaux angles de valorisation pour la sensibilisation des publics à la dimension historique et architecturale des fortifications
	OBJECTIF N° 3.7 Poursuivre la mise en cohérence des actions de la Citadelle avec les valeurs et les objectifs scientifiques, éducatifs et culturels de l'UNESCO
ENJEU N° 4 **Appropriation par les habitants**	OBJECTIF N° 4.1 Évaluer le niveau d'appropriation des habitants et des professionnels du tourisme
	OBJECTIF N° 4.2 Renforcer l'appropriation des usagers du bien UNESCO

ENJEU N° 5 **Favoriser un tourisme durable et innovant**	OBJECTIF N° 5.1 Qualifier, intensifier et faciliter l'accueil touristique
	OBJECTIF N° 5.2 Développer des applications numériques et mettre en cohérence et en connexion celles existantes
	OBJECTIF N° 5.3 Favoriser un tourisme doux autour des fortifications Vauban
	OBJECTIF N° 5.4 Favoriser l'accessibilité de la Citadelle aux visiteurs
	OBJECTIF N° 5.5 Mettre en œuvre un plan d'action commercial
ENJEU N° 6 **Optimiser les outils de communication pour asseoir la notoriété du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et améliorer la lisibilité de son offre**	OBJECTIF N° 6.1 Améliorer la notoriété et l'image du site et de la destination « Besançon » au niveau national et international
	OBJECTIF N° 6.2 Élaborer une stratégie marketing et définir des segments prioritaires pour la Citadelle
ENJEU N° 7 **Asseoir la gouvernance du plan de gestion 2019-2024**	OBJECTIF N° 7.1 Mettre en place une stratégie et des outils de pilotage pour la gestion partagée du bien
ENJEU N° 8 **Réaffirmer l'implication et l'engagement de Besançon au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au bien en série**	OBJECTIF N° 8.1 S'inscrire dans une démarche commune élargie
	OBJECTIF N° 8.2 Assurer le suivi de gestion du bien
	OBJECTIF N° 8.3 Participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs Vauban

Le site inscrit de Besançon manifeste une volonté de satisfaire les exigences de l'UNESCO et de répondre aux attentes des publics. Chef de file du Réseau des sites majeurs de Vauban, Besançon souhaite également que le site inscrit soit un lieu de référence pour la communauté scientifique, les acteurs du tourisme, les professionnels de la médiation...
Cette stratégie de gestion du site démontre, plus particulièrement, le souci de la continuité : poursuivre en toute cohérence les actions entreprises dès 2007. Ainsi, le travail d'interprétation de la fortification sera renforcé afin de sensibiliser au génie créateur humain que représente Vauban. Les travaux de restauration menés de 2013 à 2018 seront poursuivis afin de préserver au mieux l'intégrité de la fortification, mais aussi de retrouver la splendeur des bâtiments et ouvrages fortifiés par Vauban.

La valorisation des fortifications de Vauban répond à une approche transversale : une meilleure prise en compte du site inscrit dans les politiques urbanistiques, culturelles, éducatives, environnementales, etc., de Besançon. La déclinaison du programme d'actions 2019 - 2024 répond à cette optique et confirme aussi le souci de l'innovation. Par exemple, un effort particulier sera porté sur l'approfondissement de la connaissance historique de l'œuvre de Vauban. Ces nouveaux apports seront au service de l'ensemble des Directions de la collectivité pour les travaux de restauration, la valorisation paysagère, les publications historiques, la médiation culturelle...

Partie III

Programme pluriannuel d'actions et sa mise en œuvre pour la période 2019-2024

Le programme pluriannuel d'actions 2019-2024 et sa mise en œuvre répondent au paragraphe 112 des « orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du Patrimoine mondial » ; « une gestion efficace doit comprendre un cycle planifié de mesures à long terme et quotidiennes pour protéger, conserver et mettre en valeur le bien proposé pour inscription ».

Ce programme d'actions explique la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa Valeur Universelle Exceptionnelle sont et vont être préservées et mises en valeur. Ainsi, l'ensemble des acteurs locaux et partenaires œuvrant pour la gestion et la valorisation du site inscrit au Patrimoine mondial se sont réunis pour établir les enjeux, les objectifs et les actions des cinq prochaines années. Concrètement, des groupes de travail ont été constitués pour échanger, proposer et élaborer le programme pluriannuel d'actions à travers six thèmes :

- « Étude, conservation et restauration du bien » ;
- « Médiation et appropriation par les habitants » ;
- « Tourisme et communication » ;
- « Réflexion sur la définition d'une nouvelle zone tampon » ;
- « Suivi et évaluation » ;
- « Accessibilité et signalétique ».

Les propositions émanant de ces groupes de réflexion ont ensuite été présentées au comité technique qui a apporté son avis et son expertise. Enfin, le comité de pilotage a validé et approuvé le programme.
L'approche transversale de ce programme d'actions optimise la planification et démontre également la nécessaire concertation et coordination des acteurs locaux pour la valorisation du bien inscrit. Ce document reflète la volonté, l'expertise et le savoir-faire bisontin en matière de gestion et valorisation d'un bien patrimonial. Soucieuse de répondre aux exigences de l'UNESCO, Besançon a pour ambition d'accroître l'attractivité et le rayonnement du site inscrit au niveau national, voire mondial, et de permettre son meilleur accès à tous.

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Tableau récapitulatif du programme pluriannuel 2019-2024

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	CALENDRIER DE RÉALISATION	MAÎTRE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES
Enjeu n° 1 : Veiller à la qualité de l'évolution de l'espace urbain et paysager en relation avec le patrimoine Vauban		
Objectif n° 1.1 : Poursuivre la réflexion sur la zone tampon et les protections juridiques		
Réflexion et réalisation d'une étude d'aire d'influence paysagère dans le but de délimiter la nouvelle zone tampon du bien en prenant en compte les enjeux de biodiversité	2019-2024	DRAC DREAL Grand Besançon : Direction Urbanisme Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique et Direction Espaces Verts
Mener un travail de concertation pour proposer une extension de la zone tampon sur l'intercommunalité	2019-2024	
Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Battant-quai Vauban et intégration du PSMV du Centre Ancien pour instaurer un PSMV unique du Site Patrimonial Remarquable de Besançon	2019-2024	DRAC Grand Besançon : Direction Urbanisme Ville de Besançon : Direction patrimoine Historique
Finalisation du travail de mise à jour de protection au titre des monuments historiques	2019	DRAC
Objectif n° 1.2 : Informer et sensibiliser à la gestion des risques		
Sensibiliser aux risques naturels et urbains de la zone tampon	Mission permanente	Grand Besançon : Direction Urbanisme
Risque sismique (zone de sismicité 3)	Mission permanente	
Risque lié à la nature karstique du territoire	Mission permanente	
Risque inondation (PPRI du Doubs)	Mission permanente	
Zones potentielles de chutes de pierres et de blocs	Mission permanente	Grand Besançon : Direction Voirie
Risque de menace terroriste (label Sécuri-site - Citadelle)	Mission permanente	Ville de Besançon : Direction Citadelle

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Objectif n° 1.3 : Veiller à la compatibilité des projets de construction ou d'aménagements publics avec la qualité du patrimoine inscrit sur la Liste du patrimoine mondial		
Éco-quartier Vauban	2017-2027	DRAC Grand Besançon : Direction Urbanisme
Éco-quartier des Vaîtes	2018-2028	
Éco-quartier de Viotte	2019-2023	
Les Planches-Relançons	2017-2028	
Reconversion du site de l'hôpital Saint-Jacques/Arsenal	2019-2026	
Reconversion de la friche industrielle des Prés-de-Vaux	2018-2020	
Renouvellement urbain du quartier de Planoise	2018-2031	
Reconversion du site des 408 : démolition	2018-2020	
Site du fort Griffon	2019-2024	DRAC Conseil départemental du Doubs
Veille sur l'entretien et la conversion des forts de Bregille, de Chaudanne et Beauregard	2019-2024	DRAC et DREAL Grand Besançon : Direction Architecture et Bâtiments Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Objectif n° 1.4 : Poursuivre la mise en valeur paysagère du patrimoine Vauban dans son espace urbain		
Mise en valeur paysagère de la Citadelle (glacis et parc Saint-Étienne)	2019-2024	DRAC Ville de Besançon : Direction Espaces Verts et Citadelle
Valorisation de l'enceinte urbaine de la Boucle et de Battant (promenade haute et basse, travail autour de la Tour de la Pelote)	2019-2024 (par tranches)	Ville de Besançon : Direction Espaces Verts
Mise en vue des éléments d'architecture remarquables (abattage sélectif d'arbres, défrichement, recépage, taille d'arbre)	Intervention récurrente 2019-2024	Ville de Besançon : Direction Espaces Verts
Entretien et amélioration des cônes de vue depuis la colline de Chaudanne, l'éperon de Beauregard et l'esplanade du fort de Bregille	Intervention récurrente 2019-2024	Ville de Besançon : Direction Espaces Verts
Maintien de mises en vue des éléments naturels qui constituent le contexte de la fortification et participent à sa dimension paysagère (anticlinal et socle de la Citadelle)	Intervention récurrente 2019-2024	Ville de Besançon : Direction Espaces Verts
Mener des interventions paysagères en tenant compte des projets en cours au sein de la Ville et du Grand Besançon	Intervention récurrente 2019-2024	Ville de Besançon : Direction Espaces Verts
Prise en compte de la charte paysagère des collines de la vallée du Doubs lors de projets intercommunaux	Intervention récurrente 2019-2024	Ville de Besançon : Direction Espaces Verts
Enjeu n° 2 : Connaitre, préserver et restituer l'œuvre architecturale de l'ingénieur Vauban		
Objectif n° 2.1 : Diagnostiquer, élaborer et mettre en œuvre un programme de travaux pluriannuel pour les fortifications de Vauban		
Poursuite des opérations de suppression de la végétation à visée conservatoire (enceinte urbaine, Citadelle et zone tampon)	Intervention récurrente 2019-2024	Grand Besançon : Direction Architecture et Bâtiment Ville de Besançon : Direction Espaces Verts

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Terminer les travaux de restauration du CPER 2015-2020	2019-2022	DRAC Région Bourgogne – Franche-Comté Conseil départemental du Doubs Grand Besançon : Direction Architecture et Bâtiment
Intervention sur les remparts (réparations d'urgence)	Chaque année 2019-2024	DRAC Conseil départemental du Doubs Grand Besançon : Direction Architecture et Bâtiment
Mission de diagnostic sur les restaurations et réparations de la Citadelle et de l'enceinte urbaine: programmation de travaux pluriannuels sur les fortifications	2021-2023	DRAC Conseil départemental du Doubs Grand Besançon : Direction Architecture et Bâtiment
Négociation du prochain CPER (?)	2021-2022	DRAC Région Bourgogne – Franche-Comté Conseil départemental du Doubs Grand Besançon : Direction Architecture et Bâtiment
Objectif n° 2.2 : Restituer l'œuvre de Vauban et en approfondir la connaissance scientifique		
Vigilance concernant le patrimoine Vauban enfoui lors de réalisation d'opérations d'archéologie préventive dans le cadre de travaux d'aménagement urbain	Mission permanente	Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique
Mise à jour du SIG patrimonial et d'une cartographie précise de la localisation du système défensif Vauban en élévation et enfoui	Mission permanente	Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique
Élaboration d'un Atlas historique de la ville de Besançon	2017-2020	DRAC Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique
Doctorat universitaire « Les fortifications médiévales et modernes de Besançon : étude historique et archéologique »	Thèse doctorale en cours d'Amélie Berger 2017-2020	Université Bourgogne-Franche-Comté en collaboration avec la Direction Patrimoine Historique, Ville de Besançon Région Bourgogne – Franche-Comté
Master universitaire « La population de la citadelle. Étude d'un registre paroissial (1688-1724) »	Master universitaire 2018-2019	Université Bourgogne-Franche-Comté en collaboration avec la Citadelle, Ville de Besançon
Étude et conservation des peintures et enduits de la Citadelle contemporains et postérieurs à l'époque Vauban	2020-2021	Ville de Besançon : Direction Citadelle

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Objectif n° 2.3 : Veiller à la compatibilité des nouveaux usages des fortifications avec leur préservation		
Réflexion sur une réaffectation possible des tours de l'enceinte urbaine	2019-2024	DRAC Ville de Besançon : Direction Citadelle et Direction Patrimoine Historique
Planification des projets de restaurations et d'aménagements des fortifications	2019-2024 – 1 réunion tous les 6 mois	DRAC Grand Besançon : Direction Architecture et BâtimentsVille de Besançon : Direction Citadelle et Direction Patrimoine Historique
Veille sur la compatibilité des aménagements d'accueil du public avec le patrimoine Vauban	2019-2024	Grand Besançon : Direction Architecture et Bâtiments Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique
Aménagements pour un usage moderne du site de la Citadelle : - Musée de la Résistance ; - salles d'exposition du musée Comtois ; - déplacement de la petite ferme ; - création d'une chambrée XVII^{e} siècle et d'une salle pédagogique ; - aménagement des espaces dévolus au zoo (bâtiment des babouins et clinique vétérinaire) ; - atelier fer ; - réaménagement de la billetterie-boutique ; - réflexion sur l'optimisation de l'utilisation des locaux.	2019-2024	DRAC Grand Besançon : Direction Architecture et Bâtiments Ville de Besançon : Direction Citadelle
Enjeu n° 3 : Diversifier les modes de découverte de la fortification		
Objectif n° 3.1 : Créer des dispositifs d'interprétation des fortifications Vauban et mettre à jour ceux existants		
Renouvellement de la convention Ville d'art et d'histoire	2018-2020	Ville de Besançon : Direction patrimoine Historique
Entretien et maintenance du spectacle multimédia sur la construction de la citadelle et la conquête de la Franche-Comté dans la chapelle Saint-Étienne de la Citadelle (créé en 2014)	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Rénovation de l'Espace Vauban à la Citadelle	2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle
Réflexion sur un Centre d'Interprétation multi-site sur Vauban et ses fortifications (en ville et à la Citadelle) en lien avec l'équipement du CIAP existant	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle et Direction patrimoine Historique
Création d'une chambrée de soldats du XVII^{e} siècle couplée à une salle pédagogique (Citadelle)	2020-2021	Ville de Besançon : Direction Citadelle
Restauration du moulin de la Citadelle et meilleure présentation au public	2022	Ville de Besançon : Direction Citadelle
Projet de mise en scène des fortifications : faisabilité d'implantation de canons à la Citadelle	2019-2024	DRAC Ville de Besançon : Direction Citadelle
Création d'un jardin dédiée aux plantes utilisées à l'époque de Vauban au sein de la Citadelle en lien avec le Jardin botanique	2023	Ville de Besançon : Direction Citadelle et Direction Espaces verts
Objectif n° 3.2 : Enrichir l'offre de médiation culturelle		
Enrichissement des thématiques et développement des visites guidées du site inscrit	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle et service Ville d'Art et d'Histoire
Réflexion et prise en compte de nouveaux circuits de visites guidées dans des lieux jusqu'ici non accessibles au public (suite de la communication 110 jusque dans la laiterie et la fonderie, magasin à poudre de l'orillon est du front de secours, descente dans l'orillon 87, zone du magasin à poudre Saint-Étienne et hangar aux palissades)	2022-2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle et Direction Architecture et Bâtiments
Enrichissement de l'application numérique existante sur la Citadelle	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Création d'un outil numérique sur l'occupation antérieure à la construction de la Citadelle Vauban (église Saint-Étienne)	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle et Direction Patrimoine Historique
Création d'un « escape game » sur l'affaire des poisons à la Citadelle	2019	Ville de Besançon : Direction Citadelle
Objectif n° 3.3 : S'adresser à tous les publics		
Poursuite de la mise en accessibilité des dispositifs d'interprétation et des activités de médiation pour les publics en situation de handicap et empêchés	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle et Direction Patrimoine Historique
Poursuite des Parcours d'éducation artistique et culturelle proposés par la Ville de Besançon dans le cadre des PEAC - ministère de l'Éducation nationale, en lien avec Vauban et l'UNESCO	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Action Culturelle, Direction Citadelle et Direction Patrimoine Historique
Poursuite des animations pédagogiques sur les thématiques : « Vauban et la citadelle », « la ceinture des fortifications », « le fort Griffon », « le plan-relief ».	Mission permanente	Ville de Besançon : Direction patrimoine Historique
Poursuite de l'accueil de publics éloignés de la culture à la Citadelle (balades nocturnes…)	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle et Direction Vie des quartiers
Mise en place d'un séjour de vacances à la Citadelle sur la thématique Vauban avec un partenaire d'éducation populaire	1 semaine / an à partir de 2020-2021	Ville de Besançon : Direction Citadelle

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Objectif n° 3.4 : Poursuivre le développement d'événementiels et temps forts en lien avec les fortifications		
Organisation annuelle des Journées européennes du Patrimoine	Chaque année en septembre	Ville de Besançon : Citadelle, Direction patrimoine Historique Office du Tourisme et des Congrès
Poursuite d'une offre estivale à la Citadelle	Chaque année en juillet-août	Ville de Besançon : Direction Citadelle
Poursuite des évènements « week-end Grand siècle » et « Citamix » à la Citadelle	Chaque année en mars-avril	Ville de Besançon : Direction Citadelle
Objectif n° 3.5 : Poursuivre une ligne éditoriale sur la thématique Vauban		
Réédition avec réactualisation de brochures grand public « laissez-vous conter… » Besançon littéraire spécial fortifications, Explorateurs à Besançon (livret-jeu), Raconte-moi Vauban	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique
Objectif n° 3.6 : Poursuivre et développer de nouveaux angles de valorisation pour la sensibilisation des publics à la dimension historique et architecturale des fortifications		
Poursuite d'approches alternatives de découverte des fortifications : « Fortifications au fil de l'eau »	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique Office de tourisme et des congrès en partenariat avec les bateaux-mouches et l'ESAT
Mise en valeur des fortifications Vauban à travers l'évènementiel sportif (Trail des Forts, Raid handi'fort, triathlon Vauban, animation circuits trails, grandes heures nature)	2019-2024	Ville de Besançon : Direction des Sports

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Chantier de restauration de la Citadelle par de jeunes bénévoles	2019-2020 (juillet)	DRAC Grand Besançon : Direction Architecture et Bâtiment Ville de Besançon : Direction Citadelle et Direction Patrimoine Historique
Objectif n° 3.7 : Poursuivre la mise en cohérence des objectifs de la Citadelle avec les valeurs et les enjeux scientifiques, éducatifs et culturels de l'UNESCO		
Rénovation du musée de la Résistance et de la Déportation	2019-2022	DRAC Grand Besançon : Direction Architecture et Bâtiment Ville de Besançon : Direction Citadelle
Rédaction d'un nouveau Projet Scientifique et Culturel pour le Museum de la Citadelle	2019-2020	DRAC Grand Besançon : Direction Architecture et Bâtiment Ville de Besançon : Direction Citadelle
Rédaction d'un Projet Scientifique et Culturel pour le Musée Comtois dans une perspective de mise en œuvre opérationnelle à planifier	2019-2020	DRAC Grand Besançon : Direction Architecture et Bâtiment Ville de Besançon : Direction Citadelle
Mise en cohérence des actions de la Citadelle avec la volonté affichée de préserver la biodiversité (approvisionnement restaurant et boutique, travaux, etc.)	2019-2020	DRAC Grand Besançon : Direction Architecture et Bâtiment Ville de Besançon : Direction Citadelle
Enjeu n° 4 : Appropriation par les habitants		
Objectif n° 4.1 : Évaluer le niveau d'appropriation des habitants et des professionnels du tourisme		
Envoyer des questionnaires sur le bien et l'UNESCO au grand public, élus, militaires, jeunes et agents	2019	Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique, Direction Citadelle, Communication interne, Cabinet
Interroger les professionnels du tourisme et autres acteurs économiques sur les enjeux liés au bien	2019-2024	Office du Tourisme et des Congrès

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Objectif n° 4.2 : Renforcer l'appropriation des usagers du bien patrimoine mondial		
Travailler sur l'appropriation des agents du Grand Besançon, Ville et CCAS (visites dédiées, pique-niques, séminaires, enquêtes…)	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique, Direction Citadelle
Réfléchir à associer les habitants à la gestion du bien via un comité consultatif	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique, Direction Citadelle
Enjeu n° 5 : Favoriser un tourisme durable et innovant		
Objectif n° 5.1 : Qualifier, intensifier et faciliter l'accueil touristique		
Réfléchir à un dispositif numérique d'informations touristiques à la gare SCNF	2019-2024	Office du Tourisme et des Congrès
Renforcer l'accueil touristique à Chamars ou la future Cité des Savoirs et de l'Innovation (site Saint-Jacques)	2019-2024	Grand Besançon : Pôle Culture et Mission rayonnement attractivité Office du Tourisme et des Congrès
Mettre en place un schéma directeur de signalisation piétonne dans le cadre du dispositif « cœur de ville » et du schéma touristique	2019	Grand Besançon : Mission rayonnement attractivité
Rénover les espaces muséaux de la Citadelle pour augmenter la fréquentation générale du site (aquarium et sa cour, MRD, salles du Musée Comtois, déplacement de la petite ferme, espace Vauban)	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle
Réfléchir à un réaménagement de la billetterie/boutique de la Citadelle	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle
Travailler sur des renvois de publics entre la Citadelle et les Musées du Centre	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle, Musées du Centre

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Travailler sur la faisabilité de proposer des hébergements éphémères à la Citadelle	2020-2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle
Augmenter la compétence linguistique du personnel d'accueil et de médiation de la Citadelle	2019	Ville de Besançon : Direction Citadelle (Ressources Humaines)
Développer des partenariats avec des structures présentant des patrimoines proches afin de favoriser le renvoi de publics (Citadelle de Belfort, Château de Joux, Musées bourguignons sur la thématique Vauban…)	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle
Objectif n° 5.2 : Développer des applications numériques et mettre en cohérence et en connexion celles existantes		
Création et valorisation d'un portail numérique regroupant l'offre numérique de la ville sur le patrimoine	2019-2024	Grand Besançon : Smart City, Mission rayonnement attractivité Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique et Citadelle
Actualisation des contenus des applications numériques patrimoniales et création de nouveaux dispositifs numériques patrimoniaux	2019-2024	Grand Besançon : Smart City, Mission rayonnement attractivité Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique et Citadelle
Veille sur l'interopérabilité des applications numériques patrimoniales	2019-2024	Grand Besançon : Smart City, Mission rayonnement attractivité Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique et Citadelle
Objectif n° 5.3 : Favoriser un tourisme doux autour des fortifications Vauban		
Valoriser les circuits « nature » autour des fortifications (véloroute, randonnées, balades nautiques)	2019-2024	Office du Tourisme et des Congrès

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Conforter le pass transports + offre culturelle	2019-2024	Grand Besançon : Direction des transports, Pôle culture
Actualiser et créer des dispositifs de médiation à la Citadelle et sur les collines environnantes (Chaudanne, Bregille, chapelle des Buis et Beauregard) afin d'appréhender la géographie, la ville et son système fortifié	2019-2024	Grand Besançon : Direction Espaces Verts Ville de Besançon : Direction Citadelle, Direction patrimoine Historique
Objectif n° 5.4 : Favoriser l'accessibilité de la Citadelle aux visiteurs		
Réfléchir aux cheminements et solutions piétons, vélo et PMR pour accéder à la Citadelle, y compris depuis l'eurovéloroute	2019-2024	DRAC Grand Besançon : Direction de la Voirie, Direction Transport, Direction Urbanisme, Direction Architecture et Bâtiment Ville de Besançon : Direction Citadelle
Veiller à la cohérence des modes d'accès : bus, voiture, vélo, petit train, piétons	2019-2024	DRAC Grand Besançon : Direction de la Voirie, Direction Transport, Direction Urbanisme Ville de Besançon : Direction Citadelle
Aménager le parking de la Citadelle pour recevoir des bus et veiller à l'accessibilité des PMR	2019	DRAC Grand Besançon : Direction des transports, Direction Urbanisme
Aménager et valoriser la montée de la Citadelle notamment par des dispositifs d'interprétation	2019-2024	DRAC Grand Besançon : Direction de la Voirie, Espaces Verts, Direction Urbanisme Ville de Besançon : Direction Citadelle, Direction Patrimoine Historique
Réfléchir à l'accessibilité automobile et cars de la Citadelle et sur le parking du site, dont signalétique et déposes minute	2019-2024	DRAC Grand Besançon : Direction de la Voirie, Direction Transport, Direction Urbanisme Ville de Besançon : Direction Citadelle

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Favoriser l'accès des scolaires à la Citadelle : partenariat à développer avec les départements limitrophes et la grande région, la SNCF...	2019-2025	Ville de Besançon : Direction de la Citadelle
Objectif n° 5.5 : Mettre en œuvre un plan d'action commerciale		
Créer des offres ciblées en direction des individuels et des groupes	2019-2024	Office du Tourisme et des Congrès
Démarcher auprès des agences de voyages	2019-2024	
Enjeu n° 6 : Optimiser les outils de communication pour asseoir la notoriété du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et améliorer la lisibilité de son offre		
Objectif n° 6.1 : Améliorer la notoriété et l'image du site et de la destination « Besançon » au niveau national et international		
Poursuivre la mise en valeur de la reconnaissance Patrimoine mondial de l'UNESCO et le patrimoine inscrit dans la définition de la marque d'attractivité du Grand Besançon	2019-2024	Grand Besançon Ville de Besançon
Développer et mettre en place des actions de communication par le groupement des sites UNESCO Bourgogne-Franche-Comté	2019-2024	Grand Besançon : Mission rayonnement attractivité Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique et Citadelle
Réfléchir autour d'une « promesse client UNESCO »	2019-2024	Office du Tourisme et des Congrès Grand Besançon : Direction Communication, mission rayonnement et attractivité Ville de Besançon : Direction Citadelle, Direction Patrimoine Historique
Engager la réflexion sur le phénomène « Greeters » et leur apporter de l'information si nécessaire	2019-2024	Office du Tourisme et des Congrès Grand Besançon : Mission rayonnement et attractivité Ville de Besançon : Direction Citadelle, Direction Patrimoine Historique

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Accompagner et impliquer les professionnels du tourisme - hôtelier, restaurateurs, commerçant - pour en faire des « ambassadeurs » de la ville et de son patrimoine	2019-2024	Office du Tourisme et des Congrès Grand Besançon : Mission rayonnement et attractivité Ville de Besançon : Direction Citadelle, Direction Patrimoine Historique
Travailler la notoriété internationale en s'appuyant sur nos villes jumelées	2019-2024	Direction Citadelle-Service relations internationales
Traduire les documents de présentation des fortifications en un maximum de langues en s'appuyant sur l'EBS et le CLA	2019-2025	Ville de Besançon : Direction Citadelle
Être présent sur les réseaux sociaux asiatiques via le CLA	2019-2024	
Objectif n° 6.2 : Élaborer une stratégie marketing et définir des segments prioritaires pour la Citadelle		
Reconquérir et fidéliser les individuels « résidents » intra-muros du Grand Besançon Métropole par une communication chartée, cohérente, visible et récurrente	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Citadelle
Conquérir les individuels « résidents » extra-muros du Grand Besançon Métropole	2019-2024	
Conquérir les individuels « touristes » en Franche-Comté (passage et séjours), dont touristes internationaux.	2019-2024	
Développer la part des publics groupes	2019-2024	
Enjeu n° 7 : Assoir la gouvernance du plan de gestion 2019-2024		
Objectif n° 7.1 : Mettre en place une stratégie et des outils de pilotage pour la gestion partagée du bien		
Réactivation d'un comité de pilotage, d'un comité technique et d'un comité de suivi	2019-2024 1 rencontre/an	Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Création d'un outil de suivi et d'évaluation commun à toutes les Directions (Grand Besançon et Ville) en lien avec le plan de gestion	2019	Grand Besançon : Direction Performance Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique
Réalisation et transmission d'un bilan annuel des actions réalisées au Réseau Vauban	2019-2024 Décembre de chaque année	Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique
Enjeu n° 8 : Réaffirmer l'implication et l'engagement de Besançon au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au bien en série		
Objectif n° 8.1 : S'inscrire dans une démarche commune élargie		
Participer aux moments communs organisés par le réseau (Rencontres annuelles, groupes et commissions de travail, formations, etc.)	Annuel	Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique et Citadelle
Garantir la transmission des informations demandées par la Mission Réseau Vauban (bilans, statistiques de fréquentation, presse, etc.)	Annuel	
Inclure l'extension du réseau dans les réflexions et démarches	2019-2024	
Objectif n° 8.2 : Assurer le suivi de gestion du bien		
Maintenir sur la durée un élu référent et un technicien référent UNESCO dédiés	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique et Citadelle
Réunir les instances de suivi une fois par an et transmettre à la Mission Réseau Vauban un bilan annuel du suivi des actions	2019-2024	
Mettre en route la révision de la zone tampon du site en s'appuyant sur le référentiel et avec les services de l'État	2019-2024	

Plan de gestion 2019-2024 – tableau synthétique des enjeux, objectifs et actions

Objectif n° 8.3 : Participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs de Vauban		
Décliner localement les actions et outils de médiation réalisés par le réseau (expositions, animations insolites, etc.)	2019-2024	Ville de Besançon : Direction Patrimoine Historique et Citadelle
Utiliser les outils de communication réalisés par le réseau, notamment dans le cadre des opérations communes au réseau (affiches, logos, etc.)	2019-2024	
Valoriser le réseau, notamment par le bon usage des logos de l'UNESCO et du réseau	2019-2024	
Réfléchir avec l'ensemble du réseau à une stratégie touristique locale et globale en accord avec les valeurs de l'UNESCO	2019-2024	
Contribuer à l'échange avec d'autres sites fortifiés français, européens et internationaux	2019-2024	

ENJEU N° 1 Veiller à la qualité de l'évolution de l'espace urbain et paysager à l'intérieur du patrimoine Vauban	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 1.1 Poursuivre la réflexion sur la zone tampon et les protections juridiques

Action n° 1.1.1 : Mener un travail de concertation pour proposer une extension de la zone tampon sur l'intercommunalité

Action n° 1.1.2 : Mener une étude d'aire d'influence paysagère pour délimiter une nouvelle zone tampon

Détail des activités

Aujourd'hui, faire évoluer la zone tampon du site bisontin est un enjeu pour une gestion pérenne du bien. Cet enjeu est d'ailleurs commun à tous les autres sites du réseau Vauban. Lors de la préparation de l'inscription de 2008, les sites du Réseau se sont dotés de zones tampons qui n'ont pas évolué depuis lors. Un rapport de l'Inspection des patrimoines en date de 2011 et portant sur « la protection du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial » fait état d'un bien « protégé de façon globalement correcte par les différents outils de la législation française », mais aussi d'une zone tampon « en revanche jugée insuffisante en superficie, ou inappropriée, dans 11 cas sur 12 ». Dix ans après l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, il s'agit de démontrer que les sites sont à même d'envisager de faire évoluer ce dispositif de protection, en cohérence avec les nouvelles opportunités et menaces auxquelles ils se confrontent et auxquelles les territoires dans lesquels ils s'inscrivent sont soumis, entre permanences et mutations. Le calendrier d'actualisation des plans de gestion pour la période 2019-2024 ne permet pas d'envisager le « remodelage » de la zone tampon du bien « Fortifications de Vauban ». Cependant, il est important que chaque site puisse faire état, dans son plan de gestion actualisé, d'une réflexion et de l'ouverture de chantiers pour faire évoluer sa zone tampon.
En outre, la loi dite LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine), promulguée le 7 juillet 2016, marque un tournant pour les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Cette loi a pour objectif de relancer la politique en faveur du patrimoine urbain et paysager et contribue à inscrire le Patrimoine mondial en droit français. Elle doit permettre de donner une réponse aux engagements de la France vis-à-vis de l'UNESCO. Elle met en place, notamment, les modalités de validation des mesures de gestion et de protection prises à l'échelle du bien inscrit à l'UNESCO. Les outils pour retranscrire cette loi et ses obligations sont établis au sein de l'article L612-1 du Code du Patrimoine. Cet article tient lieu de disposition générale affirmant une coresponsabilité de l'État et des collectivités territoriales dans la préservation des biens inscrits et impose une traduction des zones tampons dans les documents d'urbanisme.

Dans les faits, la zone tampon de Besançon correspond aux limites du Périmètre de Protection Modifié validé par le conseil municipal du 5 juillet 2007. Cette emprise trouve son sens dans le fait qu'elle vient s'appuyer sur un périmètre ayant une existence juridique, puisque liée à la servitude de Monument Historique, fondant ainsi sa lecture sur une réalité réglementaire.
Toutefois, pour Besançon, le rapport de l'Inspection générale des Patrimoines de décembre 2011 rapportait : *« L'ensemble des outils qui doivent assurer la pérennité du bien inscrit au titre du Patrimoine mondial semble complet à première vue. Cependant, si la protection au titre du code du patrimoine est satisfaisante, et si les deux secteurs sauvegardés couvrent bien l'ensemble urbain patrimonial, la zone tampon présente des fragilités dans la mesure où elle n'intègre pas actuellement le PPM et où le site inscrit et le PLU ne présente pas des garanties suffisantes de protection. Il est certain que l'AVAP serait le meilleur outil complémentaire et adapté au contexte : il resterait à en définir les limites sur le territoire de la commune de Besançon qui seraient au minimum celles du ou des PPM et du site inscrit des collines. L'extension éventuelle de la zone tampon et donc de l'AVAP sur les communes de Montfaucon et de Morre ne devrait être envisagée qu'après avoir tracé les cônes de covisibilité réels, c'est-à-dire en tenant compte de la topographie, entre ces deux communes et la citadelle ».*

Ainsi, pour se conformer à la nécessité de faire évoluer la zone tampon, un groupe de travail a été réuni pour engager une réflexion sur une modification de la zone tampon, pour une meilleure prise en compte de certains éléments majeurs du site et assurer une gestion plus efficace.
Dans le cas de Besançon, une des principales contraintes qui apparait d'emblée est que l'élargissement de la zone de protection impliquera d'autres communes, dont Morre et Montfaucon en raison d'une covisibilité évidente avec la Citadelle. À ce titre, un travail de pédagogie et une concertation doivent être engagés avec ces communes, concernant cette question liée à l'intercommunalité.

Les participants au groupe de travail, DRAC, ABF, DREAL et Direction Urbanisme du Grand Besançon, ont rejoint les préconisations présentées dans le Référentiel du Réseau des sites majeurs de Vauban (publié en janvier 2019). La définition d'un périmètre élargi de la zone tampon doit au préalable être confortée et étayée par une étude d'aire d'influence paysagère (AIP). Elle permettrait d'établir une analyse de l'espace à partir duquel le site fortifié est visible et compréhensible, et sur l'examen des vues sortantes et entrantes depuis et vers la Citadelle. Cette aire pourrait se décomposer en une aire de préservation plus stricte et une aire de vigilance. Par déduction, il serait possible de déterminer des espaces sans influence significative sur le bien qui pourront ainsi faire l'objet d'éventuels projets (urbains, éoliens, routiers…). *In fine*, la nouvelle zone tampon s'appuierait sur une telle étude.

ENJEU N° 1 Veiller à la qualité de l'évolution de l'espace urbain et paysager à l'intérieur du patrimoine Vauban	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 1.1 Poursuivre la réflexion sur la zone tampon et les protections juridiques

Action n° 1.1.3 : Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Battant-quai Vauban et intégration du PSMV du Centre Ancien pour instaurer un PSMV unique du Site Patrimonial Remarquable de Besançon

Détail des activités

Le secteur sauvegardé de Battant-Quai Vauban a été créé et délimité le 27 décembre 1964. Son plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) a été approuvé par décret en Conseil d'État le 31 janvier 1992 et porte sur l'ensemble du quartier Battant et les quais situés le long du Doubs, soit 30 hectares.
Quelques années plus tard, le centre historique, contenu dans le méandre du Doubs surplombé par la Citadelle, a été doté d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur créé par arrêté ministériel le 1er décembre 1994 et approuvé le 13 février 2012, sur 238 hectares.
D'importantes opérations de réhabilitation du bâti ancien et de l'espace public ont été menées dans le centre de Besançon, mettant en évidence l'intérêt réciproque des actions et des études l'une envers l'autre.
L'évolution du centre-ville, générant des projets quelquefois importants par leurs enjeux pour l'ensemble de l'agglomération comme pour la Ville, incite aujourd'hui le Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon à réviser et unifier les règles de constructibilité sur l'ensemble des deux secteurs sauvegardés.
En effet, le contenu du PSMV de Battant-Quai Vauban apparaît aujourd'hui obsolète comparé au travail réalisé sur le Centre Ancien qui a fait l'objet d'analyses patrimoniales du bâti et non bâti détaillées, et d'une réflexion concomitante entre les services de la Ville et ceux de l'État. Le PSMV Battant-Quai Vauban doit aujourd'hui bénéficier d'une démarche identique pour identifier la morphologie des différents tissus urbains, les spécificités du patrimoine architectural et paysager. La révision permettra d'intégrer le quartier Battant dans les outils informatiques et cartographiques couvrant déjà le centre ancien. L'objectif est, à terme, de réunir les deux PSMV pour n'en former qu'un seul réglementant le secteur sauvegardé de Besançon-Vauban.

ENJEU N° 1 **Veiller à la qualité de l'évolution de l'espace urbain et paysager à l'intérieur du patrimoine Vauban**	**Besançon** **Plan de gestion** **2019-2024**	**OBJECTIF N° 1.1** **Poursuivre la réflexion sur la zone tampon et les protections juridiques**

Action n° 1.1.4 : Finalisation du travail de mise à jour de protection au titre des monuments historiques

Détail des activités

En 2007, une mise à niveau des protections Monuments Historiques de certaines parties des éléments fortifiés par Vauban s'était avérée nécessaire, pour corriger certaines imprécisions. Les derniers arrêtés datent d'avant 1945 et ne disposent pas d'une annexe cartographique suffisamment précise. Ce travail de mise à niveau a été validé par le Conseil municipal de Besançon par délibération du 14 juin 2007.
Une présentation de ce dossier en Commission nationale des sites, l'établissement d'une cartographie détaillée reprenant les données patrimoniales ainsi que l'actualisation des données cadastrales, sera jointe à l'arrêté définitif qui doit être validé au cours de l'année 2019. Ce travail est mené en coopération entre les services de la Ville et de la DRAC Bourgogne - Franche-Comté.

ENJEU N° 1 Veiller à la qualité de l'évolution de l'espace urbain et paysager à l'intérieur du patrimoine Vauban	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 1.2 Informer et sensibiliser à la gestion des risques

Action n° 1.2.1 : Sensibiliser aux risques naturels et urbains de la zone tampon

Action n° 1.2.2 : Risque sismique (zone de sismicité 3)

Action n° 1.2.3 : Risque lié à la nature karstique du territoire

Action n° 1.2.4 : Risque inondation (PPRI du Doubs)

Action n° 1.2.5 : Zones potentielles de chutes de pierres et de blocs

Action n° 1.2.6 : Risque de menace terroriste (label Sécuri-site - Citadelle)

Détail des activités

Comme toutes les communes, Besançon est potentiellement exposée à différents risques majeurs. Ils sont de type naturel comme les inondations et les phénomènes climatiques extrêmes, de type technologique comme le transport de matières dangereuses, ou de type plus particulier telle la menace terroriste. Depuis de nombreuses années, pour la sauvegarde de sa population, la Ville de Besançon s'est fortement engagée dans le développement d'une politique globale de prévention des risques. Les aménagements de sécurisation, la modernisation des outils d'alerte, la mise en place et le suivi d'une organisation communale de crise sont analysés et mis en œuvre. Ils constituent autant de moyens de prévention et d'action pour assurer la protection des personnes et des biens.
Le risque de crue résulte de pluies abondantes ou de fonte des neiges et peut être à l'origine d'inondation. La rupture de digue peut également provoquer une inondation brutale avec des vitesses d'écoulement élevées et un fort risque pour les personnes et les biens. Depuis 2008, le Plan de prévention des Risques d'Inondation (PPRi) du Doubs définit les réglementations à la construction de certaines zones. Il est une référence pour le Plan Local d'Urbanisme. Besançon a bénéficié d'un Plan d'Actions et de Prévention des Inondations 2014-2016 intégrant la réalisation d'ouvrages de protection du centre-ville contre les inondations.
Les risques de séisme sont eux relativement modérés. La commune est classée en zone 3. En revanche, elle est exposée au risque « mouvement de terrain » qui se traduit par un effondrement, un glissement, un tassement, une coulée de boue ou un effondrement de rocher. Le risque de retrait « gonflement des argiles » est lié aux variations en eau du terrain.
Les risques terroristes font l'objet de mesures de prévention et de protection mises en place par le gouvernement comme le Plan Vigipirate. Des déclinaisons de ce plan sont mises en œuvre dans les administrations, dans les établissements recevant du public et sur les sites sensibles. Des dispositions spécifiques peuvent s'appliquer localement comme l'interdiction de stationnement aux abords des établissements ou la fouille de sacs et bagages. Par ailleurs, la Citadelle de Besançon a obtenu le label « Sécuri-Site », label de sécurité des sites touristiques. Délivré par les services de l'État, le label « Sécuri-Site » certifie la mise en place d'un dispositif de sécurité complet, à l'intérieur comme aux abords du site, et d'une collaboration étroite avec les autorités.

ENJEU N° 1 Veiller à la qualité de l'évolution de l'espace urbain et paysager à l'intérieur du patrimoine Vauban	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 1.3 Veiller à la compatibilité des projets de construction ou d'aménagements publics avec la qualité du patrimoine inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Action n° 1.3.1 : Écoquartier Vauban

Action n° 1.3.2 : Écoquartier des Vaîtes

Action n° 1.3.3 : Écoquartier de Viotte

Action n° 1.3.4 : Les Planches-Relançons

Détail des activités

Les grands projets urbains de la Ville sont pour certains en covisibilité avec le bien inscrit. Une veille doit être maintenue afin que ces projets d'aménagements ne dévalorisent pas la VUE du site inscrit.

Écoquartier Vauban
Le site de l'ancienne Caserne Vauban est inscrit depuis 1911 dans le premier cercle urbain périphérique de la boucle de Besançon. Il se situe à proximité immédiate du centre-ville historique et du quartier Battant. La proximité géographique du site avec le centre-ville lui confère un enjeu stratégique de recomposition de la ville sur la ville.

Écoquartier des Vaîtes :
Situé à proximité de l'entrée nord-est de la ville (pôle culturel des Tilleuls, zone commerciale des Marnières) et connecté directement au centre-ville ainsi qu'au pôle d'échanges de la gare Viotte par le tramway (2 stations), le secteur des Vaîtes constitue un territoire d'opportunités pour recomposer la ville sur la ville au sein d'un espace à reconvertir. Le site est inscrit dans la continuité du tissu urbain existant et situé dans un environnement présentant des caractéristiques géographiques et paysagères intéressantes (colline et vallon, faubourg) à valoriser dans le cadre d'un aménagement d'ensemble.

Écoquartier de Viotte
Le site Viotte constitue une véritable porte d'entrée de la Ville et de la Métropole, organisée autour du pôle d'échanges multimodal (PEM), proposant la plus grande offre de mobilités de toute l'agglomération bisontine, à proximité immédiate du centre historique de Besançon via le quartier Battant. Opération de reconversion de friches ferroviaires de part et d'autre du faisceau de voies, l'aménagement d'un écoquartier est une opportunité forte de développer un véritable quartier de gare mêlant les différentes fonctions urbaines : habiter, travailler, se déplacer, tout en renforçant l'attractivité des quartiers environnants par de nouvelles liaisons en modes doux sécurisées et apaisées.

Les Planches-Relançons
Au nord-est de la ville, le site des Planches-Relançons constitue une vaste zone d'urbanisation à dominante habitat, à développer dans un aménagement d'ensemble et maîtrisé. Adossé à la zone verte et de loisirs de la forêt de Chailluz, le site bénéficie de la proximité du pôle urbain formé par les quartiers de Palente et Orchamps, accompagné de leurs services et équipements (scolaire, sportif, commercial, PEM Palente desservit par le Tramway…).

ENJEU N° 1 **Veiller à la qualité de l'évolution de l'espace urbain et paysager à l'intérieur du patrimoine Vauban**	**Besançon** **Plan de gestion** **2019-2024**	**OBJECTIF N° 1.3** **Veiller à la compatibilité des projets de construction ou d'aménagements publics avec la qualité du patrimoine inscrit sur la Liste du patrimoine mondial**

Action n° 1.3.5 : Reconversion du site de l'hôpital Saint-Jacques/Arsenal

Action n° 1.3.6 : Reconversion de la friche industrielle des Prés-de-Vaux

Détail des activités

Reconversion du site de l'hôpital Saint-Jacques/Arsenal
Bâti à la fin du XVII^{e} siècle, propriété du Centre Hospitalier Universitaire, il fait désormais l'objet d'un ambitieux programme de reconversion. L'ancien hôpital constitue un des derniers grands sites mutables dans le centre historique de Besançon à l'articulation entre la rivière, la promenade Chamars, les fortifications de Vauban et le cœur de ville commerçant, consacrant son caractère remarquable.
Le programme prévisionnel envisage un développement tertiaire (village de l'innovation), une grande bibliothèque-médiathèque régionale, des logements diversifiés (environ 350 à 600 logements en réhabilitation et en neuf en fonction d'une programmation en cours d'élaboration), un espace congrès, des produits résidentiels variés (sénior, étudiant, intergénérationnel...), de l'hôtellerie, une crèche, des espaces muséographiques...

Reconversion de la friche industrielle des Prés-de-Vaux
La friche industrielle des Prés-de-Vaux, située juste en amont du centre ancien de Besançon, au pied de la Citadelle de Vauban, dessine une longue lanière de 20 ha en bord de rivière. Le site est emblématique de l'ère industrielle bisontine avec les papeteries et les soieries artificielles du XX^{e} siècle.
La reconversion globale du site prévoit avec un parc, des équipements culturels, de sports et de loisirs et un programme de logements (environ 150 logements potentiels) conditionnés par la réalisation d'une voie hors crue imposée par le PPRI.

ENJEU N° 1 Veiller à la qualité de l'évolution de l'espace urbain et paysager à l'intérieur du patrimoine Vauban	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 1.3 Veiller à la compatibilité des projets de construction ou d'aménagements publics avec la qualité du patrimoine inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Action n° 1.3.7 : Renouvellement urbain du quartier de Planoise

Action n° 1.3.8 : Reconversion du site des 408

Détail des activités

À l'entrée ouest de la ville, Planoise est un des quartiers qui a bénéficié du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), tout comme le site des « 408 » (Grette).
À Planoise, une opération de renouvellement urbain est programmée avec la création de 7 000 logements, dont 1 000 copropriétés ; 8 à 10 hectares de foncier seront transformés au profit de l'économie et de l'habitat avec de nouveaux services à la population et aux entreprises. Les enjeux sont de développer de nouvelles activités économiques autour de l'économie numérique, de qualifier les espaces publics pour revaloriser la modernité de Planoise, de qualifier l'habitat avec des réhabilitations durables du bâti, de la résidentialisation des espaces de pieds d'immeubles privatisés, de l'éco-rénovation et de hiérarchiser les circulations douces et retrouver des rues plurifonctionnelles pour donner des adresses sur rue aux équipements et aux immeubles d'activité et de logement.
Quant au quartier des « 408 », il connait depuis 2018 une transformation complète avec la déconstruction de trois immeubles (terminée en 2020) et une réflexion en cours sur sa reconversion.

ENJEU N° 1 Veiller à la qualité de l'évolution de l'espace urbain et paysager à l'intérieur du patrimoine Vauban	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 1.3 Veiller à la compatibilité des projets de construction ou d'aménagements publics avec la qualité du patrimoine inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Action n° 1.3.9 : Le site du fort Griffon

Détail des activités

Le fort Griffon, fort réduit appartenant au système défensif de Vauban, est, depuis près de 70 ans, propriété du Conseil départemental du Doubs. Son devenir et son affectation sont en cours de réflexion.

Action n° 1.3.10 : veille sur l'entretien et la conversion des forts de Bregille, de Chaudanne et de Beauregard

Détail des activités

La Ville de Besançon est propriétaire de ces deux forts appartenant au système Séré de Rivière. Ils sont aujourd'hui dévolus à diverses fonctions. Bregille héberge des centres aérés durant la période estivale, le chenil de la police municipale ; des locaux sont dévolus à la Police nationale (des locaux techniques et un appartement en location) ainsi qu'à des réserves du Musée Comtois de la Citadelle. À Chaudanne, une compagnie théâtrale « Alcyon », une radio « Ref 25 », un stand de tir et des box de stockage se partagent l'espace du fort.
Ces occupations sont si diverses qu'il convient de veiller à la compatibilité des aménagements avec le respect du monument. L'entretien des lieux doit également faire l'objet d'une surveillance accrue afin de ne pas dénaturer et compromettre la sauvegarde de ces forts. Enfin, la veille doit également être effective en ce qui concerne une éventuelle volonté de reconversion.

ENJEU N° 1 Veiller à la qualité de l'évolution de l'espace urbain et paysager à l'intérieur du patrimoine Vauban	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 1.4 Poursuivre la mise en valeur paysagère du patrimoine Vauban dans son espace urbain

Action n° 1.4.1 : Mise en valeur paysagère de la Citadelle (glacis et parc Saint-Étienne)

Action n° 1.4.2 : Valorisation de l'enceinte urbaine de la Boucle et de Battant (valorisation de la promenade haute et basse)

Action n° 1.4.3 : Mise en vue des éléments d'architecture remarquables (abattage sélectif d'arbres, défrichement, recépage, taille d'arbre)

Action n° 1.4.4 : Entretien et amélioration des cônes de vue depuis la colline de Chaudanne, l'éperon de Beauregard et l'esplanade du fort de Bregille)

Action n° 1.4.5 : Maintien de mises en vue des éléments naturels qui constituent le contexte de la fortification et participent à sa dimension paysagère (anticlinal et socle de la Citadelle)

Action n° 1.4.6 : Mener des interventions paysagères avec les projets en cours au sein de la Ville et du Grand Besançon

Action n° 1.4.7 : Prise en compte de la charte paysagère des collines de la vallée du Doubs lors de projets intercommunaux

Détail des activités

L'œuvre de Vauban s'appuie sur une situation topographique très particulière, celle de la vallée du Doubs et du faisceau bisontin. La citadelle verrouille l'une des boucles du Doubs, entre centre urbain et périphérie rurale, s'appuyant sur les falaises de la vallée. Cet environnement très contrasté : rivière, collines boisées, coteaux secs, falaises, fond de vallée alluvial accueillant cultures, voies de circulation et zones urbaines, constitue un écrin d'une grande qualité paysagère pour le site Vauban.

La direction des Espaces Verts s'attachera à poursuivre les opérations de mise en valeur paysagère engagées depuis près d'une décennie. Ces opérations s'intègrent dans une gestion écologique d'espaces publics. En effet, la Ville de Besançon est engagée depuis plus de 10 ans dans une gestion durable des espaces publics. Ainsi, la politique « zéro phytosanitaire », les fauches tardives et l'économie de la consommation en eau sont pratiquées au niveau des espaces verts.

La pérennité des opérations de mise en valeur paysagère sera assurée par la mise en vue d'éléments remarquables d'architecture, l'ouverture de cônes de vue, la mise en vue des éléments naturels qui constituent le contexte de la fortification et participent à sa dimension paysagère. Le travail de mise en valeur paysagère est un travail récurrent qui se poursuivra sur la période 2019/2024 en s'appuyant sur les études paysagères des fortifications de Vauban, réalisées au cours du précédent plan de gestion :
- Une étude initiale portant sur l'ensemble du périmètre inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité et de la zone tampon ;
- Une étude complémentaire, centrée sur la Citadelle.

Elles ont permis de définir un projet global de paysage, exprimé en termes d'objectifs généraux, d'objectifs spécifiques - à l'échelle d'un grand ensemble ou d'un lieu (Citadelle, ceinture urbaine de la Boucle, ceinture urbaine de Battant, zone tampon) -, et d'opérations spécifiques.

Le choix des interventions à mener pour la période 2019-2024 se fera au regard de l'importance des enjeux et des lieux concernés. Ainsi, au niveau de la Citadelle, l'étude complémentaire a identifié plusieurs espaces dégradés aux abords des ouvrages (par exemple la montée piétonne entre le front Saint-Étienne et le front Royal).

Le choix des interventions à mener se fait également en tenant compte des projets en cours au sein de la Ville (Site Saint-Jacques/Arsenal par exemple...). Ces derniers peuvent temporiser certaines interventions ou au contraire rendre urgente la prise en compte d'opérations initialement prévues à moyen terme.

Les opérations de mise en vue sont réalisées sur des parcelles qui sont propriété de la Ville de Besançon. Certains secteurs, qui regroupent aujourd'hui des propriétés privées, nécessiteraient des interventions pour le maintien de la vue sur le système fortifié. Les parcelles concernées, identifiées dans « L'étude de mise en valeur paysagère des fortifications de Vauban », constituent un enjeu important.

Interventions de mises en valeur paysagères des abords de la fortification

Le travail sur les abords de la fortification est poursuivi. Il est destiné à :

- Améliorer la mise en scène de la fortification dans l'espace urbain, tout en tenant compte des usages de proximité liés à la vie de quartier, comme cela a été fait au niveau du square de la porte Rivotte ;

- Améliorer la cohérence d'ensemble, la continuité des différents grands ensembles de la fortification ;

- Diminuer l'impact lié à certains usages incompatibles avec une mise en valeur satisfaisante, voire trouver des usages attractifs et plus cohérents avec la mise en scène de la fortification.

Sur certains espaces attenants à la fortification, l'usage (stationnements, terrains de sport utilisés dans le cadre scolaire...) répond au fonctionnement actuel de la vie bisontine. La requalification ne peut alors être envisagée à court terme, mais reste cependant un objectif présent, à faire progresser lors d'éventuelles évolutions des vocations.

La dimension proprement opérationnelle du présent plan de gestion vise à la requalification d'espaces dont la vocation est aujourd'hui compatible avec la mise en scène de la fortification, mais dont le mauvais état ou la composition inadéquate desservent l'image du monument.

Pour la Citadelle, le parc Saint-Étienne est particulièrement caractéristique de ce point de vue. Un projet en cours devrait permettre la requalification de cet espace pour qu'une unité et une mise en scène du lieu soient cohérentes et en accord avec le reste du site.

L'enceinte urbaine de Battant

Une grande partie de l'enceinte urbaine de Battant est aujourd'hui indissociable de promenades historiques et d'espaces verts qui se trouvent à ses abords. Ces promenades constituent l'une des facettes de l'histoire de la fortification. Elles sont révélatrices de l'évolution des préoccupations et des usages au XIX^{e} siècle. La promenade des Glacis, conçue par le paysagiste franc-comtois Brice Michel, en est un exemple emblématique.

Ces promenades qui ont su composer avec les ouvrages militaires ont sans doute contribué à la préservation de la fortification. Elles sont garantes de la continuité de l'enceinte urbaine de Battant et, dans une certaine mesure, elles incarnent cette continuité puisqu'elles forment une véritable « ceinture verte » autour du quartier de Battant. À ce titre, leur rôle est d'autant plus important que l'enceinte urbaine de Battant est aujourd'hui incomplète, notamment sur sa partie ouest.

Elles constituent un levier important de valorisation : elles offrent des opportunités de découverte et de mise en scène pour le patrimoine Vauban (intégrant des éléments de fortification plus anciens comme la tour Montmart ou la tour de la Pelote) et participent à l'expression de la fortification.

Des opérations de mise en vue ont été réalisées au niveau de ces promenades au cours du précédent plan de gestion. Elles ont permis de conforter la perception de la partie est de l'enceinte urbaine de Battant et de certains éléments particuliers comme les tours Montmart et de la Pelote.

La valorisation de la fortification passe maintenant par :

- La recomposition de certains espaces pour mieux montrer la fortification ou dialoguer avec elle (mises en vues, interfaces avec le rempart, organisation des structures végétales en rapport avec la fortification et son environnement, organisation des circulations...), tout en respectant l'esprit et l'héritage des promenades historiques ;

- La réfection de certains espaces ou éléments dégradés ou incomplets (alignements, abords de la fortification ou des tours...).

Les vestiges de la partie ouest de l'enceinte urbaine de Battant sont très parcellaires. La compréhension, la lisibilité des éléments et leur mise en lien sont difficiles. Dans ce contexte, les promenades de la ceinture verte de Battant peuvent servir de support dans le cadre d'opérations d'évocation de tout ou partie des éléments fortifiés disparus. Ce travail, non engagé à ce jour, reste à conduire.

L'enceinte urbaine de la Boucle

L'enceinte urbaine de la Boucle occupe une place particulière dans le patrimoine fortifié de Besançon :

- Elle est ponctuée par des tours bastionnées (dont cinq sont aujourd'hui encore conservées), dispositif conçu par Vauban pour la première fois à Besançon ;

- Elle est caractérisée par son rapport au Doubs, élément emblématique de la ville.

La lisibilité de la fortification côté Doubs est à conforter, notamment depuis l'ancien chemin de halage qui offre aujourd'hui une promenade continue permettant de découvrir l'ensemble de l'enceinte de la Boucle. En partie haute, en revanche, de nombreuses ruptures de continuité ou de mise en scène rendent la perception et la continuité du cheminement difficile et/ou sans intérêt vis-à-vis du patrimoine. La situation dominante offre pourtant un point de vue intéressant sur la fortification, sur son implantation et sa relation avec les éléments composant la ville (bâtiments et façades, squares, promenades...).

Les vestiges de la partie ouest de l'enceinte urbaine de Battant sont parcellaires. La compréhension, la lisibilité des éléments fortifiés et leur mise en lien sont difficiles. Une réflexion sur l'évocation de tout ou partie des éléments de fortification disparus est à mener dans le cadre de la mise en place d'un « Tour des remparts » piétonnier continu, tel que proposé dans « L'étude de mise en valeur paysagère des fortifications de Vauban ». Certains espaces de la « ceinture verte de Battant » peuvent servir de support pour ce travail de suggestion dont les modalités et la faisabilité restent aujourd'hui à étudier ou préciser.

Par ailleurs, la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole a mené un travail de mise en valeur paysagère sur une zone plus élargie : la vallée du Doubs. En avril 2012, les quinze communes de la vallée situées en amont et en aval de Besançon ont signé la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs et en ont confié l'animation au Grand Besançon. Elles ont affirmé ainsi l'enjeu que constitue le paysage de la vallée, témoin d'un environnement naturel, mais aussi d'une histoire et d'une occupation humaine. C'est également une reconnaissance de sa fragilité, de ses évolutions et de son importance patrimoniale. Il convient aujourd'hui que cette charte continue à servir de socle commun aux collectivités dans des actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel et soit au cœur des enjeux paysagers dans leurs documents d'urbanisme.

ENJEU N° 2 Connaître, préserver et restituer l'œuvre architecturale de l'ingénieur Vauban	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 2.1 Diagnostiquer, élaborer et mettre en œuvre un programme de travaux pluriannuel pour les fortifications de Vauban

Action 2.1.1 : Poursuite des opérations de suppression de la végétation à visée conservatoire (enceinte urbaine, Citadelle et zone tampon)

Action 2.1.2 : Terminer les travaux de restauration du CPER 2016-2022

Action 2.1.3 : Intervention sur les remparts (réparation d'urgence)

Action 2.1.4 : Mission de diagnostic sur les restaurations et réparations de la Citadelle et de l'enceinte urbaine: programmation de travaux pluriannuels sur les fortifications

Action 2.1.5 : Négociation du prochain CPER

Détail des activités

Les fortifications de Vauban ont bénéficié de deux Contrat-Plan-État-Région, le premier de 2007 à 2013 et le second de 2015 à 2020. Au cours du plan de gestion 2019-2024, les opérations programmées du CPER 2016-2020 devront se terminer au plus tard en 2022.

Ce programme a concerné principalement de grosses réparations permettant de sécuriser les ouvrages par rapport aux riverains de la Citadelle dans les faubourgs de Tarragnoz et Rivotte, à la voie ferrée Besançon-Le Locle, et aux différents flux d'automobilistes et de piétons passant au plus près des ouvrages. Au total, 14 opérations ont été réparties comme suit :
- 7 opérations sur le site de la Citadelle ;
- 5 opérations sur la ceinture urbaine, Rive Gauche ;
- 2 opérations sur le quartier d'Arènes-Battant.

La planification est décomposée en 4 phases. La phase 1 du CPER 2015-2020 s'est achevée en juillet 2018, avec la continuité de la restauration des remparts de la Gare d'Eau commencée en 2010. En 2018, la phase 2 a débuté en automne, pour les opérations suivantes :
- Citadelle, restauration du magasin à poudre du Front Saint-Étienne et du rempart du Glacis côté Rivotte et intervention partielle sur le Demi-bastion 87 ;
- Quai Vauban, restauration sur une longueur d'environ 15 mètres ;
- Courtine Saint Paul, grosses réparations sur une longueur de quelques dizaines de mètres.

Les études de la phase 3 ont débuté au second semestre 2018. Elles concernaient quatre opérations sur le site de la Citadelle :
- Escalier d'accès au Musée comtois ;
- Escarpe 88 ;
- Escarpe 80 ;
- Demi-lune 81 au niveau du Front de secours.

En 2019, les études de la phase 4 seront commandées. Le tout, soit les 14 opérations engagées, devra être terminé pour 2022.
La Ville de Besançon investit également pour entretenir des ouvrages non intégrés dans les CPER. Ces restaurations font l'objet de petits programmes d'investissement annuels ou répondant à des impératifs de sécurité ou de sauvegarde.
Enfin, la Ville de Besançon consacre chaque année environ 65 000 € de crédits pour dévégétaliser les remparts sur le site de la Citadelle, mais aussi sur la ceinture urbaine du centre et du quartier Arènes-Battant. Il s'agit de supprimer arbres et rejets ayant poussés de manière spontanée aux abords immédiats des fortifications et portant préjudice à la bonne conservation des ouvrages, à court ou long terme. Le site de la Citadelle est particulièrement concerné tout comme les enceintes urbaines de la Boucle et de Battant. Les parements extérieurs des tours bastionnées sont, depuis quelques années, régulièrement débarrassés de la renouée du Japon, espèce particulièrement invasive.

ENJEU N° 2 Connaître, préserver et restituer l'œuvre architecturale de l'ingénieur Vauban	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 2.2 Restituer l'œuvre de Vauban et en approfondir sa connaissance scientifique

Action 2.2.1 : Vigilance concernant le patrimoine Vauban enfoui lors de réalisation d'opérations d'archéologie préventive dans le cadre de travaux d'aménagement urbain

Action 2.2.2 : Mise à jour du SIG patrimonial et d'une cartographie précise de la localisation du système défensif Vauban en élévation et enfoui

Action 2.2.3 : Élaboration d'un Atlas historique de la ville de Besançon

Action 2.2.4 : Doctorat universitaire « Les fortifications médiévales et modernes de Besançon : étude historique et archéologique », Université Bourgogne-Franche-Comté

Action 2.2.5 : Master universitaire « La population de la Citadelle. Étude d'un registre paroissial (1688-1724) », Université Bourgogne-Franche-Comté

Action 2.2.6 : Étude et conservation des peintures et enduits de la Citadelle contemporains et postérieurs à l'époque Vauban

Détail des activités

Le Service Commun d'Archéologie Préventive (SCAP), créé en 2009, est des plus vigilants en ce qui concerne le patrimoine Vauban. Il exerce un travail de veille lors de travaux sur le territoire de la commune. Les opérations d'archéologie préventive réalisées sur la commune sont également des occasions de renseigner et de documenter les vestiges liées aux fortifications de Vauban, selon les espaces investigués.

En outre, le SCAP a engagé, sur le territoire de la ville, l'inventaire des découvertes archéologiques et leur positionnement précis. Le service a pour cela adapté un SIG à l'archéologie, qui permet d'ordonner trois types de données : archéologiques (données de fouille), environnementales (géomorphologiques, topographiques, hydrographiques), et urbaines (cartes, plans anciens et récents). Cet outil a pour objectif d'optimiser le fonctionnement du service archéologique, de favoriser la collaboration des acteurs de l'archéologie bisontine et d'assurer une plus grande diffusion des informations à destination des scientifiques, des aménageurs et du public.

Parallèlement, la Direction du Patrimoine Historique (DPH), à laquelle appartient le SCAP, a débuté en 2017 la réalisation d'un atlas historique de la ville. Cette démarche s'inscrit dans un programme national et l'atlas sera publié dans la collection Atlas historique des villes de France où 49 villes sont déjà éditées depuis 1973. Les objectifs de ce projet sont multiples, mais l'objectif originel de la collection de ces atlas n'a pas varié :
- retracer, par le biais d'une restitution cartographique commentée, la formation de l'espace d'une ville, des origines au XIX^{e} siècle, en mobilisant l'ensemble des sources disponibles.
- créer un outil scientifique de base permettant d'alimenter les réflexions sur la ville à l'échelle nationale (morphologie, typologie, fabrique, relations villes-territoires, temporalités…).
- fonder un socle commun de données d'ordre patrimonial, urbanistique et archéologique. Des objectifs de valorisation sont également fixés tels que la restitution au grand public par des modèles interactifs et numériques, la diffusion et valorisation du patrimoine pour les scolaires, le développement de nouvelles visites, notamment de nouveaux modèles évolutifs de visites numériques (flash code, réalité augmentée….).
Ces axes de valorisation patrimoniale *via* le numérique seraient inédits pour le projet d'atlas et l'innovation serait de faire dans les premières années de vie du projet, des propositions sur des visites innovantes et évolutives en fonction de l'âge, de la localisation, de la complexité du discours et des situations de handicaps des visiteurs.

Le patrimoine Vauban est également au centre de deux recherches universitaires. Le premier est un doctorat « Les fortifications médiévales et modernes de Besançon : étude historique et archéologique ». Les fortifications constituent un élément essentiel du patrimoine de la Ville et, au-delà, de la Franche-Comté, comme l'a attesté en 2008 leur classement au Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO. Associé à l'œuvre de Vauban, l'étude de cet ensemble ne doit toutefois pas se cantonner à celle des réalisations de l'époque moderne. Pour bien comprendre l'ensemble classé par l'UNESCO, il faut en effet adopter une perspective historique plus large remontant jusqu'au XII^{e} siècle. La problématique de ce contrat doctoral serait donc la suivante : est-il possible de comprendre l'évolution du système fortifié médiéval et moderne bisontin, dans un temps long, allant du Moyen Âge au XVIII^{e} siècle, grâce à la relecture des sources historiques et à l'apport nouveau de l'archéologie du bâti ? Cette thèse de doctorat pluridisciplinaire associant archéologie, histoire et histoire de l'art, se fixe plusieurs objectifs :
- Réaliser une étude d'archéologie du bâti de chaque vestige ;
- proposer une monographie de chaque vestige ;
- créer une base de données regroupant l'ensemble des documents relatifs aux fortifications ;
- établir une cartographie précise ;
- comprendre l'évolution de l'enceinte urbaine en replaçant la ville dans son contexte local et régional.

Les enjeux scientifiques sont variés : les nouvelles méthodes scientifiques telles que la photographie redressée et la photogrammétrie permettent d'obtenir des documents de travail et ainsi créer une base de données tangible sur le patrimoine fortifié. De même, la relecture des sources comme les comptes municipaux de Besançon (Fonds CC des Archives municipales) donne la possibilité d'actualiser l'histoire de Besançon. L'établissement d'une base de données regroupant des données archéologiques, historiques, iconographiques, la création d'une cartographie précise, la rédaction de monographies de chaque ouvrage aboutirait à la création de supports utilisables pour les différents acteurs du patrimoine architectural bisontin. Ainsi, cette recherche permettrait de créer ou de renforcer les liens entre les partenariats locaux et régionaux pour la mise en valeur de ce riche patrimoine militaire.

Le travail de Master permettra par ailleurs de documenter une facette de l'histoire des occupants de la Citadelle, grâce à l'étude d'un registre paroissial, conservé aux archives municipales de Besançon, relatif à la chapelle de la Citadelle. En effet, les études sur la vie quotidienne dans la Citadelle au fil du temps sont quasi inexistantes. Ce premier Master d'histoire sociale consacré à la Citadelle, réalisé sous la direction de M. Paul Delsalle, professeur d'Histoire moderne à l'UFC, permettra de mieux appréhender notamment la présence des civils et la diversité des métiers présents à la Citadelle, juste après sa mise en service. Ce travail pourra ensuite enrichir le discours lors des visites guidées notamment.

Concernant les peintures et enduits présents dans la Citadelle qui témoignent de la période Vauban (balistique), mais également de l'histoire plus récente du monument (graffiti du Front de Secours et peintures post Seconde Guerre Mondiale de Hans Wojtaszyk), leur état sanitaire préoccupant implique la réalisation d'un diagnostic et de consolidations d'urgence par un restaurateur professionnel. Pour des raisons budgétaires, cette opération pourrait être envisagée à l'horizon 2021. Un soutien de la DRAC est possible.

ENJEU N° 2 Connaître, préserver et restituer l'œuvre architecturale de l'ingénieur Vauban	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 2.3 Veiller à la comptabilité des nouveaux usages des fortifications avec leur préservation

Action 2.3.1 : Réflexion sur une réaffectation possible des tours de l'enceinte urbaine
Action 2.3.2 : Planification des projets de restauration et d'aménagements des fortifications
Action 2.3.3 : Veiller à la compatibilité des aménagements d'accueil du public avec le patrimoine Vauban
Action n° 2.3.4 : Aménagements pour un usage moderne du site de la Citadelle : Musée de la Résistance, salles d'exposition du Musée Comtois, déplacement de la petite ferme, création d'une chambrée XVII^{e} siècle et d'une salle pédagogique, aménagement des espaces dévolus au zoo (bâtiment des babouins et clinique vétérinaire), atelier fer, réaménagement de la billetterie-boutique et réflexion sur l'optimisation de l'utilisation des locaux.

Les tours de l'enceinte urbaine, toutes propriétés de la Ville de Besançon, présentent des difficultés quant à l'accueil du public. Toutes les conditions d'accessibilité ne sont pas réunies et engendrent de fait des restrictions strictes qui ne facilitent pas une affectation ou une programmation culturelle pérenne. Ainsi, elles sont le plus souvent inoccupées et ouvertes très ponctuellement pour des visites guidées par exemple. Il convient aujourd'hui d'engager une réflexion de fond sur l'affectation de ces espaces.

Pour d'autres espaces liés au patrimoine militaire de la Ville accueillant du public ou affectés à des activités particulières (Citadelle, tour bastionnée de Bregille, fort de Bregille et de Chaudanne), il convient de continuer à veiller à la nature des aménagements réalisés dans ces espaces pour préserver leur intégrité tout en étant compatibles avec leurs occupations. Cette sensibilisation et cette veille sont déjà bien intégrées et pratiquées au sein des services de la Ville. Des réunions régulières avec la DRAC sont programmées afin d'aborder ces questions.

La Citadelle, élément majeur d'attractivité touristique et culturelle de la Ville, se doit, comme le préconise l'UNESCO, d'être préservée par le développement. Aussi, les projets d'aménagements, que ce soit pour améliorer l'offre et la qualité de vie des animaux, ou pour le confort du public, sont nombreux et doivent s'effectuer dans le respect du monument.

La création d'un atelier fer, nécessaire notamment à l'entretien des espaces animaliers, est en cours afin d'offrir des conditions de travail adaptées au personnel dédié. Les espaces de boutique et billetterie seront repensés afin de faciliter la gestion des flux et offrir un meilleur service au public.

La muséographie des expositions permanentes des musées de la Citadelle est aujourd'hui en grande partie obsolète. Le Muséum a déjà bénéficié en 2017 d'une rénovation de son exposition permanente, avec la création du Naturalium, et l'Aquarium sera rénové en 2019. Un projet de déplacement de la petite ferme dans le parc Saint-Étienne est en cours d'étude, mais nécessitera au préalable la restauration de deux traverses qui devra être prise en compte dans la programmation du prochain CPER. Un nouveau bâtiment sera également créé pour les babouins, car l'actuel ne présente plus les conditions nécessaires à leur accueil.

Le Musée comtois travaille aujourd'hui sur un nouveau Projet scientifique et culturel, prélude à la rénovation de ses espaces d'exposition.

Un projet de reconstitution de chambrée de soldats couplé à la création d'une salle pédagogique pouvant aussi servir de loges pour des artistes est en cours d'étude. Les espaces pressentis impliqueront la relocalisation d'un espace de stockage et de la salle d'élevage des rongeurs du Noctarium, prévue dans le projet.

Au-delà de ces projets, une réflexion d'ensemble est à mener sur l'optimisation de l'utilisation des locaux à la Citadelle qui présentent des contraintes fortes pour le personnel qui y travaille (manque de bureaux, de salles de réunion…), ainsi que pour la conservation des collections et pour l'accueil du public (manque de salles pédagogiques, de lieu d'accueil pour les groupes…). La perspective du déménagement des collections du Service Régional d'Archéologie de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté en 2023 constitue à ce titre une opportunité pour réfléchir à une réorganisation des fonctions au sein de la Citadelle.

ENJEU N° 3 Diversifier les modes de découvertes de la fortification	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 3.1 Créer des dispositifs d'interprétation des fortifications Vauban et mettre à jour ceux existants

Action n° 3.1.1 : Renouvellement de la convention Ville d'art et d'histoire

Action n° 3.1.2 : Entretien et maintenance du spectacle multimédia sur la construction de la Citadelle et la conquête de la Franche-Comté dans la chapelle Saint-Étienne (créé en 2014)

Action n° 3.1.3 : Rénovation de l'Espace Vauban à la Citadelle

Action n° 3.1.4 : Réflexion sur un Centre d'Interprétation multi-site sur Vauban et ses fortifications (en ville et à la Citadelle) en lien avec l'équipement du CIAP existant

Action n° 3.1.5 : Création d'une chambrée d'officiers du XVII^{e} siècle (Citadelle) et d'une salle pédagogique à la Citadelle

Action n° 3.1.6 : Restauration du moulin de la Citadelle et meilleure présentation au public

Action n° 3.1.7 : Projet de mise en scène des fortifications : faisabilité d'implantation de canons à la Citadelle

Action n° 3.1.8 : Création d'un jardin dédié aux plantes utilisées à l'époque de Vauban au sein de la Citadelle, au sein d'un projet plus large de réflexion lié au végétal (maraîchage durable en lien avec la petite ferme, plantes franc-comtoises pour le Musée comtois...), en lien avec le Jardin botanique.

Détail des activités

Le programme d'actions consacré à cette thématique reflète la continuité des actions depuis l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité. Poursuivre le développement de nouveaux outils d'interprétation du patrimoine Vauban favorisera une meilleure compréhension de son œuvre auprès du grand public. La Direction Citadelle - Patrimoine Mondial et le service Ville d'art et d'histoire de la Direction Patrimoine Historique proposeront des actions dont le but est de développer la fréquentation touristique du site inscrit, de qualifier l'offre touristique en l'axant autour des valeurs de l'UNESCO et également de favoriser l'appropriation des fortifications par la population locale.

Pour plus de cohérence et pour adapter certains volets de valorisation et de médiation à la réalité vécue par la collectivité, cette dernière a marqué une volonté forte en engageant le renouvellement de la convention Ville d'art et d'histoire conclue en 1986. L'un des objectifs principaux est de rendre la convention plus adaptée aux définitions actuelles du terme patrimoine, d'identifier les nouveaux enjeux et de renforcer les actions et outils de médiation dans un souci constant d'évolution. Il s'agit avant tout de répondre à trois principaux critères :
- prendre en compte le patrimoine dans toutes ses dimensions et pour les publics les plus larges;
- affirmer une volonté politique de valoriser l'architecture et le patrimoine de la collectivité (démarche active de connaissance, de conservation, de médiation, de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie) ;
- intégrer cette démarche dans un projet culturel et urbain global, dans une perspective de développement culturel, social et économique, afin d'assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie.

Ces objectifs pourraient être mis en œuvre à Besançon dans les années à venir à travers des axes prioritaires qu'il convient de définir. La conclusion d'une nouvelle convention avec le Ministère de la Culture est ainsi l'occasion d'engager sur des bases claires et lisibles la politique municipale en faveur d'une mise en valeur du patrimoine, au sein de la Direction Patrimoine Historique récemment

créée, les publics étant au centre des préoccupations (touristes, scolaires, publics issus des quartiers, publics défavorisés ou exclus).
Le renouvellement de la convention est en cours et devrait être présenté au ministère de la Culture au cours de l'année 2019.

À la Citadelle, deux dispositifs principaux d'interprétation du site existent actuellement. Le spectacle multimédia « Histoire de mieux la voir », créé en 2014, permet de donner les clefs de compréhension de l'histoire du site à un large public sous une forme attractive. Cependant, ce spectacle, qui fait appel à un matériel couteux (vidéoprojecteurs haut de gamme), nécessite une maintenance régulière, dont le coût annuel est de 42 000 euros en moyenne. Une réflexion sur le devenir de ce dispositif devra être menée durant la période couverte par ce plan de gestion, dont la fin marquera les 10 ans d'exploitation du film. De nouvelles formes d'interactivité pourraient être imaginées.

L'espace Vauban est aujourd'hui le seul espace d'exposition dédié à la mise en contexte et à la présentation de l'œuvre de l'ingénieur militaire et du bien UNESCO à la Citadelle. Sa muséographie date des années 1990 et mérite de faire l'objet d'une réflexion pour sa rénovation : quel(s) public(s), quels objets présentés (plus d'originaux ?), quel discours (faut-il parler des autres sites du réseau Vauban, quelle complémentarité vis-à-vis des dispositifs numériques, multimédias et de la signalétique de la Citadelle ?). Cette réflexion doit se mener en complémentarité avec celle sur le CIAP dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire afin d'aboutir à un centre d'interprétation multisites cohérent sur Vauban et les fortifications.

La vie quotidienne dans la Citadelle à l'époque de Vauban est aujourd'hui, de par la présence des Musées et des fonctions administratives, difficilement perceptible pour le public, qui fait régulièrement remonter ce type d'attente. Aussi, plusieurs projets en cours d'étude iront dans le sens d'une mise en scène des fortifications facilitant leur interprétation : projet de restauration et de meilleure présentation du moulin de la Citadelle - un des seuls éléments originaux hors bâti encore en place- , projet de réimplantation de canons, création d'un jardin dédié aux plantes utilisées à l'époque de Vauban [à noter que ce projet de jardin s'inscrit dans une réflexion plus large sur la présence du végétal à la Citadelle, car d'autres jardins thématiques pourraient être proposés, en lien avec le Muséum (éco-maraichage pédagogique dans le projet de future petite ferme) et le Musée Comtois (utilisation traditionnelle des plantes).

Le projet le plus avancé aujourd'hui dans la perspective de l'interprétation du monument est celui de la reconstitution d'une chambrée de soldats au Front de Secours. Ce projet scénographique, couplé à la création d'une salle pédagogique dédiée à la médiation du monument, ne sera pas une simple reconstitution figée, mais donnera l'occasion au public de s'immerger dans le XVII^{e} siècle.

ENJEU N° 3 Diversifier les modes de découvertes de la fortification	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 3.2 Enrichir l'offre de médiation culturelle

Action n° 3.2.1 : Enrichissement des thématiques et développement des visites guidées du site inscrit

Action n° 3.2.2 : Réflexion et prise en compte de nouveaux circuits de visites guidées dans des lieux jusqu'ici non accessibles au public (suite de la communication 110 jusque dans la laiterie et la fonderie, magasin à poudre de l'orillon est du front de secours, descente dans l'orillon 87, abords du magasin à poudre Saint-Étienne et hangar aux palissades)

Action n° 3.2.3 : Enrichissement de l'application numérique existante sur la Citadelle

Action n° 3.2.4 : Création d'un outil numérique sur l'occupation antérieure à la construction de la Citadelle Vauban (église Saint-Étienne)

Action n° 3.2.5 : Création d'un escape game sur l'affaire des poisons à la Citadelle

Détail des activités

Dans le cadre de la convention Besançon Ville d'art et d'histoire, l'éducation des jeunes au patrimoine est une priorité. Des animations conduites par le service Ville d'art et d'histoire en charge du label depuis plusieurs années se poursuivront pour permettre de découvrir les nombreux aspects du patrimoine bisontin, dont les fortifications de Vauban depuis le classement UNESCO. La Direction Citadelle poursuivra également cette dynamique dans les années à venir.

En ce qui concerne le public individuel, des visites labellisées Ville d'art et d'histoire sont et seront régulièrement actualisées et renouvelées pour permettre de mettre en valeur des visites dédiées à la thématique « Vauban- Fortifications ». Parmi les nombreuses thématiques déjà proposées et qui seront renouvelées, celles qui couvrent le champ « fortifications » sont les suivantes : « Le plan-relief », « Du siège de Louis XIV aux fortifications de Vauban », « La couronne de Battant », « De tour en tour », « Après la conquête ». La présentation des visites et des animations de la Citadelle est également proposée dans les programmes de visites Ville d'art et d'histoire, et par ailleurs, les visites généralistes telles que celle dénommée « Clés de ville » abordent la thématique des fortifications.

Parallèlement, un profond renouvellement des outils d'aide à la visite pour répondre aux attentes et besoins des visiteurs est en cours. Depuis quelques années, le recours aux nouvelles technologies a ouvert de nouvelles voies qu'il convient de conforter. Plus qu'une modernisation ponctuelle de supports, il s'agissait pour la collectivité de tourner une page et de s'inscrire dans une action durable en ce domaine.

La solution technique proposée par la société Livdéo et choisie par la Citadelle pour son application de visite lui offre la souplesse de créer de nouveaux parcours de visite de manière autonome. Ainsi, après la sortie des parcours didactiques et ludiques sur le monument, un parcours dédié à la faune sauvage du site et une présentation rapide de l'histoire du site et de l'offre culturelle existante « La Citadelle en bref » ont été ajoutés. Un parcours dédié à l'histoire récente du site durant la Seconde Guerre Mondiale est en préparation. D'autres pistes à l'étude sont la déclinaison du circuit de découverte du monument pour les différents types de handicap (aujourd'hui seul le FALC est disponible), et la traduction de certains circuits dans de nouvelles langues : néerlandais, espagnol, langues asiatiques…

Pour l'instant, l'application numérique de visite ne propose pas de réalité augmentée. Cependant, la possibilité de présenter des éléments disparus serait un vrai plus pour le public. Un premier travail pourrait être effectué pour la restitution de l'élévation de l'église Saint-Étienne détruite par Vauban pour la mise en place du front du même nom, pour laquelle les données historiques et archéologiques existantes semblent suffisantes.

Afin de renforcer l'attractivité de la Citadelle et d'offrir une nouvelle activité au public pour découvrir une facette de l'histoire du monument de manière ludique, il est prévu l'ouverture en 2019 d'un escape game dans la cave du Front royal. Cette activité sera proposée d'avril à septembre (juin à septembre la première année) pour des équipes de 6 personnes maximum en simultané. La thématique retenue est celle de l'Affaire des Poisons, scandale ayant eu lieu sous le règne de Louis XIV et dont la Citadelle a constitué l'un des lieux de détention pour les personnes jugées coupables.

Toujours dans l'optique d'offrir au public de nouvelles expériences et une meilleure immersion dans la vie de la forteresse telle que conçue par Vauban, de nouveaux circuits de visites guidées sont prévus. Ainsi, l'engouement du public pour les visites de la Communication 110 incite à prolonger ce circuit jusqu'aux sorties prévues dans le Front royal (actuelles Laiterie et Fonderie), et à le précéder par un circuit dans la zone du magasin à poudre Saint-Étienne et du hangar aux palissades, qui pourrait même comporter une descente dans l'orillon 87. Ces projets impliquent des travaux de restauration à intégrer dans le programme du futur CPER et une prise en compte aussi bien dans la réflexion sur l'aménagement de la future petite ferme que sur la rénovation des espaces muséographiques du Musée comtois (laisser les sorties libres). Un projet est par ailleurs en cours dans le cadre du chantier de jeunes pour permettre l'accès au magasin à poudre situé dans l'orillon est du front de Secours, qui devrait être ouvert au public à l'horizon 2020.

ENJEU N° 3 Diversifier les modes de découvertes de la fortification	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 3.3 S'adresser à tous les publics

Action n° 3.3.1 : Poursuite de la mise en accessibilité des dispositifs d'interprétation et des activités de médiation pour les publics en situation de handicap et empêchés

Action n° 3.3.2 : Poursuite des Parcours Culturels proposés par la Ville de Besançon dans le cadre des PEAC - ministère de l'Éducation nationale, en lien avec Vauban et l'UNESCO

Action n° 3.3.3 : Poursuite des animations pédagogiques sur les thématiques : Vauban et la citadelle, la ceinture des fortifications, le fort Griffon, le plan-relief

Action n° 3.3.4 : Poursuite de l'accueil de publics éloignés de la culture à la Citadelle (ex : balades nocturnes)

Action n° 3.3.5 : Mise en place d'un séjour de vacances à la Citadelle sur la thématique Vauban avec un partenaire d'éducation populaire

Détail des activités

La collectivité s'emploie à améliorer les dispositifs d'interprétation pour qu'ils soient accessibles au plus grand nombre en particulier aux publics en situation de handicap et empêchés notamment par le biais des nouvelles technologies. Cette volonté se poursuivra dans les années à venir.

Dans le cadre du développement des activités artistiques et culturelles en milieu scolaire, la Ville de Besançon, la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne-Franche-Comté et les principaux acteurs culturels du territoire bisontin ont élaboré, à l'attention des classes des écoles élémentaires publiques de la Ville, un nouveau dispositif d'éducation artistique et culturelle à l'école : Les Parcours culturels.

Deux parcours dans la thématique Patrimoine et histoire : « Lire la ville » et « J'écris l'histoire » sont en lien direct avec le patrimoine Vauban. Proposés par la Direction des Affaires culturelles, le service Ville d'art et d'histoire et la Direction de la Citadelle, ces parcours sont, depuis leur création, réactualisés et seront poursuivis dans les années à venir. Un nouveau parcours, dédié à la notion de Patrimoine mondial et appelé à remplacer « J'écris l'histoire », est en cours d'élaboration par la Direction Citadelle en lien étroit avec l'Éducation nationale.

La découverte du patrimoine pour le jeune public ne doit pas être réservée au temps scolaire. Un séjour de vacances associant activités sportives et culturelles orientées sur la thématique Vauban aurait donc tout son sens. Un projet est en cours d'élaboration. Un partenariat avec un acteur local pouvant organiser ce type de séjour est à formaliser.

Le partenariat mis en place par la Direction Citadelle et la Direction Vie des Quartiers permet chaque année de réserver 40 places pour les « balades nocturnes », spectacle déambulatoire organisé par la Citadelle en été, à des personnes éloignées de la Culture via les maisons de quartier. D'autres opérations plus ponctuelles ont également lieu (accueil de migrants au Musée comtois par exemple). Dans le cadre de la réflexion sur la stratégie de la Citadelle en termes d'offre et de publics, une prise en compte plus globale de la question de l'accueil de ces publics sera menée, qui pourra peut-être notamment passer par le biais d'une convention avec le CCAS.

ENJEU N° 3 **Diversifier les modes de découvertes de la fortification**	**Besançon** **Plan de gestion 2019-2024**	**OBJECTIF N° 3.4 et 3.5** **Poursuivre le développement d'événementiels et temps forts en lien avec les fortifications** **Poursuivre une ligne éditoriale sur la thématique Vauban**

Action n° 3.4.1 : Organisation annuelle des Journées européennes du Patrimoine

Action n° 3.4.2 : Poursuite d'une offre d'animation estivale à la Citadelle

Action n° 3.4.3 : Poursuite des évènements « Week-end Grand Siècle » et « Citamix » à la Citadelle

Action n° 3.5.1 : Réédition avec réactualisation de brochures grand public « laissez-vous conter… », « Besançon littéraire spécial fortifications », « Explorateurs à Besançon » (livret-jeu), « Raconte-moi Vauban »

Détail des activités

Des événements annuels tels que les Journées européennes du Patrimoine restent l'occasion pour Besançon de faire découvrir ou redécouvrir à un public très divers le patrimoine en général et les fortifications de Vauban en particulier. De nombreuses visites mettent en valeur le patrimoine Vauban du centre-ville et à la Citadelle.

La période estivale est particulièrement importante en termes d'animation, car elle correspond à la période de relâche des principales structures culturelles bisontines comme les théâtres. C'est pourquoi la Citadelle se doit de proposer des spectacles nocturnes notamment pour le public touristique. La formule proposée actuellement est celle de spectacles relativement intimistes (jauge de 40 personnes), déambulations mêlant théâtre et autres arts et permettant une découverte du monument comprenant un passage par les remparts. À raison de deux représentations par soirée sur 4 jours par semaine, environ 1 200 personnes en profitent chaque année de mi-juillet à mi-août. Ces créations spécifiques bénéficient du soutien de la Caisse des Dépôts et consignation en 2019, car elles mettent en avant de jeunes talents de la danse. En 2020 se posera la question de la poursuite de ces « balades nocturnes » ou de la mise en place d'autres types de spectacles (jauge, fréquence…).

D'autres événements annuels offrent également l'opportunité de valoriser le monument de la Citadelle. Le « Week-end Grand Siècle », qui marque le début de la saison, propose chaque année de nombreuses animations (ateliers, spectacles, mini-expositions…) afin d'explorer un aspect de la vie quotidienne aux XVII^{e}-XVIII^{e} siècles : jeux, plantes et jardins, costume et art de paraître, sciences et techniques… et permet de nouer de multiples partenariats. Citamix, évènement organisé conjointement avec l'Université de Bourgogne - Franche-Comté et inspiré du « Museomix », a pour objectif de réunir des étudiants issus de diverses filières autour d'un projet commun de valorisation du patrimoine Vauban. Les étudiants sont invités, par groupes de 6, à travailler pendant 3 jours et 1 nuit sur la conception et la construction d'outils de médiation innovants qui pourront ensuite être testés par le public. Cet événement a pour but de permettre aux participants et au public de vivre une expérience unique et constructive, de favoriser la rencontre entre différents univers ainsi qu'une appropriation du patrimoine originale.

Par ailleurs, les publications « Ville d'art et d'histoire » représentent un axe fort des actions de la convention à Besançon, et sont plébiscitées par les habitants et les touristes, aussi bien que par les enseignants. La thématique Vauban occupe une grande place dans ces publications (« Besançon littéraire », recueil de textes d'auteurs sur la ville, qui a connu une édition spéciale « Citadelle et Fortifications » en 2017 ; « Explorateurs à Besançon », un livret-jeu à l'attention du jeune public ; « Explorateurs- Raconte-moi Vauban » livrets-jeux pour les 4/6 ans et pour les 8/12 ans).
La Citadelle produit également régulièrement des livrets jeux pour les publics 7-12 ans.
L'intérêt pour ces publications demeure, et la politique d'édition se poursuivra dans les années à venir.

ENJEU N° 3 **Diversifier les modes de découvertes de la fortification**	**Besançon** **Plan de gestion** **2019-2024**	**OBJECTIF N° 3.6** **Poursuivre et développer de nouveaux angles de valorisation pour la sensibilisation des publics à la dimension historique et architecturale des fortifications**

Action n° 3.6.1 : Poursuite d'approches alternatives de découvertes des fortifications : « Fortifications au fil de l'eau »

Action n° 3.6.2 : Mise en valeur des fortifications Vauban à travers l'évènementiel sportif (Trail des Forts, Raid handi'fort, triathlon Vauban)

Action n° 3.6.3 : Chantier de restauration de la Citadelle par de jeunes bénévoles

Détail des activités

Des acteurs privés proposent une découverte de la ville et notamment des fortifications depuis le Doubs. Ces promenades commentées en bateau sont largement plébiscitées par le public touristique.

Depuis plusieurs années, Besançon est devenu un lieu attractif pour les pratiques « outdoor » en raison d'une topographie particulièrement adaptée aux activités sportives. Les fortifications de Vauban, si présentes dans le paysage de la ville, sont toujours le décor d'événements sportifs réputés tels que le Trail des forts. Le patrimoine Vauban est également situé sur l'itinéraire de sentiers balisés accessibles aux marcheurs, randonneurs et vététistes. Le développement de ces nouvelles pratiques est une occasion de sensibiliser et de valoriser les fortifications.

Enfin, en 2016, le Conseil municipal a approuvé le principe d'un projet de chantier de jeunes bénévoles pluriannuel (2017-2020), qui a lieu une fois par an à la Citadelle en été, et réunit de jeunes d'horizons divers de Besançon, d'autres communes de France et même d'autres pays. Le chantier concerne des petits travaux de restauration et d'aménagement au sein de la Citadelle afin de les rendre accessibles à tous. Les objectifs principaux de ce projet sont les suivants :
- permettre aux jeunes Bisontins de s'approprier leur patrimoine local et de participer à sa sauvegarde (pas d'objectif de formation ni d'insertion en revanche) ;
- créer un élément d'attractivité et de découverte supplémentaire pour le public qui peut s'approcher du lieu de chantier, échanger avec les jeunes, avoir des informations sur la restauration du monument ;
- provoquer des échanges entre des jeunes de milieux différents (objectif de mixité sociale) et permettre à des jeunes originaires d'autres régions et pays de découvrir la ville de Besançon et son patrimoine.

Ce projet contribue fortement à préserver et restituer l'œuvre de Vauban, et participe également de l'appropriation du monument par les habitants.

ENJEU N° 3 Diversifier les modes de découvertes de la fortification	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 3.7 Poursuivre la mise en cohérence des actions de la Citadelle avec les valeurs et les objectifs scientifiques, éducatifs et culturels de l'UNESCO

Action n° 3.7.1 : Rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation

Action n° 3.7.2 : Rédaction d'un nouveau Projet Scientifique et Culturel pour le Museum dans une perspective de mise en œuvre opérationnelle à planifier

Action n° 3.7.3 : Rédaction d'un Projet Scientifique et Culturel pour le Musée Comtois dans une perspective de mise en œuvre opérationnelle à planifier

Action n° 3.7.4 : Mise en cohérence des actions de la Citadelle avec la volonté affichée de préserver la biodiversité (approvisionnement restaurant et boutique, travaux, etc.)

Détail des activités

Les trois musées labellisés « Musées de France » de la Citadelle ont ou vont engager une rénovation en phase avec de nouveaux Projets scientifiques et culturels.

Ouvert depuis 1971 au sein de la citadelle de Besançon, le Musée de la Résistance et de la Déportation (MRD) fait figure de référence parmi les musées sur la thématique de la Seconde Guerre mondiale. Il est situé au sein de l'ensemble patrimonial Citadelle, et à proximité immédiate d'un lieu de mémoire, le monument des Fusillés. Sa rénovation, engagée à l'heure actuelle, vise non seulement à renouveler son exposition permanente, mais encore à interroger les différentes missions du musée pour en faire un établissement de connaissance et d'histoire, tout comme un lieu intimement connecté à la société et au monde dans lequel il s'inscrit. La richesse de ses collections, notamment en art concentrationnaire, en fait un outil précieux au service de la transmission de l'histoire et du rayonnement de la collectivité.

En s'appuyant sur le travail de recherche et de médiation effectué autour du projet fédérateur Naturalium, plusieurs documents-cadres restent à formaliser pour le Muséum à l'horizon 2020 : le Projet scientifique et culturel « Musée de France », incluant politique de recherche, d'acquisition, d'étude, de conservation et de valorisation des collections d'histoire naturelle et le Master plan pour le secteur animalier (document stratégique de développement scientifique des collections vivantes) pour mettre en cohérence la collection, le message pédagogique et les objectifs scientifiques de conservation du Muséum.

Le Musée comtois, installé au Front Royal de la Citadelle dès 1960, possède des collections illustrant de nombreux domaines : artisanat et industrie, agriculture, vie quotidienne, croyances et divertissements. Aujourd'hui, le Musée comtois conserve essentiellement des objets de la fin du XIX^{e} siècle et du début du XX^{e} siècle, enrichis récemment de pièces plus actuelles (avec un important fonds de marionnettes contemporaines, acquis fin 2016). Dans la perspective de l'élaboration d'un nouveau projet scientifique et culturel, un important travail de préfiguration a été conduit, afin d'orienter progressivement l'établissement vers un rôle affirmé de musée de société : pas seulement un conservatoire de la mémoire passée, mais un musée d'ethnologie vivante, un lieu de transmission et de questionnement, un acteur de la société dans laquelle il s'inscrit. Plusieurs axes scientifiques, éducatifs et culturels s'esquissent d'ores et déjà pour structurer un projet à long terme, en résonance avec les importantes collections du musée et son inscription au sein d'un site porteur des valeurs de l'UNESCO. Avec le recrutement en septembre 2018 d'un professeur chargé de mission, une attention particulière est portée à la compréhension de la discipline ethnologique (les méthodes de l'observation participante, de la collecte, de l'entretien ethnographique…) et à son intérêt pour décrypter le monde qui nous entoure et ses évolutions, mais aussi à l'interrogation sur les mécanismes de construction des préjugés, ou encore à l'anthropologie des religions.

Le projet stratégique de la Citadelle, en cours d'élaboration, sera articulé autour des valeurs UNESCO qui rassemblent et donnent sa cohérence à la diversité de l'offre culturelle du lieu. Il aura pour but de les rendre lisibles aussi bien du personnel que du public. C'est pourquoi, en accord avec la valeur portée par le Muséum de préservation de la biodiversité dans le cadre d'un développement durable, qui s'inscrit également plus globalement dans la politique volontariste de la Ville en matière de biodiversité, il est prévu de renforcer la cohérence entre le discours porté et les pratiques de la Citadelle. Des actions en faveur de la biodiversité existent déjà : prise en compte de la faune sauvage lors des travaux de restauration du site (anfractuosités laissées accessibles par exemple), labellisation « Refuge chauves-souris » depuis 2017, planning des activités adapté pour la protection des faucons pèlerins, accords avec des magasins de grande distribution pour que les invendus servent à la nourriture des animaux du parc zoologique… Un effort particulier sera en sus fourni sur les questions d'approvisionnement, de produits vendus, de gestion des déchets, etc.

ENJEU N° 4 **Appropriation par les habitants**	**Besançon** **Plan de gestion** **2019-2024**	**OBJECTIF N° 4.1 et 4.2** **Évaluer le niveau d'appropriation des habitants et des professionnels du tourisme** **Renforcer l'appropriation des usagers du bien UNESCO**

Action n° 4.1.1 : Envoyer des questionnaires sur le bien et l'UNESCO au grand public, élus, militaires, jeunes et agents

Action n° 4.1.2 : Interroger les professionnels du tourisme et autres acteurs économiques sur les enjeux liés au bien

Action n° 4.2.1 : Travailler sur l'appropriation des agents du Grand Besançon, Ville et CCAS (visites dédiées, pique-niques, séminaires, enquêtes...)

Action n° 4.2.2 : Réfléchir à associer les habitants à la gestion du bien via un comité consultatif

L'enjeu d'appropriation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du site revêt une importance toute particulière, car ce sont les habitants, et dans une moindre mesure les visiteurs des lieux, qui sont susceptibles de faire vivre les valeurs d'authenticité, d'intégrité et de durabilité, valeurs portées par la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le défi est d'entraîner un peu plus de 190 000 habitants du Grand Besançon à (re)prendre conscience de cette Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue par le Comité du Patrimoine mondial en 2008. Il s'agit donc de :
- Faire connaitre les caractéristiques patrimoniales qui ont justifié l'inscription ;
- permettre à chacun de comprendre le sens et la valeur d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- créer ou nourrir une identité bisontine en l'associant à la notion de Patrimoine mondial , faisant le lien entre nature, culture et patrimoine.

Pour établir une stratégie d'appropriation durable et efficiente, il convient dans un premier temps de faire un diagnostic précis autour de la question « Comment permettre aux habitants d'être contributeurs de la préservation et de la valorisation du patrimoine UNESCO ? ». Ainsi, au cours de l'année 2019, des questionnaires envoyés dans un premier temps aux agents de la collectivité, du Grand Besançon ainsi qu'aux élus permettront établir un état des lieux *(Annexe 7).* Ce dernier viendra compléter des questionnaires remplis par les visiteurs de la Citadelle lors des Journées européennes du patrimoine en 2018. Il est également prévu d'interroger les jeunes par le biais des maisons de quartiers.
Pour que ce diagnostic soit complet, les professionnels du tourisme et les autres acteurs économiques liés au bien UNESCO devront être également interrogés. Le but reste le même à savoir une plus grande appropriation par les acteurs économiques et touristiques du territoire du patrimoine UNESCO, afin qu'ils puissent valoriser l'offre UNESCO auprès de leurs hôtes et clients.
Les résultats et l'analyse de ces questionnaires alimenteront et enrichiront la stratégie de gestion du bien et la mise en œuvre du programme pluriannuel d'actions 2019-2024.

ENJEU N° 5 Favoriser un tourisme durable et innovant	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 5.1 Qualifier, intensifier et faciliter l'accueil touristique

Action n° 5.1.1 : Réfléchir à un dispositif numérique d'informations touristiques à la gare SCNF

Action n° 5.1.2 : Renforcer l'accueil touristique à Chamars ou à la future Cité des Savoirs et de l'Innovation (site Saint-Jacques)

Action n° 5.1.3 : Mettre en place un schéma directeur de signalisation piétonne dans le cadre du dispositif « cœur de ville » et du schéma touristique

Action n° 5.1.4 : Rénover les espaces muséaux de la Citadelle pour augmenter la fréquentation générale du site (aquarium et sa cour, MRD, salles du Musée Comtois, déplacement de la petite ferme, espace Vauban)

Action n° 5.1.5 : Réfléchir à un réaménagement de la billetterie/boutique de la Citadelle

Action n° 5.1.6 : Travailler sur des renvois de publics entre la Citadelle et les Musées du Centre

Action n° 5.1.7 : Travailler sur la faisabilité de proposer des hébergements éphémères à la Citadelle

Action n° 5.1.8 : Augmenter la compétence linguistique du personnel d'accueil et de médiation de la Citadelle

Action n° 5.1.9 : Développer des partenariats et des mises en réseaux pour l'ensemble des pôles de la Citadelle. Pour le monument Vauban, cela impliquera notamment le développement de partenariats avec des structures présentant des patrimoines proches afin de favoriser le renvoi de publics (Citadelle de Belfort, Château de Joux, Musées bourguignons sur la thématique Vauban...).

Détail des activités

Afin de renforcer l'accueil touristique au cœur de l'agglomération, un dispositif d'accueil a été mis en place mi-2018 à Chamars. L'objectif était de prendre en charge les touristes individuels et en groupes sur le site de Chamars et de les accompagner dans leur découverte de la ville. Chamars donne un accès immédiat au centre historique de Besançon. C'est aussi une porte d'entrée à diverses activités, un pôle multimodal desservi entre autres par le tramway. Un jalonnement routier, un vaste parking, un autre pour les cars de tourisme, une signalétique d'orientation et d'information et le départ de diverses lignes de bus dont celle de la Citadelle sont autant de commodités qu'il conviendra de renforcer dans les années à venir.

À proximité immédiate, le site de l'ancien hôpital Saint-Jacques bientôt reconvertit en Cité des Savoirs et de l'Innovation devrait accueillir un centre de congrès et de séminaires ainsi qu'un hôtel haut de gamme. Ce lieu pourrait devenir le point de départ des visites guidées par exemple.

La gare constituant une des portes d'entrée vers l'offre touristique de la ville et de l'agglomération, un dispositif d'informations renforcé pourra y être proposé.

L'accueil touristique est également au centre des préoccupations de la Citadelle, où un projet de réaménagement de la billetterie et de la boutique est en cours de réflexion afin de satisfaire au mieux les visiteurs et d'optimiser leur expérience de visite.

Sur un site UNESCO, l'accueil des publics étrangers est un enjeu majeur. C'est pourquoi un renforcement des compétences en anglais des personnels d'accueil et de médiation de la Citadelle est en cours et devra être poursuivi dans les années suivantes.

La fréquentation touristique de la Citadelle doit aussi profiter aux structures culturelles du centre-ville. C'est pourquoi des dispositifs de renvoi de publics devront être réfléchis.

Besançon a été retenue pour bénéficier du plan gouvernemental « Action cœur de ville ». Une des actions intitulées « Signalisation piétonne et d'entrée de territoire » prévoit de structurer l'offre de signalétique piétonne pour l'ensemble des usagers dont les touristes et les primo visiteurs au cœur de l'agglomération bisontine. Les objectifs visent à connecter les principaux points d'arrivée et les lieux d'intérêts et d'activités et de créer des parcours touristiques et patrimoniaux, entre autres. Dans ce cadre, un parcours pédestre sur la thématique Vauban, mis en place lors de la candidature au Patrimoine mondial, sera retravaillé et complété. La finalité de ce parcours ne change cependant pas, la découverte du patrimoine Vauban étant le fil conducteur.

En outre, une signalétique indiquant les principaux lieux patrimoniaux devra être installée dans le centre-ville avec l'option d'ajouter un pictogramme identifiant les éléments de fortifications inscrits au Patrimoine mondial. La définition de cette signalétique est en cours de réflexion.

Ces nouvelles offres de parcours en ville feront échos aux nouvelles offres proposées à la Citadelle. Un site touristique majeur comme cette dernière se doit en effet de proposer régulièrement de nouvelles offres afin de maintenir voire développer sa fréquentation et satisfaire les attentes des publics vis-à-vis d'un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Aussi, outre la création de nouvelles propositions comme la reconstitution d'une chambrée de soldats, il est important de poursuivre le mouvement de rénovation des principaux espaces muséaux. Après le Naturalium et l'intérieur de l'Aquarium, la cour de ce dernier et la Petite ferme feront l'objet de projets de rénovation. Le principal chantier sera pour les années 2020-2022 la rénovation complète du Musée de la Résistance et de la Déportation, dont la muséographie date des années 80. L'espace Vauban et les salles du Musée comtois devront également être repris afin de remettre à niveau l'ensemble des espaces d'exposition de la Citadelle.

Des offres touristiques insolites pourront également compléter cette offre culturelle repensée. Ainsi, une réflexion sur la faisabilité de proposer des hébergements éphémères à la Citadelle, par exemple dans un campement militaire du XVII^{e} siècle ou dans un habitat en matériaux organiques, devra être menée.

Des actions conjointes avec d'autres sites présentant des thématiques proches pourront également être développées pour favoriser le renvoi de publics et mutualiser les moyens : produits touristiques, expositions et communication communes, projets de médiation… Des contacts ont déjà été pris en ce sens avec les Musées et Citadelle de Belfort, le château de Joux, ainsi que l'association Vauban en Morvan. Les autres pôles de la Citadelle développent également partenariats et mises en réseau dans les champs qui leur sont propres et transversalement, en lien avec les valeurs UNESCO.

ENJEU N° 5 Favoriser un tourisme durable et innovant	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 5.2 Développer des applications numériques et mettre en cohérence et en connexion celles existantes

Action n° 5.2.1 : Création d'un portail numérique regroupant l'offre numérique de la ville sur le patrimoine

Action n° 5.2.2 : Actualisation des contenus des applications numériques patrimoniales et création de nouveaux dispositifs numériques patrimoniaux

Action n° 5.2.3 : Veille à l'interopérabilité des applications numériques

Détail des activités

Les dispositifs numériques patrimoniaux sont en pleine expansion. Plusieurs applications numériques ou Webapp ont vu le jour ces dernières années tant dans le centre-ville que dans les institutions muséales de la ville (Ballade Vauban, Webapp de la tour de la Pelote, de la Citadelle, Balade des gens célèbres, compagnon de visite du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie…). Tous ces outils numériques de découverte et de médiation liés au patrimoine doivent aujourd'hui être regroupés pour avoir une visibilité plus efficiente auprès des visiteurs et touristes. La création d'un portail numérique regroupant l'ensemble de l'offre est en cours de réflexion.

Les applications numériques existantes doivent aussi faire l'objet d'une veille et d'une actualisation des contenus en fonction des avancées de la recherche et des connaissances. D'autres pourront aussi être créées afin de compléter l'offre déjà disponible. Il conviendra de veiller à leur complémentarité toujours dans le souci d'apporter une cohérence dans l'offre numérique de la ville.

ENJEU N° 5 Favoriser un tourisme durable et innovant	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 5.3 Favoriser un tourisme doux autour des fortifications Vauban

Action n° 5.3.1 : Valoriser les circuits « nature » autour des fortifications (véloroute, randonnées, balades nautiques)

Action n° 5.3.2 : Conforter le pass transports + offre culturelle

Action n° : 5.3.3 : Actualiser et créer des dispositifs de médiation à la Citadelle et sur les collines environnantes (Chaudanne, Bregille, chapelle des Buis et Beauregard) afin d'appréhender la géographie, la ville et son système fortifié

Détail des activités

L'écrin de verdure dans lequel se situe Besançon favorise un tourisme doux où les fortifications de Vauban sont toujours au premier plan en raison de la configuration topographique de la ville. Les collines entourant Besançon sont parsemées de sentiers pour pratiquer la randonnée ou encore le vélo. Les berges du Doubs sont aussi très fréquentées par des promeneurs, des joggeurs et des cyclistes. La rivière est également un moyen de découvrir la ville et ses fortifications par le biais de bateaux-mouches offrant aux visiteurs un point de vue unique sur le patrimoine.

La direction des Espaces Verts valorise également un tourisme durable en proposant des tables de lecture sur les collines environnantes. Celles qui encadrent la Citadelle constituent des lieux d'observation de la fortification particulièrement intéressants. Elles offrent des points de vue variés qui permettent d'appréhender la géographie, la ville et le système fortifié établi par Vauban. Elles permettent également de comprendre l'organisation de la fortification par rapport aux différentes composantes du site de Besançon (Doubs, boucle, anticlinal). Pour compléter et enrichir cette perception visuelle, des tables de lecture ont été disposées sur les collines de Chaudanne, Bregille, la Chapelle des Buis et Beauregard. Ces tables de lecture doivent faire l'objet d'une surveillance pour éviter les dégradations et peut-être être complétées par de nouvelles abordant plus particulièrement le sujet des fortifications, voire par des dispositifs numériques.

ENJEU N° 5 Favoriser un tourisme durable et innovant	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 5.4 Favoriser l'accessibilité de la Citadelle aux visiteurs

Action n° 5.4.1 : Réfléchir aux cheminements et solutions piétons, vélo et PMR pour accéder à la Citadelle, y compris depuis l'eurovéloroute

Action n° 5.4.2 : Veiller à la cohérence des modes d'accès : bus, voiture, vélo, petit train, piétons

Action n° 5.4.3 : Aménagement du parking de la Citadelle pour recevoir des bus et veiller à l'accessibilité des PMR

Action n° 5.4.4 : Aménager et valoriser la montée de la Citadelle notamment par des dispositifs d'interprétation

Action n° 5.4.5 : Réfléchir à l'accessibilité automobile et cars de la Citadelle et à celle du parking du site, dont signalétique et déposes minute

Action n° 5.4.6 : Favoriser l'accès des scolaires à la Citadelle : partenariat à développer avec les départements limitrophes et la région Bourgogne-Franche-Comté, la SNCF...

Détail des activités

La Ville de Besançon a le souci de préserver son site inscrit au Patrimoine mondial pour les générations futures tout en développant son économie touristique et en favorisant sa découverte par les visiteurs locaux et étrangers.
Alors que des actions dans ce sens ont été menées lors du précédent plan de gestion (voir bilan), certaines seront complétées et d'autres initiées dans les années 2019-2024.
La Ville entend répondre aux attentes des touristes dans leur recherche d'un dispositif d'accès fluide de bout en bout (point de départ - point d'arrivé au site) avec une offre accessible et diversifiée (en terme de mode de transport, d'horaires, de tarifs...) depuis les entrées de Besançon quelles qu'elles soient : gare Viotte, stations tramway, pôles d'échange multimodal.
La prise en compte du « dernier kilomètre » est un élément capital dans le séjour d'un touriste, car ce sont les derniers kilomètres qui sont à l'origine de ruptures et peuvent générer des pertes de temps.

Pour la Ville, les transports collectifs constituent le principal levier d'action. Par rapport à l'automobile, ils optimisent le ratio utilisation de l'espace/nombre de personnes transportées et limitent les émissions polluantes.

Un bus du réseau de la ville ainsi qu'un petit train touristique desservent spécialement la Citadelle lors de la saison touristique. Toutefois, l'accessibilité en automobile reste encore un point problématique auquel il faudra trouver des solutions dans les années à venir. De plus, le parking de la Citadelle montre également des faiblesses en termes de capacité d'accueil, mais aussi d'aménagement pour les PMR. Un travail global doit être entrepris afin de trouver des solutions pérennes.

Les cheminements piétons pour monter à la Citadelle devront également être retravaillés pour accompagner au mieux les visiteurs. Des portions de voirie devront être rénovées et aménagées.

Le cheminement de la Porte noire jusqu'à la Citadelle devra faire l'objet d'une attention particulière. Une mise en scène et une proposition d'interprétation pourraient agrémenter cette montée et en faire une partie intégrante de la découverte du site et de l'histoire de la ville. La restauration de la statue « Hommage aux fusillés » devra également être prévue, notamment dans la perspective d'ouverture du Musée de la Résistance et de la Déportation rénové.

Pour le public particulier que représente le public scolaire, la problématique de l'accès physique à la Citadelle (tous les cars ne peuvent pas monter, les déposes-minutes sont lointaines et peu aménagées) se double d'un problème de coût des transports pour les établissements scolaires situés en dehors de Besançon. Le département du Doubs, dans le cadre de son dispositif de parcours culturel du collégien, prend en charge les transports des classes de 4e pour l'accès au patrimoine Vauban, et des classes de 3e pour l'accès au Musée de la Résistance et de la Déportation présent sur le site. Une réflexion sur l'extension de ce type de dispositif aux autres départements de la Région et aux classes de Lycée pourrait être envisagée, en partenariat avec la SNCF.

ENJEU N° 5 Favoriser un tourisme durable et innovant	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 5.5 Mettre en œuvre d'un plan d'action commerciale

Action n° 5.5.1 : Créer des offres ciblées en direction des individuels et des groupes

Action n° 5.5.2 : Démarcher auprès des agences de voyages

Détail des activités

En cohérence avec le schéma de développement touristique du Grand Besançon (2018-2023), la stratégie globale de l'Office du Tourisme et des Congrès doit être adaptée et déclinée à la problématique que constitue l'ensemble des fortifications de Vauban inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Le plan d'action de l'Office de Tourisme et des Congrès est de commercialiser des offres ciblées en direction des individuels et des groupes. À l'heure actuelle, il propose des visites guidées ainsi que des forfaits week-end. Pour les groupes, l'Office du tourisme crée et édite chaque année la brochure « venir en groupe » avec des propositions de séjours packagés envoyée à 3 000 contacts (professionnels et associations en France et en Suisse). Des visites guidées à destination des groupes sont également proposées.

Un démarchage auprès des agents de voyages, des autocaristes et des comités d'entreprises doit être consolidé et poursuivi pour développer la part des publics-groupes. L'Office du tourisme dispose d'un fichier prospects/clients. Il participe aussi à des workshops ce qui permet un démarchage direct auprès des clients, des agences de voyages et d'autocaristes.

ENJEU N° 6 Optimiser les outils de communication pour asseoir la notoriété du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et améliorer la lisibilité de son offre	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 6.1 Améliorer la notoriété et l'image du site et de la destination « Besançon » au niveau national et international

Action n° 6.1.1 : Poursuivre la mise en valeur du label UNESCO et du patrimoine inscrit dans la définition de la marque d'attractivité du Grand Besançon

Action n° 6.1.2 : Développer et mettre en place des actions de communication par le groupement des sites UNESCO Bourgogne - Franche-Comté

Action n° 6.1.3 : Réfléchir autour d'une « promesse client UNESCO »

Action n° 6.1.4 : Engager la réflexion sur le phénomène « Greeters » et leur apporter de l'information si nécessaire

Action n° 6.1.5 : Accompagner et impliquer les professionnels du tourisme - hôtelier, restaurateurs, commerçant - pour en faire des « ambassadeurs » de la ville et de son patrimoine

Action n° 6.1.6 : Travailler la notoriété internationale en s'appuyant sur nos villes jumelées

Action n° 6.1.7 : Traduire les documents de présentation des fortifications en un maximum de langues en s'appuyant sur l'ENS et le CLA

Action n° 6.1.8 : Être présent sur les réseaux sociaux asiatiques via le CLA

Détail des activités

Le Grand Besançon entreprend une démarche de communication territoriale concertée. Son territoire reconnu pour la qualité de son patrimoine et de son environnement naturel, sa qualité de vie et sa vitalité économique, culturelle et sportive, son accessibilité nationale et internationale, en font un territoire riche de potentialités, en résonnance avec les besoins, attentes et aspirations des touristes français et étrangers. Les fortifications de Vauban inscrites au Patrimoine mondial, gage d'un niveau de qualité, sont un élément de poids à faire valoir dans cette démarche.

Il est important de (re)mobiliser les acteurs du patrimoine et du tourisme sur cette reconnaissance « Patrimoine mondial de l'UNESCO » dont l'attribution atteste un site ayant une valeur exceptionnelle pour l'Humanité et un bien possédant une importance universelle. Cela doit également s'accompagner d'une réflexion des acteurs du tourisme autour « d'une promesse client UNESCO » sur le modèle « promesse Grands Sites de France ». En effet, la problématique posée par les membres du Réseau des Grands Sites de France : « Comment imaginer un avenir qui, à la fois, préserve les qualités, les valeurs et l'esprit des lieux des Grands Sites de France, enrichisse l'expérience globale de leurs visiteurs, procure un atout distinctif dans le positionnement touristique, et soit générateur de richesse économique et d'emplois pour le territoire et ses habitants ? » peut être celle de notre site UNESCO et trouver des réponses. Ainsi, les directions et services de la collectivité dédiés au patrimoine et au tourisme doivent pouvoir se concerter, mais aussi travailler, non seulement avec les acteurs privés du tourisme (hôteliers, guides, réceptifs, tours opérateurs…) présents sur le territoire, mais aussi avec les habitants pour enrichir l'expérience du visiteur et, ce faisant, contribuer à la création induite d'une offre marchande essentielle à l'économie du territoire.

En outre, il est aujourd'hui essentiel que les professionnels du patrimoine de Besançon puissent être une ressource (communiquer de l'information par exemple) pour les Greeters de la ville. La collectivité doit prendre en compte le phénomène « Greeters » et être désireuse de l'accompagner en sensibilisant et en informant les habitants désireux de faire visiter leur ville s'ils le souhaitent, tout en préservant parallèlement une offre de qualité en termes de visites guidées réalisées par des guides conférenciers agréés.

Par ailleurs, Besançon est jumelé avec plusieurs villes dans le monde :

- Bielsko-Biala (Pologne)
- Bistrita (Roumanie)
- Camp d'Aqabat Jaber (Palestine)
- Charlottesville (États-Unis)
- Douroula (Burkina Faso)
- Fribourg-en-Brisgau (Allemagne)
- Hadera (Israël)
- Huddersfield-Kirklees (Grande-Bretagne)
- Kuopio (Finlande)
- Man (Côte d'Ivoire)
- Matsumae (Japon)
- Neuchâtel (Suisse)
- Pavie (Italie)
- Tver (Russie)

Ces villes partenaires pourraient être des relais pour valoriser et faire connaitre ce patrimoine si emblématique de Besançon sur le plan international.

La présence dans la collectivité d'un établissement d'excellence en terme de formation en langues, le CLA, qui accueille chaque année des étudiants de nombreuses nationalités, ainsi que les étudiants Erasmus présents sur le territoire dont s'occupe l'association ENS sont des atouts sur lesquels Besançon pourrait plus s'appuyer pour son rayonnement international et pour favoriser l'accueil des publics étrangers. Ainsi, les documents d'accueil de la Citadelle pourraient être traduits dans de nombreuses langues, ce qui serait une marque d'attention appréciée par les touristes internationaux attirés par l'inscription de notre patrimoine sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Autre exemple, les nombreux étudiants asiatiques pourraient contribuer à faire connaître les fortifications Vauban de Besançon sur les réseaux sociaux de cette région du monde.

ENJEU N° 6 Optimiser les outils de communication pour asseoir la notoriété du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et améliorer la lisibilité de son offre	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 6.2 Élaborer une stratégie marketing et définir des segments prioritaires pour la Citadelle

Action n° 6.2.1 : Reconquérir et fidéliser les individuels « résidents » intra-muros de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole par une communication chartée, cohérente, visible et récurrente

Action n° 6.2.2 : Conquérir les individuels « résidents » extra-muros Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole

Action n° 6.2.3 : Conquérir les individuels « touristes » en Franche-Comté (passage et séjours), dont touristes internationaux

Action n° 6.2.4 : Développer la part des publics groupes

Détail des activités

La Citadelle - Patrimoine mondial développe une stratégie marketing pluriannuelle. Celle-ci devra s'inscrire dans une stratégie marketing globale à l'échelle de la destination (mise en produits, communication, commercialisation…) en attente.
La stratégie mise en place par la Citadelle vise à la fois à accroître la notoriété du site, améliorer son image, élargir qualitativement ses publics, maintenir la fréquentation annuelle aux alentours de 250 000 visiteurs dans un contexte économique et concurrentiel difficile.
Le positionnement général (identité communicante) valorise les dimensions patrimoniales, historiques et vivantes du site. Le positionnement recherché pour les années à venir est un fil rouge plus affirmé autour des valeurs de l'UNESCO dans l'esprit « apprendre du passé aujourd'hui, pour construire l'avenir ». Il conviendra de décliner ce concept à chacun des pôles, en invitant les visiteurs à expérimenter les valeurs de l'UNESCO dans l'offre Citadelle permettant ainsi de créer du lien, de la cohérence. Pour exemples : au Musée de la Résistance et de la Déportation éveil des consciences pour construire la paix demain, au Musée comtois favoriser le dialogue des cultures pour plus de tolérance demain, au Muséum : agir pour préserver de la biodiversité pour améliorer le monde de demain…
La stratégie est bâtie autour de cinq objectifs prioritaires déclinés annuellement en fiches actions. Ces dernières précisent les cibles de publics et les marchés prioritaires, les messages, les actions, leur planification et les budgets afférents.
L'essentiel du budget (enveloppe aux environs de 180 000 € TTC/an) est consacré à des actions en direction des publics individuels lesquels représentent plus de 80 % de la fréquentation de la Citadelle. La communication et la commercialisation en direction des groupes (adultes, scolaires, enfants-loisirs) et des prescripteurs n'en sont pas moins régulières et renforcées.
Les mutualisations et partenariats possibles sont en outre développés avec les collectivités, la Ville de Besançon et le Grand Besançon et leur Office du tourisme, le Département (CDT), la Région (CRT), l'État (Atout France /Cluster Culture et Patrimoine), mais aussi les réseaux professionnels (réseaux des Sites UNESCO Bourgogne - Franche-Comté, SNELAC (Syndicat National des Établissements de Loisirs et Activités Culturelles), Franche-Comté Evasion…), les médias et les structures privées.

La stratégie marketing repose sur **cinq objectifs** :
Objectif 1 > Reconquérir et fidéliser les individuels « résidents » intra-muros de la Communauté Urbaine Grand Besançon Metropole par une communication chartée cohérente, visible et récurrente.
Axes de communication
- valoriser l'aspect patrimonial, le site UNESCO et les nouveautés en lien avec cette thématique ;
- valoriser le Muséum autour de la thématique « agir pour la préservation des espèces en voie de disparition et la biodiversité » ;
- valoriser la programmation événementielle diurne (toute l'année) ;

- valoriser la programmation événementielle nocturne (période estivale) ;
- valoriser le développement des formules d'abonnements annuels (toute l'année).

Moyens mis en œuvre

Des actions de communication complémentaires : éditions, affichages, publicités sur différents types de médias, diffusion de documentation dans des points prescripteurs, web, réseaux sociaux, e-news et e-mailings et relations médias.

Principalement d'avril à septembre. Toute l'année pour les actions via le web et les relations médias.

Répartition budgétaire/objectif : environ 25 %.

Objectif 2 > Conquérir les individuels « résidents » extra-muros de la Communauté Urbaine Grand Besançon Metropole (Franche-Comté, Côte d'Or, Alsace Sud soit une zone de 1 h à 1 h 30 autour de Besançon).

Axes de communication

Affirmation d'un positionnement identitaire fédérateur de l'ensemble de l'offre à travers les valeurs fondatrices de l'UNESCO.

Moyens mis en œuvre

Actions de communication complémentaires (éditions, affichages, publicités, e-marketing, internet et web 2.0, relations presse…)

Période de communication

Printemps et été. Toute l'année pour les actions via le web et les relations médias.

Répartition budgétaire/objectif : environ 30 %.

Objectif 3 > Conquérir les individuels « touristes » en Franche-Comté (passage et séjours).

Axes de communication

Trois axes de communication : l'aspect patrimonial, le site UNESCO/le Muséum, la préservation des espèces & la biodiversité/l'offre événementielle nocturne estivale.

Période de communication

Juillet - Août

Moyens mis en œuvre

- L'affichage et plus particulièrement le 4 x 3 est privilégié ; il offre la puissance et le ciblage au meilleur coût ; renfort par la publicité presse et radio, les éditions et leur diffusion…
- Diffusion de dépliants d'appel en Franche-Comté : dans les OTSI, dans les structures d'hébergement, dans les sites touristiques et de loisirs, dans les musées…

Répartition budgétaire/objectif : environ 25 %.

Objectif 4 > Développer la part des publics groupes

La marge de progression sur ce segment est potentiellement importante, mais les contraintes fortes du site notamment en terme d'accessibilité, d'insuffisance d'infrastructures d'accueil (salles de pique-nique, salles pédagogiques) et dimensionnement des équipes pénalisent fortement le développement de ce segment de public.

… Groupes adultes

Moyens mis en œuvre

- Réalisation d'outils de communication spécifiques trilingues, organisation et accueil d'éductours, envoi trimestriel d'une newsletter dédiée aux professionnels du tourisme, participation à des salons professionnels et opérations ciblées en partenariat, notamment, avec l'Office du tourisme de Besançon, le CRT de Franche-Comté et le CDT du Doubs.

… Groupes scolaires

Moyens mis en œuvre

- Des actions en direction des enseignants en vue d'accueillir davantage de groupes scolaires sont développées notamment dans le cadre de partenariats avec le rectorat et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale.
- Réalisation d'outils de communication spécifiques, mailings, e-mailings, envoi trimestriel de newsletters spécifiques par niveau, organisation et accueil de journées de découverte et d'échange pour les enseignants, entrée spécifique et onglets dédiés sur le site internet (dont une rubrique gérée par les enseignants attachés).

Répartition budgétaire/objectif : environ 5 %.

Objectif 5 > Améliorer la notoriété et l'image du site et de la destination Besançon au niveau national et international

Orientation tactique

Favoriser les relations presse et l'outil web qui allient puissance et investissement financier modeste au regard des retours attendus comparativement aux autres médias.

Objectif

Améliorer la notoriété de la Citadelle et de la destination Besançon en s'appuyant sur d'une part le volet patrimonial et l'inscription UNESCO d'autre part l'actualité et les nouveautés tant en matière d'offre permanente que de programmation événementielle dès lors qu'elles sont susceptibles de créer du rayonnement.

Moyens mis en œuvre

- Relations presse avec accompagnement par une agence spécialisée pour travailler les médias nationaux si le besoin s'en fait sentir.
- Partenariat étroit avec le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne - Franche-Comté dans le cadre du schéma de développement régional et implication au sein du collectif Patrimoine avec mise en œuvre d'un plan d'action annuel déployé au niveau national et à l'international (marchés allemand, belge, suisse, néerlandais…)
- Web et réseaux sociaux :
- Amplification de la présence sur les réseaux sociaux (Facebook, YouTube…) avec un accompagnement extérieur permettant de suivre les évolutions et les tendances dans les formes et les pratiques.
- Un nouveau site web est à imaginer à horizon 2020 /2021 pour tenir compte des nouvelles pratiques des internautes en matière de loisirs et de la technologie qui a évolué.

Répartition budgétaire/objectif : environ 15 %.

ENJEU N° 7 **Optimiser les outils de communication pour asseoir la notoriété du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et améliorer la lisibilité de son offre**	**Besançon** **Plan de gestion** **201369-2024**	**OBJECTIF N° 7.1** **Mettre en place une stratégie et des outils de pilotage pour la gestion partagée du bien**

Action n° 7.1.1 : Réactivation d'un comité de pilotage, d'un comité technique.

Action n° 7.1.2 : Création d'un outil de suivi et d'évaluation commun à toutes les Directions (Grand Besançon et Ville) en lien avec le plan de gestion

Action n° 7.1.3 : Réalisation et transmission d'un bilan annuel des actions réalisées au Réseau Vauban

Détail des activités

Une gouvernance étroite entre les services de l'État et le gestionnaire de bien est fondamentale pour une gestion efficace de ce dernier. Au niveau local, le comité de pilotage et le comité technique sont des organes de gouvernance qui devront être maintenus et confortés. Ils assurent le suivi du plan de gestion. Comme cela a été développé dans la partie précédente (Partie 2), ces deux comités réuniront des personnes et compétences nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du plan de gestion.
Le suivi et l'évaluation sont aussi indispensables à une bonne organisation pour tirer les informations pertinentes des activités passées et en cours afin d'en faire la base d'une révision des orientations établies dans le plan de gestion et pour une planification future. En l'absence d'une planification, d'un suivi et d'une évaluation efficaces, il est difficile de déterminer si les activités suivent la bonne direction et si des progrès et des succès ont été réalisés, pas plus que de savoir comment les efforts à venir pourraient être améliorés.

Il conviendra, au cours des cinq ans à venir, d'élaborer un cadre de suivi et d'évaluation pérenne. La réflexion a déjà commencé par la mise en place d'un groupe de travail réunissant les principaux acteurs de la gestion du site au sein de la collectivité (Direction Urbanisme, Direction Architecture et Bâtiment, Direction Patrimoine Historique, Direction Citadelle, Office du Tourisme…). La Direction performance est et sera un service ressource qui adaptera les outils de suivi et de gestion de projet aux besoins spécifiques du site UNESCO.
Une fois le plan de gestion adopté, la Ville de Besançon assurera une évaluation et un suivi réguliers de la mise en œuvre du plan de gestion par :
- Des réunions régulières du comité de suivi ;
- le suivi et l'évaluation des actions (avec indicateurs) tous les ans par le biais d'outils à construire ;
- des rapports périodiques qui devront être transmis au Réseau des sites majeurs de Vauban, coordinateur des 12 biens « Fortifications de Vauban » ;
- la révision du plan de gestion au terme des 5 ans (2024).

ENJEU N° 8 Réaffirmer l'implication et l'engagement de Besançon au sein du Réseau des sites majeurs Vauban et son appartenance au bien en série	Besançon Plan de gestion 2019-2024	OBJECTIF N° 8.1, 8.2 et 8.3 S'inscrire dans une démarche commune élargie Assurer le suivi de gestion du bien Participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs Vauban

Action n° 8.1.1 : Participer aux temps communs organisés par le réseau (Rencontres annuelles, groupes et commissions de travail, formations, etc.)

Action n° 8.1.2 : Garantir la transmission des informations demandées par la Mission Réseau Vauban (bilans, statistiques de fréquentation, presse, etc.)

Action n° 8.1.3 : Inclure l'extension du réseau dans les réflexions et démarches

Action n° 8.2.1 : Maintenir sur la durée un élu-référent et un technicien-référent UNESCO

Action n° 8.2.2 : Réunir les instances de suivi une fois par an et transmettre à la Mission Réseau Vauban un bilan annuel du suivi des actions

Action n° 8.2.3 : Mettre en route la révision de la zone tampon du site en s'appuyant sur le référentiel et avec les services de l'État

Action n° 8.3.1 : Décliner localement les actions et outils de médiation réalisés par le réseau (expositions, animations insolites, etc.)

Action n° 8.3.2 : Utiliser les outils de communication réalisés par le réseau, notamment dans le cadre des opérations communes au réseau (affiches, logos, etc.)

Action n° 8.3.3 : Valoriser le réseau, notamment par le bon usage des logos de l'UNESCO et du réseau

Action n° 8.3.4 : Réfléchir avec l'ensemble du réseau à une stratégie touristique locale et globale en accord avec les valeurs de l'UNESCO

Action n° 8.3.5 : Contribuer à l'échange avec d'autres sites fortifiés français, européens et internationaux

La Ville de Besançon réaffirmera dans ses objectifs et ses actions pluriannuelles son appartenance à un bien sériel que constituent « Les fortifications de Vauban ». Elle est une composante du bien inscrit et contribue à la valeur de l'ensemble. Ainsi, Besançon mettra en œuvre un ensemble d'actions communes, cité ci-dessus, avec les 11 autres sites, sous la houlette du Réseau des sites majeurs Vauban.

Liste des abréviations

ABF : Architecte des bâtiments de France

ACMH : Architecte en chef des monuments historiques

ADDSEA : Association départementale du Doubs de sauvegarde de l'enfant à l'adulte

APB : Arrêté préfectoral de protection du biotope

AudaB : Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon

CAGB : Communauté d'agglomération du Grand Besançon

CDT : Comité départemental du tourisme

CIAP : Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

CPER : Contrat de plan Etat-Région

CRMH : Conservateur régional des monuments et des sites

CRPS : Commission régionale du patrimoine et des sites

CRT : Comité régional du tourisme

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DPH : Direction Patrimoine Historique de la ville de Besançon

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DREAL : Direction régionale de l'aménagement et du logement

FRAC : Fonds régional d'art contemporain

FRAC : Fonds régional d'art contemporain

GBM : Grand Besançon Métropole

OTC : Office du tourisme et des congrès

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PLU : Plan local d'urbanisme

PPM : Périmètre de protection modifié

PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation

PSMV: Plan de sauvegarde et de mise en valeur

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SMAP : Service municipal d'archéologie préventive

UDAP : Unités départementales de l'architecture et du patrimoine

VNF : Voies navigables de France

VUE : Valeur Universelle Exceptionnelle

ZNIEFF : Zone nationale d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Annexes

- Annexe 1 – Bilan du plan de gestion, de conservation et de développement durable 2013-2018
- Annexe 2 – Délibération du Conseil Municipal de Besançon
- Annexe 3 – Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban
- Annexe 4 –
  - Extrait du CPER 2015-2020 concernant les fortifications de Besançon
  - Diagnostic des restaurations sur le site de la Citadelle et des fortifications Unesco (Atelier CAIRN) dans le cadre du CPER 2015-2020
- Annexe 5 –
  - Actes du séminaire du 25 janvier 2017 « Territoire d'exception et transition énergétique » de l'Association des biens français Patrimoine Mondial
  - Éléments graphiques de la mission spatialisation VUE fortifications de Vauban concernant le site de Besançon réalisés par Aline Lecœur (2012)
- Annexe 6 – Schéma de développement touristique du Grand Besançon – 2023
- Annexe 7 – Questionnaire envoyé aux agents et élus Ville de Besançon et Grand Besançon en mai 2019
- Annexe 8 – Référentiel « Fortifications de Vauban »
- Annexe 9 – Composition du Conseil scientifique et technique
- Annexe 10 – Zone tampon proposée lors de l'inscription du bien de Besançon sur la Liste du patrimoine mondial

Annexe1

Bilan du plan de gestion, de conservation et de développement durable 2013-2018

L'annexe 1 présente le bilan des objectifs et des actions qui avaient été définis dans le plan de gestion 2013-2019. En premier lieu, un tableau récapitulatif présente le plan d'action tel que défini en 2013 et leurs résultats. En second lieu, des bilans plus développés présentent l'activité de la ville de Besançon au cours de la période.

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	CALENDRIER DE RÉALISATION	MAITRE D'OUVRAGE	FINANCEMENT	BILAN 2013-2018
Objectif n° 1 : Veiller à la qualité de l'évolution de l'espace urbain et paysager à l'intérieur du patrimoine Vauban				
Action n° 1.1 : Poursuite de la réflexion sur la zone tampon et des protections juridiques				
Réflexion autour de l'extension de la zone tampon	2014 - 2018	Direction de l'Urbanisme, DPH - Ville de Besançon		En cours depuis 2018. Rencontre programmée avec élus référents et groupe de travail spécifique. Problématique à regarder à l'échelle intercommunale.
Entreprendre une révision et une fusion des deux secteurs sauvegardés de Besançon	2014 - 2018	Direction de l'Urbanisme - Ville de Besançon		Mise en révision du PSMV de Battant prescrite par le Préfet suite à délibération du CM en mai 2015.Fusion des 2 périmètres de secteur sauvegardé effective par arrêté préf. depuis 2016. Suite à loi LCAP, transformation en SPR, et maîtrise d'ouvrage de la révision confiée à la Ville.Transfert de compétence planification urbaine à l'Agglo depuis 2017, qui reprend les procédures en cours. Appel d'offres pour recrutement chargé d'étude révision PSMV engagé en 2018.
Poursuivre le travail de mise à jour de protection au titre des monuments historiques	2013 - 2014	Direction de l'Urbanisme – Ville de Besançon		Réalisé, travail quotidien de la DPH + DAB
Action n° 1.2 : Informer et sensibiliser à la gestion des risques				
Sensibiliser aux risques naturels et urbains de la zone tampon	Mission permanente 2013 - 2018	Direction de l'Urbanisme - Ville de Besançon		Poursuite travail permanent d'information du public et des porteurs de projet au travers de l'instruction des autorisations d'urbanisme
Risque sismique (zone de sismicité 3)	Mission permanente 2013 - 2018	Direction de l'Urbanisme - Ville de Besançon		
Risque lié à la nature karstique du territoire	Mission permanente 2013 - 2018	Direction de l'Urbanisme - Ville de Besançon		
Zones potentielles de chutes de pierres et de blocs	Mission permanente 2013 - 2018	Direction de l'Urbanisme - Ville de Besançon		
Risque inondation (PPRI du Doubs)	Mission permanente 2013 - 2018	Direction de l'Urbanisme - Ville de Besançon		Révision du PPRI conduite par l'État, pour modifier l'état des risques et du règlement suite à la réalisation du nouveau pont Battant et des dispositifs anticrue autour du centre ancien de Besançon. Révision approuvée par arrêté préf. en mars 2017.
Action n° 1.3 : Veiller à la compatibilité des projets de construction ou d'aménagements publics avec la qualité du patrimoine inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO				
La caserne Vauban, opportunité d'une recomposition urbaine d'un site de 7 hectares	2014 - 2022	Direction de l'Urbanisme - Ville de Besançon		Aménageur désigné en 2014 Constructions en cours : Phase 1 : 5 lots principaux dont 2 livrés à partir de mi-2019 Phase 2 : démarrage pré-opérationnel fin 2018 Phase 3 : à venir
Création d'un Pôle d'échanges multimodal sur le site de la gare Viotte	2012 - 2014	Direction de l'Urbanisme - Ville de Besançon		Réalisé

Le site de l'hôpital Saint-Jacques Reconversion en vue de créer une Cité des Savoirs et de l'innovation	2015 - 2025	Direction de l'Urbanisme - Ville de Besançon		Programmation mixte Equipements public / privé / logts / espaces publics. Concours en vue de retenir un groupement d'opérateurs (incluant un architecte du patrimoine). 4 équipes en lice, pour un choix à intervenir début 2019. Partie publique en cours de montage pour réalisation d'une bibliothèque-médiathèque.

Les travaux du tramway au centre-ville de Besançon	Début 2014	Direction de l'Urbanisme - Ville de Besançon		Réalisés
La poursuite de la reconversion de la friche industrielle des Prés-de-Vaux	2015 - 2025	Direction de l'Urbanisme - Ville de Besançon		Démolition ancienne usine Rhodia engagée fin 2017 Aménagement cœur de parc : étude en cours, aménagement courant 2019
Réaménagement de l'esplanade du parc des glacis	2012 - 2013	Direction de l'Urbanisme - Ville de Besançon		Réalisé
Quartier de la gare à la Viotte : reconversion d'une friche ferroviaire dans le centre élargi avec une mixité de fonctions	2015 - 2025	Direction de l'Urbanisme - Ville de Besançon		Concession d'aménagement signée avec Territoire 25 en 2015. Démolition de la halle SERNAM réalisée pour laisser place au futur pôle tertiaire (État & Région). PC délivré, travaux en cours (livraison prévue fin 2019)
Le devenir du fort Griffon	2013 - 2014	Conseil général du Doubs		Non renseigné
Action n° 1.4 : Mettre en œuvre un projet global de paysage pour valoriser le patrimoine Vauban dans son espace urbain et paysager				
Mise en valeur paysagère de la Citadelle (reconfiguration des espaces)	Par tranches sur la période 2013/2018	Direction des Espaces Verts - Ville de Besançon en partenariat avec Citadelle	Étude de faisabilité à prévoir sur le 2e trimestre 2018 pour valorisation espaces parc St Étienne (montée piétonne, accès hangar aux manœuvres, réfection des espaces de représentation…) : 10 000 à 15 000 €	La période du plan de gestion qui se termine n'a pas permis d'aboutir les opérations identifiées au niveau de la Citadelle. Le courant de l'année 2018 doit permettre de définir un programme global et cohérent sur des espaces du parc St Étienne dégradés ou peu cohérents avec l'image du lieu. Il s'agit de définir à la fois les besoins liés au fonctionnement de l'établissement et le niveau de qualité, de composition attendu. Ce programme, réalisé en relation avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques servira de cahier des charges pour définir une maîtrise d'œuvre chargée de la reconfiguration de ces espaces.
Mise en valeur paysagère des abords de fortification	2013 à 2015	Direction des Espaces Verts - Ville de Besançon	Mise en valeur des abords du front de Secours, du rempart de Tarragnoz, du fort de Beauregard et du fort de Bregille **23 000 € TTC**	L'effort a porté particulièrement sur des espaces plantés situés aux abords des monuments : glacis devant le front St Étienne, parc St Étienne, esplanades des forts de Bregille et de Beauregard. De nombreux grands arbres présentaient un état sanitaire et un aspect dévalorisants. Ils ont fait l'objet de soins ou d'abattage.

Valorisation de l'enceinte urbaine de la Boucle et de Battant (valorisation de la promenade haute et de la promenade basse)	Par tranches sur la période 2013/2019	Direction des Espaces Verts - Ville de Besançon	Enceinte urbaine de Battant, Promenade de la tour Carrée : mise en valeur des abords de la tour Montmart Enceinte urbaine de Battant, Promenade des Glacis, Mise en valeur de la perspective sur la Citadelle et amélioration de la promenade 2014 / 2015 / 2016 **250 000 € TTC**	La promenade haute de l'enceinte urbaine de Battant a bénéficié de différentes opérations de mise en valeur.La promenade de la tour Montmart a fait l'objet de travaux de réfection des cheminements en 2014. Dans le cadre de cet aménagement, les abords de la tour Montmart ont bénéficié d'un travail particulier de valorisation.La tour était bien lisible, mais la configuration de ses abords ne permettait pas la mise en scène de certaines de ses particularités.En effet : ? « La tour Montmart est le vestige d'une des deux toursportes qui composaient la porte située dans le prolongement de la rue Battant »*. Elle a donc eu différentes destinations. ? « C'est une construction légèrement trapézoïdale »*. La tour Carrée présente ainsi une forme plus complexe qu'il n'y parait. ? selon les recherches récentes, il apparait que les étages inférieurs ont été remblayés pour que la tour soit intégrée au bastion de Battant ; la base réelle de la tour est plus basse que la base actuellement visible. La tour Montmart est maintenant inscrite au sein d'un parvis en pierre de forme carrée qui souligne l'ouvrage et met l'accent sur sa forme géométrique particulière. Le parvis est traité en dallage de pierre calcaire. L'aménagement fonctionnel des lieux a donc été remplacé par un aménagement axé sur la mise en scène de l'ouvrage. La promenade des Glacis est l'une des promenades emblématiques de Besançon. Elle prend place sur les glacis militaires de l'enceinte urbaine de Battant, au niveau de l'actuelle gare Viotte. L'allée perspective sur la Citadelle et le centre ancien se situe sur la partie est de la promenade. Classée au titre des monuments historiques, elle se déploie depuis l'Avenue du 8 Mai jusqu'aux modelés liés à la fortification et surplombant l'avenue E. Faure. Cette perspective, postérieure à la création de la promenade, a permis de mettre en scène la vue sur la Citadelle, le centre ancien et certains autres éléments emblématiques du patrimoine Vauban. La promenade des Glacis et ses abords avaient fait l'objet de nombreux travaux entre 2012 et 2014 : création d'un nouveau lieu de mémoire au sein de la promenade, tramway, requalification des franges de la promenade, mise en place d'un pôle multimodal au niveau de la gare Viotte, travaux liés au renouvellement d'une conduite d'eau, à la requalification des cheminements de la promenade de la tour Carrée. Ces aménagements qualitatifs ont participé à transformer le visage du secteur. Dans ce contexte, il s'agissait de réaliser la réfection de la grande allée perspective de la vue classée, qui constitue l'une des lieux de perception majeurs de la Citadelle et qui était dégradée. Les espaces minéraux qui structuraient la composition de l'allée présentaient des revêtements hétérogènes (enrobé dégradé, bicouche, gradines béton) dont certains avaient été mis en place de façon provisoire. Par ailleurs, le tracé des parterres appelait un certain nombre de recalages, la géométrie de certains contours ayant perdu en lisibilité. L'ensemble de la perspective a été repris et ce lieu de découverte d'éléments emblématiques du patrimoine Vauban et du centre ancien, présente un niveau de qualité cohérent avec le reste de la promenade.

Mise en vue des éléments remarquables d'architecture (abattage sélectif d'arbres, défrichement, recépage, taille d'arbres) : front de Secours, rempart de Tarragnoz, courtine entre tour bastionnée du Marais et la tour bastionnée des cordeliers, courtine de la tour bastionnée de Rivotte), porte Taillée de Rivotte	2013 / 2014 / 2015	Direction des Espaces Verts - Ville de Besançon	Mise en vue de la tour Notre Dame, du rempart de Tarragnoz, du front de secours de la Citadelle, d'éléments du fort de Chaudanne, du rempart de l'enceinte urbaine de Battant, d'éléments du fort de Beauregard. **10 000 € TTC**	Plusieurs lieux ont fait l'objet d'interventions ponctuelles sur la végétation pour retrouver ou améliorer la lisibilité d'éléments particuliers de fortifications. Il s'agit de la tour Notre-Dame sur le secteur de Tarragnoz de l'enceinte urbaine de la Boucle, du front de Secours, d'éléments du fort de Chaudanne, du rempart de l'enceinte urbaine de Battant ou d'éléments du fort de Beauregard. La coupe d'une végétation spontanée arbustive ou arborée située à proximité immédiate ou sur des espaces attenants a permis de réintégrer ces éléments dans la perception globale de la fortification.
Ouvrir et entretenir des cônes de vue (depuis la colline de Chaudanne, l'éperon de Beauregard, l'esplanade du fort de Brégille)	2013 / 2014 / 2015 / 2017	Direction des Espaces Verts - Ville de Besançon	Ouverture, amélioration et maintien des points de vue depuis Bregille, Chaudanne, Beauregard et la Citadelle. **30 000 € TTC + Interventions en régie**	La période 2013 / 2018 a particulièrement été dédiée au confortement et à l'amélioration des points de vue existants depuis les collines vers la Citadelle et le centre ancien , ainsi que les covisibilité entre Citadelle et centre ancien. Ce travail a permis d'enrichir la palette des éléments de fortification perçus depuis les points de vue, d'améliorer la perception de la partie Nord-Ouest de la Citadelle depuis différents lieux du centre ancien. Ainsi, depuis Chaudanne et Bregille, les cônes de vues ont été élargis pour assurer une meilleure continuité de la perception. Ce travail a également permis de travailler les lisières des ouvertures réalisées dans les boisements pour leur donner un aspect le plus naturel et harmonieux possible.
Maintien de mises en vue des éléments naturels qui constituent le contexte de la fortification et participent à sa dimension paysagère	2013 / 2017	Direction des Espaces Verts - Ville de Besançon	Mise en vue de cavités liées à l'anticlinal (Tarragnoz) et de l'arrête rocheuse de la Porte Taillée **10 000 € TTC**	Le travail sur la mise en vue des éléments naturels qui constituent le contexte de la fortification s'est concentré sur l'anticlinal portant la Citadelle. Un travail de dégagement de cavités rocheuses situées de part et d'autre du rempart a pu être enclenché en 2013 sur les terrains de la collectivité. Il devra se poursuivre sur des terrains privés, en accord avec les propriétaires, pour assurer la continuité de la lisibilité de ces éléments d'un côté et de l'autre du rempart. Par ailleurs l'arrête rocheuse reliant la Citadelle à la Porte Taillée a fait l'objet d'une nouvelle mise en vue. Les opérations initiales réalisées dans le cadre du plan de gestion 2008 / 2012 ont été renouvelées en 2017.

Mener des interventions paysagères en tenant compte des projets en cours au sein de la ville (tramway, pôle multimodal, etc.)	Intervention récurrente	Direction des Espaces Verts - Ville de Besançon	Interventions prévues dans le cadre du projet "Cœur de Parc aux Prés de Vaux" pour mise en vue de la Citadelle	Le projet actuel de reconversion de la friche industrielle de l'ancienne usine Rhodiaceta, située dans le quartier des Prés de Vaux, en parc post-industriel va conduire à un travail sur la ripisylve pour mettre en scène plusieurs séquences de vue sur la Citadelle. La perception de la Citadelle sous cet angle de vue est peu exploitée et enrichira les points de vue sur le monument.

Objectif n° 2 : Préserver et restituer l'œuvre architecturale de l'ingénieur Vauban				
Action n° 2.1 : Préserver, diagnostiquer et élaborer un programme de travaux pluriannuels pour les fortifications de Vauban				
Poursuite des opérations de suppression de la végétation à visée conservatoire (enceinte urbaine de Battant et de la Boucle, zone tampon)	Intervention récurrente Périodicité prévisionnelle 4-5 ans A prévoir en 2015	Direction des Espaces Verts - Ville de Besançon	Interventions à visée conservatoire sur l'enceinte urbaine de Battant, l'enceinte urbaine de la Boucle, les forts de Bregille et de Chaudanne 2013 / 2015 / 2017 **50 000 € TTC**	Une végétation spontanée se développe sur les éléments architecturaux et leurs abords immédiats. La végétation ligneuse peut porter préjudice à la bonne conservation des ouvrages, à court ou long terme : sur les remparts, elle repousse les pierres de tête, et, s'installant à l'intérieur des joints, elle finit par écarter les pierres et peut alors déstabiliser l'ouvrage. La végétation ligneuse est supprimée de façon récurrente. L'intervention se fait le plus précocement possible, dès le stade de jeunes semis ou rejets après recépage. Une partie est supprimée lors de l'entretien courant des espaces. Les façades et les abords les moins accessibles, quant à eux, font l'objet d'interventions ponctuelles de suppression de la végétation à visée conservatoire, réalisées par des prestataires. L'intervention consiste à couper à ras la végétation ligneuse • au niveau des murs, • au niveau des couronnements, • sur une bande d'environ 2m aux abords hauts des ouvrages. L'opération est renouvelée autant de fois que nécessaire, cependant, pour éviter les rejets qui partent de souches présentes de longue date, de nouvelles prestations sont mises en place pour éliminer la souche tout en préservant l'ouvrage. Entre 2013 et 2018, des interventions ont eu lieu tous les deux ans sur l'enceinte urbaine de Battant, l'enceinte urbaine de la Boucle et au niveau des forts de Bregille et Chaudanne.
Élaboration du second Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020	2014	Direction de l'Architecture et du Bâtiment - Ville de Besançon	environ 6 millions d'euros	

Diagnostic sur l'ensemble des fortifications UNESCO (CPER)	2015	Direction de l'Architecture et du Bâtiment - Ville de Besançon		Sur la Citadelle, la ceinture urbaine et le quartier d'ArènesBattant. En conséquence, 93 ouvrages ont été relevés, analysés et classés selon leur pathologie. À la suite du diagnostic, un programme a pu être proposé au Conseil Municipal en date du 6 avril 2017. Ce programme est composé de 14 opérations qui sont réparties comme suit : - 7 opérations sur le site de la Citadelle, - 5 opérations sur la ceinture urbaine, Rive Gauche,- 2 opérations sur le quartier d'Arènes-Battant.
Mission de diagnostic sur le site des remparts de la Gare d'eau (CPER)	Juin 2014	Direction de l'Architecture et du Bâtiment - Ville de Besançon	40 000 €	
Élaboration d'un programme de travaux pluriannuel pour le site de la Citadelle (CPER) - Demi-bastion 62 ou Tour du Roi - Demi-bastion 63 ou Tour de la Reine - Demi-bastion 80	2014-2016	Direction de l'Architecture et du Bâtiment - Ville de Besançon	1 188 716 € + 422 248 € + 260 349 € soit au total **1 871 313 €** TDC (toutes dépenses confondues)	
Programme de travaux pluriannuel pour les remparts de la gare d'eau	2013-2018	Direction de l'Architecture et du Bâtiment - Ville de Besançon	965 000 € TDC	
Travaux réalisés dans le cadre de travaux d'investissement hors CPER:-restauration de la tour de la pelote (20162017)- restauration du demi-bastion de la tour de la Pelote (2017)- ouvrages divers classés à l'UNESCO (porte de Charmont; Citadelle : demi-lune 59, Front Royal, mur des déportés, porche de l'arsenal; montée de la Citadelle par Taragnoz; porte Rivotte; courtine entre la tour bastionnée du Marais et le bastion de l'Archevêque; bastion d'Arènes; tour des Cordeliers.	2013-2018	Direction de l'Architecture et du Bâtiment - Ville de Besançon	1 200 000 € 820 000 € + 300 000 € soit **2 320 000** € (TDC)	La Ville de Besançon investit également pour entretenir des ouvrages non intégrés dans les CPER. Ces restaurations font l'objet de petits programmes d'investissement annuels ou répondant à des impératifs.
Réparation des murs sur berges situés Quai Vauban	2018	Direction de l'Architecture et du Bâtiment - Ville de Besançon	300 000 €	En cours
Action n° 2.2 : Restituer l'œuvre de Vauban et en approfondir sa connaissance scientifique…				
Réaliser des opérations d'archéologie préventive dans le cadre des travaux d'aménagements urbains en lien avec le patrimoine Vauban	Mission permanente	DPH	Coûts des diagnostics archéologiques à la charge du service; coûts des fouilles à la charge des aménageurs ; coûts non évaluables	Chamars : fouille préventive (2013) 6 avenue du maréchal Foch, parc des Glacis : fouille préventive (2014) La caserne Vauban : diagnostic et fouille préventive (2015-2016) Tour de la Pelote : étude du bâti (2016) Quai de Strasbourg : fouille préventive (2017)
Mener une restitution précise de la localisation du système défensif Vauban en élévation et enfoui	Janvier 2014 - Janvier 2016	DPH	Mission à temps plein d'un agent du service; estimation 6700€ par an (coût salarial au prorata du temps mission)	DPH + encadrement de la thèse d'Amélie Berger sur les fortifications

Mener une étude des grandes orientations cadastrales par l'analyse des parcellaires fossiles et des grands axes de communication	Septembre 2013 - 2018	DPH	Mission à temps plein d'un agent du service	Ce projet entre dans l'Atlas historique de la Ville
Étude du bâti médiéval urbain	Août 2013 - Août 2015	DPH	20 000€ sur 3 ans subventionnés par le SRA DRAC Franche-Comté	Fouilles programmées sur l'ancien hôpital du Saint-Esprit en connexion avec les fortifications antiques, médiévales et modernes de la Boucle
Projet d'un Atlas historique de Besançon Besançon : images et mémoires	2016 à 2020	DPH	2017: 20 000 € 2018 : 25 000 €	L'objectif est de publier une synthèse et de retracer la formation de l'espace de la ville des origines au XIXe siècle.
Encadrement d'un sujet de Master (Université de Franche-Comté) d'Amélie Berger "Les fortifications médiévales du quartier Outre-pont de Besançon. Synthèse documentaire et étude d'archéologie du bâti"	2013-2015	DPH	/	La DPH a soutenu ce travail en termes d'encadrement scientifique, de conseils et en appui logistique. Cette étude a fait émerger de nombreuses hypothèses de recherches sur la genèse de l'enceinte urbaine, mais aussi sur toutes les fortifications et les modifications dues à l'ingénieur Vauban.
Encadrement et soutien d'une thèse « Les fortifications médiévales et modernes de Besançon : étude historique et archéologique » d'Amélie Berger	début 2018	DPH	Accueil de l'étudiante dans nos locaux et mise à disposition de tous les équipements	La problématique de recherche est de montrer l'évolution du système fortifié médiéval et moderne bisontin, en s'adaptant à une topographie unique, entre réutilisation d'ouvrages anciens, adaptation et création, grâce à la relecture des sources historiques et à l'apport de l'archéologie du bâti.
Mener une étude des points de contrôle du paysage et de l'intervisibilité entre sites sur le territoire de la commune de Besançon	Janvier 2014 - Janvier 2016	DPH	Mission à temps plein d'un agent du service; estimation 6700€ par an (coût salarial au prorata du temps mission)	

Action n° 2.3 : Mettre en scène les fortifications				
Projet de mise en scène des fortifications : faisabilité d'implantation de canons au front Royal	2013	Citadelle		Reporté à au moins 2021

Chantiers de jeunes	2016 à 2020	Citadelle – Service action culturelle puis Valorisation du Monument Vauban	30 000 €/an. Région : 5000 euros, DRAC 6000 €, mécénat Moyse : 5000 € (en 2017-2018)	Encore deux campagnes prévues, en 2019 et 2020.
Objectif n° 3 : Développer les dispositifs d'interprétation et diversifier les modes de découverte de la fortification				
Action n° 3.1 : Développer des projets scénographiques innovants				
Création d'un spectacle multimédia dans la chapelle Saint-Étienne de la Citadelle sur les thématiques suivantes : construction de la citadelle, conquête de la Franche-Comté	Printemps 2014	Citadelle - Mission Vauban	Conseil régional 430 000 euros. CAGB 180.000 euros, Conseil général 180.000 euros, Au titre du mécénat, l'EPCI a réuni 170.000 euros pour le projet : Groupe Bonnefoy : 80 000 € Egis Rail : 50 000 € SMCI 10 000 € Moyse Developpement : 30 000 € Coût global des travaux : 359 000 €	
Étude de faisabilité pour la création d'un centre d'interprétation sur la thématique "fortifications de Vauban" au front Saint-Étienne de la Citadelle	Non réalisé	Citadelle – Mission Vauban (à reprendre par Service Valorisation du monument)	/	Pertinence à revoir vis-à-vis du CIAP existant et de la nécessaire rénovation de l'espace Vauban
Action n° 3.2 : Créer des parcours d'interprétation de la fortification Vauban				
Renouvellement de la signalétique d'interprétation de la Citadelle de Besançon	2014-2018	Citadelle – Service action culturelle puis Valorisation du Monument Vauban Mondial - Mission Tourisme	51463, 72 euros, pris en charge à 80% par la Région. Le reste à charge pour la Ville de Besançon est donc de 10 292, 74 € (+ 1375 € frais droits reproduction + un panneau supplémentaire à venir)	Il reste 4 panneaux à réaliser
Réflexion et mise en œuvre de parcours d'interprétation	Non réalisé	Citadelle – Service Valorisation du Monument Vauban	Pas d'estimation globale à ce jour. Reconstitution de chambrée/salle pédagogique : 55 000 €	À mener
L'enrichissement des thématiques / le développement des visites guidées du site inscrit	2013-2018	Citadelle – Service action culturelle puis Valorisation du Monument Vauban	1,5 ETP cat B soit environ 46 000 €/an	D'autres actions pourraient être mises en place par la suite

Réflexion sur le renouvellement de l'audioguide de la citadelle et définition d'une nouvelle application technologique	2015-2018	Citadelle – Service action culturelle puis Valorisation du Monument Vauban	125 000 euros 1ere phase (52 000 région, 43 000 Feder)	En cours d'achèvement, reste la fonction partage à activer
Action n° 3.3 : Enrichir l'offre de médiation culturelle				
Création d'un CIAP	Été 2013	Service Ville d'art et d'histoire - Ville de Besançon	350000 € TTC	Réalisation d'un centre de préfiguration d'un Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP)
Réflexion sur l'accessibilité et les dispositifs d'interprétation à l'égard des publics en situation de handicap et empêchés	2015-2018	Citadelle – Service action culturelle puis Valorisation du Monument Vauban	Sous-titrage film « Au cœur d'une citadelle » : 2220 €. Maquette tactile : 12000 € (Mécénat Caisse d'Épargne)	Des actions ont été mises en œuvre, mais cette réflexion est à poursuivre (parcours numériques pour tous types de handicap, etc…)
Le développement et la diversification de l'offre pédagogique (parcours sportifs et culturels)	2013-2018	Citadelle – Service action culturelle puis Valorisation du Monument Vauban	1,5 ETP cat B soit environ 46 000 €/an	D'autres actions pourraient être mises en place par la suite.
Création de brochures "jeunes publics" : "raconte- moi comment on construisait une place forte à l'époque de Vauban", livret-jeu	2014-2016	Citadelle – Service action culturelle	7 150 €	
Poursuite des animations pédagogiques sur les thématiques : Vauban et la citadelle, la ceinture des fortifications, le fort Griffon, le plan-relief	Mission permanente	Service Ville d'art et d'histoire, Direction Patrimoine Historique - Citadelle – Service action culturelle puis Valorisation du Monument Vauban	Equivalent 100% d'un agent de médiation culturelle (assistant de conservation du patrimoine, catégorie B, de septembre à juin pour les visites, en juillet pour la conception des documents d'accompagnement)	Proposées à titre gracieux aux établissements scolaires de Besançon puis de la CAGB en fonction des disponibilités
Action n° 3.4 : Appropriation par la population locale				
Organisation annuelle des Journées Européennes du Patrimoine	Chaque année, en septembre	Service Ville d'art et d'histoire - Office de Tourisme et des Congrès - Citadelle – Service action culturelle puis Valorisation du Monument Vauban	Budget variable selon les années, max 3000 euros	
Organisation d'animations socio-culturelles pour la population locale : « la citadelle prend ses quartiers »	2013-2017. Opération supprimée pour 2018	Citadelle – Service action culturelle – DVQ service coordination jeunesse	5000 €/an	
Les célébrations du 5e anniversaire de l'Inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (2008 - 2013)	Avril à octobre 2013	Citadelle – Service exploitation	Portrait d'époque : 5 483.49€ Exposition Dis-moi c'est quoi le patrimoine mondial : 11 196.00€ Orgue en Ville : 8 000€	

Célébration du 10e anniversaire de l'Inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO (2008-2018)	Avril à septembre 2018	Citadelle – Service Valorisation du Monument; Direction Patrimoine Historique - Maison Victor Hugo; Service Ville d'art et d'histoire	34 600 € expositions Citadelles du monde et Dis-moi c'est quoi le patrimoine mondial ? Soutien de la DRAC (6300 €) et du Département (dans le cadre de la subvention globale de 25 000 € pour l'ensemble de la programmation culturelle de la Citadelle). 80 000 € Mauro Corda (mécénat Bouygues de 8000 €). "Autour des fortifications, lecture à deux voix :animation gratuite ville d'art et d'histoire 5 000 €; Escape Game	

Programmation culturelle du Conseil général au Remparts de la Gare d'eau (les Mots Doubs)	Chaque année, en septembre de 2001 à 2015	Service Communication- Agglo	/	Remplacer par "Livre dans la Boucle" organisée par l'Agglomération bisontine
Action n° 3.5 : Poursuivre le développement d'événementiels ou temps forts				
Le développement d'une large gamme d'événementiels à la Citadelle en cohérence avec la programmation de la ville basse (balades nocturnes, accueil des festivals de la ville...)	Chaque année, de avril à septembre de 2013à 2018	Citadelle – Service action culturelle puis Valorisation du Monument Vauban	Environ 85 000 € en 2015, environ 50 000 € en 2016 et 2017. 30 000 € en 2015 puis 25 000 € en 2016 et 2017 d'aide du département. Mécénat Caisse des dépôts en 2018 (30 000 €) pour les balades nocturnes.	
Création d'une animation dédiée aux adolescents en partenariat avec le CBJ	2017-2018	Citadelle – Service action culturelle puis Valorisation du Monument Vauban	4140 €	
Partenariat ISBA - Citadelle	2014-2015	Citadelle – Mission Vauban puis service Action culturelle	7311 €	
Programmation culturelle de la Ville dans les tours bastionnées (les saisons d'été)	Chaque année, durant la saison estivale	Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine - Ville de Besançon		FAIT
Action n° 3.6 : Poursuite d'une ligne éditoriale sur la thématique Vauban				
Édition d'un guide découverte "les fortifications de Vauban à Besançon" RSMV	Été 2013	Réseau des sites majeurs de Vauban - Pôle Culture de la ville de Besançon		FAIT

Édition de brochures grand public "laissez-vous conter…" et réédition de brochures	2013 - 2018	Service "Ville d'art et d'histoire" - Ville de Besançon	Besançon littéraire 14 433 € Explorateurs à Besançon, livret jeu 5 436 € Explorateurs-Raconte-moi Vauban 2 970 €	Toutes les publications Ville d'art et d'histoire sont remises à titre gracieux.
Action n° 3.7 : Poursuite et développement de nouveaux angles de valorisation pour la sensibilisation des publics à la dimension historique et architecturale de la fortification				
Développement de nouvelles approches de la fortification : "Fortifications au fil de l'eau", "visites ludiques en petites embarcations"	2014 - 2018	Office de tourisme et des congrès en partenariat avec les bateaux-mouches et l'ESAT	Prévision annuelle 2400€	
Poursuite des opérations sportives sur l'ensemble des fortifications bisontines (Equi'Vauban, Trail des Forts)	Chaque année	Associations locales		En 2018, 15e édition du Trail des forts
Une approche à travers le milieu naturel, la petite école dans la forêt, programme nature et culture, approche théâtrale au travers d'espaces verts	Chaque année	Direction des Espaces Verts - Ville de Besançon	En 2013 et 2016 dans le cadre du programme "Nature et Culture" En 2015, 2016, 2017 avec le jardin botanique de Besançon : Weekend grand siècle à la Citadelle, Histoire de la découverte de nouvelles plantes à l'époque de Vauban, week-end de la biodiversité à la Citadelle.	Le programme grand public Nature et Culture réalisé entre 2003 et 2016 est composé d'une centaine de rendez-vous annuels destinés à diffuser la connaissance, les bonnes pratiques sur la nature en ville et à enrichir la relation des Bisontins avec le territoire qu'ils habitent. Ce programme est assuré par la Ville de Besançon, en partenariat avec le Jardin botanique de la Ville et de l'Université de Franche-Comté. Si l'enjeu premier est l'éducation à l'environnement, il a pu permettre, au travers de certaines animations de porter un regard autre sur les fortifications. À titre d'exemple, on peut citer la découverte géologique du pli anticlinal sur lequel prend place la Citadelle, la découverte de la flore herbacée qui s'installe sur ou en pied des fortifications ou encore la découverte des plantes et de leurs usages à l'époque de Vauban.

Action n° 3.8 Poursuivre la mise en cohérence des actions des musées de la Citadelle avec les objectifs scientifiques, éducatifs et culturels de l'UNESCO				
Rédiger un nouveau Projet scientifique et culturel pour le musée de la Résistance et de la Déportation	2013 - 2018	Citadelle – MRD PSC / Equipe du musée sous la responsabilité de Marie-Claire Ruet	Sans impact financier	Validé
Débuter un programme de rénovation pour le musée de la Résistance et de la Déportation	2013-2022	Rénovation du musée / Chef de projet Marie-Claire Ruet Équipe du musée, Citadelle, Ville de Besançon	5,3 K€ (Ville, CAGB, Conseil Régional, Conseil Départemental, Ministère des Armées, Ministère de la Culture, Mécénat,…)	Phase Programmation Phase désignation MOE Phase Etudes Phase de consultation des entreprises Phase travaux Mise en place scénographie et aménagements divers Ouverture au public / Inauguration

Projet Naturalium (espace permanent consacré à la biodiversité, ainsi que ses modules in situ, malle pédagogique et exposition itinérante).	2014-2018	Équipe projet Muséum conduite par Lionel François (aujourd'hui suivi effectué par Ombeline Cucherousset, chef de projet)	Coût total de l'opération 780 000 €	Développement ultérieur d'outils de médiation physiques et numériques en complément de l'existant.
Rédiger un nouveau Projet scientifique et culturel pour le Muséum	2016-2020	Équipe projet Muséum- Citadelle conduite par Aurélie Carré et Margaux Pizzo	Coût agents en poste	Réflexion débutée en 2018. À réaliser : PSCMaster PlanEn s'appuyant sur le travail de recherche et de médiation scientifiques effectué autour du projet fédérateur Naturalium (comités de travail lancés en janvier 2016), plusieurs documents-cadres restent à formaliser : Projet scientifique et culturel « Musée de France », incluant politique de recherche, d'acquisition, d'étude, de conservation et de valorisation des collections d'histoire naturelle.Master plan pour le secteur animalier (document stratégique de développement scientifique des collections vivantes) pour mettre en cohérence la collection, le message pédagogique et les objectifs scientifiques de conservation du Muséum.
Pré-projet : vers un nouveau Musée comtois.	2016-2020	Lionel François et Noël Barbe (conseiller ethnologie pour la DRAC Bourgogne-Franche-Comté)	Projet validé en municipalité fin 2016.	Note d'intention scientifique, pour l'évolution d'un musée d'art et tradition populaire, vers un musée de société ouvert sur le contemporain et le fait urbain.
Rédiger un projet scientifique et culturel pour le Musée comtois	2018-2020	Équipe projet conduite par Aurélie Carré – Musée Comtois Citadelle		Objectif : à partir des travaux déjà conduits par l'équipe, formaliser un projet scientifique et culturel « Musée de France », incluant : Un volet scientifique : éclairant les limites et modalités d'un projet à 10 ans, constituant ainsi un outil stratégique en matière de politique de recherche scientifique d'acquisition et d'enrichissement des collections, d'étude, de conservation et de restauration des collections ; Un volet culturel, social et environnemental : positionnant le musée comme acteur au cœur d'un réseau partenarial, acteur en matière de construction citoyenne de l'esprit critique (analyse et compréhension du territoire et de ses évolutions, lieu ressource pour le monde éducatif et social, outil de compréhension et de découverte ouvert sur le monde).

Objectif n° 4 : Favoriser un tourisme durable et innovant				
Action n° 4.1 : Intensifier l'accueil touristique				
Renouvellement de la signalétique conceptuelle et directionnelle de la Citadelle de Besançon	2014-2019	Citadelle – Service action culturelle puis Valorisation du Monument Vauban	100 000 € (subvention région de 33 000 €)	Notification en cours
Poursuite d'un dispositif d'accueil, d'information et de transport vers la Citadelle sur le parking de la Rodia (pour déconcentrer les ventes des billets d'entrée de la Citadelle)	2018	Mission Tourisme, Direction des Bâtiments, Direction de la voirie - Ville de Besançon	Coût de l'étude	Jusqu'en 2018, dispositif provisoire. 2018 : ouverture d'un dispositif d'accueil touristique de Chamars avec départ de la ligne Ginko pour la Citadelle

Réactualisation d'un plan cavalier afin de rendre plus visible l'ensemble des fortifications de Vauban et diffusion de ce plan sur les MUPI du réseau vélocité et les RIS d'entrée de la ville	Été 2013 ; 2014	Mission Tourisme, Direction de la Communication - Ville de Besançon	Moins de 10 000€	Réalisé
Réactualisation d'un plan cavalier afin de rendre plus visible l'ensemble des fortifications de Vauban et création de posters pour une diffusion aux visiteurs		Mission Tourisme - Ville de Besançon		Réalisé
Édition d'un guide touristique "un grand week-end à Besançon" (éditions Hachette-Livre)	Parution en juin 2013	Mission Tourisme, Direction de la Communication - Ville de Besançon	/	Partenariat avec l'Éditeur Hachette s'inscrivant parfaitement dans la stratégie de développement touristique de la ville concrétisée parle schéma touristique adopté par les élus pour la période 2010-2016. Partenariat rendu possible grâce à l'inscription UNESCO.
Action n° 4.2 : Développement des applications mobiles				
Développement des applications mobiles Citadelle	2015-2018	Citadelle – Service action culturelle puis Valorisation du Monument Vauban	Nouveaux parcours (hors contenus spécifiques) : environ 5000 € chacun (traductions et enregistrements). Cofinancement Région et Feder ?	Premier marché quasi terminé ; d'autres parcours seront développés dans les années à venir
Application I-phone du guide touristique "un grand week-end à Besançon" (éditions Hachette-Livre)	2013	Mission Tourisme - Ville de Besançon	86550€ TTC (participation de la région : 31930€, participation de la CAGB : 10000€°	
Applications numériques autour du patrimoine Vauban	2018	Smartcity - Agglo ; Direction Patrimoine Historique - Ville de Besançon	≈ 10 000 € pour Balade Vauban 21 000 € Pour Tour de la Pelote	Appli Balade Vauban Appli Visite de la tour de la Pelote
Action n° 4.3 : Favoriser l'accessibilité de la Citadelle auprès des visiteurs				
Réflexion pour la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'accès - novateur et attractif - à la Citadelle (projet d'ascenseur fluvial)	2013 - 2018	CAGB	Coût non encore connu	Engagée et abandonnée
Appel à candidature pour l'exploitation d'un petit train touristique contemporain et novateur	Saison 2014	Mission Tourisme - Ville de Besançon	Coût à chiffrer ultérieurement	Non réalisé

Action n° 4.4 : Renforcement du lien ville haute - ville basse				
Prolongement du "Parcours - ville forte" vers la Citadelle pour un renforcement du lien "Ville basse - Ville haute "	2013 - 2014	Mission Tourisme - Ville de Besançon	15000 à 20000€	

Le projet de Maison Victor Hugo : lien du renforcement "ville basse - ville haute "	2013	DPH Mission Maison d'Écrivain - Ville de Besançon	1 500 000 €	La Maison natale de Victor Hugo n'est ni un musée, ni un lieu de mémoire. Dans une scénographie contemporaine laissant une grande place au multimédia, ce sont les combats de l'homme engagé qui sont présentés. Sa situation géographique permet un lien entre la ville haute et la ville basse.
Action n° 4.5 : Favoriser un tourisme de nature autour des Fortifications Vauban				
Création de tables de lecture sur les collines environnantes (Chaudanne, Brégille, la chapelle des Buis et Beauregard) afin d'appréhender la géographie, la ville et le système fortifié et valoriser les circuits nature autour des fortifications Vauban (Véloroute, marche)	Par tranches sur la période 2014/ 2018	Direction des Espaces Verts - Ville de Besançon	Sentier d'interprétation géologie, forts, végétation. Panneaux posés en 2014 **15 000 € TTC en tout**	Au niveau de la colline de Bregille, les fossés et abords du fort ont fait l'objet d'un court parcours d'interprétation centré sur la géologie, les fortifications, la végétation. Ces trois axes sont envisagés sous l'angle de l'interrelation pour comprendre le contexte naturel qu'a exploité la fortification et la dynamique des écosystèmes qui l'entourent aujourd'hui.
Action n° 4.6 : Mise en œuvre d'un plan d'actions commerciales				
Offres ciblées en direction des individuels et des groupes	2015 : 50% des dossiers concrétisés incluent la Citadelle 2016 : 81% des dossiers concrétisés incluent la Citadelle 2017 : 68,50 % des dossiers concrétisés incluent la Citadelle 2018 : 65 % des dossiers concrétisés incluent la Citadelle (au 1/07/2018), année en cours.	Office de Tourisme et des Congrès	Pas de chiffre	Un Forfait 2 jours « Architecture et trésors du Patrimoine Mondial de l'UNESCO » a été créé depuis 2010, incluant Les 3 sites UNESCO de proximité : La Citadelle, La Saline Royale d'Arc et Senans et la Grande Saline de Salins les Bains. Ce forfait figure chaque année dans notre brochure "Groupes", disponible sur le site de l'Office de Tourisme, mais également envoyé à chaque contact pris par le service réceptif, ainsi qu'aux associations et autocaristes apparaissant sur notre fichier client. Dans la pratique le forfait est aménagé la plupart du temps lors de la commercialisation des programmes. Cependant ces sites sont vendus quasiment 2 fois sur 3.
Démarchage auprès des agences de voyages	2013 - 2018	Office de Tourisme et des Congrès	Prévision annuelle 20 000 € (non vérifié)	Entre janvier 2013 et septembre 2015 nous avons opéré 592 rencontres avec des Agences d'autocaristes et de voyages. À chaque rendez-vous le Patrimoine UNESCO a été présenté. Cette prospection s'est faite principalement sur la France puis la Suisse.

Objectif n° 5 : Optimiser les outils de communication pour asseoir la notoriété du site inscrit au Patrimoine mondial et améliorer la lisibilité de son offre				
Action n° 5.1 : Améliorer la notoriété et l'image du site et de la destination Besançon au niveau national et international				
Assistance d'une agence de communication et d'une agence de relations-presse pour améliorer la notoriété et l'image du site	2013-2018	Office du tourisme	30 000 €/an (15% budget communication Citadelle, budget propre)	100% si on parle de la réalisation de l'action, en revanche pour la réalisation des objectifs, il faut être plus nuancé.
Mobiliser, sensibiliser les acteurs du tourisme - publics et privés - autour des fortifications Vauban	2013-2018	Citadelle service communication/markéting	5 000 €	Des relations presse à l'échelle nationale avec un accompagnement par une agence spécialisée 2013 -2015 et 2017 (contrat spécifique Citadelle) et en 2018 (agence de relations Presse de la ville de Besançon)
Poursuite de la campagne de communication "l'Aire du Temps"	2013-2016	Direction de la Communication - Office de Tourisme et des Congrès		Non renouvelé à partir de 2016

Label Besançon 2018 - Année européenne du patrimoine	2018	Ville de Besançon - DPH		Obtention de la labellisation pour sa programmation culturelle en lien avec le 10e anniversaire de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO
Continuer son plan média en adaptant au plus juste les cibles et les zones de diffusion au regard des budgets alloués (annonces-presse spécifiques, affichage dans les réseaux Decaux, insertions dans des magazines spécialisés, communiqués de presse, éductours, participation à des salons spécialisés)	2013-2018	Direction de la Communication - Office de Tourisme et des Congrès		Réalisé
Action n° 5.2 : Stratégie marketing et définition de segments prioritaires				
Reconquérir et fidéliser les individuels "résidents" intra-muros CAGB par une communication chartée, cohérente, visible et récurrente	2013-2018	Citadelle service communication/markéting	40 000 €/an (20 % budget communication Citadelle, budget propre)	Valoriser l'aspect patrimonial, le site UNESCO et les nouveautés liées Exemples : 5e anniversaire inscription UNESCO (2013) / Spectacle multimédia (2014) / Application MaCitadelle (2017) / 10 ans inscription UNESCO (2018) Valoriser le muséum autour des thématiques « préservation des espèces en voie de disparition et biodiversité » ; Valoriser la programmation événementielle diurne : toute l'année ;- Valoriser la programmation événementielle nocturne : période estivale, chaque année ; Valoriser le développement des formules d'abonnements annuels : toute l'année.
Conquérir les individuels "résidents" extra-muros CAGB	2013-2018	Citadelle service communication/markéting	50 000 €/an (25 % budget communication Citadelle, budget propre)	Valorisation des centres d'intérêt permanents et de la reconnaissance Patrimoine mondial UNESCO.
Conquérir les individuels "touristes" en Franche-Comté (passage et séjours)	2013-2018	Citadelle service communication/markéting	60 000 €/an (30% budget communication Citadelle, budget propre)	Trois axes de communication privilégiés : l'aspect patrimonial, le site UNESCO / le muséum, la préservation des espèces & la biodiversité / l'offre événementielle nocturne estivale.
Développer la part des publics groupes	2013-2018	Citadelle service communication/markéting	20 000 €/an (10% budget communication Citadelle, budget propre)	Réalisation d'outils de communication spécifiques organisation et accueil d'éductours, d'envoi trimestriel d'une newsletter dédiée aux professionnels du tourisme, participation à des salons professionnels et opérations ciblées en partenariat, notamment, avec l'Office du tourisme de Besançon, le CRT de Bourgogne/Franche-Comté et le CDT du Doubs. Pour les groupes scolaires : accueillir davantage de groupes scolaires dans le cadre de partenariats avec le rectorat et la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale. - Réalisation d'outils de communication spécifiques, mailings, e mailings, envoi trimestriel de newsletters spécifiques par niveau, organisation et accueil de journées de découverte et d'échange pour les enseignants, entrée spécifique et onglets dédiés dans le site internet (dont une rubrique gérée par les enseignants attachés).
Action n° 5.3 : Développement des outils de promotion pour asseoir la notoriété du site inscrit				
Édition ou réédition de documents (livret-photo, guide grand public, cartes postales, posters)	2013 - 2018	Direction de la communication		Campagne pour le 10e anniversaire (livret programme)

1. Bilan des travaux de restauration du patrimoine Vauban

1.1 Travaux réalisés dans le cadre des Contrats de Plan-État-Région

L'ensemble du périmètre comprenant la Citadelle, l'enceinte urbaine de la Boucle (Rive Gauche) et le secteur d'Arènes-Battant a fait l'objet de travaux d'entretien, de restauration et de mise en valeur. L'étude préliminaire de Paul Barnoud ACMH, a permis de prioriser les opérations dont certaines ont commencé dès 2007.

Dans le cadre du CPER 2007-2013, les opérations de restauration se sont poursuivies jusqu'en 2016. Il s'agit des chantiers de restauration du Demi-bastion 62 (Tour du Roi), du Demi-bastion 63 (tour de la Reine) et partiellement du Demi-bastion 80, situé dans la zone Ouest du Front de Secours.

En 2015, le Département Architecture et Bâtiments a lancé une consultation afin de retenir une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre qui a eu pour mission de conduire les études et chantiers de restauration et grosses réparations du nouveau CPER 2015-2020.
L'équipe de M. Paul Barnoud a été retenue (Atelier Cairn).

Pour la première fois, la Ville de Besançon a souhaité commander un diagnostic sur l'ensemble des fortifications UNESCO, c'est-à-dire, sur la Citadelle, la ceinture urbaine et le quartier d'Arènes-Battant. En conséquence, 93 ouvrages ont été relevés, analysés et classés selon leur pathologie.
À la suite du diagnostic, un programme a pu être proposé au Conseil Municipal en date du 6 avril 2017.
Ce programme concerne principalement de grosses réparations permettant de sécuriser les ouvrages par rapport aux riverains de la Citadelle dans les faubourgs de Tarragnoz et Rivotte, à la voie ferrée Besançon-Le Locle, et aux différents flux d'automobilistes et de piétons passant au plus près des ouvrages.
Ce programme est composé de 14 opérations qui sont réparties comme suit :

- 7 opérations sur le site de la Citadelle,
- 5 opérations sur la ceinture urbaine, Rive Gauche,
- 2 opérations sur le quartier d'Arènes-Battant.

La planification est décomposée en 4 phases.

La phase 1 du CPER 2015-2020 s'est achevée en juillet 2018, il s'agit de la continuité de la restauration des remparts de la Gare d'Eau commencée en 2010.

En 2018, la phase 2 a débuté en automne, les opérations sont les suivantes :

- Citadelle, restauration du magasin à poudre du Front Saint-Étienne et du rempart du Glacis côté Rivotte et intervention partielle sur le Demi-bastion 87,
- Quai Vauban, restauration sur une longueur d'environ 15,00 mètres,
- Courtine Saint Paul, grosses réparations sur une longueur de quelques dizaines de mètres.

Les études de la phase 3 ont commencé en début du second semestre 2018, celles-ci ont concerné 4 opérations sur le site de la Citadelle :

- Escalier d'accès au Musée Comtois ;
- Escarpe 88 ;
- Escarpe 80 ;
- Demi-lune 81 au niveau du Front de secours.

En 2019, les études de la phase 4 ont été commandées à Monsieur Paul Barnoud, architecte en chef des Monuments Historiques (Cabinet CAIRN)

Les 14 opérations devront être terminées pour fin 2021.

Demi-bastion 62 ou Tour du Roi (2014-2015)
Accès principal au chemin de ronde Nord-Est, cet ouvrage emblématique de la Citadelle Vauban et fortification complémentaire à la Demi-lune 61, au niveau du Front Royal, côté nord-est, était très endommagé.



Citadelle, tour du roi, avant restauration



Citadelle, tour du roi après restauration

Les principaux travaux réalisés ont consisté en une restauration très importante de l'escalier et de la pile Sud. En effet, l'escalier d'accès à la Tour du Roi a été rénové pratiquement en totalité, les marches en pierres sont neuves et la pile soutenant l'arrivée de l'escalier en partie supérieure a elle aussi été reconstruite.
Les briques des façades de la Tour du Roi ont été restaurées sur les 4 faces.
Ce projet a permis de rouvrir l'accès à la caponnière située sous la Tour du Roi et enfouie depuis des décennies sous des gravats. Aujourd'hui, un chemin d'accès permet de découvrir le faubourg Rivotte sous un autre angle.
Une partie du parement interne du chemin de ronde a été traitée également ; réfection de joints, remplacement de pierres et mise en place de gargouilles éloignant les eaux pluviales des parements.
La toiture en lauzes calcaires du porche situé dans l'axe longitudinal du Front Royal est neuve.
Une chaine d'angle donnant sur le fossé, au droit du départ de la tenaille, a été restaurée.
Le coût de cette opération est de 1 188 716,00 € TDC.

Demi-bastion 63 ou Tour de la Reine (2014-2015)
Autre ouvrage emblématique de la Citadelle Vauban, donnant accès au chemin de ronde Sud-Ouest, le Demi-bastion 63, fortification complémentaire à la Demi-lune 61, au niveau du Front Royal, côté Sud-Ouest, était en mauvais état. La caponnière située à proximité du départ de l'escalier était condamnée, en effet la voûte n'était plus stable et son état nécessitait un étaiement renforcé. La couverture en cuivre était obsolète.



Citadelle, Tour de la reine avant restauration



Citadelle, tour de la reine après restauration

Les principaux travaux ont consisté en une restauration de l'escalier et des deux arcs sous escaliers, la restauration des 4 façades de la Tour de la Reine, la réfection complète de la couverture en cuivre ainsi que la réparation de la charpente en chêne, ainsi que la restauration complète de l'intrados de la voute de la caponnière.
Une partie du parement interne du chemin de ronde a été traitée également : réfection de rejointoiement, joints, remplacement de pierres et mise en place de descentes d'eaux pluviales afin de protéger les parements.
La toiture en lauzes calcaires du porche situé dans l'axe longitudinal du Front Royal est neuve.
Une petite esplanade permet aux visiteurs d'accéder à la caponnière et de découvrir à nouveau la vue donnant sur le Doubs et la partie ouest du centre ancien.
Le coût de cette opération est de 422 248,00 € TDC.

Demi-bastion 80 (2015-2016)
Situé au droit du Front de Secours dans sa partie ouest, cet ouvrage complémentaire à la Demi-lune 81 était dans un état de délabrement assez avancé. Couvert de végétation, enfouie sous des gravats datant probablement de la Seconde Guerre Mondiale, il était impératif de sécuriser cette partie du bastion qui mène au chemin de ronde.



Citadelle, bastion 80

Cette dernière opération, dans le cadre du CPER 2007-2013 a permis de stabiliser partiellement la traverse du flanc retiré adjacent au culot de la guérite ainsi que le second escalier donnant accès au chemin de ronde côté faubourg Tarragnoz.
Les principaux travaux ont consisté en une restauration de l'escalier et des deux arcs sous escaliers, de la voûte située sous l'escalier et la restauration partielle de la traverse. Le parement en brique du mur d'escarpe, côté fossé et formant parapet, a été restauré également. La partie supérieure de la traverse a été recouverte d'une étanchéité provisoire. Cette restauration n'est pas terminée et les travaux devront reprendre dans les années à venir.
Une partie du parement interne du chemin de ronde a été traitée également ; réfection de rejointoiement, joints, remplacement de pierres et mise en place de descentes d'eaux pluviales afin de protéger les parements.
Un escalier a été mis en place sur un arc le soutenant permettant de profiter d'un point de vue plein Sud lors de visites guidées.
Le coût de cette opération est de 260 349,00 € TDC.

Rempart de la Gare d'Eau (2013-2018)
Les remparts situés entre la tourelle et la propriété de FR3 Bourgogne Franche-Comté sont en très mauvais état, ainsi que l'a constaté M. Paul Barnoud, ACMH, en 2002.
À la suite de cet état des lieux, un confortement sous forme de frettage a été réalisé sur la partie située entre la tourelle et la brèche.



Rempart de la Gare d'eau, avant restauration



Rempart de la Gare d'eau après restauration

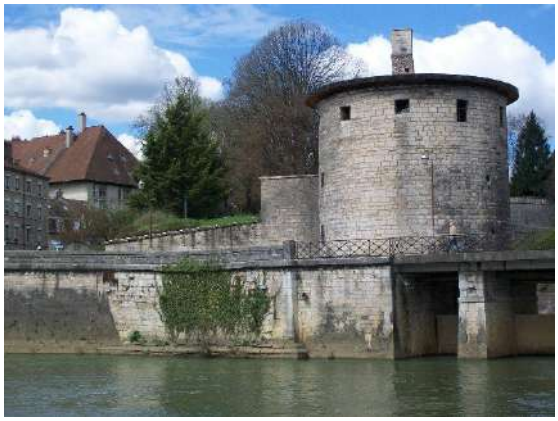
En 2013, l'état du rempart a nécessité une démolition en urgence.
Sur de grandes longueurs, le rempart s'est scindé en deux parties distinctes dans le sens de la hauteur, créant ainsi un vide d'environ 20 cm en partie centrale.
Les restaurations successives ont nécessité la reconstruction d'un rempart avec des pierres neuves, en effet l'état sanitaire du rempart n'a pas permis de récupérer une seule pierre sur de longues portions d'ouvrages.
Une première phase de travaux a été réalisée entre 2010 et 2014. Elle a permis de restaurer la tourelle et de commencer la partie située entre la « brèche » et FR3 Bourgogne Franche-Comté. La dernière tranche de travaux a été réceptionnée en 2014.
Une deuxième phase de travaux a débuté en 2015 et s'est achevée en 2018. Cela a permis de restaurer une partie du rempart du Bastion Notre-Dame au droit d'une arête formant un ventre dangereux et la continuation de la partie située entre la brèche et FR3. Aujourd'hui, la restauration de cette partie de rempart n'est pas tout à fait terminée.
Le coût de cette opération, entre 2013 et 2018, se monte à 965 000,00 € TDC.

1.2 Travaux réalisés dans le cadre de travaux d'investissement, hors CPER

La Ville de Besançon investit également pour entretenir des ouvrages non intégrés dans les CPER. Ces restaurations font l'objet de petits programmes d'investissement annuels ou répondant à des impératifs, par exemple, la restauration de la tour de la Pelote à la suite d'un incendie en décembre 2013.

Restauration de la Tour de la Pelote (coût 1 200 000,00 € TDC)
Le 11 décembre 2013, un incendie a ravagé la Tour de la Pelote. Cette tour datant du XV^{e} siècle était occupée par un restaurateur louant les locaux à la Ville de Besançon. Pendant l'incendie, la charpente s'est effondrée et l'ensemble du bâtiment a souffert des fortes températures et des grandes quantités d'eau déversées par les pompiers. Immédiatement, une toiture provisoire a été mise en place afin de protéger la tour des intempéries et de permettre le séchage des murs et les voûtes épaisses en attendant les travaux plus conséquents.
M. Paul Barnoud a été retenu pour conduire cette restauration.

L'objectif de la Ville a été de ne pas réinstaller de restaurant par la suite, cela a permis d'étudier un projet de restauration se rapprochant le plus possible de l'état de la tour à l'époque Vauban.
Les travaux ont été réalisés sur la période 2016-2017.



Tour de la Pelote, avant restauration



Tour de la Pelote, après restauration

Après la démolition des locaux servant à la cuisine de l'ancien restaurant, un plafond à la « Vauban » a été découvert. La structure de ce plafond est réalisée avec des poutres de chêne de forme pentagonale sur lesquelles viennent s'appuyer des voûtains en briques permettant un remplissage avec divers matériaux jusqu'à la partie supérieure des poutres bois. La partie supérieure des poutres reçoivent des planches jointives formant plancher. Après avoir conforté les appuis des poutres en chêne, le plancher a été restauré au plus près de son état originel selon les directives de M. P. Barnoud.

Une magnifique charpente en chêne (80 m^3) réalisée conformément aux techniques de l'époque Vauban recouvre à nouveau cette tour emblématique de la Ville de Besançon.



Tour de la Pelote, charpente

Celle-ci est recouverte par une toiture en petites tuiles gironnées qui permettent de s'adapter parfaitement au support en volige de peuplier.

En façade, de nombreuses pierres ont été remplacées, principalement en partie haute ainsi que les corniches en pierres qui ont beaucoup souffert de la chaleur lors de l'incendie.
À l'intérieur, de nombreux travaux ont été conduits : désamiantage, dépose des équipements de cuisine, et démolitions d'éléments en maçonnerie ajoutés au fil du temps. Les murs ont été restaurés et le sol de la galerie a été reprofilé avec un escalier du type « pas-d'âne ». L'entrée est recouverte d'une toiture cuivre.

<u>Restauration du demi-bastion de la Tour de la Pelote (coût 820 000,00 € TDC)</u>
Le demi-bastion de la tour de la Pelote, ouvrage antérieur à Vauban, avait sa face droite baignant dans la rivière. Sa face gauche et la base de la tour étaient baignées par le ruisseau de la Mouillère. Dans la seconde partie du XIX^e siècle, la Ville prend la décision d'aménager les berges entre le pont Battant et la tour de la Pelote.
Au fil du temps, la partie du quai située à hauteur du demi-bastion de la tour de la Pelote s'est affaissée sur une longueur d'environ 15,00 ml. De plus, des ventres et des déversements ont aggravé l'état sanitaire de l'ouvrage. Un affouillement au niveau des fondations serait probablement à l'origine de ces désordres.

Les travaux ont consisté à reprendre les fondations en vue d'assurer la stabilité du quai par la réalisation de micropieux et des injections de résine pour compléter le dispositif de confortement des fondations.

Des tirants d'ancrage soutiennent le remplissage des maçonneries anciennes et assurent la stabilité de la maçonnerie. Enfin, le parement en pierre de taille a été reconstruit en totalité.

Restauration d'ouvrages divers classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (coût 300 000,00 € TDC)

Porte de Charmont - De 2013 à 2016, des travaux d'entretien ont été réalisés sur la porte de Charmont à hauteur de la rue Richebourg et de l'esplanade Robelin.



Porte de Charmont, après restauration

Le cordon était en mauvais état ainsi que des couvertes situées principalement à hauteur de l'ancienne porte. La végétation commençait également à déstabiliser les pierres en partie haute.
Les travaux réalisés ont permis de couvrir à nouveau certaines parties de rempart, de remettre en état une chaine d'angle ainsi que le rejointoiement partiel de trois faces de parement.

Citadelle - Demi-lune 59 – 2013 – Á hauteur du parking situé en partie basse de l'ouvrage, un complément de pierres de taille a été mis en place afin de compléter partiellement le parapet et assurer ainsi la sécurité des visiteurs de la Citadelle.

Citadelle - Front Royal – 2013 – Pont-levis – Depuis une dizaine d'années, le pont levis donnant accès au Front Royal reposait sur des étais. Les poutres maitresses n'étaient plus en mesure de remplir leur fonction. Le plancher en chêne était également en très mauvais état.
Le pont-levis a été entièrement remplacé par une structure identique à celle existante.

Montée à la Citadelle depuis Tarragnoz – 2015 – Restauration du mur d'échiffre situé au droit du point de vue en arrondi juste au-dessus de l'entrée du tunnel routier sous la Citadelle.
Les travaux ont consisté en la restauration de l'angle bas par le remplacement de moellons et de mise de couvertes en pierre.

Porte Rivotte – 2015-2016 – Les murs de soubassement de la porte latérale gauche (en entrant en ville) étaient en très mauvais état, les pierres se délitaient.



Porte Rivotte, après restauration

Il y a quelques décennies, des tentatives de réparation de parement avaient été réalisées avec de l'enduit en très mauvais état. Les pierres ont été remplacées sur une hauteur d'environ 1,50 ml.

Courtine entre la tour bastionnée du Marais et le Bastion de l'Archevêque – 2015-2016 – De nombreuses couvertes étaient en mauvais état, le béton de chaux était devenu pulvérulent à quelques endroits et certaines pierres formant l'arête basse des couvertes étaient cassées ou inexistantes.
Une partie du béton de chaux et des pierres situées en bas de pente ont été remplacés.

Bastion d'Arènes – 2016 – Une chaine d'angle était en très mauvais état, les pierres sortaient de leur assise sous la poussée probable des racines d'arbres. En partie basse de la face sud, le parement du rempart commençaient à s'effondrer du fait de la disparition de quelques pierres délitées à la suite des intempéries et plus particulièrement du gel.
Les travaux réalisés ont permis la reprise de la zone effondrée et une remise en état de la chaine d'angle ainsi que le rejointoiement partiel d'une face.

Citadelle - Murs des déportés – 2017 – Le mur en arrondi situé entre le bâtiment des Cadets et le bâtiment administratif s'était détérioré au fil du temps. La couverte n'existait plus, certains moellons sortaient du parement.



Citadelle, mur des Déportés, après restauration

Des travaux de réfection de la couverte, de remise en place et remplacement de quelques moellons ainsi que le rejointoiement du parement ont redonné à cet ouvrage toute son allure.

Citadelle - Porche de l'Arsenal – 2017 – Les tuiles gelées et fendues devenaient un danger pour les visiteurs de la Citadelle. La couverture en tuiles a été refaite à neuf.

Tour bastionnée des Cordeliers – 2018 – Depuis quelques années, deux des façades de cet ouvrage sont infestées d'une plante invasive : la renouée du Japon. Malgré l'intervention régulière de l'ADDSEA qui dévégétalise, nous n'arrivons pas à éradiquer cette plante.
En conséquence, les deux parements envahis seront rejointoyés en totalité.



Tour des Cordeliers

1.3 Travaux de dévégétalisation sur les ouvrages classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO

En complément des actions du 19e Régiment de Génie, la Ville de Besançon consacre environ 65 000,00 € de crédits chaque année pour dévégétaliser les remparts du site de la Citadelle, et de la ceinture urbaine du centre et du quartier Arènes-Battant.

2. Bilan du Service municipal d'archéologie préventive (Direction patrimoine Historique)

La Ville de Besançon s'est dotée, en 2014, d'une Direction du Patrimoine Historique (DPH) au sein du pôle Culture. Elle est constituée de trois services : le service d'archéologie préventive/expertise du patrimoine (SMAP), le service valorisation-transmission-médiation et la Maison Victor Hugo. À travers cette nouvelle direction, trois labels sont animés : Ville d'art et d'histoire, UNESCO et Maison des Illustres.
Le Service municipal d'Archéologie préventive (SMAP), engagé dans le plan de gestion 2013-2018 avec pour objectifs de « préserver et restituer l'œuvre architecturale de l'ingénieur Vauban », a poursuivi ses missions au sein de la DPH. Outre le positionnement de la DPH au sein de l'organigramme de la Ville, ses missions et ses compétences ont placé cette direction à une place stratégique concernant le plan de gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO de Besançon.
Les compétences du SMAP ont été reprises et consolidées. Ses missions de diagnostics et de fouilles préventives ont été complétées par une expertise en archéologie du bâti engageant des études sur le patrimoine bâti ayant pour conséquences directes une attention accrue vis-à-vis du patrimoine Vauban.
Des projets transversaux avec d'autres directions ou services de la Ville (Direction Architecture et Bâtiments, service Urbanisme) et avec des partenaires extérieurs (DRAC, UDAP…) ont pu être mis en place et servir le plan de gestion.

2.1. La Mission Vauban de la Ville de Besançon

En 2013, la Mission Vauban de la Ville de Besançon a cessé d'exister en tant qu'entité lors du départ de l'agent qui occupait ce poste. Ses missions sont revenues au sein de la DPH au directeur. Il a ainsi assuré le suivi et l'actualisation du plan de gestion des fortifications de Vauban et la coordination des actions des différents acteurs publics et privés en lien avec les services de la ville et les services de l'État.

2.2. Révision et projet de fusion des secteurs sauvegardés de Besançon

La DPH s'est associée au processus de révision et de fusion des deux PSMV de Besançon.
Le secteur sauvegardé de Battant-Quai Vauban a été créé et délimité le 27 décembre 1964. Son plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) a été approuvé par décret en Conseil d'État le 31 janvier 1992 et porte sur l'ensemble du quartier Battant et les quais situés le long du Doubs, soit 30 hectares. Quelques années plus tard, le centre historique, contenu dans le méandre du Doubs et surplombé par la Citadelle, a été doté d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur créé par arrêté ministériel le 1er décembre 1994 et approuvé le 13 février 2012.

La ville de Besançon s'est prononcée favorablement à la mise en révision du PSMV de Battant-Quai Vauban par délibération du 11 mai 2015, et a sollicité officiellement l'État le 19 juin 2015, en vue d'une réunion des secteurs sauvegardés en un seul dénommé « Besançon-Vauban » qui a été décidée par le préfet le 22 décembre 2015. Les superficies cumulées des deux secteurs sauvegardés (268 hectares) fera de Besançon-Vauban, l'un des plus grands secteurs sauvegardés de France.
Avant la fusion des deux secteurs sauvegardés, il s'agit, dans un premier temps, de réviser le PSMV Battant-Quai Vauban. En concertation avec la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Besançon et la DPH, le cahier des charges établi en 2016-2017 a acté qu'un archéologue du bâti de la DPH participera à la rédaction de fiches immeubles qui nécessiteront une enquête documentaire et la visite intérieure et extérieure de chaque immeuble bâti. Ce fichier devra pouvoir être lié au document cartographique géoréférencé du PSMV. L'archéologue du bâti veillera, aux côtés de l'équipe composée par le maitre d'ouvrage responsable de la révision du PSMV, au recensement, à la description et à l'analyse chronologique, quand cela sera possible, de chaque bâtiment. Ainsi, en plus d'apporter une expertise archéologique au maître d'œuvre pour la réalisation des fiches immeubles, c'est une occasion unique de mener en parallèle un travail de prospection urbaine sur le secteur concerné afin d'avoir une vision exhaustive du bâti et de découvrir éventuellement des éléments architecturaux inédits qui pourraient être conservés en élévation, dans les cours, les façades ou encore les caves. Ce travail permettra en effet d'analyser, cartographier et peut-être identifier des vestiges de structures disparus ou dissimulés dans le tissu urbain actuel appartenant au patrimoine Vauban. De plus, cela sera peut-être également l'occasion de préciser le ou les systèmes de fortifications antérieures à Vauban et d'analyser ainsi le processus de réutilisation des fortifications antérieures attesté par ailleurs lors de l'intervention de Vauban à Besançon.
Le début de la révision du PSMV Battant-Quai Vauban a débuté durant l'automne 2018.

2.3 L'Atlas historique de Besançon, BESANÇON : IMAGE ET MÉMOIRE (Coll. Atlas historique des villes de France)

La DPH s'est engagée depuis 2016 dans la réalisation d'un atlas patrimonial intitulé : ***Besançon : image et mémoire. Atlas historique de Besançon.***
Une synthèse avait été réalisée en 2006 à l'occasion de l'exposition « De *Vesontio* à Besançon » mise en œuvre par le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie. Cette entreprise avait permis de faire le bilan de nos connaissances archéologiques et historiques et surtout d'appréhender l'occupation du sol et le peuplement en tentant de restituer la fabrique urbaine à travers les siècles. La démarche, en alliant géographie historique et topographie, était alors novatrice dans le contexte d'une histoire urbaine dynamique, mais peu encline à analyser et représenter l'espace.

Il convenait de réactualiser et de faire évoluer nos connaissances et notre vision de l'évolution urbaine au cours des siècles. En effet, la création du Service municipal d'Archéologie préventive au sein de la ville en 2006 a permis de concentrer les données archéologiques anciennes et surtout d'en collecter d'autres, inédites, par la réalisation de chantiers d'archéologie préventive (Zac Pasteur, nécropole de la Viotte, études du bâti sur divers édifices classés monuments historiques dans la ville…). De plus, l'émergence de nouvelles approches (archéogéographie, géomorphologie…) a fait émerger des problématiques sur la fabrique de la ville et sur la morphogenèse de celle-ci. Il faut également ajouter, à ce renouvellement des démarches scientifiques, les avancées fulgurantes en matière de cartographie informatique et de Système d'Information Géographique (SIG) qui ont imposé l'informatique pour la construction de l'intégralité des données et métadonnées, y compris celle des plans.
Par ailleurs, le regroupement de compétences concentrées sur le patrimoine bisontin au sein de la DPH est une opportunité pour la Ville de construire un discours cohérent, corrélé au grand chantier de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie qui a rouvert ses portes en novembre 2018. De plus, le démarrage de la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du quartier Battant-Quai Vauban et du centre ancien auquel la DPH s'est associée pour ses compétences en terme d'évaluation historique et architecturale présente une réelle opportunité pour y adosser le travail de l'atlas historique et permettre d'envisager une réflexion globale sur la fabrique de la Ville.
Les objectifs de ce projet sont multiples, mais l'objectif originel de la collection de ces atlas n'a pas varié : retracer, par le biais d'une restitution cartographique commentée, la formation de l'espace d'une ville, des origines au XIX^{e} siècle, en mobilisant l'ensemble des sources disponibles. À cet effet, la création d'un outil scientifique permettant de gérer le nombre et la variété des sources tout en alimentant les réflexions sur la ville à l'échelle nationale est une priorité (morphologie, typologie, fabrique, relations villes-territoires, temporalités…) : en ce sens, fonder un socle commun de données d'ordre patrimonial, urbanistique et archéologique. Le patrimoine Vauban de la ville est au cœur des préoccupations de l'atlas en raison de son importance historique et de son emprise spatiale qui a conditionné le développement de la ville et de sa morphologie.
Des objectifs de valorisation, auxquels sont associés le service Ville d'art et d'histoire, sont également fixés tels que la restitution au grand public par des modèles interactifs et numériques, la diffusion et la valorisation du patrimoine pour les scolaires, le développement de nouvelles visites, notamment de nouveaux modèles évolutifs de visites numériques (flash code, réalité augmentée….).

2.4. Les opérations d'archéologie préventives

Comme cela a été précisé ci-dessus, la DPH est constituée en partie du service d'archéologie préventive (SMAP). Ce dernier réalise les diagnostics archéologiques, les fouilles et les études d'archéologie du bâti pour les périodes antique, médiévale, moderne et contemporaine.
Ces cinq dernières années, cinq opérations archéologiques ont touché ou étaient en lien avec les fortifications Vauban et ses évolutions.

Chamars - Fouille préventive (2013)

Pour donner suite aux résultats du diagnostic réalisé dans le secteur Chamars en 2011, une fouille préventive a été engagée. L'objectif principal de cette opération visait à dégager et à documenter les vestiges enfouis du système de fortifications de Vauban, découverts en différents points grâce au projet du tramway, afin de les protéger (protocole soumis par les Monuments Historiques).
La fouille n'a pas pris la forme classique d'un décapage extensif, mais celle de six tranchées ponctuelles à l'emplacement des fortifications Vauban repérées au diagnostic et d'aménagements connexes.



Dégagement d'une partie du rempart d'époque Vauban, 2013

Le rempart interne documenté en profondeur lors du diagnostic, a pu être suivi et protégé sur près de 100 m de long. Un pont en pierre réalisé à la fin du XVIIIe siècle dans le cadre de l'aménagement de la promenade Chamars, et qui enjambait le bras secondaire du Doubs circonscrit alors dans un canal au-devant du rempart, a également été retrouvé dans un état de conservation exceptionnel. Du côté de l'avenue du 8 mai 1945, l'ancien mur de parcelle de l'hôpital Saint-Jacques, édifié à la fin du XVIIe siècle, ainsi qu'un égout et une voie attenante ont été mis au jour.
Toutes les structures découvertes complètent les données relatives à la topographie de ce secteur. Le caractère très marécageux de la vaste presqu'île du Grand Chamars nécessita une volonté politique forte pour l'aménager. Celle-ci ne prit forme qu'à partir du milieu du XVIIe siècle sous l'impulsion de l'archevêque Pierre-Antoine de Grammont pour implanter, aux abords, le nouvel hôpital de la ville. Plus que les fortifications de Vauban qui commencèrent à structurer réellement l'espace, c'est l'implantation de cet hôpital qui fut certainement l'élément déterminant pour l'évolution que connut le quartier au cours du XVIIIe siècle : extension de la ville dans ce secteur de la Boucle avec le percement de la rue Neuve (actuelle rue Charles Nodier) et embellissement du quartier qui perdit petit à petit la ruralité qui le caractérisait au moins depuis l'époque médiévale. L'apport d'importants remblais au XVIIIe et au XIXe siècle, dans le Grand Chamars, pour offrir une promenade aux Bisontins sont venus répondre à la problématique majeure du quartier : sa salubrité.

6 avenue du maréchal Foch, parc des Glacis - Fouille préventive (2014)

Un projet d'aménagement et de réorganisation des réseaux souterrains dans le parc des Glacis a donné lieu à une prescription de fouille. Depuis l'Antiquité, cette zone a vu sa topographie maintes fois remaniée, surtout à la période moderne avec la construction des fortifications Vauban.
La fouille, limitée à une tranchée de 70 cm de large sur près de 200 m de long, n'a livré aucun vestige archéologique. Il est probable que les intenses réaménagements du secteur lors de la construction des fortifications de la fin du Moyen Âge, mais surtout des périodes moderne et contemporaine, ont détruit toute trace d'occupation antérieure. Aucun vestige archéologique lié aux fortifications Vauban n'a été mis en évidence bien que le secteur y était propice.

La caserne Vauban – Diagnostic et fouille préventive (2015 et 2016)

La fouille à la caserne Vauban a livré les vestiges du système défensif de la ville. La première construction, attendue puisque connue par les archives et confirmée lors du diagnostic archéologique, correspond à la lunette de Charmont, petit bastion militaire isolé construit en 1869 et appartenant aux fortifications détachées de l'enceinte de Battant. Elle remplace une première lunette édifiée par Vauban à la fin du XVIIe siècle, qui se situait 200 m au nord-est, au-delà de la zone prescrite. De plan polygonal, la lunette du XIXe siècle reprend le plan de la première lunette, mais suivant des dimensions supérieures,. L'entrée de la lunette, reliée au rempart de Battant (demi-lune d'Arènes) grâce à un chemin représenté sur les plans anciens, a pu être observée. L'un de ces plans montre l'environnement direct de la lunette, au-delà du fossé et du côté des assaillants, aménagé selon un

plan requis par la défense (polygone exceptionnel) qui suggère que le terrain a été nettoyé et aplani, sans doute jusqu'au rocher, sauf au droit de la « caponnière » où ont été préservés les vestiges d'un bâtiment gallo-romain.



Vue zénithale de la fouille de la Caserne Vauban (2016)

Tour de la Pelote – Étude du bâti (2016)

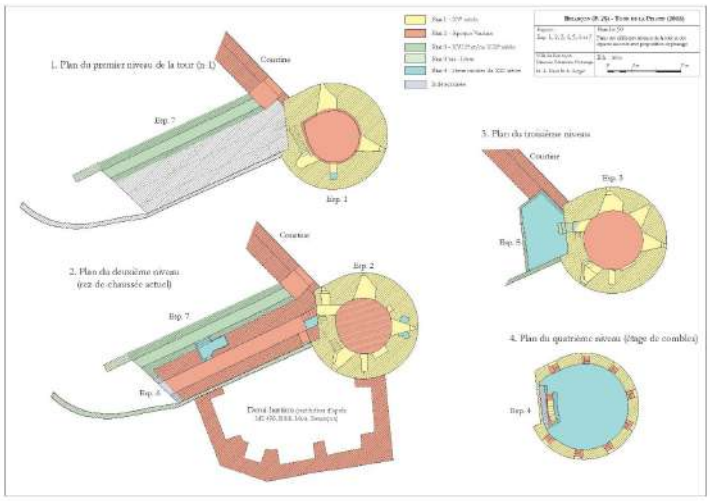
La tour de la Pelote est l'un des ouvrages emblématiques appartenant aux fortifications Vauban du quartier Battant.
Une grande campagne de restauration, engagée par la Ville de Besançon, propriétaire des lieux, sous le contrôle de la DRAC (CRMH) a débuté en 2015 à la suite de l'incendie du bâtiment en décembre 2013. Parallèlement, une étude du bâti, commandée à la DPH par la Direction Architecture et Bâtiments de la Ville de Besançon, avait pour objectifs d'améliorer les connaissances historiques de la tour de la Pelote et de cerner le plus précisément possible l'évolution architecturale du bâtiment. Les liens circulatoires entre les différents espaces devaient être définis ainsi que les réaménagements. L'analyse de l'ensemble devait donc permettre d'établir les états successifs en mettant en évidence les séquences de la construction et le phasage des transformations architecturales. Cette étude devait également fournir au maître d'œuvre, M. Barnoud, architecte en chef des monuments historiques, des éléments d'aide à la décision concernant les travaux de restauration.



Tour de la Pelote, après restauration

La tour de la Pelote est l'un des rares bâtiments militaires bisontins antérieurs aux grands réaménagements réalisés sous la direction de Vauban. Cet édifice présente un double intérêt pour la connaissance des fortifications de la ville. En premier lieu, la tour offre une vision assez claire des aménagements de défense de la fin du Moyen Âge (XV^{e} siècle) et en second lieu, elle illustre le processus de récupération et d'adaptation de ces fortifications médiévales par Vauban au XVII^{e} siècle.

L'étude du bâti de la tour de la Pelote a permis de déterminer les différentes phases de construction de cet ouvrage et d'identifier avec précision les aménagements intérieurs de la fin du XVII[e] siècle.



Les états chronologiques établis par l'étude du bâti de la tour de la Pelote

Ainsi, le gros œuvre de l'ouvrage relève dans son intégralité de la fin du Moyen Âge avec ses aménagements intérieurs tels que les cheminées, les latrines et les chambres de tirs, qui ont en grande partie été préservés.
La grande campagne de fortification initiée par Vauban lors de la seconde conquête française de la ville n'a que très légèrement touché la tour de la Pelote. Les ingénieurs ont conservé cet ouvrage en apportant cependant quelques modifications intérieures telles que la reprise des couvrements de chaque niveau. Des voûtes en pierre et un plafond mixte (brique et solives en bois) ont remplacé les planchers médié¬vaux qui devaient probablement exister antérieurement. Les canonnières ont sans doute été agrandies et de nouvelles structures ont été ajoutées à la tour pour compléter le dispositif défensif. Une galerie souterraine a été construite sur son flanc occidental et un demi-bastion (aujourd'hui disparu) est venu s'accrocher sur son flanc sud.
Ce travail de restauration et d'étude a débouché sur une mise en valeur du bâtiment sur laquelle nous reviendrons dans les lignes suivantes.

Quai de Strasbourg – Fouille préventive (2017)

Des travaux de restauration ont concerné une portion du mur de berge du quai de Strasbourg, classé aux titres des monuments historiques. Cette maçonnerie, située à la hauteur de la tour de la Pelote, présentait des désordres importants (affaissements, ventre et déversement) qui menaçaient la stabilité de l'ouvrage sur une douzaine de mètres. Fragilisée, elle apparaissait d'emblée être plus ancienne que les murs environnants construits au XIX[e] siècle. Elle appartient sans aucun doute à un ouvrage défensif lié à la tour de la Pelote : son demi-bastion. La date de construction du demi-bastion étant mal connue, sa restauration a été l'occasion d'en faire l'étude et d'en préciser la datation.
À l'instar de l'étude d'archéologie du bâti de la tour de la Pelote, la même démarche a été adoptée avec pour objectif d'approfondir les connaissances sur l'ouvrage défensif aménagé par Vauban.
La restauration nécessitait de retirer le parement du quai tout en conservant la fourrure de la maçonnerie, puis de consolider cette dernière par l'installation de tirants métalliques et d'un chaînage en béton, avant de remonter à l'identique un nouveau parement, prenant appui sur de nouvelles fondations en micropieux.
Les sondages géotechniques réalisés lors du préprojet ont permis de reconnaitre que ce mur repose sur un système de fondation sur pieux battus de chêne supportant un platelage de madriers. Cette technique de fondations a permis des datations 14C du bois permettant d'assurer une date précise de construction. Cette construction militaire date de la deuxième moitié du XVII[e] siècle, et complétait le dispositif défensif de la tour de la Pelote et de l'enceinte urbaine de la rive droite de la ville mis en œuvre par Vauban.

2.5. Encadrement et soutien de travaux universitaires

Restituer l'œuvre de Vauban et en approfondir la connaissance scientifique est un point essentiel qui a motivé l'encadrement et le soutien d'un mémoire de Master puis d'une thèse de doctorat d'Amélie Berger à l'Université de Bourgogne Franche-Comté.
Le Master d'Amélie Berger a été soutenu à l'Université Bourgogne Franche-Comté en 2015. Il portait sur les fortifications médiévales du quartier Battant (rive droite du Doubs) de Besançon. Ce travail a fait émerger de nombreuses hypothèses de recherches sur la genèse de l'enceinte urbaine et sur sa reprise par Vauban à la fin du XVII^{e} siècle.
La DPH a soutenu ce travail en termes d'encadrement scientifique, de conseils et en appui logistique.
Cette étude a fait émerger de nombreuses hypothèses de recherches sur la genèse de l'enceinte urbaine, mais aussi sur toutes les fortifications et les modifications dues à l'ingénieur Vauban.
Cette étude, qui a démontré tout le potentiel des recherches, a ouvert la voie à une thèse de doctorat en histoire de l'art et archéologie de l'Université de Bourgogne Franche-Comté intitulée « Les fortifications médiévales et modernes de Besançon : étude historique et archéologique » débutée en septembre 2018. La doctorante, Amélie Berger, est encadrée par Thomas Flum, professeur d'histoire de l'art médiéval sous la tutelle de Nicolas Faucherre, professeur en histoire de l'art médiéval à l'Université d'Aix-Marseille.
La problématique de recherche est la suivante : comment s'est faite l'évolution du système fortifié médiéval et moderne bisontin, en s'adaptant à une topographie unique, entre réutilisation d'ouvrages anciens, adaptation et création, grâce à la relecture des sources historiques et à l'apport de l'archéologie du bâti. En effet, aucune monographie, aucune synthèse historique, aucune recherche archéologique du bâti sur la totalité des vestiges fortifiés n'ont à ce jour été réalisées, tant pour la période médiévale que pour la période moderne.
Cette étude a plusieurs objectifs : réaliser une étude d'archéologie du bâti de chaque vestige, réaliser une monographie de chaque ouvrage, créer une base de données regroupant l'ensemble des documents relatifs aux fortifications, ainsi qu'une cartographie précise ; plus largement, les objectifs sont de comprendre l'évolution de l'enceinte urbaine en replaçant la ville dans son contexte local et régional.
Les enjeux scientifiques sont variés : les nouvelles méthodes scientifiques telles que la photographie redressée et la photogrammétrie permettent d'obtenir des documents de travail fiables et de créer ainsi une base de données tangible sur le patrimoine fortifié.
De même, la relecture des sources, essentiellement les comptes municipaux de Besançon (Fonds CC des Archives municipales), donne la possibilité d'actualiser l'histoire de la ville. La réalisation d'une base de données, croisant les informations tant archéologiques, qu'historiques et iconographiques, la création d'une cartographie précise, la création de monographies de chaque ouvrage aboutiront, outre une connaissance de synthèse renouvelée de la chronotypologie de cette enceinte, à la création de supports utilisables pour les différents acteurs du patrimoine architectural bisontin, permettant de créer des partenariats locaux et régionaux pour la mise en valeur de ce riche patrimoine militaire.

2.6. Médiation et valorisation

Besançon 2018 - Année européenne du patrimoine

Depuis plusieurs années, la Commission européenne lance une grande campagne de sensibilisation sur un thème spécifique. 2018 était l'année européenne du patrimoine culturel permettant ainsi de valoriser la place du patrimoine en France et en Europe et de renforcer le lien entre l'Union européenne et les citoyens, par la reconnaissance et la mise en lumière de leurs activités patrimoniales.
Besançon, par le biais de la DPH, a fait une demande de labellisation pour sa programmation culturelle en lien avec le 10^{e} anniversaire de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO des fortifications de Vauban (23 mars au 16 septembre 2018).
Cette riche programmation culturelle s'est ainsi exprimée à travers des expositions et des manifestations durant toute cette période :

Du 23 mars au 20 mai : exposition «Cas d'écoles, moulages et enseignements des arts et de l'archéologie»
Du 1er avril au 15 juillet : démarrage officiel des manifestations avec l'exposition «Zoospective, le règne animal» de Mauro Corda, week-end «Grand siècle»
Du 12 mai au 16 septembre : exposition photographique «Citadelles du Monde et autres fortifications»
Du 12 mai au 4 novembre : exposition et ateliers-jeux «Dis-moi, c'est quoi le Patrimoine mondial ?»
À partir du 31 mai : lancement d'une application numérique «Besançon, balade des fortifications de Vauban»
Du 16 juin au 27 janvier 2019 : exposition «Guerre aux démolisseurs ! Victor Hugo et la défense du patrimoine»
Du 18 juin au 22 juin : animation «La Citadelle chante»
Le 28 juin : animation «Une heure, un livre»
De juin à novembre : visites guidées «Découverte des fortifications»
Week-end anniversaire les 7 et 8 juillet : projet artistique «Construction géante en carton !» ; spectacle son et lumière «Vauban. La paix des étoiles» ; escape game, jeux d'énigmes «Chamars l'ingénieuse» ; animations tout le week-end, concert, gâteau anniversaire...
7 et 8 juillet, 28 et 29 juillet, 4 et 5 août, 18 et 19 août : escape game, jeux d'énigmes «Chamars l'ingénieuse»
Du 7 juillet au 2 septembre : animations d'été «jeux inspirés des XVIIe et XVIIIe siècles»
Du 19 juillet au 11 août : visites «Balades nocturnes théâtralisées»
Du 10 juillet au 18 août : exposition «L'architecture à travers le temps»
Du 22 juillet au 12 août : lectures par un comédien de textes issus de «Besançon littéraire fortifications»»
Tous les dimanches : animation déambulatoire «La fortification dans tous les sens»
Le 26 août et le 1er septembre : concerts de musique baroque «les lettres de Monsieur Vauban» et «L'opéra du roy»

L'obtention de cette reconnaissance se traduit par l'attribution et le droit d'utilisation du matériel de communication fourni par la Commission européenne et constitue une reconnaissance qualitative du projet. Ce matériel comprend un logo disponible en différentes couleurs et différentes langues. Le programme de Besançon labellisé, par l'intermédiaire des correspondants des DRAC, a été porté à la connaissance de l'administration centrale, en charge de la gestion de la page internet dédiée du site du Ministère de la Culture, et a bénéficié ainsi d'une visibilité sur ce site grâce à un agenda et une carte interactive répertoriant toutes ces activités.
Cela a permis d'offrir au patrimoine Vauban une visibilité renforcée, nationale et européenne, pour sa conservation et sa valorisation.

Prix départemental « Les Rubans du patrimoine 2018 » pour la tour de la Pelote

La Ville de Besançon a remporté le prix départemental des Rubans du Patrimoine 2018 pour la restauration de la tour de la Pelote. Ce concours, créé en 1994, distingue et récompense, par des prix nationaux, régionaux et départementaux, des communes ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Le concours est organisé par la Fédération Française du bâtiment, l'Association des Maires de France, la Fondation du patrimoine et la Caisse d'Épargne.
La tour de la Pelote, construite vers le milieu du XVe siècle, a été intégrée par Vauban à son système de fortification à la fin du XVIIe siècle. Elle est inscrite depuis 2008, avec la Citadelle de Besançon et les autres fortifications bisontines, au Patrimoine mondial de l'UNESCO.
Pour sa restauration, achevée en 2017, d'importants moyens ont été alloués par la municipalité, la Direction régionale des Affaires culturelles (conservation régionale des monuments historiques) et la Région Bourgogne-Franche-Comté. Une étude d'archéologie du bâti et de longs travaux de restauration ont permis de restaurer l'édifice dans son état « Vauban » de la fin du XVIIe siècle. La charpente a été reconstruite à l'identique selon des techniques et des savoir-faire traditionnels et l'intégralité du monument a retrouvé son authenticité architecturale.

Application numérique de visite virtuelle de la tour de la Pelote

La restauration de la tour de la Pelote dans son état du XVIIe siècle a rendu aux habitants un monument phare du paysage architectural du centre historique auquel ils sont très attachés.
En revanche, une difficulté majeure est apparue quant au devenir de la tour de la Pelote. L'une des options naturellement envisagées était de la rendre au plus grand nombre par le biais de visites guidées et l'accueil d'événements culturels ponctuels (expositions, concerts, lectures publiques…). Toutefois, la configuration des lieux, notamment les escaliers très étroits desservant les étages et l'impossibilité de créer des sorties de secours à chaque niveau pour ne pas dénaturer le monument historique, ont réduit les possibilités d'action de la collectivité. La mise aux normes du bâtiment pour devenir un établissement recevant du public (ERP) s'avère difficile. Actuellement, une réflexion de la Direction Architecture et Bâtiment est en cours sur les mesures de substitution à mettre en œuvre pour permettre l'accès au public.
Afin de pallier, au plus vite, à ces problèmes d'accessibilité, mais aussi pour valoriser le travail d'archéologie du bâti, la Direction Patrimoine historique de la Ville de Besançon a fait appel à la Maison des sciences de l'Homme et de l'environnement C. N. Ledoux (MSHE - USR 3124 CNRS) pour réaliser une acquisition 3D et produire une visite virtuelle de la tour de la Pelote.
L'acquisition 3D par laser terrestre avait pour objectifs de :
- Produire une visite virtuelle de la tour de la Pelote à destination du grand public ;
- produire des mesures suffisamment précises pour être utilisées à des fins de valorisation scientifique de l'étude du bâti et d'expertise dans le cadre des travaux menés à l'échelle nationale et internationale sur les fortifications urbaines (UNESCO - Réseau des sites majeurs de Vauban) ;
- conserver une archive numérique du bâtiment.
Ce travail scientifique de numérisation a servi de base à la création d'une application de réalité augmentée qui propose au public une médiation moderne par le biais du numérique sur le parvis de la tour de la Pelote. Cette application de médiation est ouverte à tous et accessible en permanence. Elle permet de revivre l'histoire de l'édifice avec l'interview d'un archéologue, de suivre la restauration de la charpente avec son concepteur ainsi qu'une visite de l'intérieur en réalité virtuelle grâce à la récente acquisition de scan 3D extrêmement précis et réaliste.
L'application se présente sous la forme d'une webapp utilisable directement avec le navigateur web des terminaux mobiles, en se connectant très facilement à une Box WiFi locale installée par la société Livdeo.



Application pour smartphone ou tablette pour la tour de la Pelote

Cette solution permet de résoudre les contraintes de chargements d'applications (dictature des Stores) et offre une très grande souplesse d'évolution.
Son contenu qu'il soit audio, vidéo, réalité augmentée, photo ou cartographique, aide le public à mieux appréhender et comprendre l'histoire de ce monument phare de la région. Une place importante est apportée à la découverte en 3D pour valoriser la recherche scientifique de manière agréable et de grande qualité esthétique.

Extension de l'application numérique « Tour de la Pelote » dans l'exposition « Guerre aux démolisseurs ! Victor Hugo et la défense du patrimoine ».

À la faveur du dixième anniversaire de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2018, Besançon a célébré la culture et le patrimoine.
La Maison Victor Hugo et le musée du Temps ont proposé du 16 juin 2018 au 27 janvier 2019 une exposition consacrée à Victor Hugo et à la défense du patrimoine intitulée « Guerre aux démolisseurs ! Victor Hugo et la défense du patrimoine », en hommage au pamphlet de l'homme engagé.



Affiche de l'exposition « Guerre aux démolisseurs ! Victor Hugo et la défense du patrimoine »

La conscience patrimoniale, née en France au début du XIX[e] siècle, est le point de départ d'une longue lignée de défenseurs se dressant contre les destructions massives du patrimoine, en France, mais également à travers le monde. Sauver les monuments, c'est prendre la défense de l'histoire, du temps et des peuples, contre l'oubli.

Une vision contemporaine sur le patrimoine a été présentée parallèlement à la Maison Victor Hugo à la même période, en partenariat avec l'ISBA de Besançon et le FRAC Franche-Comté.
Cette exposition a été l'occasion de décliner l'application numérique créée pour visiter virtuellement la tour de la Pelote. Cette dernière, parfaitement en lien avec le thème de l'exposition en raison de son appartenance au patrimoine Vauban et au 10[e] anniversaire de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, était un parfait exemple d'une restauration exemplaire d'un monument et de sa sauvegarde. Deux casques de réalité virtuelle étaient à disposition du public pour s'immerger dans la tour et en faire la visite virtuelle.
Également à la disposition du public, des tablettes tactiles permettaient d'observer et de superposer différentes cartes de Besançon, et ainsi d'avoir un aperçu de son évolution urbaine : la carte protohistorique (très limitée du fait de l'état des connaissances), la carte romaine, le plan des fortifications de Vauban, une carte générée par la numérisation du plan-relief, le cadastre napoléonien et le cadastre actuel. Des données cartographiques sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la ville et les monuments historiques étaient également accessibles. Ces données sont issues du Système d'Information Géographique (SIG) de la DPH où des données géographiques sous forme de plans et cartes ont été organisées et restituées à partir de toutes les opérations archéologiques réalisées et des données archivistiques collectées dans le cadre de l'Atlas historique de Besançon.
Avec cet outil numérique, le public peut sur les tablettes :

- observer la carte actuelle de Besançon et naviguer vers une adresse actuelle spécifique ;
- pouvoir naviguer vers une adresse ancienne d'un bâtiment disparu ou modifié ;
- observer la carte protohistorique ;
- observer la carte archéologique gallo-romaine ;

- observer un plan des fortifications Vauban ;
- observer la carte générée grâce à la numérisation du Plan-relief de 1722 ;
- observer la carte du cadastre napoléonien ;
- observer la carte du cadastre actuel ;
- observer les données cartographiques du PSMV et des Monuments Historiques classés ou inscrits ;
- cocher ou décocher l'une de ces options d'affichage ;
- swiper (scinder en deux l'écran) pour confronter une donnée ancienne et une donnée plus récente ;

Application numérique « Balade Vauban – Les fortifications »

Les 10 ans de l'UNESCO ont également été l'occasion de créer une autre application numérique concernant le patrimoine Vauban. Précisions que cet outil de visite virtuelle a été créé par le service Smartcity du Grand Besançon avec la collaboration scientifique de la DPH.
L'objectif de cette application « Balade Vauban » est de permettre de mieux comprendre la façon dont Vauban a conçu la protection de la ville de Besançon, notamment en reconstituant des éléments aujourd'hui disparus.
Depuis un smartphone ou une tablette, l'application, téléchargeable sur les Stores depuis mai 2018, propose une carte et un plan cavalier qui se superposent l'un à l'autre, et font apparaître d'une part les onze points d'intérêt qui constituent les étapes de la balade, et d'autre part le plan complet des fortifications telles que réalisées par Vauban.
Chaque point fait l'objet d'une image-montage présentant la fortification reconstituée replacée dans le contexte actuel, plus une ou deux images en 3D visitables à 360°. Une légende courte permet une compréhension rapide du site. Une icône « ? » permet d'en savoir plus en ayant accès à un texte plus complet pour chaque point.
Enfin, chaque station fait également l'objet d'une création sonore mêlant des sons actuels, une musique spécialement créée, et un texte lu par un comédien librement inspiré d'écrits littéraires ou historiques.

3. Bilan des actions de médiations Citadelle et Ville d'art et d'histoire

Dans sa rubrique Culture, pédagogie et recherche, le plan de gestion prévoyait plusieurs objectifs pour la valorisation du patrimoine Vauban. Mentionnées ci-dessous, les actions liées à ces objectifs menées au sein de la Direction du Patrimoine Historique, service Transmission Valorisation Médiation, en charge du label « Ville d'art et d'histoire » dont la Ville est signataire avec l'État et celles menées au sein de la Citadelle ont permis de mettre en valeur de façon forte et significative les éléments du patrimoine Vauban de notre territoire, affirmant ainsi une politique volontariste dans le domaine de la valorisation du patrimoine.

3.1 Objectif 2 : préserver et restituer l'œuvre de Vauban

3.1.1 Projet de mise en scène des fortifications : faisabilité d'implantation de canons au front royal

Ce projet n'a pas encore été traité actuellement, en raison du départ de la personne dédiée au suivi du plan de gestion en 2014. Il pourra l'être à partir de 2021. Le projet de restitution de chambrée paraît prioritaire, car plus attractif pour l'ensemble des publics.

3.1.2 Mise en place d'un chantier de jeunes

En juin 2016, le Conseil municipal a approuvé le principe d'un projet chantier de jeunes bénévoles pluriannuel (2017-2020), qui a lieu une fois par an à la Citadelle en été, et réunit des jeunes bénévoles d'horizons divers : jeunes de Besançon, d'autres communes de France et même d'autres pays.



Suppression des joints ciment avant rejointoiement à la chaux

Le chantier concerne des petits travaux de restauration et d'aménagement au sein de la Citadelle afin de les rendre accessibles à tous. Les objectifs principaux de ce projet sont les suivants :
- permettre aux jeunes Bisontins de s'approprier leur patrimoine local et de participer à sa sauvegarde (pas d'objectif de formation ni d'insertion en revanche)
- créer un élément d'attractivité et de découverte supplémentaire pour le public qui peut s'approcher du lieu de chantier, échanger avec les jeunes, avoir des informations sur la restauration du monument,
- provoquer des échanges entre des jeunes de milieux différents (objectif de mixité sociale) et permettre à des jeunes originaires d'autres régions et pays de découvrir la ville de Besançon et son patrimoine.
Pour la première année, le chantier s'est déroulé du 7 au 22 juillet 2017. Il a permis l'accueil de 16 jeunes mineurs, 8 Franc-comtois et 8 jeunes d'autres régions (8 garçons et 8 filles) présentant également une mixité sociale.



L'équipe de jeunes bénévoles et leurs encadrants 2017

Les participants se sont tous déclarés très satisfaits de l'expérience, et certains se sont réinscrits en 2018. Ils évoquent ainsi la fierté de participer à la restauration d'un monument inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, le plaisir d'avoir rencontré des jeunes venant de divers horizons, la bonne ambiance de groupe, les échanges avec le public…
Le chantier a permis de rejointoyer deux murs accolés au Front Royal et de réaliser le dessin des parties manquantes du pavage du puits, pour procéder ensuite à leur taille afin de les poser en 2018, et les travaux ont reçu l'approbation de la DRAC.

En 2018, le chantier a eu lieu du 7 au 21 juillet. Il a permis de restituer le pavage du puits, de rejointoyer la façade d'un magasin à poudre et d'effectuer des relevés sous la direction d'un architecte du patrimoine dans la perspective d'une réouverture afin de permettre la visite d'un magasin à poudre du XVII^{e} siècle après restauration. La mise en œuvre des chantiers 2017 et 2018 a été effectuée par l'association « Le Club du Vieux Manoir » qui a donné toute satisfaction dans l'encadrement technique et pédagogique du chantier. Aussi est-il prévu de poursuivre le partenariat avec cette association. Il est envisagé pour 2020 en lien avec le jumelage de la ville de Besançon avec Pavie, de donner une dimension plus internationale au chantier. Un dossier Erasmus + pourrait alors être déposé.
Le projet, d'un budget global de 30 000 € par an, est soutenu par la DRAC à hauteur de 50% des matériaux et études, la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 40% sur la même assiette et par un mécène, la société Moyse, à raison de 5 000 € par an en 2017 et 2018 et 2 500 € en 2019 et 2020.

Ce projet contribue fortement à préserver et restituer l'œuvre de Vauban, et participe également à l'appropriation du monument par les habitants. Il a été valorisé par la réalisation d'un petit film de 4mn avec des interviews des jeunes, visible sur le site internet de la Citadelle, de la Ville et du Club du Vieux manoir. Le projet a aussi été présenté sous forme de panneaux informatifs lors des journées du patrimoine 2017, dont la thématique était « jeunesse et patrimoine » et en mars 2018 au siège du CRIJ à Besançon.

3.2 Objectif 3 : développer les dispositifs d'interprétation et diversifier les modes de découvertes de la fortification

3.2.1 Création du spectacle multimédia « Histoire de mieux la voir » à la chapelle

La Citadelle ne disposait pas de support attractif pour présenter l'histoire du site à ses visiteurs. Aussi, de mai à novembre 2012, l'agence d'ingénierie culturelle ABAQUE (Paris) a réalisé une étude de faisabilité afin de définir l'ensemble des contraintes techniques d'un dispositif 3D dans une chapelle classée MH et de poser des principes de mise en place. C'est le groupement CLAP 35– société de production audiovisuelle et multimédia – qui a été retenu en 2013 pour la création. Jean-Pierre FRANCOIS, réalisateur et scénariste français a imaginé et réalisé, en collaboration avec Eric ADELHEIM, un spectacle multimédia immersif.
Le coût total pour le spectacle se monte à 1 077 052,00 €. Il a été financé grâce au Conseil régional (430 000 euros), à la CAGB (180 000 euros), au Conseil général (180 000 euros) et a bénéficié de plusieurs mécénats : Groupe Bonnefoy : 80 000 €, Egis Rail : 50 000 €, SMCI 10 000 € et Moyse Developpement : 30 000 €.

Ce dispositif multimédia d'une durée de 15 minutes, attractif pour le grand public, conduit le visiteur à s'immerger dans l'histoire du site de manière vivante.



Reconstitution 3D du spectacle

Le concept est le suivant : « le visiteur qui entre dans la chapelle de la citadelle est immergé dans un espace inattendu qui l'enveloppe, l'accueille et va le transporter dans le temps et l'espace ». Le spectacle débute par des scènes de paysages valorisant la spécificité du relief bisontin : le Doubs enserre la ville ancienne dans une de ses boucles. Après une rapide évocation de la période antique et du Moyen Âge, ce spectacle d'immersion se concentre sur le XVIIe siècle en faisant revivre le siège de Besançon en 1674, la construction de la Citadelle, des tours bastionnées et du fort Griffon, etc. La période de la seconde guerre mondiale est également évoquée, jusqu'à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Les trois grandes surfaces de projection (écran latéral nord, l'écran latéral sud et chœur) permettent de mettre en scène différents éléments : grands personnages dans le chœur (Charles Quint, Louis XIV, Louvois, Vauban, etc.), paysages, scènes de batailles, grands travaux de construction, etc. dans la nef. Ces grandes projections immersives se déploient sur 13 mètres de largeur et 7 mètres de hauteur. Au-dessous, des fresques animées à hauteur d'œil donnent des repères géographiques et chronologiques permettant de contextualiser les événements. Le plafond sert de baromètre du spectacle : nuits tourmentées, orages, nuages, etc.

Cette création scénarisée et spectaculaire présente des archives, des images réelles (tournages de reconstitutions historiques et images drone) et virtuelles (séquences 3D sur le relief de Besançon, la stratégie de Vauban…) et des effets sonores de qualité. L'ensemble des institutions culturelles locales (Bibliothèque d'Étude et de Conservation, Archives Départementales du Doubs, musée de la Résistance et de la Déportation, musée Comtois, musée du Temps, musée des Beaux-Arts et d'Archéologie…) a fourni des documents d'archives, des œuvres picturales, des plans originaux, des cartes, des tentures, de nombreux objets d'arts pour illustrer le projet. De nombreuses campagnes photographiques ont été menées afin de fournir à la société de production des images haute-définition.

Le contenu scientifique du spectacle a été validé par un Conseil Scientifique composé des membres suivants : Nicolas FAUCHERRE : professeur d'histoire de l'art médiéval à l'Université d'Aix - Marseille, spécialiste des fortifications bastionnées (Président du conseil scientifique), Maurice GRESSET : ancien professeur d'histoire moderne à l'Université de Franche – Comté, René LOCATELLI : ancien professeur d'histoire médiévale à l'université de Franche-Comté, Roland BOIS : capitaine honoraire du Génie, président de l'association Vauban Franche-Comté et délégué national pour la Franche-Comté, Lionel ESTAVOYER : chargé de mission pour le patrimoine historique à la Ville de Besançon et historien, Marie-Hélène ATALLAH, responsable du service « Ville d'art et d'histoire » de la ville de Besançon et Marie MONGIN, chargée de mission au Réseau des Sites Majeurs de Vauban (R.S.M.V).

Afin d'accueillir ce spectacle multimédia immersif, le Département Architecture et Bâtiments de la Ville de Besançon a entrepris des travaux de restauration et d'accessibilité dans la chapelle Saint-Étienne dont la maîtrise d'œuvre a été assurée par l'Atelier CAIRN (Lyon) : révision des enduits intérieurs et des corniches en staff, réfection d'un badigeon, restauration du lambris du chœur, remise en état du dallage à motif décoratif et en marbre sous-jacent du chœur, création d'un sas d'entrée possédant un local technique et un local de rangement, intégration d'un chauffage dans le portique technique créé par le groupement CLAP35, modification du pavage de l'entrée de la chapelle pour faciliter l'accessibilité des publics en situation de handicap, création d'un praticable réversible pour rendre accessible le chœur depuis la nef et d'une rampe au niveau de la sortie de secours. Le montant des travaux s'est élevé à 359 000 €.

Afin de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment et les prescriptions de la DRAC sur l'intégrité de la chapelle et la réversibilité du dispositif, la scénographe Clémence FARRELL a créé des portiques techniques situés à 80 cm en dessous des fenêtres qui permettent d'insérer tout le matériel technique : éclairage, vidéoprojecteur, câblage électrique, etc. Des rideaux d'occultation montés sur rails, placés horizontalement sous la corniche existante, font également office d'écran de projection. Des zones d'assises en mode spectacle, pour le confort de personnes ne pouvant rester debout, ont été installées. Ce principe technique d'aménagement se démarque de l'architecture existante pour éviter toute confusion entre ce qui est historique et ce qui ne l'est pas. Ce dispositif

réversible et très peu impactant préserve ainsi l'intégrité de la chapelle et permet d'autres usages : accueillir des réceptions, dîners, réunions, concerts, voire (exceptionnellement) des expositions.

L'installation de boucles magnétiques dans la chapelle Saint-Étienne favorise la venue des personnes malentendantes. Des casques sont également à disposition des publics étrangers pour une traduction du spectacle en anglais et allemand.
Depuis la mise en service en mai 2014, le spectacle est visible en continu dans la chapelle avec un rythme de trois projections par heure. Il est apprécié des visiteurs car il constitue une bonne introduction à la visite du site, mais seuls environ 30% d'entre eux se rendent à la chapelle pour le visionner. Par ailleurs, la maintenance du dispositif est coûteuse et pèse de manière importante sur le budget annuel de la direction Citadelle.

3.2.2 Étude de faisabilité pour un centre d'interprétation sur la thématique « fortifications de Vauban » au front Saint-Étienne de la Citadelle.

Cette étude n'a pas été menée, notamment en lien avec le départ de la personne dédiée au suivi du plan de gestion en 2014. La réflexion sur ce centre d'interprétation devra se faire en lien avec celle du CIAP prévu dans le cadre de la Ville d'art et d'histoire et dans la perspective de la rénovation de l'espace Vauban à l'horizon 2022-2024.

3.2.3 Réflexion sur le renouvellement de l'audioguide de la Citadelle et définition d'une nouvelle application technologique

Il s'agissait de proposer un profond renouvellement des outils d'aide à la visite pour répondre aux attentes et besoins des visiteurs. Une adaptation aux nouvelles technologies était devenue nécessaire, ces outils étant totalement absents du site jusque-là. Plus qu'une modernisation ponctuelle de supports, il s'agissait pour la Citadelle de tourner une page et de s'inscrire dans une action durable en ce domaine.
Un dossier de réponse à l'appel à candidature de la Région sur l'innovation touristique a donc été déposé en 2015 et accepté par la Région. La remunicipalisation de la Citadelle et le départ du chef de projet ont ralenti le processus de réflexion. L'appel d'offre a été lancé en mars 2016 et un prestataire a été notifié sur ce marché en juin 2016. C'est la société bisontine Livdéo qui a été choisie pour sa technologie innovante (solution Geed) permettant sans téléchargement un accès fluide à une application web mise à disposition du public via un wifi local installé spécialement sur le site.
La Citadelle a donc développé une application intitulée « MaCitadelle », disponible uniquement sur site, ayant vocation à remplacer les audioguides et conçue également comme un complément à la refonte de la signalétique du site prévue pour 2018-2019.



- Page d'accueil de l'application « MaCitadelle »

Il s'agit d'un guide interactif pour se repérer sur le site, découvrir la citadelle et ses musées, et connaître les animations proposées. Elle permet de savoir quoi voir, quand et où, d'avoir accès à

des informations pratiques et patrimoniales avec plusieurs niveaux de lecture, de découvrir par le jeu pour les plus jeunes, de partager ses impressions (parcours, prises de photos ...) et garder un souvenir de sa visite en sélectionnant certaines informations, par la création d'un espace personnel accessible post-visite.
Cet outil complète l'offre de visites guidées, ateliers et animations proposés par ailleurs sur le site pour une découverte en autonomie. Trois parcours ont été développés dans un premier temps, donnant les clefs de lecture du monument, et mis à disposition du public en avril 2017 :

- Pour les enfants de 7 à 12 ans plus particulièrement, notamment en groupes (scolaires et loisirs). Ce parcours enfant, d'une durée de 1h à 1h30, comporte des jeux en lien les thématiques abordées ;
- pour les adultes. Ce parcours adulte propose une visite d'environ 1h30 (2h avec les bonus) avec des étapes dans l'ensemble du site. Il présente un premier niveau de lecture, et des bonus permettant d'aller plus loin sur des thématiques particulières. Les contenus sont très riches : vidéos, diaporamas, films d'animation...
- pour les personnes en situation de handicap intellectuel, en partenariat avec l'ADAPEI.

Afin de proposer un parcours moins didactique et plus ludique et renforcer l'engagement des visiteurs, il est possible également de découvrir le site via deux jeux enquêtes (mise à disposition du public respectivement en septembre 2017 et avril 2018). Ces jeux proposent deux scénarii originaux adaptés à l'identité du site, comportent des étapes dans des parties de la Citadelle moins fréquentées par les visiteurs et apportent un vrai plus pour une visite en famille, notamment pour des visiteurs connaissant déjà la Citadelle. Le premier s'intitule « Le défi de Vauban ». Il invite le joueur à l'aider à construire la Citadelle. Le joueur découvre ainsi différents corps de métiers ayant participé à la construction de la Citadelle et doit passer un certain nombre d'épreuves, dont beaucoup sont basées sur l'observation du monument (compter des marques de tâcheron, redessiner un toit disparu, associer un outil à des traces visibles sur les pierres...). Le second jeu s'inspire du concept de l'escape game et s'appuie sur l'existence d'une compagnie de Cadets à la Citadelle à la fin du XVIIe siècle. La mission des joueurs est d'aider les Cadets à sortir de la citadelle pour aller se divertir en ville avant le prochain tour de garde. Pour cela, les joueurs doivent passer des épreuves et ramasser des clés tout au long du parcours. La création de ce jeu a fait l'objet d'un partenariat avec l'Université de Franche-Comté : des étudiants et leurs professeurs de la Licence 3 CMI Informatique et du Master 2 Produits et Services Multimédia ont ainsi créé le scénario et développé l'application, qui a pu ensuite être intégrée dans l'application générale « Ma Citadelle ».
L'application permet également de satisfaire les touristes étrangers (qui selon les statistiques réalisent pour la plupart le parcours complet) et les personnes en situation de handicap, pour lesquels des propositions de médiation humaine peuvent difficilement être mises en place pour des questions de personnel. C'est pourquoi cet outil est disponible en plusieurs langues (anglais, allemand, italien) et propose également des contenus accessibles (parcours pour les personnes en situation de handicap intellectuel existant, parcours pour les personnes en situation de handicap visuel et auditif en cours d'étude). Une traduction de certains parcours en néerlandais et espagnol est aussi prévue pour 2019.
D'autres parcours de visite (expositions permanentes des Musées, expositions temporaires...) seront rajoutés par la suite de façon autonome par les équipes de la Citadelle, qui ont un accès administrateur au back office de l'application. Un nouveau parcours pourra être proposé pour le futur Musée de la Résistance et de la Déportation, les audioguides restant utilisés jusqu'à la fermeture du Musée pour sa rénovation. D'autres parcours sont également en cours de réalisation : sur la faune sauvage de la Citadelle pour le muséum, «La Citadelle en bref» pour les journalistes, tour operator et personnes ne disposant que de peu de temps, etc.

La Citadelle a donc choisi une solution souple, adaptable et évolutive, permettant une autogestion par ses équipes et qui puisse prendre en compte et accompagner l'évolution des musées et du site évoquée plus haut et leur actualité (travaux, expositions...), fonctionnant aussi bien en intérieur qu'en extérieur, et permettant au public d'effectuer une sélection aisée dans les riches contenus qui sont à sa disposition. L'application, gratuite pour les détenteurs d'un billet ou abonnement Citadelle, est utilisable aussi bien sur smartphone que sur tablette numérique, quel que soit le système d'exploitation. Une location de tablettes pour les groupes adultes et individuels, au prix de 2 euros, est possible à l'accueil du site pour les personnes non équipées (parc de 8 tablettes). Pour

les groupes d'enfants, des tablettes sont mises à disposition gratuitement grâce à un partenariat avec Orange, qui a donné à la Citadelle un parc de 30 tablettes Huwei Mediapad T1 10 pour favoriser l'accès des jeunes au patrimoine par le numérique (valeur 7 767,72 €).

Ce projet d'un coût de 125 000 € dans sa première phase a fait l'objet d'un soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'innovation touristique à hauteur de 52 000 euros et du FEDER à hauteur de 43 000 euros. Les nouveaux parcours nécessiteront des budgets complémentaires pour les traductions et enregistrements, mais l'intégration pourra être faite en interne si les fonctionnalités existantes suffisent pour ces nouveaux projets. La maintenance du dispositif, gratuite la première année, se montera ensuite à 5 000 € par an.

Le système mis en place permet un suivi statistique des connexions, station par station. La première année d'exploitation a été peu concluante, car malgré la communication faite à l'extérieur et sur site (kakémonos et flyers), les visiteurs étaient relativement peu nombreux à utiliser l'application de visite. Une meilleure valorisation dès l'accueil du site, des présentations (prescripteurs-touristiques, directeurs de centres de loisirs…) et le dossier en ligne pour les enseignants devraient porter leurs fruits en 2019. Reste que 60% la clientèle est une clientèle locale qui vient surtout pour le parc zoologique, et qui n'est donc pas forcément attirée par un parcours didactique sur le monument.

3.2.4 Renouvellement de la signalétique d'interprétation de la Citadelle de Besançon

La signalétique patrimoniale de la Citadelle, à l'instar du reste de la signalétique, était totalement obsolète : faible lisibilité, informations manquantes, etc… La réalisation d'une nouvelle signalétique patrimoniale avait donc pour but d'animer et valoriser le secteur du Parc Saint-Étienne qui ne disposait pas jusqu'alors d'outils d'interprétation, de redynamiser l'intérêt de la visite en complémentarité de la mise en place du nouvel outil numérique d'aide à la visite et de fournir des informations claires au visiteur. Un dossier de réponse à l'appel à candidature de la Région sur l'innovation touristique a été déposé en 2015 et accepté par la Région. La remunicipalisation de la Citadelle et le départ du chef de projet, ainsi que la réflexion menée sur la complémentarité entre l'application numérique et la signalétique ont ralenti le processus de réflexion. Á la reprise du dossier, il est apparu important de privilégier la cohérence visuelle entre la signalétique patrimoniale déjà présente en ville et celle à créer à la Citadelle. La commission accessibilité de la CAGB, consultée, ayant émis un avis favorable à l'utilisation de la charte graphique de la Région pour la signalétique patrimoniale, il a donc été signé une convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté en décembre 2017, afin de réaliser 29 panneaux pour remplacer la signalétique patrimoniale existante.



Signalétique patrimoniale en place : exemple du bâtiment des officiers

Cette nouvelle signalétique, dont les textes ont fait l'objet de relectures attentives (Réseau Vauban, DPH, chargée de la valorisation du patrimoine de la Région, Roland Bois capitaine honoraire du Génie, président de l'association Vauban Franche-Comté et délégué national pour la Franche-Comté, André Ferrer, maître de conférence en histoire moderne en retraite) a été installée en juin 2018, aux emplacements validés par la DRAC. Elle présente une iconographie centrale permettant de valoriser notamment certains fonds locaux (Musée des Beaux-Arts et d'archéologie, Archives départementales, Bibliothèque d'étude et de conservation) et une traduction en anglais et allemand, ce qui est un vrai plus pour l'accueil du public étranger. Elle mentionne également l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Les textes donnent des informations historiques et architecturales sur les éléments de fortification et bâtiments, et mettent notamment en avant le rôle et la disposition intérieure originels des bâtiments aujourd'hui dévolus à d'autres fonctions. Ils ont été rédigés tels des « cartels » permettant une approche élément par élément sans parcours prédéfini ou contextualisation générale, qui sont proposés dans le cadre de l'application numérique.

Le coût global des 29 panneaux est de 51 463, 72 euros, pris en charge à 80% par la Région. Le reste à charge pour la Ville de Besançon est donc de 10 292, 74 €, auxquels s'ajoutent les frais liés à l'obtention des droits de reproduction des iconographies de la Réunion des Musées Nationaux.

3.2.5 Réflexion et mise en œuvre de parcours d'interprétation

La réflexion a porté pour l'instant plus sur la signalétique patrimoniale et l'application numérique de visite qui contribuent à l'interprétation du site, mais d'autres projets contribueront à consolider un véritable parcours d'interprétation, comme la restitution d'une chambrée, la rénovation de l'espace Vauban, la présentation de canons etc.

3.2.6 Enrichissement des thématiques/développement des visites guidées du site inscrit

La reprise du contenu des visites pour publics individuels par la Ville à partir de 2017 (auparavant auprès de l'OTC) a permis de mettre en valeur des visites dédiées à la thématique « Vauban-Fortifications ». Trois programmes « Rendez-vous » ont ainsi été édités à l'attention d'un public d'individuels.

Parmi les nombreuses thématiques proposées, celles qui couvrent le champ « fortifications » sont les suivantes : « Le plan relief », « Du siège de Louis XIV aux fortifications de Vauban », « La couronne de Battant », « De tour en tour », « Après la conquête ».
La présentation des visites et animations de la citadelle est également proposée dans ces brochures, et par ailleurs, les visites généralistes telle que celle dénommée « Clés de ville » abordent la thématique des fortifications.

Les visites guidées à la Citadelle pour les individuels et groupes sont assurées par une médiatrice culturelle à temps plein depuis 2014 (à temps partagé avec le Musée de la Résistance auparavant), et par les guides conférenciers en poste à l'Office de tourisme (coût environ 12 000 euros par an). L'équipe est renforcée de mars à août par un médiateur vacataire.

Les visites guidées proposées à la Citadelle sont les suivantes : visites animées par un comédien, visites « 2000 ans d'histoire » et visites express en 1/2h. Toutes ces visites donnent les clefs de compréhension de la période (règne de Louis XIV, conquête de la Franche-Comté) et du site (biographie de Vauban, définition de l'architecture bastionnée, vie quotidienne dans la forteresse, rôle de prison…).

Les travaux de restauration ont également permis la mise en place d'une nouvelle visite « Citadelle secrète », qui propose la découverte de la communication 110, passage enterré réalisé par Vauban pour permettre la circulation sécurisée des soldats entre le Front Royal et le Front Saint-Étienne. Le nombre de personnes est limité à 18 par groupe (jauge de sécurité) et ces visites proposées régulièrement à la belle saison sont plébiscitées par le public. D'autres passages par des lieux non accessibles au public actuellement sont à l'étude, mais demandent des travaux de restauration préalables.

Des visites thématiques sont proposées plus ponctuellement, par exemple dans le cadre du week-end Télérama : visite sur les prisons de la citadelle, visite « les Musées d'en haut » sur l'histoire de l'implantation des musées à la Citadelle, visite « remparts » qui permet de passer plus spécialement sur les remparts de la Citadelle…
Depuis l'hiver 2016-2017, des visites de l'Espace Vauban sont également proposées au public lors de la saison hivernale, ce qui permet d'aborder l'histoire du site à l'abri et de valoriser cet espace d'exposition, qui a pu être enrichi par une maquette tactile (voir paragraphe sur l'accessibilité) et par l'accueil d'un canon du XVII^{e} siècle, prêt du Musée du Temps.

En 2018, une nouvelle visite baptisée « La Citadelle, un condensé du Patrimoine mondial » permet de valoriser les deux expositions présentées et de faire comprendre aux visiteurs pourquoi la Citadelle et les fortifications de Besançon ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.

Des animations à destination des enfants de 7 à 12 ans ont également été proposées à l'été et à la Toussaint 2014 « Les p'tits Vauban » pour découvrir les fortifications à travers des modules de jeux et une maquette géante de la citadelle à construire (réalisation Architact, investissement de 4 000 euros). Ces modules sont ressortis lors de certaines manifestations, mais il manque une salle pédagogique pour le monument qui permettrait de les utiliser plus régulièrement.



Animation « Les P'tits Vauban » dans le Hangar aux manœuvres - 2014

Á l'initiative du Réseau Vauban, l'opération « La fortification insolite » invite les sites à créer une offre particulière depuis 2016. Après une visite matinale des remparts, c'est une animation « la fortification dans tous les sens » qui a été conçue pour le public estival.



La fortification dans tous les sens

Le public se glisse dans la peau des bâtisseurs de la Citadelle pour découvrir par les sens toutes les étapes, de la conception à la réalisation, de l'intervention de Vauban à la dernière pierre. Les participants sont ainsi amenés à toucher différents matériaux pour les reconnaître sans les voir, réaliser une triangulation, assembler des pièces de charpente miniatures, répondre à un quizz sur les conditions de travail des ouvriers ayant participé à la construction ou encore écouter les accents des ouvriers savoyards ou italiens… Cette découverte déambulatoire gratuite a été proposée tous les dimanches de l'été 2017 et 2018.

Année	2013	2014**	2015	2016	2017
Nombre de personnes en groupes ayant suivi des visites guidées Site	6226	5855	6122	6101	5466
Nombre de personnes en groupes ayant suivi des visites autres Musées*	4552	7638	7519	7362	6474
TOTAL	10778	13493	13641	13463	11940
Fréquentation totale du site	267 521	299 168	286 412	270 064	281 288

* MRD fermé une partie de l'année (2016 et 2017)
** Chiffre total hors Portes du temps, Projets quartiers et Parcours culturels
*** Pas de visites comédiens au mois d'août en 2017, car ils étaient pris sur un spectacle à Namur.

Les visites guidées du site sont suivies en moyenne par 6 000 personnes par an en groupes (cf tableau), et 1500 personnes en individuels, ce qui représente environ 3% du public annuel de la Citadelle.

Année	2013	2014**	2015	2016	2017
Nombre d'individuels ayant suivi des visites guidées Site	2120	2262	1536	1368	1397
Nombre d'individuels ayant suivi des visites comédiens**	284	280	447	369	175***

3.2.7 Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

Véritable outil de valorisation de l'identité de la ville, le CIAP a ouvert ses portes le 5 juillet 2013. L'hôtel de ville offrait un cadre exemplaire, dans un site patrimonial fort. Cette localisation permettait un lien avec l'accueil du public assuré sur place par l'accueil de la Ville et était en complémentarité avec l'antenne de l'Office du Tourisme et des Congrès.

Le fil conducteur de cet équipement culturel - le développement de la cité sur le site naturel défensif de la boucle et au-delà de ses limites défensives- mettait l'accent sur l'évolution des fortifications au cours des siècles, ainsi que sur les spécificités de la ville.

Ouvert pendant la période estivale (juillet et août), il a accueilli un total de 1 820 visiteurs lors des étés 2013 et 2014, avant l'incendie de 2015.
Sa réouverture est prévue à partir de la saison estivale 2019.

3.2.8 Réflexion sur l'accessibilité et les dispositifs d'interprétation à l'égard des publics en situation de handicap et empêchés

Une stagiaire a travaillé durant 6 mois en 2014 pour réaliser un diagnostic sur l'accessibilité à la Citadelle. Certaines actions concrètes ont ensuite été mises en place. Tout d'abord, le spectacle multimédia « Histoire de mieux la voir » est équipé d'une boucle magnétique. Par ailleurs, le film « Au cœur d'une citadelle » présenté dans l'Espace Vauban a été sous-titré en français pour les personnes malentendantes (coût : 2 220 €). L'application numérique « Ma Citadelle » dispose d'un parcours spécialement dédié aux personnes en situation de handicap mental, dont les textes ont été rédigés en partenariat avec l'ADAPEI, et des parcours numériques adaptés aux autres types de handicap seront développés dès que les budgets le permettront. Les personnels ont par ailleurs été sensibilisés dans le cadre de deux demi-journées de formation par des personnes de l'ADAPEI à l'accueil des personnes en situation de handicap mental et le label S3A a ensuite été décerné à la Citadelle. Le livret d'accueil de la Citadelle en FALC établi par l'ADAPEI est par ailleurs en cours de mise en page.

Le travail avec la commission d'accessibilité est régulier, notamment sur le dossier signalétique (contrastes d'écriture sur le mât à l'entrée de la Citadelle indiquant la distance vers les autres villes du Réseau Vauban par exemple, réflexion sur l'utilisation de la charte graphique de la Région pour la signalétique patrimoniale, validation des pictogrammes qui seront utilisés dans la signalétique directionnelle…).

Par ailleurs le groupe d'experts d'usage de la commission accessibilité a également été consulté dans le cadre de la réalisation d'une maquette tactile à destination des publics malvoyants, mais accessible à tous, dans l'espace Vauban. Cette maquette de 60 cm³ qui restitue à l'échelle 1/50e des éléments architecturaux de la Citadelle (guérite de la Reine, bastion, parement, etc.), ainsi qu'un plan simplifié de la Citadelle dans son ensemble, évoque les différents matériaux utilisés par Vauban pour la construction de la Citadelle.

Nouvel outil de médiation, la maquette tactile permet d'aborder plusieurs sujets : les savoir-faire et techniques du XVIIe siècle, les métiers de la construction, la nature et l'origine des matériaux et l'adaptation au terrain imaginée par Vauban.



Maquette tactile présentée dans l'Espace Vauban

La maquette a été réalisée par la société Archi-Tact, basée à Les-Martres-de-Veyre près de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), spécialisée dans la réalisation de maquettes tactiles et pédagogiques d'architecture et d'urbanisme.

Ce projet d'un coût de 12 000 € a été entièrement financé par le mécénat de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté.

Elle est utilisée notamment dans le cadre d'un atelier à destination des déficients visuels et handicapés intellectuels intitulé « La Citadelle du bout des doigts », qui aborde les matériaux de construction, la fortification bastionnée et le chantier de la citadelle et qui s'accompagne également

d'une découverte sensorielle de certains éléments du monument lui-même (toucher des marques de tâcheron, la roue du puits, la trace d'une barre à mine, etc…).

Les actions envers les publics empêchés ont été traitées jusqu'en 2017 dans le cadre du dispositif « La Citadelle prend ses quartiers ». Un nouveau cadre d'intervention est à imaginer pour le futur. Un partenariat avec le CCAS pour les personnes âgées est en cours d'étude. Des accueils ponctuels de groupes particuliers ont également lieu selon la demande (ex : allophones pris en charge par le Conseil Départemental).

3.2.9 Offre pédagogique

Dans le cadre de la convention Besançon Ville d'art et d'histoire, l'éducation des jeunes au patrimoine est une priorité. Ces animations sont conduites par le service Transmission Valorisation Médiation, et parmi toutes celles qui permettent de découvrir les nombreux aspects du patrimoine bisontin, l'accent a été mis sur les fortifications de Vauban depuis le classement Unesco. Les animations proposées ont ainsi abordé les six thématiques suivantes : Vauban et la citadelle, Vauban et le fort Griffon, Vauban et les tours bastionnées, Vauban et l'enceinte urbaine, les tours bastionnées, le plan-relief.
De l'année scolaire 2012/2013 à celle de 2016/2017 (soit cinq années scolaires), sur un total de 1 315 animations, il y en a eu 241 consacrées aux thèmes ci-dessus, ce qui représente environ 6 300 élèves (majoritairement de cycle primaire). Cette opération se poursuit avec ces mêmes thématiques qui continuent à être plébiscitées par les enseignants.
L'offre pour les scolaires s'est par ailleurs considérablement étoffée à la Citadelle. Ainsi, un partenariat avec la Saline d'Arc-et-Senans a abouti à la proposition de deux offres couplées : « D'architecte en architecte », étude comparée de l'œuvre de Vauban et Ledoux, et un atelier « Patrimoine mondial » permettant de découvrir l'exposition consacrée à ce thème à la Saline puis de venir pour un atelier autour d'un jeu de plateau « Patrimonium » à la Citadelle.



Jeu « patrimonium »

Cet atelier peut également être proposé seul. Le jeu Patrimonium permet de comprendre la notion de Patrimoine mondial. Il est adossé au programme scolaire d'histoire de 6e, propose des questions, des actions à réaliser (mimer, créer des éléments en pâte à modeler…). Une demi-classe joue pendant que l'autre demi-classe découvre la Citadelle à l'aide d'un livret. Les deux sites ont accueilli successivement en 2016 une même étudiante, Marie Perrault, pour travailler sur ce projet et aboutir à la réalisation d'un questionnaire pour l'exposition de la Saline, un dossier pédagogique en ligne sur les sites internet des deux structures et la création du livret et du jeu pour la Citadelle. Cet atelier est aussi décliné pour le grand public.

Par ailleurs, une visite « Du renfort à la Citadelle », sur le principe du livre dont vous êtes le héros, permet aux enfants de découvrir la vie quotidienne dans la forteresse. Les élèves se mettent dans la peau de jeunes recrues en 1688 qui doivent s'organiser pour défendre la Citadelle. C'est le groupe qui décide des déplacements en choisissant ses priorités (armement, nourriture, chambres…). Cela permet aux élèves d'être véritablement acteurs de leur visite et de les amener à réfléchir et à débattre sur le déroulement de leur aventure. Chaque arrêt est l'occasion de transmettre des

notions sur la vie quotidienne et permet aux élèves de poser des questions. L'investissement des élèves est renforcé car chacun a un rôle précis à jouer et est symbolisé par un objet témoin qu'il conserve durant la visite (exemple : sac de blé pour le chargé du moulin). De petites saynètes (un blessé, un soldat évanoui, cérémonie solennelle à la fin) renforcent l'immersion.

Vauban et son œuvre sont également mis en valeur dans le cadre des parcours culturels initiés par la Ville de Besançon. Ces parcours, à destination des élèves de primaire des écoles de Besançon, s'inscrivent dans les parcours artistiques et culturels des élèves prônés par l'Éducation nationale. Comme les autres structures culturelles de la Ville, la Citadelle propose un parcours pour chacun de ses pôles thématiques. Pour le monument Vauban, le parcours s'intitule « J'écris l'histoire » et présente la démarche historique et le travail de recherche à travers l'exemple de Vauban et de son œuvre à Besançon. Ce parcours permet aux enfants de se repérer dans le temps, de découvrir les différents types de sources historiques (textes, iconographie, blasons, archéologie..). Ils s'initient également à la paléographie, à la dendrochronologie (qui a servi à dater certaines charpentes de la Citadelle) et découvrent la bibliothèque de conservation lors d'une visite-atelier. Ils visitent la Citadelle en compagnie du comédien incarnant Vauban, et sont invités lors de la restitution aux familles à le retrouver et « combler ses trous de mémoire »... Les restitutions sont diverses : blogs, posters, saynètes théâtralisées... 5 classes du CE1 au CM2 sont concernées chaque année depuis 2015 et le dispositif a été reconduit en 2018-2019. Pour la rentrée 2019-2020, un nouveau parcours sera proposé, ayant pour thématique « Du patrimoine local au Patrimoine mondial ».

Le service en charge de la médiation du site bénéficie depuis la rentrée scolaire 2017-2018 d'un enseignant chargé de mission (3h tous les 15 jours), ce qui permet de créer une offre la plus adaptée possible aux attentes de l'Éducation nationale et aux objectifs de la Citadelle. L'enseignant travaillera notamment sur la création de ce nouveau parcours.

Il n'y a pas eu à proprement parler de parcours sportifs mis en place à la Citadelle. Cependant, celle-ci accueille chaque année en moyenne 1 600 enfants de Besançon et du Grand Besançon dans le cadre de l'USEP.



Course d'orientation dans le cadre de l'USEP

Les enfants font une course d'orientation dans le Parc Saint-Etienne et un rallye en partie haute, avec des questions sur le monument et les espaces muséaux qui ont été établies en partenariat avec les médiatrices concernées.

3.2.10 Publications

Les publications « Ville d'art et d'histoire » représentent un axe fort des actions de la convention à Besançon, et sont plébiscitées par les habitants et les touristes, aussi bien que par les enseignants. Celles qui ont éditées au moment de l'inscription et citées dans les précédents bilans ont été complétées par :

« Besançon littéraire », recueil de textes d'auteurs sur la ville, qui a connu une édition spéciale « Citadelle et Fortifications » en 2017, dédiée à tous les textes consacrés à la citadelle et aux remparts (livre format « poche », 4 000 exemplaires, 2017)

« Explorateurs à Besançon », un livret-jeu à l'attention du jeune public propose de résoudre trois courtes énigmes liées à la thématique Vauban-Fortifications (2 000 exemplaires, septembre 2015)

« Explorateurs- Raconte-moi Vauban », deux livrets-jeux pour les 4/6 ans et pour les 8/12 ans (4 000 exemplaires au total, février 2018)

L'intérêt pour ces publications demeure, et la politique d'édition se poursuivra dans les années à venir.

La Citadelle produit également régulièrement des livrets-jeux pour les publics 7-12 ans. En 2013, un carnet enfants spécial 50 ans de la Citadelle a été édité. Les deux derniers en date permettent l'un la découverte du monument et de ses points d'intérêt, disponible également en anglais (publication 2015) et l'autre, intitulé «Á la découverte du Patrimoine mondial à la Citadelle de Besançon », explique sur quels critères la Citadelle et les fortifications de Besançon ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.



Livrets Jeux Citadelle

Ce livret (publication 2016), qui sert en priorité dans l'offre pour les scolaires autour du Patrimoine mondial, a également été mis en vente pour le public en 2018 pour fêter les 10 ans de l'inscription. Le livret-découverte du site de 2015 a bénéficié d'un mécénat de l'entreprise Pateu-Robert pour sa réalisation à hauteur de 7 150 €.

3.2.11 Organisation annuelle des journées du patrimoine

Le Service Transmission Valorisation Médiation de la DPH assure la réalisation du programme global de cette manifestation depuis 2017. C'était auparavant l'Office de Tourisme qui assurait sa réalisation.
De nombreuses visites mettent en valeur le patrimoine Vauban en ville, par exemple « Raconte-moi Besançon », parcours en famille proposé par le service Ville d'art et d'histoire ou d'autres proposées par différents partenaires : « Le fort de Bregille », diverses randonnées à la découverte du patrimoine fortifié qui s'il n'est pas toujours de Vauban y fait référence et met en lumière la thématique sous un aspect plus large.
La Citadelle participe également chaque année aux Journées européennes du Patrimoine. Ainsi, en 2013, les animations proposées étaient en lien avec la thématique « 1913-2013 : cent ans de protection ». En 2014 a été traitée la thématique « Patrimoine culturel, patrimoine naturel », avec notamment des interventions des personnels du Muséum et un spectacle « La place forte et Victor Hugo », par la compagnie Théâtre Envie. Autre exemple, en 2016, un atelier « Slogans et graffs » a été proposé par le Musée de la Résistance et de la Déportation en lien avec la compagnie « Catégorie libre » pour interpeller les visiteurs sur leur relation au patrimoine et à la citoyenneté, thématique des journées.



Atelier « slogans et graffs »

Durant ces journées ont été régulièrement proposées des visites de la charpente de l'arsenal de la Citadelle, restaurée par un maître charpentier compagnon du devoir, ainsi qu'un stand de démonstration en techniques de charpenterie, et un stand de démonstration de taille de pierre, accompagnée d'un atelier pour les enfants depuis 2015, grâce au mécénat de l'entreprise Pateu-Robert.
En 2018 sont prévues pour le monument des visites « La Citadelle un condensé du Patrimoine mondial » et un espace jeux autour de la thématique Vauban au hangar aux manœuvres.

Malgré un climat souvent exécrable, le public est au rendez-vous pour ces journées, marquées par un accès gratuit à la Citadelle et aux animations (3000 personnes en moyenne).

3.2.12 Organisation d'animations socio-culturelles pour la population locale : « La Citadelle prend ses quartiers »

L'opération « La Citadelle prend ses quartiers », portée par la Direction Vie des quartiers-Service coordination jeunesse et la Citadelle, a eu lieu jusqu'en 2017. La formule en avait été revue dès 2014 afin de créer une plus forte interaction entre les structures porteuses des projets (maisons de quartiers associatives et municipales, foyers, associations, ALSH, EHPAD…) et les médiatrices de la Citadelle et ainsi favoriser une démarche participative inscrite sur la durée. Les projets étaient tous rattachés à l'une des 4 grandes thématiques de la Citadelle (le monument et son histoire, biodiversité et écosystèmes, seconde Guerre mondiale et devoir de mémoire, dialogue des cultures d'ici et d'ailleurs).



Présentation des techniques de charpenterie

Ces projets, à raison d'une dizaine par an, ont permis de toucher un public diversifié (personnes participant aux ateliers d'alphabétisation, familles, enfants, jeunes, publics du CCAS, groupes intergénérationnels…), soit environ 150 personnes par an, dont beaucoup issues des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Avec la médiatrice référente, le projet était calibré en amont (nombre de visites à la Citadelle, interventions de la médiatrice dans la structure, matériel demandé - pris en charge par le service coordination jeunesse, etc.). Riches et diversifiés, ces projets ont par exemple abouti pour le site à l'écriture d'une chanson (rap), à une aide numérique à la visite de la Citadelle pour les tous petits, à la création d'une mosaïque de la Citadelle aujourd'hui exposée à l'accueil du site avec l'association des Racines et des feuilles, à des aquarelles avec l'EHPAD de Bellevaux, à un projet « Cita danse » avec de jeunes danseurs de hip hop bisontins, etc....



Présentation-atelier pour l'association des Racines et des feuilles, édition 2015.



Présentation-atelier pour le centre de loisirs du Barboux – édition 2015.

Les projets ont fait l'objet chaque année d'une journée de restitution à la Citadelle où étaient invités parents et autres personnes du quartier, avec un temps officiel et convivial. 400 personnes y ont participé en 2015, plus de 800 en 2016 et 2017. Les initiatives menées dans les quartiers ont été présentées sous diverses formes lors de cette journée : objet, représentation, exposition, projection... Tous les projets sont également valorisés sur un site internet www.lacitadelleprendsesquartiers.fr, développé par le CRIJ Franche-Comté, partenaire de l'opération, ce qui permet de garder un témoignage du travail effectué dans la durée. Ce dispositif a été soutenu par la Caisse des dépôts en 2014 et 2015.

L'opération est aujourd'hui arrêtée faute de moyens humains et financiers, mais l'accueil de ce type de publics n'est pas pour autant supprimé à la Citadelle. Les projets seront examinés au cas par cas.

Des places sont également réservées pour les maisons de quartier chaque année à l'occasion des balades nocturnes organisées par la Citadelle, permettant l'accès gratuit à ces spectacles pour un public qui n'y serait pas allé seul. Environ 40 personnes issues de l'ensemble des quartiers prioritaires de la Ville en bénéficient chaque année.

De 2014 à 2017, la Citadelle s'est aussi investie dans l'opération nationale initiée par le Ministère de la Culture « Les Portes du Temps », rebaptisée en 2017 « C'est mon patrimoine ».



Atelier pochoir – ASEP – Portes du Temps 2017

Ce dispositif était soutenu financièrement par le Ministère de la culture, la DRJCS, le Pôle culture et la Direction vie des quartiers de la Ville de Besançon, et par le contrat de ville depuis 2015. La Caisse des dépôts a également soutenu l'opération en 2014 et 2015.

Cette opération avait pour objectifs de :
- Favoriser l'accès de tous à une offre culturelle de qualité et aux équipements culturels en permettant la découverte de la citadelle et des messages qu'elle porte à travers l'ensemble de ses pôles (favoriser la paix, préserver le vivant, faire dialoguer les cultures…), sous un angle ludique pour un public ne la fréquentant pas habituellement ou pas sous cette forme.
- Développer l'apprentissage artistique et culturel des publics à travers des ateliers pratiques et activités culturelles spécialement adaptés.

Le Muséum, le Musée Comtois et le Site Vauban participaient au dispositif pour proposer des activités durant les vacances d'avril, d'été et de Toussaint (en 2014-2015 uniquement pour ces dernières vacances) aux enfants des centres de loisirs bisontins pour découvrir leur patrimoine autrement, avec un objectif de mixité sociale (proportion de 40 à 50% d'enfants issus des quartiers prioritaires). Ainsi, pour le site, les enfants ont pu rencontrer les acteurs de la restauration (rencontre avec l'entreprise Pateu-Robert, 2014), découvrir les matériaux utilisés pour la construction de la citadelle, la charpente de l'arsenal et s'initier à la taille de pierre (2015), écrire une lettre à Louis XIV avec une spécialiste des ateliers d'écriture (« Lune de Plume ») en 2016, participer à un rallye « l'apprenti de Vauban » imaginé par la médiatrice du site et réaliser des peintures aux pochoirs inspirées des formes de l'architecture bastionnée en 2017 (activité animée par l'ASEP).

2014 : environ 600 enfants accueillis, 2015 : environ 500 enfants accueillis, 2016 : environ 400, 2017 : environ 400.

Cette opération, qui n'a pas été reconduite en 2018 faute de moyens humains, sera réétudiée à une échelle plus globale au sein de la ville pour les années à venir.

3.2.13 Célébration du 5e anniversaire de l'Inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco (2008-2013)

A la Citadelle, une programmation particulière a été proposée en 2013. Tout d'abord, l'exposition « Dis-moi c'est quoi le Patrimoine mondial » réalisée par le Musée Comtois, en partenariat avec les éditions Faton (la mascotte de l'exposition est « Archéojunior »). Cette exposition présentée du 1er mai au 3 novembre, particulièrement adaptée aux 7-14 ans, invitait à découvrir en famille ce qu'est le patrimoine mondial.
Coût : 11 196.00€.



Vue de l'exposition « Dis-moi c'est quoi le Patrimoine mondial ? »

Cette exposition réactualisée est à nouveau présentée pour les 10 ans de l'inscription en 2018 (19 mai-4 novembre).
Une deuxième exposition, « Regards d'enfants », était présentée en extérieur du 1er juillet au 15 septembre en contrebas de la guérite de la Reine et présentait les photographies de la Citadelle prises par les enfants dans le cadre du projet. Il s'agissait d'initier les enfants aux techniques de la photographie artistique, tout en les sensibilisant à leur patrimoine.
Au Hangar aux manœuvres, une vingtaine des grandes œuvres d'Ousmane Sow, le célèbre sculpteur sénégalais, faisaient écho à ses sculptures plus petites présentées au musée des Beaux-arts et d'Archéologie de Besançon.
« Libérons nos classiques » invitait le public les 1er et 2 juin à découvrir des grands textes du XVIIe siècle dépoussiérés au grès d'un parcours poétique mis en scène par Marie Chabauty. L'animation « Portrait d'époque » (coût : 5 483,49€) permettait au public de se faire photographier en costume d'époque par un professionnel. Cette animation a été reproposée à plusieurs reprises les années suivantes, avec un succès qui ne se dément pas. Le festival « Orgue en ville » avait également proposé une soirée « Gavotte et mousqueton » évoquant à travers un enchainement de tableaux la guerre et la fête, deux marqueurs incontournables de l'époque, et un bal participatif, le 6 juillet au soir (coût : 8 000€). Enfin, un pique-nique géant fut organisé à la Citadelle en soirée le 7 juillet, avec des animations en après-midi dans le parc Saint-Étienne.

3.2.14 Célébration du 10e anniversaire de l'Inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco (2008-2018)

Dans ce cadre, la Direction Patrimoine Historique a participé à la définition et à la rédaction des textes de l'application numérique « Besançon, balade des fortifications » (dispositif gratuit accessible par wifi) qui a été mis en place pour les 10 ans. Le service a aussi organisé « Autour des fortifications, lectures à deux voix », lectures à la Gare d'eau devant les fortifications, par deux comédiens qui par leur voix font visiter les fortifications grâce à des textes datant de l'antiquité à nos jours (4 lectures d'une heure environ, proposées à titre gracieux, les dimanches 22 et 29 juillet et 5 et 12 août 2018).
La Direction a également mis en place « Chamars l'ingénieuse » : Animation de type escape game éphémère pour petits et grands, dans la tour bastionnée Chamars, autour d'une énigme sur le thème de Vauban, proposée à titre gracieux aux participants les 7 et 8 et 21 et 22 juillet, 4 et 5 et 18 et 19 août, ainsi que pendant les Journées européennes du Patrimoine 2018. Des publications ont également été réalisées à cette occasion (voir le paragraphe correspondant).

Le premier temps fort de l'année 2018 à la Citadelle a été l'accueil de l'exposition « Zoospective », présentation des sculptures animalières hybrides de l'artiste Mauro Corda au Hangar aux manœuvre et dans l'ensemble de la Citadelle (1er avril-15 juillet).

Pour les 10 ans de l'inscription, outre la réactualisation de l'exposition « Dis-moi c'est quoi le Patrimoine mondial », la Citadelle a également proposé une exposition originale intitulée « Citadelles du monde & autres fortifications ». Cette exposition photographique présentait 19 grandes Citadelles et fortifications inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco ou engagées dans cette démarche à travers le monde.



Un des panneaux de l'exposition « Citadelles du monde & autres fortifications » en situation

Installée sur les fortifications Vauban de la ville et de la Citadelle, elle donnait la possibilité d'un voyage autour du monde à la rencontre de ces lieux exceptionnels à travers un parcours chronologique, qui se dessinait tout au long des remparts de la ville et se terminait avec un focus sur les citadelles dans la cour principale de la Citadelle de Besançon. Cette exposition donnait également la parole aux habitants pour témoigner de leur attachement à ces patrimoines fortifiés. Une page internet dédiée à l'exposition permettait pour ceux qui voulaient en savoir plus d'accéder aux notices historiques des sites et à l'ensemble des témoignages.
Une nouvelle visite intitulée « La Citadelle un condensé du patrimoine mondial » a permis de mettre en valeur ces deux expositions. Les valeurs de l'Unesco ont également inspiré les chants des enfants accueillis lors de la manifestation La Citadelle chante du 18 au 22 juin.

3.2.15 Développement d'une large gamme d'évènementiels à la Citadelle en cohérence avec la programmation de la ville basse (balades nocturnes, accueil des festivals de la ville...).

Cet objectif a été largement atteint. Une programmation culturelle riche, outre celle en lien avec les Musées, est proposée pour le site, notamment avec le soutien du Conseil départemental du Doubs. En 2014, les interludes de la Citadelle ont permis au printemps et à l'automne de proposer tous les dimanches une intervention artistique à la Citadelle, gratuite pour les détenteurs d'un billet ou abonnement (lectures, violoncelle, danse et poésie, sieste musicale...). Cette programmation a cependant été arrêtée dès 2015 pour raisons budgétaires. Mais la Citadelle accueille régulièrement des artistes qui souhaitent l'investir pour s'en inspirer, comme par exemple la compagnie Pernette pour un stage de danse en 2018.

3.2.16 Balades nocturnes

Des balades nocturnes estivales sont organisées à la Citadelle depuis 2011 sous une forme intimiste de visite théâtralisée, créée chaque année spécialement (90 personnes maximum par soirée, en deux représentations). Elles rencontrent un grand succès depuis lors (complet sur la quasi-totalité des soirées), avec des publics qui ne viennent pas forcément à la Citadelle en journée (cf bilan des questionnaires de satisfaction distribués chaque année).
Plusieurs compagnies locales ont ainsi pu être mises en valeur et s'inspirer du lieu : Mala Noche, Compagnie Keichad, Théâtre Envie, La Compagnie du Colibri, Teraluna et Spotlight, etc… Le budget de ces balades se monte à environ 42 000 euros par an.



Balade nocturne

En 2018, dans le cadre de la convention de mécénat avec La Caisse des Dépôts (et avec le soutien du Conseil Départemental), une orientation danse a été choisie, mettant en valeur de jeunes talents, selon le souhait du mécène. C'est la Compagnie Keichad et l'Association Exagone qui ont été retenues pour leur projet « La Boîte à Joujoux », inspiré de l'œuvre de Debussy revue version Hip Hop.

3.2.17 Spectacles nocturnes

La Citadelle a accueilli régulièrement des spectacles nocturnes estivaux, projets portés généralement en lien avec le service Action culturelle de la Ville, qui rencontrent un vif succès.
Ainsi, le 15 juillet 2014, « Le mariage forcé » de Molière a été accueilli dans la cour des cadets, dans le cadre de la tournée « Vive le théâtre » qui suivait les étapes du tour de France, avec Gérard Holtz dans le rôle de Sganarelle et la Compagnie de la Reine. Le 24 août de la même année, c'est une création inédite, musicale et visuelle, autour de l'œuvre de Carl Orff, les Carmina Burana, qui a été proposée cour des Cadets. Plus de 800 personnes ont répondu présentes à cette occasion.
En 2015, c'est la compagnie Bilbobasso qui le 29 août a envoûté le public avec un spectacle poétique sur fond de feu et tango argentin, « Le bal des anges ». 986 personnes ont assisté au spectacle qui a eu lieu dans le parc Saint-Étienne. Une déambulation nocturne « Bestiaire urbain » a également eu lieu au départ de la Citadelle vers la ville en lien avec l'exposition « Bêtes d'expo » développée par le Musée des Beaux-Arts et d'archéologie, le Muséum et le Musée Comtois au hangar aux manœuvres la même année.
En 2016, c'est le spectacle « Vauban est son double » qui a été joué les 26, 27 et 28 août. Ce spectacle, création des compagnies bisontines Keichad et belge Act-Hours, est une co-production des villes de Besançon et Namur, ville qui possède également une citadelle, inscrite sur la liste indicative du Patrimoine mondial de Belgique. La ville de Besançon a ainsi investi 20 000 euros sur 2 ans pour permettre la création de cette pièce de théâtre. Le climat ayant été défavorable, seules 600 personnes ont pu apprécier ce spectacle de très bonne tenue permettant de mieux découvrir la vie et le personnage de Vauban.
En 2018, la Citadelle accueille le spectacle de clôture du festival Orgue en ville, qui fête ses 10 ans : concert déambulation et spectacle de feu avec la compagnie la Salamandre sont au programme.

ANNEXE 1 - BILAN DU PLAN DE GESTION 2013-2018

3.2.18 Week-end Grand Siècle

Depuis 2014, cette manifestation qui correspond au lancement de la saison culturelle a lieu en avril. En moyenne 3 000 personnes y assistent chaque année. Ces deux journées de festivités sont dédiées au monument en lui-même et, par extension, aux thématiques liées au XVIIe siècle. Cet évènement tous publics répond à divers objectifs : aborder de nouvelles thématiques, développer des médiations originales, valoriser des artistes locaux et créer de nouveaux partenariats.



Le Jeu Ô Vauban



Initiation au combat à l'épée par la Compagnie Ad Honores



Création de masques 2015



Atelier des sens et herbier 2017

Depuis 2016, chaque « Week-end Grand Siècle » a un thème précis : le jeu, les plantes et leurs usages, et les costumes et l'art de paraître. Ces thématiques donnent l'occasion à l'équipe de la Citadelle de travailler sur un nouveau sujet, de faire des recherches approfondies et ainsi d'en apprendre plus sur l'histoire du monument et son contexte historique, connaissances qui pourront être réinvesties par la suite et partagées (les panneaux d'information édités peuvent ainsi être mis en ligne).

Des activités originales et des modules de médiation uniques, souvent éphémères, qui marquent l'esprit du public, sont mis en place à cette occasion. Ces aménagements contribuent alors à l'attractivité du site. Quelques exemples : des jeux en bois géants pour le thème « Jouer » en 2016, un jardin éphémère pour le thème « Plantes » en 2017, une exposition de costumes dans la chapelle pour « Le costume et l'art de paraître » en 2018.

De plus, l'équipe de médiation propose chaque année un atelier créatif destiné aux plus jeunes. Cela donne l'occasion aux médiatrices de créer de nouveaux outils, de réfléchir à de nouvelles propositions qui, ainsi testées durant ce week-end, pourront par la suite être réutilisées. En 2016, l'atelier consistait à coloriser des modèles d'anciennes cartes à jouer. En 2017, il s'agissait d'un atelier des sens autour des plantes : reconnaitre des graines au toucher, sentir des essences, créer son propre herbier…

ANNEXE 1 - BILAN DU PLAN DE GESTION 2013-2018

Chaque année, différents compagnies et artistes et locaux sont invités à venir participer au « Week-end Grand Siècle », dont certains n'ont pas souvent l'occasion de se produire à Besançon. La qualité et la diversité de leurs interprétations apportent une véritable richesse à l'évènement. La compagnie Philémon a proposé deux spectacles, « Vatel versus Vauban », en lien avec la thématique plantes et jardins, et « Drôles de binettes », en lien avec la thématique sur l'art du paraître. En 2015, Muse & Danse présentait un spectacle sur fond de musique baroque au cœur de la chapelle. En 2017, les comédiens de la compagnie Keichad ont joué au cœur du labyrinthe éphémère autour d'un dialogue sur le jardin. Pour la session 2018, la compagnie Théâtre EnVie a proposé le spectacle « Les pipelettes de la cour », qui s'appuie sur des lectures de textes d'époque évoquant l'art de paraître.



Reconstitutions historiques par Armédia 2015



Muse et Danse 2015

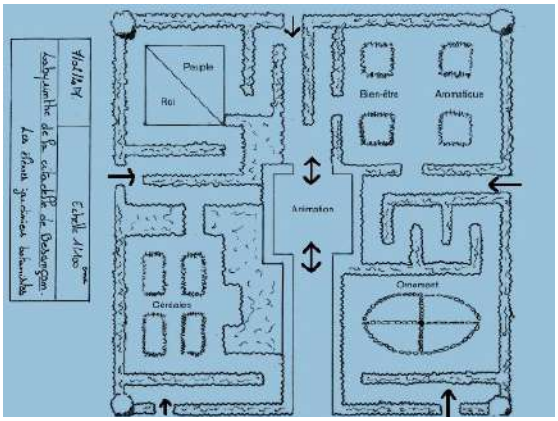


Philémon



Théâtre Envie 2016

Ce « Week-End Grand Siècle » est aussi l'occasion pour la citadelle de nouer de nombreux partenariats, notamment avec de jeunes talents. En 2017, le labyrinthe éphémère a été dessiné par les étudiants jardiniers-botanistes du CFPPA de Châteaufarine et ensuite réalisé sur place par l'équipe technique de la Citadelle. Le jour J, les étudiants sont venus faire les plantations, le coût des matériaux ayant été pris en charge par la Citadelle. Ce projet a permis aux jeunes de réaliser un ensemble d'envergure mettant en avant leurs savoirs et leurs techniques. Sans leur aide, la Citadelle n'aurait pas eu les moyens techniques et humains de mettre en place une telle structure.



Le projet de jardin



Citadelle, tour de la reine après restauration
La construction par l'équipe technique





L'installation des plantes par les étudiants et le jardin éphémère

En 2018, le thème « Costumes et art de paraître » a permis de nouer différents partenariats : Charlène Genevois, une jeune styliste bisontine, a réalisé trois robes haute couture inspirées de la mode du XVIIe siècle. Les étudiantes du Pôle Couture du Lycée Pasteur de Dole ont confectionné 6 costumes (3 féminins, 3 masculins) illustrant les trois grandes périodes du règne de Louis XIV et les étudiants en BTS MMV (Métiers de la Mode et du Vêtement) du Lycée Jules Haag de Besançon ont également participé en proposant des croquis de modèles selon le style Louis XIV et les modèles contemporains qui en sont inspirés.



Un des couples réalisés par
es étudiantes de Dole



Une des créations de
Charlène Genevois

Le budget alloué à cette manifestation était de 10 000 euros en 2014-2015, de 8000 euros en 2016-2017 et de 6 500 euros en 2018. Ce budget est le budget minimum pour continuer à proposer une manifestation de qualité et suffisamment diversifiée pour séduire le public.

3.2.19 Autres manifestations

En 2015, la Citadelle a accueilli les Journées Nationales de l'Archéologie, organisées conjointement par l'INRAP et la Direction du patrimoine historique de la Ville.
La Citadelle s'est également inscrite dans la démarche portée par la police municipale et les associations étudiantes pour l'organisation d'une soirée d'accueil des étudiants en octobre 2015. Cette soirée sans alcool leur a permis de découvrir les musées et le site avec des médiateurs.
La Citadelle participe chaque année depuis 2013 à la ***nuit des Musées***. La fréquentation en constante augmentation a culminé à 1255 visiteurs en 2017, le climat ayant été défavorable en 2018.
En 2016 et 2017, la Citadelle a également accueilli un spectacle du Festival ***« Du bitume et des plumes »***. En 2017, la Citadelle s'est associée à ***« Côté cour »*** pour accueillir un spectacle à destination du jeune public du Festival ***« spectacles en recommandé »***.
La Citadelle a par ailleurs accueilli le ***« Festival de Caves »*** à plusieurs reprises, dans la cave du front royal, qui a bénéficié de la réalisation d'un plancher bois grâce au mécénat de l'entreprise Pateu-Robert, ce qui a amélioré l'accueil du public notamment dans le cadre de ce festival.

Des soirées ou matinales photos sont organisées deux fois par an depuis 2016 pour répondre à la demande d'un public photographe amateur.

La Citadelle chante. Chaque année, environ 1 000 à 1 500 enfants de Besançon et du Grand Besançon, de la maternelle au collège, viennent chanter à la Citadelle sur une thématique choisie en lien avec l'actualité du monument.



La Citadelle chante

Par exemple en 2013 : « Un patrimoine exceptionnel en chanson », en 2017 : « La biodiversité », en 2018 : « les valeurs de l'Unesco ».

La Citadelle a également accueilli le ***festival « Ludinam »*** en 2017 dans le parc Saint-Étienne, à l'occasion duquel des jeux ont été spécialement conçus par l'équipe organisatrice pour la Citadelle : un time line sur l'histoire de Besançon et un autre jeu sur les animaux du Muséum.

La Citadelle reçoit également régulièrement des ***évènements sportifs*** : Trail des forts de Besançon en mai chaque année, Handiforts, et garde un ***lien fort avec l'armée*** : prises d'armes, accueil des familles de militaires etc. ponctuent l'année.

3.2.20 Création d'une animation dédiée aux adolescents en partenariat avec le Conseil Bisontin des Jeunes

Afin de travailler sur l'appropriation du patrimoine par les habitants et contribuer à l'objectif de diversification des modes de découverte de la fortification, un travail a été mené sur l'année 2016-2017 avec 18 membres du Conseil Bisontin des Jeunes dans une commission dédiée « La Citadelle et les jeunes » qui se réunissait les mardi soirs tous les 15 jours hors vacances. Après avoir constaté quelle était leur vision de la Citadelle et les points qu'ils souhaiteraient améliorer, les jeunes ont pu découvrir les différents pôles de la Citadelle avec les médiatrices, donner leur avis sur le parcours enfant de l'application numérique de visite en cours de réalisation (ils ont notamment choisi la voix off du parcours) et enfin travailler sur un projet d'animation spécialement dédié au public pré-adolescent et adolescent. L'idée était en environ une heure de faire découvrir de manière ludique (sans les parents !) les centres d'intérêt de la Citadelle pour donner aux jeunes l'envie de revenir afin d'approfondir leur visite. Leur travail a abouti à la création d'une animation intitulée « La Malédiction des siècles ».





La Malédiction des siècles – énigme XXIe siècle au Muséum

Les participants, replongés dans le passé, doivent par équipes de 6 résoudre en 66 minutes 4 énigmes pour revenir dans le temps présent, en apportant leur aide à un personnage à chaque siècle et ainsi vaincre la malédiction pesant sur leur famille. Le XVIIIe siècle permet de mettre en valeur le site Vauban, le XIXe siècle le musée Comtois, le XXe siècle le musée de la Résistance et de la Déportation, et le XXIe siècle le Muséum.

Ce sont donc les jeunes qui ont imaginé le concept du jeu et les intrigues pour chaque siècle, adaptés ensuite par une société spécialisée dans la création de ce type de jeux à épreuves, la société 10storsion. Les jeunes ont pu échanger avec ce prestataire, puis tester le jeu et faire part de leurs demandes d'ajustements. Ils ont ensuite réfléchi au texte du flyer promotionnel et l'on finalement distribué dans leurs collèges respectifs.

L'animation a été programmée durant les vacances de Noël 2017 et celles de février 2018 et a beaucoup plu aux participants. Elle est reprogrammée pour les vacances de Toussaint 2018.

3.2.21 Partenariats avec l'ISBA

Á deux reprises, en 2013 et en 2015, des étudiants de l'ISBA ont travaillé sur la thématique des travaux de restauration de la Citadelle.


ART EN CHANTIER

Réalisation des étudiants de l'ISBA

Un habillage des échafaudages de la demi-lune du front royal alors en travaux a ainsi été réalisé pour inciter les visiteurs à s'intéresser au chantier en cours. En 2015, les étudiants ont à nouveau investi les palissades de chantier pour donner libre cours à leur imagination pour la production d'œuvres éphémères évoquant les travaux en cours. Un panneau explicatif et des cartes postales mises à disposition du public gratuitement ont également été réalisés pour valoriser ce travail (budget : 731 euros).
L'œuvre de Vauban a également à nouveau inspiré les étudiants de l'ISBA en 2018 pour la réalisation de d'œuvres originales sur foulards.
Ces projets associant art et patrimoine permettent d'une part une appropriation de ce patrimoine par les étudiants et d'autre part proposent une approche sensible et originale pour le public.

3.2.22 Rédiger un nouveau projet scientifique et culturel pour le Musée de la Résistance et de la Déportation et débuter un programme de rénovation

Ouvert depuis 1971 au sein de la Citadelle, le Musée de la Résistance et de la Déportation (MRD) fait figure de référence parmi les musées sur la thématique de la Seconde Guerre mondiale. Sa rénovation vise non seulement à renouveler son exposition permanente, mais encore à interroger les différentes missions du musée pour en faire un établissement de connaissance et d'histoire, tout comme un lieu intimement connecté à la société et au monde dans lequel il s'inscrit. La richesse de ses collections en fait un outil précieux au service de la transmission de l'histoire et du rayonnement de la collectivité.

La réflexion sur la rénovation du musée a été amorcée en 2007, soit il y a plus de 10 ans. Elle est restée durant de nombreuses années à l'état de projet, avant d'être à nouveau remise à l'étude en 2010 avec la création de l'Établissement public Citadelle Patrimoine mondial puis en 2011, avec la nomination de Gaby Sonnabend à la tête du musée en tant que Directrice.
Fin 2013, un premier projet, fruit du travail de Marie-Claire Ruet, Conservatrice, et François Marcot, conservateur honoraire du Musée de la Résistance et de la Déportation et historien professeur honoraire des Universités, a été présenté aux élus bisontins. Il est le premier document officiel, exposé et partagé qui lance véritablement le travail sur la rénovation du musée.



Musée de la Résistance et de la Déportation, Citadelle

Le travail s'est poursuivi depuis 2014 avec la constitution d'un groupe rassemblant l'équipe du musée ainsi que trois historiens, François Marcot, Robert Steegmann, professeur agrégé retraité et docteur en Histoire et Cécile Vast, professeur et docteur en Histoire. Ce groupe est principalement investi dans la rénovation du parcours permanent, le personnel du musée étant de son côté le rédacteur du Projet Scientifique et Culturel (PSC).
Le Conseil Scientifique du musée a été réuni pour la première fois en juin 2016, il sera convoqué régulièrement pour discuter de l'évolution du projet.
Parallèlement, la réalisation d'un documentaire sur le musée a été concrétisée en 2017 pour conserver la mémoire de l'exposition actuelle qui fut reconnue comme particulièrement importante et novatrice dans les années 1980, afin d'en archiver la genèse intellectuelle, les rapports entre histoire et scénographie, et la forme esthétique.

L'équipe du musée vient de terminer la rédaction du Projet Scientifique et Culturel du musée. Dans le cadre d'une rénovation, il s'agit d'un document légal indispensable dont la validation préalable par les services du Ministère de la Culture est indissociable de son engagement financier.
Son élaboration repose sur une analyse de la relation entre les collections, le bâtiment qui les abrite, les publics qu'il vise à développer et l'environnement territorial au sein duquel il s'intègre. Il a pour objectif, à partir du bilan global de l'activité de l'établissement, de brosser un projet pour son avenir pour les cinq prochaines années et de préciser les moyens qui seront nécessaires pour sa mise en œuvre.

Á ce titre, le PSC concerne :
-L'équipe du musée, en inscrivant l'établissement dans une perspective d'avenir et en donnant du sens à son action quotidienne
-La collectivité, propriétaire du bâtiment et des collections, en intégrant le musée dans le cadre plus global de son action territoriale (politique culturelle, action sociale, éducation et recherche, rayonnement national et international, etc.).
-L'État, qui veille à la cohérence nationale de la politique culturelle, et dont la validation du PSC est un préalable à son engagement financier.

Le Projet Scientifique et Culturel du musée est en phase de validation : transmis au Service des Musées de France pour avis, partagé avec les équipes de la Citadelle, il a fait l'objet d'une délibération au Conseil Municipal à l'automne 2018 qui a permis de débuter les phases opérationnelles du projet avec la perspective d'une ouverture du musée rénové début 2022.

3.2.23 Un nouveau projet culturel et scientifique pour le Muséum et un nouvel outil : le Naturalium.

Implanté au cœur de la Citadelle de Besançon, le Muséum se distingue par la grande variété de ses collections, constituées non seulement de collections d'histoire naturelle (plus d'un million d'objets recouvrant plusieurs champs disciplinaires : botanique, zoologie, paléontologie, ethnologie extra-européenne…), mais aussi d'un parc animalier présentant un panel d'espèces très diversifié, investi dans des missions de conservation ex situ (70% d'espèces protégées).

Afin de rendre plus lisibles les objectifs scientifiques, éducatifs et culturels du Muséum et de poursuivre la mise en cohérence de ses différents secteurs au sein du site, la Ville de Besançon a initié un vaste projet dédié à la biodiversité (sa définition, ses principaux mécanismes, ses enjeux sociétaux et environnementaux, l'état des connaissances scientifiques et de la recherche en la matière).

Intitulé **« Naturalium »**, un nouvel espace d'exposition permanente a été déployé au rez-de-chaussée du Bâtiment des Officiers. Inauguré à une date symbolique (le 22 mai 2017, Journée mondiale de la biodiversité), il est le fruit d'une collaboration entre les équipes du Muséum, de nombreux chercheurs et partenaires universitaires, l'Éducation nationale et la DRAC. Les travaux sur le bâtiment ont permis de créer, à l'étage, un ensemble de réserves ainsi qu'une salle de travail permettant d'accueillir les chercheurs, repositionnant ainsi le Muséum comme un acteur à part entière de la culture scientifique et technique.

Le parcours du Naturalium s'articule autour de plus de 400 objets de collection, avec la présentation (souvent inédite) de pièces patrimoniales en zoologie, botanique ou encore en paléontologie. Le choix délibéré de l'accessibilité et de l'innovation numérique permet de proposer un parcours interactif, à la fois didactique et ludique, au fil de six salles proposant une alternance d'ambiances immersives, permettant de saisir les enjeux de la biodiversité et les actions possibles à l'échelle individuelle et collective.



Salle 1 du Naturalium © Jacky Renard / Citadelle

Afin de structurer un propos scientifique et pédagogique d'ensemble, **plusieurs modules pédagogiques** sont venus compléter le parcours de visite du Muséum, permettant de réaffirmer le lien entre les collections muséales et les animaux vivants :

- Á l'Aquarium (sur les sciences participatives et le rôle de l'observation naturaliste) ;
- à l'Insectarium (sur la classification des arthropodes) ;
- au Jardin zoologique (sur le rôle des zoos) ;
- au Noctarium (sur les adaptations à la vie nocturne) ;
- à la Petite Ferme (sur la biodiversité des espèces domestiques).

Dans une perspective de diffusion la plus large possible (à destination des établissements scolaires et comités d'entreprise), une exposition itinérante « Naturalium » a également été produite, en complément de **deux malles pédagogiques** (l'une pour un usage sur site, l'autre itinérante).

3.2.24 Préparer un projet scientifique et culturel pour le Musée Comtois

Les collections du Musée comtois sont remarquables et couvrent de nombreux domaines : artisanat et industrie, agriculture, vie quotidienne, croyances et divertissements… Soit plus de 30 000 objets et 70 000 photographies qui constituent les trésors de ses réserves et de ses expositions. Installé au Front Royal de la Citadelle dès 1960, le Musée comtois est le fruit d'un vaste chantier de collecte conduit par l'abbé Garneret, ethnologue de terrain qui opérait en étroite collaboration avec le Musée national des Arts et Traditions Populaires, créé à Paris en 1937. Son objectif était d'évoquer la France rurale, « populaire », agricole en présentant des objets en voie de disparition, en raison des transformations majeures des modes de vie après-guerre.

Aujourd'hui, le Musée comtois conserve essentiellement des objets de la fin du 19ème siècle et du début du 20e siècle, enrichis récemment de pièces plus actuelles (avec un important fonds de marionnettes contemporaines, acquis fin 2016). Dans la perspective de l'élaboration d'un nouveau projet scientifique et culturel, un important travail de préfiguration a été conduit, afin d'orienter progressivement l'établissement vers un rôle affirmé de musée de société : pas seulement un conservatoire de la mémoire passée, mais un musée d'ethnologie vivante, un lieu de transmission et de questionnement, un acteur de la société dans laquelle il s'inscrit.

Depuis plusieurs années, le musée poursuit sa quête de compréhension des êtres humains et de leurs façons de vivre en proposant une politique active d'expositions temporaires, ouvertes sur le monde, invitant les cultures d'ici et d'ailleurs :

- UN CERTAIN REGARD SUR LA VIE (du 1er février au 31 mars 2013) : autour d'un univers rural en pleine mutation, saisi par des photographies prises sur le vif.
- DIS-MOI, C'EST QUOI LE PATRIMOINE MONDIAL ? (du 1er mai 2013 au 5 janvier 2014) : sous le patronage de la Commission française de l'UNESCO et en partenariat avec le Réseau Vauban (exposition itinérante présentée par la suite à Briançon, Blaye, Tatihou… ; présentée à la Citadelle de Besançon dans une version réactualisée et augmentée depuis mai 2018).



« Dis-moi, c'est quoi le patrimoine mondial ? »
© Réseau Vauban

- ARTISANS DU FER (du 1er mars 2014 au 5 janvier 2015) : photographies en noir et blanc, sur les traces de métiers comtois.
- FORGERONS DE LAMES (du 1er juin au 2 novembre 2014) : sur l'art de forger, entre France et Japon.
- GERMAINE TILLION, ETHNOLOGUE DANS LES AURÈS, 1934-1939 (du 26 mai au 20 septembre 2015) : sur un aspect méconnu de cette grande figure française, également ethnologue de terrain.
- LE TRUC D'AVANT (du 1er juin au 30 septembre 2016) : quel patrimoine pour aujourd'hui et pour demain ?
- LA PHOTOGRAPHIE PRIVÉE, TEMOIN SOCIAL ET HISTORIQUE. Collection d'Orival, 1880-1900 (2015-2018)
- ZOOSPECTIVE, LE RÈGNE ANIMAL (du 1er avril au 15 juillet 2018) : exposition de sculpture contemporaine, dans le cadre du 10ème anniversaire de l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine de l'UNESCO, en partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle.

Depuis 2018, des expositions thématiques sont également présentées au Musée afin d'explorer des pans encore méconnus des collections, interroger sur nos pratiques et préfigurer les nouveaux axes du projet scientifique et culturel rénové :
- VERTIGES DE L'AMOUR (du 5 février au 2 mars 2018),
- MÉNAGE DE PRINTEMPS (du 3 mars au 30 avril 2018),
- ORDRE ET CONTESTATION (du 1er mai au 1er juillet 2018),
- COQUILLAGES ET CRUSTACÉS (du 2 juillet au 31 août 2018)…

Afin d'incarner pleinement un projet mettant l'humain au centre de ses préoccupations, l'équipe du musée a cherché à consolider des **partenariats** avec plusieurs structures institutionnelles, associations et collectifs (Musée national de l'histoire de l'immigration à Paris, Site « Migrations à Besançon. Histoire et mémoires », association Miroirs de femmes-Reflets du monde, Centre culturel populaire-Palente-les-Orchamps, Musée du Temps de Besançon, Musée Niepce de Chalon-sur-Saône, Collectif des marionnettistes Bourgogne-Franche-Comté, Centre dramatique national Besançon-Franche-Comté, Les 2 Scènes - Scène nationale de Besançon, le réseau municipal de lecture publique…)

Plusieurs axes scientifiques, éducatifs et culturels s'esquissent d'ores et déjà pour structurer un projet à long terme, en résonance avec les importantes collections du musée et son inscription au sein d'un site porteur des valeurs de l'UNESCO. Avec le recrutement en septembre 2018 d'un professeur chargé de mission, une attention particulière sera portée à la compréhension de la discipline ethnologique (les méthodes de l'observation participante, de la collecte, de l'entretien ethnographique…) et à son intérêt pour décrypter le monde qui nous entoure et ses évolutions, mais aussi à l'interrogation sur les mécanismes de construction des préjugés, ou encore à l'anthropologie des religions.

3.3 Objectif 4 : Favoriser un tourisme durable et innovant

3.3.1 Renouvellement de la signalétique conceptuelle et directionnelle de la Citadelle de Besançon

Les difficultés d'orientation des visiteurs, liées à l'état de dégradation avancée et à la disparité des équipements signalétiques présents à la Citadelle sont un sujet préoccupant, qui a notamment été mis en exergue par l'audit effectué dans le cadre de l'obtention du label Qualité Tourisme. Les objectifs de la refonte globale de la signalétique conceptuelle et directionnelle sont donc les suivants : améliorer le service rendu aux visiteurs, harmoniser le dispositif dans le respect du monument et clarifier les informations données.

Le projet global porte sur la fourniture et la pose de supports devant répondre à des problématiques :
- Évènementielles : intégration des activités temporaires de la Citadelle dans le dispositif signalétique permanent (expositions temporaires proposées par les différents musées du site, manifestations et visites ainsi qu'activités réceptives) grâce à des dispositifs escamotables et/ou modifiables,
- d'identification : offre culturelle et services disponibles, sur les bâtiments eux-mêmes,
- d'interprétation : tables d'orientation (textes et illustrations),
- directionnelles : afin d'orienter au mieux les visiteurs tout au long de leur visite dans les 9 hectares du site ouverts au public, intégrant entre autres les questions d'accès à l'offre culturelle (y compris les remparts), aux services et de sortie de site ;
- réglementaires et de sécurité : afin d'indiquer aux visiteurs les points de rassemblement, et les interdictions particulières (ne pas nourrir les animaux, accès interdits aux poussettes…).

Différents partenaires et prestataires ont été sollicités pour apporter leur contribution à la réflexion : la société Polymobyl en 2011 et le centre Norbert Elias (Daniel Jacobi et Malyline Le Roy) en 2012/2013. Á l'issue d'études et d'entretiens avec les services, plusieurs documents ont pu être élaborés, qui ont servi de base à la réflexion actuelle. Il s'agit notamment du document de définition du projet de renouvellement de la signalétique de la Citadelle de Besançon et de ses équipements culturels (les trois Musées de France), datant de fin 2012, et du schéma d'implantation de la signalétique patrimoniale, datant de décembre 2013.

Un dossier de réponse à l'appel à candidature de la Région sur la « Valorisation touristique des sites patrimoniaux d'envergure régionale» a été déposé en 2015 et accepté par la Région, qui apportera une aide de 33 000 € sur un montant global d'environ 100 000 €. La remunicipalisation de la Citadelle et le départ du chef de projet, ainsi que la réflexion menée sur la complémentarité entre l'application numérique et la signalétique ont ralenti le processus de réflexion. Á la reprise du dossier, une simplification du projet en lien avec les prescriptions de la DRAC et une adaptation aux nouveaux besoins suite à plusieurs réunions menées en interne a permis d'aboutir à une vision partagée des implantations et types de panneaux souhaités, ainsi que des appellations des lieux, qui a servi de base au CCTP du marché. Le marché a donc été finalement publié en février 2018. La pose de la signalétique est prévue tout début 2019.

3.3.2 Développement des applications mobiles

Voir *supra* « Réflexion sur le renouvellement de l'audioguide de la Citadelle et définition d'une nouvelle application technologique ».

3.3.3 S'impliquer dans le développement durable

Le Muséum d'histoire Naturelle est engagé dans cette démarche depuis de longues années : ainsi, le don de nourriture ayant dépassé la date de péremption par des distributeurs comme Carrefour par exemple, existe depuis plus de 15 ans pour l'alimentation des animaux du parc zoologique.
Le tri sélectif est par ailleurs en place à la Citadelle depuis mars 2017 (deux collectes hebdomadaires). Les sept conteneurs des recyclables sont mis à disposition gratuitement par la Direction des Déchets du Grand Besançon, et les dix conteneurs pour les incinérables sont en location au tarif annuel de 587,51€ par conteneur. Le total des factures depuis mars 2017 s'élève à 12 074,90 €. Pour ce qui concerne les bio-déchets, la société Suez est en charge de la collecte des bio-déchets et des végétaux.
Un vélo électrique est à disposition du personnel depuis septembre 2015, le kangoo ZE est en service depuis 2011.
Une formation aux économies d'énergie a par ailleurs été dispensée à tout le personnel en 2017. Les espaces verts de la Citadelle, comme tous ceux de la ville, sont gérés sans produits phytosanitaires et les périodes de fauche sont tardives pour préserver la biodiversité.
Le développement durable et la préservation de la biodiversité, valeurs portées par l'UNESCO, seront au cœur de la future stratégie de la Citadelle.

4. Bilan de la programmation culturelle de la Ville dans les tours bastionnées 2013/2018 – Direction Actions Culturelles

4.1 En 2013

Descriptif

BESANCON AU FIL DES MOTS
Compagnie PAGE 27
Lectures

VENDREDI 19 JUILLET, SAMEDI 20 JUILLET, VENDREDI 26 JUILLET, SAMEDI 27 JUILLET
VENDREDI 16 AOUT, SAMEDI 17 AOUT
TOUR DES CORDELIERS - 18h
Spectacle gratuit
Jauge 45 personnes
Tout public à partir de 10 ans

Une série de cartes postales sensuelles et sonores de divers points du vue et lieux insolites de Besançon créée par la Compagnie PAGE 27, pour la saison estivale 2013, donnée à «entendre» par un comédien dans la fraicheur douce et recueillie de la tour des Cordeliers.



« Besançon au fil des mots »

De nombreux écrivains ou poètes ont vécu dans les murs de Besançon, ou flâné dans la ville au cours de leur périple. Souvent séduits, quelquefois perplexes, ils ont écrit à son propos. La lecture proposée s'est appuyée sur leurs textes, s'étendant de la période romaine jusqu'à nos jours.
Un moment de sérénité dans la chaleur de l'été.

Comédien: Christian PAGEAULT
Scénographie: Isabelle JOBARD

Fréquentation
Besançon au fil des mots (jauge limitée) : 65 personnes pour 6 représentations, soit 11 personnes en moyenne par représentation

Budget
5 000€ hors valorisation

4.2 En 2014

Descriptif

CHANSONS VASTES COMME LE MONDE
Compagnie Va Savoir Pourquoi
Concert théâtralisé familial à partir de 7 ans, autour de chants traditionnels du monde et de chansons françaises.

VENDREDI 25 JUILLET, SAMEDI 26 JUILLET, VENDREDI 1 AOÛT,
SAMEDI 2 AOÛT, VENDREDI 8 AOÛT, SAMEDI 9 AOÛT
TOUR DES CORDELIERS - 18h
Spectacle gratuit
Jauge 45 personnes
Tout public à partir de 10 ans

Concert théâtralisé autour de chants du monde (Ukraine, Bretagne, Espagne, Macédoine…) et de chansons françaises (Boris Vian, Boby Lapointe, Claude Nougaro…)



Affiche « Chansons vastes comme le monde »

Un spectacle ponctué par la drôlerie des personnages et l'émotion des voix, destiné aux plus jeunes comme aux plus grands.

cievasavoirpourquoi.com

Interprétation : Frédéric Aubry et Sandrine Bouvet

Instruments : Voix, violoncelle, guitare, derbouka, tapan, bendhir, udu, ukulélé, petites percussions.

Fréquentation
Chansons vastes comme le monde (jauge limitée) : 232 personnes pour 6 représentations, soit 39 personnes en moyenne par représentation

Budget
Budget 5 100€ hors valorisation

4.3 En 2015

Descriptif

BESTIAIRE URBAIN À LA DÉCOUVERTE DE L'ANIMAL, DE LA CITADELLE AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET D'ARCHÉOLOGIE



Parcours urbain à la découverte de l'animal, de la Citadelle au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

13 JUIN - 20 SEPTEMBRE
Un parcours urbain (carte ci-contre) reliant la Citadelle au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie a été proposé durant toute la durée de l'exposition Bêtes d'Expo ! présentée à La Citadelle, parcours mêlant détails architecturaux et œuvres contemporaines permettant de retrouver, au gré de la promenade, l'animal dans la ville ! Les œuvres sont des réalisations d'artistes de générations différentes, provenant de continents différents mais ayant tous une relation forte à l'Institut Supérieur des Beaux- Arts Besançon / Franche-Comté et à Besançon, et qui utilisent des médiums chaque fois distincts. Différentes propositions culturelles ont également été déclinées tout au long de l'été autour de ce Bestiaire Urbain (déambulation, mise en lumière, visite, balade sonore, exposition Bestiaire médiéval...).
Ce projet a été le fruit d'un travail réunissant la Direction du patrimoine Historique, la Direction de la Citadelle, la Direction des musées du Centre, la Direction des Bibliothèques et Archives et la Direction Action Culturelle de la Ville de Besançon.

SAMEDIS 13 JUIN ET 19 SEPTEMBRE
Hangar aux Manœuvres de la Citadelle - 21h45
DÉAMBULATION NOCTURNE
Gratuit
Créée par des artistes bisontins et mêlant théâtre et mapping, cette déambulation nocturne a permis au public de découvrir le parcours Bestiaire Urbain mis en lumière et enrichi de projections vidéo. Avec la compagnie Teraluna et le collectif Spotlight.

LES VENDREDIS, DU 17 JUILLET AU 14 AOÛT
À partir de 21h45
MISE EN LUMIERE DU BESTIAIRE URBAIN
Gratuit
Une mise en lumière du parcours Bestiaire urbain et des créations artistiques projetées sur les façades du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et de l'église Saint-Pierre ont été proposées par le collectif bisontin Spotlight (Voir carte ci-contre).

LES SAMEDIS, DU 20 JUIN AU 5 SEPTEMBRE (EXCEPTÉ LES 4 JUILLET ET 15 AOÛT)
Départ Front Saint-Étienne à la Citadelle
VISITE DE L'EXPOSITION BÊTES D'EXPO ! ET DE BESTIAIRE URBAIN
Payant
Visite accompagnée d'un guide conférencier.

LES SAMEDIS, DU 20 JUIN AU 30 AOÛT (EXCEPTÉ LE 4 JUILLET)
Bibliothèque d'étude et de conservation / De 14h à 18h
BESTIAIRE MÉDIÉVAL
Gratuit
La Bibliothèque d'étude et de conservation a proposé son Bestiaire médiéval, au travers de manuscrits enluminés et incunables illustrés de gravures. Licornes, loups, centaures, dragons mais aussi chevaux ou chouettes dévoilés au fil des pages...

3 AOÛT - 20 SEPTEMBRE
MAISON VICTOR HUGO
Présentation des travaux réalisés lors des ateliers menés par Benoît Huot (artiste dont certaines œuvres ont été présentées dans Bêtes d'expo !) avec les détenus de la maison d'arrêt de Besançon.

13 JUIN - 20 SEPTEMBRE
BALADE SONORE
Gratuit - Retrait des casques auprès de Besançon, Tourisme et Congrès, place du Huit septembre.
Nature et musique sur le chemin de la Citadelle par Bernard Fort, ornithologue
De la place Granvelle à la Citadelle, le promeneur, au fil d'une balade sonore, découvre le paysage sonore ornithologique et du patrimoine historique et musical de la ville.
Balade sonore proposée dans le cadre de Parcours, un projet de Radio Campus Besançon

Eléments de fréquentation
Mise en lumière du Bestiaire urbain : 2 600 personnes pour l'ensemble des vendredis soirs ; 65 personnes en moyenne par diffusion place de la Révolution et 8 diffusions en moyenne par soir ;
Déambulations nocturnes : 150 personnes pour la déambulation du 13 juin.

Budget
18 500€ pour la Direction Action Culturelle hors valorisations et budget de la Direction Patrimoine Historique.

4.4 En 2016

Descriptif

Expo PAN
Cycle d'expositions à Besançon
Du 1er avril au 3 juillet 2016
Tour des Cordeliers



Affiche « Expo PAN »

Cycle d'exposition réalisé par l'association AVE, association réunissant les artistes issus des Ateliers d'Artistes, site de création artistique installé dans l'ancien Caserne Vauban à l'initiative de la Ville de Besançon, accueillant des artistes plasticiens aux esthétiques et projets divers.
Ce projet a vu des expositions individuelles, des duos, des trios, un ballet de chassés-croisés également rythmés par deux expositions collectives, qui auront mis en lumière le travail de 14 artistes et quelques invités.

Fréquentation
3 500 visiteurs

Budget
6 400€ hors valorisation

4.5 En 2017

Absence de programmation culturelle estivale en lien avec les tours bastionnées/patrimoine Vauban

4.6 En 2018

Descriptif

AUTOUR DES FORTIFICATIONS
LECTURES À DEUX VOIX
DIMANCHES 22, 29 JUILLET 5, 12 AOÛT – 11 HEURES
PARC DE LA GARE D'EAU - PELOUSE DE LA GUINGUETTE
REPLI SUR LA TERRASSE EN CAS D'INTEMPÉRIES

COMPAGNIE DAY-FOR-NIGHT
MISE EN LECTURE : ANNE MONFORT
AVEC LÉA MASSON ET MATHIEU DION



Affiche « Autour des fortifications lectures à deux voix »

Tout public - Gratuit - Durée : 45 - 50 minutes
Petite restauration et buvette sur place

Deux comédiens, devant la Guinguette de la Gare d'Eau, nous font, par leur voix, visiter les fortifications de Besançon. Grâce à des textes s'étendant de l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui, on croisera Jules César et l'Empereur Julien confrontés à la ville antique, Julien Sorel du Rouge et le Noir qui entre pour la première fois de sa vie dans un café quand il découvre Besançon, un avocat balzacien en proie aux notables de la ville, un jeune apprenti de Vauban expliquant les principes de construction de la Citadelle ; on découvrira aussi les mystères de la ville, sa poésie, ses fantômes.

Une manifestation organisée par la Ville de Besançon (Direction Patrimoine Historique et Direction Action Culturelle) dans le cadre des 10 ans de l'inscription des fortifications Vauban sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les textes lus sont extraits du recueil Besançon littéraire / Fortifications édité par la Direction du Patrimoine Historique et de Victus - Barcelone 1714 d'Albert Sanchez Piñol

Impassible, secrète comme un gigantesque navire manœuvrant sur cet océan ourlé de zinc et de tuiles vernissées : bâtiments serrés les uns contre les autres, cheminées en vagues éperdues, un clocher çà et là pointé comme un récif traître, la Citadelle dérive dans la nuit, accrochant l'horizon à ses voiles de pierre, redoutable et muette. **Serge Desvigne**

Fréquentation
En cours
Environ 40 personnes par séance

Budget
5 000€ hors valorisations

5. Bilan des actions de communication de la citadelle 2013 – 2018

La Citadelle de Besançon dispose d'un service marketing / communication internalisé qui développe une stratégie marketing pluriannuelle. Elle vise à la fois à accroître la notoriété du site, rectifier et améliorer son image, maintenir la fréquentation aux alentours de 250 000 visiteurs annuels dans un contexte difficile et élargir qualitativement les publics.
Le positionnement général (identité communicante) valorise les dimensions patrimoniales, historiques et vivantes du site. La stratégie est bâtie autour de 5 objectifs prioritaires déclinés annuellement en fiches actions. Ces dernières précisent les cibles de publics et les marchés prioritaires, les messages, les actions, leur planification et les budgets afférents.
L'essentiel du budget (enveloppe comprise aux environs de 200 000 €TTC) est consacré à des actions en direction des publics individuels lesquels représentent plus de 80 % de la fréquentation de la Citadelle. La communication et la commercialisation en direction des groupes (adultes, scolaires, enfants-loisirs) et des prescripteurs n'en sont pas moins régulières et renforcées.
Les collaborations étroites, les mutualisations et partenariats avec les collectivités, la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, l'Office de Tourisme de la destination, le département (CDT) et la région (CRT), mais aussi avec des réseaux de professionnels, les médias et les structures privées sont en outre développés.

5.1 Le positionnement : un site unique par sa diversité, mais qui trouve sa cohérence dans les valeurs et priorités de l'UNESCO

- des fortifications inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO
- un lieu qui propose une offre loisirs/culture riche et diversifiée : monument, trois musées de France dont un jardin zoologique, une offre événementielle riche et variée
- un lieu à vocation universelle et à potentiel touristique
- un lieu d'éveil et d'éducation
- un monument en mouvement
- un pilier d'attractivité, ancré sur son territoire, au potentiel de rayonnement qui dépasse les frontières régionales

5.2 Une identité graphique renouvelée, chartée et cohérente depuis 2013

La nouvelle charte graphique systématise l'utilisation dans la communication d'un bloc marque très identifiant mettant en avant l'inscription au Patrimoine mondial.



Chaque centre d'intérêt est par ailleurs doté d'un picto et d'un code couleur permettant de valoriser et d'équilibrer l'ensemble de l'offre. Cela donne en outre à la communication, des clés de « discours visuel » à la fois harmonieuses et déclinables et apporte une cohérence quel que soit les supports utilisés.

En 2017, le logo institutionnel de la Citadelle (créé en 2011) a été harmonisé avec le bloc- marque et décliné pour le site Vauban et les 3 musées. Un avatar pour les réseaux sociaux a également été créé .



5.3 Une stratégie marketing affirmée, qui s'inscrit dans le temps, déclinée autour de cinq objectifs prioritaires.

Objectif 1 > Reconquérir et fidéliser les individuels « résidents » intra-muros de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon par une communication chartée cohérente, visible et récurrente.

Axes de communication
- Valoriser l'aspect patrimonial, le site UNESCO et les nouveautés liées
Exemples : 5e anniversaire inscription UNESCO (2013) / Spectacle multimédia (2014) / Application MaCitadelle (2017) / 10 ans inscription UNESCO (2018)
- Valoriser le muséum autour des thématiques « préservation des espèces en voie de disparition et biodiversité » ;
- Valoriser la programmation événementielle diurne : toute l'année ;
- Valoriser la programmation événementielle nocturne : période estivale, chaque année ;
- Valoriser le développement des formules d'abonnements annuels : toute l'année.

Moyens mis en œuvre
Des actions de communication complémentaires (éditions, affichages, publicités sur différents types de médias, diffusion de documentation dans des points prescripteurs ...) en tendant à réduire le volume des éditions et des médias traditionnels au profit de la communication internet (site internet, réseaux sociaux, e-news et e-mailings).
Un relais systématique des actualités et nouveautés auprès des médias sous la forme de communiqués ou dossiers de presse, de brèves, d'e-news. Une trentaine de communiqués de presse réalisés chaque année.
Période de communication
Principalement d'avril à septembre. Toute l'année pour les actions via le web et les relations média.

ILLUSTRATION EN IMAGES…

Affichage nouveautés & événementiel



Autres actions de communication



> Bus image aux couleurs de la Citadelle Patrimoine mondial. Circulation de juin à septembre dans le Grand Besançon.





> Sets de table pour restaurants du Grand Besançon (juillet à décembre 2018).



> Des e-news trimestrielles pour relayer les actualités et nouveautés envoyées auprès de différents publics cibles (abonnés citadelle, grand public, prescripteurs…)

Objectif 2 > Conquérir les individuels « résidents » extra-muros Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (Franche-Comté, Côte d'Or, Alsace Sud, Suisse soit une zone de 1 h à 1 h 30 autour de Besançon)

Orientation tactique
Valorisation des centres d'intérêt permanents et de la reconnaissance Patrimoine mondial UNESCO.

Axes de communication
Affirmation d'un positionnement identitaire fédérateur de l'ensemble de l'offre

Moyens mis en œuvre
Actions de communication complémentaires (éditions, campagnes d'affichage, publicités, e-marketing, internet et web 2.0, relations presse…)

Période de communication
Printemps et été. Toute l'année pour les actions via le web et les relations média.

ILLUSTRATION EN IMAGES…



< Campagne publicités site internet SNCF en fonction des destinations recherchées période Juin et Juillet.

> Un magazine vantant la destination, inséré dans le TVG Mag sur toutes les lignes SNCF Grand-Est.

> Des campagnes web géolocalisées bannières ou vidéos (Rachaîne météo, Jdé, France TV, Allociné, You Tube…

> De l'affichage, des annonces-presse…

Objectif 3 > Conquérir les individuels « touristes » en Bourgogne - Franche-Comté (passage et séjours)

Orientation tactique
Retenir un support visuel puissant en période estivale et sur un public ciblé (touristes de passage ou en séjour en Franche-Comté) susceptible de valoriser les centres d'intérêt permanent et l'inscription UNESCO.

Axes de communication
Trois axes de communication privilégiés : l'aspect patrimonial, le site UNESCO / le muséum, la préservation des espèces & la biodiversité / l'offre événementielle nocturne estivale.

Période de communication Juillet - Août

Moyens mis en œuvre
- L'affichage et plus particulièrement le 4 x 3 est privilégié ; il offre la puissance et le ciblage au meilleur coût ; renfort par la publicité presse et radio, les éditions et leur diffusion…
- Diffusion de dépliants d'appel en Franche-Comté : dans les OTSI, dans les structures d'hébergement, dans les sites touristiques et de loisirs, dans les musées…

ILLUSTRATION EN IMAGES…

Campagne estivale d'affichage



2013 2014 2015

2016 2018

Objectif 4 > Développer la part des publics groupes

La marge de progression sur ce segment est potentiellement importante, mais les contraintes fortes du site notamment en terme d'accessibilité des infrastructures d'accueil (salles de pique-nique, salles pédagogiques) pénalisent très fortement le développement de ce segment de public.

… Groupes adultes

Moyens mis en œuvre
- Réalisation d'outils de communication spécifiques trilingues, organisation et accueil d'éductours, d'envoi trimestriel d'une newsletter dédiée aux professionnels du tourisme, participation à des salons professionnels et opérations ciblées en partenariat, notamment, avec l'Office du tourisme de Besançon, le CRT de Bourgogne/Franche-Comté et le CDT du Doubs.

… Groupes scolaires

Moyens mis en œuvre
- Des actions en direction des enseignants en vue d'accueillir davantage de groupes scolaires sont développées notamment dans le cadre de partenariats avec le rectorat et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale.
- Réalisation d'outils de communication spécifiques, mailings, e -mailings, envoi trimestriel de newsletters spécifiques par niveau, organisation et accueil de journées de découverte et d'échange pour les enseignants, entrée spécifique et onglets dédiés dans le site internet (dont une rubrique gérée par les enseignants attachés).

Objectif 5 > Améliorer la notoriété et l'image du site et de la destination du Grand Besançon au niveau national et international

Orientation tactique
… Favoriser les relations presse et la communication web et web 2 qui allient puissance et investissement financier modeste au regard des retours attendus comparativement aux autres médias.

… Travailler en partenariat et synergie avec le Comité Régional du Tourisme dans le cadre du collectif Patrimoine et avec Atout France au sein du Cluster Patrimoine et Culture dont la Citadelle est adhérente.

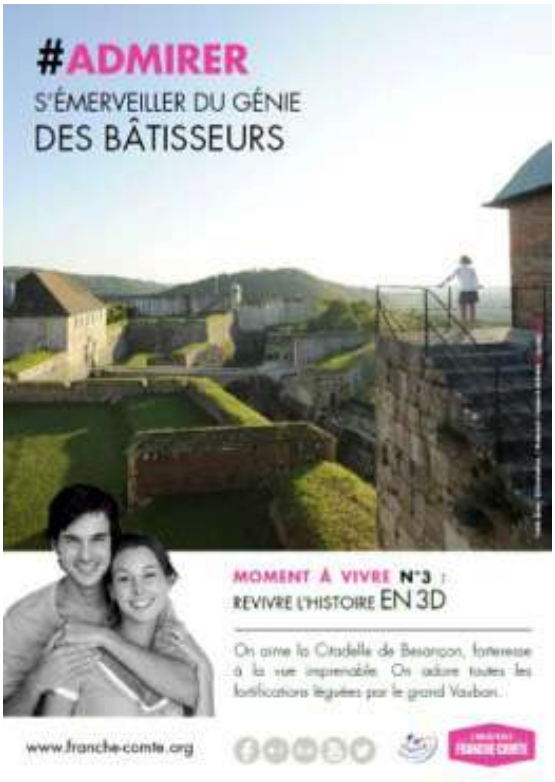
Objectif
Améliorer la notoriété de la Citadelle et de la destination Besançon en s'appuyant sur d'une part le volet patrimonial et l'inscription UNESCO d'autre part sur la thématique biodiversité et préservation des espèces.

Moyens mis en œuvre
… Des relations presse à l'échelle nationale avec un accompagnement par une agence spécialisée 2013 -2015 et 2017 (contrat spécifique Citadelle) et en 2018 (agence de relations Presse de la Ville de Besançon)

- Cibles : presse (écrite, audiovisuelle, internet, web2) nationale et européenne de proximité (Suisse, Allemagne, Bénélux, Pays-Bas…), grand public et professionnelle...
- Actions : outils de communication (dossier de presse générique actualisé chaque année, dossier de presse thématique selon actualité, fiches thématiques), six à huit communiqués de presse thématiques/an avec relances téléphoniques, organisation de voyages de presse groupe, accueils presse individualisés…



… Des relations partenariales étroites avec le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne/Franche-Comté dans le cadre du schéma de développement régional. Mise en œuvre annuellement de plans d'actions co-construits et co-financés dans un collectif de professionnels dédié au patrimoine (depuis 2014) qui s'est enrichi d'un club dédié avec des actions spécifiques pour les 8 sites UNESCO de Bourgogne/Franche-Comté depuis 2018.



- Actions mises en œuvre : relations médias (accueil et publi-rédactionnels), annonces presse, campagnes d'affichage, web et web 2…

- Adhésion au Cluster Patrimoine d'Atout France et participation à des actions de promotion sur les marchés Suisses, Allemands, Belges et Néerlandais (publi-rédactionnels, annonces presse, opérations blogueurs…)



> Un des deux clichés de la photographe Maia Flore retenu pour la Citadelle dans le cadre du projet « Imagine France #1 »



> Brochure professionnelle regroupant les 61 adhérents du Cluster Tourisme et Culture diffusée à l'international lors de salons, workshops et opérations destinées aux professionnels du tourisme sur les marchés étrangers.

Participation aux opérations Imagine France 1 & 2 valorisant l'offre culturelle française à travers une exposition photographique sillonnant le monde dans les réseaux d'Atout France et des Alliances françaises.

… Web et réseaux sociaux

- Création d'un site-portail citadelle.com mis en ligne fin 2012 (Fig. 75) (information détaillée de l'offre tant sur le contenu que les infos pratiques, parcours de visite, vidéos, avis, interactivités et retours d'expérience des internautes…)



- Amplification de la présence sur les réseaux sociaux depuis 2013 (Facebook, twitter, YouTube, Instagram…) qui ne fait que s'accroître au fil des ans (Fig. 76). Une véritable politique de dynamisation visant à renforcer la présence de la Citadelle sur les réseaux sociaux est mise en place depuis 2015. Depuis 2017, la Citadelle s'attache les services d'une société-conseil pour son accompagnement stratégique et opérationnel sur le web 2. De très bons résultats ont été constatés dès la première année, avec une montée en compétence en matière de community management, d'accélération de l'engagement des fans, de progression de la portée des publications, de l'accroissement de la communauté et de sa réactivité.
La communauté Citadelle au 31/06/2018, ce sont 21 400 fans sur Facebook, 1 800 abonnés sur twitter et plus de 800 j'aime mensuel sur Instagram (création du compte en juillet 2017).

Période de communication
Toute l'année avec un renforcement d'avril à septembre.

Les outils de communication
> Réalisations de nombreuses éditions valorisant le site patrimonial et l'offre muséale. Des outils pensés et créés pour les publics visés :
… Pour le grand public : dépliant promotionnel (F, GB, D, NL), dépliant d'accueil (F, GB, D, NL), programme et flyer événementiels …
… Pour les professionnels et publics spécifiques : plaquette de séduction (F, GB, D, J), document groupes adultes (F, GB, D), éditions spéciales pour les scolaires avec fiches par niveaux d'enseignement, invitations, cartes de vœux…
> Réalisation de vidéos et clips promotionnels pour diffusion sur le web et les réseaux sociaux.
> Banner-up et stand pour salon et opérations commerciales.



ILLUSTRATION EN IMAGES…



6. Bilan Office du Tourisme 2013-2018

6.1 Brochure « Groupes »

Un Forfait 2 jours « Architecture et trésors du Patrimoine Mondial de l'UNESCO » a été créé depuis 2010, incluant les 3 sites UNESCO de proximité : La Citadelle, La Saline Royale d'Arc-et-Senans et la Grande Saline de Salins-les-Bains
Ce forfait figure chaque année dans la brochure «Groupes», disponible sur le site de l'Office de Tourisme, mais également envoyée à chaque contact pris par le service réceptif, ainsi qu'aux associations et autocaristes apparaissant sur notre fichier client.
Dans la pratique le forfait est aménagé la plupart du temps lors de la commercialisation des programmes. Cependant ces sites sont vendus quasiment 2 fois sur 3.

6.2 Les chiffres

2015 : 50 % des dossiers concrétisés incluent la Citadelle
2016 : 81 % des dossiers concrétisés incluent la Citadelle
2017 : 68,50 % des dossiers concrétisés incluent la Citadelle
2018 : 65 % des dossiers concrétisés incluent la Citadelle (au 1/07/2018), année en cours.

6.3 Prospection

Entre janvier 2013 et septembre 2015, 592 rencontres avec des Agences d'autocaristes et de voyages ont été opérées. À chaque rendez-vous le Patrimoine UNESCO a été présenté.
Cette prospection s'est faite principalement sur la France puis la Suisse.

Annexe 2 - Délibération du Conseil municipal de Besançon

MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 02 octobre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20190919-D005778I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Patrick BONTEMPS.

Absents : Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote : M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

OBJET : 11 - Demande de réactualisation du plan de gestion, de conservation et de développement durable 2019-2024 du bien «Fortification de Vauban» inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Délibération n° 2019/005778

11

Demande de réactualisation du plan de gestion, de conservation et de développement durable 2019-2024 du bien «Fortifications de Vauban» inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n°6	03/09/2019	Favorable unanime

La Ville de Besançon fait partie d'un réseau aux côtés de 11 autres sites fortifiés par Vauban qui ont été inscrits, en 2008, sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, car considérés comme les plus représentatifs et les mieux préservés de l'œuvre de Vauban.

Le site de Besançon inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est formé de l'enceinte urbaine et de la Citadelle, propriétés de la Ville de Besançon, ainsi que du fort Griffon et des remparts de la Gare d'Eau, propriétés du Département du Doubs.

Les 12 sites du bien «Fortifications de Vauban» constituent un «bien en série», ce qui signifie que chaque site possède des qualités qui contribuent à la valeur de l'ensemble et que seul cet ensemble, en tant que tel, justifie une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'inscription implique l'engagement ferme de l'État et des collectivités locales à assurer la transmission de ce patrimoine fortifié aux générations futures, à le faire connaître, et à inscrire cette ambition et les moyens pour y parvenir dans un plan de gestion, de conservation et de développement durable.

Le plan de gestion, de conservation et de développement durable 2019-2024

L'UNESCO demande que chaque bien sur la liste du Patrimoine mondial fasse l'objet d'un plan de gestion qui explique la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa Valeur Universelle Exceptionnelle, sont préservées et mises en valeur.

L'actualisation du plan de gestion permettra d'aboutir à la 3ème version de ce document de planification élaboré en 2007 lors de la candidature pour l'inscription, puis révisé une 1ère fois pour la période 2013-2018.

Tous les sites du bien «Fortifications de Vauban» suivent la même démarche en actualisant leur plan de gestion selon une méthodologie commune pilotée par le Réseau des sites majeurs de Vauban (RSMV).

Chaque plan de gestion sera validé par la DRAC de la région concernée et enfin, la fusion de l'ensemble, opéré par le Réseau Vauban, constituera, au final un seul plan de gestion relatif au bien en série. Il sera amendé par le Préfet coordinateur du bien «Fortifications de Vauban» : le Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le plan de gestion 2019-2024 est un plan transitoire qui doit retranscrire :

- la transition de 12 à 15 sites du bien en série puisque 3 nouveaux sites, Breisach-am-Rhein (Allemagne), Lille et Le Quesnoy, sont en train de solliciter leur inscription sur la Liste du Patrimoine mondial au travers d'une procédure d'extension majeure. Les plans de gestion actualisés doivent faire état de cette transition ;
- un intérêt particulier porté sur la question du périmètre de protection du site -zone tampon- le chantier permettant de la faire évoluer étant ouvert.

Stratégie de gestion du plan de gestion 2019-2024

Transitoire, ce plan de gestion est dans la continuité des deux précédents. Certains enjeux opérationnels ont été reconduits alors que de nouveaux enjeux ont été intégrés.

Toutefois, l'ambition culturelle de la Ville reste inchangée depuis l'inscription de 2008. La connaissance, la gestion, la préservation et la mise en valeur du patrimoine Vauban doivent être au centre des préoccupations de la Ville afin de contribuer à la définition d'une identité forte et valorisante de Besançon ainsi qu'au développement de sa notoriété nationale et internationale.

Désormais, les enjeux de préservation et de valorisation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien bisontin devront se concilier, de manière transversale à l'échelle de tous les acteurs, aux pratiques et aux objectifs des enjeux de la biodiversité définis dans la politique globale de la collectivité.

Enjeux reconduits pour la période 2019-2024 :

- **Veiller à la qualité de l'évolution de l'espace urbain et paysager en relation avec le patrimoine Vauban**

  Engager une réflexion sur la délimitation d'un nouveau périmètre de protection du bien UNESCO, appelé «zone tampon», est aujourd'hui indispensable. Cela permettra de veiller à la compatibilité des projets de construction ou d'aménagements publics avec la qualité du patrimoine inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Enfin, le travail de la mise en valeur paysagère du patrimoine Vauban dans son espace urbain se poursuit tout en s'intégrant aux enjeux de préservation de la biodiversité de la collectivité.

- **Connaître, préserver et restituer l'œuvre architecturale de l'ingénieur Vauban**

  Depuis de nombreuses années, le patrimoine Vauban fait l'objet d'un programme de restaurations très important (2 CPER notamment) qui devra se poursuivre afin de garantir la conservation des fortifications de Vauban. Outre les restaurations, leurs préservations passent par la connaissance scientifique (archéologique et historique) qui devra également se poursuivre.

- **Diversifier les modes de découvertes des fortifications**

  Le programme d'actions consacré à cette thématique reflète la continuité des actions entreprises depuis l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Poursuivre le développement de nouveaux outils d'interprétation du patrimoine Vauban favorisera une meilleure compréhension de son œuvre auprès du grand public.

- **Favoriser un tourisme durable et innovant**

  L'accueil touristique est et doit rester une priorité en la qualifiant, l'intensifiant, mais aussi en la facilitant. L'accessibilité aux lieux touristiques comme la Citadelle, le développement de nouveaux supports de médiation et un positionnement vers un tourisme doux autour des fortifications Vauban seront à favoriser.

- **Optimiser les outils de communication pour asseoir la notoriété du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et améliorer la lisibilité de son offre**

  Grand Besançon Métropole est reconnu pour la qualité de son patrimoine et de son environnement naturel, sa qualité de vie et sa vitalité économique, culturelle et sportive, en font un territoire riche de potentialités, en résonnance avec les besoins, attentes et aspirations des touristes. Les fortifications de Vauban inscrites au Patrimoine mondial, gage d'un niveau de qualité, sont un élément de poids à faire valoir dans l'identité de Grand Besançon Métropole.

Nouveaux enjeux pour la période 2019-2024

- **Appropriation par les habitants**

L'enjeu d'appropriation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du site revêt une importance toute particulière, car ce sont les habitants, et dans une moindre mesure les visiteurs des lieux, qui sont susceptibles de faire vivre les valeurs d'authenticité, d'intégrité et de durabilité, valeurs portées par la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le défi est d'entraîner un peu plus de 190 000 habitants de Grand Besançon Métropole à (re)prendre conscience de cette valeur universelle exceptionnelle reconnue par le Comité du Patrimoine mondial en 2008.

Il s'agit donc de :

- faire connaître les caractéristiques patrimoniales qui ont justifié l'inscription,
- permettre à chacun de comprendre le sens et la valeur d'une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO,
- créer ou nourrir une identité bisontine en l'associant à la notion de «Patrimoine mondial», faisant le lien entre nature, culture et patrimoine.

Au cours de la période 2019-2024, il sera envisagé de saisir les instances participatives de Grand Besançon Métropole et de la Ville de Besançon autour de la question «Comment permettre aux habitants d'être contributeurs de la préservation et de la valorisation du patrimoine UNESCO ?».

- **Asseoir et pérenniser la gouvernance du plan de gestion 2019-2024**

Une stratégie et des outils de pilotage doivent être réactualisés et pérennisés pour une gestion efficiente du bien. Ainsi, un élu et un technicien de la Ville doivent être chargés du suivi du bien UNESCO sur toute la durée du plan de gestion.

Une gouvernance étroite entre les services de l'État et les gestionnaires de bien (Ville de Besançon et Conseil départemental du Doubs) devra être maintenue et animée par la réunion annuelle d'un comité de pilotage et un comité de suivi.

- **Réaffirmer l'implication et l'engagement de Besançon au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au bien en série**

En tant que bien en série, Besançon, comme chaque site, doit s'inscrire dans une démarche commune élargie et s'engage à participer au programme d'actions de valorisation commun et à contribuer au rayonnement de l'association Réseau des sites majeurs de Vauban, qui gère et coordonne les 12 et bientôt les 15 sites du bien «Fortifications de Vauban».

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver le projet de réactualisation du troisième plan de gestion 2019-2024,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette réactualisation du plan de gestion.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Annexe 3 - Charte de gestion

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008

Réseau des sites majeurs Vauban

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN
CHARTE DE GESTION 2019



ARRAS • BESANÇON • BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC • BRIANÇON • CAMARET-SUR-MER • LONGWY • MONT-DAUPHIN
MONT-LOUIS • NEUF-BRISACH • SAINT-MARTIN-DE-RÉ • SAINT-VAAST-LA-HOUGUE • VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT



1 Citadelle d'Arras *© Ville d'Arras*
2 Tour bastionnée de l'enceinte urbaine et Citadelle *© Ville de Besançon*
3 Citadelle de Blaye et au loin l'île du fort Pâté (sur l'autre rive de l'estuaire, le fort Médoc) *© Steve Le Clech - Blaye Tourisme*
4 Briançon *© Office du tourisme de Serre Chevalier - Briançon*
5 La Tour Vauban de Camaret-sur-Mer *© Guillaume Lécuillier / Région Bretagne*
6 Longwy Remparts *© Ville de Longwy Yves Zolkiewicz*
7 Mont-Dauphin et le Pelvoux *© Ville de Mont-Dauphin*
8 Mont-Louis, citadelle et enceinte *© Ville de Mont-Louis*
9 Neuf-Brisach *© Studio A. Linder*
10 Saint-Martin-de-Ré *© Ville de Saint-Martin-de-Ré*
11 Tour de Saint-Vaast-la-Hougue *© Ville de Saint-Vaast-la-Hougue*
12 Le Fort Libéria et les remparts de Villefranche-de-Conflent *© Ville de Villefranche-de-Conflent*

Charte de gestion
Réseau des sites majeurs de Vauban

Adoptée par l'Assemblée générale le 11 avril 2019

Dispositions communes
pour un système de gestion du bien sériel
« Fortifications de Vauban »

Préambule

Le 7 juillet 2008, le Comité du patrimoine mondial, réuni en sa 32e session à Québec, décide d'inscrire les fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial. Ce bien sériel est le 32e inscrit en France. Il rassemble les douze sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Cet événement marque une étape importante dans la démarche qui fédère depuis 2005 les collectivités, leurs partenaires territoriaux et les autres gestionnaires de ces sites fortifiés ayant progressivement perdu leur vocation défensive initiale et pour lesquels la définition de fonctions contemporaines est un préalable à leur conservation. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a représenté un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages fortifiés.

Simultanément à l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour inclure les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille, ainsi qu'un site hors de France en tant qu'exemple de l'influence de Vauban, une fonction remplie par la Porte du Rhin de Breisach am Rhein qui a finalement été retenue par le Réseau.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* encouragent la mise en place d'un système de gestion pour les biens sériels :

§ 114 Dans le cas d'un bien en série, un système de gestion ou des mécanismes permettant d'assurer la gestion coordonnée des différents éléments sont essentiels et devront être documentés dans la proposition d'inscription.

Les gestionnaires des douze sites inscrits ont ainsi joint leurs atouts respectifs au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban, organisation associative à but non lucratif qui a aujourd'hui pour objets de :

▪ coordonner les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, en collaboration avec les services de l'État ;

▪ favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;

▪ développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Conformément à la recommandation du Comité du patrimoine mondial en 2008, les villes de Breisach am Rhein, Le Quesnoy et Lille, associée à la Métropole Européenne de Lille, sont devenues en 2017 parties prenantes d'un projet d'extension du bien en série, en tant que membres candidats du Réseau des sites majeurs de Vauban, afin qu'à terme soient intégrés au bien leurs sites fortifiés respectifs.

Le système de gouvernance ainsi que les outils dont le Réseau des sites majeurs de Vauban dispose pour garantir son fonctionnement sont détaillés dans la présente charte, dont l'objectif est de formaliser l'engagement des différents gestionnaires impliqués dans la préservation de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien pour les générations futures.

Préservation n'est pas synonyme d'immobilité : il apparaît aujourd'hui nécessaire de concilier la valorisation des sites majeurs et le développement des territoires auxquels ils appartiennent, en accord avec les valeurs d'authenticité et d'intégrité du patrimoine mondial. Dans cette logique, toutes les collectivités et acteurs de ces territoires sont amenés à s'engager en complémentarité, pour renforcer la place et favoriser la promotion de ces sites remarquables dans leurs politiques culturelles, touristiques et territoriales.

Les sites majeurs de Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco représentent un patrimoine exceptionnel ; il convient de les considérer comme des facteurs de production de richesses, dans leur dimension universelle et collective. Cette inscription au patrimoine mondial donne un nouvel éclairage sur les fortifications de Vauban : les biens inscrits au patrimoine mondial peuvent devenir des portes d'entrées, symboliques et/ou géographiques, stimulantes pour un territoire.

Les sites majeurs de Vauban : douze perles sur un même collier



Ce sont, par ordre alphabétique et accompagnés de l'indication de leur spécificité dans l'ensemble :

• **la citadelle d'Arras** : citadelle neuve de plaine du premier système

• **la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon** : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées

• **l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc** : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)

• **l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon** : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé

• **la tour Dorée à Camaret-sur-Mer** : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge

• **la ville neuve de Longwy** : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement

• **la place forte de Mont-Dauphin** : création d'une place forte du premier système en montagne

• **la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis** : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires

• **la ville neuve de Neuf-Brisach** : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système

• **l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré** : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire

• **les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou** : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)

• **l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent** : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

Chacun des douze sites représente le meilleur exemple d'une facette de l'œuvre de Vauban, le mieux conservé et le plus authentique. Ce sont donc douze maillons complémentaires qui, ensemble, justifient la valeur universelle exceptionnelle du bien sériel. Le but de l'intégration de trois nouveaux sites dans le bien est de parachever cette valeur universelle exceptionnelle.

Les plans de gestion élaborés pour chacun d'entre eux garantissent que les attributs de la VUE présents sur ces sites sont préservés et transmis aux générations futures.

Le projet culturel du bien en série, décliné sur les douze sites en fonction de chacune des particularités contribuant à la VUE de l'ensemble, peut constituer le fil conducteur du plan de gestion fédérant les communautés locales autour d'un projet d'avenir.

Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^{e} siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

Trois nouveaux sites pour parfaire la VUE du bien en série



L'élargissement du Réseau aux trois sites fortifiés de Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein, respecte la recommandation du Comité du patrimoine mondial en ajoutant à la VUE des Fortifications de Vauban: la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille; une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy; enfin un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne.

Les enjeux du système de gestion en vue de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban pour les générations futures

Les sites du Réseau constituent le bien commun des collectivités. Ils portent l'histoire des façonnements de la nature par l'activité humaine. Ils sont la mémoire des projets des générations précédentes, le terrain de nos projets actuels et la matière des projets de demain.

Le rôle général du système de gestion est de garantir que la valeur universelle exceptionnelle reconnue par le Comité du patrimoine mondial lorsqu'il a décidé d'inscrire « les fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial, soit maintenue dans l'avenir. Le système de gestion complète les mesures légales de protection des sites dont l'État français est le garant, par un programme de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site.

Il permet aux acteurs d'en assurer une évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible améliorant) ses qualités d'origine.

La vocation initiale des sites, construits pour défendre le territoire français sous le règne guerrier de Louis XIV, ne correspond plus à un besoin de la société actuelle. Pour assurer la pérennité des biens, il faut assurer la transition vers des finalités à la fois sociales, économiques, culturelles, environnementales, paysagères et urbanistiques, qui ressortissent des acteurs politiques, touristiques et culturels d'un territoire désormais élargi, notamment suite aux évolutions des circonscriptions ayant entraîné des transferts de compétences.

La gestion du bien sériel, réparti sur 13 communes[1], 10 départements[2] et 8 régions[3] – à terme, une fois le projet d'extension abouti : sur 2 pays, France et Allemagne, 16 communes dont une en Allemagne[4], 11 départements[5], 8 régions françaises et un Land allemand[6] – nécessite d'établir le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées autour de différents objectifs stratégiques porteurs chacun d'enjeux spécifiques. Ce projet collectif est décliné en quatre axes stratégiques, auxquels chaque site répond localement dans son plan de gestion en définissant les objectifs le concernant.

1. La conservation, la reconversion et la requalification des sites ;
2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites ;
3. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle ;
4. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites et du rayonnement du génie bâtisseur de Vauban.

1. La conservation, reconversion et requalification des sites

Chacun des acteurs, institutionnels ou privés, est dépositaire d'un élément du bien « Fortifications de Vauban ». Cette diversité constitue un atout dans la dynamique d'un projet à long terme.

Les différents niveaux de décisions (propriétaires, communes...) doivent construire un projet collectif avec une évaluation permanente. Chaque secteur institutionnel ou privé peut alors situer son action dans la durée.

1. Arras, Blaye, Besançon, Briançon, Camaret-sur-Mer, Cussac-Fort-Médoc, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue, Villefranche-de-Conflent.
2. Hautes-Alpes, Charente Maritime, Doubs, Finistère, Gironde, Manche, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Pyrénées Orientales, Haut-Rhin.
3. Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Région Sud.
4. Addition de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein.
5. Addition du Nord.
6. Addition du Baden Württemberg.

Les enjeux

• assurer un avenir durable à ces sites en leur trouvant de nouveaux usages compatibles avec les espaces fortifiés et les bâtiments, en suivant le principe de la « préservation par le développement » ;

• admettre des usages contemporains sans compromettre les qualités exceptionnelles des espaces fortifiés et transmettre les attributs de la valeur universelle exceptionnelle ;

• garantir l'authenticité à travers des interventions dont le résultat est réversible, dans le respect de la Charte de Venise et du Document de Nara ;

• intégrer la dimension participative dans les projets de développement des espaces fortifiés, mutualiser les moyens et compétences des différents partenaires territoriaux publics et privés ;

• intégrer les sites dans la politique urbaine de la ville et appliquer les principes des Recommandations pour la gestion, la conversation et le développement durable des « Fortifications de Vauban » réunies dans un référentiel produit par le Réseau Vauban, pour définir les projets d'aménagement concernant le bien, sa zone tampon ou sa zone d'influence ; appliquer les principes de la recommandation sur les Paysages urbains historiques ; suivre également les dispositions de la Loi LCAP de 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et celles du décret de 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

• mettre en place, en collaboration avec les partenaires institutionnels, un système de suivi, avec des indicateurs clés.

2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites

Largement partagé par l'ensemble des sites du Réseau, l'enjeu de la valorisation économique se fonde sur le fait que le patrimoine est un facteur de production de richesses.

Les enjeux

• transmettre les valeurs du bien aux visiteurs et véhiculer celles du patrimoine mondial en général, en développant des supports de médiation et de promotion dédiés (publications, outils d'interprétation…) en différentes langues ;

• former des personnels aux valeurs du bien et aux principes inhérents au concept de patrimoine mondial ;

• contribuer à l'attractivité des sites grâce à une charte graphique tout en respectant la spécificité de chacun (signalétique...) ;

• accueillir les publics tout en protégeant le bien des risques liés à la fréquentation et en adaptant les aménagements aux contraintes liées à l'accès des sites (gestion des flux, circulation, stationnement...) ;

• conforter le rôle des sites dans la vie quotidienne des occupants et des habitants, préserver la qualité de vie ;

• développer des programmes d'actions dans le domaine de la sensibilisation des scolaires et du grand public.

3. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites

Le Réseau Vauban a pour ambition la création d'un réseau international, porté par les acteurs des territoires, avec pour objectif un engagement de protection, de gestion et d'aménagement des sites dans le respect de leurs valeurs naturelles et culturelles.

Les enjeux

• engager une démarche volontaire et concertée quant à la gestion de sites fortifiés ;

• avoir un rôle mobilisateur afin de contribuer aux relations entre les sites fortifiés toutes époques confondues.

• fédérer les moyens pour animer et alimenter le centre de ressources et développer des partenariats pour contribuer à la transmission des savoirs et savoir-faire par la formation continue.

4. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle

Les fonds documentaires d'archives sont nombreux pour la connaissance des sites du Réseau Vauban et sont conservés sur les sites, à proximité (département ou région) ou dans des fonds nationaux.

La connaissance des sites et du génie de Vauban reste un domaine réservé. Aussi, il convient d'être vigilant et d'agir contre le cloisonnement entre les divers services et institutions qui entretient l'éclatement des fonds.

Les enjeux

• fédérer les fonds documentaires ;

• rendre accessible les sources de la connaissance disponibles pour le public (citoyens, chercheurs, touristes, étudiants, exploitants et gérants des sites...) par la création de pôles de ressources afin de contribuer à la valorisation du génie de Vauban ;

• encourager les projets de recherche et diffuser les résultats au plus grand nombre.

La gouvernance du bien

Afin de mettre en œuvre un mode de gestion adapté aux réalités du Réseau des sites majeurs de Vauban et en accord avec l'ensemble des signataires, le conseil d'administration constitue l'organe d'orientation. Il est l'interlocuteur pour l'État français et pour le Comité du patrimoine mondial, et a pour missions :

• la définition des orientations et la validation du programme d'actions du Réseau des sites majeurs de Vauban ;

• la garantie de continuité, de qualité et de cohérence des actions susceptibles de contribuer à la valorisation du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Le conseil d'administration est secondé par un conseil scientifique et technique, chargé de donner des orientations et des avis scientifiques et techniques sur les actions engagées, et par un secrétariat intitulé Mission Réseau Vauban, qui assure et coordonne les aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec les acteurs locaux en charge de la gestion des sites fortifiés au quotidien.

Au sein du conseil d'administration siègent les élus référents pour chaque site. Un ou plusieurs référents techniques assurent l'animation quotidienne des sites, coordonnent la mise en œuvre des plans de gestion et font le lien avec le secrétariat de l'association.

Chaque gestionnaire de site (généralement la collectivité propriétaire des fortifications) réunit au moins une fois par an un comité de pilotage (appelé parfois comité de suivi ou de coordination) chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. Ces comités de pilotage associent les partenaires territoriaux concernés ainsi que les services de l'État territorialement compétents et responsables du suivi de l'état de conservation du bien.

Un correspondant Patrimoine mondial par site a par ailleurs été désigné au sein des services de l'État.

Les enjeux de territoire partagés par toutes les collectivités, communes, communautés de communes, départements et régions, doivent encourager leurs représentants à siéger au sein des comités de pilotage et ainsi à s'engager en complémentarité pour la valorisation des composantes du bien appartenant à leur juridiction.

Au niveau du bien sériel, un préfet coordonnateur a été désigné par arrêté du 22 mai 2019 du Premier ministre. C'est lui qui réfère à l'État français de l'état de conservation de l'ensemble du bien et qui est chargé de suivre sa bonne gestion. Le préfet coordonnateur pour le bien « Fortifications de Vauban » est le préfet de région de la Bourgogne-Franche-Comté, où se trouve le siège social du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Les outils

Pour la coordination entre les différentes composantes du bien, l'optimisation des compétences et les échanges des savoir-faire, le Réseau des sites majeurs de Vauban et ses membres disposent des moyens suivants :

- Les statuts et le programme de travail annuel de l'association

- Les commissions de travail (commission « Gestion du bien », Groupe de travail « Communication, médiation et tourisme »)

- Un conseil scientifique et technique

- Un centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié

- Les partenariats avec les instituts d'enseignement supérieur

- Les formations proposées aux membres du Réseau des sites majeurs de Vauban mais également à d'autres gestionnaires de sites fortifiés

- Les outils de communication et de médiation habituellement utilisés par l'association pour communiquer avec ses membres et pour informer les parties intéressées de l'actualité du bien.

- Les pratiques d'échanges d'informations *via* les réseaux professionnels permanents (ICOMOS, Icofort, pôle francophone des gestionnaires de biens patrimoniaux, ABFPM...) ou temporaires.

Les engagements

Pour que la communauté de destin, héritée de l'histoire, qui lie les territoires du Réseau des sites majeurs de Vauban, devienne une communauté de projets, librement choisie et fondée sur une logique de développement partagé, les signataires de la charte (annexée à chacun des douze plans de gestion des sites majeurs de Vauban) s'engagent, sur la base d'une entente collective, à :

• DÉVELOPPER et partager une connaissance commune ;

• PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;

• MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau;

• SÉCURISER les sites et les personnes ;

• CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;

• CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;

• CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;

• MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

Fait à

Le

Signataires :

Le Maire,

J.L. FOUSSERET

Annexe 4

- Extrait du CPER 2015-2020 concernant les fortifications de Besançon
- Diagnostic des restaurations sur le site de la Citadelle et des fortifications Unesco (Atelier CAIRN) dans le cadre du CPER 2015-2020

Contrats de plan
ÉTAT-RÉGION
Bâtir aujourd'hui la France de demain

CPER 2015-2020
Contrat de plan État – Région de Franche-Comté

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Franche-Comté
Conseil régional

Contrat de plan État – Région 2015 –2020 de Franche-Comté

Vu le mandat de négociation donné par le Premier Ministre au Préfet de la région Franche-Comté le 18 novembre 2014,
Vu la circulaire de la Commissaire Générale à l'Égalité des Territoires du 3 décembre 2014 relative aux CPER,
Vu les résultats de la procédure d'évaluation environnementale, notamment la consultation publique effectuée du 3 février au 3 mars 2015,
Vu l'avis émis par le Conseil Économique, Social et Environnemental de Franche-Comté en date du 17 mars 2015,
Vu la délibération du Conseil régional de Franche-Comté en date du 20 mars 2015 autorisant la Présidente à signer,

L'État, représenté par Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Franche-Comté,
et la Région Franche-Comté, représentée par Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil régional de Franche-Comté,
adoptent le contrat de plan État-Région 2015-2020 de Franche-Comté.

Besançon, le

Le Préfet de la région Franche-Comté

Stéphane FRATACCI

La Présidente du Conseil régional de Franche-Comté

Marie-Guite DUFAY

Sommaire

Préambule 6

1. Propos introductifs communs aux CPER 2015-2020 de Bourgogne et de Franche-Comté 6
2. Élaboration et articulation du CPER 7

Mobilité multimodale 8

1. Volet routier 8
2. Volet ferroviaire 12
3. Volet fluvial 15
4. Modes doux 15
5. Éco-conditionnalité 16
6. Évaluation 16
7. Tableau financier 17

Enseignement supérieur, recherche et innovation 18

1. Constat et enjeux 18
2. Objectifs et actions du CPER 2015-2020 19
3. Éco-conditionnalité 23
4. Évaluation 24
5. Tableau financier 25

Transition énergétique et écologique 27

1. Efficacité énergétique des bâtiments 27
2. Énergies renouvelables et changement climatique 28
3. Économie circulaire et économie des ressources 30
4. Prévention des risques d'inondation 31
5. Reconquête de la biodiversité et politique de l'eau 31
6. Projets territoriaux de développement durable 32
7. Éducation à l'environnement et au développement durable 33
8. Éco-conditionnalité 33
9. Évaluation 34
10. Tableau financier 35

Numérique 36
1. Constat et enjeux 36
2. Objectifs et actions du contrat de plan 2015-2020 38
3. Éco-conditionnalité 40
4. Évaluation 40
5. Tableau financier 41

Innovation, filières d'avenir, usine du futur 42
1. Deux régions fortement industrielles, complémentaires avec un tissu économique composé essentiellement de PME 42
2. Une stratégie commune qui repose sur une consolidation de l'innovation, le développement des filières d'avenir et la déclinaison du programme « nouvelle France industrielle » 43
3. Une gouvernance adaptée aux enjeux dans les deux régions 44
4. Tableau financier 44

Emploi 45
1. Constat et enjeux 45
2. Soutien aux structures partenariales 46
3. Sécurisation des parcours professionnels 47
4. Prise en compte des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes 48
5. Éco-conditionnalité 48
6. Évaluation 48
7. Tableau financier 49

Volet territorial 50
1. Constat et enjeux 50
2. Composition du volet territorial 50
3. Objectifs et actions du volet territorial du CPER 2015-2020 51
4. Inscription dans le CPER de conventions à venir 55
5. Prise en compte des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes 57
6. Éco-conditionnalité 57
7. Évaluation 57
8. Tableau financier 58

Tableau récapitulatif 59
Articulation avec les CPIER Massif du Jura, Massif des Vosges et Plan Rhône 60
Modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation 60
Évaluation stratégique environnementale du projet de CPER 61

Préambule

1. Propos introductifs communs aux CPER 2015-2020 de Bourgogne et de Franche-Comté

Une stratégie partagée entre la Région et l'État

La nouvelle génération de CPER pour 2015-2020 répond à deux objectifs :
- formaliser l'engagement de l'État et de la Région au service d'une stratégie négociée d'investissements pour la compétitivité, la croissance et l'emploi ;
- accompagner la réforme territoriale qui fera des régions Bourgogne et Franche-Comté une seule et même région dès le 1er janvier 2016.

Pour répondre au premier objectif, le contrat de plan contribue au renforcement de l'attractivité et de la compétitivité régionale tout en préparant l'avenir.
Ce contrat est organisé autour de cinq volets thématiques :
- la mobilité multimodale ;
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- la transition écologique et énergétique ;
- le numérique ;
- les filières d'avenir et l'usine du futur.

et de deux volets transversaux :
- l'emploi ;
- l'aménagement des territoires.

Pour répondre au second objectif qui conduit à la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté :
- le présent contrat de plan a été élaboré avec la volonté de présenter des stratégies communes à la Bourgogne et la Franche-Comté sur plusieurs thématiques
  Deux volets sont d'ores et déjà communs :
  - l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, avec des projets communs en matière de recherche et des moyens mutualisés sur le développement numérique des sites universitaires ;
  - les filières d'avenir et l'usine du futur avec une stratégie commune et des moyens complémentaires.

- Une architecture similaire des deux contrats de plan a été anticipée pour faciliter la constitution d'un document unique lors de la clause de révision de 2017.

Les CPER vont accompagner le renforcement des points communs et complémentarités existantes entre la Bourgogne et la Franche-Comté notamment :
- l'appartenance à un système urbain commun qui s'étend de Belfort au Creusot en passant par Montbéliard, Besançon, Dole, Dijon et Chalon sur Saône. Ce système urbain bénéficie d'infrastructures qui relient ces agglomérations : autoroute A 36, LGV Rhin-Rhône, ligne TER, COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) associant les trois universités et les principales écoles d'ingénieurs des deux régions, collaborations entre les CHU,…
- l'existence de solidarités quotidiennes entre bassins de vie bourguignons et franc-comtois qui induisent des déplacements journaliers d'habitants et des relations croissantes entre territoires,
- le défi d'une transition énergétique auquel les deux régions sont confrontées et pour lequel des mesures ont d'ores et déjà été entreprises.

Des mutualisations de moyens, d'approches communes et d'actions cohérentes ont été recherchées par anticipation à l'élargissement officiel du périmètre territorial régional. Plusieurs actions contractualisées l'attestent :

- l'étude capacitaire du nœud ferroviaire dijonnais sur les conditions d'amélioration des liaisons ferroviaires entre Dijon et Besançon,
- le renforcement de la COMUE (communauté d'universités et d'établissements),
- la priorité donnée à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables sur le volet « transition énergétique et écologique »,
- le développement des usages numériques avec la perspective d'outils communs d'appui aux collectivités et de constitution d'une infrastructure de données géographiques à l'échelle Bourgogne Franche-Comté,
- l'appui à la constitution du pôle métropolitain Dijon-Besançon dans le volet territorial.

Un outil multiplicateur puissant

Les fonds du CPER sont donc mobilisables pour compléter et s'articuler avec la mise en œuvre des fonds structurels européens (FEDER, FSE, FEADER) dans le cadre des programmes opérationnels (PO) de la période 2015-2020. Ils ont vocation à augmenter l'effet de levier des engagements financiers publics.
Parallèlement, pour une meilleure efficacité des fonds publics, le CPER a été préparé en liaison avec les contrats et programmes interrégionaux 2015-2020 permettant ainsi une cohérence et une complémentarité des interventions.
Le CPER ne couvre pas l'ensemble des champs de la vie économique et sociale. Il se concentre sur des objectifs déterminés et ne résume pas toute l'action publique de l'État et du Conseil régional qui agissent également avec d'autres moyens dits « sectoriels » ou de « droit commun ».
Des conventions particulières d'application de ce contrat de plan 2015-2020 pourront être conclues avec d'autres financeurs que l'État et le Conseil régional, notamment avec des agglomérations, Conseils départementaux, des établissements publics de l'État (ADEME, RFF, VNF) pour préciser leurs modalités et/ou critères d'intervention.

2. Élaboration et articulation du CPER

Le CPER a pour objectif d'être l'outil privilégié de la relation contractuelle entre l'État et la Région en traduisant des priorités partagées en matière d'aménagement et de développement du territoire. Les autres collectivités ont également vocation à s'inscrire dans ces priorités. Il s'appuie sur les stratégies et schémas régionaux : SRADDT (aménagement et développement durable du territoire), SRCAE (climat, air, énergie), SRCE (cohérence écologique), SRDE (développement économique), SCORAN (aménagement numérique),…

Le CPER a été élaboré et sera mis en œuvre en articulation avec les programmes opérationnels européens (dont notamment ceux sous l'autorité de gestion du Conseil régional : FEDER-FSE, PDR et INTERREG). À ce titre, il est basé sur le même diagnostic territorial stratégique qui a été partagé avec l'ensemble des partenaires et validé par l'État et la Région en octobre 2012.
En Franche-Comté, la phase de réflexion stratégique et de concertation, qui a été conduite par l'État et la Région de décembre 2013 à février 2014, a été marquée par une journée de participation citoyenne organisée le 1er février avec un panel de 69 personnes.
Un des objectifs des CPER 2015-2020 est de contribuer à la transition énergétique et écologique, à cet effet, des critères d'éco-conditionnalité seront appliqués. Par ailleurs, l'emploi et l'égalité entre les femmes et les hommes sont des thématiques transversales du CPER.
Enfin le CPER de Franche-Comté sera articulé avec les contrats de plan interrégionaux État – Région : Massif du Jura, Massif des Vosges et Plan Rhône.

▶Volet territorial

1. Constat et enjeux

Le diagnostic territorial stratégique, conclu le 31 octobre 2012, a mis l'accent sur plusieurs enjeux qui trouvent un écho dans le volet territorial du CPER :
- le développement de la coopération entre les collectivités,
- des territoires ruraux en déprise et confrontés à des enjeux majeurs d'attractivité et de développement,
- des centralités de proximité qui connaissent une tendance à l'étalement urbain, à l'artificialisation des sols et à l'augmentation des distances domicile – travail,
- des territoires au nord et au nord-est de la Franche-Comté qui enregistrent des indicateurs de précarité plus élevé que la moyenne nationale,
- le besoin de stratégies intégrées pour les quartiers urbains les plus en difficultés.

Par ailleurs, la journée citoyenne du 1er février 2014 a permis une large expression sur le volet territorial, dont le fil conducteur avait été le thème des inégalités :
- des inégalités qui concernent avant tout l'accès aux services publics en milieu rural mais également dans les bourgs et les petites villes,
- inégalités de type économique (chômage, écart de revenus),
- inégalités d'accès au logement en ville,
- inégalités urbaines entre centre-ville et quartiers périphériques (tels que Planoise à Besançon),
- la situation particulièrement dégradée du Nord de la Haute-Saône,
- inégalité des moyens financiers des collectivités rurales par rapport aux villes,
- proposition de réponses pour le désenclavement des campagnes : développement des services (même si il n'est pas possible de disposer partout des mêmes services), regroupement de certains services (exemple des maisons de santé), itinérance des services publics, systèmes de permanences régulières.

2. Composition du volet territorial

Le volet territorial du CPER est construit en deux ''socles'' :
- un premier ''socle'', basé sur les enveloppes déjà identifiées à la signature du CPER, notamment dans le mandat du Préfet, et comprenant :
  - une thématique ''culture'',
  - des actions en faveur des territoires,
- un second ''socle'' qui sera constitué, au fur et à mesure de leurs signatures, par des conventions et des contrats pour lesquels des crédits supplémentaires spécifiques seront mobilisés.

3. Les objectifs et actions du volet territorial du CPER 2015-2020

3.1- Culture

La contractualisation porte sur les opérations prioritaires suivantes :
- restauration des fortifications de :
  - Joux,
  - Belfort,
  - Besançon,
- Théâtre de Dole,
- La Fabrique à Dole : travaux de mise en conformité.

La Région interviendra au titre de sa politique en faveur du patrimoine d'intérêt régional (maximum de 20 % du coût HT des travaux).
Par ailleurs, l'opération du musée des maisons comtoises de Nancray est inscrite dans le CPIER du Massif du Jura.
Enfin le musée du sel de Salins les Bains pourrait faire l'objet d'une inscription au CPER lors de la clause de revoyure de 2016, sous réserve de disponibilité budgétaire.

3.2- Actions en faveur des territoires

L'Etat et la Région ont partagé un diagnostic et des enjeux pour le CPER 2015-2020.
Les modalités d'intervention de l'État et de la Région sont complémentaires, mais spécifiques à chacun des partenaires.

3.2.1- Pour la Région

Le cadre d'intervention en faveur des territoires pour la période 2015-2020 a été adopté le 27 juin 2014 et les fiches de procédures et le périmètre de contractualisation le 17 octobre 2014.
L'intervention de la Région en faveur des territoires s'appuie sur le SRADDT et les schémas régionaux notamment le SRCAE et la SRDE. Elle est articulée avec les programmes européens et intègre notamment les enjeux de la transition énergétique, la lutte contre l'étalement urbain, le maintien des bourgs-centres, le développement des services à la population et de l'économie présentielle.

La Région au titre du CPER soutiendra les projets suivants :
- Contractualisation avec les territoires (à l'échelle des pays / PETR ou SCOT) :
  - actions issues des PCET, équipements structurants de service : équipements culturels, équipements sportifs et de loisirs, équipements liés à l'enfance et la petite enfance, évolution des maisons de santé pluridisciplinaires en centre de ressources,
  - projets innovants créateurs d'activité,
  - aménagement urbains autour des secteurs d'intérêt régional (gares et lycées).

Les contrats territoriaux s'appuieront sur des stratégies globales de territoire, élaborées par les structures cosignataires. Ces stratégies mettront en avant les complémentarités entre les différentes politiques territoriales et les fonds européens.
Elles constitueront le socle sur lequel seront déclinés les projets structurants susceptibles de bénéficier d'un soutien financier (comme par exemple : le jardin des savoirs à Besançon ou le projet de réaménagement du site « PSA-Nord à Montbéliard »).

- Dispositif d'urbanisme durable :
  - Études préalables d'une opération d'aménagement durable,
  - Investissement sur les quartiers durables,
  - Investissements pour la requalification et la reconversion des espaces dégradés,
- Appels à projets thématiques,
- Appels à manifestation d'intérêt sur les bourgs-centres.

3.2.2- Pour l'État

3.2.2.1- Connaissance des territoires et accompagnement de leurs évolutions

Cette mesure vise notamment le soutien à :

- l'OSTAJ (observatoire statistique transfrontalier de l'arc jurassien),
- l'ingénierie liée à la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté,
- l'ingénierie liée à l'évolution de la carte intercommunale.

3.2.2.3- Accompagnement des pôles et projets de pôle métropolitain

Cette mesure vise à soutenir les projets d'intérêt métropolitain des trois pôles et projets de pôle (Centre Franche-Comté, Aire urbaine et Dijon – Besançon) hors ingénierie.

3.2.2.4- Soutien aux territoires fragiles

L'État (par les crédits du FNADT) interviendra prioritairement sur les territoires fragiles (tels qu'ils ressortent de la carte de synthèse, traduite des travaux de l'INSEE) en appui aux dispositifs de la politique territoriale du Conseil régional, dont notamment :

- l'amélioration de l'offre de services au public (maisons de santé, pôles éducatifs, maisons de service au public ou équivalent, dispositif spécifique pour les personnes fragiles, notamment isolées…),
- l'attractivité des territoires fragiles : accompagnement des actions de reconversion des espaces dégradés et de développement des modes doux de déplacement,
- l'ingénierie, notamment pour l'émergence de projets de revitalisation de centres bourgs.

Les territoires les plus fragiles (rouge et orange) seront priorisés :
• leurs projets bénéficieront d'un taux de financement plus important,
• le soutien à l'ingénierie sera réservé à ces territoires.
Par ailleurs l'État prendra en considération les centres bourgs qui n'ont pas été retenus à l'AMI national sur la revitalisation.

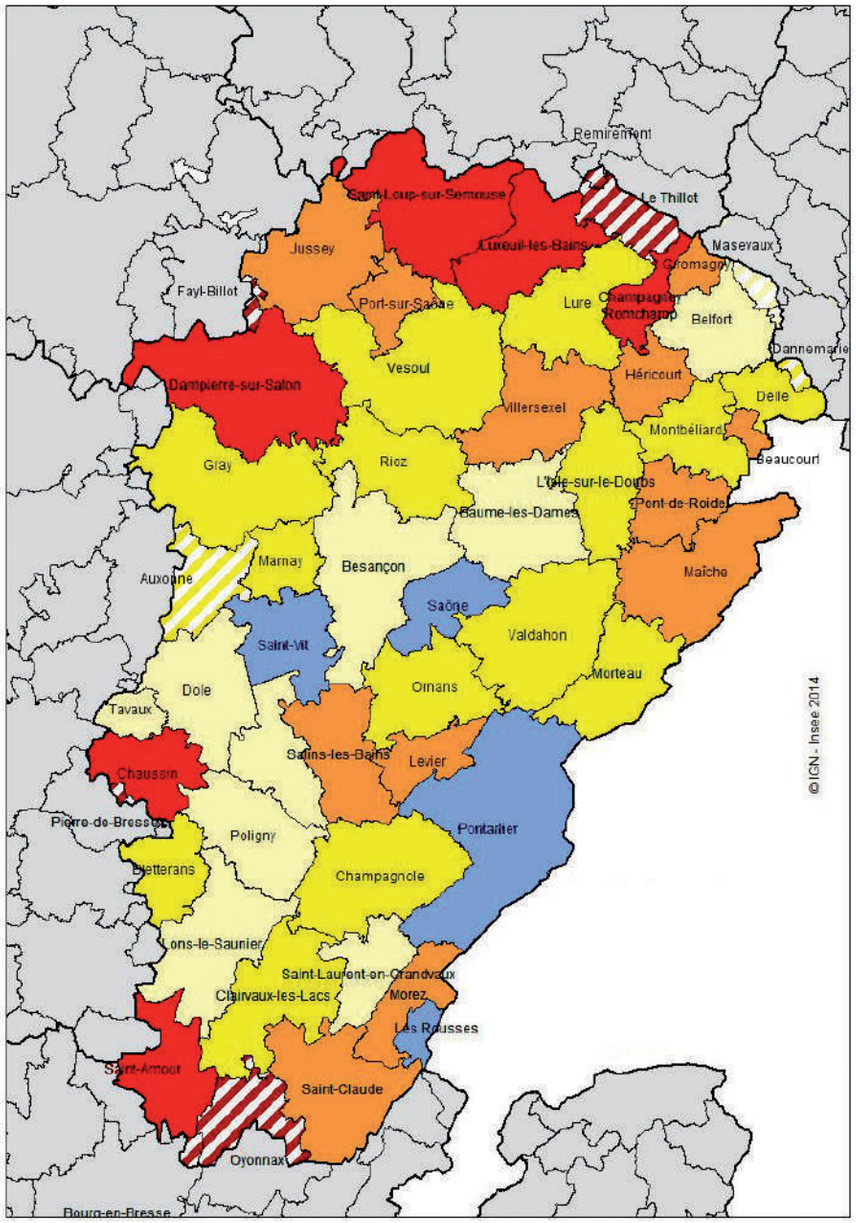
3.2.2.5- Soutien aux projets à rayonnement régional

Cette mesure vise à soutenir les projets à rayonnement régional, dont l'intérêt est particulièrement reconnu, comme, entre autres, le projet d'aménagement du site « PSA-Nord » à Montbéliard ou le projet « Terre de Louis Pasteur ».
Les projets seront appréciés selon les trois critères non cumulatifs suivants :
• création ou maintien de l'emploi,
• contribution à l'atteinte des objectifs des schémas régionaux (SRCAE, SRCE, SCoRAN, SRDE, SRADDT),
• contribution au développement culturel et / ou touristique.

3.2.2.6- Modalités de mise en œuvre pour les crédits de l'État

Les Préfectures de département sont chargées du repérage et de l'aide à l'émergence des dossiers, en lien avec les collectivités.
Après instruction technique, les dossiers sont présentés à un comité régional de programmation.

3.2.2.7- Carte des territoires fragiles



L'identification des territoires fragiles a été menée à l'échelle des bassins de vie.

La méthodologie retenue avec l'INSEE repose sur l'utilisation d'indicateurs ''discriminants'', c'est-à-dire dont les valeurs par bassins de vie donnent des classements différents. Ainsi les indicateurs sur la fragilité des individus sont tous convergents et ont été regroupés en une seule dimension ''population''. Par contre les indicateurs ''accès aux services'' donnent des classements différents selon le service concerné. De ce fait trois dimensions ont été retenues pour l'accès aux services : services de proximité et intermédiaire, médecins généralistes et dentistes. Deux autres dimensions discriminantes ont complété l'analyse : d'une part évolution de l'emploi et de la population et, d'autre part, le potentiel fiscal.

Pour chacune de ces 6 dimensions, les bassins de vie sont caractérisés par leur écart par rapport à la moyenne de l'ensemble des bassins de vie et sont classés en faible, moyen ou fort (fort indiquant une forte fragilité). La carte ci-jointe traduit en code couleur ce classement :

- rouge : le bassin de vie se situe en moyen ou fort sur au moins 4 dimensions,
- orange : le bassin de vie se situe en moyen ou fort sur 3 dimensions,
- jaune foncé : le bassin de vie se situe en moyen ou fort sur 2 dimensions,
- jaune clair : le bassin de vie se situe en moyen ou fort sur au moins une dimension,
- bleu : le bassin de vie n'est en fort ou moyen sur aucune dimension.

Les bassins de vie classés en orange et rouge représentent 21,4 % de la population.

Les communes des bassins de vie dont le centre est hors Franche-Comté sont classées comme le bassin de vie franc-comtois limitrophe le plus fragile.
(zones hachurées de la carte)

4. Inscription dans le CPER de conventions à venir

Seront inscrits dans le CPER, au fur et à mesure de leur signature :

- les contrats de ville,
- les projets de Planoise à Besançon et Petite Hollande à Montbéliard, qui ont été retenus par le Conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014 au titre des quartiers d'intérêt national du NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024),
- les projets d'intérêt régional du NPNRU, pour lesquels l'État mobilise en Franche-Comté, via l'ANRU, un montant de 14 M€,
- les contrats de bourgs de Salins les Bains et de Giromagny, lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt national ''centres-bourgs'', et pour lesquels l'État a déjà mobilisé 639 k€ pour les besoins en ingénierie (chef de projet, études, association du public, communication du projet). Les autres interventions, notamment celle de l'État via l'Anah, seront inscrites dans le CPER à la signature des conventions correspondantes,
- le contrat de redynamisation du site de défense de Luxeuil-les-Bains,
- le soutien aux deux ''territoires catalyseurs d'innovation'' retenus : Smart City à Besançon et Eco Techn'hom dans le Territoire de Belfort.

Ces contrats et conventions bénéficieront de crédits supplémentaires spécifiques, notamment sur les politiques de droit commun de leurs signataires.
Cette inscription dans le CPER répond à l'objectif d'assurer la cohérence et la visibilité de l'ensemble des interventions de l'État et de la Région, et, le cas échéant, des autres collectivités, au profit des territoires infrarégionaux.

Rappel des orientations en matière de politique de la ville

La stratégie partagée de l'État et de la Région en faveur de la politique de la ville repose sur trois piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

L'État mobilisera dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain les crédits d'intervention de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU). Dans le cadre des contrats de ville, l'État mobilisera les crédits spécifiques en faveur de la politique de la ville mais également ses moyens d'intervention de droit commun. L'État veillera pour la partie dont il est autorité de gestion à la bonne mobilisation et articulation du FSE avec le présent CPER.

La Région prévoit un accompagnement dans le cadre de ses politiques sectorielles (formation professionnelle, développement économique, éducation, mobilité, TIC, efficacité énergétique,…) et de ses politiques d'aménagement du territoire.
Par ailleurs, la Région, en tant qu'autorité de gestion du FEDER, mettra en œuvre l'axe urbain du PO dont un volet est fléché sur les quartiers prioritaires : ''Favoriser le développement des services pour les habitants et favoriser les opérations d'aménagement durable dans les quartiers prioritaires''.

Soutien aux projets de renouvellement urbain

• projets d'intérêt national

Les sites ont été définis sur la base d'une analyse croisée des dysfonctionnements urbains par les services déconcentrés de l'État et les services de l'ANRU.
Les sites retenus en Franche-Comté lors du conseil d'administration de l'ANRU du 15 décembre 2014 sont :

- Besançon « Planoise »,
- Montbéliard « La Petite Hollande ».

Les montants accordés à ces projets seront notifiés après examen des projets par le comité d'engagement de l'agence et, le cas échéant pour les dossiers bénéficiant d'un accompagnement supérieur à 5M€, du conseil d'administration de l'ANRU. Ces crédits seront alors valorisés dans le cadre du présent CPER.

• projets d'intérêt régional

Le conseil d'administration de l'ANRU du 15 décembre 2014 a décidé de consacrer une enveloppe de 14 M€ en faveur des futurs quartiers d'intérêt régional de Franche-Comté. Conformément aux dispositions de l'instruction ANRU – CGET du 27 janvier 2015, le Préfet de région identifie avec la Région les quartiers d'intérêt régional à soutenir, sur la base d'échanges préparatoires avec les Préfets de département, délégués territoriaux de l'ANRU, et avec les collectivités signataires des contrats de ville.

• La Région soutiendra à hauteur de 10 M€ les projets de renouvellement urbain.

Contrats de ville

Les différents contrats de ville francs-comtois seront intégrés au fur et à mesure de leur signature au sein du présent CPER. Les engagements financiers respectifs de l'État et de la Région seront intégrés au présent CPER dans ce cadre.
La conclusion des contrats de ville en Franche-Comté concernera les 12 EPCI disposant d'au moins un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) :

• Doubs :
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- Pays de Montbéliard Agglomération,
- Communauté de communes du Larmont,

• Haute-Saône :
- Communauté de communes du Val de Gray,
- Communauté de communes du Pays d'Héricourt,
- Communauté de communes du Pays de Lure,
- Communauté de communes du Pays de Luxeuil,
- Communauté d'Agglomération de Vesoul,

- Jura :
  - Communauté d'agglomération du Grand Dole,
  - Espace Communautaire Lons-le-Saunier Agglomération,
  - Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude,
- Territoire-de-Belfort :
  - Communauté d'Agglomération Belfortaine.

5. La prise en compte des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes

Une récente étude du haut conseil à l'égalité montre que la situation des femmes s'est particulièrement dégradée dans les territoires de la politique de la ville et dans les territoires ruraux, que ce soit en matière d'emploi (retrait du marché du travail), d'accès aux droits et que la précarité des habitantes de ces territoires s'accroît.
Aussi, il appartiendra que les diagnostics territoriaux fassent apparaître les problématiques rencontrées par les femmes dans ces territoires (mobilité, structures d'accueil des jeunes enfants, accès aux soins...)
Concernant l'accès aux droits et l'accès à l'emploi et à la formation, les centres d'information sur les droits des femmes et des familles sont un relais efficace notamment en milieu rural. Leur action pourrait être confortée dans ces territoires.

6. Éco-conditionnalité

Les porteurs de projet devront intégrer, dès en amont de leur démarche, un objectif de développement durable, de façon concomitante et cohérente, visant les cinq finalités définies par le code de l'environnement (la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables).
Les projets devront prévoir, le cas échéant, des chantiers propres et éco responsables.
Les projets bâtimentaires devront faire appel, pour les études, à des prestataires disposant du label RGE (Reconnu garant de l'environnement) et, le cas échéant, atteindre un niveau de performance énergétique BBC.
Il sera privilégié les projets prenant en compte les objectifs du SRADDT, du SRCAE, du SRCE et concourrant de façon concrète et mesurable à l'atteinte des objectifs de ces schémas et plans. Les projets, notamment ceux à rayonnement régional, devront promouvoir leur accessibilité par le biais des transports collectifs.

7. Évaluation

Les indicateurs suivants permettront de suivre et d'évaluer ce volet du CPER
- nombre d'emploi créés ou maintenus,
- population couverte par le service créé (pour les mesures de soutien aux services au public),
- pour le soutien aux territoires fragiles (État) : pourcentage de crédits de l'État consacrés sur les territoires les plus fragiles (cf carte : territoires en rouge et en orange).

8. Tableau financier

CPER 2015-2020 Franche-Comté	Montant des projets identifiés à la signature du CPER	Crédits contractualisés 2015-2020 entre l'État et la Région				Crédits valorisés					Montant restant à financer
		Total	État		Région	État		Région	Autres partenaires	Fonds européens régionaux	
			Montant	BOP Agences		Crédits nationaux	Crédits déconcentrés				
Volet territorial											
Politiques territoriales Région					22 000 000						
Connaissance et accompagnement des évolutions des territoires			1 000 000	BOP 112							
Accompagnement des pôles et des projets de pôles métropolitains			3 000 000	BOP 112							
Soutien aux territoires fragiles			12 000 000	BOP 112							
Soutien aux projets à rayonnement régional			6 000 000	BOP 112							
Total Égalité des territoires		**44 000 000**	**22 000 000**	**BOP 112**	**22 000 000**						
Théâtre de Dole (restauration ''monument historique'' et rénovation scénique)	8 200 000	2 322 000	1 240 000	BOP 131	1 082 000		2 700 000	BOP 175	à définir		3 178 000
Fabrique Dole	500 000	200 000	200 000	BOP 131					55 000 CG 39		245 000
Total Culture Territoires	**8 700 000**	**2 522 000**	**1 440 000**		**1 082 000**		**2 700 000**		**55 000**		**3 423 000**
Fortifications de Besançon	8 000 000	4 200 000	3 200 000	BOP 175	1 000 000						3 800 000
Fortifications de Belfort	2 500 000	1 500 000	1 000 000	BOP 175	500 000						1 000 000
Fortifications de Joux	4 000 000	2 400 000	1 600 000	BOP 175	800 000						1 600 000
Total Patrimoine	**14 500 000**	**8 100 000**	**5 800 000**		**2 300 000**						**6 400 000**
Contrats qui seront intégrés à leur signature dans le volet territorial du CPER :											
Projets d'intérêt régional du NPNRU											
Territoire catalyseur d'innovation : SMART CITY											
Territoire catalyseur d'innovation : ECO TECHN'HOM											
Contrats de ville											
Contrat de bourg de Salins les Bains											
Contrat de bourg de Giromagny											
Contrat de redynamisation du site de défense de Luxeuil les Bains											
TOTAL Volet territorial	**23 200 000**	**54 622 000**	**29 240 000**		**25 382 000**		**2 700 000**		**55 000**		**9 823 000**

Maître d'ouvrage : **Ville de Besançon**
25 / Doubs

CITADELLE ET FORTIFICATIONS UNESCO

Restauration sur le site de la citadelle et des fortifications Unesco



atelier **Cairn** architecture / patrimoine / paysage

&

Léopold Abécassis

Maître d'ouvrage : **Ville de Besançon**
25 / Doubs

CITADELLE ET FORTIFICATIONS UNESCO

Restauration sur le site de la citadelle et des fortifications Unesco

Diagnostic
Phase 2
13/10/2016

sarl d'architecture, urbanisme et paysage au capital de 10000 euros / siret 418 251 559 00039 / rcs Lyon 418 251 559 / TVA intracom fr 344 182 515 59 / ape 7111Z

/ Équipe chargée d'étude

Étude architecturale / Mandataire

atelier Cairn, Paul Barnoud
architecte en chef des monuments historiques
2 rue de Provence
69001 LYON
Tél. : 04 78 89 21 77
Fax : 04 78 94 08 45

Amandine Péraudin
Assistante d'études

Arthur Bodin
Assistant d'études

Étude économique /

Léopold Abécassis
Économiste de la construction
34 rue Saint-Antoine
68500 GUEBWILLER
Tél. : 03 89 76 21 76
Fax : 03 89 74 89 59

Illustration de 1ère de couverture :

Plan de la ville de Besançon, 1786, Bibliothèque municipale de Besançon

/ Sommaire

/03 Présentation de l'étude

/04 Présentation des édifices
/Localisation
/ Présentation générale des fortifications
/Statuts et protections

/06 La citadelle
/ Présentation générale

/08 La rive gauche du Doubs
/ Présentation générale

/10 L'enceinte Arènes Battant
/ Présentation générale

/11 État sanitaire

/13 Parti d'intervention

/16 Annexe : historique

Ce dossier se comprend en regard du dossier de plans et fiches intitulé
Citadelle et fortifications UNESCO
Restauration sur le site de la citadelle et des fortifications Vauban
Diagnostic Phase 2 du 13/10/2016
/Documents graphiques

et remis dans le même dossier.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Dans le cadre du classement par l'UNESCO, comme patrimoine de l'humanité, des fortifications construites par Vauban, la ville de Besançon a été l'un des sites retenus. Les fortifications ont été classées en 2008.
Une première étude avait été réalisée en 2005 sur les travaux les plus urgents à réaliser à la Citadelle. Cette étude a permis d'établir des projets et des travaux de restauration qui ont été financés par un contrat de plan Etat région (CPER).
Une grande partie des travaux proposés dans l'étude de 2005 a pu être réalisée; en particulier, le site de la Citadelle a été mis en sécurité par rapport au quartier Rivotte, situé en contrebas.
Aujourd'hui, la réflexion porte non seulement sur la Citadelle mais aussi sur les remparts de la ville. La cohérence du site est très grande, Besançon est la seule ville importante à avoir conservé sa ceinture de remparts dans sa quasi-totalité.
De nombreux problèmes restent à résoudre, mais le travail accompli est déjà considérable.

La présente étude a été commandée le 22 avril 2016 à atelier Cairn dont Paul Barnoud, architecte du patrimoine ACMH est le représentant et le directeur d'études, par la ville de Besançon. Elle consiste en une mission diagnostic et d'assistance à la programmation.

L'étude porte sur les fortifications classées au patrimoine mondial de l'Unesco appartenant à la ville de Besançon. Les fortifications appartenant au Conseil Départemental, à la région, ou à l'Etat sont exclues de la commande. Les fortifications sont composées de trois ensembles : la citadelle, l'enceinte urbaine de la rive gauche du Doubs et la ceinture d'Arènes Battant.

Le programme de la phase 2 de cette étude consiste à :
- dresser un état sanitaire de l'ensemble des ouvrages,
- localiser les différentes pathologies des ouvrages,
- analyser la dégradation des ouvrages (état des structures, évolution probable de l'ouvrage en fonction des pathologies)

Le diagnostic porte donc sur l'ensemble des bâtiments et ouvrages du site de la citadelle et des fortifications Vauban appartenant à la Ville. L'étude est divisée en trois tranches :
Tranche ferme :
- La citadelle de Besançon

Tranche conditionnelle 1 :
- Les fortifications de la rive gauche du Doubs

Tranche conditionnelle 2 :
- Les fortifications du quartier Arènes Battant

La réalisation de cette étude a nécessité des recherches documentaires, des compléments de relevés métriques d'une précision adaptée à une étude diagnostic, et des prises de vues. Sauf mention contraire, les photos ont été réalisées par l'atelier Cairn et ne sont pas retouchées.

Le diagnostic a été remis en 5 exemplaires sous la forme d'un dossier au format A4 qui comprend deux brochures, un rapport A4 et un dossier de documents graphiques A3, ainsi qu'un exemplaire numérique sur CD qui comporte l'intégralité de l'étude.

Fait à Lyon, le 13 octobre 2016
Paul Barnoud, architecte du patrimoine, architecte en chef des monuments historiques.

PRÉSENTATION DES ÉDIFICES

/ LOCALISATION

Capitale régionale, Besançon est située sur l'axe Rhin-Rhône. La ville de Besançon s'inscrit dans un site géographique naturel particulièrement remarquable. Elle se développe dans un méandre du Doubs de près d'un kilomètre, prenant la forme d'une boucle fermée et surplombée par le Mont Saint-Étienne, dont la pointe est occupée par la Citadelle.

/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

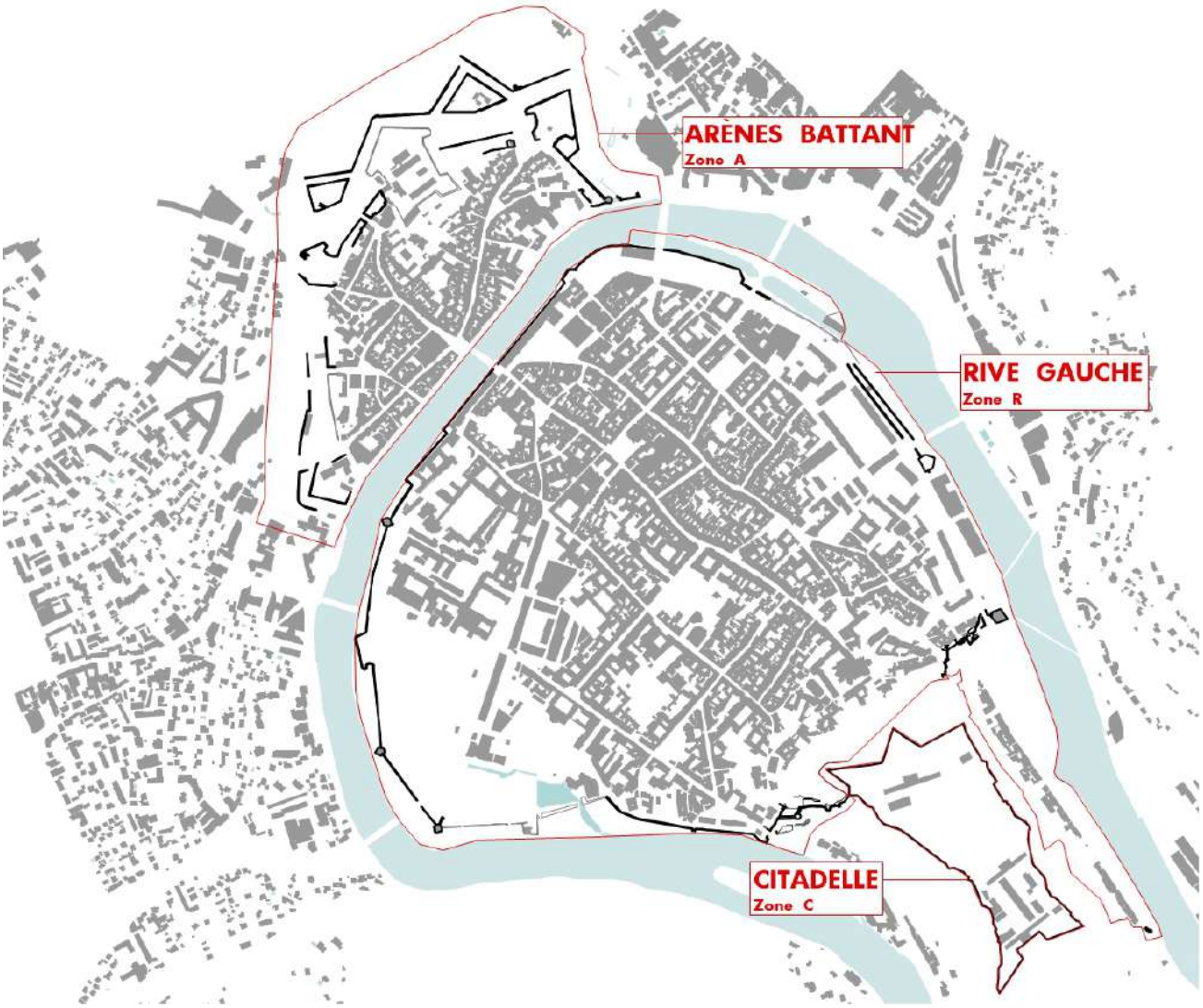
Besançon possède une position stratégique exceptionnelle depuis l'époque romaine : une rivière, le Doubs, enserre la cité dans une boucle fermée par une colline.

Sur la partie la plus étroite et la plus élevée, la citadelle domine la ville de plus 100 m de hauteur. La rive gauche du Doubs, qui ceinture le centre-ville ancien, est bordée de remparts qui datent de l'époque médiévale. Ils ont été rehaussés, confortés par Vauban qui optimise la défense du cœur de Besançon en inventant un nouveau modèle de tours à canons : la tour bastionnée. Il en construit six le long du Doubs et faisant face aux collines qui dominent la ville.
Les remparts de la rive gauche sont complétés par l'enceinte de Battant et Arènes, avec bastions, courtines et demi-lunes dominés par le fort Griffon, seconde citadelle faisant face à la première.

Les fortifications s'étendent aujourd'hui sur plus de 11 hectares de superficie pour environ 10 km de remparts.

Les fortifications se composent donc de trois ensembles :

- La citadelle s'étend sur plus de 12 hectares et surplombe le centre-ville de plus de 100 m. Elle est composée de 3 fronts (Front de Secours, Front Royal et Front Saint-Etienne) et d'un corps de place. D'épaisses murailles de 5 à 6 mètres d'épaisseur et de 15 à 20 mètres de hauteur relient le Front Royal au Front de Secours. Dans l'enceinte se trouvent de nombreux bâtiments : casernes, magasins à poudre, chapelle.
- L'enceinte de la boucle construite sur la rive gauche du Doubs. Elle comprend quatre portes d'entrée de la ville : de la Porte de Malpas à la Porte Notre-Dame, toutes deux disparues, s'étend le faubourg Tarragnoz ; de la Porte Taillée à la Porte Rivotte se trouve le faubourg Rivotte. L'enceinte est ensuite composée de 5 tours bastionnées (Tour de Chamars, Tour du Marais, Tour des Cordeliers, Tour de Brégille et Tour de Rivotte ; la Tour Saint-Pierre a disparu), de courtines, de casemates et de trois bastions (bastion de l'archevêque, bastion de la ville, bastion du Saint-Esprit). Deux chemins de ronde relient la ceinture urbaine à la citadelle.
- La ceinture de la rive droite du Doubs s'étend d'Arènes jusqu'à la Tour de la Pelote, près du ruisseau de la Mouillère. La ceinture possédait trois portes d'entrée (Porte de Charmont, Porte d'Arènes et Porte de Battant), protégées chacune par un bastion et une demi-lune ; un glacis s'étendait en avant des ouvrages. Aujourd'hui, les trois portes ont disparu, une partie des remparts a cédé la place à la voirie et les fossés sont devenus des routes ou des parkings.



Plan de localisation des fortifications

Superficie parcelle :
11 ha

Propriété :
Ville de Besançon

Altitude :
250 m. (moy. ville)

/ STATUTS ET PROTECTIONS

8 juin 1942	Arrêté de classement de l'ensemble des bâtiments constituant la citadelle, y compris la chapelle Saint-Etienne et le puits voisin
28 octobre 1942	Arrêté de classement des remparts de Vauban
5 janvier 1944	Arrêté de classement du Bastion Rivotte
14 mars 1944	Arrêté de classement des glacis de la citadelle, la Porte Taillée et la Porte Rivotte
2008	Fortifications inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

LA CITADELLE

Dimensions :

Longueur totale : 650 mètres
Largeur : de 100 à 300 mètres
Surface : 11 hectares environ
Surface habitable totale : 19 104 m^2
Surface totale des couvertures des bâtiments : 9500 m2 soit environ 1 hectare
Linéaire de murs : 3,7 km

I / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La citadelle se compose de quatre ensembles. Nous les décrivons du nord au sud, dans l'ordre du parcours des visiteurs.

// Front Saint-Étienne et glacis

Le front Saint-Étienne se compose de deux demi-bastions et d'un bâtiment constitué d'un pavillon d'entrée et de deux ailes servant de casernes. Le demi-bastion situé à l'Est comporte un magasin à poudre et un magasin aux palissades. Le demi-bastion situé à l'ouest contient un hangar aux manœuvres. En avant des fossés, la demi-lune se situe entre les vestiges des chemins couverts. Un pont en pierre permet de franchir les fossés. Quatre traverses, épais mur en briques disposés perpendiculairement aux bastions et courtines, permettent de protéger des tirs latéraux.
Un long glacis sépare le front Saint-Étienne du front Royal. Ce glacis est parfois dénommé *parc Saint-Étienne*.

// Front Royal

Le front Royal comporte les mêmes éléments que le front Saint-Étienne : deux demi-bastions, un pavillon d'entrée flanqué de deux ailes latérales, des fossés, une demi-lune et des chemins couverts. L'accès est constitué d'un pont en pierre de taille avec trois arches, relié au pavillon d'entrée par un tablier en bois, vestige d'un ancien pont-levis à flèches. Une tenaille complète le dispositif de défense. La face extérieure des demi-bastions est constituée d'un mur épais surmonté d'un chemin de ronde. Deux échauguettes, appelées guérite du Roi et guérite de la Reine, sont positionnées aux extrémités des chemins de ronde.

// Corps de place

Le corps de place est délimité par le front Royal, le front de Secours et les deux chemins de ronde.
Il est constitué de deux cours séparées par un grand corps de caserne, appelé *"Bâtiment des Cadets"*, de plan allongé, disposé perpendiculairement aux deux fronts.
Le bâtiment des cadets est adossé à un grand mur parados, destiné à protéger l'un ou l'autre des côtés de la caserne. À l'origine, l'ensemble était constitué de quatre corps de casernes séparés. Au centre, un passage reliait les deux cours. Une voûte a été construite au-dessus du passage, pour relier les étages des quatre corps de bâtiment.
Autour de la cour située à l'est du bâtiment des cadets, on trouve : une caserne (actuel bâtiment de l'administration), un puits abrité, une chapelle, deux magasins à poudres (du XVII^{e} et du XX^{e} siècle).
Autour de la cour située à l'ouest du bâtiment des cadets, on trouve : un arsenal et deux corps de bâtiments comportant les logements des gardes du génie et de l'artillerie, le logement du Major, le bâtiment des officiers, la manutention et un magasin à poudres.

// Front de Secours

Le front de Secours comporte les mêmes éléments que le front Saint-Étienne et le front Royal : deux demi-bastions, un pavillon d'entrée entouré de deux corps de casernes, des fossés et une demi-lune. Une

fausse braie renforce la défense des fossés. Le pont permettant de franchir les fossés n'existe plus, l'accès par le pavillon d'entrée a été modifié.
Ce front est le point le plus vulnérable de la citadelle. Le dispositif de défense est complété par plusieurs éléments : des contre-gardes adossés au flanc de la demi-lune, des chemins couverts et deux bastions complémentaires.

LA RIVE GAUCHE DU DOUBS

I / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'enceinte de la rive gauche s'étend sur 2500m linéaires en suivant la boucle que forme le Doubs dans Besançon.

Cet ensemble fait partie de la deuxième étape de construction des fortifications initiée par Vauban entre 1675 et 1695. Ces constructions formaient à l'origine une ligne continue ponctuées de tours bastionnées, de bastions et de portes permettant l'accès à l'intérieur de la rive gauche. Les avancées militaires postérieures ont engendré l'obsolescence de ce système défensif. L'armée a donc cédé cet ensemble à l'Etat, la région, le Département et la Ville.
L'ensemble a par la suite été remanié afin de désenclaver les différents secteurs de la ville. Cela se traduit par la construction de plusieurs ponts reliant le secteur de la rive gauche à la rive droite.

D'autre part, les bâtiments militaires ont pour certains étés détruits en totalité ou en partie et leurs destinations ont changé.
Ces bâtiments militaires ponctuent le fil constitué par les remparts. Ils sont soit des tours bastionnées, soit des bastions.

// Les tours bastionnées

Les tours bastionnées sont des tours à canon possédant des voûtes épaisses. Plus petites que les bastions, elles occupent peu d'espaces mais offrent deux étages de feu efficaces contre les tirs d'artillerie : un étage supérieur à ciel ouvert et un étage inférieur pour mettre les canons à l'abri des feux plongeants. Ce modèle crée par Vauban reprend la conception des tours du château médiéval.

De plan pentagonal, elles étaient à l'origine prolongées par des traverses (bâtiments longitudinaux) implantés perpendiculairement derrière les remparts et permettant aux hommes d'accéder aux tours sans heurts. Ces traverses ont été raccourcies pour la plupart des tours, sauf pour celle de Chamars, laquelle nous est parvenu presque intacte.
Les tours bastionnées sont construites en pierre de taille jusqu'au cordon marquant la fin du rez-de-chaussée. Elles sont surmontées d'un parapet de brique constituant la clôture du premier étage (sauf pour la tour de Brégille intégralement en pierre). Conçus sans couvertures, les tours ont été équipées de toitures à cinq pans pour des raisons de conservation à la fin du XIX^{e} siècle.

// Les portes d'entrée fortifiées de ville

Aujourd'hui, deux portes principales sont encore visibles sur la rive gauche du Doubs :

- La Porte taillée, passage dans un éperon rocheux, élargi dès le Xe siècle pour permettre l'accès des piétons, des cavaliers et des charrois. Elle constituait une première défense avancée.
- La porte Rivotte garde le passage entre le Doubs et le rocher de la citadelle. Datant du moyen-âge, elle a subi des modifications au XIX siècle (suppression du pont-levis, des fossés et percement de passage piétons)

// Les bastions et les casemates

Les bastions sont des ouvrages de forme pentagonale bas (deux faces, deux flancs et une gorge) faisant saillie sur l'enceinte. Ils peuvent toutefois être différents lorsqu'ils sont fondés sur un ouvrage ancien. Ils prennent la forme de plis dans le rempart. Ils sont flanqués de plusieurs ouvertures permettant des tirs d'artillerie.
Ces bastions prennent désormais la forme de belvédère sur le Doubs et leurs étages sont condamnés.

Les casemates sont des chambres voûtées à l'épreuve de l'artillerie qui pouvaient effectuer des tirs rasants sur le Doubs. Deux exemples sont encore présents : la casemate du flanc des Cordeliers et la casemate du flanc de Poitune, dont les entrées ne sont plus visibles.

// Les remparts et courtines

Enfin, certains remparts et courtines reliant les différents bâtiments ont été démontés en totalité ou en partie. Ces remparts et courtines se composaient à la base d'une partie basse le long du Doubs, surmonté par un cordon puis un parapet, percé de différentes ouvertures permettant la surveillance et le tir d'artillerie. Cet ensemble est resté intact dans la partie de la gare d'eau.
Dans les autres secteurs, les remparts ont été plus ou moins démontés. Dans la majorité des cas, le mur de soutènement bas a été conservé séparant les quais bas des quais hauts. Les parapets ont été remplacés par des gardes corps en pierre de taille qui s'implante au-dessus du cordon et se termine par de larges pierres de couverte.

L'ENCEINTE ARÈNES BATTANT

I / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble de la rive droite appelé Arènes Battant vient compléter le système défensif de la rive gauche et de la citadelle. Il a été conçu comme première ligne défensive de la ville.

Il est constitué des éléments archétypaux imaginés par Vauban formant le front bastionné : bastions, fossés, demi-lune, chemin couvert, porte de ville.

Comme pour la partie de la rive gauche, cet ensemble a été cédé par l'armée et aménagé par les différentes instances publiques.
L'ensemble a été intégré à la ville et des voies de circulation automobile et parking ont pris place dans les fossés.

Cet ensemble est en forme de demi-cercle et orienté vers l'est.
Une première ligne défensive est constituée par les chemins couverts. Actuellement, seul subsiste le chemin couvert du front Battant.
Ces chemins couverts sont séparés des courtines et bastions par un fossé.

A l'intérieur de celui-ci, prennent place les demi-lunes. D'est en ouest, on trouve la demi-lune Battant puis la demi-lune Charmont toutes deux conservées en l'état, puis la demi-lune d'Arènes partiellement détruite et aménagée.

La deuxième ligne, composée des bastions reliés par des courtines, se trouve de l'autre côté du fossé. D'est en ouest, sont disposés le bastion Battant, le bastion Griffon, surmonté d'un fort, puis le bastion Charmont et le bastion d'Arènes, tous deux partiellement détruits.

Les demi-lunes et bastions ont les destinations suivantes :

- sans destination, (ex. : demi-lune Charmont),
- des destinations associatives (ex. : demi-lune battant)
- des espaces publics (ex. : bastion de battant)
- sur des parcelles privées.
- des bâtiments administratifs (ex. : fort griffon)

Les courtines ont été largement percées ou démontées afin de prolonger les axes routiers de la ville.
Les nivellements de terrains ont été aplanis afin de les aménager plus facilement.

Les remparts et courtines sont, comme sur la rive gauche constitués de pierre de taille. La majorité oscille entre 3,5m et 9m. Certaines portions sont plus basses, comme dans le bastion Chamars, qui s'implante sur la seule partie médiévale connue des remparts.

Enfin, l'enceinte présente deux tours :

- La tour Montmart, appelée aussi tour carrée, est implanté sur le bastion Battant. Construite au XIII^{e} siècle, elle est intégrée par Vauban pour servir de magasin à poudres. Elle est constituée de 3 niveaux couverts par une toiture en tuile à quatre pans.
- La tour de la Pelote, construite au XV^{e} siècle, est conservée par Vauban lors de la réorganisation des fortifications et intégrée aux remparts.

Comme le montre le tableau ci-dessus, plusieurs pathologies sont récurrentes pour dans les différentes zones étudiées. Ces désordres concernent en général la végétation, présente sur la quasi-totalité des secteurs étudiés, les défauts de parement (déjointoiements, pierres cassées), des désordres structurels (ventres, dévers, fissures) et les infiltrations.
Ces désordres sont plus ou moins avancés en fonction des secteurs étudiés. Cependant, on constate sur les secteurs où ils s'accumulent que la dégradation est accélérée.

/ La végétation

Dans une région arrosée très verte, la végétation a envahi les fortifications étudiées. Elle est nuisible à la préservation des maçonneries Vauban.

Cette végétation se divise en plusieurs catégories et occasionne plusieurs types de désordres :

- **Les arbres et arbustes situés** sur les terre-pleins soutenus par les remparts. Lorsqu'ils sont implantés trop près des murs, leurs systèmes racinaires pénètrent le parement et peuvent occasionner de fortes dégradations et rendre la maçonnerie instable. Cette végétation peut aussi générer des rejets qui poussent directement au travers des parties hautes des murs. En grandissant, ils fissurent la maçonnerie et peuvent la rendre instable.
- **La végétation de parement** situées directement sur les maçonneries. Ce type de végétation s'insère dans les joints les dégrade. A terme les éléments de parements ne sont plus solidarisés.
- **La végétation invasive**. Ce type de végétation comme la renouée a feuilles pointues est présente sur certains éléments comme la tour bastionnée Cordeliers. Ce type de végétation particulièrement tenace est à diagnostiquer et traiter rapidement avant que sa propagation ne soit irréversible.
- **La végétation d'ombre** comme les mousses. Ce type de végétation est présent dans les zones cachées du soleil par leurs expositions ou la présence d'arbres faisant pare-soleil. On en retrouve sur les toitures et certains parements. Ce type de végétation a tendance à accumuler l'humidité et à rendre les parements en poreux.

Les différents problèmes d'étanchéité viennent accélérer cette végétalisation et la dégradation qu'elle engendre.

/ Le désordre structurel

Un grand nombre de désordres structurels sont présent au sein des secteurs étudiées. Ils peuvent avoir plusieurs origines comme des infiltrations, l'usure naturelle, la dégradation, et la présence de végétation. Les désordres structurels les plus présents sont de plusieurs natures :

Les pierres déchaussées, cassées et déjointoyées. Ces désordres sont largement répandus sur les maçonneries étudiées. Généralement ils sont peu problématiques car ponctuel est ne fragilisent pas l'ensemble la structure. Cependant, sur quelques secteurs étudiés, ces désordres sont plus importants et généralisés. Dans ce cas, ces désordres peuvent mettre à terme la solidité de l'ouvrage en péril et en s'aggravant occasionner des chutes de pierres et un effondrement.

Les ventres. Dans ce cas, la structure du mur n'est plus assurée. La fourrure du mur vient pousser sur le parement extérieur occasionnant cette déformation particulière. Leurs évolutions sont difficiles à prévoir sans ouvrir partiellement le mur. Ils sont particulièrement dangereux car à terme, le parement extérieur peut plus se déformer et un effondrement se produit.

Les fissures. Elles sont formées suite à un mouvement du mur. Elles sont particulièrement dangereuse car si elles apparaissent petites, elles peuvent grandir et fragiliser la structure du mur. En cours d'évolution, des pierres peuvent tomber et à terme, un effondrement peut se produire.

/ Les danger représentés

Les différentes pathologies repérées peuvent représenter en fonction des secteurs des danger plus ou moins importants. Les victimes potentielles peuvent être :

-**le public** présent dans la citadelle

-**les piétons** et **automobilistes** en ville

-**le personnel** de la citadelle et de la ville

-**les voies ferrées**.

-**les animaux** du zoo de la citadelle

-**Le patrimoine de l'UNESCO** et les **bâtiments voisins** détériorés par d'éventuelles chutes de pierres

- les **collections** de la citadelle.

Ainsi, en croisant les dangers représentés et l'état sanitaire pour chacun des secteurs, nous avons définis des secteurs d'intervention prioritaires présenter dans le

PARTI D'INTERVENTION

/ La végétation

Dans une région arrosée très verte, la végétation a envahi les fortifications, que ce soit de la Citadelle ou bien des quartiers de la ville. Cette situation est récente, les photographies du début du XX^{e} siècle montre une approche des fortifications dépourvue de végétation ou avec une végétation très réduite. Le plan relief du site (XVII^{e}), dont la copie est au Musée du Temps, nous montre des arbres, non pas à l'extérieur de la Citadelle, mais à l'intérieur, pour que conformément à la doctrine de Vauban, ces arbres puissent être coupés et servir aux ouvrages de siège.

Tout allègement de la végétation serait une bonne chose :

- Sur le plan historique, on se rapprocherait de l'aspect antérieur des fortifications. Il en va de la logique militaire du site. Toutes les représentations et photographies, antérieures à 1900, en témoignent.
- Sur le plan paysager, l'envahissement des glacis par la végétation banalisent le site, l'assimile aux collines voisines très vertes et lui enlève son caractère construit. Les terrasses étaient dépourvues d'arbres et de buissons. Les murs de fortifications apparaissaient comme de grandes lignes horizontales dans le paysage.
- Sur le plan sanitaire, les arbres et la végétation rampante détruisent les ouvrages. Les racines se prolongent loin dans les maçonneries comme en témoignent celles qui ont été retrouvées lors des travaux de ces dernières années.

Nous préconisons à la fois des campagnes de déboisement et des actions d'entretien, quasi-permanentes pour maintenir les maçonneries libres de végétation.

/ Consolidation

Nous proposons deux principes de consolidation sur les structures maçonnées :

Une consolidation provisoire :

- Tirants d'ancrage reliés à des profilés métalliques qui retiennent les parements inquiétants.
- Grillage antichute de pierre.
- Bâchage anti-infiltration.

Une consolidation définitive :

- Le démontage et remontage des parements. Il apparaît que dans de nombreux cas, le parement de pierres de taille est détaché du corps du mur qui lui est en assez bon état. Le mur est tout d'abord consolidé comme décrit précédemment. Le démontage du parement s'impose ; lors de ce démontage, des chaînages en béton sont réalisés et reliés aux tirants d'ancrage placés au départ pour consolider le mur. Le parement est alors remonté.
- Le simple remplacement de pierres et l'aménagement de barbacanes pour l'écoulement de l'eau. Cette technique est souvent bien adaptée aux structures protégées par une toiture comme les tours bastionnées de la rive gauche du Doubs.
- La gestion de l'eau est l'élément majeur de ces interventions. Dans de nombreux cas, des drainages permettent de conduire l'eau et quelques barbacanes supplémentaires font le reste, mais dans le cas de terrasses réduites en surface, une étanchéité peut être mise en œuvre, c'est une très bonne garantie pour éviter les entrées d'eau.

/ Sécurité

La sécurité des remparts dépend en premier lieu de leur stabilité et de la conséquence d'un effondrement. Nous avions énoncé, dans l'étude de 2005, plusieurs types de danger induit par un éventuel effondrement qui ont été rappelés dans l'état sanitaire général.

Un autre aspect de la sécurité doit être abordé, c'est celui de la sécurité des personnes sur des lieux en hauteur qui ne sont pas toujours protégés des chutes par des garde-corps ou des lisses de mise à distance en arrière de la zone de danger. Dans la mesure où il semble impossible de protéger toutes les arases de murs des chutes de hauteur, il faut différencier les risques :

- Circuits touristiques à la Citadelle. Dans un lieu payant, ils doivent être correctement aménagés et sécurisés,
- Jardins publics : ils doivent être également sécurisés,
- Divers bastions : dans la mesure du possible, ils doivent être fermés au public. Des panneaux doivent prévenir de l'éventuel danger.

/ Préconisations de restauration pour les trois ensembles :

// La Citadelle

Nous proposons comme priorité :

- De poursuivre les consolidations et restaurations entamées lors du précédent CPER, le chemin couvert de la demi-lune 59 (devant le front Saint-Etienne), le bastion 80 sur le front de secours et notamment la restauration des traverses, le mur d'escarpe du Front Saint-Etienne côté Rivotte au-dessus du fossé (présence d'un ventre) complété par la fin du rempart taluté vers la communication 110 et le rempart côté Tarragnoz (ventre, fissure) ;
- D'orienter la restauration vers la traversée du site et l'axe de celui-ci : pavillon du front Saint-Etienne, pont dormant du front royal, la demi-lune du front de secours ;
- De restaurer les deux courtines Front Royal ouvertes à la visite ;
- De sécuriser le parcours du parc zoologique, courtines et contre-gardes du front de secours ;
- De restaurer les bâtiments dont la toiture est déficiente, le magasin à poudre du front Saint-Etienne, le magasin à poudre 68 « de derrière l'église ».

// Les fortifications de la rive gauche du Doubs

Les tours bastionnées sont des ouvrages abrités sous une couverture, qui se sont généralement bien comporté. Les pieds de ces ouvrages en pierre de taille ont souvent souffert de dégradations dues à l'exposition du pied des élévations aux intempéries.
Le quai Vauban est un ouvrage inquiétant, dont le parement a subi un écartement important par rapport au nu initial.
La gare d'eau est déjà en campagne de travaux depuis de nombreuses années. Il faudrait terminer la restauration des parties de murs potentiellement dangereuses.
Le bastion de l'archevêque est dans un état préoccupant. Très fréquenté du jeune public, il présente un ventre important et un parement dans l'angle très désorganisé.
Enfin, la courtine rue Arthur Galaud présente également des ventres très préoccupants le long de la voie de bus. Les parements semblent peu étanches et la végétation sur le terre-plein aggrave le danger potentiel.

// Les fortifications de la rive droite du Doubs, quartier Arènes et Battant,

Ce secteur comporte de nombreux bastions de part et d'autre de la voie actuelle, aussi bien du côté de l'escarpe, que de la contrescarpe.
Les bastions servent de support à une circulation importante entre le centre-ville et la gare. Une passerelle en béton a été construite et un jardin public aménagé. Le risque de chute de hauteur est important à proximité du jardin public.

Les bastions, qui peuvent être fermés par le bas des courtines, doivent l'être. Les jardins doivent être équipés de garde-corps ou de lisses d'éloignement à proximité des courtines. Les autres secteurs doivent être équipés d'une signalétique adaptée au danger.

Le chemin couvert du Front Battant comporte une zone inquiétante proche des voies de circulation qui devra être restaurée (angle fissurée, maçonnerie complètement désorganisée).

Le bastion Battant présente lui aussi un danger potentiel. De nombreux ventres sont visibles au-dessus des zones de stationnement très fréquentées.

ANNEXE : HISTORIQUE

TABLEAU RECAPITULATIF DES DESORDRES : ARENE BATTANT

ARÈNES BATTANT	Etat sanitaire	Désordre notable	Délai d'évolution probable	Evolution probable	Victime potentielle
01: Bastion d'Arènes	**4/5**	Maçonnerie instable (ventre) végétation parasite	court	effondrement	piéton automobile personnel d'entretien
02: Demi-lune d'Arènes	**3/5**	végétation parasite	moyen	–	–
03: Porte d'Arènes	**3/5**	fissure dans la maçonnerie végétation parasite	moyen	–	–
04: Bastion Charmont partie médievale	**2/5**	végétation parasite déjointoiement	–	–	–
05: Bastion Charmont et rempart	**1/5**	–	–	–	–
06: Porte de Charmont	**2/5**	végétation invasive pierres de couverte descellées	moyen	–	–
07: Demi-lune Charmont	**4/5**	maçonnerie instable (fissure) maçonnerie désorganisée (ventre) pierres de couverte descellées	court	effondrement chute de pierre	piéton automobile personnel d'entretien
08: Chemin couvert du Front Battant	**4/5**	maçonnerie instable (fissure) maçonnerie très altérée	court	effondrement chute de pierre	piéton automobile personnel d'entretien
09: Porte Battant et rempart Battant	**2/5**	végétation parasite pierre descellées	moyen	–	–
10: Demi-lune Battant	**4/5**	maçonnerie instable (fissure) arbres sur terres-pleins	moyen	effondrement	piéton automobile personnel d'entretien
11: Chemin couvert du Front Battant	**2/5**	maçonnerie désorganisée (ventre)	moyen	–	–
12: Tour Montmart	**2/5**	infiltration maçonnerie instable (fissure)	long	–	–
13: Bastion Battant	**5/5**	maçonnerie désorganisée (ventre) végétation parasite Pierres de couverte descellée	court /moyen	effondrement chute de pierre	piéton automobile personnel d'entretien
13b: Bastion Battant	**5/5**	maçonnerie instable (fissure) végétation parasite	court /moyen	effondrement chute de pierre	piéton automobile personnel d'entretien
14: Courtine 39-40	**2/5**	maçonnerie déjointoyée végétation parasite	long	–	–

TABLEAU RECAPITULATIF DES DESORDRES : CITADELLE

CITADELLE	Etat sanitaire	Désordre notable	Délai d'évolution probable	Evolution probable	Victime potentielle
FRONT SAINT-ETIENNE					
1 : Pavillon entrée	3/5	plancher affaissé infiltration	court	effondrement des planchers	personnel de la citadelle
2 : Caserne de gauche	2/5	Faîtage affaissé	moyen	effondrement de la couverture	–
3 : Caserne de droite	2/5	maçonnerie instable (ventre dans escalier sous traverse)	moyen	effondrement du parement	–
4 : Courtine 87-88	2/5	Déjointoiement Fissure	long	–	–
5 : Escarpe 88 et escarpement	4/5	couverture en laves désorganisée	court	effondrement de la couverture chute de tuiles	Public de la citadelle personnel de la citadelle
6 : Traverse bastion 88	3/5	maçonnerie instable (fissure + dévers)	moyen	effondrement de la tête de traverse	Public de la citadelle personnel de la citadelle
7 : Traverse caserne gauche	4/5	Maçonnerie désorganisée (ventre) couverture en lave désorganisée	moyen	effondrement des laves ou des parements	Personnel de la citadelle
8 : Hangars palissade et manœuvre	1/5	–	–	–	–
9 : Escarpe 87	4/5	Maçonnerie désorganisée (ventre)	court	chute de pierres effondrement	personnel de la citadelle
10 : Traverse caserne droite	2/5	Toiture en mauvais état Maçonnerie désorganisée (parements manquants)	moyen	chute de laves	Public de la citadelle personnel de la citadelle
11 : Traverse bastion 87	3/5	Toiture en mauvais état	moyen	chute de laves	Personnel de la citadelle
12 : Magasin poudre XIXème siècle	3/5	toiture en mauvais état défaut d'étanchéité	moyen	chute de tuiles	Personnel de la citadelle + collections
GLACIS					
13 : Casemate / communication 110	3/5	parement désorganisé	moyen	effondrement	Public citadelle + personnel citadelle + voie ferrée riverains
FRONT ROYAL					
14 : Pavillon entrée	1/5	déjointoiement quelques pierres cassées	–	–	–
15 : Magasin de gauche	5/5	Escalier instable (dévers + pierres descellées)	court	effondrement de l'escalier	Public de la citadelle personnel de la citadelle
16 : Magasin du Commandant	1/5	infiltration au sous-sol	–	–	–
17 : Courtine 62-63	3/5	Maçonnerie instable (ventre +dévers)	court	chute du parapet	Public de la citadelle personnel de la citadelle
18 : Tenaille	1/5	pierres d'escalier et de cordon cassées	long	–	–
19 : Demi-Bastion 63	4/5	Parapet instable (dévers)	court	chute de pierres effondrement	Public de la citadelle personnel de la citadelle

20 : Demi-Bastion 62	2/5	pierres cassées maçonnerie désorganisée	–	–	–
21 : Escarpement Rivotte à Tarragnoz	3/5	Ventre côté Rivotte Couverture en lave côté Tarragnoz	court	chute de pierres effondrement	Personnel de la citadelle + animaux
22 : Pont Dormant	3/5	Maçonnerie instable (fissures)	court	chute de pierres effondrement	Public de la citadelle personnel de la citadelle
23 : Escarpement coté Rivotte	3/5	Ventres Végétation invasive Déjointoiement	moyen	–	–
24 : Escarpement coté Tarragnoz	3/5	Ventres + fissures Végétation invasive Déjointoiement	moyen	Elargissement des fissures Chutes de pierre	Public citadelle + personnel citadelle + voie ferrée riverains
CORPS DE PLACE					
25 : Ancien logement de l'aumonier et du chirurugien major	1/5	enduit et joints manquants	–	–	–
26 : Magasin à Poudre du XXème	1/5	infiltration à l'intérieur quelques pierres cassées (piédroits)	moyen	–	patrimoine architectural
27 : Chapelle Saint-Etienne	1/5	pierres désorganisées sur le fronton	–	–	–
28 : Magasin à Poudre du XVII^{ème}	5/5	Maçonnerie instable (ventre) couverture en lave désorganisé mur de cloture et traverse	court	chute de laves effondrement (ventre)	Public de la citadelle personnel de la citadelle
29 : Bâtiment des cadets	4/5	Mur de soutènement de l'escalier (dévers + ventre)	court	effondrement du mur de soutènement de l'escalier	utilisateur du bâtiment DRAC
30 : Magasin à Poudre du XVII^{ème} espagno	2/5	pierres cassées infiltrations toiture en mauvais état	long	–	–
31 : Bâtiment de la manutention	1/5	déjointoiement tuiles manquantes	long	–	–
32 : Bâtiment des Officiers	2/5	déjointoiement infiltrations toiture en mauvais état	long	couverture ne jouant plus son rôle d'étanchéité	–
33 :Porche entrée de l'arsenal et galerie	2/5	infiltrations toiture en mauvais état	long	–	–
FRONT DE SECOURS					
34 : Pavillon entrée	5/5	plancher effondré	court	effondrement	personnel de la citadelle
35 : Caserne gauche	5/5	plancher et escalier effondrés	court	effondrement	personnel de la citadelle
36 : Caserne droite	1/5	déjointoiement pierres cassées	–	–	–
37 : Courtine 78-80	2/5	pierres de couverte et de cordon cassées	–	–	–
38 : Bastion 78	4/5	Maçonnerie instable (ventre)	court	effondrement	Public de la citadelle personnel de la citadelle
39 : Escarpe 78	3/5	Ventre au niveau du parapet	moyen	effondrement	–
40 : Contre escarpe 78	3/5	Maçonnerie désorganisée Végétation très invasive	–	–	–
41 : Bastion 80	2/5	Parement désorganisé Déjointoiement Dévers	moyen	–	–

42 : Escarpe 80	4/5	Maçonnerie instable (dévers du parapet)	court	effondrement	Public citadelle + personnel citadelle + animaux
43 : Contre-escarpe 80	2/5	végétation très invasive déjointoiement pierres cassées	_	_	_
44 : Casemates de flanc 78 et 80	4/5	Maçonnerie instable (étaiement) Infiltrations	court	effondrement élargissment du désordre	Public de la citadelle personnel de la citadelle
45 : Demi-lune 81	5/5	Maçonnerie instable (ventre)	court	effondrement du parement + chutes de pierres	Public de la citadelle personnel de la citadelle
46 : Corps de garde de la demi-lune 81	4/5	Maçonnerie instable (ventre) maçonnerie instable (fissures)	court	effondrement, chute pierre, élargissement des fissures	Public de la citadelle personnel de la citadelle
47 : Intérieur de la demi-lune 81	5/5	Maçonnerie instable (ventre) Maçonnerie instable (fissures arc)	court	effondrement	Public de la citadelle personnel de la citadelle
48 : Bastionnet	1/5	déjointoiement quelques pierres cassées	_	_	_
49 : Contre-garde 84	2/5	parements désorganisés pierres cassées, manquantes	moyen	chute de pierres	_
50 : Contre-garde 79	2/5	parements désorganisés pierres cassées	moyen	élargissement du désordre	_
51 : Contre-garde 193	2/5	parement instables (ventre) parements désorganisés pierres cassées	moyen	élargissement du désordre	_
52 : Bastion 82	3/5	parements désorganisés pierres cassées infiltration	moyen	effondrement , chute de pierres sur le parking	_
53 : Bastion 83	1/5	déjointoiement pierres cassées	_	_	_
54: Courtine 82-83	1/5	déjointoiement	_	_	_

TABLEAU RECAPITULATIF DES DESORDRES : RIVE GAUCHE

RIVE GAUCHE	Etat sanitaire	Désordre notable	Délai d'évolution probable	Evolution probable	Victime potentielle
1: Chemin de ronde Tarragnoz	**4/5**	Maçonnerie instable (frettage) parement désorganisé / infiltration végétation parasite	court	chute de pierres effondrement	piéton automobile personnel d'entretien
2: Tour Notre-Dame	**3/5**	tuiles désorganisées végétation parasite	moyen	chute de tuiles	piéton automobile personnel d'entretien
3: Bastion Notre-Dame	**1/5**	parement désorganisé pierres cassées	_	_	_
4: La gare d'eau	**5/5**	Maçonnerie instable (frettage)	court	chute de pierres effondrement	piéton automobile personnel d'entretien
5: Tour bastionnée de Chamars	**4/5**	Maçonnerie instable (angles) Infiltration importante parement désorganisé	court /moyen	_	_
6: Courtine Chamars Marais	**1/5**	végétation	_	_	_
7: Tour bastionnée du Marais	**3/5**	Maçonnerie instable (angles) tuiles désorganisées infiltration	court /moyen	_	_
8: Courtine Marais Archevêque	**1/5**	_	_	_	_
9: Bastion de l'Archevêque	**4/5**	Maçonnerie instable (ventre dans l'angle et parapet)	court	chute de pierres effondrement	piéton personnel d'entretien
10: Courtine Archevêque Cordeliers	**2/5**	infiltrations pierres cassées	moyen	_	_
11: Tour bastionnée des Cordeliers	**3/5**	Maçonnerie instable (angles) végétation invasive (renouée du Japon)	court	Invasion étendue de la végétation	_
12: Casemate du flanc des Cordeliers	**4/5**	Maçonnerie instable (ventre)	moyen	chute de pierres effondrement	piéton automobile personnel d'entretien
13: Casemate du flanc de Poitune	**2/5**	infiltrations	moyen	_	_
14: Quai Vauban	**5/5**	Maçonnerie instable (ventre)	court	chute de pierres effondrement du mur	piéton automobile personnel d'entretien
15: Bastion Saint-Esprit	**4/5**	Maçonnerie instable (pierre désorganisée, ventre)	moyen	chute de pierres effondrement	piéton automobile personnel d'entretien
15b : Courtine Saint-Esprit/Saint-Pierre	**2/5**	déjointoiement végétation	moyen	_	_
16: Vestiges de la tour Saint-Pierre	**2/5**	déjointoiement végétation	moyen	_	_
17: Courtine Saint-Paul / Brégille	**5/5**	Maçonnerie instable (ventre) maçonnerie désorganisée végétation	court	chute de pierres effondrement	piéton automobile personnel d'entretien
18: Tour bastionnée de Bregille	**4/5**	maçonnerie en mauvais état toiture en mauvais état	moyen	chute de pierres chute de tuiles	piéton automobile personnel d'entretien
19: Tour bastionnée de Rivotte	**5/5**	maçonnerie en mauvais état toiture en mauvais état	court /moyen	chute de pierres chute de tuiles	piéton automobile personnel d'entretien
20: Vestiges du bastion de Rivotte	**1/5**	_	_	_	_
21: Porte Rivotte	**2/5**	fissure en partie basse	long	_	_
22: Chemin de ronde Rivotte	**3/5**	emnmarchement déchaussé	moyen	chute de pierres ou des marches	piéton
23: Porte taillée	**1/5**	pierres cassées végétation	moyen	_	_

PRIORITES D'INTERVENTION

Citadelle	Etat sanitaire	Désordre notable	Délai d'évolution probable	Evolution probable	Victime potentielle
5 : Escarpe 88 et escarpement	4/5	couverture en laves désorganisée	court	effondrement de la couverture chute de tuiles	Public de la citadelle personnel de la citadelle
12 : Magasin poudre XIXème siècle	3/5	toiture en mauvais état défaut d'étanchéité	moyen	chute de tuiles	Personnel de la citadelle + collections
13 : Casemate / communication 110	3/5	parement désorganisé	moyen	effondrement	Public citadelle + personnel citadelle + voie ferrée riverains
15 : Magasin de gauche	5/5	Escalier instable (dévers + pierres descellées)	court	effondrement de l'escalier	Public de la citadelle personnel de la citadelle
19 : Demi-Bastion 63	4/5	Parapet instable (dévers)	court	chute de pierres effondrement	Public de la citadelle personnel de la citadelle
21 : Escarpement Rivotte à Tarragnoz	3/5	Ventre côté Rivotte Couverture en lave côté Tarragnoz	court	chute de pierres effondrement	Personnel de la citadelle + animaux
22 : Pont Dormant	3/5	Maçonnerie instable (fissures)	court	chute de pierres effondrement	Public de la citadelle personnel de la citadelle
24 : Escarpement coté Tarragnoz	3/5	Ventres + fissures Végétation invasive Déjointoiement	moyen	Elargissement des fissures Chutes de pierre	Public citadelle + personnel citadelle + voie ferrée riverains
28 : Magasin à Poudre du XVII^{ème}	5/5	Maçonnerie instable (ventre) couverture en lave désorganisé mur de cloture et traverse	court	chute de laves effondrement (ventre)	Public de la citadelle personnel de la citadelle
41 : Bastion 80	2/5	Parement désorganisé Déjointoiement Dévers	moyen	_	_
42 : Escarpe 80	4/5	Maçonnerie instable (dévers du parapet)	court	effondrement	Public citadelle + personnel citadelle + animaux
44 : Casemates de flanc 78 et 80	4/5	Maçonnerie instable (étaiement) Infiltrations	court	effondrement élargissment du désordre	Public de la citadelle personnel de la citadelle
45 : Demi-lune 81	5/5	Maçonnerie instable (ventre)	court	effondrement du parement + chutes de pierres	Public de la citadelle personnel de la citadelle
46 : Corps de garde de la demi-lune 81	4/5	Maçonnerie instable (ventre) maçonnerie instable (fissures)	court	effondrement, chute pierre, élargissement des fissures	Public de la citadelle personnel de la citadelle
47 : Intérieur de la demi-lune 81	5/5	Maçonnerie instable (ventre) Maçonnerie instable (fissures arc)	court	effondrement	Public de la citadelle personnel de la citadelle

Rive Gauche	Etat sanitaire	Désordre notable	Délai d'évolution probable	Evolution probable	Victime potentielle
1: Chemin de ronde Tarragnoz	4/5	Maçonnerie instable (frettage) parement désorganisé / infiltration végétation parasite	court	chute de pierres effondrement	piéton automobile personnel d'entretien
2: Tour Notre-Dame	3/5	tuiles désorganisées végétation parasite	moyen	chute de tuiles	piéton automobile personnel d'entretien
4: La gare d'eau	5/5	Maçonnerie instable (frettage)	court	chute de pierres effondrement	piéton automobile personnel d'entretien
9: Bastion de l'Archevêque	4/5	Maçonnerie instable (ventre dans l'angle et parapet)	court	chute de pierres effondrement	piéton personnel d'entretien
12: Casemate du flanc des Cordeliers	4/5	Maçonnerie instable (ventre)	moyen	chute de pierres effondrement	piéton automobile personnel d'entretien
14: Quai Vauban	5/5	Maçonnerie instable (ventre)	court	chute de pierres effondrement du mur	piéton automobile personnel d'entretien
15: Bastion Saint-Esprit	4/5	Maçonnerie instable (pierre désorganisée, ventre)	moyen	chute de pierres effondrement	piéton automobile personnel d'entretien
17: Courtine Saint-Paul / Brégille	5/5	Maçonnerie instable (ventre) maçonnerie désorganisée végétation	court	chute de pierres effondrement	piéton automobile personnel d'entretien
18: Tour bastionnée de Bregille	4/5	maçonnerie en mauvais état toiture en mauvais état	moyen	chute de pierres chute de tuiles	piéton automobile personnel d'entretien
19: Tour bastionnée de Rivotte	5/5	maçonnerie en mauvais état toiture en mauvais état	court /moyen	chute de pierres chute de tuiles	piéton automobile personnel d'entretien

Arènes battant	Etat sanitaire	Désordre notable	Délai d'évolution probable	Evolution probable	Victime potentielle
01: Bastion d'Arènes	4/5	Maçonnerie instable (ventre) végétation parasite	court	effondrement	piéton automobile personnel d'entretien
07: Demi-lune Charmont	4/5	maçonnerie instable (fissure) maçonnerie désorganisée (ventre) pierres de couverte descellées	court	effondrement chute de pierre	piéton automobile personnel d'entretien
08: Chemin couvert du Front Battant	4/5	maçonnerie instable (fissure) maçonnerie très altérée	court	effondrement chute de pierre	piéton automobile personnel d'entretien
10: Demi-lune Battant	4/5	maçonnerie instable (fissure) arbres sur terres-pleins	moyen	effondrement	piéton automobile personnel d'entretien
13: Bastion Battant	5/5	maçonnerie désorganisée (ventre) végétation parasite Pierres de couverte descellée	court /moyen	effondrement chute de pierre	piéton automobile personnel d'entretien
13b: Bastion Battant	5/5	maçonnerie instable (fissure) végétation parasite	court /moyen	effondrement chute de pierre	piéton automobile personnel d'entretien

Annexe 5

- Actes du séminaire du 25 janvier 2017 « Territoire d'exception et transition énergétique » de l'Association des biens français Patrimoine Mondial
- Éléments graphiques de la mission spatialisation VUE fortifications de Vauban concernant le site de Besançon réalisés par Aline Lecœur (2012)

association des
biens français
PATRIMOINE
MONDIAL

TERRITOIRES D'EXCEPTION ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Actes du séminaire du 25 janvier 2017

TERRITOIRES D'EXCEPTION ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :

comment concilier le développement de l'éolien et la préservation des territoires d'exception ?

SOMMAIRE

ÉDITORIAL **3**

OUVERTURE **4**

CAS D'ÉTUDES FRANÇAIS & EUROPÉENS **9**

La politique territoriale de l'énergie vue depuis le sommet d'un Grand Site de France 10

Fortifications de Vauban – Esquisse de méthode de spatialisation de la VUE d'un bien en série : anticiper la question des éoliennes 14

Aire d'Influence Paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne : une réponse à la compatibilité du paysage culturel champenois vis-à-vis du développement éolien 17

Aire d'Influence Paysagère de Vézelay et parcs éoliens 22

Patrimoine mondial et transition énergétique en Allemagne : panorama juridique 27

Quel équilibre entre les enjeux du patrimoine mondial et ceux de la transition énergétique aux Pays-Bas ? 32

Patrimoine mondial et énergie renouvelable au Royaume-Uni 36

TABLE RONDE, BILAN ET PERSPECTIVES **41**

CONCLUSION **51**

GLOSSAIRE **53**

LISTE DES PARTICIPANTS **54**

REMERCIEMENTS **55**

Design graphique : Studio G comme une idée
Impression : GIBERT CLAREY Imprimeurs

ÉDITORIAL

Yves DAUGE,
Président de l'Association des biens français du patrimoine mondial

« La transition énergétique, tout comme la protection du patrimoine mondial, sont deux enjeux à dimension planétaire. L'émergence de projets éoliens à proximité d'un site du patrimoine mondial ou d'un Grand Site de France pose généralement question, car les parties prenantes de ces projets (gestionnaires, services instructeurs, développeurs éoliens) manquent encore d'outils et d'éléments de méthode pour structurer et objectiver le débat sur leur compatibilité.

La définition de zones d'exclusion n'est pas la seule solution. Dès lors, comment bâtir une doctrine qui permette de caractériser et de spatialiser les valeurs des territoires d'exception potentiellement impactés par des projets de parcs éoliens, de manière à qualifier les études d'impact réalisées par les développeurs, donner des éléments de posture tangibles et impartiaux aux gestionnaires et permettre l'instruction des dossiers par les services de l'État ?

Nos territoires inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou labellisés « Grands Sites » doivent être à l'avant-garde d'une méthodologie, d'un travail, d'une exemplarité que l'on puisse reproduire ailleurs. C'est pourquoi, après les réflexions amorcées en 2014 sur la planification urbaine au service de la protection et de la gestion des sites du patrimoine mondial, les membres de notre Association ont décidé de s'intéresser aux moyens de concilier le développement de l'éolien et la préservation des territoires d'exception.

Cette journée, organisée par l'ABFPM et le Réseau des sites majeurs Vauban, en collaboration avec le Réseau des Grands Sites de France et ICOMOS France et avec le soutien du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du Ministère de la Culture, avait deux objectifs :

- Présenter l'état de l'art politique, juridique et pratique sur la thématique de l'éolien, à travers des cas d'études français et européens ;
- Identifier les enjeux qui se posent pour les gestionnaires de biens du patrimoine mondial et de Grands Sites : la nécessité de sortir du clivage pour/contre en s'appuyant sur des éléments de doctrine et de méthodologie objectifs et partageables ; la volonté de conciliation des politiques publiques avec la nécessaire préservation de l'intégrité des biens du patrimoine mondial et la constitution d'une culture commune entre gestionnaires et services instructeurs de l'Etat.

Nous espérons que tous les cas d'études présentés au cours de cette journée et l'ensemble des échanges qu'ils ont suscités auront permis de contribuer au développement d'une vision constructive, positive et stratégique de la question éolienne, tout en affirmant notre volonté de préserver nos patrimoines, ainsi que les richesses et les valeurs qu'ils véhiculent.

Merci.

OUVERTURE

Paul DELDUC,
Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature
au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Bonjour à tous. Merci d'être venus assister à cette journée.
Je voudrais commencer par remercier nos partenaires organisateurs : l'Association des biens français du patrimoine mondial et son Président Yves DAUGE, le Réseau des sites majeurs Vauban, le Réseau des Grands Sites de France et ICOMOS France.
Je remercie également l'ensemble des intervenants, aussi bien les sites français, que les sites allemands, néerlandais et britanniques. Merci aux représentants de ces trois pays qui ont bien voulu se joindre à nous. Merci aux gestionnaires des territoires d'exception, aux services de l'Etat et des collectivités et enfin, merci aux professionnels de l'éolien et de la conservation du patrimoine.
Pourquoi avons-nous fait le choix de cette problématique ? Bien sûr, l'éolien est une forme d'énergie renouvelable qui présente de nombreuses qualités, notamment une efficacité économique non négligeable. Dans le même temps, c'est probablement la première fois, de mémoire d'homme, que l'on voit des objets aussi gigantesques apparaître dans notre paysage, en à peine quelques années. D'une certaine façon, nous sommes face à un enjeu inédit, puisque cette apparition brutale, nous ne l'avons jamais connue. Nous avons connu d'autres choses : les centres commerciaux ou les nœuds autoroutiers, mais il ne s'agissait pas d'objets aussi volumineux, survenus aussi rapidement et dans de telles proportions.
Cette situation, totalement inédite, nous impose donc de réfléchir. Si la question se pose évidemment à une échelle nationale, le développement de projets éoliens sur nos territoires d'exception nous pousse à réfléchir plus intensément et plus vite. Avec peut-être le sentiment plus fort de la nécessité de trouver les voies de la conciliation et, avec des acteurs qui sont décidés, à y réfléchir et à agir de façon particulière.
Dans le terme « territoires d'exception », nous avons englobé à la fois les biens français du patrimoine mondial et les Grands Sites de France – un label qu'un certain nombre d'entre vous connaissent et qui, par certains côtés, est très proche, dans l'esprit, des biens du patrimoine mondial.
On voit bien que dans les réflexions liées à l'apparition de l'éolien à proximité ou au cœur des territoires d'exception, il y a quelques préalables qu'il faut respecter. Il s'agit toujours de connaître précisément les éléments qui caractérisent les territoires dans lesquels l'éolien apparaît : le patrimoine, les paysages, les relations visuelles et fonctionnelles – ce qui est le travail de toute réflexion paysagère, mais aussi de toute réflexion de planification. Ensuite, il faut avoir une idée plus précise du fonctionnement économique des bassins de vie dans lesquels ils se situent. La question se pose en effet de savoir si certains territoires sont destinés à recevoir des éoliennes, tandis que d'autres, jugés « beaux », sont destinés à les refuser. Mais ceci étant posé, comment se construit la solidarité économique entre ces deux pôles ?
Il s'agit là d'un sujet très classique, identique, par certains côtés, à celui des crues où l'on considère que certains territoires sont destinés à devenir des zones d'expansion et ne doivent donc pas trop se développer, afin de préserver les zones qui pèsent économiquement beaucoup plus.
Avec l'éolien, nous pouvons buter sur les mêmes questions de solidarité écologique et de solidarité économique entre territoires. C'est un autre grand sujet que nous aborderons probablement dans la journée.
Ce sujet des solidarités est également lié à la gouvernance territoriale. Quelle est la bonne échelle ? Comment va-t-elle se mettre en place ? Quels outils ces territoires peuvent-ils utiliser ? Comment peuvent-ils échanger et créer des partenariats ?
L'objectif de cette journée est aussi de recueillir les bonnes pratiques, de faire connaître ce qui a fonctionné, d'échanger avec les territoires qui ont su concilier la transition énergétique et la préservation du patrimoine, aussi bien au sens le plus classique du terme qu'au sens de valeur économique.
La capitalisation de méthodologies est essentielle. C'est formidable d'expérimenter pour apprendre, c'est d'ailleurs comme cela qu'on apprend le mieux, mais si tout le monde réinvente en permanence, on n'avance pas très vite. Si l'on ne capitalisait rien, nous serions encore à l'âge des cavernes !
La journée a été organisée pour éclairer tous ces sujets d'une façon assez simple. Vous aurez des présentations de cas d'études français, puis, en début d'après-midi, des présentations des trois pays que j'ai cités tout à l'heure, c'est-à-dire l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Et in fine, une table ronde qui permettra de discuter un peu, je l'espère, parce que malgré tout, si on se voit, c'est qu'il y a aussi sujet à controverse.
Pour ma part, j'ai tout dit. Je vous souhaite une bonne journée. N'hésitez pas à poser des questions. Ce sont des sujets hautement sensibles, porteurs d'enjeux essentiels pour la nation et pour les territoires d'exception : l'identité, le paysage, la beauté, l'esthétique, l'attractivité touristique, la transition énergétique – sujet de premier ordre pour notre pays. L'objectif, c'est que la journée soit interactive, que vous en tiriez quelque chose et que vous posiez les questions qui fâchent aussi. Très bonne journée.

Laurent MICHEL,
Directeur général de l'Energie et du Climat,
Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Merci Paul DELDUC pour cette introduction et cette invitation que tu m'as faite il y a quelques semaines à participer à l'ouverture de ce colloque. En tant que Directeur général de l'énergie et du climat, je vais centrer mon propos sur la place des éoliennes et les problématiques de leur insertion dans l'environnement.

Vous savez qu'en France, mais aussi dans le monde entier, il y a un fort mouvement en faveur de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables. Chez nous, ces sujets sont portés par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, avec des objectifs déclinés dans un document opérationnel sorti en octobre dernier : la programmation pluriannuelle de l'énergie. Les objectifs sont ambitieux, ils sont de porter la part des énergies renouvelables, sur la consommation totale y compris les transports, de 16-17 % aujourd'hui à 32 % en 2030. Pour la production d'électricité, nous sommes aujourd'hui à un peu moins de 20 % et l'objectif est de passer à 40 %.

Dans ce développement des énergies renouvelables, en France et ailleurs, l'énergie éolienne terrestre – aujourd'hui nous parlerons moins des projets en mer – est, dans le contexte français de notre potentiel de développement des ENR, l'un des piliers. C'est un pilier, Paul DELDUC l'a évoqué, qui a un certain nombre d'avantages, y compris économiques. En effet, l'éolien est considéré à la fois comme une énergie mature, c'est-à-dire non expérimentale, mais également comme une énergie dont les coûts baissent encore. Ces derniers sont principalement portés par l'investissement, c'est-à-dire l'amélioration des processus industriels, l'augmentation de la taille des éoliennes et de leur performance. De ce fait, le coût d'investissement rapporté à la production baisse. A contrario, les coûts d'exploitation sont relativement faibles.

Ce qui progresse aussi, c'est la disponibilité des éoliennes. Grâce aux progrès technologiques, elles sont capables de fonctionner plus longtemps, ce qui est important pour une prédiction et une électricité plus régulières. Autre avantage, notamment pour l'insertion environnementale – j'évoquerai ensuite quelques difficultés – les éoliennes permettent de continuer l'exploitation agricole des terrains occupés. En effet, elles n'occupent pas autant de place au sol qu'une centrale solaire et elles se démontent bien. C'est donc un élément important, car ce sont des atouts intrinsèques.

Par ailleurs, je signalerai qu'il s'agit d'une industrie qui s'est développée en France, une industrie de service et d'équipement, même si une partie de la valeur ajoutée – les turbines notamment – ne se font pas toujours en France. C'est une industrie qui a connu une croissance sur notre territoire de 15 % en 2015 en termes d'emplois et qui représente près de 15 000 emplois d'après l'enquête de France énergie éolienne. Dans les projets éoliens nationaux, la valeur ajoutée nationale est aujourd'hui de plus de 40 %, même si un certain nombre de grosses pièces sont plutôt fabriquées à l'étranger.

Sur les perspectives de développement et de leur impact, nous avons aujourd'hui un peu moins de 12 gigawatts raccordés, de l'ordre de 1 500 parcs éoliens. La programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit qu'en 2023, nous serons entre 22 et 26 gigawatts, donc un peu plus du double de la puissance actuelle installée. Cela revient presque à doubler le nombre de parcs, mais pas tout-à-fait, car la puissance des éoliennes augmente.

L'autre point à prendre en considération, c'est que nous avons des rotors plus grands. Au début des années 2000, les éoliennes présentaient un rotor de 80 mètres de diamètre pour une hauteur totale de 120 mètres. Aujourd'hui, très facilement, nous avons des machines de 115 mètres de diamètre pour des hauteurs de 160 à 180 mètres. Cela implique que les éoliennes sont plus efficaces ; il faut ainsi moins de mâts pour la même production, on peut capter des vents plus faibles, être plus productifs et tourner plus longtemps. Le corollaire étant évidemment, une présence probablement plus marquée. En même temps, cela veut dire aussi la possibilité d'avoir accès à des territoires moins ventés sur lesquels il n'y avait pas d'éoliennes jusqu'alors. Cela peut donc être intéressant pour lutter contre une colonisation par les éoliennes des seuls territoires ventés. Il y a donc là divers points d'évolution. A contrario, des territoires qui n'ont jamais connu d'éoliennes vont les voir arriver, ce qui pose, dès lors, une problématique d'acceptabilité.

Cela m'amène à dire que pour le ministère, y compris la Direction générale de l'énergie et du climat, qui aime beaucoup les éoliennes, la problématique de l'insertion environnementale et sociétale est fondamentale. On ne peut pas, à moyen terme, imposer de force et n'importe comment, avec des impacts non maîtrisés, une filière, que ce soit celle-là, le solaire au sol ou autre. Il y a de réels enjeux environnementaux, de faisabilité, en termes d'impacts paysagers entre autres, mais aussi de conflits d'usages avec les radars ou la circulation aérienne.

Nous avons donc vraiment la conviction forte qu'il faut que l'on avance sur ces sujets par une prise en compte précoce et ambitieuse des enjeux dans les projets et l'amélioration des connaissances sur les moyens de limiter les impacts. Il est également important qu'il y ait un dialogue général comme aujourd'hui, un dialogue territorial en amont des projets ou, évidemment, un dialogue au moment des projets entre les acteurs, c'est-à-dire les porteurs d'enjeux tels que les riverains, les collectivités et les personnes impactées.

Marc MORTUREUX parlera bien mieux que moi des procédures et surtout de la démarche du ministère. De notre point de vue, les enjeux sont multiples en termes d'impact, tant sur les paysages remarquables, que sur le paysage ordinaire, tout aussi important.

Nous avons besoin d'une approche globale de l'intégration paysagère et plusieurs questions à traiter : celle de la faune volante – les oiseaux et chauves-souris ; celle de l'acoustique

– même si nous avons des mesures qui visent à éloigner les éoliennes des habitations, l'impact acoustique doit être vérifié - ; celle des impacts sur les radars, la circulation aérienne et les autres activités immédiates. Et plus globalement, il y a une question d'acceptabilité locale. Il ne s'agit pas uniquement du traitement technique des enjeux environnementaux, c'est un mélange entre le bon traitement technique, l'insertion des équipements dans un projet, une identité territoriale et la compréhension du projet aussi. Et puis le résultat, qui n'est pas toujours garanti, de la qualité d'un dialogue. En revanche, ce qui est certain, c'est que si l'on ne dialogue pas en amont, les uns les autres, de manière ouverte et constructive, le résultat peut être assez mauvais.
Je voudrais terminer en disant que tout cela est encadré par des procédures. La procédure d'autorisation autour du binôme étude d'impacts/enquête publique est vraiment importante pour permettre d'améliorer les projets, définir comment ils peuvent être modifiés et avoir des prescriptions complémentaires. Tout ceci, c'est lorsqu'un projet se présente, mais il peut y avoir d'autres approches anticipatrices. Il peut y avoir une planification de l'aménagement territorial au travers des SCoT, il peut aussi y avoir des réflexions autour des sites d'exception.
Le message que je porterai, qui est, je crois, l'esprit dans lequel la question est traitée au niveau de notre ministère, du Ministère de la Culture et des acteurs, est qu'on ne peut évidemment pas faire n'importe quoi. Nous n'allons pas mettre une éolienne à 1 kilomètre des remparts de Provins. Pour autant, je ne pense pas qu'il faille faire d'exclusion totale sur un rayon de 60 kilomètres pour régler les choses. Nous pouvons avoir d'autres approches, au cas par cas. Il y a des endroits où 10 kilomètres de zone d'exclusion seront suffisants et d'autres où il faudra faire autrement. Donc, je crois que nous devons impérativement éviter de tomber dans une planification rigide, qui risquerait de nous enfermer dans un schéma où cohabiteraient les endroits d'exception protégés et tous les autres où on retrouverait éoliennes et centres commerciaux.
Voilà ce que je dirais. C'est donc vraiment important qu'il y ait ces dialogues sur les projets, mais également en amont de ces derniers. A ce titre, la journée d'aujourd'hui est essentielle.

Marc MORTUREUX,

Directeur général de la prévention des risques,
Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

“ Bonjour à toutes et à tous. Je suis Marc MORTUREUX, le Directeur général de la prévention des risques. L'éolien est en effet un sujet de grande importance. Avec Paul DELDUC et Laurent MICHEL nous travaillons beaucoup sur la question. Je suis là, car c'est ma direction générale qui est responsable de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, la réglementation dite ICPE, à laquelle les éoliennes sont soumises. Et nous sommes particulièrement attentifs à ce que, dans le cadre de cette réglementation, le développement de l'énergie éolienne, qui est un enjeu très important pour la transition énergétique, soit réalisé selon des règles extrêmement claires et précises, dans la transparence ainsi que dans le respect des populations et de l'environnement.
Les installations classées, c'est une grande réglementation. Il y a environ 500 000 installations couvertes par cette législation. Mais aujourd'hui, le sujet des éoliennes, est devenu, pour les inspecteurs des installations classées, sur le terrain et en fonction des régions, un thème extrêmement important, de très forte mobilisation.
L'implantation d'éoliennes sur un territoire est soumise à différentes étapes qui garantissent la consultation et la participation du public. La procédure d'instruction d'une demande d'autorisation pour un parc éolien prévoit, comme l'a dit Laurent MICHEL, la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et d'une étude de danger qui évaluent les effets du projet sur l'environnement, en incluant des critères comme le patrimoine naturel et culturel, l'impact paysager, le bruit et les risques pour les riverains. C'est donc assez large. Ces études doivent prendre en compte la configuration du parc éolien en projet, les différentes caractéristiques des éoliennes elles-mêmes, dont la hauteur, ainsi que les enjeux locaux : paysage, présence de monuments historiques, de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, d'espèces protégées, etc.
Les dossiers sont instruits avec la réputation d'une assez grande rigueur par les services de l'Etat, au niveau des DREAL et soumis à enquête publique. Par ailleurs, tous les dossiers à enjeux sont présentés à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation sites et paysages, au sein de laquelle siègent des personnes compétentes en matière de protection des sites.
Dans le cadre de cette réglementation ICPE, après examen de ces études et des conclusions de l'enquête publique, le préfet, qui est l'autorité administrative, prend sa décision par voie d'arrêté préfectoral. L'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients susceptibles d'être engendrés peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral. Parmi les dangers ou inconvénients concernés, le Code de l'environnement cite très explicitement : la commodité du voisinage, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, la conservation des sites et des monuments... Et dans le cadre de la décision, en cas d'autorisation, le préfet peut fixer dans l'arrêté préfectoral des prescriptions complémentaires et compensatoires telles que des mesures d'éloignement, des plantations, des entretiens d'écrans, etc.
Donc, la réalisation des études d'impacts n'est pas du tout une formalité administrative, c'est vraiment un moyen essentiel pour les porteurs de projets de construire, souvent par une approche itérative, des projets bien insérés dans leur environnement et acceptables. Et c'est évidemment essentiel. L'importance de ces études d'impact sur l'environnement a

d'ailleurs conduit le ministère à élaborer un guide pour aider les porteurs de projets dans la réalisation de ces études. Le retour d'expérience, dont nous disposons maintenant, après un certain nombre d'années, nous a conduit à lancer un chantier de mise à jour de ce guide. Ce dernier contiendra d'ailleurs une partie spécifique consacrée aux paysages et au patrimoine, ainsi qu'un chapitre consacré au patrimoine mondial.

Dans ce cadre, un groupe de travail dédié au patrimoine a été mis en place et piloté par les services de notre ministère, en collaboration avec le Ministère de la Culture. Le projet élaboré, puisque c'est bien avancé maintenant, a par ailleurs fait l'objet d'une consultation de l'ensemble des parties prenantes, en particulier auprès de l'Association des biens français du patrimoine mondial, le Réseau des Grands Sites de France, la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, l'association des paysagistes conseils de l'Etat et les fédérations professionnelles de l'éolien. Il y a donc eu une large consultation. Ce guide précisera les éléments attendus dans l'étude d'impacts, la méthodologie à suivre et des critères objectifs pour élaborer le volet paysager de l'étude. Nous sommes en fin de processus puisque ce guide est en cours de publication. Je crois que ce travail illustre bien l'attention particulière accordée au sujet du patrimoine et du paysage et l'importance de la collaboration et des échanges entre les services du Ministère de l'Environnement et ceux du Ministère de la Culture [Guide publié en avril 2017].

Cette collaboration ne se limite d'ailleurs pas à ce seul guide et se traduit également par la collaboration au sein de groupes de travail, lors de formations des services instructeurs et surtout par les échanges organisés au niveau local entre les différents services des DREAL d'une part, et des DRAC, de l'autre. Je crois qu'il est très important qu'il y ait ces séances communes de formation et d'échange.

Je voudrais finir en vous indiquant que nous avons une évolution assez significative, pleinement d'actualité aujourd'hui, dans la mise en place de ce que l'on appelle l'autorisation environnementale. Pour simplifier le plus possible les procédures, nous allons mettre sous une même autorisation, « l'autorisation environnementale unique », les procédures réglementaires prévues au titre des installations classées, des autorisations « loi sur l'eau », mais également de tout ce qui concerne les sites classés, les espèces protégées et toute une série d'autres réglementations dans une volonté d'aider les porteurs de projets à avoir un interlocuteur unique et une instruction de dossier qui va couvrir l'ensemble des volets concernés par le projet. Cette évolution qui est très significative ne se fera pas avec la moindre réduction des niveaux d'exigences sur le plan environnemental, mais a vraiment pour but de coordonner l'ensemble des procédures nécessaires pour l'aboutissement d'un projet.

C'est un sujet pleinement d'actualité puisque l'ordonnance qui va mettre en place cette autorisation environnementale unique passe aujourd'hui en conseil des ministres. Cela fait suite à des expérimentations qui ont déjà eu lieu et qui concernaient en particulier le sujet des éoliennes. C'est donc un nouveau dispositif qui va entrer en vigueur à partir du 1er mars de façon transitoire et de façon définitive à partir du 1er juillet 2017.

Ce qu'il est important de savoir, c'est que les différentes autorisations auxquelles sont soumises les éoliennes terrestres seront regroupées en une seule autorisation, cette « autorisation environnementale unique ». De plus, il vaudra pour les éoliennes et les permis de construire. Il n'y aura donc plus de permis de construire spécifique, les dispositions correspondantes seront intégrées dans l'autorisation environnementale unique. Pour les éoliennes, cette nouvelle autorisation vaudra ainsi aussi autorisation spéciale au titre du Code du patrimoine, comme le faisait initialement le permis de construire.

Vous voyez, nous allons donc avoir une approche intégrative des différents enjeux. Pour les services de l'Etat, il s'agit d'une évolution significative qui vise à vraiment intégrer de façon globale l'ensemble des enjeux relatifs à un projet donné. Les expérimentations qui ont été faites précédemment ont montré l'intérêt d'une telle évolution dans une volonté de concilier la plus grande simplification possible pour les porteurs de projets et un niveau d'exigence qui couvre bien l'ensemble des aspects d'un projet.

Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire sur ce cadre réglementaire. Je vous souhaite une excellente journée, je pense qu'il est important de débattre de façon extrêmement ouverte et directe sur ces sujets. Il faut savoir que sur le terrain, ce n'est pas simple. Pour les inspecteurs des installations classées, il s'agit souvent de dossiers très complexes, pas tellement sur le plan technique, mais pour assurer un vrai dialogue, un vrai débat sur la base des études d'impacts. Il s'agit en effet d'une étape absolument indispensable et je pense qu'une journée comme aujourd'hui y contribuera. Merci beaucoup.

“

Emmanuel ETIENNE,
Sous-directeur des monuments historiques et des espaces protégés,
Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture

Je voudrais remercier à mon tour l'Association des biens français du patrimoine mondial, le Réseau des sites majeurs Vauban et le Réseau des Grands Sites de France qui se sont chargés de l'organisation de cette journée. Je voudrais également remercier très vivement le Ministère de l'Environnement, d'avoir bien voulu nous accueillir.

A cette occasion, je souhaiterais d'ailleurs souligner que les services du Ministère de l'Environnement et du Ministère de la Culture coopèrent sur de très nombreux sujets, aussi bien aux niveaux central que déconcentré : sur la protection du patrimoine paysager, sur la gestion des sites, sur le droit de l'urbanisme, la planification, mais aussi sur les sujets qui concernent les parcs naturels – parcs nationaux, parcs naturels régionaux -, sur les grands équipements, etc.

Par conséquent, nous avons l'occasion de nous côtoyer à de multiples reprises.
Depuis le début des années 2010, qui coïncide avec le développement important de la filière éolienne dans notre pays, la question de l'intégration des énergies renouvelables dans les paysages et leurs conséquences possibles sur le patrimoine est un sujet permanent de préoccupation pour nos deux ministères et, au-delà, pour l'ensemble des acteurs qui sont réunis aujourd'hui. Cette préoccupation nous a incités à mettre en place, en 2013, un groupe de travail interministériel, qui a déjà été évoqué, sur cette question. Il nous a également amenés à réviser ensemble le guide relatif aux études d'impacts des parcs éoliens terrestres à destination des professionnels du secteur et des services instructeurs. C'est donc bien dire l'importance de cette journée qui nous réunit sur ce thème et que nous avons voulue ouverte à l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique : les agents des services de l'Etat bien sûr, au niveau déconcentré notamment, les représentants des collectivités, les gestionnaires des biens du patrimoine mondial et des Grands Sites de France et les associations qui se préoccupent du patrimoine, de l'environnement – elles sont d'ailleurs souvent liées et parfois, ce sont les mêmes -, je voudrais vraiment saluer leur présence aujourd'hui.
Les directeurs généraux du Ministère de l'Environnement ont rappelé que la transition énergétique s'imposait à tous et notamment à tous les services de l'Etat. Le secteur culturel n'échappe pas à la règle et je rappelle que la préoccupation liée aux économies d'énergie s'applique aussi au bâti ancien, y compris aux monuments historiques, que ce soit en site patrimonial remarquable ou ailleurs. Les qualités naturelles et durables du bâti ancien sont parfois ignorées, évidemment pas par les spécialistes du bâtiment, mais peut-être par certains acteurs. Avant d'envisager et d'entreprendre des travaux d'amélioration, il est souvent nécessaire de mieux connaître ce bâti et d'acquérir une connaissance fine du comportement énergétique du patrimoine ancien.
Je voudrais aussi rappeler quelques éléments importants sur le poids du patrimoine dans notre économie. De façon générale, la culture participe à 3,2 % de la richesse nationale et emploie près de 680 000 personnes, c'est-à-dire 2,5 % de l'emploi de notre pays. Le nombre d'emplois directs et indirects du secteur patrimonial est estimé, quant à lui, à 280 000 personnes, en incluant les entreprises touristiques qui sont liées à ce secteur. Ces emplois ne sont pas délocalisables, c'est important de le rappeler. Le tourisme patrimonial dans son ensemble génère à lui seul près de 15 milliards d'euros de recettes chaque année, tous secteurs confondus.
Il faut aussi souligner que le tourisme n'est pas le seul secteur à bénéficier des retombées économiques de notre patrimoine, il y a aussi les quelque 700 entreprises qui interviennent sur les édifices patrimoniaux. Ainsi, les entreprises du BTP et spécialisées dans le patrimoine emploient à elles seules plus de 30 000 personnes. Voilà pour vous donner quelques chiffres, quelques éléments de grandeur par rapport à l'importance économique du patrimoine culturel.
Le patrimoine constitue donc une véritable ressource pour la France, celle-ci n'est pas renouvelable. Donc, si le patrimoine est détruit, cette ressource disparaît. Il convient aussi de s'interroger sur l'impact que pourrait avoir le mitage des paysages et la destruction des patrimoines. Et la question du mitage du paysage, qui ne concerne pas uniquement la question des énergies renouvelables, est un sujet tout à fait important qui a déjà été rappelé dans les interventions précédentes.
En ce qui concerne le patrimoine mondial, sur les 42 biens inscrits dans notre pays à l'heure où je parle, il y en a 38 culturels, 3 naturels et 1 mixte. 15 biens ont été ou sont concernés de près ou de loin par des sujets éoliens. Nous avons eu une actualité sur ce point encore récemment. Et je voudrais rappeler que l'UNESCO est particulièrement vigilante sur ce point, comme vous le savez. Je voudrais également souligner que le Comité du patrimoine mondial a fait récemment paraître une décision portant sur l'état de conservation des biens inscrits à travers le monde. Nous pensons évidemment et d'abord aux situations dramatiques de conflits armés que nous connaissons en Syrie et en Irak. Mais le comité a également souhaité rappeler l'importance qu'il attache à la conservation des biens inscrits dans les pays économiquement prospères et politiquement apaisés comme le nôtre, où le patrimoine mondial peut être soumis à d'autres types de menaces comme les barrages, les industries extractives, mais également les grandes infrastructures. Et un certain nombre de ces biens ont parfois été classés en procédure de suivi réactif, voire sur la Liste des biens en péril, notamment dans d'autres pays que la France.
La présence d'intervenants européens lors de cette journée devrait nous aider à comprendre comment des pays, qui ont développé la filière éolienne avant nous, ont tenté de concilier la transition énergétique avec la protection du patrimoine. L'exemple des biens du patrimoine mondial qui sont soumis aux mêmes obligations dans tous les pays signataires de la Convention de 1972 me semble à cet égard particulièrement intéressant. L'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, la labellisation en tant que Grand Site de France, le classement d'un site patrimonial remarquable ou d'un site au titre du Code de l'environnement engagent la responsabilité de l'Etat qui est dans l'obligation de concilier au mieux deux ou plusieurs politiques publiques : la protection de notre patrimoine culturel ou environnemental, de nos paysages et la mise en œuvre de la transition énergétique.
Pour conclure, je dirai que c'est pour cette raison que cette journée est particulièrement utile et bienvenue. Le partage d'expériences au niveau national et européen doit nous aider à trouver ensemble des méthodes qui nous permettront de concilier des impératifs qui finalement se rejoignent. Nous ne souhaitons pas léguer à nos descendants un monde qui serait soumis au dérèglement climatique, nous ne souhaitons pas non plus leur léguer un monde sans mémoire. En ce sens, le patrimoine et la transition énergétique, loin d'être contradictoires, doivent participer d'un même objectif de développement durable. Je vous remercie.

CAS D'ÉTUDES FRANÇAIS & EUROPÉENS

La politique territoriale de l'énergie vue depuis le sommet d'un Grand Site de France 10

Fortifications de Vauban – Esquisse de méthode de spatialisation de la VUE d'un bien en série : anticiper la question des éoliennes 14

Aire d'Influence Paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne : une réponse à la compatibilité du paysage culturel champenois vis-à-vis du développement éolien 17

Aire d'Influence Paysagère de Vézelay et parcs éoliens 22

Patrimoine mondial et transition énergétique en Allemagne : panorama juridique 27

Quel équilibre entre les enjeux du patrimoine mondial et ceux de la transition énergétique aux Pays-Bas ? 32

Patrimoine mondial et énergie renouvelable au Royaume-Uni 36

LA POLITIQUE TERRITORIALE DE L'ÉNERGIE VUE DEPUIS LE SOMMET D'UN GRAND SITE DE FRANCE



Bibracte © Aurélien IBANEZ

Vincent GUICHARD,
Directeur général
de l'EPCC de Bibracte.

Je suis très honoré de pouvoir prendre la parole ce matin et encore plus d'être le premier à le faire, pour vous apporter le témoignage d'un gestionnaire de site patrimonial, celui du mont Beuvray, labellisé Grand Site de France.

Le mont Beuvray est situé dans le Parc Naturel Régional du Morvan. Le site détient des composantes historiques importantes : le sommet du mont abrite les vestiges de la ville gauloise de Bibracte, abandonnée il y a deux mille ans, au profit d'une ville nouvelle créée à l'aube de l'époque romaine à l'emplacement d'Autun. Le site lui-même est classé au titre de la loi de 1930 et le sommet est en outre classé comme monument historique. Donc, a priori, le site dispose de toutes les protections possibles, auxquels s'ajoutent différents zonages au titre de la biodiversité.

Jusqu'au début de l'année 2016, nous ne considérions donc pas l'éolien comme un enjeu prioritaire. Nous focalisions notre attention sur d'autres activités ayant un impact fort sur le paysage : l'agriculture, avec une baisse continue de main d'œuvre qui se solde par l'abandon des parcelles les plus difficiles à exploiter, et la sylviculture, avec la conversion systématique de la forêt climacique (hêtraie) en peuplements de résineux gérés de façon industrielle. Le dossier éolien s'est invité au printemps 2016, au moment où plusieurs projets qui incubaient depuis plusieurs années sont sortis simultanément des cartons. Il s'agit plus précisément de trois projets portés par des opérateurs distincts, qui totalisent environ 80 générateurs, face aux points de vue les plus remarquables du sommet du mont Beuvray et à une distance comprise entre 18 et 30 km. Ces projets ne sont pas conçus de manière concertée, bien au contraire.

Par ailleurs, comme Monsieur DELDUC l'a dit tout à l'heure, nous sommes dans une région où le vent est faible et où il faut aller le chercher en hauteur. Les générateurs que l'on nous promet sont donc des machines d'un type quasiment inédit en France : entre 180 et 210 mètres de hauteur suivant les développeurs, avec des mâts de 10 à 12 mètres de diamètre à la base, ancrés sur de très grosses galettes de béton.

Après avoir initialement affiché une position globalement favorable, les collectivités locales adoptent un discours bien plus nuancé face aux controverses suscitées par ces projets. Je constate que, de leur côté, les services de l'Etat se trouvent aujourd'hui acculés à instruire

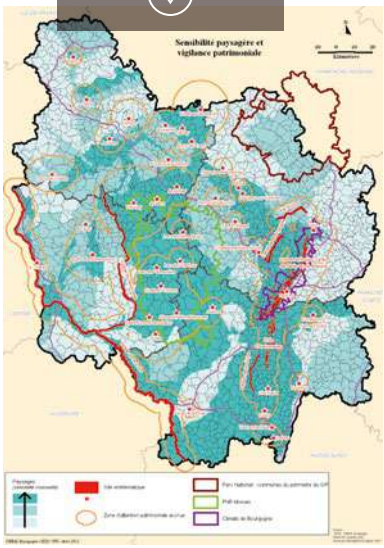
des dossiers au coup par coup, sans disposer d'un véritable cadre de réflexion. Le Schéma Régional Éolien me semble avoir joué un rôle important dans la genèse de cette situation, même si ce document a été annulé par le juge administratif (fin 2016).

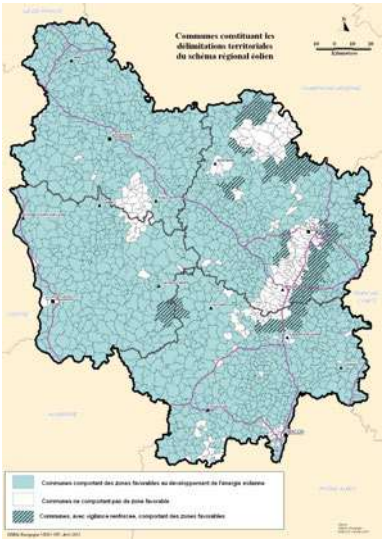
Le Schéma Régional Éolien de Bourgogne arrêté en 2012 s'appuyait sur une analyse paysagère tout à fait honnête, qui cartographiait les éléments importants du patrimoine paysager et du patrimoine historique, avec plusieurs niveaux de sensibilité. Ainsi qu'on le voit sur la carte correspondante ***(Figure 1a.)***, plus le bleu est prononcé, plus la sensibilité paysagère est forte. Le sud du Morvan s'inscrit dans une telle zone de forte sensibilité, mais la carte suivante ***(Figure 1b.)***, qui indique les communes « comportant des zones favorables au développement de l'énergie éolienne », est elle aussi presque entièrement couverte de bleu, le bleu signifiant ici pour les développeurs éoliens : « a priori, vous n'avez pas d'interdiction d'y aller ». Le sud du Morvan s'inscrit ainsi sur cette deuxième carte dans une zone totalement bleue, avec toutefois l'indication par des hachures de quelques communes où il faut être particulièrement attentif aux enjeux paysagers. La carte suivante ***(Figure 1c.)***, qui expose les objectifs de développement éolien, traduit un glissement supplémentaire, puisque la zone du sud du Morvan correspond à une poche rose, parmi une dizaine, où la puissance publique ambitionne une production électrique, estimée ici à 80 MW. On constate que les projets qui nous concernent se sont concentrés sur cette poche.

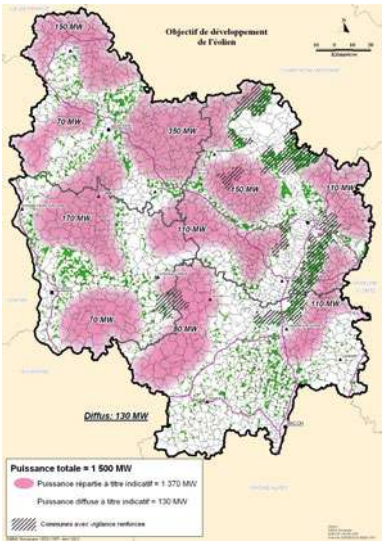
Pourquoi celle-ci plutôt que d'autres ? On peut suggérer plusieurs raisons : l'évitement du Parc Naturel Régional du Morvan, dont les élus se sont déjà positionnés défavorablement vis à vis de l'éolien ; ou encore le fait que la zone est relativement peu peuplée et située aux confins administratifs, entre les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire.

L'une des conséquences de ce cadre peu contraignant, voire incitatif, est donc l'émergence simultanée de différents projets qui font mine de s'ignorer mutuellement. Cette ignorance constitue un problème supplémentaire, car les dossiers ne prennent absolument pas en compte l'impact global, puisque les porteurs de projets sont censés prendre en compte uniquement les projets déjà déposés à la date de leur propre dépôt de dossier, même s'ils savent parfaitement que des concurrents œuvrent sur le même terrain.

TROIS CARTES EXTRAITES DU SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN DE BOURGOGNE (2012) :







© SRCAE Bourgogne – Schéma Régional Éolien

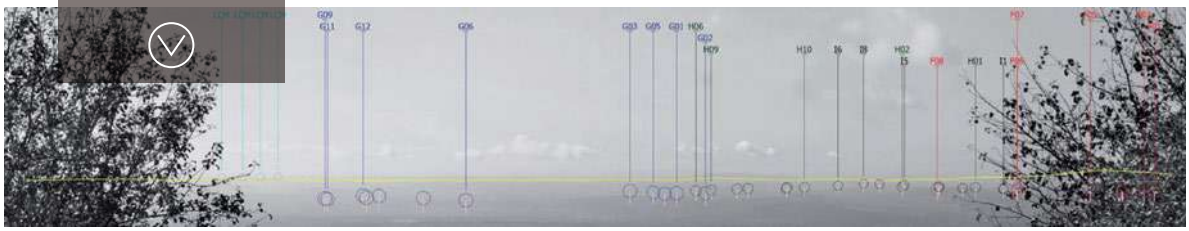
Figure 1a.
Carte de la « Sensibilité paysagère et vigilance patrimoniale ».

Figure 1b.
Carte des « Communes constituant les délimitations territoriales du Schéma Régional Éolien ».

Figure 1c.
Carte figurant « L'objectif de développement de l'éolien ».

La question concrète qui se pose aujourd'hui à nous est l'acceptabilité de plusieurs dizaines de génératrices de grande taille à 20 ou 30 kilomètres des points de vue du Grand Site, alors que les simulations proposées par les développeurs suggèrent un impact visuel réel dans ce paysage de douces collines ***(simulation ci-dessous)***, qui sera également très prégnant en ambiance nocturne – ce que l'on oublie souvent d'évoquer – sous la forme des lumières rouges clignotantes dont seront équipées les génératrices. Sommes-nous prêts collectivement et socialement à accepter cette intrusion dans notre paysage ?

SIMULATION VISUELLE DU CHAMP ÉOLIEN ENVISAGÉ PAR LA SOCIÉTÉ GLOBAL WIND POWER AU SUD-OUEST DU MONT BEUVRAY, DEPUIS LE SOMMET DU MONT.



© Global Wind Power ATER Environnent, juin 2016

Notre responsabilité, en tant que gestionnaires du Grand Site, est de garantir que le paysage tel qu'il sera perçu depuis le sommet du mont Beuvray ne devienne un paysage où les éoliennes soient les objets les plus prégnants et les plus identitaires.

Face à ces interrogations, les porteurs du dossier Grand Site de France, à savoir mon établissement et le Parc Naturel Régional du Morvan, ont interpellé les services de l'Etat, en l'occurrence Madame la Préfète de région, pour leur faire part de nos préoccupations, les alerter sur le manque d'anticipation des projets éoliens et leur proposer de réfléchir avec eux à l'acceptabilité de ces projets. La mise en place d'une zone d'exclusion, comme il en a été défini autour de quelques sites prestigieux, serait évidemment un confort pour nous, mais la demande que nous avons formulée est seulement de pouvoir anticiper et de participer à la réflexion.

Où en est-on aujourd'hui ? L'irréparable n'a pas encore été commis, si je puis dire, puisque le plus gros projet a été instruit par les services de l'Etat pendant l'été 2016 avec un refus conservatoire accompagné d'une longue liste de critiques, au titre du paysage et d'autres arguments. Un projet plus réduit de quatre mâts, mais tout aussi hauts, avait eu une instruction favorable des services de l'Etat, mais le commissaire-enquêteur vient de déposer un avis défavorable et je ne sais donc pas ce qu'il en adviendra. Enfin, le dépôt du dossier technique du troisième projet auprès des services de l'Etat est attendu pour 2018.

Autre question, pour laquelle j'oublie un moment ma responsabilité du site du mont Beuvray pour prendre la casquette de simple habitant du Morvan. Le paysage qui doit accueillir les champs éoliens évoqués ci-dessus est un paysage de bocage, de petites collines. Très clairement, si les projets évoqués ci-dessus se font, les éoliennes vont être les éléments les plus prégnants de ce paysage, comme le montrent bien les simulations visuelles des développeurs ***(simulation ci-dessous)***. La présence de nombreux points de repère dans ce paysage (fermes, églises, haies…) exaltera la dimension verticale des génératrices, bien plus que cela ne serait le cas dans une plaine dénudée.

SIMULATION VISUELLE PARTIELLE DU CHAMP ÉOLIEN ENVISAGÉ PAR LA SOCIÉTÉ GLOBAL WIND POWER AU SUD-OUEST DU MONT BEUVRAY, DEPUIS LES ENVIRONS DU BOURG DE LUZY.



© Global Wind Power / ATER Environnement, juin 2016

Clairement, dans ce contexte précis, le paysage du quotidien, dont la valeur patrimoniale est attestée par le très grand attachement que lui portent les habitants et les nombreux visiteurs, se transformera en un paysage d'éoliennes.

Nous l'avons dit tout à l'heure en introduction, nous allons encore installer des quantités d'éoliennes en France, c'est inéluctable, mais, ce faisant, le risque est grand de banaliser nos paysages en les transformant en un vaste paysage éolien. Est-ce acceptable socialement ? Est-ce compatible avec d'autres politiques de l'Etat ? Par exemple, ainsi que cela a été évoqué par le représentant du Ministère de la Culture tout à l'heure, dans le même temps que l'installation massive d'éoliennes, on prétend doubler la fréquentation touristique du pays. Or, nous n'allons pas augmenter la fréquentation du Mont-Saint-Michel ou du centre de Paris, qui sont déjà saturés. Cela signifie qu'il faut diffuser le tourisme sur l'espace national, ce qui ne peut se faire si on ne cultive pas la singularité des territoires qui disposent d'une qualité patrimoniale avérée, au-delà des sites emblématiques protégés par la loi. A l'évidence pour moi, il y a là, deux politiques en parfaite contradiction.

Au final, je ne peux que militer, comme d'autres le font (voir par exemple les questionnements du Collectif des paysages de l'après-pétrole), en faveur d'une territorialisation de la politique de l'énergie. Je le fais en soulignant ma conviction que la question du paysage a la capacité à assurer un effet de levier sur les politiques territoriales. Deux raisons à cela. La première est que la réflexion sur l'avenir du paysage a la faculté à mobiliser largement les acteurs du territoire, y compris ceux qui n'attendent plus rien de l'action publique, car chacun est sensible à l'évolution de son environnement. La seconde est que la mise en place des conditions d'évolution du paysage vers un avenir désiré oblige à la mise en cohérence des différentes politiques sectorielles qui contribuent à sa modification. C'est ce type de démarche que défendent nos réseaux de gestionnaires de sites patrimoniaux, au-delà de la seule protection des sites les plus emblématiques.

Nota : *Depuis la tenue de la réunion du 25 janvier 2017, Madame la Préfète de la région de Bourgogne-Franche-Comté a confié conjointement à la DREAL et la DRAC la tâche de définir une « Aire d'Influence Paysagère » autour du mont Beuvray, ce document étant destiné à faciliter l'instruction des projets de fermes éoliennes. Bibracte EPCC, le Parc Naturel Régional du Morvan et le Réseau des Grands Sites de France sont associés à cette réflexion dont la conclusion est attendue courant 2018.*

FORTIFICATIONS DE VAUBAN

Esquisse de méthode de spatialisation de la VUE d'un bien en série : anticiper la question des éoliennes



Vue aérienne Besançon © Marc PERREY

Marieke STEENBERGEN,
Directrice de la
Mission Réseau Vauban

Aline LE CŒUR,
Architecte-paysagiste

Le bien en série « fortifications de Vauban » ***(Cf.carte)*** est composé de douze sites répartis dans huit régions et dix départements différents – des zones plus ou moins ventées. Au regard des Schémas Régionaux Éoliens, on peut potentiellement s'attendre à ce que, sur environ la moitié d'entre eux, la question de l'éolien se pose un jour ou l'autre en co-visibilité avec notre bien. Par anticipation, le Réseau Vauban qui fédère ces douze sites a choisi de s'outiller, justement parce que cette complexité du bien en série nécessite une approche spécifique pour interpréter la déclaration de la Valeur Universelle Exceptionnelle de 2008 qui tient sur une page. Ce document donne néanmoins quelques indications significatives quant au rapport de la fortification de Vauban à un territoire et notamment sur la manière d'interpréter la notion d'intégrité pour ce bien.

Afin d'affiner les caractéristiques spatiales justifiant la Valeur Universelle Exceptionnelle, le point de départ choisi est celui des critères qui ont conduit à la sélection des douze sites comme étant les plus représentatifs parmi les 160 lieux où Vauban est intervenu. Le principal critère dans le cadre du sujet de l'éolien est la typologie géographique : le bien est composé de sites de bord de mer, de plaine et de montagne, nécessitant chacun une adaptation des caractéristiques architecturales à la géographie en réponse à une situation dominante ou dominée. Avec le soutien du Ministère de l'Environnement et du Ministère de la Culture, une équipe de projet pluridisciplinaire a été constituée, composée de paysagistes, d'architectes, d'urbanistes et d'historiens de la fortification, dont la première mission de terrain concerne le site de Besançon. Notre intervention aujourd'hui restitue les premiers points saillants de cette mission expérimentale et ne doit pas être interprétée comme étant une conclusion définitive.



© Cultivescence Réseau Vauban

Le site de Besançon illustre vraiment bien le génie de Vauban. La ville s'implante dans une boucle du Doubs dans un point bas, s'étendant de l'autre côté de la rivière sur le versant de Battant. La citadelle se trouve au resserrement de la boucle du Doubs, dominée de part et d'autre par les collines de Chaudanne et Bregille. Les plans anciens expriment ce territoire exceptionnel, au sein d'un territoire agricole. La ville d'aujourd'hui s'est étendue sur les terres cultivées, mais la campagne est restée dans son écrin autour de la citadelle. Celle-ci s'organise sur un anticlinal magistral, avec deux fronts de défense. L'un côté ville, l'autre, front de secours, côté collines.

"La citadelle, reprise dans de nombreuses images où l'on voit bien sa situation géographique extraordinaire, est devenue un site exceptionnel, reconnu et pittoresque."

Le patrimoine mondial englobe tout le site fortifié de la citadelle, l'enceinte de la boucle du Doubs avec ses tours bastionnées typiques de Vauban ainsi que le quartier de Battant, avec le fort Griffon. Une zone tampon a été arrêtée, reprenant les collines de part et d'autre de la citadelle et la pente côté front de Secours vers les collines au Sud.

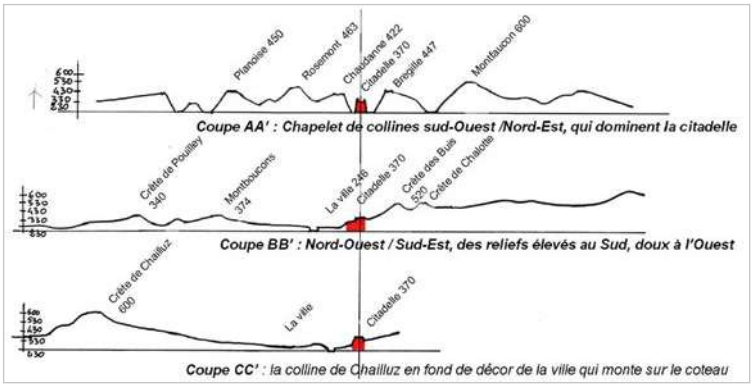
A l'échelle de 10 kilomètres, on voit que l'ensemble réalisé par Vauban, a été complété par de nouvelles défenses à la fin du XVIIIe siècle, et au début du XIXe siècle, petits forts, lunettes. La portée de tir est d'alors 1500 mètres, caractérisée par des tirs bidirectionnels, vers la citadelle et vers l'extérieur. A partir de 1870, des ouvrages Séré de Rivières, sont projetés tout autour du territoire, dans le cercle des 10 kilomètres. Ils ont une portée de tir de 10 kilomètres, se défendent les uns les autres et protègent la ville.

Deux axes sont marquants pour la défense de ce territoire fortifié. En position dominante sur les collines, côté Est-Ouest, le front de bombardement permet de tirer sur la citadelle, sans pouvoir l'assaillir, puisque la rivière protège son accès. L'autre front Nord-Sud est un front d'attaque d'où l'on peut arriver à pied jusqu'à la ville et la citadelle. Le côté Sud est le plus important, car c'est de là que l'on peut arriver le plus facilement, sans avoir à traverser le Doubs. C'est donc le front le plus protégé sur la citadelle, c'est celui où est arrivé Louis XIV en 1674 et c'est là qu'ont eu lieu les assauts des Autrichiens en 1814 et des Américains en 1944.

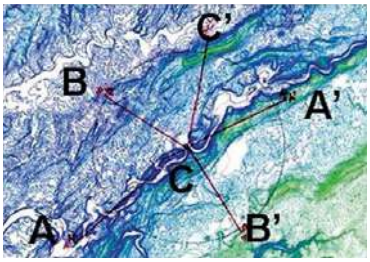
Notre groupe de travail est allé sur le terrain du site de Besançon, début décembre 2016, avec de bonnes conditions de visibilité. Sur des cartes IGN au 1/100 000, nous avons tracé un cercle de 30 kilomètres pour considérer ce territoire à grande échelle, avec sa géographie, ses paysages, ses collines propices à des projets éoliens. Nous avons également regardé le territoire à l'échelle rapprochée de 10 kilomètres avec les vues entrantes et sortantes vers et depuis la citadelle. Les collines qui s'enchevêtrent le long des méandres du Doubs sont très prégnantes dans le paysage. Au Nord, la crête de Chailluz est une autre colline qui limite le territoire de la ville urbanisée de Besançon.

Sur des coupes schématiques ***(Coupes du relief de Besançon, ci-dessous)***, on peut mesurer les écarts de hauteurs des collines de 50 à 70 mètres, face à des éoliennes de 100 à 200 mètres. Une coupe reprend toute la série des collines Est-Ouest, la citadelle étant située légèrement en dessous des collines adjacentes de Chaudanne et Bregille. Une autre coupe montre les collines hautes au Sud de la citadelle et la ville qui s'étend sur la pente jusqu'à la crête des Montboucons.

COUPES DU RELIEF DE LA VILLE DE BESANÇON.



© Ville de Besançon

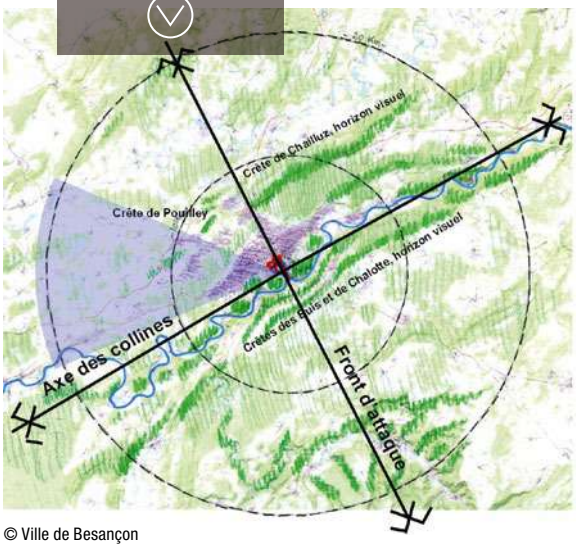


© Ville de Besançon

Le paysage se structure dans le sens Sud-Ouest/Nord-Est suivant l'orientation du cours de la rivière du Doubs et des collines, comme le front de bombardement. La ville s'est développée vers la crête de Chailluz et la crête de Pouilley, environnée d'un écrin végétal, qui représente un cadre de vie très apprécié de ses habitants.

Aux abords proches de la ville, de nombreuses vues entrantes vers la citadelle se perçoivent, vues identifiées à partir d'une carte en trois dimensions de la ville. Le territoire à prendre en compte est néanmoins plus étendu. Dans le périmètre des 10 km, nous avons déterminé plusieurs endroits clefs ayant des vues entrantes vers la citadelle. Nous avons interprété les panoramas photographiques par des croquis de manière à repérer les angles de sensibilité visuelle.

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE SPATIALE



© Ville de Besançon

Nous avons dès le début de notre travail, examiné les vues sortantes depuis la citadelle de Vauban vers la ville et vers les collines. Nous nous sommes aperçus que certaines collines masquent parfois des vues. On pourrait donc se poser la question d'une implantation d'éoliennes derrière ces paravents. Au Sud, l'implantation d'un lotissement nuit à la perception du paysage encore préservé vers la crête des Buis, situé en dehors de la zone tampon.

Les caractéristiques spatiales ***(Synthèse de l'analyse spatiale, ci-contre)*** principales du site de Besançon sont cette spécificité : « qui tient les hauts tient le bas », l'adaptation du terrain contraint et l'optimisation des défenses naturelles que Vauban a générée. Il a eu une intelligence de la géographie du site et s'est aidé de la nature, a tiré parti des rivières, des montagnes, des falaises très abruptes. Est-ce que l'échelle de mâts éoliens ne viendrait pas rivaliser avec celle de la morphologie du paysage respecté par Vauban ?

Le principe « qui tient les hauts tient le bas » est valable aussi bien pour la fortification de Vauban que pour l'éolien. Donc, forcément, nous sommes au cœur de la question.

La VUE des fortifications de Vauban ne réside pas tant dans l'esthétisme mais dans les attributs stratégiques et fonctionnels. Un dernier élément qui a vraiment émergé au cours de cette première mission de terrain est l'analyse de l'intégrité du bien et donc, ce cadre et ce paysage qui sont, dans le cas de Besançon, très fortement marqués par le relief coiffé par du végétal qui cadre le paysage urbain et donne à voir le site défendu. Cet écrin est par ailleurs marqueur de l'évolution du système de défense avec l'implantation au XIXe siècle des forts Séré de Rivières dans un rayon de 10 kilomètres et démontre que les choix stratégiques de Vauban ont été poursuivis par ses successeurs. Cette première étape ouvre donc des perspectives d'approfondissement intéressantes pour la suite de ce travail exploratoire. Il s'agira de vérifier si ces premiers éléments d'analyse se confirment sur d'autres composantes du bien dans d'autres configurations géographiques.

AIRE D'INFLUENCE PAYSAGÈRE DES COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE :
une réponse à la compatibilité du paysage culturel champenois vis-à-vis du développement éolien



Eventail de vignes © Michel JOLYOT

Amandine CREPIN,
Directrice de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Hélène GAUDIN,
Inspectrice des sites, DREAL Grand Est

Virginie THEVENIN,
Chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine, STAP de la Marne

Amandine CREPIN **–** En introduction, je souhaiterais préciser que le département de la Marne est le premier département éolien en France, puisqu'actuellement, 500 turbines sont présentes sur notre territoire. Contrairement aux sites majeurs Vauban, notre bien est donc situé dans un périmètre où le développement éolien est déjà une réalité.

Dans la première partie de cette présentation, je vais essayer de vous expliquer le contexte des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, de détailler rapidement sa Valeur Universelle Exceptionnelle afin que vous puissiez appréhender et comprendre notre problématique au regard du développement éolien, puis dans un deuxième et un troisième temps, la méthodologie que nous avons employée pour essayer de se doter d'outils de réflexion, de concertation et de partage pour préserver la VUE et l'intégrité du site, face aux projets d'infrastructures éoliens.

La Valeur Universelle Exceptionnelle du bien Coteaux, Maisons et Caves de Champagne réside en ces quelques mots : ce sont les espaces de la naissance, de la production et de la diffusion commerciale mondiale d'un vin devenu le modèle des vins effervescents et une référence universelle de la célébration. Que cela signifie-t-il plus concrètement ? Nous sommes dans un paysage culturel, la dimension paysagère est donc prégnante. Nous avons également une forte dimension industrielle ; nous sommes un vin d'innovation qui s'exporte dans le monde très tôt, avec des processus industriels qui y sont liés, qu'il s'agisse de la méthode de fabrication du vin ou de sa traduction dans l'architecture. C'est-à-dire que sont présents, dans le site, des quartiers de ville construits avec un urbanisme dédié à l'élaboration du vin, mais aussi tout un patrimoine souterrain à la mesure d'un marché mondial. Nous avons enfin toute une dimension symbolique puisque le Champagne, le produit qui résulte de ce paysage culturel, fait sens pour l'humanité. En effet, dans des moments de célébration, des moments de partage, le Champagne est une référence.

L'inscription a été acquise sur la base de trois critères : les critères 3, 4 et 6. Sans trop entrer dans les détails, le critère 3 se retrouve dans tous les éléments faisant référence au savoir-faire, à l'innovation, au mécénat social qu'a générés le négoce champenois, au rôle des femmes. Le critère 4 est le critère plus matériel de traduction de cette industrie dans l'urbanisme, l'architecture et les composantes paysagères. Le critère 6 se rapporte, quant à lui, à toute la dimension immatérielle véhiculée par le vin de Champagne.



POINT DE VUE COTEAUX SUD

© Caroline BAUDEZ – Collection CMC de Champagne

C'est vrai que le décryptage des critères de la VUE, de l'intégrité et de l'authenticité du bien, a peut-être été un peu plus facile pour nous, car nous sommes un site récent et que nous avons, dans ce travail qui a précédé l'inscription, beaucoup mis l'accent sur la définition d'attributs concrets, sur leur localisation et leur typologie. Il y a eu une démarche, dans l'analyse comparative régionale et internationale, très aboutie, avec une méthodologie sur laquelle nous avons pu nous appuyer pour définir ensuite des critères d'analyse et d'appréhension vis-à-vis du développement éolien.

Il y a aussi un élément qui nous différencie peut-être des sites du patrimoine mondial en France, c'est notre périmètre et l'appréhension que l'on en a. Ainsi, nous avons une zone centrale et une zone tampon – tout le monde connaît ces différenciations de périmètres. Mais nous avons également ce que nous avons appelé une zone d'engagement sur laquelle nous avons essayé d'intégrer toutes les communes viticoles. Ce n'est donc pas une zone de co-visibilité, c'est une zone dans laquelle chacun peut s'engager pour préserver un savoir-faire (qui fait référence au critère 3), pour préserver un paysage culturel (qui fait référence au critère 4), mais aussi une dimension immatérielle (qui fait référence au critère 6). En fait, c'est la présence de la VUE, peut-être de manière moins forte, mais néanmoins présente sur ce secteur, qui fonde la zone d'engagement.

Mais, en 2008 – et là je reviens au début de la démarche d'inscription puisque notre présentation vous propose un cheminement historique – à l'époque de la constitution de cette démarche, nous n'avions pas encore de vision claire de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et nous n'avions pas défini les périmètres. En revanche, ce que nous savions, c'est que le développement éolien était un sujet très prégnant sur notre territoire. Nous savions donc que nous allions avoir, dans notre stratégie de gestion, à régler cette question, ou du moins à l'anticiper pour essayer de converger vers un équilibre vertueux. Nous avons eu, à cette époque, une réflexion commune à toutes les régions : un Schéma Régional Éolien, qui était opposable et qui ne l'est plus – nous avons tous connu l'évolutivité de ces documents.

A l'époque, en tant qu'association porteuse d'un projet de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, nous avions essayé d'avoir un débat avec les services de l'Etat sur le sujet. Mais, en tant que candidat, il était difficile d'avoir voix au chapitre (nous vous en parlerons un peu dans la suite de la présentation). Je précise que nous avions déjà, au niveau départemental, des collectifs mobilisés et un vade-mecum éolien porté par le préfet qui s'est très tôt préoccupé de ces questions pour essayer d'organiser ce développement. Et, puisque le bien concerne plusieurs départements – Haute-Marne, Aube, Marne, Aisne et Seine-et-Marne, nous avons également pu nous appuyer sur un petit guide dont s'était doté le département de l'Aisne.

Donc, comme je vous le disais, nous avions déjà fait le constat en 2009 de l'existence de projets sur le vignoble, qui correspond en gros à notre zone d'engagement. Nous avons sur

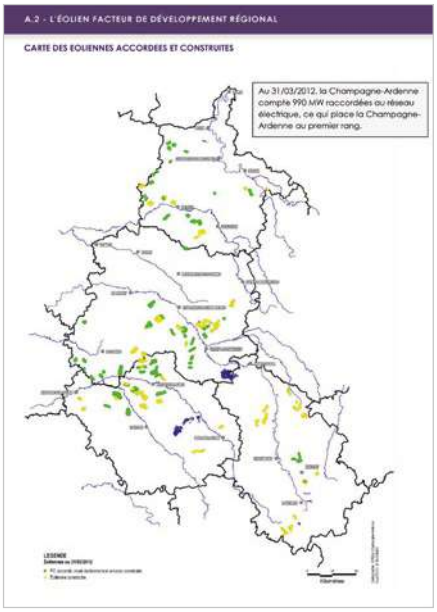
certaines parties, déjà, des coexistences de paysages culturels viticoles champenois, avec de l'éolien. Les zones centrales sont encore à l'écart, puisque le premier parc est à 20 kilomètres. Il y a donc co-visibilité, mais qui ne vient pas effacer le paysage culturel viticole ; le dialogue reste cohérent. Par contre, nous avons des secteurs, comme le Vitryat, autour de Vitry-le-François, où nous n'avons pas de relief de cuesta, avec des zones très favorables à l'éolien plus proches puisque nous devons être à 5 kilomètres du vignoble.

L'association qui fédère ce projet UNESCO en région décide alors d'apporter sa pierre à l'édifice en se lançant dans la rédaction d'une charte éolienne pour établir des préconisations vis-à-vis de ce développement. Ici, vous avez deux petits croquis ***(Cf. page contre)*** qui résument les situations que l'on peut connaître en Champagne. Nous avons donc des coteaux : le vignoble est installé la plupart du temps sur la cuesta, sur ces assiettes du bassin parisien (la plus connue étant la cuesta d'Ile-de-France). Ensuite, en face, on a la plaine, la Champagne Pouilleuse aujourd'hui occupée par les céréales, mais qui entretient un dialogue avec le paysage viticole, puisque ce dernier n'occupe que les coteaux. Et au-dessus, nous avons généralement une croupe forestière qui vient compléter cette assise paysagère.

Cette charte est établie très en amont et il est difficile sans attribut, sans VUE, d'établir des préconisations très précises. On se concentre donc sur le paysage classique, le paysage du quotidien, sur ce que l'on connaît des études d'impacts paysagères. Et l'on préconise donc une zone d'exclusion, en 2009, prenant en compte les ruptures de pentes des coteaux, les limites inférieures des parcelles viticoles et les rebords de plateaux en fonction des hauteurs des coteaux et de la taille des machines implantées sur l'ensemble de la zone d'engagement afin de maintenir le développement à proximité immédiate de l'appellation Champagne.

Je passe maintenant la parole à Hélène Gaudin qui évoquera dans cette phase amont de l'inscription, l'élaboration du Schéma Régional Éolien en Champagne-Ardenne.

Hélène GAUDIN – En Champagne-Ardenne, il y avait déjà un Schéma Régional Éolien en 2005, Amandine CREPIN l'a évoqué tout à l'heure, qui a été révisé en 2012. Sur cette carte ***(Cf. Etat du dévelopement du parc éolien 2012 ci-dessous)*** vous avez l'état du développement éolien à cette époque-là avec, en jaune, les parcs construits, et en vert les parcs accordés, mais pas encore construits. Vous pouvez donc constater une pression éolienne qui se développe de plus en plus.



Etat du dévelopement du parc éolien 2012
© SRCAE Bourgogne

J'ajoute que nous avions déjà pris en compte dans le schéma, le patrimoine mondial à cette époque-là, puisque nous avions déjà des biens inscrits (des monuments) à Reims, la cathédrale, le Palais du Tau et la basilique Saint-Rémi et puis deux édifices qui sont sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle : Notre-Dame-en-Vaux à Châlons-en-Champagne et la basilique Notre-Dame de l'Epine. Pour préserver ces sites, nous avons réalisé une zone tampon, comme l'a dit Amandine CREPIN tout-à-l'heure, de 10 kilomètres d'exclusion des parcs éoliens, en se disant qu'au-delà on examinerait au cas par cas les projets.

Par contre, à cette époque, le bien Coteaux, Maisons et Caves de Champagne n'était pas encore inscrit. Il a donc été conjointement décidé par le Préfet et le Président du Conseil régional de ne pas en tenir compte, puisqu'il n'était pas encore validé. En revanche, nous avons quand même inscrit, dans les enjeux paysagers majeurs, le paysage viticole. Vous remarquez, notamment dans le département de la Marne, toute la partie rose qui correspond à la cuesta d'Ile-de-France et au massif de la montagne de Reims qui comporte le vignoble. C'est de cette façon-là que nous avons pu prendre en compte a priori l'inscription future des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, par le biais, uniquement, du paysage. Nous verrons après que ce n'est pas que le paysage qui compte dans la Valeur Universelle Exceptionnelle, mais Amandine CREPIN l'a déjà évoqué.

Virginie THEVENIN – Je vais poursuivre. L'histoire, c'est que l'éolien s'est un peu plus imposé dans notre réflexion, avec le dépôt d'un permis de construire sur les sites de Champignol et Pocancy, qui se fait avant l'inscription au patrimoine mondial. Donc, dans l'analyse des services de l'Etat pour l'autorisation unique – puisque nous sommes déjà en phase expérimentale de l'autorisation unique dont on parlait tout à l'heure – nous avons eu à instruire ce dossier, sans prendre en compte la Valeur Universelle Exceptionnelle puisqu'elle n'existait pas officiellement. Les services de l'Etat en charge du dossier ont ainsi examiné le projet hors cadre UNESCO.

Mais en cours de route s'invite l'UNESCO, ou plus exactement la mission d'inspection de l'ICOMOS. On se rend alors sur l'un des sites majeurs que l'on appelle le berceau du Champagne, sur la commune d'Hautvillers, qui offre un point de vue absolument remarquable sur cette plaine qui comporte déjà des parcs éoliens. On tremble tous un peu parce que l'inspecteur ICOMOS nous dit qu'il aperçoit des machines, qu'il souhaite en connaître la distance et savoir s'il existe d'autres projets de ce type. Nous mentionnons alors le permis de construire pour ce projet qui se situe à moins de 10 kilomètres du bien et en conséquence, suite à cette inspection, nous devons répondre à une question complémentaire sur les projets éoliens pour connaître notre positionnement et les préconisations du plan de gestion en matière d'éolien. Et plus précisément sur le site de Champignol et Pocancy. L'ICOMOS formule également une recommandation de transmission de l'étude d'impacts de ce permis de construire au Centre du patrimoine mondial.

Cela pose alors une difficulté pour nous puisque l'étude d'impacts a été réalisée avant l'inspection et avant l'inscription. Le porteur de projet éolien n'avait donc bien entendu pas à faire référence au site UNESCO puisqu'il n'existait toujours pas. En conséquence, pour répondre aux recommandations de l'ICOMOS – c'est-à-dire analyser l'impact éventuel de ce projet sur la VUE, elle-même en cours d'analyse par ICOMOS -, moi-même, en tant qu'Architecte des Bâtiments de France du département et Hélène GAUDIN, inspectrice des sites, et notre paysagiste-conseil de la DREAL, avons dû analyser l'étude d'impacts au regard de la VUE du bien candidat, pour envoi à ICOMOS.

Hélène GAUDIN – Nous allons vous présenter assez rapidement la façon dont nous avons traité cette étude. Nous avons présenté le contexte réglementaire puisqu'à proximité du projet éolien, il y avait le Parc Naturel Régional de la montagne de Reims et que nous avions des AVAP et un site classé en cours de procédure prévu dans le plan de gestion du bien UNESCO. Nous avons ensuite repris la définition de la Valeur Universelle Exceptionnelle en détaillant les critères suivants : intégrité, authenticité, système de gestion et paysage, de façon très détaillée pour pouvoir après analyser correctement l'impact du projet éolien sur la VUE.

Nous avons également décrit le projet de Pocancy et Champignol et ses caractéristiques – 13 éoliennes de 250 mètres de haut en bout de pales. Et enfin, nous avons détaillé l'impact de ce projet en termes de visibilité. Nous avons ainsi réalisé – c'est ce qui est le plus intéressant dans cette étude – un tableau analytique où nous avons décliné la VUE en fonction des trois critères qui ont été retenus pour l'inscription, à savoir les critères 3, 4 et 6 et les principaux attributs qui contribuent à la définition de ces critères.

Nous avons défini, dans les attributs différents niveaux de sensibilité : en rouge les attributs qui ont une sensibilité très forte par rapport à un projet éolien, en orange, une sensibilité forte, en vert, une sensibilité moindre. Ce qui est resté en noir n'est pas impacté du tout par le projet éolien.

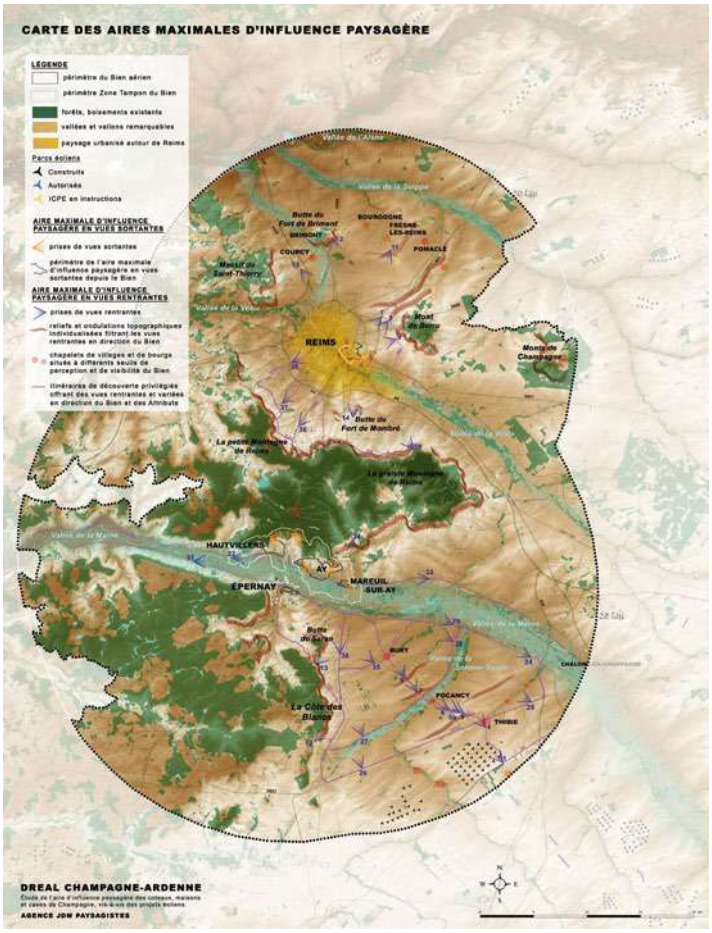
Prenons l'exemple du critère 3, « savoir-faire perfectionné au fil des générations », représenté par l'abbaye bénédictine d'Hautvillers. Nous avons considéré qu'il y avait un impact très fort du projet éolien, puisque, depuis l'abbaye, nous avons une très belle vue sur le vignoble en contrebas et la plaine de Champagne crayeuse au-delà. Par contre, pour Fort Chabrol, des bâtiments interprofessionnels de Champagne qui eux sont insérés dans la ville d'Epernay, nous avons considéré qu'il y avait un impact moindre.

Autre exemple : « Les innovations liées au produit ». Il s'agit d'un attribut immatériel sur lequel le projet éolien n'a pas d'impact.

C'est donc à partir de ce tableau-là et de la façon dont on a travaillé à la fois sur les critères, sur l'authenticité, l'intégrité et les différentes sensibilités des attributs, que nous avons pu analyser l'impact de ce projet. Cette étude a été remise aux deux Ministères de l'Environnement et de la Culture et visait bien à répondre à la recommandation d'ICOMOS. Le projet étant encore en cours d'instruction, je ne vais donc pas au-delà de ce que je viens de vous dire.

Aujourd'hui, la pression est encore plus forte. On voit notamment dans le sud-ouest du département de la Marne des projets construits qui commencent à s'approcher vraiment du vignoble. Nous ne sommes pas proches de la zone centrale, ni de la zone tampon, mais nous sommes toutefois à proximité de la zone d'engagement.

Depuis mi-2016, la DREAL pilote la réalisation d'une étude d'Aire d'Influence Paysagère ***(Cf. carte ci-dessous)***, sur le modèle de ce qui a été fait sur le Mont-Saint-Michel. Nous en sommes à la fin de la première phase qui consiste à délimiter la zone maximale d'influence qui correspond en gros à la zone d'étude. Pour l'instant, nous n'avons pas encore détaillé les enjeux et nous attendons les résultats finaux pour la fin du premier semestre 2017.



© DREAL Grand Est – GEOPHOM

Amandine CREPIN – Un dernier mot sur l'instruction du dossier. Nous tenons à préciser que tous les éléments que nous avons pu réaliser, c'est-à-dire les études qui ont été faites, ont été mises à disposition du porteur de projets. Ces derniers connaissent donc notre analyse et peuvent y répondre. Les services de l'Etat et la Mission ont travaillé en toute transparence.

AIRE D'INFLUENCE PAYSAGÈRE DE VÉZELAY ET PARCS ÉOLIENS



Vue d'ensemble Vézelay © Commune de Vézelay

Annabelle MARECHAL,
Adjointe au chef de service, service Biodiversité Eau Patrimoine Responsable du Département «Territoires Sites Paysages », DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Je vais vous présenter nos travaux sur l'Aire d'Influence Paysagère de Vézelay au regard des parcs éoliens. Il s'agit d'une étude sous maîtrise d'ouvrage DREAL Bourgogne-Franche-Comté, réalisée avec l'aide de la DRAC, de l'UDAP 89 et des Ministères de l'Environnement et de la Culture.

Le site du Vézelien comprend une basilique et une colline qui sont inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979. La basilique de Vézelay est également inscrite au titre du bien Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le site du Vézelien composé de 18 communes est un site inscrit depuis 1989 et classé en partie depuis 1998. Il comporte plusieurs monuments historiques et un secteur sauvegardé à Vézelay. Une Opération Grand Site est en cours depuis 2011 et le site est très fréquenté avec pratiquement un million de visiteurs par an, notamment pour le pèlerinage.

Tout d'abord, le contexte de l'étude. Vous le savez, l'État français est garant de la préservation et de la bonne gestion des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Sur ce site, compte tenu de la multiplicité des projets qui commençaient à poindre (pas à proximité immédiate de Vézelay, mais à 15-20 kilomètres), de l'hétérogénéité des études d'impacts, et de la jurisprudence, il nous a semblé nécessaire de disposer d'une analyse plus complète et argumentée, pour assurer la bonne protection du bien. C'est pourquoi il a été proposé de réaliser une AIP sur ce site qui, nous l'espérons, constituera une référence pour les décisions à venir.

L'objectif de l'étude n'était pas de dessiner un cercle d'exclusion de 60 kilomètres autour de Vézelay, mais d'essayer de trouver le juste équilibre entre la protection du bien dans ce qu'il comporte d'essentiel, au regard notamment de sa Valeur Universelle Exceptionnelle, et le développement du territoire. Par conséquent, au-delà de cette aire, on se trouve sur une zone de moindre influence qui pourrait permettre le développement de l'éolien.

Arrêtons-nous maintenant sur la méthodologie qui comprend trois étapes. La première concerne la traduction de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien. Ensuite, nous avons essayé d'identifier et d'analyser ce que nous avons appelé les vues entrantes sur le bien, c'est-à-dire les vues en direction de la colline et de la basilique. Et puis, dans un troisième temps, nous avons analysé les vues sortantes, c'est-à-dire les vues depuis la basilique et

"Une Opération Grand Site est en cours depuis 2011 et le site est très fréquenté avec pratiquement un million de visiteurs par an, notamment pour le pèlerinage."

les terrasses. Nous avons ensuite identifié des critères d'acceptabilité ou d'inacceptabilité, pour obtenir in fine : une aire de préservation dans laquelle on considère qu'une éolienne impacterait la VUE du bien ; une aire de vigilance dans laquelle l'impact est possible, nécessitant une étude approfondie des projets au regard des éléments qui sont décrits dans l'étude ; et puis, par déduction, des zones sans influence significative par rapport au bien Vézelay.

Je précise qu'il s'agit d'une étude financée en totalité par l'État et pilotée par le COPIL de l'OGS dans son comité de gestion du bien UNESCO.

Examinons en détail les différentes étapes de l'étude.

Tout d'abord, la traduction de la Valeur Universelle Exceptionnelle.

Nous sommes partis des éléments dont on disposait pour ce bien inscrit en 1979, à savoir deux critères d'inscription. Le critère 1, le basilique « chef-d'œuvre de l'art roman bourguignon » et le critère 6, « la colline de Vézelay fut, au XIIe siècle, un lieu d'élection où, montée en une sorte de paroxysme, la spiritualité médiévale donna naissance à des manifestations diverses et spécifiques allant de la prière et de la chanson de geste, à la croisade ». Sans oublier la dimension d'intégrité qui présente Vézelay comme la colline éternelle qui garde intactes les qualités paysagères du site où fut fondée au Moyen Âge son abbaye.

L'objectif était de tenter de traduire cette VUE au regard de ce qui nous intéressait, à savoir le grand paysage et de la spatialiser pour orienter notre étude.

La basilique, spatialement, est assez facilement appréhendable. L'intégrité paysagère de la colline est, quant à elle, liée à la découverte de la colline et de sa basilique. Cela nous a donc amenés à recenser les lieux qui présentaient un point de vue paysager privilégié sur la colline et la basilique.

Concernant le haut lieu de spiritualité, nous l'avons traduit de deux façons :

D'une part, en recensant les lieux ayant eu un lien avec le pèlerinage au Moyen Âge : les Chemins de Saint-Jacques bien entendu, les croix, les églises, les abbayes, les villages et l'axe historique nord. A titre d'exemple, la commune d'Asquins au nord de Vézelay avait une importance particulière puisque c'était un lieu où les pèlerins, à leur arrivée, se restauraient et se lavaient avant de monter sur le lieu saint. Nous avons pu reconstituer, grâce aux éléments dont disposait l'UDAP 89, l'histoire de ces sites et ainsi recenser ces lieux qui avaient un lien avec le pèlerinage. L'axe nord qui relie Asquins avec la vallée de la cure était particulièrement important pour l'arrivée des pèlerins.

D'autre part, en considérant le haut lieu de spiritualité comme un lieu de contemplation et de méditation. Là, nous touchons vraiment aux vues sortantes depuis le bien, en particulier depuis les terrasses de la basilique, mais aussi depuis le cimetière et les remparts.

Deuxième étape, le travail mené sur les vues entrantes.

Deux principes ont été retenus : nous avons travaillé sur une aire d'étude de 30 kilomètres autour de la basilique avec des éoliennes de 180 mètres en bout de pale. Là, une petite incise, le choix était difficile concernant la hauteur des éoliennes – que prendre en considération : 150, 180 ou 200 mètres ? Nous avons réalisé les simulations avec les différentes hauteurs et nous avons fait le choix de retenir 180 mètres.

Il nous fallait tout d'abord recenser les points de vue paysagers depuis lesquels on voyait bien la basilique. Nous avons donc procédé à un calcul de visibilité de la basilique que nous avons croisé avec les principaux itinéraires autour de Vézelay, les routes principales, les routes secondaires, les chemins de randonnée et les Chemins de Saint-Jacques. Nous avons ainsi obtenu une série de points auxquels nous avons ajouté les points recensés au titre de la VUE, certains étant communs. Nous avons ensuite confronté ces calculs à la réalité de terrain.

En rose clair sur la carte ***(Ci-dessous)***, vous avez la zone de visibilité de la basilique croisée avec les chemins et l'ensemble des points, une centaine au départ, qui présentent une vue sur la basilique

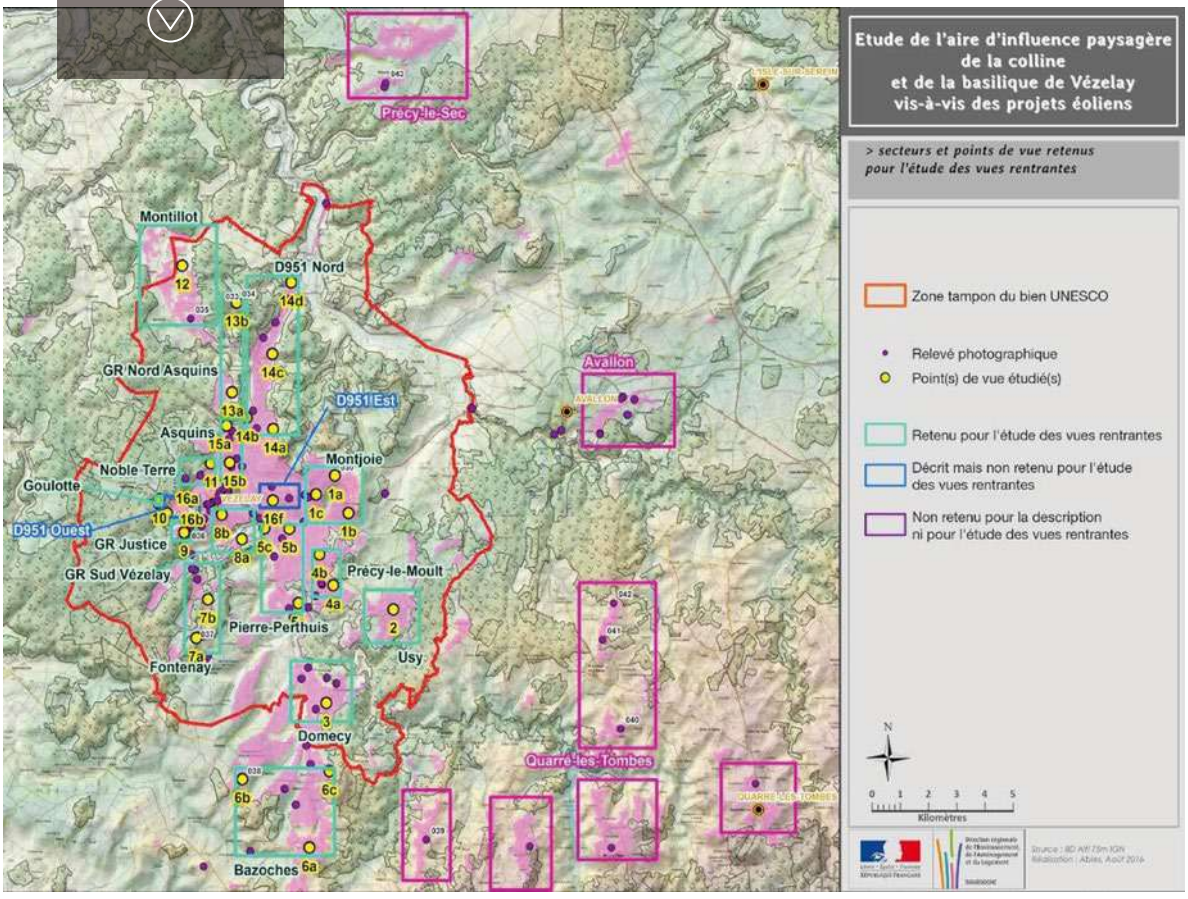
et la colline de Vézelay. Ensuite, il a fallu sélectionner ces points par rapport à la perception qu'ils offraient sur Vézelay et les regrouper en secteurs. Au final, nous avons retenu 15 secteurs avec un à trois points représentatifs en termes de visibilité et de vue privilégiée sur la basilique.

Ces secteurs ont ensuite été décrits (description du secteur, lieu, distance, fréquentation, type de vue et contribution à la VUE) et un travail de pondération nous a amenés à définir pour chaque secteur un enjeu : modéré, fort ou très fort. En bleu turquoise, les 15 secteurs retenus, en rose foncé, les points qui, au final, n'ont pas été retenus. On voit que ces derniers sont souvent éloignés et n'offrent pas une vue privilégiée sur la colline et la basilique. D'autres secteurs n'ont pas été retenus parce qu'ils constituaient un doublon.

A partir de ces points et secteurs, il nous a fallu définir des critères d'acceptabilité. Nous avons d'abord réalisé un travail empirique en établissant, pour chaque point, une zone de covisibilité entre des éoliennes de 180 mètres et la basilique. Puis, à partir du logiciel Windpro classiquement utilisé pour calculer l'impact des éoliennes, nous avons placé des éoliennes un peu partout pour voir quels étaient les impacts. Nous nous sommes également basés sur des cas concrets, un parc existant à 20 kilomètres de Vézelay et des parcs en projet.

Nous avons finalement retenu les critères qui revenaient le plus souvent dans notre analyse – à savoir, l'angle de vue et la distance, qui étaient véritablement les deux critères prépondérants, mais aussi des critères plus paysagers comme la concurrence visuelle, le rapport d'échelle, la ligne d'horizon et, plus ponctuellement, des effets de masque ou des impacts environnementaux préexistants.

CARTE DES SECTEURS RETENUS POUR L'ÉTUDE DE VUES ENTRANTES.



© DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Nous avons ainsi obtenu un premier zonage empirique. Nous avons ensuite recherché une méthode plus rationnelle et reproductible en essayant de définir un modèle de perception visuelle reposant sur les deux critères les plus déterminants – les autres seront utilisés dans un second temps – qui étaient l'angle de vue et la distance. Voilà le modèle que nous avons élaboré ***(Figure 2)***. A la pointe du modèle, nous avons le point de perception et puis, en fonction de la distance et de l'angle de vue, en plaçant la basilique dans l'axe d'angle zéro, nous avons établi un zonage. En rouge : défavorable, en jaune : vigilance et en vert : les autres zones.

Ce modèle a été établi à partir des lois de l'optique humaine puis confronté aux tests empiriques que nous avions réalisés précédemment avec le logiciel WinPro. Nous avons affiné la zone rouge au maximum de façon à ce qu'elle constitue le plus petit dénominateur commun entre tous les points et qu'elle constitue une zone défavorable la plus incontestable possible.

Nous avons ensuite appliqué le modèle à l'ensemble des points retenus, en le superposant à la zone de covisibilité des éoliennes avec la basilique. Nous avons ainsi obtenu un zonage rouge, jaune et vert. Je n'entre pas dans le détail, mais le modèle a été appliqué de façon un peu différenciée selon l'enjeu du secteur et sa contribution à la VUE.

Dans un second temps, nous avons retravaillé les zones jaunes avec, cette fois-ci, un deuxième niveau d'analyse prenant en compte l'enjeu du secteur. De nouveau, nous avons utilisé le logiciel WinPro avec les simulations d'éoliennes en testant la deuxième série de critères cités précédemment, à savoir la concurrence visuelle et la ligne d'horizon. Les zones jaunes sont ainsi devenues rouges, restées jaunes ou devenues vertes comme indiqué sur la carte ***(Figure 3)***. Pour information, la zone tampon était rouge dès le départ.

En appliquant ce travail – nous sommes bien sur les vues en direction du bien – à l'ensemble des points qui ont été recensés, nous avons obtenu une première carte de synthèse des vues entrantes.

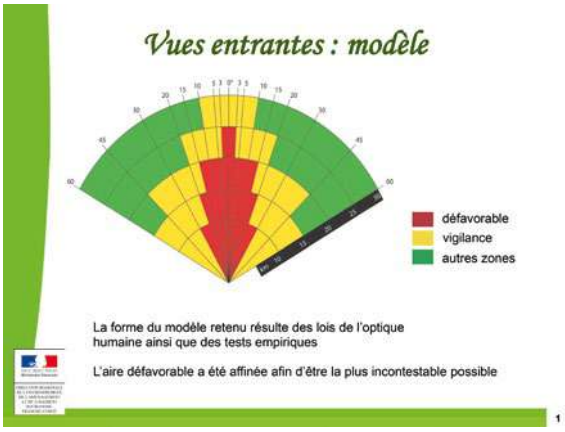


Figure 2. © DREAL Bourgogne-Franche-Comté

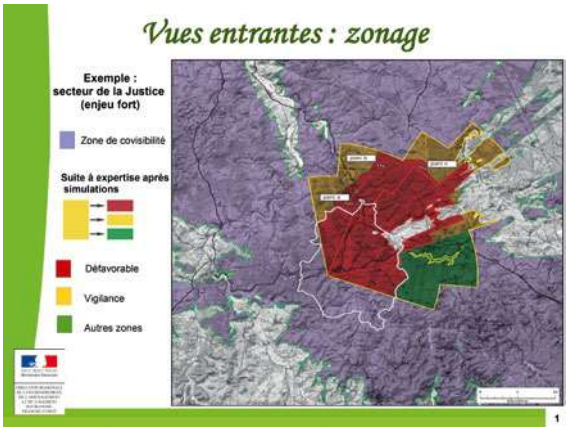


Figure 3. © DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Troisième étape, le travail mené sur les vues sortantes.

Nous avons ensuite mené un travail un peu similaire sur les vues sortantes. Nous ne sommes pas partis d'un modèle de perception visuelle parce que nous n'avions pas d'objet de focalisation, nous étions sur du grand paysage. L'objectif n'était pas de ne voir aucune éolienne depuis les abords de la basilique, mais de limiter leur impact visuel sur le paysage depuis les principaux points de vue.

Nous avons donc retenu trois points particulièrement importants depuis la basilique :

- les terrasses avec un enjeu très fort. Elles sont très fréquentées et constituent un lieu de contemplation qui a inspiré de nombreux artistes ;
- le haut du cimetière, avec un enjeu fort et très fort sur l'axe historique que j'ai évoqué précédemment ;
- les remparts nord-ouest avec un enjeu modéré.

Nous avons effectué des simulations en prenant en compte les critères suivants : rapport d'échelle, ligne d'horizon, distance, ligne de force du paysage et modification de l'organisation paysagère. De nouveau, nous avons obtenu un premier zonage.

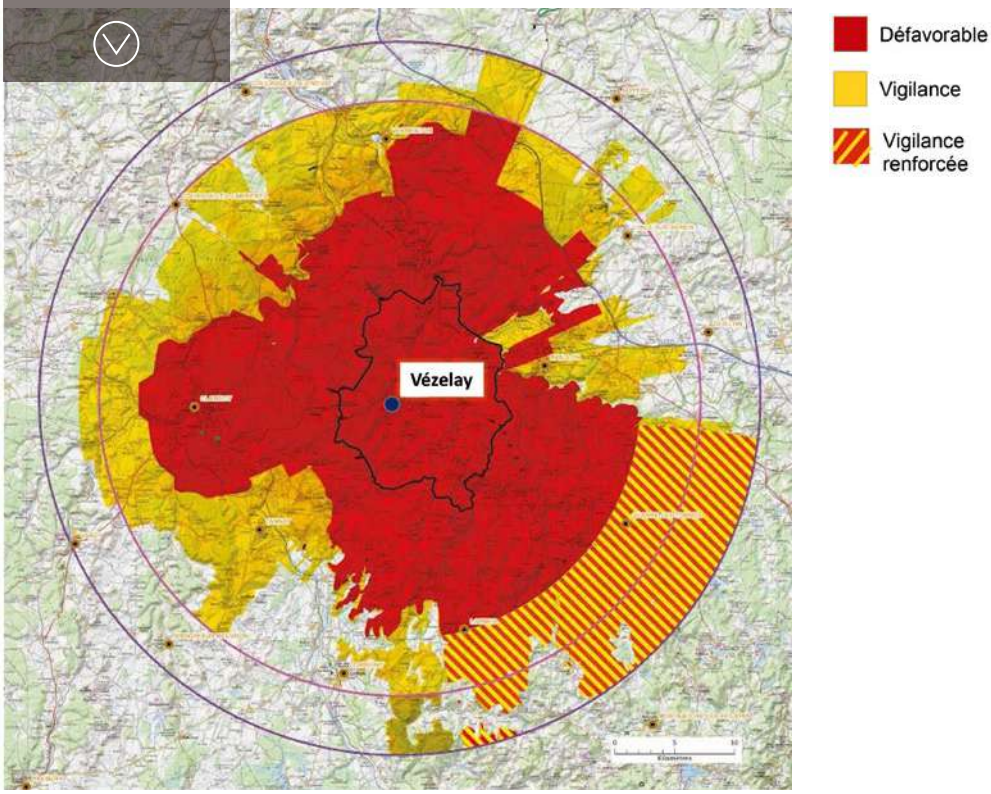
A ce premier zonage, nous avons appliqué des arbitrages argumentés. Il faut savoir que depuis les terrasses, nous avons une vue très lointaine, avec à l'arrière les contreforts du Morvan. On aurait donc pu mettre du rouge jusqu'à 30 kilomètres, d'autant plus que nous avons un paysage sans ligne de force marquée, un paysage vraiment ouvert sur l'ensemble de l'angle de vue. Nous avons pris le parti d'arrêter la zone rouge à 20 kilomètres, seuil optique au-delà duquel on ne voit les éoliennes que par beau temps.

Par contre, entre 20 et 30 kilomètres, nous avons appliqué une zone de vigilance renforcée avec des contraintes fortes, notamment par rapport aux nuisances nocturnes. Nous avons pris en compte ces nuisances uniquement depuis les terrasses qui représentent un lieu fréquenté et de méditation, y compris la nuit. Nous avons également retenu des critères en termes de cumul et de saturation de l'horizon.

Sur le cimetière, nous sommes allés jusqu'à une zone de 20 kilomètres en rouge, sauf au niveau de l'axe nord qui présente une ouverture paysagère très intéressante. Nous avons donc essayé de la préserver. Et puis, au niveau des remparts, enjeu plus modéré, nous sommes restés sur du zonage jaune et rouge à 20 kilomètres.

En superposant les vues entrantes et sortantes, on obtient une carte de synthèse ***(ci-dessous)*** qui constitue notre Aire d'Influence Paysagère avec des zones rouges défavorables, des zones jaunes de vigilance et des zones rouge et jaune de vigilance renforcée. Le vert, quant à lui, n'a pas été matérialisé.

CARTE DE SYNTHÈSE



© DREAL Bourgogne-Franche-Comté

PATRIMOINE MONDIAL ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ALLEMAGNE : PANORAMA JURIDIQUE



Cathédrale Saint-Georges – Limburger Dom – © DAVYDOV

Dimitrij DAVYDOV,
Responsable Réseau national des services régionaux en charge du patrimoine en Allemagne

En Allemagne, l'état et les régions n'ont cessé de développer les énergies renouvelables au cours de ces dernières années. La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute totale d'énergie était de 13,7 pour cent pour l'année 2015. D'après les prévisions, la hausse devrait même atteindre 60 pour cent d'ici 2050. Dans le cadre des objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques du gouvernement fédéral et des gouvernements régionaux, le but est de développer l'énergie éolienne en plus du solaire. La question de la protection du patrimoine culturel, de la protection du paysage et de la protection du patrimoine mondial de l'UNESCO revient très souvent dans les discussions à l'ère de la « transition énergétique ».

1. PATRIMOINE CULTUREL VS. ÉNERGIES RENOUVELABLES

En Allemagne, on estime à 1 million les objets déclarés d'une manière ou d'une autre comme monuments classés : qu'il s'agisse de monuments simples ou d'éléments constitutifs d'un ensemble. En raison de la souveraineté culturelle des régions, la protection du patrimoine culturel n'est pas régie de manière uniforme dans tout le pays. Les 16 lois de protection des monuments des régions font office de point central du système de droit de protection des bâtiments. Sur certains points essentiels comme la définition de la notion des bâtiments, elles présentent de nombreuses similitudes tout en ayant conservé malgré tout un certain nombre de différences. On constate effectivement que la prise en compte du patrimoine mondial de l'UNESCO fait partie de ces différences. Par ailleurs, des principes importants de la planification du sol et du code de la construction s'appliquent dans le cadre de la protection du patrimoine dans les processus de planification et autorisations.

Dans le droit fédéral, la protection du patrimoine culturel et la préservation des ressources sont tout aussi importantes, comme par exemple dans la loi d'aménagement du sol. Cette législation assure un cadre spatial durable visant à assurer une harmonie entre les aspects sociaux et économiques de l'espace ainsi que ses fonctions écologiques. La loi allemande d'aménagement

du sol prévoit d'une part la conservation du paysage culturel historique avec ses caractéristiques principales et ses monuments culturels ainsi que ses sites naturels (§2 al. 2 n°5 phrase 2 ROG) et d'autre part la garantie d'un approvisionnement en énergie abordable, sûre et écologique, avec le développement de réseaux énergétiques (§2 al. 2 n°4 phrase 5 ROG).

Dans le cadre de l'aménagement spatial au niveau fédéral, il est primordial de préserver les monuments et de protéger le climat aussi bien au niveau fédéral qu'à l'échelle régionale. La valeur juridique des principes correspondants reste toutefois différente en fonction de la nature même des intérêts, s'il s'agit d'un objectif ou d'un principe de base de l'aménagement de l'espace. Les objectifs de l'aménagement de l'espace doivent être respectés et ses principes doivent être intégrés aux décisions de planification spatiale (§4 al. 1 phrase 1 ROG). Cela signifie que lorsque le maintien de l'intégrité visuelle ou des caractéristiques d'un paysage culturel fait par exemple partie de l'aménagement de l'espace, tous les éléments risquant de mettre en péril l'intégrité visuelle ou ces caractéristiques devront impérativement être exclus des mesures de planification et de construction. Lorsque la même préoccupation sert de repère de base à l'aménagement spatial, cela signifie qu'ils devront être conciliés avec les autres intérêts publics comme la protection du climat. Ce même principe s'applique également au « développement des énergies renouvelables ». Si l'un des objectifs principaux de l'aménagement spatial d'un plan régional est axé autour de l'énergie éolienne, cette exigence devra devancer les intérêts publics dans les processus de planification et d'autorisation en aval.

"Dans tous les cas, chaque commune reste responsable de la définition et de l'évaluation des conséquences environnementales [...]"

Au niveau de la planification des travaux de construction, généralement du ressort des communes, la situation juridique est comparable. Le code de construction allemand exige le développement urbain durable associant des principes sociaux, économiques et environnementaux. Dans le cadre du développement des villes, la protection des monuments historiques et du climat joue aussi un rôle d'importance égale : lors de la définition des plans de construction, les principes et les exigences de la construction architecturale, de la protection et de l'entretien des monuments, les rues, les places et les quartiers importants d'un point de vue historique, artistique et urbanistique, ainsi que l'amélioration du paysage et des sites doivent impérativement être pris en compte et respectés (§1 al. 6 n°5 BauGB), tout comme les principes de protection de l'environnement et l'utilisation des énergies renouvelables (§1 al. 6 n°7 BauGB).

Lors de la définition des plans de construction, un audit environnemental est généralement conduit par la commune concernée afin d'assurer le respect des exigences en matière de protection de l'environnement – comme les conséquences environnementales des biens culturels (§2 al. 4 BauGB). Il s'agit sur le territoire communal d'identifier les zones d'utilisation concentrée de l'énergie éolienne et les éléments permettant l'évaluation des lieux dans le cadre de l'affectation des sites dédiés aux installations éoliennes. La commune en charge de la planification doit préciser les impacts prévisibles des parcs éoliens sur les biens culturels et émettre un rapport environnemental avec une étude de la situation environnementale, des prévisions du développement futur et la vérification des mesures permettant d'éviter, de prévenir ou d'équilibrer les conséquences négatives (§2a phrase 1 n°2 BauGB). La commune peut consulter le service responsable de la protection des bâtiments et des monuments dès la définition de la portée et du niveau de détail du projet afin d'obtenir des conseils. Ce service peut également intervenir dans le cadre de la définition de l'état actuel des lacunes par rapport aux biens environnementaux. Dans tous les cas, chaque commune reste responsable de la définition et de l'évaluation des conséquences environnementales et doit en supporter les coûts correspondants. Le rapport environnemental établi doit être présenté comme base et justificatif du projet de planification transmis au service chargé de la protection des monuments.

2. PRISE EN COMPTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO DANS LE CADRE DES PLANIFICATIONS ET MESURES

a) Ancrage juridique

La loi d'aménagement spatial de l'état et le code de construction définissent les principes de protection du patrimoine, de préservation des monuments et de maintien des paysages historiques. Ils n'évoquent toutefois pas clairement le patrimoine mondial de l'UNESCO[1].

(1) Un amendement de la loi ROG est toutefois en cours afin de pouvoir intégrer les principes de protection de la Convention du patrimoine mondial à ceux de l'aménagement spatial conformément au §2 al. 2 n°5 ROG, cf. conseil fédéral, réf. 656/16.

Pour ce qui est des législations régionales en matière de protection du patrimoine, on remarque que dans certaines lois, comme par exemple en Rhénanie-du-Nord-Palatinat, aucune mention spécifique n'est dédiée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans les autres lois sur la protection des bâtiments, la responsabilité de l'état est indiquée par rapport au patrimoine mondial de l'UNESCO, sans que des mesures et instruments de protection concrets soient précisés. La loi sur la conservation des bâtiments du Schleswig-Holstein (DSchG SH) fait à ce titre office de modèle. Les sites du patrimoine mondial y sont définis comme des zones protégées tant qu'il ne s'agit pas de monuments culturels (§2 al. 3 DSchG SH). Il est clairement indiqué que dans le cadre des planifications et mesures publiques, les intérêts des monuments culturels – ce qui comprend la protection de la zone tampon et des perspectives visuelles – doivent aussi être pris en compte, en assurant le respect et le maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle (§4 DSchG SH).

La loi sur la conservation des bâtiments de la région Hesse (HDSchG) précise l'objectif qui est de tenir compte de la même manière des intérêts publics à l'ère de la transition énergétique. Conformément au §1 al. 1 d'HDSchG, l'objectif est le suivant : « les monuments culturels qui sont des sources et des témoins de l'histoire humaine ainsi que du développement doivent être protégés et conservés, ils doivent aussi être intégrés aux principes de développement urbain, aménagement spatial et maintien des particularités historico-culturelles ». La loi précise clairement que le patrimoine mondial de l'UNESCO fait l'objet d'une protection spécifique en Hesse (§ 3 al. 1 HDSchG). En outre, la législation impose, dans le §9 al. 1 phrase 3 d'HDSchG, à toutes les autorités responsables des monuments, de faire particulièrement attention et de prendre en compte dans toutes leurs décisions et autorisations les principes de protection du climat et des ressources.

b) Mesures adaptées

A quoi peuvent donc désormais ressembler « les mesures de gestion législatives adaptées » assurant le maintien de l'état et la survie du patrimoine culturel, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Convention de l'UNESCO ? Au niveau de la planification régionale, des principes peuvent être définis de manière à protéger les sites UNESCO comme par exemple assurer leur développement dans la zone tampon. Au niveau de la planification des travaux, il est possible via le plan de construction de définir une zone spécifique afin de sécuriser et de développer un monument culturel de caractère. Dans le cadre de la procédure d'autorisation spécifique, les principes et les exigences appliqués au patrimoine culturel de l'UNESCO peuvent être intégrés, pour chaque monument concerné, aux pondérations et procédures administratives

Une gestion axée sur la notion de patrimoine mondial d'un parc éolien a notamment été appliquée avec l'exemple du patrimoine mondial de l'UNESCO du « Haut-Rhin moyen ».

Le programme de développement régional de Rhénanie-Palatinat a défini, comme objectif d'aménagement spatial n°163, l'exclusion d'installation de parcs éoliens dans les zones clés des sites du patrimoine mondial comme le « Haut-Rhin moyen » et « les limes de Germanie supérieure et de Rhétie », ainsi que dans les zones tampons lorsque leur statut de patrimoine mondial n'est pas compatible avec les projets en question. Dans le programme d'aménagement spatial du Rhin moyen-Westerwald, cet objectif se concrétise comme suit : Dans les zones tampons des deux sites de patrimoine mondial, il est par principe interdit d'installer d'importants parcs éoliens. Ils ne sont autorisés qu'au cas par cas lorsque leur compatibilité avec le statut de patrimoine mondial peut être prouvée.

La prise en compte des exigences du patrimoine mondial de l'UNESCO au niveau de la planification régionale est confirmée dans le jugement du tribunal administratif de Coblence du 28 octobre 2015[2]. Une commune souhaitait en effet y définir des lieux d'implantation d'éoliennes et a déposé une plainte contre la région de Rhénanie-Palatinat en précisant qu'elle souhaitait participer au Comité du patrimoine mondial afin de modifier et corriger la limite de la zone tampon du site du patrimoine mondial « Haut-Rhin moyen ». Pour le tribunal, la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO ne pouvait se transformer en droit national[3] et les décisions du Comité du patrimoine mondial n'avaient donc pas d'effet contraignant d'un point de vue légal au niveau national. Le tribunal a toutefois souligné qu'il était malgré tout possible dans le droit de planification régional de tenir compte des frontières reconnues d'un

(2) VG Coblence, jugement du 28/10/2015 – 1 K 2315. KO.

(3) La république fédérale d'Allemagne a certes ratifié la Convention du 23/11/1976. La portée à l'échelle nationale reste malgré tout controversée. Pour ce qui est de la vallée de l'Elbe, déclarée patrimoine mondial de l'UNESCO, le tribunal administratif supérieur (OVG) de la région de Saxe a contesté le fait que l'état libre de Saxe soit lié aux dispositions de la Convention : OVG de la région de Saxe, décision du 09/03/2007 – 4 BS 216/06.

site de patrimoine mondial et de définir le niveau de fiabilité des éoliennes dans les zones clés et tampons. Il rappelle que ces dispositions sont légalement contraignantes dans un programme d'aménagement spatial, dans la planification des travaux de construction et aussi dans le cadre de certaines procédures d'autorisation.

C) Prise en compte dans les procédures d'autorisation

L'installation d'éoliennes fait l'objet d'une vaste procédure d'autorisations selon la loi fédérale relative à la protection contre les émissions (BImSchG) ; et plus rarement d'une procédure d'autorisation de construction. Si l'autorisation est accordée conformément à la loi fédérale relative à la protection contre les émissions, tous les intérêts publics éventuellement concernés seront vérifiés de manière à ce que l'autorisation intègre l'ensemble des autres décisions administratives (§13 BImSchG). Il incombe aux autorités compétentes de vérifier, d'une part, que la procédure est compatible avec les principes de chaque loi régionale sur la protection du patrimoine, notamment ceux en matière de protection de l'environnement, et elles doivent aussi préciser si la démarche est recevable au niveau de la planification des travaux de construction, malgré l'interdiction de construire en extérieur.

Une étude d'impact peut aussi être organisée dans le cadre de la procédure d'autorisation. En fonction du nombre d'éoliennes, une pré-étude propre au site (al. 3) ou générale (al. 6) est nécessaire, elle doit permettre de préciser si une étude d'impact est indispensable étant donné les risques d'impacts négatifs. Si 20 éoliennes ou plus sont prévues, l'étude est obligatoire. Il incombe alors au demandeur d'organiser à ses frais l'étude, d'évaluer et de préciser les conséquences potentielles pour les biens environnementaux, notamment les biens culturels, de définir des mesures de prévention et réduction de ces impacts, et de prévoir d'éventuelles mesures de compensation.

La procédure d'autorisations relative à la protection contre les nuisances est prévue de manière très semblable malgré la grande diversité fédérale. Si l'investisseur adresse sa demande à une autorité compétente (autorité de contrôle de la pollution), cette dernière fera intervenir selon le droit régional l'autorité responsable de la protection des monuments historiques, il s'agit généralement d'une commission spécifique régionale[4]. Sa mission est de s'assurer que les documents transmis sont complets ou de vérifier si certains documents manquent selon le droit de protection des monuments, comme par exemple les études de perspective ou visualisations. Si c'est le cas, l'autorité responsable exigera des documents complémentaires auprès du demandeur. L'investisseur assume tous les frais liés à l'établissement de ces documents car il doit prouver que son projet de construction est conforme aux intérêts publics et dispositions légales en vigueur.

Si tous les documents justifiant les impacts du projet au niveau du patrimoine culturel ont été transmis, l'autorité chargée de la protection des monuments historiques rendra un avis auprès de l'autorité responsable d'attribuer les autorisations. Cet avis n'est que consultatif : L'autorité responsable des autorisations est chargée d'autoriser le projet avec ou sans justificatifs spécifiques ou de l'interdire. Elle n'est pas forcée de respecter l'avis de l'autorité consultative. Elle n'est pas non plus contrainte de se référer aux avis spécifiques et techniques de l'autorité consultée, ni de s'appuyer ou d'adopter l'évaluation légale du cas. L'autorité chargée des autorisations mène une étude indépendante et doit analyser les intérêts publics et privés des projets. Le résultat de cette étude peut être différent de la recommandation de l'autorité consultative.

Quelle est la pertinence légale du statut de patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre de la procédure d'autorisation ? En 2005, à près de 7,5 km du patrimoine mondial de Wartbourg, deux éoliennes (hauteur de moyenne de 100 m et dimensions du rotor de 82 m) devaient être construites au niveau du Milmesberg en Thuringe. Le tribunal administratif de Meiningen avait dans un premier temps arrêté le projet dans le cadre d'un référé[5] avant de l'autoriser par une deuxième décision du 28 juillet 2010[6]. Contrairement au tribunal administratif de Coblence, le tribunal administratif de Meiningen est d'avis que le statut d'un monument classé comme patrimoine mondial de l'UNESCO présente une importance juridique et que le seuil de susceptibilité de l'objet a tendance à diminuer face aux impacts négatifs externes. Le tribunal note que l'inscription d'un monument sur la Liste de patrimoine mondial de l'UNESCO présente un intérêt public dans le droit de planification, et que son effet contraignant dépasse les

(4) Pour le droit allemand de protection des monuments, une différence existe entre les autorités chargées de la protection et de la gestion des monuments. Les autorités de protection des monuments sont en principe responsables des mesures d'ordre politique des projets de construction liés à des monuments protégés et des autorisations associées à la protection des monuments. Les autorités responsables de la gestion des monuments ont, à l'inverse, une fonction davantage axée sur le conseil et l'expertise technique.

(5) VG de Meiningen, décision du 25/01/2006 – 5 E 386/05 Me.

(6) VG de Meiningen, jugement du 28/07/2010 – 5 E 670/06 Me.

dispositions de la loi de protection des monuments en vigueur au niveau régional. Toutefois, le site associé au projet d'éoliennes, avec ses éléments topographiques, ne doit pas porter atteinte au monument en termes d'histoire ou d'architecture. Dans le cas de Wartbourg, on a relevé, avec le descriptif de la Valeur Universelle Exceptionnelle, le rapport visuel entre le château et la ville, et on a ajouté que le rapport visuel avec Milmesberg n'était que secondaire. Certes, les circonstances ont joué dans la reconnaissance du titre de patrimoine mondial, car Wartbourg « s'intègre parfaitement dans l'environnement ». C'est pour cette raison que le tribunal n'a pas interdit le projet de Milmesberg à 7,5 km du site.

3. BILAN

En résumé, l'intérêt public joue, en Allemagne, un rôle tout aussi important au niveau juridique qu'il s'agisse du maintien du patrimoine naturel et culturel, ou du développement des énergies renouvelables. En d'autres termes, des projets d'installations de parcs éoliens peuvent, dans certains cas, s'imposer vis-à-vis des intérêts de la protection des monuments. La Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO n'est pour le moment intégrée que de manière partielle à la législation du pays et des régions. C'est pourquoi les avis concernant le caractère juridiquement contraignant des décisions des associations/groupes internationaux sur l'utilisation de tous les sites classés ainsi que la pertinence juridique du statut spécifique peuvent être différents. Dans tous les cas, au niveau de l'aménagement spatial, des mesures de précaution doivent être prises pour protéger le patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui peut avoir des impacts directs et des effets contraignants sur le développement urbain et les processus d'autorisation.

Ci-contre :
Ville de Bamberg au loin
et ci-dessous :
Région du Rheingau



© DAVYDOV



© DAVYDOV

QUEL ÉQUILIBRE ENTRE LES ENJEUX DU PATRIMOINE MONDIAL ET CEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AUX PAYS-BAS ?



Réseau des moulins de Kinderdijk-Elshout © Land Id

Loes VAN DER VEGT,
Consultante, gérante de l'agence Land-id

Je vous remercie pour cette introduction et pour votre invitation à participer à cet événement. Je vais tenter de vous éclairer sur l'expérience des Pays-Bas en matière de transition énergétique et d'évaluation des impacts patrimoniaux. Je m'intéresserai aux sujets suivants : le patrimoine mondial aux Pays-Bas, notre processus de planification et la façon dont nous travaillons sur les questions de transition énergétique. Je vous donnerai également 2 exemples de projets éoliens situés sur des biens du patrimoine mondial – deux cas d'étude qui pourraient vous intéresser.

En premier lieu, voici quelques faits et chiffres en rapport avec le patrimoine mondial. Il y a 10 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial aux Pays-Bas : un bien naturel situé dans le nord du pays et 9 sites culturels. Les Pays-Bas comptent plus de 60 000 monuments nationaux ; certains sont des monuments provinciaux et un petit nombre d'entre eux sont municipaux. Environ 50% de ces monuments sont de l'habitat. Il y a également 400 paysages protégés qui le sont au titre d'une politique nationale.

Les biens du patrimoine mondial sont gérés par différentes entités. Certains biens sont gérés par une fondation, d'autres par une province ou une ville. La fondation néerlandaise du patrimoine mondial est constituée d'un réseau de gestionnaires qui partage leur expérience et leur savoir-faire, à l'image de l'ABFPM.

Au sein du gouvernement néerlandais, la responsabilité du patrimoine est répartie ainsi : le Ministère de l'Education, de la Culture et des Sciences a la pleine responsabilité du patrimoine mondial dans le pays. Le Ministère des Affaires Economiques, de l'Agriculture et de l'Innovation est responsable des biens naturels et des objectifs éoliens. L'agence du patrimoine culturel joue un rôle important puisque c'est elle qui conseille sur tous les sujets en lien avec le patrimoine et qui fait la liaison entre le gouvernement et les conseils locaux en matière de politiques nationales. La section nationale d'ICOMOS est chargée des communications et publications relatives au patrimoine mondial aux Pays-Bas et assure la connexion entre le gouvernement, ICOMOS international et l'UNESCO.

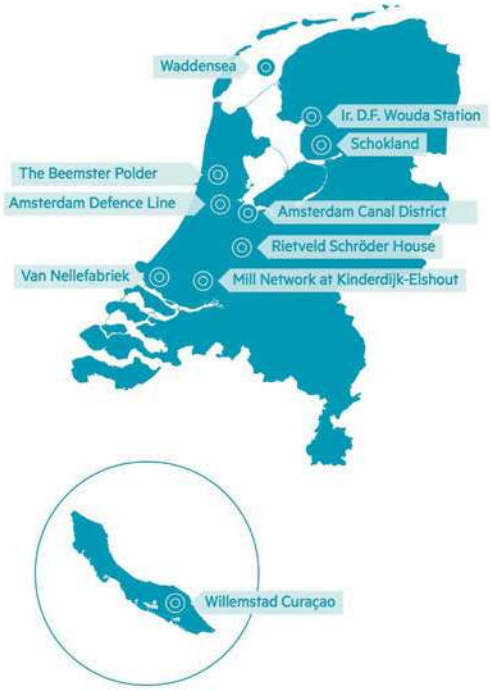
L'organisation administrative aux Pays-Bas se structure autour d'un gouvernement central, 12 provinces et 390 municipalités. Il y a environ 44 000 personnes qui vivent dans chacune des municipalités. Les Pays-Bas ont adopté un « Spatial planning act » avec une structuration par strates. Le niveau national gouverne le pays dans son ensemble, les provinces gèrent le niveau régional et les municipalités opèrent au niveau local. Le processus démarre au niveau national avec une politique globale qui est mise en œuvre aux niveaux des différentes couches administratives et qui se traduit par des plans de zonage locaux. En matière de planification, le patrimoine culturel, comme le patrimoine mondial, sont très intégrés dans les politiques nationales. Ces dernières sont traduites dans des plans provinciaux qui sont mis en œuvre au niveau municipal à travers des plans de zonage. Les municipalités sont tenues de sauvegarder le patrimoine culturel, lorsqu'elles préparent leurs plans de zonage. En théorie, tout est parfaitement clair et bien organisé, mais quelquefois dans la réalité, les choses ne fonctionnent pas ainsi et je vais illustrer mes propos.

Nous devons garder à l'esprit que la transition énergétique est un sujet d'importance croissante aux Pays-bas. Nous sommes encore un peu à la traîne, mais nous entendons bien atteindre nos objectifs en la matière, même si nous constatons actuellement quelques tensions à mesure que la pression monte ; nous devons faire face à des oppositions grandissantes.

Aux Pays-Bas, l'éolien est l'énergie renouvelable que nous souhaitons exploiter le plus. La plupart de nos projets sont situés offshore, mais si nous voulons atteindre nos objectifs, nous devons aussi implanter des éoliennes sur la terre ferme. Les objectifs globaux sont arrêtés par le Gouvernement, charge aux différentes provinces de les mettre en œuvre. Ceci signifie que chaque province a des objectifs à atteindre en matière d'éolien terrestre sur son territoire. Le Gouvernement n'indique pas où ces projets doivent précisément être implantés, c'est donc à chacune de déterminer les emplacements les plus adéquats pour ces éoliennes.

Aux Pays-Bas, 10 sites sont inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial :

Le premier projet éolien dont je voudrais vous parler est celui de Woudagemaal Steam Pumping Station (***Photo ci-dessous***). Il est situé offshore au nord du pays sur l'un de nos biens inscrits. Le projet prévoyait l'implantation de plus de 80 éoliennes dans la limite sud du site.



© Land Id



Station de pompage à vapeur de D.F. Wouda © Land Id

La station de pompage est très importante tant au regard de la technologie qui y est développée (il s'agit d'un système d'approvisionnement essentiel pour le pays), que de son design architectural qui est la raison de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Le développement de ce projet était prévu près de IJsselmeer, à plus de 2,5 km du site inscrit. Quand le projet d'implantation a été préparé, les responsables ont réalisé une étude d'impact pour permettre son intégration et pour déterminer si le projet était compatible avec la VUE du bien.

La conclusion a été que les éoliennes n'affecteraient pas le bien inscrit. Ces éoliennes sont désormais construites et ont constitué l'un des premiers projets de ce type, pour lequel nous avons fait parvenir un rapport de conservation proactif à l'ICOMOS au titre du paragraphe 172 des orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention. Nous n'avions alors reçu aucune réponse, le projet a donc été réalisé. Nous avons finalement appris que les recommandations d'ICOMOS étaient un peu critiques vis-à-vis des conclusions de notre étude. Je pense qu'ICOMOS était mécontent parce que, dans cette étude, le patrimoine culturel était éclipsé par d'autres enjeux et considérations.

Le second projet dont j'aimerais vous parler est celui de la ferme éolienne de Kinderdijk Elshout qui a été construite en 2013 (***Photo page 32***). Là encore, une étude d'impact préalable a été conduite. Les nouvelles recommandations d'ICOMOS en la matière datant de 2011, nous les avons suivies pour mesurer l'impact du projet sur le bien. Kinderdijk est situé dans le sud-ouest du pays, près de Rotterdam. Il a été distingué pour son système hydraulique, ses moulins et son paysage de polders haut et bas façonné par l'homme. La Province du Sud de la Hollande devait identifier des emplacements susceptibles d'accueillir des éoliennes, l'étude a donc été conduite à l'échelle de toute la province pour s'assurer des meilleures localisations. Le projet de ferme éolienne était situé à environ 5 kilomètres du site UNESCO. Au départ, la Province a considéré que l'emplacement était parfait, mais le gestionnaire du site a demandé la preuve que le projet n'aurait pas d'impact négatif sur le site. Le responsable de la Province a donc demandé une étude d'impact et a souhaité que nous la conduisions en tant que tiers indépendant.

Une étude d'impact patrimonial détermine dans quelle mesure les futurs aménagements peuvent affecter la VUE d'un bien. Nous avons suivi les conseils d'ICOMOS et cela nous a permis de garantir une parfaite transparence dans le processus d'évaluation et de prise de décision. Il y a quatre étapes dans une EIP : la première consiste à étudier la VUE du bien. C'est à nous de la rendre plus intelligible et plus spécifique, car elle est en général relativement abstraite, afin de permettre de clarifier l'unicité du lieu et de définir les attributs du site. La seconde étape consiste à évaluer la situation initiale pour les développements futurs. La troisième consiste à imaginer des solutions alternatives ou des options, dans l'hypothèse où le projet impacterait négativement le bien. La quatrième consiste à réévaluer les différentes solutions. Dans certains projets, cette phase peut aussi comporter des combinaisons, quand il y a plus d'un aménagement proposé pour le site.

D'une manière générale, nous évaluons l'intégrité et l'authenticité du site et de l'ensemble de ses attributs ou de ses valeurs. Nous évaluons ensuite la manière dont chacun d'eux est affecté par le projet. Ce dernier peut avoir un impact positif ou négatif. Par exemple, un aspect positif qui pourrait, a priori, vous sembler étrange est une situation dans laquelle certains bâtiments qui ne sont pas représentatifs de la VUE du bien doivent être démolis. Dans ce type de scénario, l'authenticité et l'intégrité de la VUE seront renforcées.

Pour cette EIP que nous avons réalisée, nous avons étudié la localisation des éoliennes et défini les vues majeures, considérant que les éoliennes peuvent avoir un impact significatif sur l'intégrité visuelle du site. Le projet affectait le rythme des vieux moulins et le célèbre paysage historique hollandais. Ces nouveaux éléments affectaient bel et bien la VUE et ont été mentionnés en tant que tels. La conclusion de cette étude demandée par la Province a donc été la confirmation d'un impact négatif du projet sur le bien inscrit. La localisation a par conséquent été abandonnée et les éoliennes seront construites ailleurs.

Ce que nous avons appris au cours de cette dernière année est que l'EIP est une méthode très efficace pour évaluer les projets de façon transparente et objective. Les impacts sur chacun des attributs peuvent être parfaitement définis et lorsqu'un impact négatif est identifié, il est possible d'envisager d'autres options ou solutions.

Aux Pays-Bas, les EIP sont volontaires. Elles ne font pas partie d'un processus normalisé, c'est au développeur de décider s'il souhaite en conduire une ou pas. Toutes les parties prenantes du projet doivent donc être d'accord pour lancer l'étude. Elles doivent également valider les résultats de l'étude, ce qui signifie que les développeurs prennent un risque. Après cela, c'est aux responsables de prendre la décision de mener le projet à terme en l'état ou de le modifier.

Aux Pays-Bas, les solutions collectives font partie de notre culture. Nous essayons toujours de maintenir le dialogue jusqu'à l'obtention d'un accord et d'une solution. C'est une approche typiquement hollandaise. Ce qui est également important, c'est qu'il y a toujours un expert ou un chercheur indépendant dans le processus et que les conclusions sont approuvées et respectées par tous. Certaines fois, on nous demande de changer les feux rouges en feux verts, mais c'est à nous de rester fermes et d'affirmer l'indépendance de nos conclusions et notre attachement à ces dernières.

STATION DE POMPAGE À VAPEUR DE D.F. WOUDA



© Land Id

PATRIMOINE MONDIAL ET ÉNERGIE RENOUVELABLE AU ROYAUME-UNI



Coopérative de Westmill Wind © C. YOUNG

Christopher YOUNG,
Consultant,
ancien responsable de
English Heritage

Je vais aujourd'hui vous parler de la gestion des éoliennes, mais c'est important de garder à l'esprit qu'au Royaume-Uni, il existe d'autres formes d'énergies renouvelables qui peuvent avoir également des effets négatifs sur le patrimoine, comme les fermes photovoltaïques ou la biomasse – même si cette dernière n'affecte pas particulièrement les sites du patrimoine mondial, à ma connaissance. Je précise que je vais parler principalement de la situation en Angleterre.

L'éolien est un enjeu au Royaume-Uni depuis maintenant plus de 20 ans. J'ai été amené à intervenir sur certains projets, sur le Mur d'Hadrien notamment, à la fin des années 90. Il pouvait s'agir d'éoliennes individuelles, de petites ou même de grandes fermes avec plus de 100 éoliennes. Les projets étaient à la fois terrestres et marins. Ces projets sont devenus de plus en plus importants avec le temps.

La plus forte croissance est désormais offshore, dans la mesure où les éoliennes terrestres deviennent de plus en plus impopulaires au sein des communautés locales, en particulier rurales. Ces dernières ont mené un lobbying très efficace contre les projets individuels et auprès du Gouvernement pour qu'il fasse évoluer les politiques publiques – mais j'y reviendrai. Actuellement les énergies terrestres sont donc davantage solaires et photovoltaïques. Les seules exceptions sont quelques projets qui appartiennent à des communautés locales ou qui leur sont destinés. Ainsi, le projet de ***Westmill community à Watchfield (photo ci-dessus)*** qui combine une ferme photovoltaïque et une ferme éolienne est détenu par la communauté locale. L'idée est venue d'elle, elle a conçu le projet et l'a mis en œuvre. Cela semble fonctionner plutôt bien, tant que ça n'affecte pas le patrimoine, mais en règle générale, je le répète, les éoliennes terrestres ne sont pas populaires.

Le Royaume-Uni, dans son ensemble, a désormais près de 8 000 éoliennes réparties sur le pays, pour une puissance totale d'un peu moins de 14,5 gigawatts. Pour le moment, environ deux-tiers de cette capacité est terrestre, mais la composante offshore est en augmentation, comme je vous le disais à l'instant. Les éoliennes opèrent à près de 30% de leur capacité. La plupart des détracteurs de l'éolien actuellement disent qu'en cas de temps très froid, avec de hautes pressions, l'éolien ne produit aucune énergie, car il n'y a pas de vent, juste du froid.

Les éoliennes sont disséminées sur l'ensemble du Royaume-Uni. Vous trouverez cependant de gros écarts entre les parcs nationaux, comme le secteur du Lake District, le Yorkshire Dales et le North York Moors. Les zones libres de toutes éoliennes sont celles où l'on trouve beaucoup de patrimoine naturel ou culturel et qui sont particulièrement protégées. Cela est vrai également dans les zones urbaines ou les zones de basse altitude, où il y a peu de vent.

Les biens du patrimoine mondial qui sont le plus susceptibles d'être affectés sont le Mur d'Hadrien, le Cornish mining down dans la péninsule sud-ouest qui est généralement très ventée, ainsi que la côte jurassique, le long de la côte du Dorset et du Devon Est. Tous ces lieux sont de grands sites ruraux, avec de grands espaces et beaucoup de vent.

D'un point de vue patrimonial, nous avons eu la chance d'avoir d'autres facteurs qui sont entrés en jeu dans la prise de décision des projets éoliens – pour le mur d'Hadrien notamment. Nous avons ainsi eu des propositions pour construire de larges fermes à environ 12 km au nord de la zone, mais elles ont été rejetées par le Ministère de la Défense, car il existe une zone d'essai de bombardement utilisée par l'OTAN, au nord du Mur d'Hadrien. Apparemment les radars utilisés ne peuvent pas faire la distinction entre les éoliennes et les autres cibles.



Cornwall – West Devon Mining Landscape
© C. YOUNG

The Cornish mining est un vaste paysage très venté ***(photo ci-contre)***. Il y a déjà des mâts de télévision in situ qui sont bien plus hauts que les éoliennes ne le seront jamais. Il est d'ailleurs important de se souvenir que les éoliennes ne sont pas les seuls équipements qui peuvent avoir un impact sur le patrimoine. Les câbles électriques qui relient les zones isolées peuvent aussi être potentiellement problématiques, car vous avez là de gros alignements de pylônes qui conduisent les câbles dans des zones reculées et qui s'ajoutent aux équipements auxiliaires tels que les transformateurs et l'appareillage de commutation. Si ces derniers sont placés au mauvais endroit, ils peuvent avoir des conséquences très néfastes sur le patrimoine mondial et sur le patrimoine en général. Un des enjeux liés aux fermes éoliennes offshore est d'ailleurs le point d'arrivée de l'énergie à terre, l'usine et les câbles qui en partent ; tout ceci doit impérativement être planifié.

L'installation des éoliennes relève des politiques d'aménagement du territoire du Gouvernement, ainsi que des incitations financières que ce dernier peut ou a pu octroyer pour favoriser les énergies renouvelables. Pendant longtemps des subventions ont ainsi été accordées pour rendre l'énergie éolienne aussi compétitive que les énergies traditionnelles. Sur le marché de l'énergie au Royaume-Uni, la production et la distribution sont largement privatisées ; pendant de nombreuses années, le gouvernement a encouragé les fermes éoliennes terrestres et marines à travers ces subventions.

Il y a deux départements d'Etat concernés par le sujet : le Département de l'énergie et du changement climatique qui s'occupe des énergies renouvelables et de la réduction des effets du changement climatique et le Département des gouvernements et des communautés locales qui est en charge de la planification. Comme je vous l'ai dit précédemment, les éoliennes terrestres deviennent vraiment impopulaires auprès des communautés locales. Le Gouvernement a répondu à ce mouvement en juin 2016 en supprimant les principales subventions à l'éolien terrestre. Il a argué du fait que le coût d'installation des éoliens avait suffisamment baissé et qu'il n'y avait donc plus nécessité d'inciter les collectivités locales à ne plus utiliser les sources d'énergie conventionnelles. Dans le même temps, le Gouvernement a également délégué toute prise de décision relative aux éoliennes terrestres aux autorités locales. Auparavant, toutes les installations de plus de 50 mégawatts étaient traitées par le gouvernement. Ce dernier a demandé aux autorités locales, désormais responsables, de s'assurer de l'accord des communautés locales pour tout projet et a aussi

précisé que les éoliennes ne pouvaient être installées que dans des zones identifiées dans les documents d'urbanisme comme étant adéquates. La conséquence de cette évolution a été une réduction massive dans les taux de mise en œuvre de projets éoliens terrestres.

"En Angleterre, seules les décisions relatives aux infrastructures majeures telle que la ligne à grande vitesse qui rejoint Londres au nord du pays sont prises par le Gouvernement […]"

Tout ceci a également dû être mis en conformité avec la politique nationale d'aménagement du territoire qui repose sur le respect du développement durable. Je vous rappelle que le développement durable est défini par trois composantes que sont l'économie (ce qui est en général la première chose à laquelle pensent les gens), le social (renforcer les communautés locales) et l'environnement (protéger le patrimoine naturel et culturel). Cette dernière composante peut malheureusement parfois être oubliée dans les processus de prise de décision.

En Angleterre seules les décisions relatives aux infrastructures majeures, telle que la ligne à grande vitesse qui rejoint Londres au nord du pays, sont prises par le Gouvernement, à travers un organisme qui s'appelle the National Infrastructure Commission. Les décisions sont donc de fait prises localement pour la majorité des projets et doivent respecter l'équilibre entre les trois composantes du développement durable. Cela signifie que cela dépend en majorité du jugement du preneur de décision. D'après moi, la plupart des cas patrimoniaux litigieux au Royaume-Uni sont le fait de jugements divergents sur ce qui est l'équilibre souhaitable entre les trois piliers du développement durable. Ceci est dû au fait que la majorité de notre système de planification est incitatif et non obligatoire. Si vous êtes un preneur de décision avec deux conseils contradictoires quant à ce que vous devriez faire, vous finissez par vous fier à votre propre jugement. Ceci a conduit à des problèmes pour les sites du patrimoine mondial, à Londres notamment et à Liverpool.

Les documents clés que nous avons sur le sujet sont le National Planning Policy Framework (NPPF) et le Planning Practice Guidance (PPG). C'est une énorme compilation de conseils en aménagements de 500 à 5 000 pages et comme l'un d'entre eux est en ligne, il change fréquemment et vous devez sans cesse en surveiller les évolutions. Il ne s'agit pas de documents législatifs, mais il y a néanmoins un impact légal si vous vous y opposez sans raison valable. C'est une approche très britannique de l'application de la loi ; les choses ne pourraient pas se passer ainsi en France.

Le système de planification est censé contribuer à la protection tant du patrimoine culturel que naturel. Il le fait en protégeant et en mettant en valeur des paysages de valeur, des points d'intérêt géologiques et des sols ; en reconnaissant les bénéfices des services écosystémiques ; en minimisant les impacts négatifs sur la biodiversité ; en empêchant que les développements nouveaux et existants mettent ou soient mis en danger ou négativement affectés par des niveaux inacceptables de pollution des sols, de l'air, de l'eau, de nuisances sonores ou des instabilités de terrain ; en traitant les terrains contaminés, instables, dégradés, dépouillés ou abandonnés, lorsque cela est nécessaire. A noter que ceci dépend majoritairement de directives européennes comme celles sur les Oiseaux et les Habitats, donc nous verrons bien ce qu'il advient après 2019.

En ce qui concerne le patrimoine culturel, nous avons une stratégie positive qui consiste à protéger et à utiliser ce dernier de manière durable. Les autorités locales doivent donc tenir compte des bénéfices liés à la mise en valeur et la préservation du patrimoine sur les plans sociaux, culturels, économiques et environnementaux.

La loi reconnait que le patrimoine est irremplaçable. Les autorités locales doivent donc prendre tout un éventail de choses en considération, telle que la nécessité de le maintenir et le mettre en valeur, les bénéfices plus larges qu'elles peuvent en retirer pour la société, imaginer de nouveaux projets qui peuvent tirer parti des spécificités locales et utiliser l'environnement historique pour valoriser le caractère du lieu dans lequel il se situe.

Le système tout entier est désormais guidé par les valeurs, telle que la VUE, pour les sites du patrimoine mondial. Plus l'importance de ces dernières est grande (elles se mesurent en général par le niveau de reconnaissance obtenu), plus il est important de protéger le bien. Ce que les prescriptions disent c'est que les atteintes à des lieux de grande importance, tels que les sites du patrimoine mondial, doivent être exceptionnelles. Normalement, vous

ne devriez pas avoir d'autorisation de projets potentiellement destructeurs sur un site du patrimoine mondial ou tout autre site désigné d'importance nationale.

Au cours de la procédure, le développeur doit produire une sorte d'évaluation de l'impact de son projet sur le bien patrimonial affecté par le projet. De plus en plus, ce qui est demandé pour les petites candidatures s'apparente à une mini-étude d'impact. Les plus gros projets qui tombent sous le coup des réglementations européennes doivent produire des études d'impact environnemental, mais nous commençons à voir des personnes qui réalisent des EIP pour les mêmes raisons que soulignait Loes VAN DER VEGT dans sa présentation.



La Tour de Londres © C. YOUNG

English Heritage fournit une assistance technique dans ces cas-là et l'enjeu majeur est lié au « cadre distant », c'est-à-dire l'impact des projets sur les vues sortantes et entrantes par rapport au bien. Le cadre peut, en fait, être affecté d'autres façons mais, principalement, d'une façon visuelle, ce qui peut être très important quand il s'agit de fermes éoliennes. Un exemple avec la localisation d'un projet près de la seule vue dégagée restante de la Tour de Londres qui peut être vue depuis une portion du chemin de halage sur la partie sud de la Tamise sur environ 200 m. Le Shard à Londres illustre l'impact visuel que peut avoir un bâtiment tel que celui-ci érigé juste derrière la Tour de Londres ***(photo ci-contre)***. Cela illustre la façon dont un projet, en dehors du périmètre d'un bien patrimonial peut grandement abîmer votre capacité à l'apprécier. Un de mes anciens collègues le décrivait comme une épine construite au cœur de Londres.

Il existe des orientations sur les éoliennes et le patrimoine qui, une fois encore, s'intéressent de très près au cadre distant et reconnait qu'une éolienne dans l'environnement d'un bien patrimonial peut affecter grandement son intégrité. Mais c'est tout ! Où est-ce que cela nous conduit et que faisons-nous avec l'éolien et le patrimoine mondial en Angleterre ? Jusqu'ici, il n'y a eu aucun projet que je qualifierais de désastre au regard de la VUE d'un bien inscrit. Nous avons des éoliennes offshore au Solway Firth, (le bras d'eau entre l'Ecosse et l'Angleterre) et nous les avons, je pense, en partie par accident, puisque l'implantation s'est faite du côté écossais et que les Ecossais ont oublié de nous demander ce que nous en pensions. Le temps que nous nous apercevions de ce qui avait été fait, l'accord avait été donné, mais les éoliennes sont assez loin de l'extension côtière ouest du Mur d'Hadrien, ce qui est plutôt positif.

Comme je l'ai dit, certains projets ont été abandonnés pour d'autres raisons que les impacts patrimoniaux, comme l'incompatibilité avec les avions volant à basse altitude (la plupart des problèmes vient d'ailleurs des éoliennes marines).

Une des plus grosses affaires que nous ayons eues récemment est celle de Navitus Bay, un projet d'aménagement qui prévoyait d'installer 121 turbines de 193 mètres, à 13 m à peine de la Côte Jurassique, bien inscrit dont je parlais plus tôt (pour faire vite, il s'agit de l'inclinaison entre le Hampshire et l'île de Wight). Si l'on s'en tient à une lecture stricte du dossier, le projet n'affecte pas la VUE qui est purement géologique. Par ailleurs au moment de son inscription le critère 7 n'a pas été retenu. En 2012, English Heritage, l'organisme public, principal conseiller du Gouvernement sur les questions de patrimoine mondial à ce moment-là et le Département pour la Culture, les Médias et les Sports avaient d'ailleurs déclaré que la VUE n'était pas affectée par le projet. L'UICN au niveau international a néanmoins objecté du fait que le projet était susceptible d'affecter négativement les mécanismes géomorphologiques souterrains. Elle signifiait par-là que les turbines pouvaient ralentir les flux marins et réduire l'érosion côtière, qui est un des aspects essentiels de la mise à jour continue des caractéristiques géologiques puisque la falaise s'effrite et que les fossiles apparaissent. Par ailleurs, l'argument était discutable, mais elle a aussi argué du fait que le projet allait affecter la beauté du site.

Après beaucoup de discussions et de courriers entre le Centre du patrimoine mondial et l'UICN, le projet a finalement été abandonné. En grande partie, en raison des effets délétères que les éoliennes auraient eu sur l'environnement du bien du patrimoine mondial – ce qui est un argument valable et utile.

Je pense que dans un futur proche, le développement de l'éolien au Royaume-Uni ne se fera plus qu'offshore. Il existe plusieurs zones marines autour du Royaume-Uni où la Couronne, qui possède les fonds marins, octroie des concessions pour l'installation de fermes éoliennes ou invite à faire des offres. Certaines d'entre elles, comme celle de la Dogger Bank, sont très éloignées de la côte et n'affecteront personne. Cette tendance pourrait toutefois changer avec l'arrivée d'un autre gouvernement ou une modification des règles en matière de financement.

Si le Gouvernement décidait de revenir à l'énergie éolienne terrestre, il pourrait changer les règles de planification et faire évoluer les financements pour rendre cette dernière plus attractive. Pour le moment, ça ne risque pas d'arriver. Certains sites offshore peuvent potentiellement impacter des biens du patrimoine mondial visuellement et à travers l'installation de câbles à terre, mais le risque est, je pense, relativement faible. Navitus Bay est un exemple de décision positive qui témoigne de l'importance que représentent pour le Gouvernement les biens du patrimoine mondial et qui sera, je l'espère, respectée dans le futur.

TABLE RONDE, BILAN ET PERSPECTIVES

Sébastien CROMBEZ,
Directeur de projets, DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Régina DURIGHELLO,
Directrice de l'unité de conseil et de suivi à ICOMOS International.

Vincent GUICHARD,
Directeur général de l'EPCC de Bibracte.

Alain de LA BRETESCHE,
Président de l'Association Patrimoine-Environnement.

Guillaume WENDLING,
Directeur environnement et technique de WPD, pilote du groupe de travail « Environnement » de France Energie Eolienne (FEE).

Bertrand FOLLEA – *animateur,*
Paysagiste-urbaniste – représentant de la chaire énergie et paysage, École nationale supérieure de paysage de Versailles

TERRITOIRES D'EXCEPTION ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : comment concilier le développement de l'éolien et la préservation des territoires d'exception ?

Bertrand FOLLEA

Nous allons maintenant tenter de faire un bilan et d'ouvrir des perspectives.

En regardant quinze ou vingt ans en arrière, je me dis que la question du paysage, du patrimoine et de l'éolien avait été clairement sous-estimée. Nous n'avions pas alors perçu l'ampleur des enjeux et des défis qui se posaient, mais je constate aujourd'hui que du chemin a été parcouru. Nous avons commencé à construire quelque chose autour de la question du paysage, alors même que certaines communautés villageoises ont été déchirées par la question de l'éolien et n'ont pas pu préserver leur cohésion sociale.

Cependant, dans quelle direction allons-nous désormais ? Comment pourrions-nous tirer un enseignement de tout ce qui a été dit aujourd'hui, pour progresser dans notre façon d'associer les questions de la transition énergétique et de la préservation du patrimoine ?

Madame DURIGHELLO, en tant que Directrice à ICOMOS International, vous avez peut-être le moyen de nous éclairer sur la vision du chemin que nous avons parcouru en France, comparativement à des situations que vous connaissez ailleurs en Europe (nous en avons vu certaines), peut-être aussi dans le monde. Que pouvez-vous nous dire de cette situation actuelle ?

Régina DURIGHELLO

Je saisis cette occasion, puisque c'est la première fois que je prends la parole, pour remercier les organisateurs d'avoir bien voulu inviter ICOMOS International à cette table ronde. Je vois que la réflexion menée en France autour de l'éolien est en bonne voie. Elle s'inscrit dans une réflexion beaucoup plus globale autour des études d'impacts sur le patrimoine.

Comme vous le savez, ICOMOS International est une organisation consultative du Comité du patrimoine mondial. Notre travail s'inscrit dans le cadre que nous donne la Convention du patrimoine mondial. Nous nous attachons à analyser l'impact du développement des infrastructures sur des sites considérés comme uniques, ayant une Valeur Universelle Exceptionnelle.

Effectivement, tout le travail réalisé autour de l'évaluation de l'impact des éoliennes va se faire d'un point de vue qualitatif, à partir de la valeur du bien. Nous avons pu constater ce matin, dans les études de cas qui nous ont été présentées, combien ces analyses sont fines. Il serait, selon moi, souhaitable qu'une approche aussi fine puisse être menée sur l'ensemble du territoire, et non uniquement sur les biens du patrimoine mondial. Je pense que la valeur est une référence très intéressante, c'est également ce que nous a dit Christopher YOUNG à propos de l'Angleterre.

Je constate aussi que la France a déjà commencé son travail depuis un certain temps, en éditant ce guide pour l'éolien. J'apprends aussi qu'une version mise à jour est en cours de préparation. Il faut s'en féliciter. Il nous paraît important que le chapitre relevant du patrimoine culturel – avec une section spécifique au patrimoine mondial – puisse y avoir un espace suffisant.

Je pense qu'il y a une certaine rigueur scientifique et une expertise en France, en matière d'étude et de travail sur le patrimoine, ainsi que sur le paysage, qu'il faut mettre en avant. L'objectif étant de pouvoir garantir le respect du paysage et de voir dans quelle mesure ce dernier pourrait intégrer l'éolien.

Il ne faut pas nier que l'éolien a un impact certain sur les sites du patrimoine mondial. Cet impact peut être visuel, mais pas seulement. D'autres attributs de la valeur d'un site sont concernés, les études que nous avons vues ce matin nous l'ont bien montré.

Nous avons constaté dans les cas présentés que l'impact de ces grandes structures dépasse ce que le Comité du patrimoine mondial a défini comme « zones tampon » et que les études d'impact vont au-delà de ce qui est considéré comme « territoire patrimoine mondial ». Il s'agit d'un élément très important que nous observons dans ce cadre.

Bertrand FOLLEA

Merci. Sébastien CROMBEZ, vous qui instruisez des dossiers pour votre préfet, partagez-vous cette vision du gain en sérieux évoqué par Régina DURIGHELLO dans les dossiers que vous étudiez ?

Sébastien CROMBEZ

Je ne voudrais pas livrer une vision idéaliste du sujet, ce sont des propos à analyser globalement. Les services de l'Etat et les porteurs de projet ont effectivement progressé. J'aurais même tendance à dire que, selon moi, l'un ne va pas sans l'autre. En effet, si nous n'avions pas progressé

du côté des services de l'Etat dans nos exigences, nous n'aurions peut-être pas amené les porteurs de projet à progresser dans les analyses des enjeux. Toutes ces réflexions qu'ils sont en train de mener aujourd'hui ont été amenées par des problématiques concrètes, que les services et les porteurs de projets ont dû prendre à bras-le-corps.

Cependant, le chemin est encore long, selon moi. Mon poste au sein de la DREAL consiste à préparer des décisions et à être, justement, au cœur de ces politiques qui sont parfois un peu antagonistes : celles du développement des énergies renouvelables, de la protection de la biodiversité et de l'environnement, etc.

Je retiens deux temps forts dans cette journée. Ce matin, nous avons eu principalement des présentations de prise en compte technique des dossiers par des études. Cet après-midi, nous avons bien vu, au travers des exemples présentés, que la façon dont nous pouvions prendre en compte et dont nous pouvions agir sur les décisions dépendait aussi du corpus réglementaire dont nous disposions.

Finalement, nous sommes aujourd'hui en train d'essayer de trouver, via des traductions techniques, comment motiver et appuyer les décisions qui sont prises, de façon très claire.

Bertrand FOLLEA

Merci. Guillaume WENDLING, je voudrais vous poser la même question. Avez-vous travaillé sur ce projet de guide méthodologique qui va sortir ?

Guillaume WENDLING

Oui, j'ai eu la chance de travailler sur ce guide. Il y a deux ans, nous avions demandé une actualisation. Elle est restée lettre morte pendant un an et demi, jusqu'à l'adoption de la loi architecture et patrimoine et de la loi biodiversité, auxquelles se sont ajoutées toutes les ordonnances parues récemment. Il est vrai que la partie réglementaire est importante. Dans l'éolien, nous le savons pertinemment, puisque nous sommes peut-être la filière industrielle qui subit le plus de changements réglementaires – et le plus fréquemment.

Concernant le guide, il est vrai que l'idée était d'avoir une meilleure approche de l'ensemble des thématiques relatives au sujet qui nous intéresse. Nous l'avons déjà évoqué, mais l'étude d'impact environnemental doit avoir une vision de l'environnement au sens large. Lorsque je parle d'environnement, je pense à tout ce qui environne nos projets. C'est à la fois l'humain, le paysage, l'écologie, les contraintes techniques, etc. Nous avons vraiment beaucoup de composantes que nous ne pouvons pas isoler les unes des autres.

Je pense que la principale nouveauté de cette actualisation est le focus sur le patrimoine mondial. Je suis également écologue et je fais le parallèle avec Natura 2000, la directive habitat, la directive oiseaux. Selon moi, concernant le patrimoine mondial, nous sommes un peu dans la même démarche. Il s'agit d'avoir un focus sur des biens qui figurent sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, sur lesquels il y a des critères bien particuliers et des méthodologies spécifiques à développer. Tout cela se fait également dans le cadre de l'étude paysages et patrimoines qui est plus large et qui prend en compte des aspects sociaux, notamment la perception sociale du territoire – l'un des intervenants parlait plus tôt de la Convention européenne du paysage, qui parle des territoires tels que perçus par les populations.

Ceci est extrêmement important pour nous qui faisons des projets de développement durable dans lesquels les trois piliers évoqués par Monsieur Christopher YOUNG sont équilibrés. Nous n'allons pas faire un projet éolien simplement parce qu'il n'y a pas de contraintes techniques. Nous allons également le faire parce que les populations sont demandeuses d'un projet. C'est le dialogue qui fera aboutir ou non ce projet.

J'aurai toutefois une réticence, une crainte. Etant plutôt un technicien, je me suis très bien retrouvé dans la première partie de la journée. Ma crainte réside toutefois dans le fait que nous sommes restés sur des principes généraux, assez subjectifs. Nous avons parlé de vues entrantes et de vues sortantes, très bien. Mais concrètement, comment allons-nous les mettre en place ? Je pense qu'il serait essentiel – nous en avons parlé au cours de cette journée – de faire le lien avec le terrain. Nous avons par exemple évoqué l'étude de Vézelay, ville que je connais très bien. Mais nous ne pourrons pas transposer cette étude au site de Besançon. Ce n'est pas la même chose.

De la même façon, il est important d'être sur le terrain et de multiplier les points de vue ; nous ne pouvons pas nous contenter d'une étude provenant des services de l'Etat, il faut aussi que le porteur de projet et les experts avec lesquels ils travaillent puissent intervenir en amont.

Par ailleurs, Si nous figeons une AIP – Aire d'Influence Paysagère – sur un monument, ce sera pour combien de temps ? Il ne faut pas oublier que le paysage évolue. Nous avons également parlé de démantèlement, puisque les éoliennes produisent une énergie entièrement renouvelable pendant vingt ans. Au regard des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, qui sont là depuis des siècles, est-ce que vingt ans ne pourraient pas être un laps de temps acceptable ? Je pose la question de manière très ouverte. Je ne dis pas que nous ne serons là que pour vingt ans. Notre filière a pour objectif de fixer des échéances à 2020, 2030, 2050. Pour autant, il s'agit d'une réflexion sur la dynamique du territoire que je voudrais introduire ici. Nous avons parlé de la dynamique des perceptions, avec les perceptions de mouvements pouvant resserrer l'angle de vision, les perceptions du mouvement qui peuvent agrandir l'angle de vision. Pouvons-nous également parler de la dynamique du territoire dans le temps ? Vous parliez du chemin, Bertrand FOLLEA. Effectivement, je vois un chemin devant intégrer les évolutions du territoire voulues

par un certain nombre d'acteurs. Je pense qu'il faut également intégrer la préservation du patrimoine dans cette évolution du territoire, de manière générale.

Bertrand FOLLEA

Ce que vous évoquez est intéressant, j'ai simplement une interrogation. J'ai l'impression qu'il y a encore un travail important à fournir pour arriver à construire un langage qui soit compréhensible par tous.

Au cours de ces dernières années, nous avons essayé de poser le débat, afin d'éviter qu'il reste dans le passionnel, dans l'idéologique ou dans le dogmatique. Il a fallu, d'une certaine manière, rapprocher des positions qui au départ, paraissaient irréconciliables et ceci en développant une sorte de langage commun autour de la question du paysage, que l'on partage et que l'on arrive à comprendre entre nous, entre « professionnels » : services de l'Etat et développeurs notamment (puisque les choses se passent finalement relativement directement entre les développeurs et l'Etat).

Vous dites que c'est encore trop subjectif, mais regardons les termes que j'ai relevés dans les études d'impacts qui nous ont été présentées : « Angles de visibilité, champs de visibilité, point d'appel, point focal, indice d'occupation de l'horizon, indice de densité sur horizon occupé, indice d'espace de respiration, Aire d'Influence Paysagère, vue rentrante, vue sortante... ».

Nous avons développé un vocabulaire qui est nécessaire pour arriver à poser le débat de façon rationnelle, puis pour le dédramatiser. Pour autant, ce vocabulaire devient de plus en plus technique, ce qui pose la question de la participation et des populations. En effet, comment faire partager ce vocabulaire au-delà du cercle qui est celui des « sachants », des professionnels, de ceux qui connaissent bien les questions de patrimoine, de paysage et de développement de l'éolien ?

Par ailleurs, ce matin, nous avons entendu Vincent GUICHARD dire « nous avons pris connaissance de ces projets éoliens subrepticement, par hasard ». Vous n'avez donc pas été directement consultés à ce sujet ? Peut-être qu'Alain de LA BRETESCHE nous exposera le regard qu'il porte sur la place des populations dans le débat. Mais avant cela, Vincent GUICHARD, souhaitez-vous dire un mot ?

Vincent GUICHARD

Je vais me répéter. La question de l'énergie dans le paysage n'est qu'une facette de l'aménagement du territoire. Cela ne peut donc se prendre en compte que dans un projet intégré de territoire avec une méthodologie qui est celle d'aujourd'hui, accompagnée des obligations sociales qui sont celles d'aujourd'hui et qui sont notamment très bien exprimées dans la Convention européenne du paysage.

Nous l'avons vu en Angleterre, certains choix ont été faits sous la pression de la population qui, de plus en plus, rejette l'éolien. Ce n'est pas forcément ce qu'il faut que l'on fasse en France. Mais en termes d'implication des habitants dans les choix, il y a beaucoup à faire. Nous avons de nouveaux outils. Nous avons parlé du mal-nommé « plan de paysage ». Il s'agit plutôt d'un processus ou d'une méthode, et non d'un plan que nous allons appliquer une fois pour toutes. Certains nouveaux outils sont en train d'être expérimentés, sur lesquels il faut selon moi miser. Je le vois sur le terrain, le fait d'apprendre via les journaux que des projets se mettent en place n'est pas la meilleure façon d'engager un projet. Que le projet se fasse ou non, cela laissera des séquelles, socialement, dans des communautés villageoises. Ce n'est donc pas satisfaisant, nous devons aller plus loin.

Alain de LA BRETESCHE

J'ai trouvé que les interventions liminaires de ce matin baignaient dans un climat plutôt intéressant : deux ministères estimant qu'ils avaient enfin trouvé des solutions pour travailler ensemble, ce qui n'était pas forcément le cas il n'y a pas si longtemps.

Essayons d'éviter la langue de bois. Focalisons-nous sur les espaces du patrimoine mondial, qui est le thème d'aujourd'hui. Or nous sommes dans un pays où règne une espèce de boulimie du patrimoine mondial qui, au cours des prochaines années, devrait être amenée à s'étoffer.

Je partage ce qui a été dit ce matin. La Valeur Universelle Exceptionnelle d'un bien n'est pas le regard que nous portons, voisins, sur nos petites affaires. Il s'agit du regard que le monde porte sur notre patrimoine. Par exemple, nous pouvons nous poser la question de savoir si les personnes des pays étrangers qui viennent chez nous ont envie de voir des éoliennes autour du Mont-Saint-Michel. Est-ce que pour elles, cela est compatible avec la valeur universelle du bien ? Cette question doit être traitée ainsi et non, comme d'habitude, entre Franco-Français. Nous sommes un peu incorrigibles, sur ce point-là.

D'un autre côté, il y a les nécessités d'une politique énergétique. J'ai été très frappé lors du débat sur la loi dite LCAP, qui s'est terminée par une promulgation le 16 juillet 2016, des échanges très techniques, voire théologiques, entre les personnes qui souhaitaient que les éoliennes ne se rapprochent pas des habitations et celles qui estimaient que cela n'avait aucune importance. A un moment donné, la Ministre de la Culture, qui était présente, a fait cette déclaration, que je n'estime pas relever de la langue de bois : « Mon gouvernement supporte deux politiques : celle du patrimoine et celle de la transition énergétique. Il se trouve que, dans ce cas particulier, les instructions que j'ai reçues sont de privilégier la transition énergétique ». Cela me paraît assez vrai et cela nous met en face des réalités. Il y a des arbitrages à faire régulièrement.

J'en viens à votre question. Qui fait les arbitrages ? Comment cela se discute ? Je suis très attaché à cette réforme de 2005 qui nous a permis d'intégrer une charte de l'environnement dans le bloc de constitutionnalité

du droit français – cette charte qui émane des milieux que vous représentez tous et reprend les principes de la Convention d'Aarhus.

L'article 7 de cette Convention dit que lorsque l'on modifie le cadre de vie du public, ce dernier doit participer à l'élaboration de la décision. Cela ne signifie pas que c'est lui qui en décide, mais qu'il doit participer à l'élaboration de la décision. Le terme « participer à l'élaboration » me paraît majeur. C'est un niveau de démocratie que l'on ne connaissait pas vraiment.

Evidemment, une question se pose. Il faut bien qu'à un moment donné nous convoquions ce public pour discuter de ce que l'on fait et lui demander son avis suffisamment en amont de la décision du Préfet ou des élus. Or, honnêtement, nous en sommes très loin, en France, aujourd'hui. C'est un peu l'apport qui doit être le nôtre, nous qui représentons ce que l'on appelle aujourd'hui assez pompeusement la société civile, dans tout ce débat.

Tout ce qui a été dit ce matin était intéressant, mais il faut le reconnaître, la démonstration qui nous a été faite à Vézelay sur l'Aire d'Influence Paysagère était selon moi absolument remarquable. Vézelay est un cas typique assez compliqué : la ville compte très peu d'habitants, 90 foyers fiscaux, des remparts à n'en plus finir, des personnes d'un certain âge ayant un peu peur de tout cela. Comment les associer au sujet qui nous intéresse, ainsi que les personnes qui sont à proximité ? Quel est leur regard ? Lorsque nous entendons une belle démonstration comme celle de ce matin, nous réalisons que nous pouvons parler, dire des choses. Nous nous apercevons que nous pouvons tenir compte d'un certain nombre de regards.

Je trouve qu'il y a ici beaucoup de choses à dire et à faire. Ces Aires d'Influence Paysagère, qui sont issues du vocabulaire de l'UNESCO, peuvent parler à beaucoup de gens, à condition que l'on puisse ensuite les faire suivre d'effets juridiques. Certains d'entre vous ne peuvent pas imaginer le nombre de procès éoliens qu'il y a dans ce pays. Cela représente environ 30 % des affaires présentées aux juridictions administratives. C'est ahurissant. Nous pouvons donc, semble-t-il, faire autrement.

Je terminerai en disant que ce qui m'intéresse le plus, ce sont les personnes, dans ma mouvance, qui commencent par rentrer dans le jeu en disant : « Je suis contre les éoliennes, je suis contre ceci, je suis contre cela » (combien d'entre nous ne l'ont pas fait ?) et qui commencent à travailler avec des décideurs, à essayer de faire des choses ensemble. Même si nous n'avons pas un amour immodéré pour les éoliennes, j'ai toujours dit que nous ne pouvions pas être contre les éoliennes en tant que source d'énergie. C'est un fait. Par contre, je suis totalement contre les éoliennes qui dérangent les paysages. Je suis également contre les éoliennes qui sont financées d'une manière douteuse. Vous savez que la Direction des affaires criminelles et des grâces commence à avoir un bon nombre de dossiers sur les maires ayant avantagé telle ou telle personne. Tout cela existe et personnellement, je ne veux pas de ces deux choses-là. Par contre, il est très intéressant de se dire que l'on peut discuter pour savoir comment organiser le reste. Puisqu'il faut des éoliennes, où les installons-nous ? Si possible, sans déranger les paysages.

La phrase que nous avons entendue je ne sais combien de fois au Parlement pendant le débat sur la loi LCAP disait : « Si nous additionnons tous les secteurs protégés français, nous ne pourrons plus installer d'éoliennes nulle part ». Quelle stupidité ! J'ai en face de moi l'une des responsables des secteurs protégés en France. Elle sait bien qu'il y a des endroits où il y a énormément de secteurs protégés, contrairement à d'autres où il n'y en a pas du tout. Il y a donc de la place pour tout. Il faut essayer d'être plus précis et plus concrets pour décider où installer les éoliennes. Il s'agit aujourd'hui d'une question de société et les questions de société se discutent avec le public.

Bertrand FOLLEA

Concernant la question de la participation du public, des populations, etc., ce que dit Alain de LA BRETESCHE est que finalement ce vocabulaire, ce langage commun que nous avons appris à utiliser entre services et développeurs pour arriver à poser les débats est aussi un vocabulaire et un langage qui devront être enseignés aux populations qui sont tout à fait capables de s'investir dans la complexité et dans la richesse des questions de paysages.

Guillaume WENDLING

J'ai effectivement coutume de dire que, dans l'éolien, certaines questions peuvent paraître simples et certaines réponses simplistes. Lorsque nous intervenons dans les permanences pour apporter des informations ou en réunions publiques, nous essayons d'apporter une vision plus honnête intellectuellement, plus complète et davantage documentée de nos projets. Je pense qu'il y a également un apprentissage à favoriser au sein des populations. Cependant, nous n'avons pas attendu les ordonnances du mois d'août sur la concertation préalable pour mettre en place des groupes de travail avec les élus. Comme je le dis souvent – et la charte éthique de France Energie Eolienne le répète –, on ne fait pas un projet sur une commune sans l'accord des élus. Par ailleurs, nous faisons des présentations en conseil municipal. Il y a très souvent des riverains, informés par voie d'affichage ou par le bouche à oreilles, s'agissant souvent de petits villages, qui viennent assister à ces présentations.

Nous avons mis en place (je parle là en mon nom propre, pour mon entreprise), à la demande des conseils municipaux, des groupes de travail pour présenter l'avancement des projets. L'éolien comporte une partie très technique ; en tant que maître d'ouvrage, nous essayons d'apporter la meilleure proposition et cela prend du temps. Lorsque l'étude écologique dure un an et l'étude paysagère six mois, nous ne pouvons pas donner de réponses immédiatement après le démarrage de l'étude.

Il faut accepter le fait que ce processus soit itératif. C'est d'ailleurs ce qui est inscrit dans le guide de l'étude d'impacts. Une partie nous incombe, en tant que porteur de projet, celle du dimensionnement technique du parc éolien, le reste est ouvert à la discussion.

J'ai organisé des groupes de travail dans bon nombre de communes. Nous voyons vraiment un intérêt des élus et des riverains, voire des associations quand elles existent, pour comprendre la démarche. Il est vrai que dans l'étude d'impacts, tout comme dans le guide, ainsi que dans les documents produits par les DRAC ou les DREAL sur les biens du patrimoine mondial, si nous n'avons pas connaissance de la démarche, du raisonnement intellectuel ayant conduit à une carte ou à une série de recommandations, les enjeux sont beaucoup plus difficiles à comprendre.

Nous parlions de la Valeur Universelle Exceptionnelle. Quand elle est exprimée en deux lignes et que nous n'avons pas eu connaissance de tous les échanges entre l'Etat français et l'UNESCO qui ont permis d'aboutir à l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, il est très difficile de se l'approprier. Il en est de même pour un projet éolien : il faut qu'il y ait des processus de concertation locaux. Nous mettons en application une politique nationale, mais les développeurs éoliens ne font pas la politique nationale, nous nous inscrivons seulement dans un cadre. Je pense qu'il est important de le rappeler.

Je souhaiterais également que le gouvernement tende à simplifier le cadre. Il s'agit du choc de simplification – nous en parlons depuis le début du quinquennat. Nous arrivons au terme de celui-ci, un certain nombre de bonnes choses ont été faites, il faut le reconnaître. C'est notamment le cas de la simplification qui arrive, avec l'autorisation environnementale unique. Ces éléments permettent une plus grande clarté des procédures et, justement, de mieux comprendre la démarche projet. Je ne parle pas de projets paysagers, nous pourrons y venir tout à l'heure. Je parle de projets industriels.

Le fait de séparer par petits cloisonnements, par petites chapelles, chacune des autorisations a peut-être conduit à créer de la confusion. Le fait d'être en mode projet avec des interlocuteurs dans les services de l'Etat qui sont dédiés à chaque projet est judicieux, ainsi que le fait d'avoir des processus de concertation renforcés avec une enquête publique qui peut être amendée, reprise, etc. Je pense qu'il s'agit d'une progression. Il s'agit d'ailleurs de notre démarche : nous identifions un territoire sur la base des contraintes et de la volonté locale, puis nous essayons d'y construire un projet.

J'admets qu'il y a toujours de mauvais projets. Nous sommes les premiers à les pointer du doigt, car cela fait du tort à toute la filière. Cependant, sur les projets actuels que nous menons, nous avons tenu compte des enseignements de tous les projets passés. Ce processus, qui se fait en local et en connaissance du terrain, est plutôt efficace. Lorsque l'on mène une enquête sociale sur la perception du paysage, lorsque nous interrogeons tous les acteurs locaux, les offices de tourisme, les fédérations de randonnées, etc., qui sont présents localement, nous arrivons à sortir de la vision purement patrimoniale classique des sites inscrits, sites classés, monuments inscrits, monuments classés. Nous arrivons à voir que, possiblement, une retenue d'eau, une base de loisirs avec des aménagements paysagers sur les bords, présente un intérêt paysager pour la population. Nous pouvons nous apercevoir qu'un château d'eau peut également avoir une fonction de point de repère qui est très marquante dans le territoire, au point de créer un festival de musique qui porte le nom du château d'eau. Nous avons vu de tels exemples sur les territoires, des choses que nous n'aurions pas soupçonnées en partant d'une carte, d'un inventaire Mérimée ou d'autres documents de planification à une échelle beaucoup plus large. Je pense que ceci est intéressant dans la concertation. Il s'agit de toujours revenir à l'échelon local et d'intégrer des personnes ayant une vision un peu plus distanciée, notamment les services de l'Etat, les gestionnaires des sites et des biens UNESCO en particulier. L'objectif étant de les intégrer au sein de cette vision très locale de projets, afin de contribuer concrètement à une démarche durable et respectueuse de l'environnement.

Sébastien CROMBEZ

Je voudrais réagir à la question du rôle du porteur de projet et de la concertation.

Nous sommes ici dans un cadre très spécifique qui est celui de la Convention de 1972. Un porteur de projet ne doit normalement pas avoir besoin d'une concertation locale pour identifier un site inscrit au patrimoine mondial et estimer sa Valeur Universelle Exceptionnelle. Je pense que la concertation locale a de nombreux bénéfices et est très utile, mais sa contribution majeure ne relève cependant pas de la prise en compte du patrimoine mondial.

Par ailleurs, lorsque nous parlons d'étude d'impacts, nous sommes dans le cadre de la responsabilité du porteur de projet. Alors, pourquoi toutes les études que nous avons vues ce matin sont portées par l'Etat ? Il y a effectivement quelque chose, aujourd'hui, qui est, selon moi, largement perfectible.

Comme l'a très bien dit Annabelle MARECHAL ce matin, l'une des raisons du lancement de l'étude de Vézelay a été le constat d'une hétérogénéité assez grande dans le traitement des dossiers. La démarche relève donc d'une volonté, de la part de l'Etat, de garantir un niveau minimal de traitement des exigences. Il s'agit également d'assurer une prise en compte plus objective de l'opération, sur la base de ces critères et de ce langage dont nous avons parlé.

Que faisons-nous de cela, maintenant ? La question a été posée de nombreuses fois ce matin, et reposée en table ronde. Pourquoi n'en faisons-nous pas un outil réglementaire ? Là encore, concernant l'étude Vézelay qui

est la plus avancée, Annabelle MARECHAL a bien expliqué toutes les hypothèses propres à ce cas particulier. Tout le monde a en tête la carte présentée en fin d'intervention ; cette carte est présentée avec des simulations données de hauteur de mâts, mais si demain nous avons un projet qui fait vingt mètres de plus ou de moins, les limites ne seront plus les mêmes.

Aujourd'hui, nous disposons simplement d'éléments qui vont aider à la prise de décision, qui sont portés à connaissance et dont nous estimons qu'ils seront suffisamment solides d'un point de vue technique pour motiver une décision et pour la défendre s'ils arrivent à s'accrocher à une réglementation (que ce soit à un texte réglementaire ou à un guide). Cependant attention, nous parlons de cartographier des contraintes liées au patrimoine mondial sur des sites bien précis, pour lesquels une analyse approfondie a été menée.

Il y a un fantasme qui consiste à essayer de réaliser des cartes à l'échelle du territoire entier qui détermineraient les lieux où nous pourrions développer de l'éolien ou pas. Mais nous sommes aujourd'hui incapables de le faire. C'est pour cela que nous continuons à travailler sur un système au cas par cas porté par une étude, dans lequel l'Etat apporte un certain cadre de référence.

Le simple fait que l'Etat porte ces études montre que nous nous impliquons sur le sujet et que nous avons envie de le prendre en compte de façon particulièrement sérieuse.

Bertrand FOLLEA

Est-ce qu'en travaillant projet par projet, vous maîtrisez vraiment l'évolution de votre paysage ? Comment faites-vous pour gérer l'accumulation ? Cette question est importante.

Sébastien CROMBEZ

C'est effectivement une vraie question. Je n'ai pas parlé de difficultés à planifier, mais de difficultés à traduire en contraintes réglementaires strictes des exigences, ce qui est différent d'une planification. Nous ne pouvons pas faire un schéma où en chaque point du territoire, nous pourrions dire « Ici, nous pouvons mettre des éoliennes. Là, nous n'en mettrons pas ».

Aujourd'hui, nous avons un système dans lequel l'initiative des projets revient en grande partie aux développeurs. Or, nous voyons que certains territoires se prennent de plus en plus en main pour essayer d'organiser ce développement. Ceci est très positif puisqu'aujourd'hui, nous restons tout de même un peu désarmés face à des projets qui seraient désorganisés, qui apparaîtraient en même temps, qui ne pourraient pas être tous autorisables, puisque le territoire a tout de même, par définition, une capacité limitée d'accueil des projets éoliens.

Effectivement, nous avons des outils – le guide, la réglementation – pour éviter des impacts cumulés trop importants. Nous ne sommes pas forcément à l'aise avec cela. Si nous avions des démarches de planification localement plus assumées par les élus, ce serait positif. Mais comme nous l'avons vu, l'éolien est un sujet très clivant. Il est très compliqué aujourd'hui pour les territoires d'arriver à trouver un consensus sur le développement de l'éolien.

Bertrand FOLLEA

Est-ce qu'un élu voudrait réagir, dans la salle ?

Erick GOUPIL, Maire d'Isigny-le-Buat

Je suis maire d'une petite commune de 3 400 habitants. Il s'agit plus précisément d'une ancienne commune nouvelle, puisque nous sommes associés depuis 1973.

Je suis également Président du SCoT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, représentant aujourd'hui de l'inter SCoT du Pays de la Baie, composé de trois SCoT : le SCoT du PETR de Saint-Malo, le SCoT de Fougères et le SCoT du Pays de la Baie dans le sud Manche en Normandie.

Je voulais réagir à propos de la loi LCAP. Nous avons modestement participé à sa modification en fédérant l'ensemble des réseaux qui pouvaient travailler sur cette loi. Nous avons pu faire en sorte que ce soit non pas le public qui puisse s'exprimer au travers de l'écriture des plans de gestion, mais les collectivités locales, donc les représentants du public. C'est notre travail, à nous élus, d'associer les populations, les chambres consulaires et toutes les parties prenantes d'un territoire.

Une partie de ceux qui ont pu participer à cette modification de la loi sont ici présents, notamment l'Association des biens français du patrimoine mondial représentée par Yves DAUGE et Denis GRANDJEAN. La fédération des SCoT nous a également très largement aidés en pratiquant un peu de lobbying. Puis en faisant en sorte que nos parlementaires et tous les élus locaux puissent être mobilisés. Aujourd'hui, l'article 23 prévoit que les collectivités locales puissent être impliquées dans l'écriture des plans de gestion et par définition, qu'elles soient à même de travailler sur la transition énergétique de leur territoire.

A ce sujet, puisque nous parlons d'éolien et de patrimoine, l'UNESCO a réagi par rapport au Mont-Saint-Michel, qui est inscrit depuis 1979, suite à un projet qui s'est manifesté en 2011. Une mission officielle est venue, a clairement identifié le problème et a dit : « Il n'y aura pas de projet éolien sur le territoire du Mont-Saint-Michel sur les quarante kilomètres qui sont en co-visibilité avec le Mont ». Je ne souhaite pas développer l'éolien au pied du Mont-Saint-Michel, que l'on soit bien d'accord. Cependant, je ne vois pas pourquoi notre territoire n'aurait pas le droit à la transition énergétique. Il nous faudra trouver des solutions, pas forcément dans l'écriture du plan de gestion, mais dans les strates de co-visibilité, pour que nous puissions également développer notre territoire et faire en sorte que la transition énergétique puisse avoir lieu. Sinon, nous allons rester comme tout le monde à produire de l'énergie avec les centrales nucléaires que nous avons à La Hague.

Sébastien CROMBEZ

Je voudrais réagir par rapport à cela. J'ai senti une critique sous-jacente d'un représentant de la fédération, ce matin, qui estimait que globalement, toute l'étude de Vézelay visait plutôt à dire : « Non ». Or si nous comparons la zone rouge de la carte présentée ce matin et la zone tampon UNESCO, la première est effectivement beaucoup plus étendue. Cependant, si nous comparons cette zone à un cercle de trente kilomètres qui aurait pu être tracé autour du site, nous avons effectivement identifié des territoires dans lesquels – je pèse mes mots et j'espère qu'Annabelle MARECHAL partagera – un projet bien conçu peut être envisagé. Au lieu de geler d'immenses parties de communautés de communes, ceci a le mérite de permettre, dans des territoires que nous avons identifiés, l'implantation de projets éoliens, sous réserve qu'ils soient bien justifiés et conçus. Nous évitons ainsi ce type de difficultés.

Je ne dis pas que cela s'applique de la même façon au Mont-Saint-Michel, mais je dis que même si le périmètre qui est soustrait ou que l'on souhaite soustraire au développement de l'éolien est relativement important, cela est bien plus avantageux du point de vue du territoire qu'une approche un peu brutale avec des zones de 30 kilomètres excluant tout développement.

Alain de LA BRETESCHE

Il est bien évident que les élus, en particulier les élus municipaux et des EPCI, sont les premiers interlocuteurs du public. Il faut absolument qu'ils soient associés d'une façon ou d'une autre et cela n'est pas simple, car les outils n'existent pas toujours pour pouvoir le faire en temps et en heure.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut rechercher des endroits compatibles avec la transition énergétique en France, c'est certain. Cependant, ce qui a été fait suite à la loi Grenelle a été une véritable catastrophe. J'ai longtemps tenu les statistiques, mais la plupart des plans régionaux éoliens ont été annulés par les tribunaux administratifs. Nous avons également beaucoup reproché au fameux SRE le fait que les études d'impacts n'avaient pas été conformes à ce qui était prévu. Ce travail peut être repris, d'après moi, d'une manière territoriale avec les intéressés. Je trouve que les Aires d'Influence Paysagère sont une manière de faire qui est beaucoup plus intelligente que ce que nous avons pu imaginer dans le passé.

Il faudrait selon moi essayer de trouver quelque chose pour remplacer ces Schémas Régionaux Éoliens qui sont désormais inutiles. Il faut bien entendu étudier les projets au cas par cas, mais il faut tout de même un minimum d'aménagement du territoire, selon moi. Il s'agit d'un problème suffisamment important.

Par ailleurs, en ce qui concerne spécifiquement le patrimoine mondial, nous avons été quelques-uns (et je me glorifie d'en être) à travailler depuis des années pour que la zone tampon et le plan de gestion soient reconnus en droit interne. Nous avons obtenu satisfaction avec la loi LCAP et nous en sommes aujourd'hui au niveau des décrets d'application. Néanmoins, des inquiétudes persistent. Beaucoup d'entre vous passent sur les routes, où nous voyons notamment la cathédrale de Chartres et tout ce qu'il y a autour. Nous avons donc encore des choses à faire en la matière.

Guillaume WENDLING

Nous sommes plutôt d'accord sur le fait qu'il faille faire évoluer les outils de planification pour les rendre plus adaptés aux territoires. Nous restons sur des schémas très « feu rouge, feu vert, feu orange » (jaune pour les Anglais). Nous restons sur cette démarche intellectuelle qui est peut-être un peu figée, de mise sous cloche. Je pense que nous perdons de fait une notion de dynamisme.

Dans les SRE – Schémas Régionaux Éoliens – qui dépendaient des schémas climat, air, énergie, je pense qu'il y a peut-être eu une erreur de départ : le manque de cadrage méthodologique. Ceci a conduit à un énorme flou. Je le sais, pour avoir travaillé sur certains d'entre eux dans les organismes de concertation.

Ce flou méthodologique a peut-être conduit à un résultat tiède, un entre-deux. Je pense que cela ne vous satisfait pas et ce n'est pas très satisfaisant de notre côté non plus, puisque le risque que nous prenons en investissant dans le développement d'un projet éolien repose entièrement sur nous, porteurs de projets et privés – l'Etat ne finance absolument pas la partie développement. Ce n'est donc pas forcément sécurisant pour nous non plus de composer avec des éléments figés pendant vingt ans, sachant que la filière évolue rapidement, tant dans ses technologies que dans les méthodes d'appréhension.

Ce qui m'a frappé dans l'AIP de Vézelay, c'est que les méthodes d'évaluation sont celles que nous utilisons. Winpro est un logiciel dédié à l'éolien. Pour autant, faire une zone d'influence visuelle avec Winpro en 2D est compliqué. Il nous faut savoir si le relief a été pris en compte ou s'il s'agit d'un modèle d'élévation avec les boisements, etc. Nous utilisons des angles horizontaux et verticaux de perception. Je pense que nous avons maintenant des outils encore plus perfectionnés. Nous, développeurs éoliens, tentons de les mettre en œuvre pour répondre à des problématiques de plus en plus complexes sur la saturation, la perception, la prégnance visuelle des éoliennes. J'aurais aimé que l'on puisse faire profiter les services de l'Etat non pas de la version N-1, mais de la version N+1 de nos outils. Il y a selon moi des réflexions intéressantes sur ces Aires d'Influence Paysagère. J'ignore si le fait de figer le résultat de cette manière est la bonne réponse. Cependant, je pense que la méthode rejoint notre démarche de projet dont je parlais tout à l'heure.

En tant que regard critique, nous avons réussi à discuter avec le Ministère de la Culture. Nous avons eu quelques frottements, peut-être même plus que dans cette table ronde, mais nous apprécions de nous retrouver, tout de même.

Je pense que le fait de confronter des arguments pouvant paraître opposés au départ n'est pas forcément synonyme de blocage. Nous sommes là pour faire avancer la filière et nous voyons également que les objectifs du gouvernement doivent concilier différents objectifs.

Finalement, nous nous retrouvons, nous aussi, un peu dans la peau de la population qui ne se sent pas concertée à ce stade, sur les aspects techniques et sur ce que nous sommes capables d'apporter à la connaissance de l'environnement des monuments.

Je ne dis pas que nous connaissons les monuments. Nous avons vraiment besoin de vous, des services de l'Etat, des gestionnaires de sites pour cela. Le fait de déterminer précisément la Valeur Universelle Exceptionnelle de chaque site et ses corollaires en termes d'authenticité et d'intégrité n'est pas simple. Nous avons besoin de spécialistes pour le déterminer, car nous ne sommes pas experts du patrimoine mondial.

Cependant, ne pourrions-nous pas inscrire le lien sémantique et le lien en termes d'évolution et d'exploitation des paysages par l'homme, ainsi que les ressources naturelles, dans une durée plus longue et dans une évolution de notre histoire qui est cohérente entre l'exploitation du charbon au bassin minier au XIX^{ème} siècle et la transition énergétique actuelle que souhaite porter le gouvernement français ?

Bertrand FOLLEA

Je souhaite rebondir sur le terme de « transition énergétique ». Il s'agit du terme employé par Monsieur GOUPIL lorsqu'il mentionnait le droit à la transition énergétique sur son territoire. Je reviens sur le chemin parcouru que j'évoquais tout à l'heure et la construction d'un langage commun fondé sur la notion de valeur – je reprends le terme de Régina DURIGHELLO, qui parlait de cet ancrage sur la valeur. Je pense que nous avons bien compris cela, aujourd'hui. Il s'agit d'un acquis méthodologique, selon moi, parce que finalement, nous voyons bien qu'en posant les termes du débat et en les rationalisant, nous arrivons à nous mettre potentiellement d'accord sur la part que peut prendre le développement d'énergie, y compris dans les secteurs les plus sensibles, a priori.

Elargissons maintenant la question de la transition énergétique, pas seulement à celle de l'éolien, mais aussi aux autres énergies renouvelables et rattachons-la à la question du territoire avec toutes les valeurs dont celui-ci peut être porteur. Si nous utilisons cet acquis de langage commun autour du paysage, ne pouvons-nous pas nous poser la question du « désir de paysage de la transition énergétique » et nous mettre en situation « d'intention » plutôt qu'en situation passive ? L'objectif étant de construire cette transition énergétique de façon voulue et désirée, et non pas de façon subie comme cela s'opère, au compte-gouttes ou à la petite semaine.

Vincent GUICHARD

Je pense qu'il est très rare qu'une population demande un projet éolien. L'opérateur se rend sur place et détermine s'il y a ou non une opportunité pour le faire.

Je ne me retrouve pas dans les propos de Monsieur WENDLING qui voit peut-être le monde en rose et j'aimerais que l'on puisse faire ce que Monsieur FOLLEA vient de dire, mais c'est à nous de travailler pour démontrer que c'est possible.

Guillaume WENDLING

Ce n'est pas que je voie le monde en rose. Lorsque nous développons des projets éoliens, un certain nombre de communes et de communautés de communes font ce que nous appelons des appels à projets, des « beauty contests ». Les développeurs identifient effectivement des zones techniquement favorables et livrent leurs études à des collectivités locales.

Actuellement, plusieurs communes ou communautés de communes sont ainsi sollicitées par plusieurs opérateurs. Elles se saisissent finalement de cette opportunité et choisissent les zones sur lesquelles elles souhaitent ou non développer de l'éolien.

Ce n'est peut-être pas le monde idéal que vous avez cru présenté dans mes propos, mais cette participation devient de plus en plus fréquente. Les communes et communautés de communes (depuis la loi de transition énergétique et la possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale de rentrer au capital des sociétés de projet pour qu'il y ait un lien direct entre la collectivité et la transition énergétique) se sont saisi des opportunités qui leur étaient offertes pour se réapproprier les projets.

Il est important de souligner que nous sommes des porteurs de projets, des apporteurs de solutions et en tant que tels, nous proposons des choses. Mais nous sommes aussi prêts à entendre les contre-arguments et à voir les projets refusés parfois.

Il faut être honnête sur le risque que nous sommes capables de prendre. Nous sommes des entrepreneurs et non des philanthropes ou des gestionnaires. Nous devons donc arriver à faire dialoguer les intérêts de l'entrepreneur, dont le rôle est important pour le développement économique et durable de notre pays, et ceux des gestionnaires d'un territoire ou d'un site patrimonial.

L'entrepreneur parlera souvent de l'opposition entre la vision dynamique d'un territoire et la mise sous cloche,

alors que le gestionnaire dénoncera une évolution trop rapide et mal maîtrisée de son territoire. Il faut comprendre que cette cohabitation a toujours existé. Pour autant, s'il n'y a pas d'entrepreneurs qui proposent des choses, rien ne se fera dans notre pays. Il s'agit de ma position.

Nous essayons de proposer des choses, de nous inscrire dans des méthodologies et je pense que le fait que l'on dialogue est positif.

Bertrand FOLLEA

Je voudrais repasser la parole à Régina DURIGHELLO. Nous devrons ensuite passer à la conclusion, qui sera présentée par Denis GRANDJEAN.

Régina DURIGHELLO

Je constate qu'il y a un grand débat, ceci est très intéressant. Je comprends que ce chantier est en cours. C'est d'autant plus intéressant pour nous car nous voyons arriver des projets à travers l'UNESCO. Nous voyons également comment l'attachement de la France, me semble-t-il, pour son paysage et pour son patrimoine culturel, est reflété dans l'appréciation qui nous est donnée des projets qui relèvent de l'énergie renouvelable, et en particulier de l'éolien.

Il serait également intéressant, selon moi, d'élargir le débat, comme vous le faisiez Monsieur FOLLEA, à l'énergie renouvelable qui ne se réduit pas à l'éolien.

Bertrand FOLLEA

Merci à nos intervenants, pour la table ronde. Merci beaucoup à vous tous qui avez également participé à cette réunion.

Il s'agissait bien de l'idée de s'appuyer sur l'exemplarité des méthodes mises au point grâce aux territoires d'exception pour aller vers des territoires plus ordinaires. Je souhaite passer la parole à Denis GRANDJEAN, puisque c'est l'heure de la conclusion.

CONCLUSION

Denis GRANDJEAN,
membre du Conseil d'Administration de la Saline d'Arc-et-Senans et de l'ABFPM

Quelques mots de conclusion pour clôturer cette journée. La première chose à souligner est notre présence au Ministère de l'Environnement, où ce séminaire nous a réunis nombreux pour traiter d'un sujet difficile et souvent conflictuel. Il est significatif qu'il se tienne ici, dans ce ministère, avec une séance d'ouverture associant les différents Directeurs d'administration centrale concernés : c'est un signe positif d'ouverture et de dialogue.

Le second point caractéristique de cette rencontre est qu'avec l'Association des biens français du patrimoine mondial et le Réseau des Grands Sites de France, nous situons le débat dans des territoires d'exception, reconnus au plan national et international. Cette reconnaissance nous oblige à assumer toutes nos responsabilités pour maintenir la pérennité et la lisibilité de ces sites. Pour autant, constituent-ils des bulles dans le territoire national ? Sûrement pas. Les territoires d'exception doivent être des laboratoires qui nourrissent les avancées d'une réflexion et d'un travail de terrain reproductibles au delà. On peut rappeler que certains espaces patrimoniaux comme les secteurs sauvegardés ont été d'abord perçus comme exclusivement protecteurs, c'était d'ailleurs leur vocation initiale, puis, grâce à l'intelligence mobilisée, ils se sont révélés comme des laboratoires d'une urbanité retrouvée dont les leçons sont très largement diffusées. Aujourd'hui ils incarnent une nouvelle génération de projets urbains, tout comme les sites remarquables doivent être à l'avant-garde d'une gestion économe, soigneuse, précautionneuse de nos territoires.

Par conséquent en travaillant ensemble sur les sites du patrimoine mondial et les Grands Sites de France, nous ne fonctionnons pas en circuit fermé, nous avons conscience de mener un travail dont la pertinence peut, doit servir d'exemple.

Je pense que nous devons le faire sans trop de doutes, mais avec le souci de justifier constamment la légitimité de notre action. Nous ne pouvons pas préserver la lisibilité et la pérennité d'un site, avec les dispositifs contraignants que cela suppose, sans avoir le souci constant d'expliquer et autant que possible, de convaincre, tout en sachant que c'est toujours à recommencer. D'ailleurs, à travers les différentes expériences présentées ce matin, aussi bien en Bourgogne qu'en Franche-Comté ou dans les coteaux de Champagne, ce souci était bien présent.

Nous avons vu en effet que tous nos collègues se sont efforcés de justifier protections et servitudes, de faire en sorte que tout le monde puisse comprendre, sauf à être de mauvaise foi, cela arrive, que c'est l'intérêt général qui est en jeu.

Mais il peut y avoir concurrence, et même conflit entre des intérêts publics divergents, voire contradictoires. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité des énergies renouvelables ; mais nous avons aussi un patrimoine souvent fragile, vulnérable, dont les gestionnaires sont comptables devant la communauté nationale pour les Grands Sites de France, avec en plus la communauté internationale pour le patrimoine mondial. Les enjeux économiques peuvent être aussi opposés : le patrimoine est de mieux en mieux reconnu comme vecteur d'une économie spécifique qui peut être amoindrie par une autre économie, celle de l'énergie.

Nous sommes donc face à des politiques publiques également légitimes, mais parfois incompatibles. Est-ce nouveau ? Pas vraiment. Pour revenir sur les secteurs sauvegardés, ils se sont mis en place dans un contexte de rénovations urbaines sans doute expéditives, mais justifiées par un contexte de développement industriel et urbain qui ne s'embarrassait pas de vieux quartiers d'autant plus déconsidérés que les dogmes hygiénistes et fonctionnalistes du mouvement moderne en architecture les condamnaient. Il y a donc bien eu un affrontement de politiques publiques, tout comme la création des parcs nationaux était en quelque sorte concurrente du Plan Neige mis en œuvre par l'Etat dans les années 60 pour équiper la montagne française en stations de ski. Ce n'est pas un hasard si le premier parc national est celui de la Vanoise afin de protéger une montagne qui sans cela serait complètement équipée. Vous connaissez tous les débats et les conflits sur la liaison Bonneval-sur-Arc Val-d'Isère, significative de cet enjeu contradictoire entre aménagement et protection, qui s'est prolongé jusque dans les années 2000, et pourrait bien ressurgir à l'occasion.

Pouvons-nous avoir un même ministère qui d'une main gère la transition énergétique et de l'autre, gère la protection des Grands Sites, de ceux du patrimoine mondial et de tous les sites qui méritent en France d'être préservés ? A vrai dire cela n'est pas nouveau. En 1979, Valéry GISCARD D'ESTAING avait inventé le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie. Michel D'ORNANO avait donc réuni en un seul les Ministères de l'Environnement et de l'Équipement. Et cela a pu fonctionner, avec même une redoutable efficacité : les directives littoral et montagne ont été appliquées par les Directions Départementales de l'Equipement et ont eu un formidable impact sur la préservation des ces espaces fragiles et convoités. Ce ministère, qui faisait la synthèse, savait gérer le développement du territoire et sa protection et je me permets d'avancer que nous n'avons jamais retrouvé un élan équivalent et une expérience aussi courageuse, qui a disparu dans l'alternance de 1981, et la décentralisation qui a suivi. Les lois littoral et montagne

ont quand même pris le relais, et on sait qu'elles sont régulièrement remises en cause pour les assouplir.

De cette époque datent des mesures techniques dont nous pourrions nous inspirer. Nous avons beaucoup parlé aujourd'hui du saucissonnage des projets, de la non-visibilité de leur démarrage et du fait que l'on se trouvait sur des territoires face à des initiatives dispersées. C'était précisément le cas pour les stations de ski. C'est pourquoi on a créé une disposition d'urbanisme tout à fait originale : les UTN – Unités Touristiques Nouvelles -. Elles visent à globaliser l'ensemble des autorisations de remontées mécaniques et de lits sur les stations de ski, de façon à éviter un tronçonnage qui empêche une visibilité sur les projets. Par conséquent, ce que nous avons inventé il y a des décennies pour la montagne, nous pouvons parfaitement le mettre en œuvre aujourd'hui pour l'éolien,

Beaucoup ont insisté sur la planification des projets éoliens, il faut insister sur ce point. Il y a forcément une analyse spécifique à chaque site, mais nous ne pouvons pas faire l'économie d'une planification. Si les Schémas Régionaux Éoliens, comme l'a dit Alain de LA BRETESCHE, sont peut-être obsolètes, cela diffère selon les régions et il faut en tout cas disposer d'une forme de planification adaptée. L'absence de planification est précisément la porte ouverte aux projets hasardeux, aux effets d'aubaine, voire au clientélisme, autant de dangers accentués par l'échelle réduite des communes en France et par la décentralisation.

Enfin, je pense que nous avons peut-être dit à tort que les ministères et les services travaillaient isolément, selon la logique de leur seule administration. Le séminaire d'aujourd'hui montre qu'au contraire les services centraux des ministères sont à la recherche d'une relation à la fois entre eux et avec le terrain. Il est tout à fait clair que les expériences et les travaux présentés ici intéressent les administrations centrales et sont susceptibles d'inspirer leur action. Nous sommes sur une stratégie de bonnes pratiques à partager et les opérateurs semblent eux-mêmes avoir compris que leur intérêt est de s'inscrire dans cette logique-là.

Une rencontre comme celle d'aujourd'hui en appelle probablement d'autres. C'est un chantier en devenir qui ne doit avoir aucun tabou, comme on pourrait le penser des zones d'exclusion de l'éolien, Nous devrons poser et affiner ces questions qui font débat.

Ces machines ont une puissance, une élégance, une monumentalité qui les imposent dans les paysages ; ces grands signaux peuvent trouver leur place, à leur échelle, dans de nombreux sites, ils peuvent en défigurer d'autres. Il faut admettre que les critères ne sont pas seulement techniques, pas uniquement fonctionnels, mais aussi esthétiques, identitaires, culturels, etc. L'épaisseur d'un paysage vient de toute une accumulation, une organisation de traces et de tracés liés à son histoire et à ses usages actuels. Le paysage est comme le lien entre les époques et les générations et bien entendu, certains terroirs sont plus porteurs que d'autres de cette histoire qui nous relie au présent.

C'est dire que les approches que nous devons faire peuvent relever de ce regard et de cette culture, et pas seulement de la démonstration technique. On doit tous le comprendre, y compris les opérateurs et les élus. Par conséquent, continuons cette marche en avant. Je pense que l'Association des biens français du patrimoine mondial, le Réseau des Grands Sites de France et les ministères concernés peuvent considérer qu'il s'agit du numéro un d'une série de colloques qui devraient être de plus en plus précis dans la formulation d'une méthode d'analyse et de recherche du consensus.

Merci à tous pour votre participation. Bravo à ceux qui ont organisé cette journée.

GUIDE RELATIF À L'ÉLABORATION DES ÉTUDES D'IMPACTS DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS TERRESTRES

Les parcs éoliens terrestres sont soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement par application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II ».

Le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts sur l'environnement des parcs éoliens terrestre a été révisé en décembre 2016 afin de tenir compte des dernières évolutions réglementaires, intégrer le retour d'expérience issu de l'instruction des dossiers et intégrer les enseignements de la jurisprudence disponible.

La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a lancé en 2015 ce chantier de mise à jour du guide. Cette révision a été menée en concertation, en fédérant l'ensemble des acteurs concernés autour de trois groupes de travail thématiques « biodiversité », « paysage » et « patrimoine mondial ».

Ainsi plusieurs réunions rassemblant des représentants des différents ministères concernés, de la profession éolienne et des associations de protection de l'environnement se sont tenues en 2015 et 2016.

Le projet de guide issu de ce travail collectif a fait l'objet d'une consultation auprès des administrations, associations et organismes de protection de la nature et des patrimoines architectural et paysager.

Cette dernière mise à jour du guide introduit pour la première fois les enjeux relatifs à la préservation des biens du patrimoine mondial et fixe des recommandations méthodologiques pour leur prise en compte dans les études d'impacts.

Elle vise à répondre à l'objectif de préservation à long terme de la Valeur Universelle Exceptionnelle des biens du patrimoine mondial en France en conciliation avec les objectifs de déploiement de l'énergie éolienne fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et par la Directive Européenne sur les Énergies Renouvelables.

Ce présent guide a vocation à être révisé périodiquement notamment en fonction des évolutions de la réglementation.

GLOSSAIRE

ABF / Architecte des Bâtiments de France
ABFPM / Association des Biens Français du Patrimoine Mondial
AIP / Aire d'Influence Paysagère
AVAP / Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
BTP / Bâtiment et Travaux Publics
COPIL / Comité de pilotage
DRAC / Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EIP / Etude d'Impact Patrimonial
ENR / Energie Renouvelable
EPCC / Etablissement Public de Coopération Culturelle
EPCI / Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ICOMOS / Conseil International des Monuments et des Sites
ICPE / Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IUCN / Union International pour la Conservation de la Nature
LCAP / Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (loi relative à la)
NPPF / National Planning Policy Framework
OGS / Opération Grands Sites
OTAN / Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PETR / Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PLU / Plan Local d'Urbanisme
PPG / Planning Practice Guidance
SCoT / Schéma de Cohérence Territoriale
SRE / Schémas Régionaux Eoliens
UDAP / Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
UTN / Unité Touristique Nouvelle
VUE / Valeur Universelle Exceptionnelle

LISTE DES PARTICIPANTS

Yvon AIGUIER / Ville de Briançon
Malik AIT-AISSA / Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Carcassonne
Raphaël ALESSANDRI / Mission Bassin Minier
Françoise AVRIL / DREAL Normandie
Xavier BAILLY / Centre des Monuments Nationaux
Anne-Sophie BARRE / ICOMOS France
Mathieu BATTAIS / Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie, Ile de France
Catherine BERGEAL / Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
Béatrice BOISSON SAINT-MARTIN / Ministère de la Culture
Katia BONNINGUE / DREAL Occitanie
Wolfgang BORST / Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Chloé CAMPO de MONTAUZON / Association des Biens Français du Patrimoine Mondial
Catherine CANDELIER / Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
Jean-Marie CHANABE / Syndicat mixte des gorges du Gardon
Juliette CHARPENTIER-ANDRE / ICOMOS France
Éric CIAPPARA / Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude
Jean-François CLAUDE / Commune de Saint-Vaast-la-Hougue
Denis CLEMENT / Inspection générale des Sites – CGEDD
Estelle CLEMENT / Conseil Départemental de la Seine-Maritime
Mickaël COLIN / GRAHAL
Laurent COÜASNON / Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire
Adrien COUTANCEAU / DREAL Hauts-de-France
Catherine COUTANT / Ville de Reims
Amandine CREPIN / Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
Pascal CURIE / Réseau des sites majeurs Vauban
Francine DAERDEN / Mairie de Briançon
Yves DAUGE / Association des Biens Français du Patrimoine Mondial
Dimitrij DAVYDOV / Réseau national des services régionaux en charge du patrimoine en Allemagne
Gilles DE BEAULIEU / Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Alain de LA BRETESCHE / Association Patrimoine-Environnement
Louisa DESBLEDS / ICOMOS France
Anthony DICANOT / DREAL Grand Est
Guillaume DUHAMEL / G.D Urbaniste du Territoire
Régina DURIGHELLO / ICOMOS
Lydiane ESTEVE / Réseau des Grands Sites de France
Juliette FAIVRE / Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire – Bureau des Paysages
Thomas FLOC'H / Communauté urbaine d'Arras – Citadelle d'Arras
Bertrand FOLLEA / Agence Follea-Gautier
David FOUCAMBERT / UDAP Manche – DRAC Normandie
Bénédicte GANDINI / Le Corbusier
Julia GARTNER NEGRIN / Ministère de la Culture – Direction Générale des Patrimoines
Hélène GAUDIN / DREAL Grand Est
Jean-Pierre GILLOT / Association des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial
Cédric GOTTFRIED / ICOMOS France
Erick GOUPIL / Syndicat Mixte du SCoT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel
Denis GRANDJEAN / Saline royale d'Arc-et-Senans
Sophie GRENNERAT / Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, Vienne
Vincent GUICHARD / EPCC Bibracte
Catherine GUILLEMANT / Service Patrimoine et Attractivité, Direction Culture et Patrimoine Région Normandie
Isabelle HUMBERT / Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Yonne
Vincent JANNIN / DRIEE Ile de France
Myriam LAIDET / Mission Val de Loire
Perrine LAON / Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Bureau des Paysages
Aline LE CŒUR / Atelier de Paysage
Dominique LE FUR / DREAL Hauts-de-France
Delphine LEQUATRE / Syndicat des Energies Renouvelables
Charles LHERMITTE / Quadran
Thierry LOCHARD / Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault – DRAC Occitanie
Isabelle LONGUET / Mission Val de Loire
Marie MAHIN / Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Charlotte MANGOT / Réseau des Grands Sites de France
Mélanie MARCHAL / Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Annabelle MARECHAL / DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Kathy MARTINEZ / Département de l'Aude
Hervé MAUCLERE / Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Paris
Naima MAZIZ / Mission Bassin Minier
Sylvie MERAY / Kallista Energy
Dominique MICHEL / Conseil général de l'environnement et du développement durable

Thierry MOIGNEU / DREAL Centre-Val de Loire
Aurore MOLLE / EPCC Abbaye de Saint-Savin sur Gartempe et Vallée des Fresques – Abbatiale de Saint-Savin
Alain MONFERRAND / Association Vauban
Anne-Laure MONIOT / Ville de Bordeaux Métropole
Sylvie NOCQUET / Syndicat Mixte du SCoT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel
Juliette OECONOMO / Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie, Ile de France
Catherine O'MIEL / Mission Bassin Minier
Paola OROZCO-SOUËL / Courant Porteur
Isabelle PALMI / ICOMOS France
Maxime PIOT / Agence COÜASNON
Isabelle POULET / Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Michèle PRATS / ICOMOS France
Michel PRESTREAU / DRAC Bourgogne Franche-Comté
Marielle RICHON / ICOMOS France
Lucas ROBIN-CHEVALLIER / Association France Energie Eolienne
Tiphaine ROLLIN / Réseau des sites majeurs Vauban
Gaëlle ROMI / PNR du Marais Poitevin Grand Site de France
Isabelle SALLÉ / Saline royale d'Arc-et-Senans
Claire SAURON / Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Gerhard SCHELLER / UDAP 25 – Ministère de la Culture
Marieke STEENBERGEN / Réseau des sites majeurs Vauban
Alice STEVENS / Paysagiste
François TERRASSON / Ministère de la Culture
Virginie THEVENIN / Ministère de la Culture – DRAC Grand Est
Emilie THIVET / Ville de Besançon
Motoki TORIUMI / Université métropolitaine de Tokyo
Gaël TOURNEMOLLE / DRAC de Bourgogne-Franche-Comté
Loes VAN DER VEGT / Land-it
Cécile VAREON / Ville d'Orange
Julia VELUT / DREAL Occitanie
Caroline VENDRYES / Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Isabelle VINCENT / Ville de Chartres
Anne VOURCH / Réseau des Grands Sites de France
Guillaume WENDLING / WPD
Christopher YOUNG / International Advice, English Heritage

REMERCIEMENTS

Réseau des sites majeurs Vauban
Réseau des Grands Sites de France | ICOMOS France

ainsi que l'ensemble des contributeurs.

association des
biens français
PATRIMOINE
MONDIAL

Association des biens français du patrimoine mondial
42 rue George Sand
BP 40809
37008 TOURS Cedex
FRANCE

Tél. : +33 (0)9 87 01 19 39

www.assofrance-patrimoinemondial.org

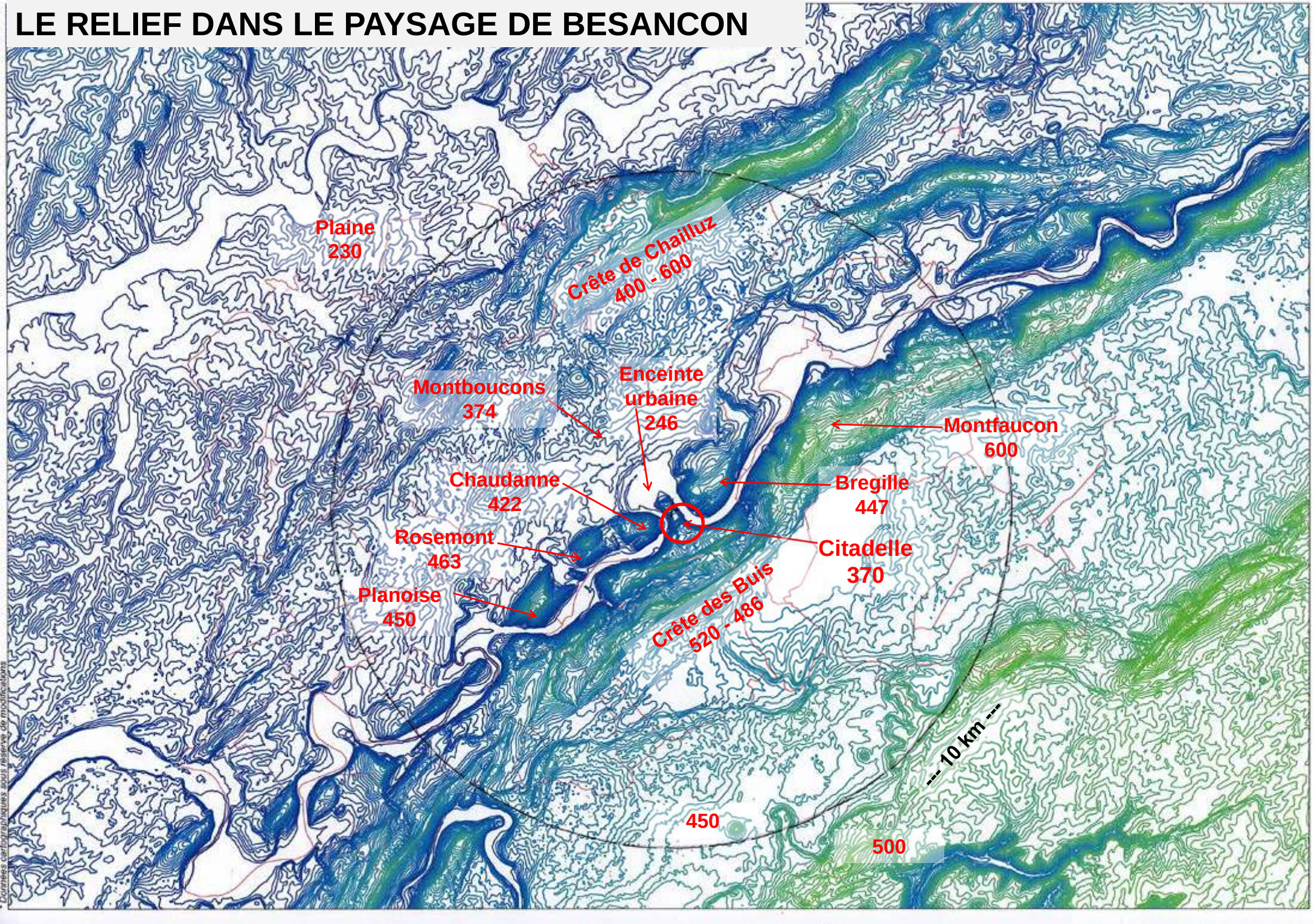
DESIGN GRAPHIQUE : Studio G comme une idée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

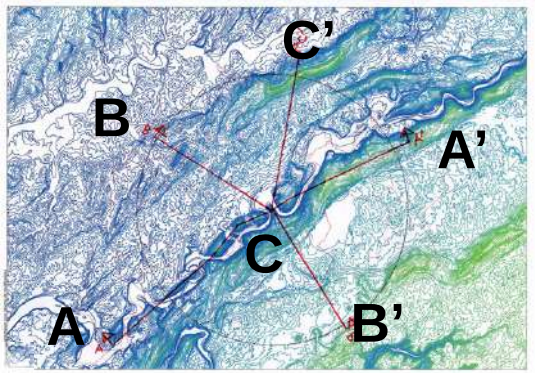
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
Culture

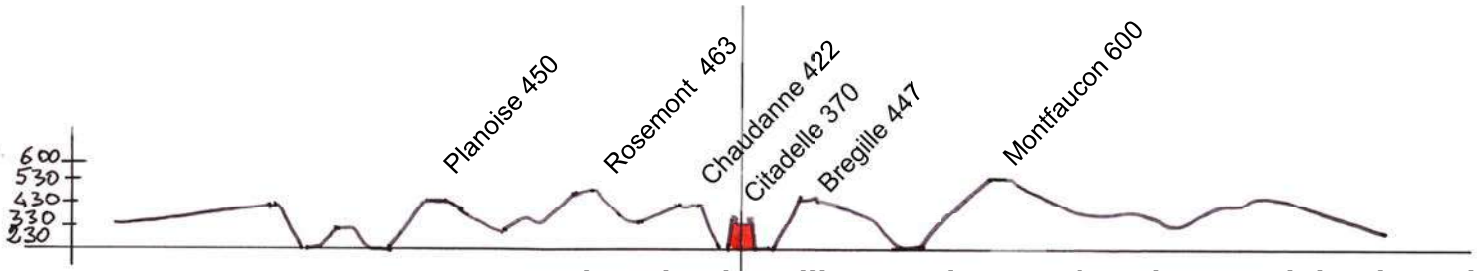
Avec le soutien du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Et du Ministère de la Culture

LE RELIEF DANS LE PAYSAGE DE BESANCON

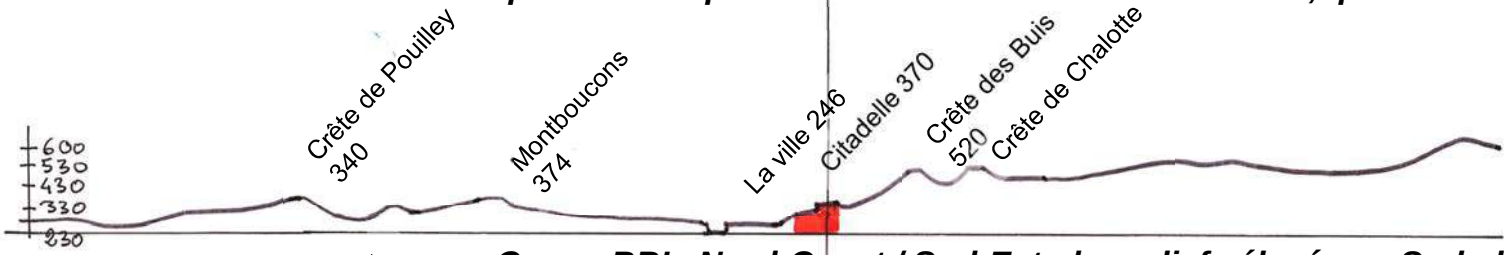


LE RELIEF : COUPES

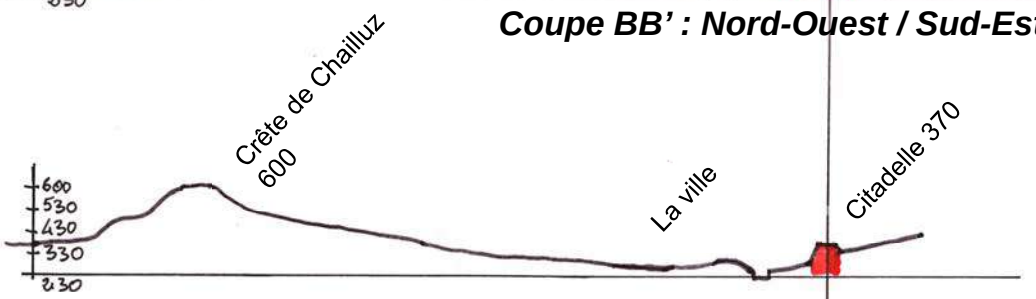




Coupe AA’ : Chapelet de collines sud-Ouest /Nord-Est, qui dominent la citadelle



Coupe BB’ : Nord-Ouest / Sud-Est, des reliefs élevés au Sud, doux à l’Ouest



Coupe CC’ *: la colline de Chailluz en fond de décor de la ville qui monte sur le coteau*

VAUBAN ET LES FORTS ALENTOUR



VAUBAN

1 La citadelle 1668-1683
2 Enceinte urbaine et fort Griffon 1677-1692



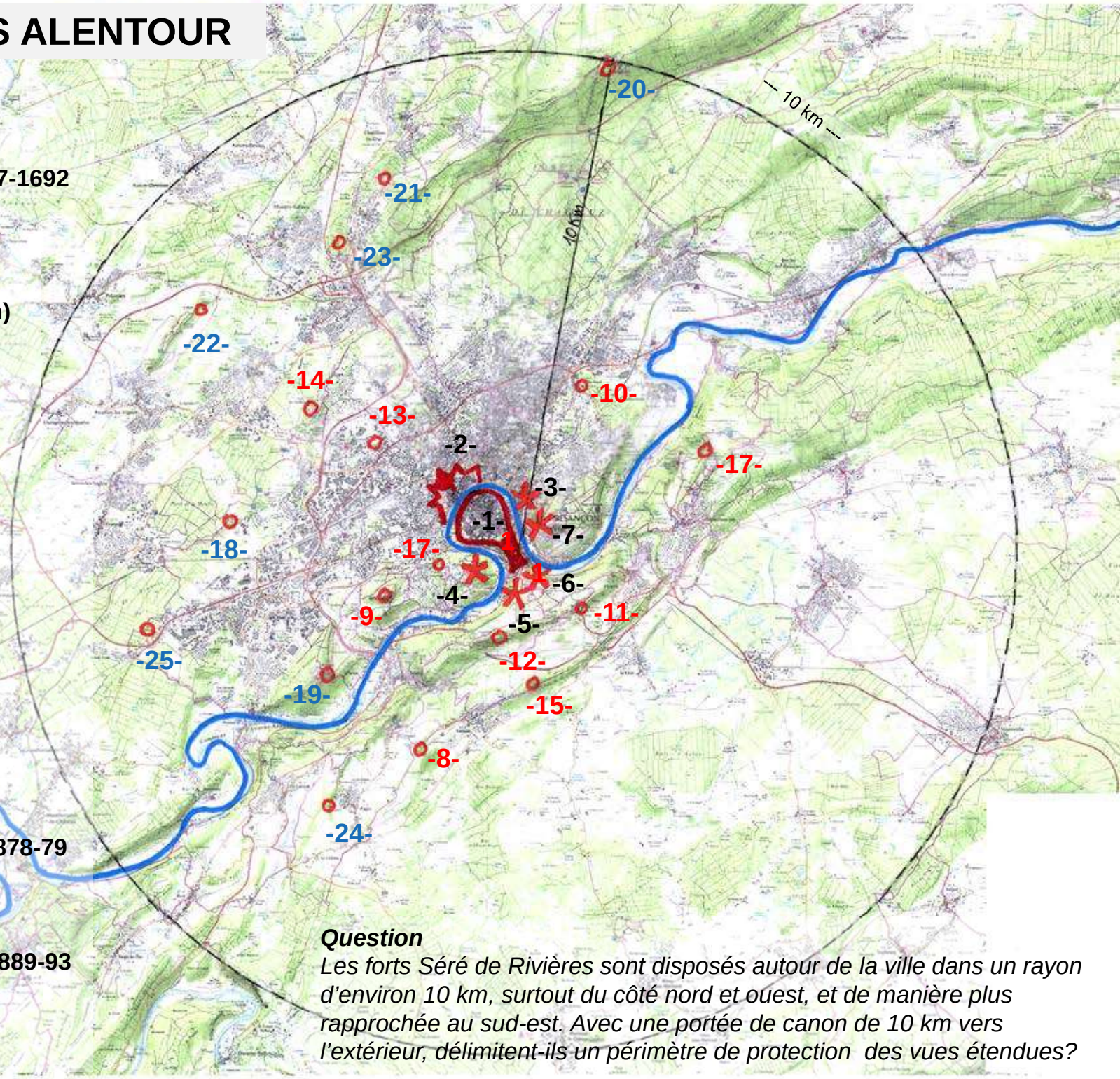
OUVRAGES 1791 -1840

3 Fort Beauregard (vestiges lunette d'Arçon) 1791 (remanié 1845-70)
4 Fort de Chaudanne (lunette d'Arçon) 1791-1997 (remanié 1841-44)
5 Lunette de Tousey 1791-1827
6 Lunette de Trois Chatels 1791-1827
7 Fort de Bregille 1825-1837



OUVRAGES SERE DE RIVIERES

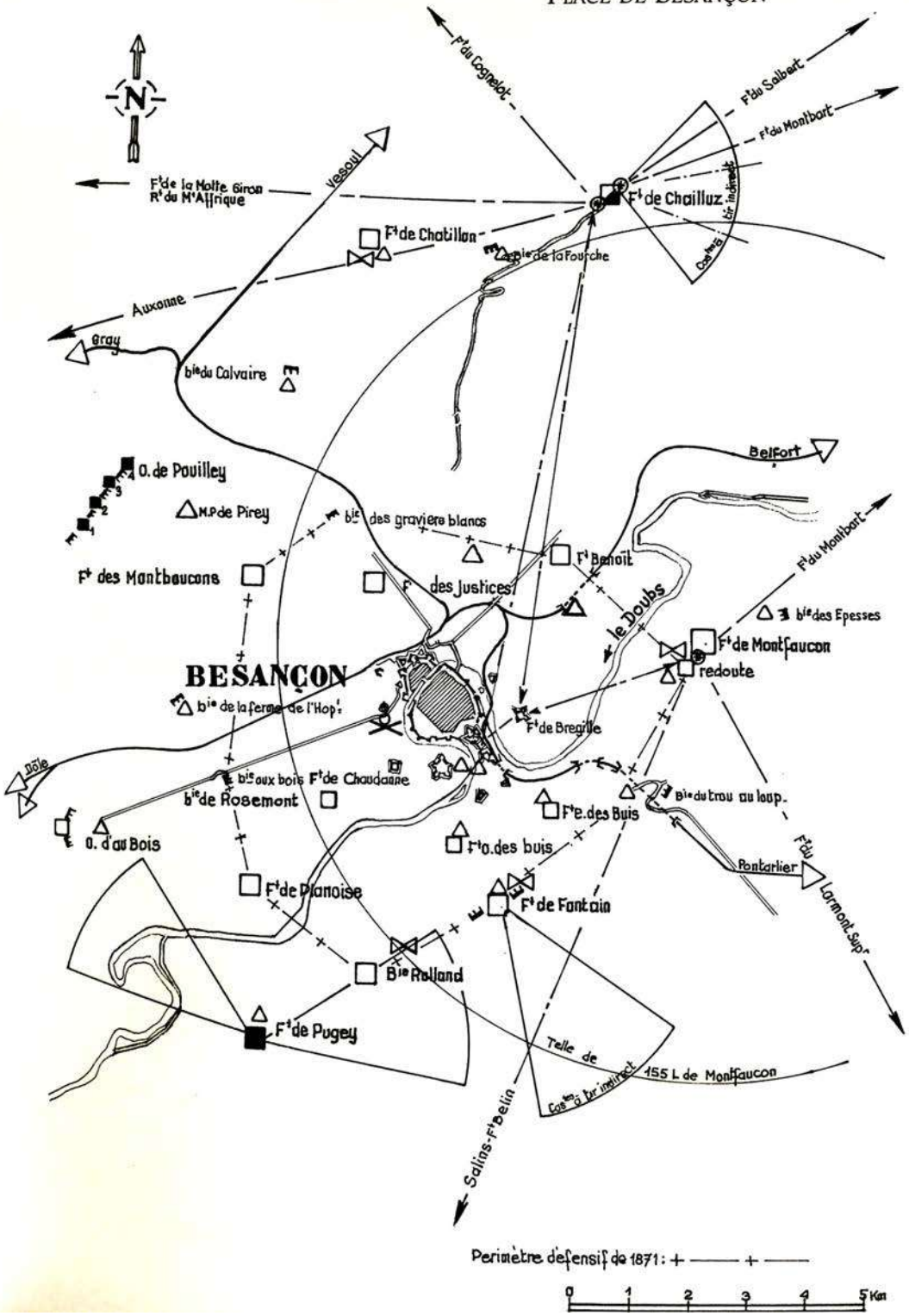
ENTRE 1850 et 1880
8 Batterie Rolland 1870-78
9 Batterie du Rosemont 1870-80
10 Fort Benoit 1870-80
11 Fort de l'Est des Buis 1870
12 Fort de Fontain 1870-78
13 Fort des Justices 1870-72
14 Fort des Montboucons 1870-80
15 Fort de l'Ouest des Buis 1870
16 Fort du Petit Chaudanne 1851
17 Ensemble de Montfaucon 1870-86
APRES 1880
18 Batterie de la Ferme de l'Hôpital 1878-79
19 Centre de Planoise 1877-80
20 Fort de Chailluz 1875-90
21 Fort de Chatillon le Duc 1875-79
22 Ouvrages de la crête de Pouilley 1889-93
23 Batterie du Calvaire 1877-78
24 Ouvrage de Pougey 1890-92
25 Ouvrage de « Au Bois » 1891-92



Question

Les forts Séré de Rivières sont disposés autour de la ville dans un rayon d'environ 10 km, surtout du côté nord et ouest, et de manière plus rapprochée au sud-est. Avec une portée de canon de 10 km vers l'extérieur, délimitent-ils un périmètre de protection des vues étendues?

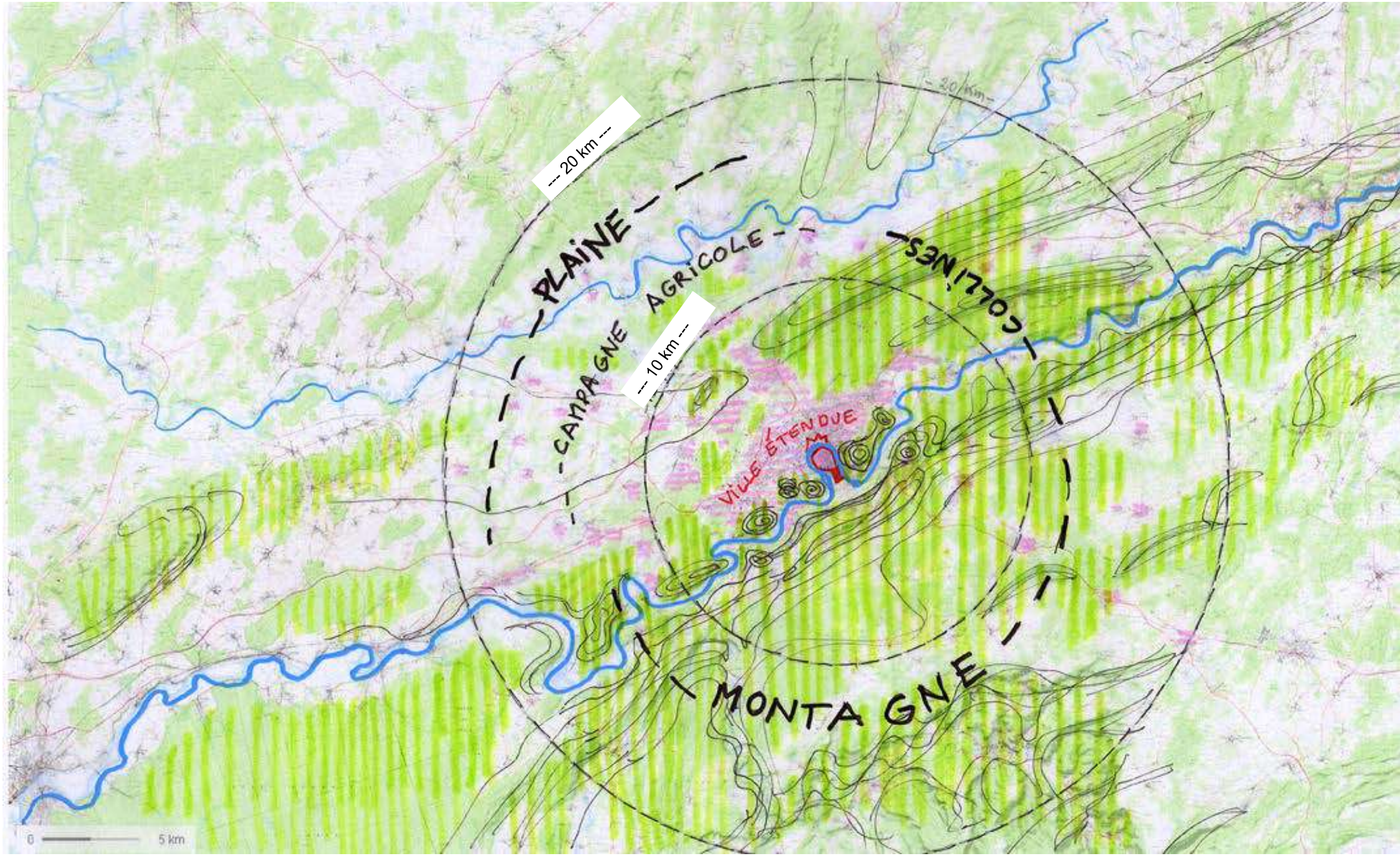
Place de Besançon



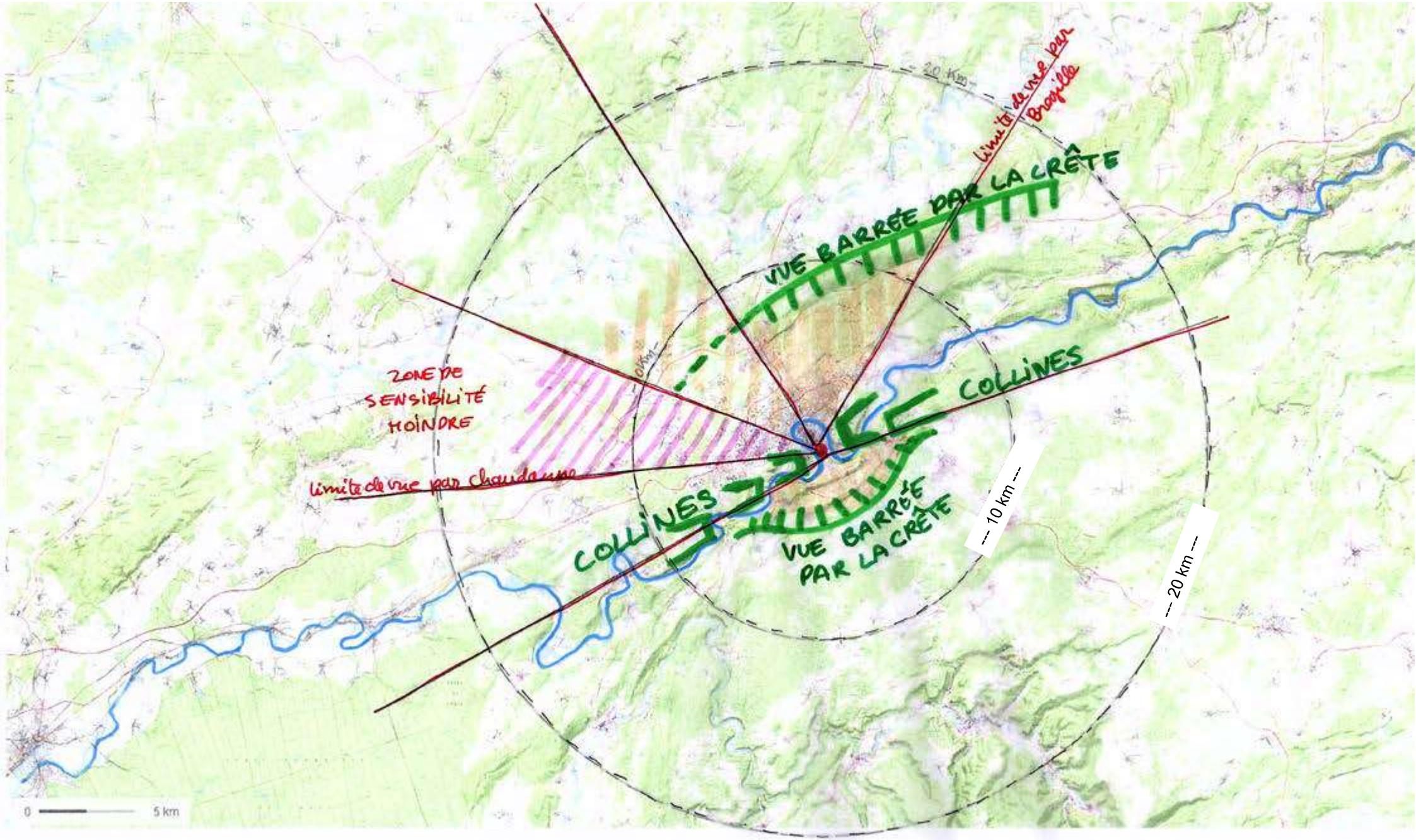
Légende

- Ouvrage projeté non construit.
- Ouvrage antérieur à 1885, non renforcé.
- Ouvrage antérieur à 1885, partiellement renforcé.
- Ouvrage postérieur à 1885, moderne en 1914.
- Petit ouvrage intermédiaire ou d'avant-poste, après 1885.
- Magasin à poudre caverne ou bétonné.
- Abri-caverne.
- Batterie d'intervalle.
- P.C. de groupe d'artillerie.
- P.C. de secteur de défense.
- Parc d'artillerie.
- Parc à ballons.
- Abri de combat.
- Voie ferrée de 0,60 militaire.
- Poste optique isolé.
- Liaison optique.
- Casernement isolé.
- Destruction préparée (éventuellement).

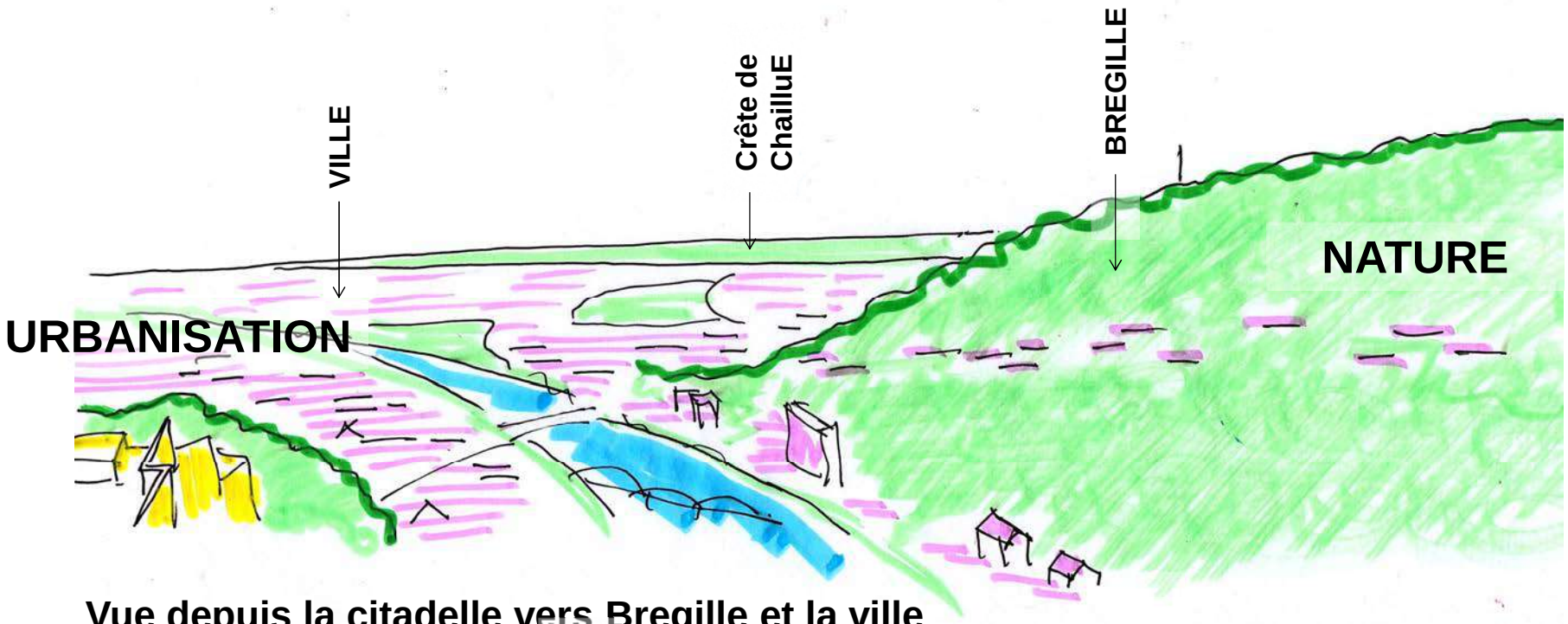
PAYSAGE DE BESANCON, entre montagne et plaine



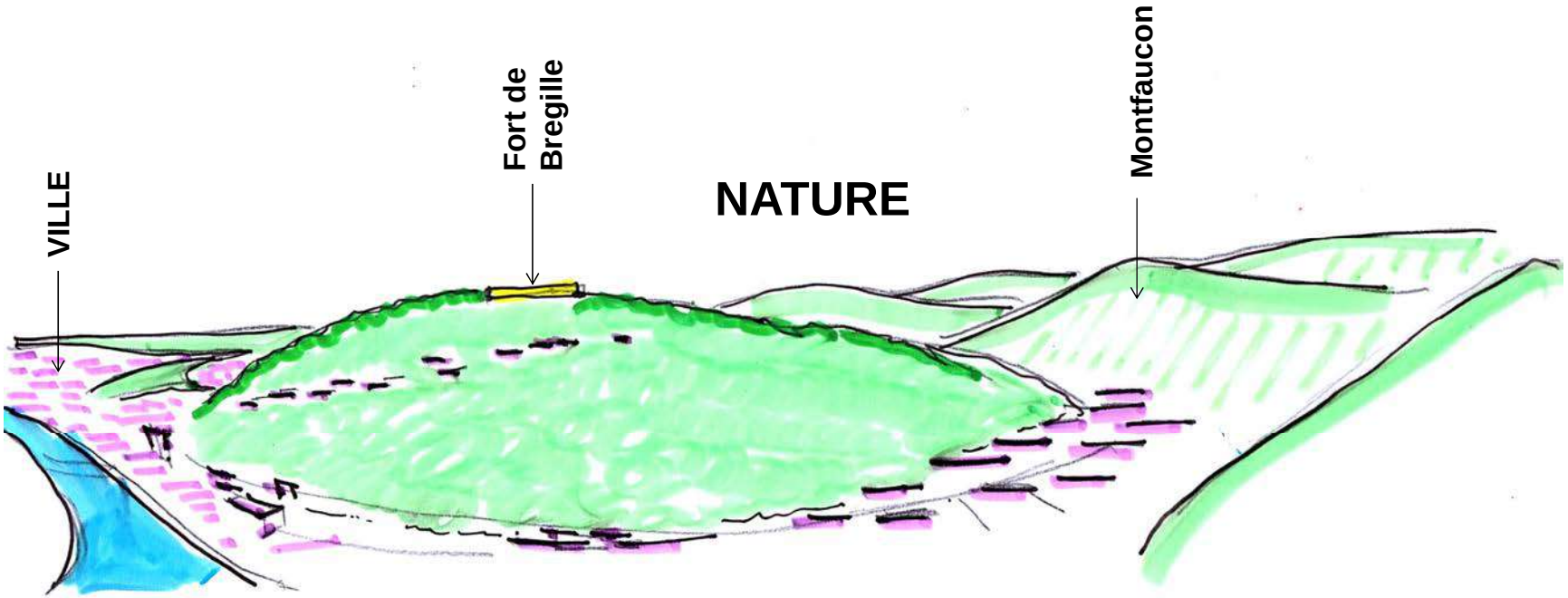
CONES DE VUE DEPUIS LA CITADELLE DE BESANCON,



VUES SORTANTES DEPUIS LA CITADELLE DE BESANCON,

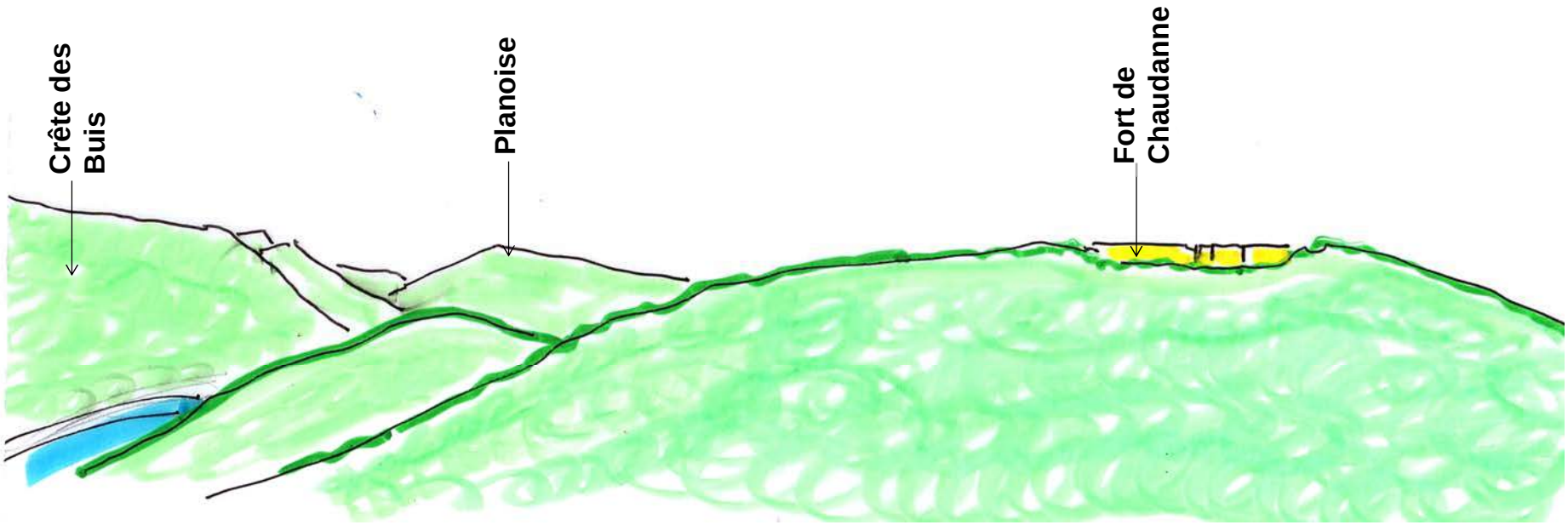


Vue depuis la citadelle vers Bregille et la ville



Vue depuis la citadelle vers Bregille et les collines à l'Est

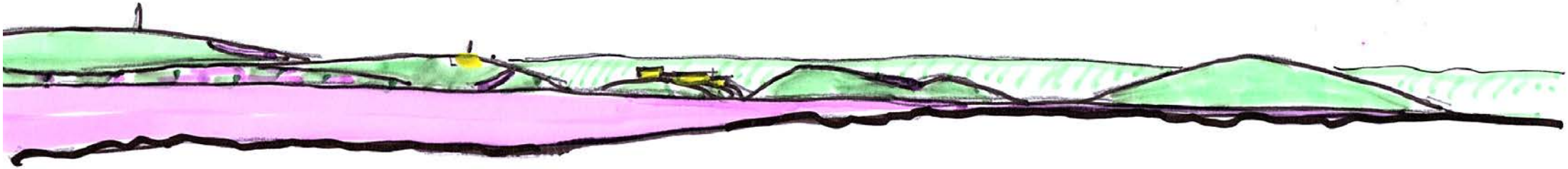
VUES SORTANTES DEPUIS LA CITADELLE DE BESANCON,



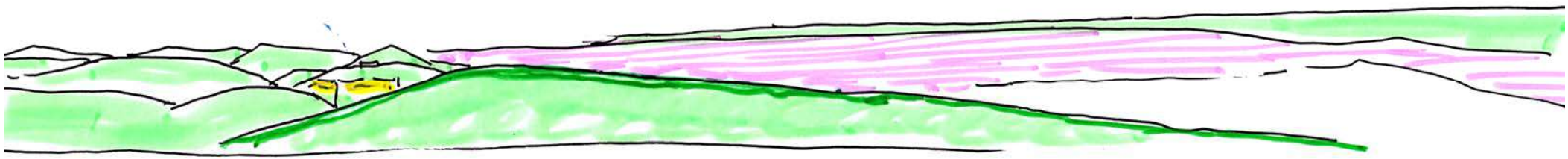
Vue depuis la citadelle vers Chaudanne

Vue depuis la citadelle vers la Chapelle des Buis

VUES RENTRANTES VERS LA CITADELLE DE BESANCON,

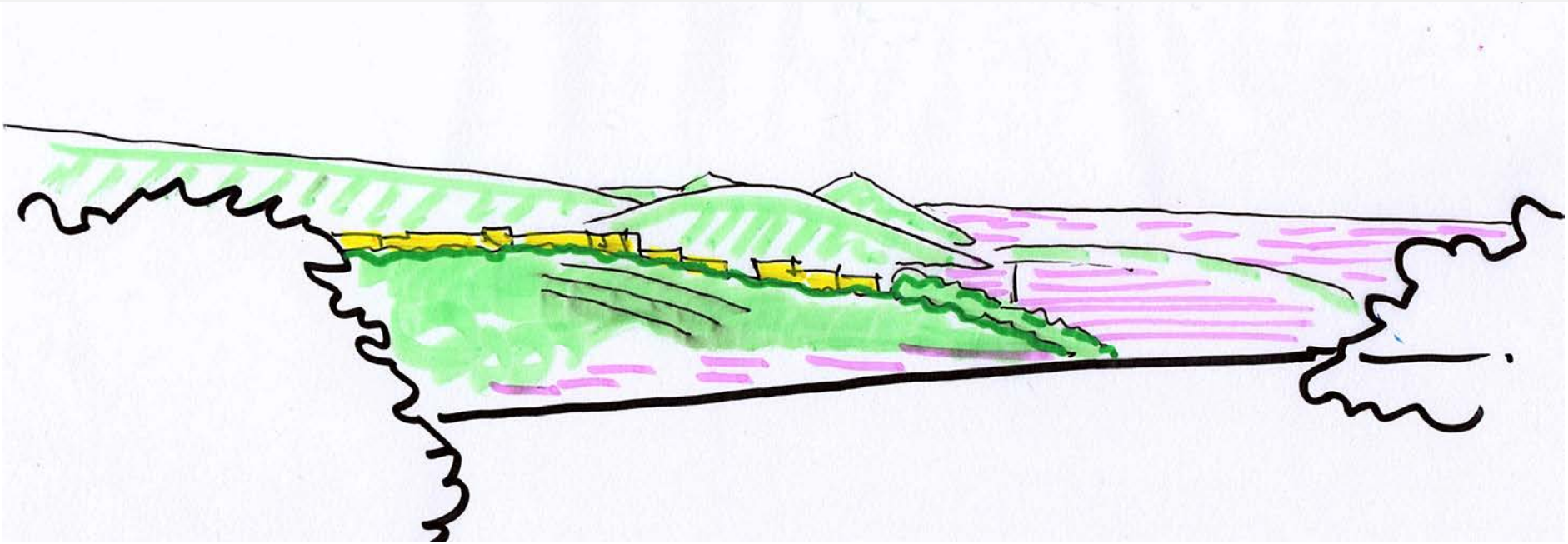


Vue rentrante majeure vers la citadelle, Bregille et Chaudanne depuis le fort des Montboucons

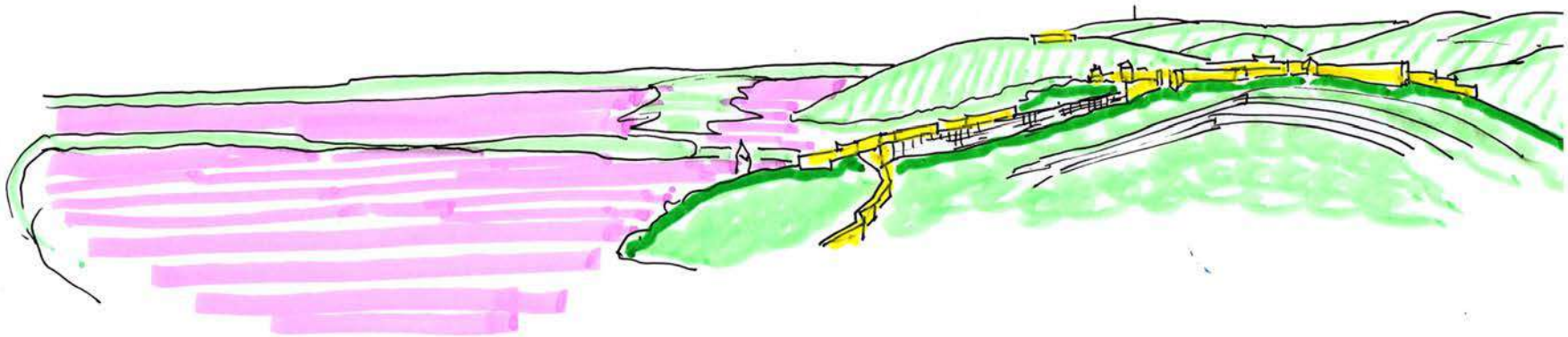


Vue rentrante vers la citadelle et les collines à l'Ouest, depuis le fort des Montfaucon

VUES RENTRANTES VERS LA CITADELLE DE BESANCON,

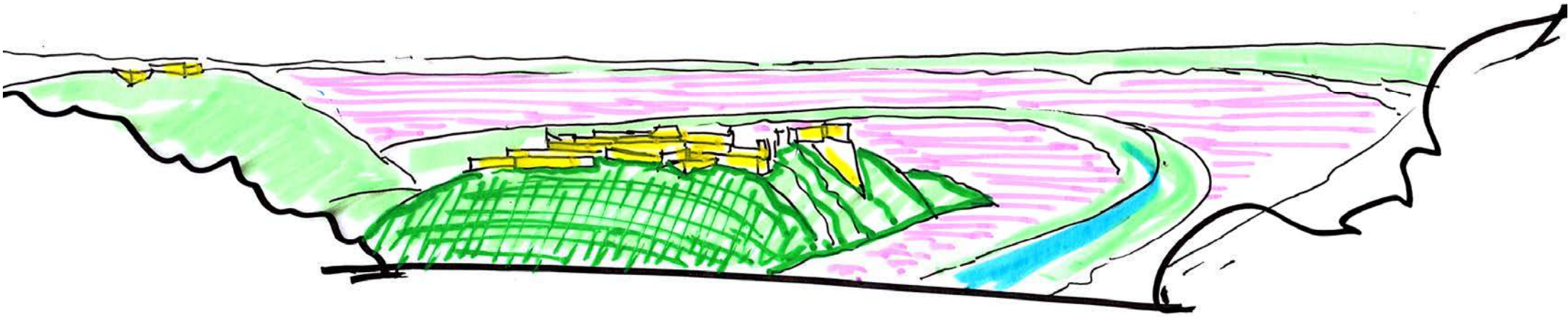


Vue rentrante majeure vers la citadelle et Chaudanne depuis Bregille



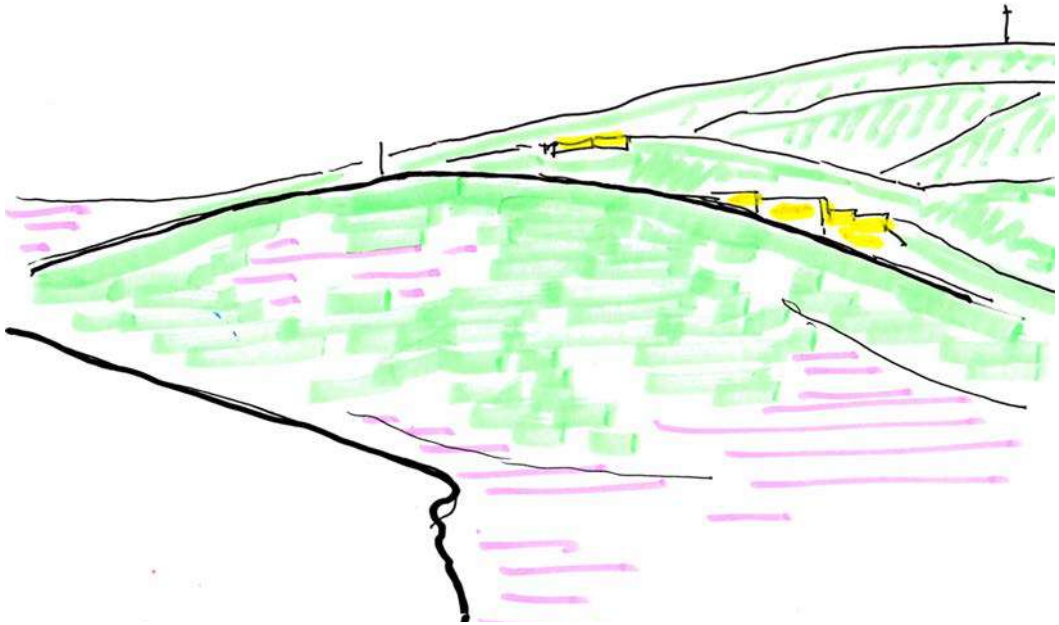
Vue rentrante majeure vers la citadelle et Bregille depuis Chaudanne

VUES RENTRANTES VERS LA CITADELLE DE BESANCON,

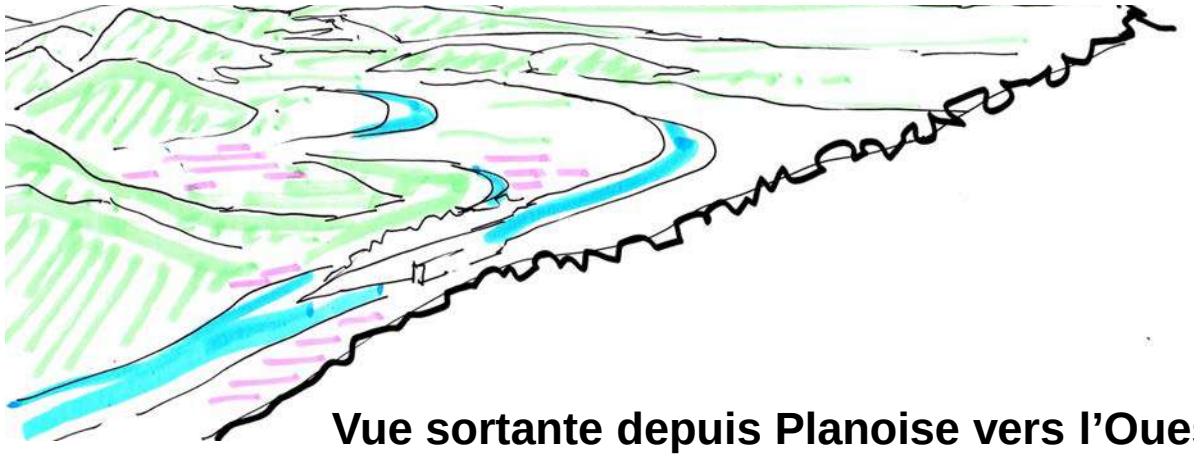


Vue rentrante majeure vers la citadelle, entre Bregille et Chaudanne depuis la Chapelle des Buis

VUES DEEPUIS PLANOISE



Vue rentrante vers la citadelle, derrière Chaudanne depuis Planoise



Vue sortante depuis Planoise vers l’Ouest chapelet de collines et plaine agricole

Annexe 6

Schéma de développement touristique du Grand Besançon – 2023



GRAND BESANÇON

UN TERRITOIRE 100 % CRÉACTIF

Grand Besançon

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU GRAND BESANÇON › 2023

ÉDITO



Jean-Louis FOUSSERET
Président du Grand Besançon
Maire de Besançon

Ce nouveau Schéma de Développement Touristique du Grand Besançon, porté par l'Agglomération, est le fruit d'une réflexion concertée avec tous les acteurs du tourisme, réunis pour la première fois en mars 2017. Ainsi, en conformité avec le Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs, et lors de nombreux ateliers et réunions, la stratégie impulsée par la collectivité s'est enrichie de contributions qui sont venues alimenter la construction volontairement pragmatique d'un nouveau plan d'action.

Le tourisme dans le Grand Besançon représente chaque année environ 125 millions d'euros de retombées économiques, chiffre en progression régulière.

Notre destination est riche de patrimoines, au pluriel, tant il est vrai que nos atouts sont divers, et pour certains exceptionnels : notre inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, dont nous fêtons cette année les 10 ans, nos six musées de France, dont le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie entièrement rénové, qui réouvre ses portes au public en 2018, notre label Ville d'Art et d'Histoire, entre autre. Notre patrimoine naturel, nos forêts, nos rivières, plans d'eau, falaises et marais sont autant de points forts à valoriser, de lieux de pratiques de pleine nature pour tous ceux qui aspirent à un séjour forme et bien-être. C'est notre projet Grandes Heures Nature.

Dans une société concurrentielle, notre destination se devait de proposer aux touristes et visiteurs une offre enrichie, plus qualitative, renouvelée, accessible, qui utilise les outils les plus connectés et les plus innovants, tout en laissant une grande place à la médiation humaine, et à la dynamique de l'événementiel.

Ce nouveau plan d'actions mise résolument sur la séduction, l'expérience et l'interactivité pour faire rayonner le Grand Besançon comme une destination attractive, singulière et en adéquation avec les attentes des touristes du XXIe siècle.

Je vous laisse donc découvrir les axes stratégiques et les premiers projets de ce plan pluriannuel qui a pour ambition de développer encore et toujours plus l'économie touristique dans le Grand Besançon.

©CRÉDITS PHOTOS :
Eric CHATELAIN • Emmanuel EME • Jean-Charles SEXE • Jack VARLET • Olivier PERRENOUD • Yves Goux • Collection du musée des beaux-arts et d'archéologie (BRONZINO) • Hôtel Le sauvage

ONT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CE DOCUMENT :
Mission Attractivité et Rayonnement • Service tourisme • Direction communication CAGB

CONCEPTION / RÉALISATION :
...bigbang / 2018

IMPRESSION :
Ville de Besançon

PORTRAIT DU TERRITOIRE

QUELQUES CHIFFRES

+ DE 1 900 CHAMBRES
EN HÉBERGEMENT MARCHAND, DONT HÔTELS, RÉSIDENCES HÔTELIÈRES, CHAMBRES D'HÔTES ET GÎTES

10 000 CONGRESSISTES
EN MOYENNE /AN

125 MILLIONS €
DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE CHAQUE ANNÉE

+ DE 500 000 NUITÉES HÔTELIÈRES /AN
(LA MOITIÉ DES NUITÉES DU DOUBS)

6 MUSÉES DE FRANCE, UN SITE UNESCO, DEUXIÈME PLUS VASTE SECTEUR SAUVEGARDÉ DE FRANCE, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE.
UNE OFFRE PATRIMONIALE ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLE

2,2 MILLIONS €
DE RETOMBÉES INDIRECTES POUR LE TOURISME D'AFFAIRES (MICE)

45 KM DE VOIES D'EAU NAVIGABLES

30 000 NUITÉES
AU CAMPING COMMUNAUTAIRE DE CHALEZEULE
ENVIRON 30 % DE TOURISTES ÉTRANGERS

PRÈS DE
1 000 KM DE SENTIERS
(RANDONNÉE PÉDESTRE, VTT)

LES ENJEUX

TERRITOIRE HAUT EN COULEURS, RICHE EN DIVERSITÉ ET EN PATRIMOINE, BÂTI ET NATUREL, LE GRAND BESANÇON DISPOSE D'ATOUTS SOLIDES POUR ATTIRER UNE CLIENTÈLE TOURISTIQUE LARGE, SOUCIEUSE DE CHOISIR DES LIEUX PRÉSERVÉS ET SINGULIERS POUR DES COURTS SÉJOURS.



Tout l'enjeu autour de la mise en œuvre du Schéma est de doter la destination Grand Besançon d'une offre suffisamment complète et attractive, en cohérence avec les tendances du tourisme et les attentes des voyageurs.

La co-constuction des actions et des projets est le véritable fil rouge du Schéma, c'est une volonté clairement affirmée par la collectivité.

AUTOUR DES 7 ENJEUX MAJEURS DE LA DESTINATION, CHACUN REPOSANT SUR UNE COMPOSANTE INDISPENSABLE À LA RÉUSSITE DU TOUT, NOUS AVONS CONSTRUIT ENSEMBLE UN SCHÉMA DIRECTEUR NÉCESSAIREMENT ÉVOLUTIF DANS SON EXÉCUTION ET CLAIR DANS SES ENJEUX STRATÉGIQUES :

1 **MOBILISER LES ACTEURS ET RENFORCER LES COOPÉRATIONS**

2 **EXISTER SUR LE MARCHÉ TOURISTIQUE**

3 **FAVORISER LES CONNEXIONS ENTRE LES PÔLES, LES FILIÈRES ET LES CLIENTÈLES**

4 **ÉVOLUER D'UN TERRITOIRE DE PASSAGE À UNE DESTINATION DE SÉJOUR**

5 **RENFORCER LA DESTINATION URBAINE BESANÇON (CITY-BREAK)**

6 **DÉVELOPPER LES FILIÈRES À POTENTIEL**

7 **FAIRE DU COUPLE TOURISME/CULTURE UN ATOUT POUR RÉ ENCHANTER LE TERRITOIRE**



LES 3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

A - FÉDÉRER LES ACTEURS AUTOUR D'UNE AMBITION PARTAGÉE

Innover et développer avec tous les acteurs du territoire (tourisme, culture, sports, socioprofessionnels). Faire de la collaboration entre tous une force du projet, en restant fidèle à l'esprit de coopération franc-comtois.

B - DÉVELOPPER LA NOTORIÉTÉ, L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DE LA DESTINATION

Accroître la visibilité et la lisibilité de la destination et devenir plus compétitifs. Assurer l'émergence d'une image claire du territoire, lui garantir une place stratégique dans la promotion de la grande Région.

C - METTRE EN SCÈNE ET ANIMER L'OFFRE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET DE LOISIRS

Pour une expérience de visite enrichie et plus interactive. Faire de nos riches patrimoines le terreau et le décor hors normes d'une nouvelle dynamique touristique.

LE POSITIONNEMENT

GRAND BESANÇON, UN TERRITOIRE VILLE NATURE CRÉACTIF





BESANÇON
comme identifiant géographique local et cœur de la destination



TERRITOIRE
69 communes irriguées par le projet touristique, qui a vocation aussi à développer toutes les activités de services.



VILLE-NATURE
combinaison remarquable et différenciante



CRÉACTIF



- **CRÉATIF**
  un territoire qui se distingue par sa créativité et sa forte sensibilité artistique et festive dans ses aménagements, son offre touristique et culturelle au sens large, ses événements et animations.
- **ACTIF**
  le visiteur devient acteur, dans une expression large, avec une dimension loisirs et sports de plein air.

EN MARKETING

- Le Grand Besançon se positionne comme Porte des Montagnes du Jura, et proche de la destination Bourgogne pour capter des flux de touristes (marques reconnues et portées par un contrat de destination et la Région, et Atout France à l'international)
- Promotion de la destination en s'appuyant sur notre singularité et notre créativité



NOS PRIORITÉS ET NOS PROJETS 2018 - 2019



CRÉATION DU DISPOSITIF D'ACCUEIL TOURISTIQUE À CHAMARS

Afin d'améliorer l'accueil des touristes au cœur de l'agglomération, un dispositif d'accueil touristique est mis en place mi-2018 par le Grand Besançon. L'objectif est de prendre en charge les touristes individuels et en groupes à Chamars et de les accompagner dans leur découverte de la destination.

Chamars donne un accès immédiat au cœur historique de Besançon, ses Musées et nombreux monuments, ainsi qu'à son offre variée et riche de restaurants et de commerces. Porte d'entrée de cet éventail d'activités, pôle multimodal desservi entre autres par le tramway, Chamars devient aussi le point de départ de la ligne Ginko Citadelle à compter de fin mars, et jusqu'à la fin de la saison. Un ticket combiné Pass Ginko Citadelle est mis en place en 2018.

À partir de la haute-saison 2018, les touristes orientés à Chamars par un jalonnement routier renouvelé ont accès à un vaste parking, complété d'un parking pour les cars de tourisme, une signalétique d'orientation et d'information, et le départ de la ligne qui dessert le cœur de l'agglomération et la citadelle. Les chauffeurs de cars de tourisme ont accès à un local qui leur est réservé, équipé de douches et d'une salle de pause.



UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AVEC LA RÉOUVERTURE DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET D'ARCHÉOLOGIE

Le 16 novembre 2018, après 4 ans de fermeture et de travaux pour une complète rénovation, le plus ancien musée de France (collection ouverte au public dès 1694) réouvre ses portes au public.

Ses collections exceptionnelles en font l'un des plus prestigieux de province. De nouveaux espaces sont dédiés au public, de nombreuses œuvres restaurées sont présentées aux visiteurs dans le cadre d'une muséographie totalement repensée autour de chefs d'œuvre de Bronzino, Cranach, Bellini, Fragonard, Rodin, Bonnard parmi tant d'autres. Une salle multimédia, une autre pour les conférences, deux ateliers et tout un dispositif d'accompagnement de la visite en font un musée moderne et ouvert à tous.

Véritable pôle d'attractivité de la ville historique, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie propose dès le printemps 2019 aux touristes, visiteurs et habitants de grandes expositions temporaires et thématiques.



ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Un exemple avec la programmation événementielle célébrant les 10 ans de l'inscription à l'UNESCO en 2018.

Inscrites sur la liste prestigieuse du Patrimoine mondial par l'UNESCO en 2008 pour ses fortifications dont sa citadelle, Besançon célèbre en 2018 avec tous ses partenaires du Réseau des Sites majeurs de Vauban les 10 ans de l'obtention de ce prestigieux label.
Afin de célébrer au mieux cet événement, Besançon propose tout au long de la saison 2018 de nombreuses manifestations, du 1er avril au 4 novembre. Plusieurs expositions à la Citadelle, au Musée du Temps et à la Maison Victor Hugo sont proposées au public.

Un temps fort a lieu le 7 juillet avec la projection d'un film en son et lumière sur la façade du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

> CHAQUE ANNÉE, UNE PROGRAMMATION RICHE ET VARIÉE AURA POUR OBJET D'ANIMER ET DE METTRE EN SCÈNE LE PATRIMOINE.



LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE DE COMMUNICATION TERRITORIALE CONCERTÉE

Territoire reconnu pour la qualité de son patrimoine et de son environnement naturel, sa qualité de vie et sa vitalité économique, culturelle et sportive, son accessibilité nationale et internationale, le Grand Besançon est riche de potentialités, en résonnance avec les besoins, attentes et aspirations des touristes français et étrangers.

Afin de promouvoir ces atouts, consolider sa visibilité et son image, le Grand Besançon s'engage dans une démarche de marketing territorial de conquête et une stratégie d'attractivité globale fédérant l'ensemble des acteurs privés et publics locaux. À partir d'un diagnostic et d'une définition de positionnement distinctif partagés, cette démarche conduira à la création d'une marque identitaire de territoire autour de laquelle s'articulera la stratégie de communication du Grand Besançon et sur laquelle pourront s'appuyer l'ensemble des acteurs pour faire rayonner l'agglomération bisontine.





NOTRE TERRITOIRE, UN TRÉSOR POUR L'OUTDOOR

Le territoire du Grand Besançon, riche de ses reliefs, de son environnement de qualité et de sa variété de paysages, se positionne aux côtés des autres sites en France où il fait bon être « dehors ».

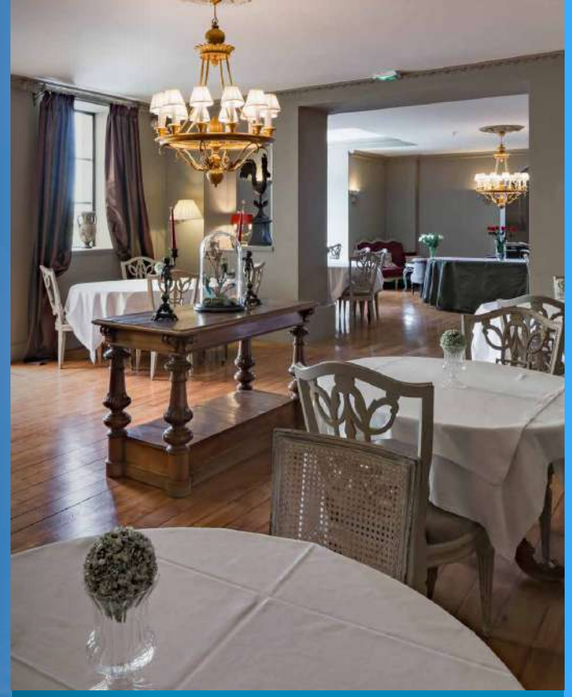
Avec près de 1 000 km balisés, plus de 25 boucles pédestres, une quinzaine de circuits de VTT, des premiers itinéraires labélisés « patrimoine », les 69 communes de notre agglomération offrent un véritable terrain de jeu pour la pratique des activités de pleine nature.

Séduisant toujours plus de citadins en quête de grand air et de retour sur soi, le concept d'Outdoor devient un véritable mode de vie et de relation à la nature, allant de la balade familiale jusqu'aux pratiques extrêmes.

Dépassant très largement le seul secteur sportif, le concept cible également l'attractivité du territoire, son rayonnement et par là-même tous ses habitants.

Partant de ce constat et en créant la marque «GRANDES HEURES NATURE» le Grand Besançon a décidé de labelliser l'ensemble des évènements et actions déclinés sur le champ de l'Outdoor dès 2018 et d'organiser un temps fort au printemps 2019, ouvert au grand public, sous la forme d'un salon-festival à Micropolis.

L'objectif ? offrir à chacun l'occasion de découvrir les matériels, les disciplines et leurs caractéristiques technologiques, d'obtenir des informations sur les nouveautés, de les essayer ou d'assister à des démonstrations... Animé par des expositions, autres forums et conférences, cet événement unique permettra aussi de rencontrer les ambassadeurs de «GRANDES HEURES NATURE», tous sportifs et champions de très haut niveau.



MISE EN PLACE D'UN PLAN QUALITÉ TOURISME AVEC NOS PARTENAIRES

En partenariat avec l'Etat (DIRECCTE), le Comité Régional du Tourisme, Doubs Tourisme, la CCI Doubs et l'Office de tourisme et des Congrès, le Grand Besançon impulse à partir du printemps 2018 une action forte pour soutenir le déploiement de «Qualité Tourisme» seule marque d'Etat portée par le ministère en charge du Tourisme, le ministère de l'Economie (DGE) et Atout France à l'étranger.

Le territoire relève le défi de la qualité pour faire la différence et s'organise avec ses partenaires pour, secteur par secteur, multiplier le nombre de sites détenteurs, prestataires et opérateurs qui obtiendront le prestigieux label.

Les Moyens : petit déjeuner Qualité Tourisme proposés aux acteurs du Grand Besançon.

BASE DE LOISIRS D'OSSELLE

La base de loisirs d'Osselle est devenue communautaire en 2017. Le Grand Besançon souhaite la développer en renforçant l'offre de services et de loisirs aquatiques apportés aux habitants et touristes du territoire.

Les ambitions du nouveau projet visent à diversifier l'offre actuelle pour satisfaire plus d'attentes, en développant notamment des activités 4 saisons avec un fonctionnement à l'année. Des aménagements progressifs sont nécessaires sur les zones de baignade, de loisirs et de découverte, mais également au niveau paysager. Tout en respectant et en valorisant le cadre naturel, la circulation, l'implantation et la typologie des bâtiments seront repensés afin de déployer la base sur les espaces environnants.

La première phase en 2019 sera consacrée aux travaux de mise à niveau préfigurateurs d'un projet plus vaste et plus ambitieux, suivie du développement de l'ensemble du projet sur un périmètre élargi à l'existant et des aménagements des espaces alentours (infrastructures pour des activités et loisirs de pleine nature)…







COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND BESANÇON

4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon cedex

Grand Besançon

WWW.GRANDBESANCON.FR

Annexe 7

Questionnaire envoyé aux agents et élus Ville de Besançon et Grand Besançon en mai 2019

QUESTIONNAIRE UNESCO

Dans le cadre du renouvellement du plan de gestion de son bien UNESCO inscrit sur la Liste du patrimoine mondial au titre des « Fortifications de Vauban », la Ville de Besançon souhaite vous associer à la démarche.
La connaissance et l'appropriation des agents qui travaillent quotidiennement au plus près de ce riche patrimoine doivent aujourd'hui être mesurées pour continuer à dynamiser, consolider le programme d'actions de conservation et de valorisation, mais aussi conforter les ambitions de Besançon pour son bien inscrit à l'UNESCO.
Nous vous remercions par avance de bien vouloir répondre au présent questionnaire si vous n'avez pas déjà rempli la version numérique que vous avez reçue dans votre boite mail. Merci de retourner le questionnaire rempli à Ville de Besançon - Direction Patrimoine Historique – M.-L. BASSI par courrier interne au plus tard le 31 mai 2019.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008

Connaissez-vous l'UNESCO et ses missions ?
□ Oui, j'en ai déjà entendu parler
□ Oui, je connais certaines de ses missions
□ Non

Si oui, à votre avis, quelles sont ses missions ?
□ Favoriser l'accès à l'éducation pour tous
□ Créer un environnement culturel riche et diversifié
□ Faire bénéficier chacun des avancées technologiques
□ Encourager une liberté d'expression pleine et entière
□ Renforcer les liens entre les nations pour installer un climat de paix
□ Identifier, classer et préserver des sites universels et exceptionnels
□ Protéger la planète et encourager le développement durable
□ Autre : ……

Parmi ces valeurs défendues par l'UNESCO, quelles sont les plus importantes pour vous ? :
□ Égalité
□ Respect
□ Tolérance
□ Paix
□ Liberté
□ Partage
□ Autre : ……

Saviez-vous que les fortifications Vauban à Besançon sont inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ?
□ Oui
□ Non

Par rapport à cette reconnaissance internationale, vous diriez que vous vous sentez :

Indifférent(e) Plutôt indifférent(e) Plutôt fier(e) Fier(e)

Selon vous, qu'apporte à la ville cette reconnaissance internationale ?
□ Développement du tourisme
□ Image, symbole
□ Rayonnement du territoire
□ Mise en valeur des savoir-faire et de la culture française
□ Aide à la sauvegarde
□ Autre :……

Selon vous, quelles attentes particulières peut-on avoir vis-à-vis d'un site classé UNESCO ?
□ Obligation de communication/promotion
□ Obligation de transmission de ce patrimoine
□ Accessibilité handicap
□ Accessibilité en langues étrangères
□ Bon entretien et mise en valeur du site
□ Qualité d'accueil
□ Animation du lieu
□ Autre : ……

Les fortifications Vauban à Besançon sont inscrites sur la liste du patrimoine de l'UNESCO conjointement avec d'autres sites conçus par Vauban. À votre avis, combien de sites (en comptant Besançon) font partie de ce réseau ?
……

Pouvez-vous citer ceux que vous connaissez ?
……
……

Ces 6 derniers mois, avez-vous fréquenté un ou plusieurs de ces sites bisontins faisant partie des fortifications inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ?
□ Promenade des Glacis
□ Parc de la Gare d'Eau
□ Tours bastionnées (Bastion, Chamars…)
□ Citadelle - Parc Saint-Étienne (partie gratuite)
□ Citadelle (partie payante)
□ Quais des bords du Doubs
□ Fort Griffon

Vous utilisez ces lieux principalement pour :

□ Prendre du temps seul (méditation, lecture, promenade…)
□ Pratiquer un sport
□ Profiter d'une sortie familiale (promenade, pique-nique, jeux…)
□ Découvrir l'histoire
□ Vous adonner à une activité culturelle (musique, photo, dessin, danse…)
□ Fréquenter des événements particuliers (spectacles, célébration, commémoration, expositions, salon du livre…)
□ Les visiter ou les faire visiter par des proches
□ Pas d'usage particulier, simple élément du paysage urbain
□ Autre : ……..

Pour approfondir, diriez-vous que la Citadelle est globalement :

□ Un lieu de culture
□ Un lieu de loisirs
□ Un lieu d'apprentissage
□ Un lieu d'évasion
□ Autre :……

Quelles activités aimeriez-vous pratiquer sur les sites suivants :

À la Citadelle (partie payante)
……
À la Citadelle (partie gratuite, parc Saint-Étienne situé entre les deux porches)
……
Dans les tours bastionnées
……
À la Gare d'eau
……

Que seriez-vous prêts à faire pour préserver, valoriser et faire connaître ce patrimoine ?

	Ne me sens pas concerné(e)	Plutôt non	Plutôt oui	Oui tout à fait
Participer à une action concrète (ex : action de préservation, de sensibilisation…)				
Faire un don en argent				
Adhérer à une association type « Les Amis des fortifications »				
Faire partie d'un comité de suivi, qui évalue et propose les actions à mener				

Autre, précisez : …….

En tant qu'agent de la collectivité, quelles actions, en lien avec votre service, pourraient contribuer à la préservation, la valorisation et l'appropriation de ce patrimoine par les habitants ?

……
……
……
……

Mieux vous connaître…

Vous êtes : □ un homme □ une femme

Définissez votre tranche d'âge :

□ 18–25 ans □ 26–50 ans □ 50–65 ans □ + de 65 ans

Quelle est votre commune, département de résidence ?

……..

Merci de votre participation !

Les informations recueillies par la Ville de Besançon responsable du traitement sont enregistrées dans un fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre précis indiqué dans le questionnaire (invitation à un atelier de réflexion, fourniture d'un « kit ambassadeur »). Les données sont conservées pendant la durée de la concertation liée au renouvellement du plan de gestion UNESCO et seront ensuite détruites. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès à vos données personnelles est strictement limité au personnel de la Ville impliqué dans le projet plan de gestion du bien UNESCO. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.
Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des Données de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'adresse dpo@grandbesancon.fr ou par courrier à CAGB – DPO, 4 rue Gabriel Plançon, 25000 BESANÇON. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Annexe 8

Référentiel « Fortifications de Vauban »

WWW.SITES-VAUBAN.ORG

RÉFÉRENTIEL

Recommandations pour la gestion,
la conservation et le développement durable
des **« FORTIFICATIONS DE VAUBAN »**

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008

Réseau des sites majeurs Vauban



SOMMAIRE

1. UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ? ..... / 4
A. À l'échelle du bien en série ..... / 6
B. À l'échelle des composantes du bien en série ..... / 8
2. ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION ..... / 14
A. Intégrité paysagère et architecturale ..... / 15
Morphologie et mise en valeur paysagère ..... / 15
Prise en compte des écosystèmes ..... / 15
Couverture végétale et modelés de terre ..... / 16
Patrimoine fortifié bâti ..... / 16
B. Usages ..... / 17
Des usages planifiés et spontanés multiples ..... / 17
Accessibilité aux fortifications ..... / 18
Appropriation civile et définition de nouveaux usages ..... / 18
C. Valeurs ..... / 19
3. PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS ..... / 20
A. Préservation par le développement ..... / 20
Morphologie des sites et des paysages ..... / 20
Usages ..... / 23
Approvisionnement / évacuation / accessibilité / communication avec la ville ..... / 23
B. Interventions architecturales et paysagères ..... / 24
Enveloppe ..... / 24
Intramuros ..... / 25
Respect des emprises prévues par Vauban ..... / 25
ANNEXE 1
Déclaration de valeur universelle exceptionnelle - VUE - Fortifications de Vauban ..... / 26

1 UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?

Les fortifications de Vauban ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008. Le bien en série fédère les douze sites les plus représentatifs des différentes facettes de l'œuvre construite de Vauban (près de 160 sites fortifiés au total), en termes de situation géographique, de typologie des ouvrages et de la façon dont l'ingénieur militaire a tiré profit des conditions sur place pour adapter des forteresses existantes et pour implanter des fortifications nouvelles dans une logique d'optimisation de la défense des frontières de la France. En 2017, une procédure d'extension du bien inscrit a été engagée pour optimiser la représentativité de l'ensemble.

Les composantes du bien en série sont solidaires ; appréhender la valeur ajoutée de chacune d'entre elles et leur complémentarité permet de comprendre la valeur de l'ensemble. Les attributs du bien et de chaque composante justifiant la valeur universelle exceptionnelle sont brièvement décrits dans la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle et dans le plan de gestion.

Le référentiel « Fortifications de Vauban » a pour but d'expliciter ces caractéristiques et de faciliter la compréhension de la cohérence entre ces composantes, qu'il convient de conserver. Ces clés de lecture permettent de mieux cerner les enjeux de préservation et de développement des douze sites majeurs de Vauban. En effet, outre l'engagement pris par les gestionnaires et l'État français de les maintenir dans l'état de conservation, dans leur authenticité et intégrité qui ont justifié leur inscription, il s'agit également d'accompagner les évolutions inévitables du XXIe siècle dans une approche cohérente à l'échelle du bien en série, sans compromettre sa valeur universelle exceptionnelle.

Les modes de gouvernance sont parfois très différents et un grand nombre d'acteurs intervient dans la préservation et la réhabilitation des sites majeurs de Vauban. Avant toute action, il convient que ces acteurs s'approprient les caractéristiques représentatives de leur site au sein du bien en série et des valeurs patrimoniales qu'il porte afin de garantir la préservation des attributs et de la représentativité de l'œuvre de Vauban dans toute sa diversité.

Le référentiel se veut un outil d'aide à la définition des interventions sur les sites et leurs abords, au service des gestionnaires, de leurs partenaires et des services de l'État, suivant l'adage « la préservation par le développement ». Il est soutenu par le ministère de la Culture/Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition énergétique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Sans être opposable en tant que tel, ce référentiel a vocation à être intégré dans le plan de gestion du bien en série.

LES DOUZE SITES INSCRITS
ET LES TROIS SITES CANDIDATS
À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

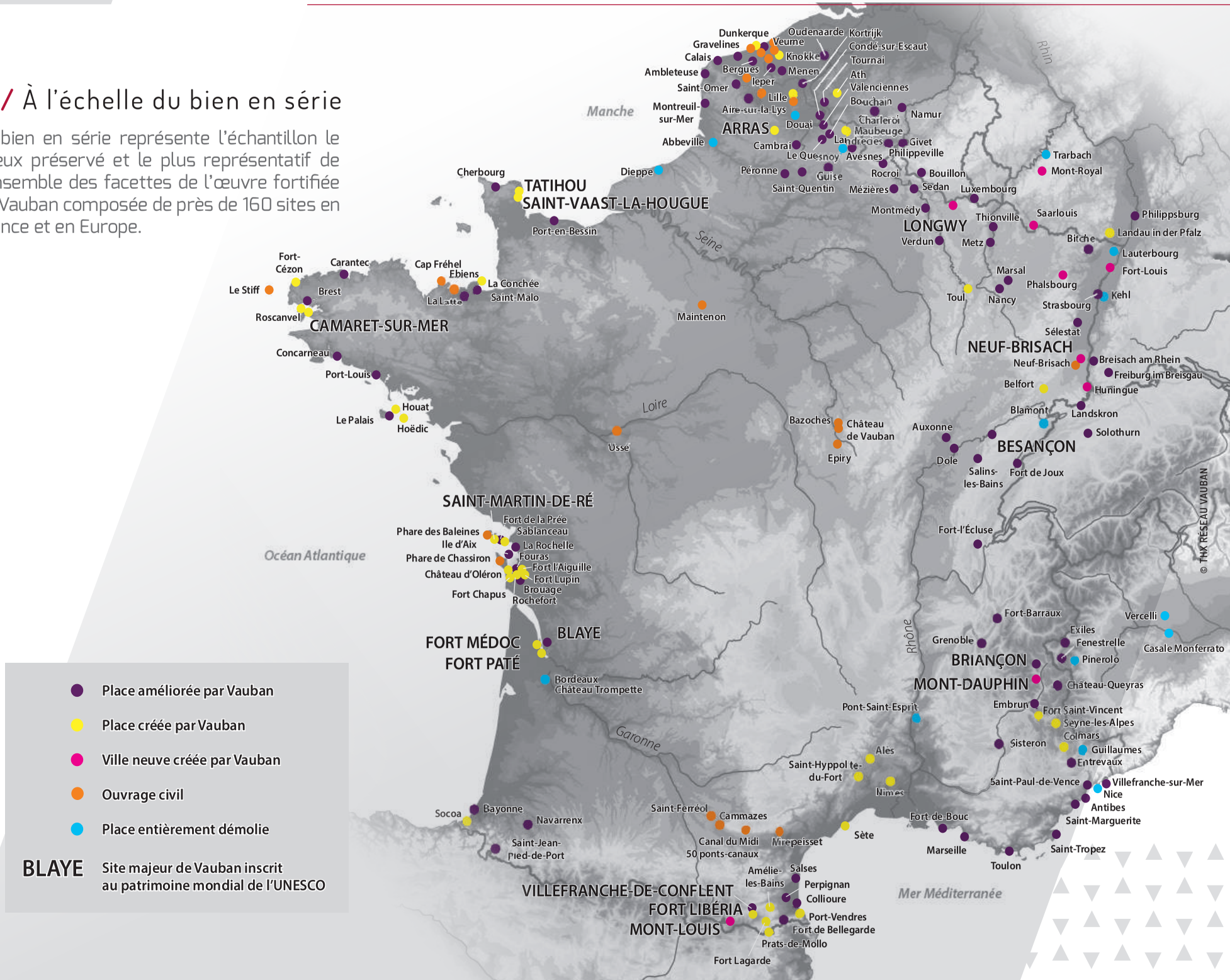
FORTIFICATIONS DE VAUBAN INSCRITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

FORTIFICATIONS DE VAUBAN CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT



A / À l'échelle du bien en série

Le bien en série représente l'échantillon le mieux préservé et le plus représentatif de l'ensemble des facettes de l'œuvre fortifiée de Vauban composée de près de 160 sites en France et en Europe.



- Place améliorée par Vauban
- Place créée par Vauban
- Ville neuve créée par Vauban
- Ouvrage civil
- Place entièrement démolie
- **BLAYE** Site majeur de Vauban inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire. (...) »

À l'échelle du bien en série, plusieurs caractéristiques soutiennent son universalité :

- Le choix du lieu d'implantation des fortifications doit permettre de contrôler les voies de communication à l'échelle du royaume de Louis XIV. Sans être contiguës, elles ponctuent les frontières maritimes et terrestres, et fonctionnent comme un chapelet de places fortes pouvant se soutenir entre elles.
- Le bien inscrit témoigne de l'ampleur et de l'étendue de l'œuvre. Placées dans le contexte du XVII^e siècle, les 160 fortifications dont Vauban a déterminé le projet et la mise en œuvre constituent un ensemble tout à fait exceptionnel et sans égal.
- La diversité du génie de Vauban plaçait au premier plan l'adaptation au terrain et à la topographie environnante. Il a ainsi sciemment défini ses projets en fonction des conditions du terrain en les adaptant le cas échéant aux fortifications préexistantes.
- Le pragmatisme des choix de matériaux, l'ampleur et l'organisation des nombreux chantiers, leur déroulement dans des délais souvent très contraints, témoignent de la valeur technique de cette œuvre.

D'une façon générale, l'ensemble des composantes se trouve aujourd'hui encore dans l'état voulu par Vauban. Le paysage défendu est toujours lisible.

B / À l'échelle des composantes du bien en série

Les attributs suivants donnent les clés de compréhension de l'apport de chaque composante à la valeur universelle exceptionnelle du bien en série :

- Chaque site joue un rôle dans la défense d'une région stratégique et forme un verrou sur un point faible de la France (confluent de vallée, col, plaine, voie d'eau).
- Souvent, ce verrou se base sur une réciprocité des ouvrages : soit au sein d'une composante (Villefranche, Blaye/Cussac, Briançon ...), soit à l'échelle d'un secteur plus vaste (la tour de Camaret est, par exemple, un maillon du système de défense du goulet de Brest).
- Les fortifications Vauban sont chacune représentatives d'une typologie de défenses déployées par Vauban en fonction de la situation géomorphologique, comme présentée ci-après (illustration 3).
- Elles témoignent de l'évolution de la stratégie de défense dans l'œuvre de Vauban en multipliant les obstacles en avant du corps de place pour retarder la progression de l'assaillant selon la configuration du site. Les ensembles fortifiés de Vauban seront d'ailleurs codifiés *a posteriori* en trois systèmes (illustration 4).
- Elles représentent soit une création *ex nihilo*, soit une adaptation d'une forteresse préexistante.

ILLUSTRATION 3

TYPOLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

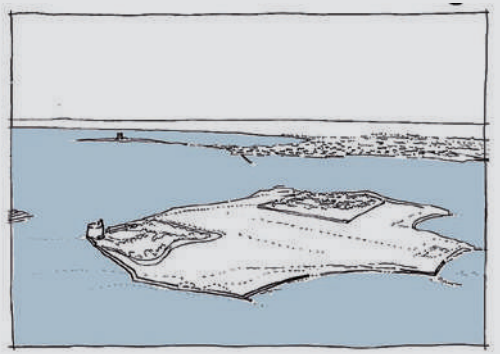
MER

Réduit insulaire



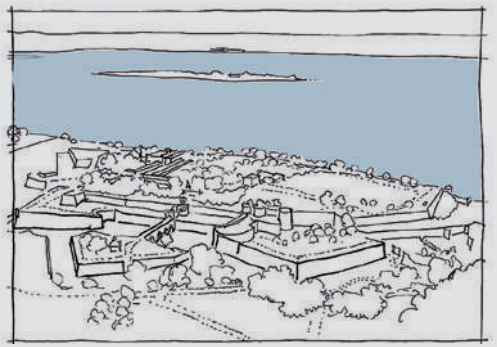
SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Protection d'un mouillage



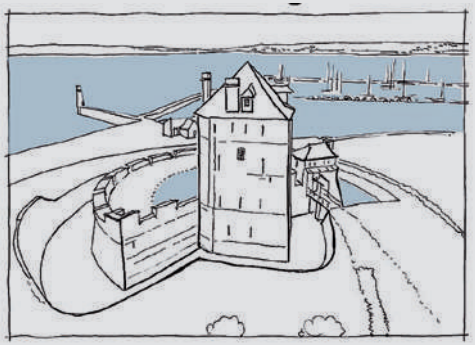
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Verrou d'estuaire



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

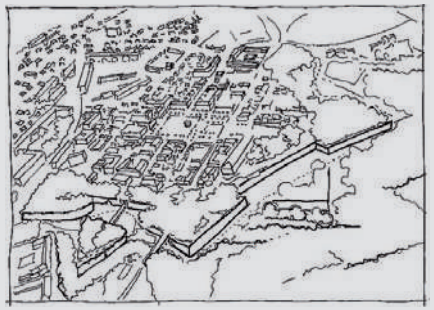
Entrée d'un goulet



CAMARET-SUR-MER

MONTAGNE

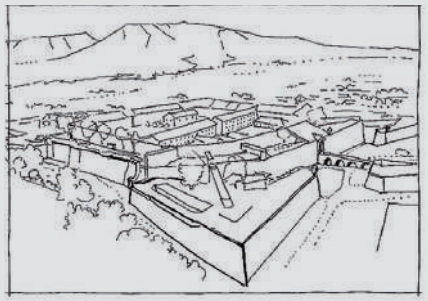
Rupture de pente d'un plateau



LONGWY

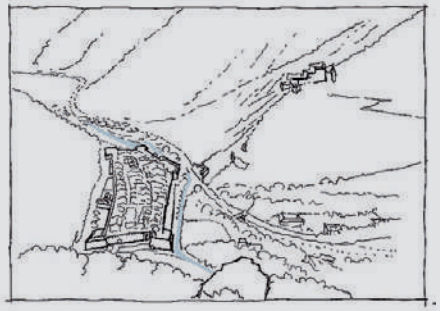


MONT-DAUPHIN



MONT-LOUIS

Verrouillage de vallée



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT



BRIANÇON

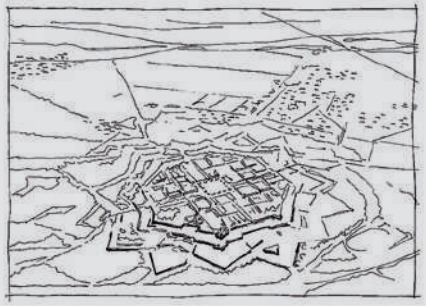
Méandre



BESANÇON

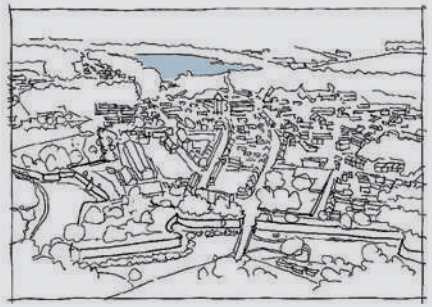
PLAINE

Ville neuve de plaine

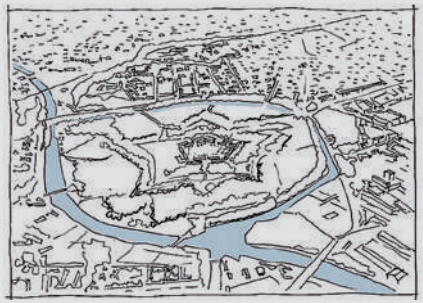


NEUF-BRISACH

Plaine inondable

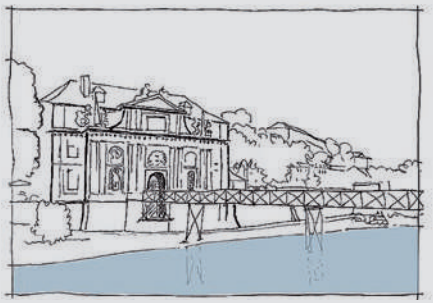


LE QUESNOY*



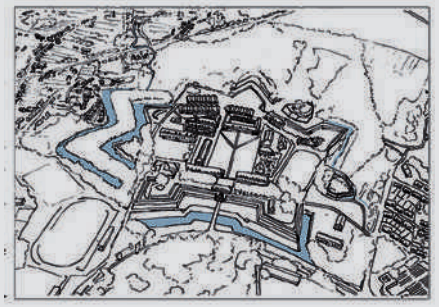
LILLE*

Contrôle de pont



BREISACH AM RHEIN*

Plaine



ARRAS

* FORTIFICATIONS CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

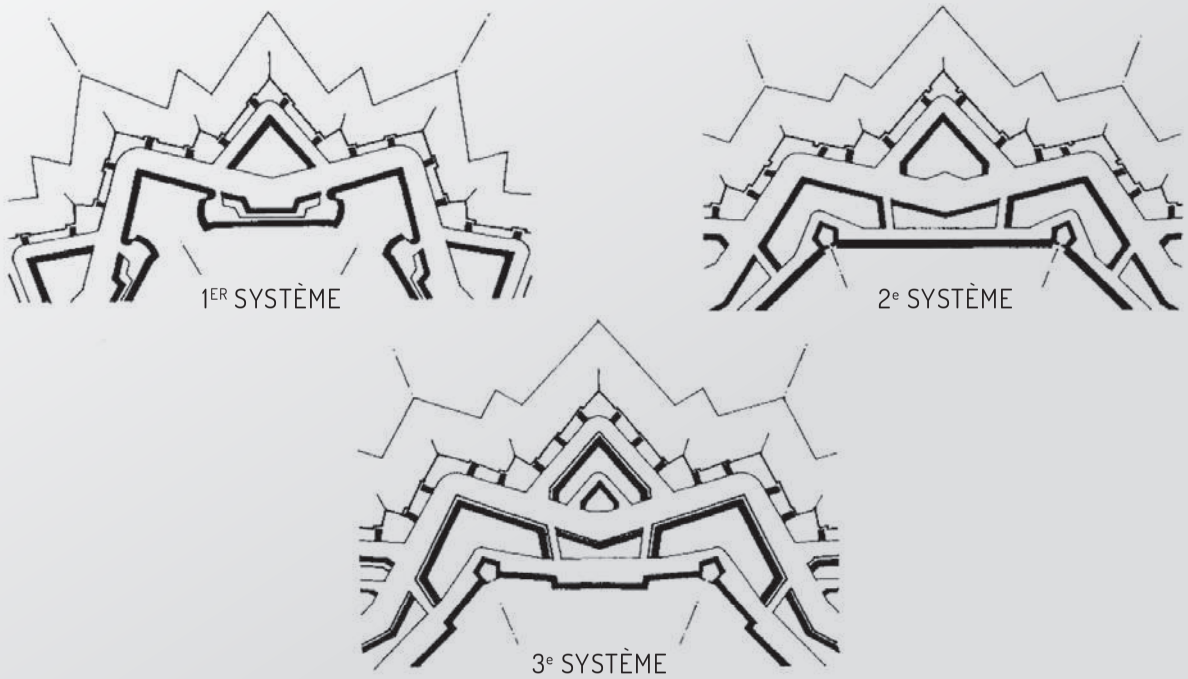
© ALINE LE CŒUR ET THOMAS FLOCH

Ces ouvrages, citadelles, tours, forts isolés, villes neuves, enceintes urbaines peuvent également être classés selon les différents systèmes de fortifications, élaborés par Vauban pour retarder le plus longtemps possible le moment où l'assaillant approchera de l'enceinte de sûreté (dernière muraille de la défense), d'où la multiplication des dispositifs d'ouvrages avancés. Néanmoins, il convient de souligner que la notion de « systèmes » est étrangère à la pensée de Vauban, qui considère que chaque place forte est unique en fonction de ses missions et adaptations au terrain. Ce sont ses successeurs qui ont rangé ses forteresses en trois systèmes principaux, alors qu'il y en a, en vérité, autant que de forteresses construites.

Les ensembles fortifiés de Vauban appartiennent à la fortification dite « bastionnée » que Vauban a développée à un haut degré d'efficacité.

ILLUSTRATION 4

LES TROIS SYSTÈMES DE VAUBAN,
CODIFIÉS COMME TELS AU XVIII[e] SIÈCLE



Bernard Forest de Bélidor la définit ainsi :

« La Fortification est un art qui enseigne à mettre une place de guerre en tel état, que chacune de ses parties puisse découvrir l'ennemi de front & de flanc, & lui opposer la largeur et la profondeur des fossés, la hauteur & la solidité du rempart, afin que derrière cette enceinte, un petit corps de troupes puisse résister avantageusement à une armée considérable. »*

* *Dictionnaire portatif de l'ingénieur*, C.A. Jombert, 1755, pp. 134-135

La fortification bastionnée est caractérisée par la géométrie du flanquement (plan) et par la défense en profondeur (profil).

Ainsi, le tracé de la fortification bastionnée est le reflet de notions géométriques articulées dans un ensemble et transposées dans un cadre physique. En plan, une enceinte définit un agencement géométrique dont les parties se répètent. Elle est composée de bastions (qui remplacent la tour médiévale) reliés par des murs de courtines. Le bastion peut se définir comme un pentagone, composé de deux faces, deux flancs et une gorge, dont l'angle saillant pointe vers la campagne.

Le principe du flanquement (illustration 5) régit cet aménagement géométrique et permet de s'assurer que tout point précis d'une enceinte est visible d'un autre endroit, de sorte que le fossé soit intégralement battu par les tirs. Ainsi, les canons tirant en feux rasants dans les fossés depuis le flanc du bastion peuvent prendre en enfilade la face du bastion collatéral en supprimant tout angle mort. En fait, le flanquement est l'art de découvrir et de battre l'ennemi de côté. Aussi le flanquement réciproque des ouvrages est la clef du système bastionné.

La fortification bastionnée est aussi caractérisée par l'échelonnement en profondeur des ouvrages. Pour résister efficacement à l'artillerie, il ne suffit plus d'y opposer un simple mur de maçonnerie comme au Moyen Âge. On a recours au rempart, constitué d'une masse imposante de terre revêtue ou non de maçonnerie. À cela s'ajoutent le fossé, le chemin couvert et le glacis. Ces différents ouvrages forment le profil général de l'enceinte bastionnée.

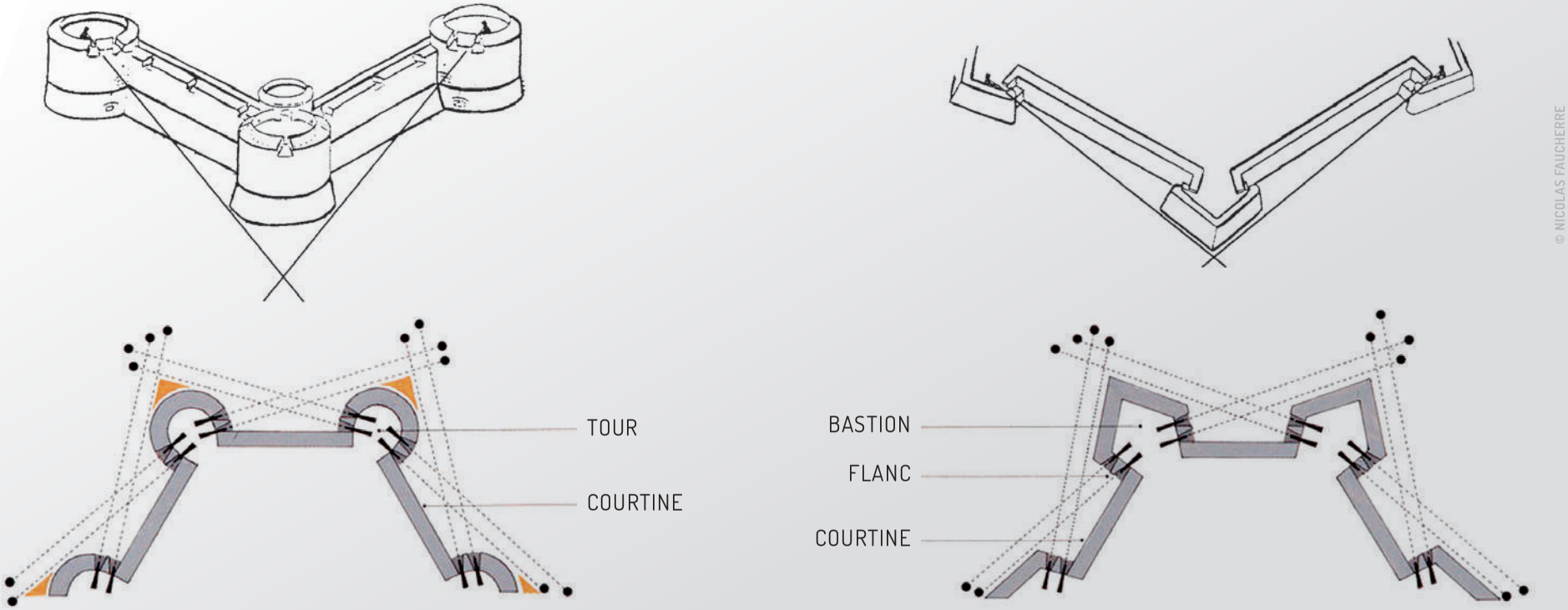
Le principe du défilement (illustration 6) est à la base de l'édification des ouvrages. Il se définit comme l'art de camoufler et de dérober le corps de la place à la vue de l'ennemi. En plus d'enfouir la fortification par l'usage de fossés, on place devant l'enceinte ou le rempart principal divers ouvrages avancés. Ainsi, l'étagement des feux permet au défenseur d'être toujours en position de commandement sur l'ennemi. Le défenseur voit, sans être vu.

Généralement la fortification de Vauban est dite remparée, c'est-à-dire que la terre extraite du fossé est placée en remblai pour former l'obstacle. Généralement formé de bastions et de courtines, le corps de la place se définit comme le rempart principal d'une place forte. La fortification de Vauban est également rasante, à demi enterrée dans le fossé de façon à ce que les canons de la défense pratiquent des tirs rasants sur le glacis, vaste surface reprofilée pour être intégralement battue par les feux.

Les sites dominants (Briançon, citadelle de Besançon, fort Libéria à Villefranche) constituent une exception à cette règle et marquent de façon ostentatoire dans le paysage, l'occupation du territoire. Leur position en hauteur permet de contrôler les mouvements dans la vallée, selon l'adage militaire : « Qui tient les hauts, tient les bas !».

ILLUSTRATION 5

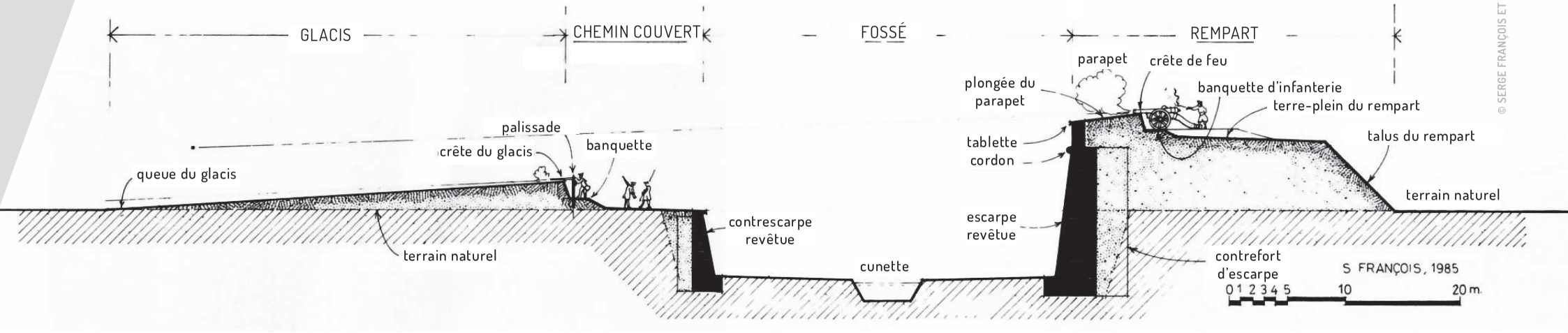
REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU PRINCIPE DE FLANQUEMENT. L'ANGLE MORT DEVANT LA TOUR MÉDIÉVALE (EN JAUNE), LE FLANQUEMENT RÉCIPROQUE PARFAIT DEVANT LE BASTION PENTAGONAL.



© NICOLAS FAUCHERRE

ILLUSTRATION 6

PRINCIPE DU DÉFILEMENT EN PROFONDEUR DU SYSTÈME DE DÉFENSE



© SERGE FRANÇOIS ET NICOLAS FAUCHERRE

2 ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION

L'inscription au Patrimoine mondial s'accompagne de la construction d'une image culturelle commune et d'actions collectives entre les sites majeurs de Vauban, expression de la valeur universelle exceptionnelle collective et réciproque (charte de couleurs, mât directionnel, plaque commémorative, etc.).

Les projets culturels de territoire des sites sont complémentaires entre eux, pour qu'ensemble ils racontent toutes les facettes de l'œuvre de Vauban : ils expriment la représentativité de chaque composante au sein du bien en série et constituent le fil conducteur pour les développements futurs.

Les attributs distinctifs propres à chaque composante guideront les choix en ce qui concerne les nouveaux usages. À l'échelle du bien en série, cela se traduira par des programmes différents, compatibles avec les caractéristiques propres à chaque composante.

A / Intégrité paysagère et architecturale

Comment préserver l'intégrité du paysage de la fortification, appréhendé depuis le lointain jusqu'aux abords proches ?

MORPHOLOGIE ET MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE

Une grande partie du cadre paysager et architectural du temps de Vauban subsiste pour chacun des sites du bien en série. La morphologie qui s'en dégage permet une compréhension du système de défense, des axes d'attaque et de bombardement, ainsi que des angles de tir du défenseur et de la remarquable adaptation au terrain contraint (optimisation des défenses naturelles), à l'échelle rapprochée comme à l'échelle du paysage étendu jusqu'à environ 20 km. L'ennemi potentiel doit être perçu au loin, sans que le site de défense soit vu par lui.

Les valeurs paysagères et naturelles des sites fortifiés par Vauban forment des entités de paysage qui dialoguent avec leur environnement géographique. Ils sont souvent perceptibles de loin (10 à 25 km), formant des ensembles paysagers emblématiques et identitaires, aujourd'hui moteurs d'attraction touristique. Le monument est visible parfois depuis les cheminements fréquentés depuis la terre (Besançon, Briançon), ou depuis la mer (Saint-Vaast-la-Hougue, Camaret, Saint-Martin-de-Ré), plus difficilement à distance pour ce qui concerne les sites de plaine. Cette lisibilité dans le paysage reflète la volonté d'autrefois d'occuper un territoire de façon plus ou moins ostentatoire. Elle constitue aujourd'hui un attribut majeur du bien.

Le paysage défendu dépend de la portée de tir, mais aussi de la distance de visibilité de l'attaquant qui arrive. L'œil peut voir jusqu'à 30 km dans certains cas. L'horizon peut être dégagé sur une grande distance, ou séquencé par des éléments tels que des montagnes, des collines ou des falaises, plus proches. Depuis les sites eux-mêmes, des vues sortantes permettent d'appréhender l'adaptation à la géographie du territoire, l'étendue et la diversité des paysages, pour comprendre la stratégie de défense et la lisibilité historique du lieu. Les « zones tampons » incluent l'environnement immédiat du bien et constituent un surcroît de protection du bien.

Des aménagements peuvent venir en contradiction avec la lisibilité historique du site dans son contexte d'adaptation géographique et la compréhension des axes stratégiques de bombardement et d'attaque du système défensif.

PRISE EN COMPTE DES ÉCOSYSTÈMES

Dans un contexte international, national ou régional, certains sites sont soumis à des protections des espaces naturels, sites Natura 2000, Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Trames Vertes et Bleues, protections au titre de la loi Littoral, etc.. Certains lieux forment des réservoirs de biodiversité au sein de corridors écologiques et contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants. Les remparts, douves et murailles ont parfois permis le développement d'une faune et d'une flore spécifiques, adaptées aux conditions particulières de vie que leur offrent ces supports.

COUVERTURE VÉGÉTALE ET MODELÉS DE TERRE

La végétation (végétation horticole plantée, végétation de semis naturel formant boisement) peut gêner la perception du système fortifié, en masquant parfois la vue sur des parties importantes. Pourtant elle peut devenir un nouvel élément de qualification de l'espace, qui participe au confort de l'utilisateur qui n'est plus militaire, ou à l'enrichissement de la biodiversité. L'enjeu est bien de maîtriser la végétation pour **conserver la compréhension du système fortifié** tout en respectant néanmoins les nouveaux usages de ces sites. Le modelé des terres à des fins défensives constitue une part fondamentale de la fortification. Ces ouvrages en terre ont de tout temps nécessité un entretien qui s'est progressivement perdu. Les profils se sont affaissés, érodés, ils sont souvent peu lisibles aujourd'hui. La végétation a parfois permis de conserver, par ses racines, les niveaux des profils talutés, en retenant les terres qui avaient tendance à s'affaisser. Mais ce maintien des terres est parfois peu perceptible sous les frondaisons épaisses.

PATRIMOINE FORTIFIÉ BÂTI

Les matériaux utilisés donnent une subtile variété aux forteresses de Vauban, jouant un rôle à la fois esthétique et pragmatique. Chacun des 12 sites majeurs a sa couleur, sa matière, tirée du sol sur lequel il est construit.

Vauban utilise en priorité **les matériaux disponibles sur place** ; du marbre rose de Conflent à Villefranche-de-Conflent, du marbre de Guillestre à Mont-Dauphin et du granit à Saint-Vaast-la-Hougue.

Dans les régions pauvres en carrières et riches en argile, Vauban construit en briques, comme à Arras. En montagne, il recourt souvent aux galets charriés par les torrents.

Lorsque les matériaux disponibles sur place ne conviennent pas, Vauban organise l'acheminement. Ainsi à Neuf-Brisach le grès rose est amené grâce à un canal creusé depuis les carrières des Vosges.

Le choix des matériaux répond aussi à des préoccupations techniques. À Besançon, les parapets en briques remplacent ceux en pierre, car leurs éclats sont moins dangereux en cas de tirs.

La tour de Camaret-sur-Mer est surnommée "tour dorée" pour la couleur de son enduit à base de brique pilée, composé d'argile aux propriétés imperméables, précieuses sur la façade atlantique.

B / Usages

Comment préserver aujourd'hui ces lieux dont l'usage militaire s'efface progressivement au profit d'usages civils respectueux de l'intégrité des composantes du bien ?

DES USAGES PLANIFIÉS ET SPONTANÉS MULTIPLES

Les sites fortifiés étaient, dès le XVIIIe siècle, entourés de zones *non aedificandi*, qui faisaient déjà l'objet de convoitises entre la société civile et l'armée. Ces espaces sont parfois encore marqués par des bornes de pierre. Les fortifications forment aujourd'hui des lieux comprenant de nombreux usages récréatifs, ludiques, sportifs ou culturels pour des publics très variés : parcs paysagers plantés d'essences d'ornement, potagers ou jardins familiaux dans les fossés dès le XIXe siècle, espaces pour colonies de vacances, installations de zoo, stades ou parcours de santé ou de sport.

Certains de ces espaces sont restés temporairement à l'abandon, laissant place à des boisements naturels, à des biotopes d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares, et parfois à des activités interlopes.

La réutilisation civile progressive au XXe siècle des espaces fortifiés s'est souvent faite sans projet d'ensemble, résultant en des aménagements successifs qui ne sont pas toujours en cohérence les uns avec les autres et qui ne respectent pas forcément l'esprit des lieux de l'œuvre de Vauban. Les vastes espaces non bâtis des remparts sont, dans bien des cas, devenus des lieux de circulation intense, ou encore des nappes de stationnements alternés avec l'accueil d'événementiels ou de foires.

La réutilisation de la plupart des ouvrages fait parfois valoir des caractéristiques propres à ces lieux.

La transformation de citadelles en quartiers de ville incarne la revanche de l'histoire; à l'époque de Vauban, les villes ont dû payer pour la construction des citadelles qui servaient à surveiller les populations nouvellement intégrées au royaume de France. En transformant ces lieux fermés en lieux ouverts, une alliance nouvelle s'instaure rappelant le pouvoir et l'oppression (la citadelle d'Arras reconvertie en quartier de ville, par exemple). L'ouverture de ces lieux au territoire et la création de liens fonctionnels et visuels entre la ville et ces « nouveaux » espaces sont à privilégier car elles favorisent l'appropriation du patrimoine fortifié par les communautés locales.

ACCESSIBILITÉ AUX FORTIFICATIONS

L'accessibilité est une problématique particulière des fortifications de Vauban, puisqu'elles s'implantaient généralement là où leur « prise » serait la moins aisée. Dans le cadre de projets de reconversion de ces emprises, suite au départ de l'armée par exemple, se pose la question de l'ouverture à de nouveaux usages. Il est tentant de créer de nouveaux accès, plus larges, avec un revêtement qui facilite l'accès à ces sites au plus grand nombre (personnes à mobilité réduite, poussettes, etc.), ou d'aménager des équipements pour de nouveaux modes de transport. Mais les portes des places fortes, le plus souvent seuls accès *intra-muros*, ne sont pas adaptées aux véhicules contemporains et se prêtent mal à la cohabitation entre visiteurs à pied et véhicules à moteur.

Les glacis et fossés sont souvent des lieux propices au **stationnement de véhicules** à proximité de la fortification. Or ces aménagements peuvent gêner la perception et la compréhension de ces ouvrages enterrés permettant de résister aux impacts de tir. Dans trop de cas, ces fortifications inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ne sont vues qu'au travers d'une mer de voitures stationnées.

Le problème de la voiture, dans les sites Vauban plus qu'ailleurs, se pose de façon cruciale et exponentielle. Doit-on les laisser entrer à l'intérieur, ce qui nuit à la découverte des portes et sature l'espace urbain ? Doit-on les stationner à la périphérie immédiate des sites, ce qui condamne la perception des volumes d'ensemble ?

Tout projet d'aménagement doit donc donner lieu à une réflexion préalable quant à la nature des nouveaux usages du site et des véritables besoins qu'ils génèrent. **Ces besoins peuvent et doivent être assurés sans compromettre ce qui fait la valeur intrinsèque du site**.

APPROPRIATION CIVILE ET DÉFINITION DE NOUVEAUX USAGES

Des **espaces publics** de qualité contribuent à créer des conditions favorables à l'investissement et à la réutilisation des lieux. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un schéma directeur d'aménagement avec une étude d'évaluation patrimoniale du bien. Ces orientations permettent un phasage des opérations et l'obtention d'aménagements cohérents sur le long terme.

La manière la plus efficace de préserver le patrimoine fortifié est sans doute la sensibilisation de la population à ses valeurs et la réoccupation des lieux par des fonctions compatibles. Le plan de gestion, et le projet culturel de territoire qui en constituent le fil conducteur sont des outils efficaces pour inscrire les attributs de chaque composante dans ce document de référence et pour les inclure dans une approche intégrée sur le long terme.

Il conviendra de préférer des programmes permettant de créer ou de renforcer la complémentarité avec le tissu urbain, économique et social préexistant pour garantir une pérennité des nouveaux usages (voire une exploitation rentable). C'est le patrimoine Vauban qui guide le programme et non l'inverse. C'est pourquoi tout projet doit être fondé sur une analyse solide et des études documentaires sur l'ensemble des valeurs patrimoniales en cause.

Le **choix des usages futurs** peut compromettre les valeurs symboliques, commémoratives, identitaires, paysagères, naturelles et patrimoniales, l'authenticité ou encore l'intégrité de l'œuvre de Vauban. Mais ces partis pris peuvent également les mettre en exergue. En tout état de cause, les valeurs des fortifications de Vauban conditionnent les objectifs d'usages futurs.

C / Valeurs

Les fortifications de Vauban ont, pour beaucoup d'entre elles, été le théâtre de faits de guerre antérieurs, contemporains ou postérieurs à Vauban. Restées dans le giron de l'armée jusqu'au XX^{e} siècle (et certaines d'entre elles ayant aujourd'hui encore une fonction militaire), elles constituent parfois des lieux de mémoire et présentent des **valeurs historiques**, traces de l'évolution géopolitique du territoire (guerres, annexions, conflits, alliances, traités).

Elles peuvent incarner dans la mémoire collective des symboles d'oppression de l'État central contre des provinces périphériques dont les identités sont alors bafouées par l'Absolutisme. Dans le cas des forts et citadelles, elles revêtent également, jusqu'à la génération qui nous précède, des valeurs négatives d'enfermement, de violence d'État et d'exécution par l'occupant.

Leur **valeur symbolique** positive peut également être forte : érigées pour stabiliser les frontières du royaume et gérer les conquêtes, ayant longtemps conservé leur fonction militaire, les fortifications de Vauban incarnent la volonté de préserver la paix et les vies humaines et représentent les efforts accomplis pour y parvenir.

L'énormité des chantiers, dans ces villes de provinces périphériques nouvellement annexées au royaume des lys, a eu un rôle déterminant pour l'émergence d'un syncrétisme architectural : le chantier est le lieu de la rencontre et de la fusion immédiate entre les pratiques des ingénieurs classiques et celles des maçons locaux, et chaque chantier a donné lieu à l'émergence d'un style propre qui a des répercussions considérables pour la construction civile et religieuse.

Ces fortifications sont aussi les témoins d'une culture scientifique et technique unique à l'ingénierie militaire de l'Europe des Lumières, marquée par la maîtrise de l'hydraulique, de la mécanique des sols, de la résistance des matériaux, de la cartographie du relief terrestre, de la géologie, de la rationalité dans toutes ses dimensions pratiques, de la recherche de formes idéales, qui ont eu ensuite des applications déterminantes dans le milieu civil et pour les échanges en Europe.

Aujourd'hui, elles sont devenues des symboles protecteurs pour les cités qu'elles dominent ou enveloppent, mais aussi, parce qu'elles sont souvent placées sur les vieilles frontières d'une Europe en construction, de formidables liens entre les peuples que l'histoire avait séparés, comme en témoignent les routes des forts des Alpes, des Pyrénées ou de la Sarre/Lorraine/Luxembourg.

On retrouve souvent dans les blasons des villes le témoignage de la **valeur identitaire** des fortifications dans laquelle une communauté se reconnaît, propice à l'accueil d'évènements festifs, éducatifs, sportifs, culturels, économiques.

Leur appartenance au bien en série inscrit à l'Unesco se matérialise par la plaque commémorative commune, traduisant la fierté des communautés d'avoir en leur sein un patrimoine mondialement reconnu et partagé à 12, et bientôt à 15 si le projet d'extension avec les villes candidates (Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein) aboutit.

3

PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

La présence militaire sur un ancien lieu fortifié peut être un bon moyen de conservation du patrimoine et perpétue des valeurs intangibles reliées à la continuité d'occupation militaire du lieu, même s'ils sont occupés de manière différente.

La transformation des lieux militaires en lieux civils est parfois nécessaire et devient la condition *sine qua non* de leur préservation pour les générations futures. Celle-ci doit se fonder notamment sur des études d'urbanisme, ainsi que sur une étude d'évaluation patrimoniale et un diagnostic du site et de ses abords.

Les principes suivants guideront les choix de nouveaux programmes et leur implémentation.

A / Préservation par le développement

MORPHOLOGIE DES SITES ET DES PAYSAGES

Les **perceptions visuelles majeures** à partir du site ou depuis l'extérieur en direction du bien (axes, vues ou perspectives d'attaque et de bombardement, axes de tir du défenseur, perspectives pour comprendre le flanquement et le défilement des ouvrages) sont à définir clairement en rapport avec les caractéristiques distinctives de chaque composante.

Ces principaux axes de vue permettent de comprendre le **fonctionnement tactique des fortifications de Vauban**, de percevoir la direction d'où étaient attendues les troupes ennemies et l'emplacement du camp de siège, ainsi que les notions de flanquement et de défilement des ouvrages.

On observe également une continuité de la fonction de sentinelle des fortifications, offrant aujourd'hui encore des points de vue spectaculaires sur le paysage environnant.

- **Depuis l'extérieur**, des vues, panoramiques ou cadrées en direction du bien sont à évaluer et à identifier en fonction de l'échelle du paysage concerné, des ambiances paysagères, des différentes approches du site.
- **Depuis le site lui-même**, le paysage perçu dans son intelligence territoriale voulue par Vauban est à appréhender, au-delà de la zone tampon Unesco.
- Il s'agit alors d'évaluer quelles sont les **perceptions visuelles à préserver** autour de chaque site, au paysage différent et emblématique.
- D'une manière générale, la perception de la morphologie globale du site et du paysage défendu doit être préservée et si possible confortée, en évitant des aménagements dénaturant la morphologie dans l'axe d'attaque ou de bombardement ou sur le glacis.
- **L'élargissement des zones tampons**, souvent à l'échelle intercommunale, sera l'aboutissement d'une analyse des cônes de vue les plus sensibles.
- Les vues à vol d'oiseau et satellitaires (Google Maps, drones, deltaplane ou parapente), de plus en plus accessibles par le grand public, sont aussi à prendre en considération.

Lors de diagnostics de l'état sanitaire des remparts, il est opportun de créer un volet faune/flore afin de répertorier les espèces remarquables lors d'une étude générale (invertébrés, amphibiens, oiseaux et chauves-souris, flore endémique). Les travaux pourront ainsi être menés dans le respect de la faune et de son habitat et permettront de **concilier nature, usage et patrimoine**.

L'implantation d'éoliennes hautes de 100 à 200 mètres, visibles de très loin, modifie considérablement le paysage. Compte tenu de leur grande taille, elles marquent en effet l'espace et relèvent d'une logique de bonne insertion paysagère telle qu'elle s'applique aux ouvrages d'art (pont, viaduc…) comme aux relais hertziens, aux grandes infrastructures, aux nappes urbaines, aux ensembles industriels.

- Tout projet éolien doit faire l'objet d'études ou de notices d'impact. Y sont analysés les milieux naturels existants et l'incidence de l'aménagement sur la faune et la flore. Dans le cas des sites Vauban, il faudra veiller en sus à ce que ce type d'infrastructures ne porte pas atteinte aux attributs et valeurs patrimoniales identifiés pour chaque site.
- **Une aire d'influence paysagère** sera définie au-delà de la zone tampon, s'appuyant sur l'analyse de l'espace à partir duquel le site fortifié est visible et compréhensible, et sur l'examen des vues sortantes depuis le monument. Cette aire se décomposera en une aire de préservation plus stricte et une aire de vigilance. Par déduction, des espaces sans influence significative sur le bien pourront faire l'objet d'éventuels projets éoliens. Une étude paysagère argumentée devra être menée en ce sens sur chaque site au potentiel éolien.
- La traduction des zones tampons dans les documents d'urbanisme est désormais imposée par l'article L612-1 du Code du patrimoine. Une zone tampon élargie pourrait s'appuyer dans certains cas sur une aire d'influence paysagère.



© VILLE DE BESANÇON

À titre d'exemple, la vue à partir de la colline de Chaudanne vers la citadelle de Besançon, construite sur un anticlinal magistral, en avant des collines boisées, se trouve sur l'axe de bombardement. L'aire d'influence paysagère permettra la protection de son environnement vis-à-vis de tout projet éolien qui nuirait à la compréhension du site et de son échelle. De nombreuses autres vues vers la citadelle sont emblématiques et témoignent de l'échelle du site; l'enjeu est leur protection.



© GUILLAUME MULLER

À Saint-Vaast-la-Hougue, depuis la mer, du côté de l'assaillant, les deux tours verticales avancées, d'une trentaine de mètres de haut, contrastent avec l'horizontalité du paysage du coteau et du marais en arrière-plan. L'enjeu serait ici d'éviter toute concurrence due à la domination de ces tours par de hauts mâts d'éoliennes.

USAGES

Les nouveaux usages sont définis dans les limites de la capacité de charge (pression pouvant être subie par le monument au regard des enjeux de conservation, seuil de tolérance des habitants et des espèces faunistiques et floristiques présentes) de la composante, aussi bien pour ce qui concerne ses abords (accessibilité et stationnement) que l'espace *intramuros*. Le nombre de militaires et le cas échéant de civils prévus par Vauban guidera la réflexion. Ces nouveaux usages (logements, activités tertiaires, loisirs, restauration…) doivent également **respecter les valeurs patrimoniales du lieu**.

- **Le caractère public** des espaces reconvertis sera privilégié. Les usages exclusivement privés du bien inscrit au Patrimoine mondial seront limités, sauf pour ce qui concerne les logements, afin de favoriser le sentiment d'appartenance des communautés locales. L'aménagement d'espaces clos ou à clôture privative doit être évité sauf si le programme ou la sécurité le nécessitent. Il s'agit en outre de favoriser l'utilisation des espaces de rassemblement et de circulation prévus à l'origine à cet effet (esplanades, promenades, places, etc.).
- Les nouveaux usages doivent être **compatibles et respectueux de toutes les valeurs et attributs du site** dont il convient de tenir compte par la réalisation d'aménagements spécifiques, symboliques (favoriser la perception du caractère monumental dans les aménagements paysagers) et identitaires (en privilégiant le caractère public des espaces).
- Les éventuels conflits d'usages peuvent être anticipés. En tout état de cause, la mixité sera privilégiée.
- **Les nappes de parking sont à proscrire** autant que possible, surtout lorsqu'il y a un point de vue dominant. Lorsque ces ouvrages peuvent être intégrés d'un point de vue paysager il est préférable qu'ils se découvrent « au dernier moment », en arrivant au bord du fossé.
- Sans s'opposer à de nouveaux usages, l'enjeu sera alors de faire les choix qui respectent au mieux la **compréhension de la situation d'origine**, l'organisation fonctionnelle du site et de mettre en œuvre des matériaux qui s'intègrent harmonieusement avec l'environnement.

APPROVISIONNEMENT / ÉVACUATION / ACCESSIBILITÉ / COMMUNICATION AVEC LA VILLE

Cette thématique doit être un fil conducteur mûrement réfléchi pour la modernisation des réseaux et communications :

- soit la configuration voulue par Vauban les limite et oriente de fait le choix des nouveaux usages compatibles avec ce parti pris,
- soit le parti pris explicite la « sortie du site de son isolement » pour en faire un lieu volontairement très ouvert.

Quant à l'accessibilité, souvent difficile, c'est une caractéristique propre aux fortifications. Des programmes qui se traduisent par des aménagements visant à faciliter l'accès au site doivent tenir compte du fait que la création d'une voie d'accès nouvelle peut potentiellement compromettre la compréhension et la lisibilité patrimoniale du lieu.

Le stationnement est de préférence organisé le long de voies pour s'intégrer au mieux dans le paysage, si une solution souterraine n'est pas disponible. Un traitement particulier des sols peut atténuer l'impact visuel. La création de nappes de parkings aériennes est à éviter, aussi bien *intramuros* que sur les abords.

B / Interventions architecturales et paysagères

La notion d'intégrité du patrimoine bâti peut être identifiée à partir d'un diagnostic du bâti, qui comprend généralement une présentation de l'opération, un rappel historique, un état des lieux général, une présentation de l'état structurel et une description de l'état des installations techniques (électricité, chauffage, ventilation, plomberie…). Il permet de **hiérarchiser les interventions de protection, conservation, réhabilitation, restauration, reconstruction**. Il permet également d'évaluer s'il est nécessaire de mettre en place des mesures d'atténuation si l'intervention affecte négativement un attribut ou une valeur du site.

La **restitution** à l'identique peut également être envisagée et plusieurs périodes de référence peuvent coexister sur le même site. Conformément aux dispositions de la Charte de Venise, il convient de tenir compte des apports significatifs de l'histoire dans l'évolution du site. En tout état de cause, tout parti pris doit être suffisamment documenté, en particulier en cas de restitution d'éléments qui ont disparu.

Les interventions contemporaines doivent être réversibles.

ENVELOPPE

> **Les vues remarquables** doivent être préservées et mises en valeur. Les vues majeures qui auraient été masquées par la végétation sont à dégager puis à maintenir par un programme d'entretien régulier.

> **Les ouvrages en terre** témoignent du fonctionnement de la fortification. Ces profils doivent rester lisibles et nécessitent un entretien pour éviter leur affaissement ou leur érosion. Quand ces profils se sont affaissés, ou érodés, des travaux de conservation et d'entretien sont possibles pour les rendre lisibles et pour éviter leur disparition. La circulation (piétonne ou VTT…), doit y être maîtrisée et canalisée par des aménagements spécifiques (sentiers aménagés, points de vue).

> **Le haut des remparts** n'étant pas destiné à l'origine à la circulation des personnes, le public doit être découragé d'y monter par des clôtures discrètes et de préférence naturelles. L'aménagement de belvédères sécurisés et de sentiers de découverte balisés constitue d'autres éléments de réponse à la problématique de la sécurité des personnes.

> **Les cheminements** sont à traiter de la manière la plus naturelle et perméable possible.

> **La végétation** nécessite des interventions sur mesure, dont en particulier :

- La suppression des ligneux de la paroi des remparts et du talus de plongée, afin de protéger les fortifications maçonnées de la poussée des racines ;
- La préservation et le renouvellement des arbres issus des plantations propres à la fortification (sur les terre-pleins, derrière les parapets), et de ceux qui ont été plantés pour des raisons paysagères ; préservation de ceux qui ont participé au maintien des masses de terre ; suppression des semis naturels d'arbres qui empêchent la lisibilité du système défensif, sauf en cas d'intérêt écologique majeur ; conservation de sujets participant au confort des visiteurs (ombrage) ;
- La gestion des massifs arbustifs pour préserver les vues importantes (maintien, taille, élimination si besoin) ;
- La préservation des zones d'intérêt faunistique et floristique qui ne nuisent pas à la lisibilité ou à l'état de conservation de la fortification.

> **L'eau et les systèmes hydrauliques** constituent des éléments essentiels du fonctionnement de la fortification (approvisionnement, stockage, écoulement, défense). Il s'agira de :

- Conserver les systèmes hydrauliques de référence, entretenir les ouvrages, maîtriser leur marnage et la stabilité des berges ;
- Maintenir les zones humides et gérer la flore associée.

INTRAMUROS

Les interventions dans l'espace *intramuros* seront guidées par les principes suivants :

> Préservation de l'architecture utilitaire, solide, d'où naît l'esthétique par un style architectural sobre pour les interventions nouvelles qui s'inspireront de l'architecture rationnelle avec codification par Vauban des bâtiments militaires (casernes, magasins à poudre, arsenaux, portes).

> L'adaptation au terrain dicte l'exploitation rationnelle de matériaux disponibles sur place (ou équivalents). Le contraste de matériaux et des modénatures peut être recherché afin de rendre lisibles les interventions contemporaines - de préférence réversibles - par rapport à l'intégrité des dispositions préexistantes. Les pastiches seront évités.

> L'aménagement des anciens espaces ouverts militaires exprimera la fonction de rassemblement.

> Le diagnostic du bâti devra être réalisé afin d'évaluer l'authenticité et l'intégrité du bâtiment comme par exemple « l'intégrité structurelle ». Il permet, de plus, d'orienter des interventions pour la restauration des existants, la reprise des désordres, voire la mise en conformité et de préconiser des études complémentaires si elles s'avèrent nécessaires (relevés, diagnostics, sondages…).

RESPECT DES EMPRISES PRÉVUES PAR VAUBAN

> Privilégier la reconversion du bâti existant à l'extension ou à la construction d'emprises nouvelles

> Les réserves foncières identifiées dans les plans de Vauban (dans la zone *non aedificandi* pour extension urbaine ou projet de Vauban inachevé) peuvent servir de base pour justifier de nouvelles constructions, dans la limite des besoins contemporains raisonnables.

> Les démolitions ne peuvent être envisagées que dans les cas suivants :

- Lorsqu'une intervention aurait affecté négativement un attribut ou une valeur du site ;
- lorsque le bâtiment présente un risque pour la sécurité des personnes ;
- dans le cadre d'un projet global de mise en valeur ou de restitution d'un état de référence pertinent.

ANNEXE 1

DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE - VUE - FORTIFICATIONS DE VAUBAN

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL LE 7 JUILLET 2008

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^{e} siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

CRITÈRE (I) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

CRITÈRE (II) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

CRITÈRE (IV) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban est déjà initiée.



RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN

2, rue Mégevand, 25 034 Besançon cedex

www.sites-vauban.org

- Comité de rédaction : Nicolas Faucherre, Thomas Floc'h, Aline Le Cœur, Marieke Steenbergen
- Comité de relecture : Sylvie Coulot, Émilie Thivet, Lionel Wintersheim, Célia Gaspérini, Birgit Wallborn, Clémentine Thierry.
- Conseil scientifique et technique : Philippe Bragard, André Charbonneau, Nicolas Faucherre, Aline Le Cœur, Alain Monferrand, Philippe Prost, Werner Rauch, Michel Trubert, Michèle Virol (Présidente)
- Directeur de la publication : Jean-Louis Fousseret, président
- Directeur de la rédaction : Birgit Wallborn
- Mise en page : Maxime Suter
- Impression : Simon graphic

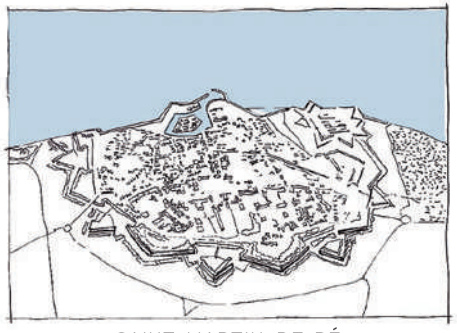
ISBN : 978-2-9538891-9-2

PUBLICATION RÉALISÉE PAR LE RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN EN 2019
AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE/ DRAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

TYPOLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

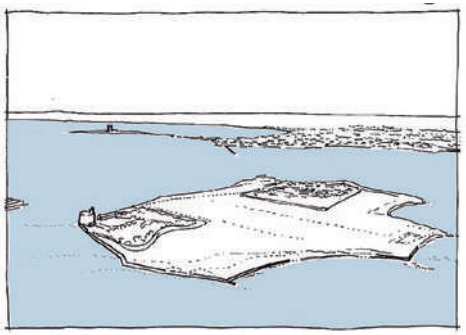
MER

Réduit insulaire



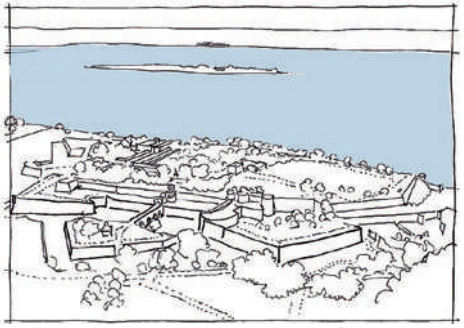
SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Protection d'un mouillage



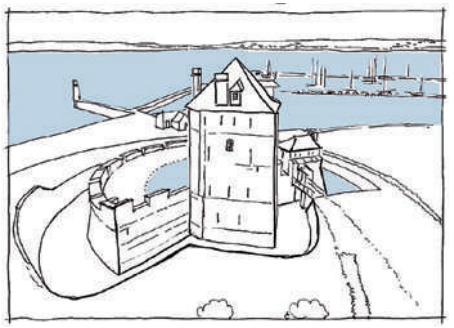
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Verrou d'estuaire



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

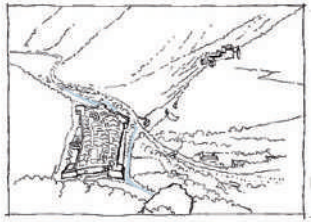
Entrée d'un goulet



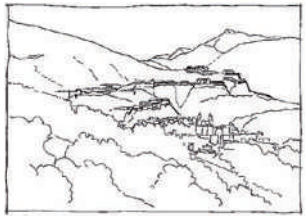
CAMARET-SUR-MER

MONTAGNE

Verrouillage de vallée



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT



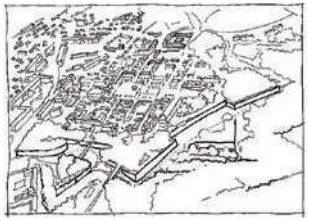
BRIANÇON

Méandre



BESANÇON

Rupture de pente d'un plateau



LONGWY



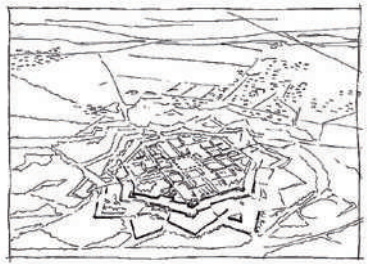
MONT-DAUPHIN



MONT-LOUIS

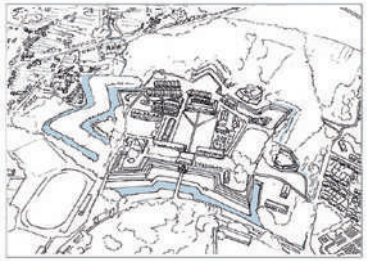
PLAINE

Ville neuve de plaine



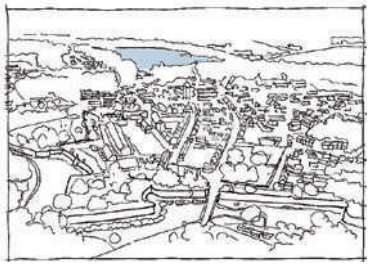
NEUF-BRISACH

Plaine

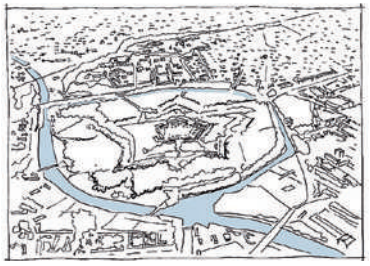


ARRAS

Plaine inondable



LE QUESNOY*



LILLE*

Contrôle de pont



BREISACH AM RHEIN*

* FORTIFICATIONS CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

© ALINE LE CŒUR ET THOMAS FLOC'H

Annexe 9

Composition du Conseil scientifique et technique

Le Conseil scientifique et technique est composé d'experts français et étrangers selon les compétences concernées par la gestion des fortifications de Vauban et non selon les institutions qui pourraient être représentées. Ses membres y siègent sur invitation du Réseau des sites majeurs de Vauban qui en a confié la présidence à Michèle Virol.

Michèle Virol, présidente du CST

Philippe Bragard, professeur d'université

André Charbonneau, Parcs Canada, Québec, spécialiste histoire et patrimoine fortifié

Sylvie Coulot, gestionnaire de l'Île Tatihou à la retraite

Nicolas Faucherre, professeur à l'université d'Aix-Marseille historien spécialiste des fortifications

Aline Lecœur, urbaniste et paysagiste

Alain Monferrand, président de l'Association Vauban

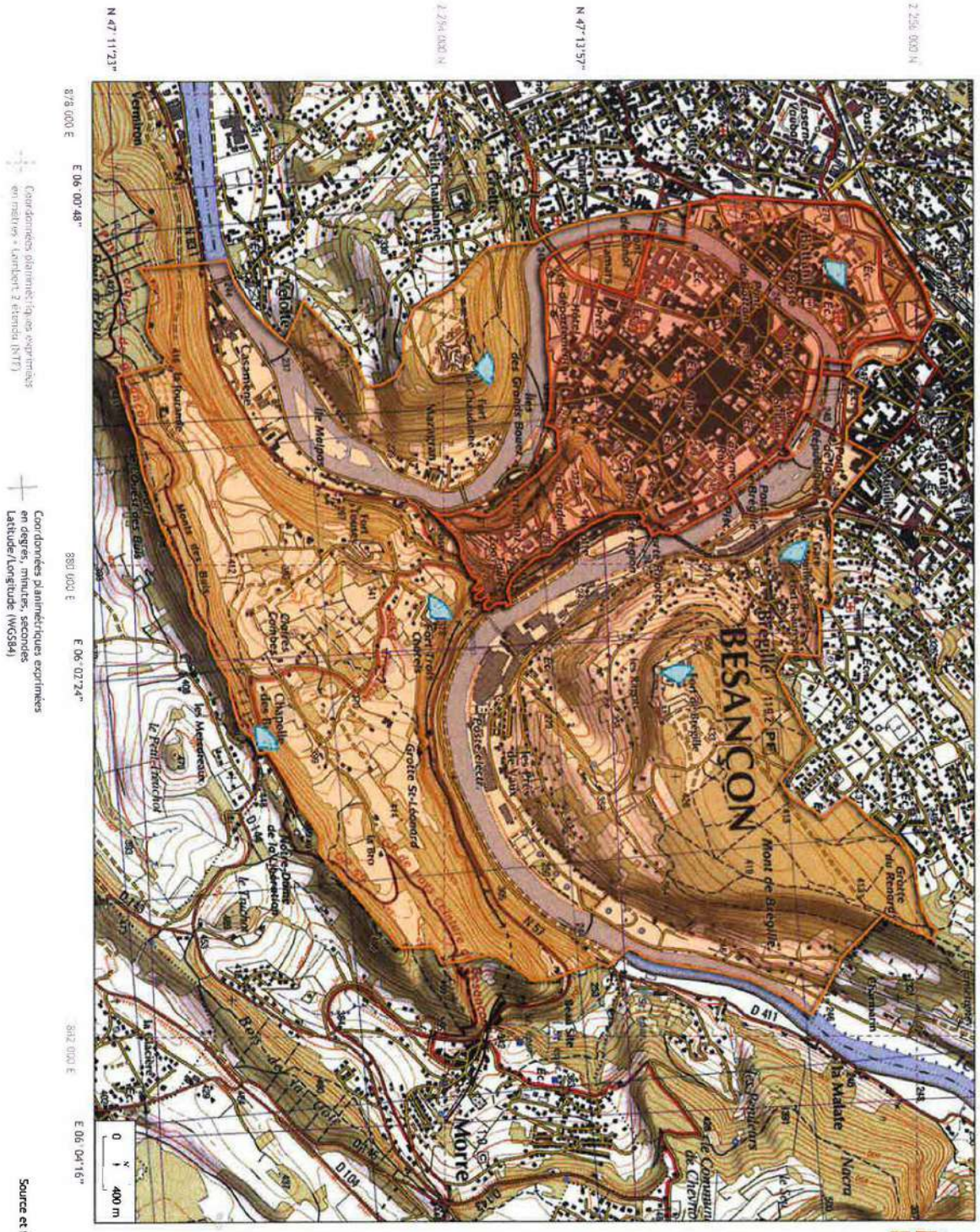
Philippe Prost, architecte

Werner Rauch, spécialiste de gestion patrimoniale

Michel Trubert, Architecte des Monuments historiques.

Annexe 10

Zone tampon proposée lors de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial


BESANCON
Bregille
Morre
Chaudanne
Grottes
Casamène
Vernibon
Petit Chaudanne
Fort Chaudanne
Fort Griffon
Fort Beauregard
Fort Chaprais
Fort Rosemont
Fort Brégille
Fort Charmont
Fort Orchamps
Fort Montfaucon
Fort Planoise
Fort Fontain
Fort Malpas
Fort Bregille
Fort Chaudanne
Fort Griffon
Fort Beauregard
Fort Chaprais
Fort Rosemont
Fort Brégille
Fort Charmont
Fort Orchamps
Fort Montfaucon
Fort Planoise
Fort Fontain
Fort Malpas
Grotte Sr-Léonard
Grotte Notre Dame de Lourdes
Chapelle des Buis
Chapelle de la Chevillotte
Mont de Brégille
Mont des Buis
Mont Orgueil
Mont Fleuri
Mont Roland
Mont Saint-Etienne
Mont Saint-Léonard
Mont Saint-Pierre
Mont Saint-Pierre
Mont Saint-Pierre

Réseau des sites majeurs Vauban


ARRAS


BESANÇON


BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC


BRIANÇON


CAMARET-SUR-MER


LONGWY


MONT-DAUPHIN


MONT-LOUIS


NEUF-BRISACH


SAINT-MARTIN-DE-RÉ


SAINT-VAAST-LA-HOUGUE


VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Mairie de Besançon
2, rue Mégevand
25034 Besançon cedex